

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138335 4

# BULLETIN

# MONUMENTAL

# BULLETIN MONUMENTAL

OU

## RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

*Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques*

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

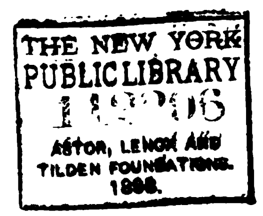
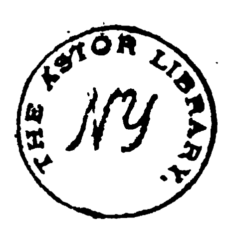
*5e Série, Tome 11e, 49e de la Collection.*



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1883


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE ASTOR LIBRARY.
NY

# LA PORTE SAINT-GEORGES

## A NANCY

La question de la porte Saint-Georges de Nancy, après être restée longtemps à l'état de préoccupation locale, a pris à la fin assez d'importance pour menacer d'amener un incident parlementaire et pour passionner l'opinion publique. On a vite compris qu'il y avait dans cette contestation plus qu'un intérêt municipal, et qu'au sort de la porte se rattachait indirectement celui d'un grand nombre des vieux monuments de la France. Aussi, à part deux ou trois journaux de Nancy, organes des adversaires de l'édifice, la presse fut-elle unanime à louer la Commission des monuments historiques de sa fermeté, et à la soutenir contre le ministre qui voulait faire rapporter le décret de classement. Il y a un peu plus d'un an, des projets analogues de destruction qui se présentèrent dans la Provence et la Bretagne avaient excité une campagne de la presse de ces provinces; quelques journaux de la capitale s'émurent à leur tour; les articles de MM. Henri Havard, dans *le Siècle*, et Marius Vachon, dans *la France*, pour ne citer que les principaux, éveillèrent l'attention générale. Dans le mois de novembre dernier, il n'est peut-être pas un journal, à Paris et en Lorraine, qui n'ait mis le pays au courant de ce qui se passait à Nancy; tous les recueils

illustrés ont reproduit, plus ou moins fidèlement, la porte Saint-Georges; quelques journaux de caricatures ont donné la note gaie dans ce grave et intéressant débat.

Nous ne rappellerons pas les discussions élevées au conseil municipal de Nancy, l'intervention de Victor Hugo, l'incident du voyage du ministre Jules Ferry, en 1881, la mission de M. Pillet, le conflit survenu entre M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, et la Commission des monuments historiques, l'intention manifestée par M. Proust, président de cette commission, d'interpeller, en cas de nécessité, le ministre devant la Chambre des Députés; il serait superflu de revenir sur ces faits, qui ont abouti à une solution doublement heureuse pour la ville : la porte, en restant classée, demeurera nécessairement intacte, et la municipalité, après avoir reçu une forte subvention du gouvernement, ouvrira une large voie dans le prolongement de la rue Saint-Georges.

Les efforts des défenseurs du vieil édifice, à la tête desquels agissait, avec tant d'activité et d'à-propos, M. Louis Lallement, sont connus des lecteurs du *Bulletin monumental*, qui ont vu reproduite, dans l'un des numéros de l'an passé (1), la remarquable consultation de cet éminent avocat, publiée, le 11 décembre 1881, dans le *Journal de la Meurthe*. Mais il est peut-être de quelque intérêt de faire connaître l'histoire de la porte Saint-Georges et d'en apprécier la valeur artistique.

Ce monument, construit de 1607 environ à 1611, et dont nous allons tout d'abord donner une description, est, croyons-nous, le moins détérioré parmi les anciens

(1) Année 1881, n° 8, pp. 867-873.

édifices qui existent à Nancy; toutefois, il est loin d'avoir conservé son ornementation complète, et surtout le cadre avantageux dans lequel nous le représentent les planches si précieuses d'Israël Silvestre.

La porte Saint-Georges (1) a en plan une longueur de 28 mètres, sur une largeur moyenne de 13m50. En élévation, sa hauteur, du côté du faubourg, est de 17 mètres, jusqu'à la base de la statue du couronnement. Une voûte de brique, en plein cintre, existe dans toute la longueur. Dès l'origine de sa construction, elle ne donnait passage, aux voitures et aux piétons, que par une ouverture de 4m14 de hauteur, sur 3m47 de largeur, fermée par une porte en bois d'une grande épaisseur, à deux vantaux, garnis de bandes de fer horizontales et en losanges, avec d'énormes clous à têtes rondes; il y a quelques années seulement que ces portes de bois ont été enlevées. En avant, pour la défense, était une herse; on voit encore la place qu'elle occupait, ainsi que les entailles nécessaires à sa manœuvre et à celle d'un pont-levis.

La décoration extérieure, côté du faubourg, consistait en un ordre d'architecture toscan, complété de quatre pilastres et d'un entablement, surmonté d'un stylobate servant de base à deux statues et à un attique, dont le centre, de 6 mètres de largeur, contenait les armes pleines de Lorraine, qui furent détruites en 1789; deux pilastres en gaine, ornés de figures d'hommes ou termes, dont le bas du corps se termine par une feuille d'acanthe, encadrent cet attique et supportent l'entable-

(1) Nous devons à l'extrême obligeance de M. Morey, architecte de la ville de Nancy, correspondant de l'Institut, les éléments de la description architectonique qui va suivre.

ment supérieur de la porte, surmonté d'un fronton circulaire, coupé dans le centre pour la pose du piédestal de la statue équestre de saint Georges terrassant le dragon. Sur les angles du fronton sont des acrotères, qui servent de piédestaux à des pots à feux, avec flammes au sommet et de divers côtés.

Deux sphinx, ou syrènes ailées au repos, ornent la base de l'attique. Au-dessus des archivoltes des petites portes actuelles, sont des tables pour inscription, ornées de chambranles avec corniches. Enfin, sur les côtés, à une distance de 6m50 de l'édifice, sont deux petits pavillons d'observation, auxquels on accédait par une galerie couverte.

D'après la vue qu'en a donnée Israël Sylvestre, cette porte était ornée, en plus des sculptures qui ont été précédemment mentionnées, d'un médaillon de forme elliptique, placé dans la frise et l'architrave de l'entablement du premier ordre, contenant probablement l'écusson du gouverneur de la ville, Élisée d'Haraucourt, avec le cimier et le casque lambrequiné (1); de plus, dans le tympan de la porte d'entrée, entre la plate-bande et l'archivolte, était un bas-relief composé de quatre personnages; le dessous des petites portes était orné de coquilles dans sa partie cintrée.

Un pont en bois, sur piles en pierre, franchissait le large fossé et donnait accès à un cavalier de défense ou demi-lune, contenant deux pavillons placés à l'entrée du

(1) Ces armoiries sont ainsi décrites dans le rarissime *Armorial* de Callot : « *D'or, à la croix de gueulle, au franc quartier d'argent à un lion de sable, armé, lampassé de gueulle, couronné d'or.* Cimier : *une teste et col de cigne, becqué et accollé de gueulle, bouclé d'or.* »

pont; le soubassement de la porte, vu la profondeur du fossé, donnait plus de hauteur et par conséquent une plus grande élégance.

La construction de l'édifice, à l'exception de la voûte de passage, se composait de belles pierres de taille provenant des carrières de Malzéville, appareillées par assises réglées; les remparts sur les côtés, avec guérites, parapet sur gros boudin et chaînes à refends en pierre de taille, étaient en briques de deux couleurs, formant des losanges et divers dessins.

La façade de la porte, du côté de la ville, se composait d'une seule ouverture pour passage (1), ornée de pilastres accouplés, avec entablement de l'ordre dorique. Le premier étage, au-dessus, est une salle éclairée par deux fenêtres, avec chambranles, consoles et frontons triangulaires; la corniche du couronnement de l'édifice est ornée de consoles. Dans le centre, entre les deux fenêtres, était un grand écusson ovale, aux armes de Lorraine, surmonté de la couronne ducale; les angles en saillie sont garnis de riches refends, et le nu des murs est revêtu de briques formant des losanges.

Un escalier en pierre donne accès au pavillon et à l'étage du dessus de la porte, qui servait de logement; ce genre de logement n'était pas dénué de luxe, comme on a pu en juger d'après celui qui était au-dessus de la porte Saint-Jean, aujourd'hui démolie, dont les plafonds, en bois et à compartiments, étaient enrichis de peintures et de dorures.

Les armes pleines de Lorraine, qui étaient représentées sur les deux faces de la porte, sont trop connues

(1) Deux petites portes, pour les piétons, ont, comme nous le dirons plus loin, été percées vers 1843.

pour qu'il soit nécessaire d'en donner la longue description (1). Sur la face extérieure, tous les ornements accessoires usités sous le règne de Charles III les environnaient (2) ; l'écu, surmonté d'un armet grillé, posé de front et couronné, était entouré du manteau ducal, aux armes et fourré d'hermine ; trois aigles, couronnés, servaient, l'un de cimier, les autres de supports ; ces deux derniers, et quelquefois tous trois, avaient au cou le chapelet avec la croix de Lorraine, adopté depuis le roi René. La trace de ces armoiries est encore bien visible.

Il est difficile d'apprécier la statue de saint Georges, parce qu'on ne la voit que de face ; lorsque l'on est trop près de la porte, la tête du cheval, qui se cabre sur ses jambes de derrière, a le défaut de cacher le cavalier. Les Termes, les Sphinx et les statues allégoriques sont d'un grand caractère et d'un fort beau travail. L'une de ces deux statues représente un homme, dont le costume imite celui de Mercure ; sa main droite est brisée ; de l'autre, il porte une corne d'abondance ; c'est sans doute le Commerce. La statue du côté opposé figure une femme, aux longs vêtements artistement drapés ;

(1) Ces armes sont : parti de trois, coupé d'un, formant huit quartiers ; en haut, les quatre royaumes : Hongrie, Deux-Siciles, Jérusalem, Aragon ; en bas, les quatre duchés : Anjou, Gueldres, Juliers, Bar ; sur le tout : Lorraine. Pour la description de ces neuf quartiers, cf. : P. G. de Dumast, *Sur les vraies armoiries de Nancy*, dans les *Bulletins de la Société d'Archéol. lorraine*, t. VI, 1856.

(2) Voir, dans les *Recherches sur les monnaies de Lorraine*, de M. de Saulcy, les écus et demi-écus de Charles II ; pl. XXII, nos 12, 13 ; XXIII, 10 ; XXIV, 2 et 3. Ces mêmes armes ont été restaurées sur la porte Saint-Nicolas.

elle a aussi la main droite brisée; de la gauche, elle tient un caducée, que Lionnois paraît avoir pris pour une épée; c'est peut-être l'image de la Science.

Des trois portes militaires de la ville neuve de Nancy, créée et fortifiée par le duc Charles III, celle de Saint-Georges paraît avoir été construite la dernière. L'enceinte défensive de la capitale de la Lorraine a excité l'admiration de tous les contemporains (1). L'exécution des magnifiques projets de Charles III, qui se compliquèrent bientôt de la réfection, devenue nécessaire, des fortifications de la ville vieille, commença en 1580 et fut complètement terminée en 1624. Nancy était alors l'une des villes les plus belles et les plus prospères qu'on pût voir. « Au-dedans, nous dit l'un de ses historiens, on admirait ses rues tirées au cordeau, chose encore si peu commune à cette époque; au dehors, seize bastions gigantesques, décorés de sculptures, et liés par de longues courtines, formaient la ligne de son enceinte; et cet ensemble de beaux et bons remparts, que protégeaient de vastes fossés et de puissantes demi-lunes, en faisait la place la plus forte de l'Europe (2). »

(1) « Les auteurs contemporains, dit M. d'Haussonville, sont tous d'accord pour louer la magnificence de ces bastions qui, par la solidité de leur construction et par la beauté de leur revêtement, ne le cédaient à aucune des places de l'Europe. » (*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 1re édit., t. I, note III, p. 455.

On lit dans la *Notice de la Lorraine:* « Les portes de Nancy sont d'une magnificence extraordinaire; et les anciennes fortifications passaient pour les plus régulières et les meilleures de l'Europe. »

(2) P. G. Dumast, *Nancy, histoire et tableau*, 2e édit., pp. 12-13 (Nancy, 1847).

Trois portes monumentales donnaient accès de la campagne dans la ville neuve :

1° De Saint-Jean, à l'ouest de la ville, regardant les marais où fut retrouvé, après la bataille de Nancy, le corps de Charles le Téméraire. C'était la porte la plus considérable et la plus majestueuse ; bien qu'elle fût fortement détériorée, la Société d'Archéologie lorraine a eu raison de protester lorsqu'on en a accompli la démolition, il y a quelques années. Afin de calmer les amis de nos vieux monuments, la municipalité avait fait numéroter les pierres de la façade intérieure, la mieux conservée, et annonçait l'intention de la faire réédifier ailleurs ; il est peu probable que cette promesse soit jamais exécutée.

2° De Saint-Nicolas ou de Saulrupt, au sud. C'est par cette porte que les ducs de Lorraine faisaient leur entrée solennelle après leur avènement ; il fut question de la détruire vers 1844 ; mais, comme elle rappelle des événements chers aux Nancéiens, et qu'elle a l'avantage de masquer un coude de la voie publique, dont l'aspect serait fort disgracieux, elle put être sauvée, et fut même en partie restaurée (1).

3° De Saint-Georges ou des Moulins, à l'est ; c'est celle qui fait l'objet de cet article.

Ainsi que la remarque nous en est faite (2), « les portes construites à Nancy par Charles III, au nombre

(1) La brochure suivante, publiée par M. Noël, le célèbre collectionneur nancéien, n'a pas peu contribué à la conservation de ce monument : *Extrait du n° 6 des Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël ; Nancy, 1844, avec la reproduction d'une planche d'Israël Sylvestre.

(2) Cette observation est de M. Morey.

de quatre (1), offrant huit faces, étaient toutes élégantes et variées, et avaient un caractère de puissance et, en quelque sorte , un air de famille qui les fit considérer, de même que les fortifications, comme les plus belles de l'époque ».

Dans le traité du 20 décembre 1603, qui fit de Nicolas Marchal le véritable entrepreneur des travaux pour l'exécution des plans de J.-B. *Destabile* (2), « mathématicien ordinaire » de Son Altesse, on ne remarque aucune mention de la porte Saint-Georges et des bastions voisins, Saint-Georges et Saint-Jacques; car, d'après les projets primitifs, la ville se terminait, du côté de la prairie, le long de l'hospice Saint-Julien, et une immense courtine, dans le fossé de laquelle on voulait faire couler une partie de la rivière, devait unir les bastions de Vaudémont, près de la Carrière, et de la Madelaine, en face de Tomblaine. On ne cessa de travailler à ces remparts jusqu'à 1605. Cependant on voit, par une commission du 3 août de cette année, adressée au gouverneur de Nancy, que Charles III avait, dès lors, le projet de reculer de ce côté les fortifications, autant pour embellir la ville neuve et en augmenter l'étendue que pour en parfaire les défenses. Le traité relatif à ces nouveaux ouvrages, fait par le gouverneur Élisée d'Haraucourt, le 25 février 1606, fut approuvé par Charles III, le 10 mars suivant : Marchal obtint une somme de 40,000 francs pour l'établissement des fortifications nouvelles et une prolongation de temps en proportion de

(1) Les trois portes de la ville neuve, et la seconde porte Notre-Dame.

(2) Nous reviendrons plus loin sur l'auteur du plan des fortifications de la ville neuve.

leur importance. Dans ce traité, dit Lionnois (1), la porte Saint-Georges « est désignée sous le nom de *nouvelle Porte*, et dans d'autres actes sous celui de *Porte des Moulins*, jusqu'en 1608, qu'on fit le marché pour le Saint qui lui a donné le nom de *S. Georges* ».

« Il paroît, dit plus loin le même écrivain, que l'idée de placer sur cette nouvelle Porte le Saint qui lui a donné son nom n'est venue qu'après sa construction. Car nous trouvons dans une pièce, que pour mettre une coulisse et un piédestal pour poser ce Saint, il faut, 1° défaire l'arrière voussure de ladite Porte, et faire un parement de l'étendue d'icelle, mettre à ligne droite le dessus d'icelle pour poser les grilles pour passer les coulisses nécessaires, puis, au-dessus d'icelles poser des carreaux qui fassent face de la longueur du grille et de la hauteur de 8 à 9 pieds environ, qui font une toise un quart environ; 2° faire une arcade d'arière de roche et maçonner jusqu'à la hauteur dite ci-dessus, et paver le dessus desdits carreaux et muraille de briques ou carreaux; 3° de faire une arcade de même largeur que la Porte, contenant 18 à 19 pieds de circonférence, et 3 d'épaisseur, commençant la première pierre sur la hauteur du ventillon de ladite Porte, et montant jusqu'à la hauteur qu'il convient pour poser ledit *S. Georges*, qui font 2,700 pieds environ; 4° faire les deux côtières desdits carreaux de 4 pieds de largeur et de même hauteur que le front despié qui couronne ladite Porte. Il suffira qu'il ait un pied et demi d'épaisseur; ce qui pourra contenir pour les deux, 240 pieds; 5° faire 20 pieds et demi de moulure

(1) *Histoire de Nancy*, t. I, 1805, p. 448.

semblable à celle du piédestal où sera posé ledit *S. Georges* ».

« Nous voyons dans la proposition faite par *Jean Richier*, sculpteur..., que les deux figures qui accompagnent S. Georges étoient déjà posées avant qu'on fît le marché pour la figure du Saint. Il y est dit : Que pour construire et sculpter la figure de S. Georges, de même grandeur et hauteur des deux autres figures qui sont déjà posées à la *Porte dudit S. Georges*, et le cheval et dragon, faits en proportion de ladite figure, *suivant le modèle fait par ledit Richier*, que M. le Gouverneur a en mains, et pour le rendre fait et parfait de pierre de Savonnières en Partois, de plusieurs pièces comme le dragon, la tête, les quatre jambes et la queue du cheval, le corps et le bras dudit S. Georges, toutes ces pièces (et quelques autres, si besoin en est), seront particulièrement rapportées et jointes ensemble, selon qu'on trouvera propre et commode, pour rendre l'ouvrage bien fait et accompli à ses frais et dépens, pour la somme de mille frans de Lorraine, qui est le juste prix ; moyennant qu'on lui fournira une loge à couvert pour travailler et du fer et du plomb, si besoin est ; et si on veut fournir la pierre, il rabattra 300 frans de la somme. »

Bien que cet artiste, dit Lionnois, ait fourni le modèle de la statue, « *Florent Drouyn*, Sculpteur de S. A., obtint sur ledit *Richier* la préférence et à plus haut prix. Le marché qui en fut fait, porte ce qui suit : L'an 1608, le 13 février, en présence d'honoré Sgr *Élisée d'Haraucourt*, etc., a été fait marché avec Me *Florent Drouyn*, Sculpteur de S. A., demeurant à Nancy, pour faire et rendre parfaites les figures d'un S. Georges à cheval et d'un dragon au-dessous, de pierre de taille des

perrières de Savonnières en Partois, comme s'en suit : savoir, que la figure du cheval sera de la longueur de onze pieds comprenant les saillies des jambes et dix pieds de hauteur, et celle dudit *S. Georges* d'un pied au-dessus d'icelui qui feront onze pieds pour les deux en hauteur, au-dessous duquel cheval il y aura un dragon à proportion requise, et que le *S. Georges* l'enferre avec sa lance, le tout selon le modèle qui en a été fait et représenté à S. A., et lequel M^e Florent fournira avec la façon, toutes les pierres nécessaires pour lesdites figures et des perrieres susdites, et rendra le tout fait, parfait et posé duement et fidèlement au plutôt que faire se pourra, et au plus tard dans le jour de S. Remy prochain sur la Porte de S. Georges de ce lieu de Nancy-la-neuve, au lieu qui lui a été montré, et ce moyennant la somme de 1200 frans, monnoye du pays, qui lui seront payés et délivrés, savoir 600 frans d'avance pour la provision de la pierre et les ouvriers qui y seront employés; 300 frans lorsque la besogne sera à demi-faite; et les autres 300 frans à la perfection et posage et réception d'icelle ; à charge que les bois pour les échaffaux, en posant lesdites figures, lui seront fournis aux frais de Sadite A. » (Les 1200 frans font 2,419 l. 7 s.)

Des écrivains modernes ont parlé d'un concours, à la suite duquel un projet de statue présenté par Florent Drouin aurait été préféré à celui de Jean Richier; mais nous ne voyons nulle part de preuves de ce fait, qui nous paraît bien en dehors des usages de l'époque ; nous croyons plutôt que des motifs inconnus empêchèrent Richier d'exécuter la commande qui lui était faite, et qu'on dut recourir à son émule, malgré l'augmentation du prix exigé par celui-ci. On a dit aussi que le plan de



Sadoux del. et sc. — Imp. Eudes

PORTE S[T] GEORGES A NANCY

la porte, et peut-être les sculptures qui la décorent, étaient du grand statuaire Ligier Richier ; cette erreur est la conséquence d'une confusion commise par Lionnois, qui prend Jean pour Ligier et dit que c'est lui « qui a fait le sépulcre fameux de Saint Mihiel ».

La famille à laquelle appartenait l'auteur de la statue de saint Georges était, dans le duché de Lorraine, presque aussi célèbre que, dans le Barrois, celle des Richier. On ne lui doit pas moins de onze artistes, que les recherches de M. H. Lepage, archiviste de Meurthe-et-Moselle et président de la Société d'archéologie lorraine (1), sont parvenues à déterminer exactement, en même temps qu'elles ont permis de distinguer Florent Drouin, le vieux, qui fut surtout architecte, et Florent Drouin, le jeune, le fameux sculpteur. Le premier mourut, croit-on, à la fin de l'année 1608. Le second, qualifié « sculpteur de Monseigneur », et « maistre masson du duché de Lorraine », a pu naître en 1540; on trouve son nom dès l'année 1571 ; il mourut le 8 septembre 1612. C'est lui qui sculpta : en 1582, la belle Cène de l'église Saint-Épvre, aujourd'hui au Musée historique lorrain (2) ; en 1589, le remarquable mausolée du cardinal de Vaudémont (église des Cordeliers et cathédrale); en 1596, les jolis bas-reliefs de la seconde porte Notre-Dame ; enfin, vers 1608, la satue de saint Georges.

Le duc Charles III, décédé le 24 novembre 1607, ne

(1) H. Lepage, *Une Famille de sculpteurs lorrains*, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1863. — Voir aussi Ed. Auguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy*, 1882, p. 205 et suiv.

(2) *Idem*. Voir aussi Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 237.

vit pas l'achèvement complet du monument auquel nous consacrons cet article ; il ne s'effectua, dit-on, qu'en l'année 1611, sous le règne prospère et pacifique de son fils Henri II.

Ce n'est nullement par l'effet d'un caprice que le nouvel édifice fut dédié à saint Georges : les noms des quatre portes de Nancy étaient motivés et heureusement choisis. La plus ancienne, achevée par René II, s'appelait porte *Notre-Dame*, à cause de l'image de l'Annonciation dont ce duc l'avait fait orner. On sait que le vainqueur de Charles le Téméraire voulut que l'on représentât cette scène religieuse sur sa principale bannière, et se plut à la faire reproduire par la sculpture un grand nombre de fois ; elle ne cessa de figurer sur le grand étendard de Lorraine jusqu'à la fin du XVII[e] siècle ; la cathédrale primatiale de Nancy a pour titulaire l'Annonciation. — La porte *Saint-Jean* donnait accès au chemin de la commanderie de Malte, dont la vieille tour romane, qui existe encore, est le plus ancien monument de la ville. — La porte *Saint-Nicolas* rappelait le patron de la Lorraine, et regardait l'opulente localité qui devait la transformation de son nom (1) et sa prospérité étonnante aux grands pèlerinages excités par la dévotion envers la célèbre relique du saint.

Le culte de saint Georges était très répandu au moyen âge ; on retrouve ce nom dans les statuts de plusieurs ordres de chevalerie. Le duc Raoul, en même temps qu'il reconstruisait le palais ducal de Nancy, fit bâtir, vers l'aile méridionale de cette vaste demeure, une église, qu'il destina à recevoir les sépultures de sa famille, et dans laquelle il établit un chapitre richement

(1) Saint-Nicolas-de-Port.

doté. En 1339, il dédia le nouveau temple à la Vierge et à saint Georges (1). Il transféra dans cette collégiale, dit M. Lepage (2), « le chapitre de Saint-Georges du château d'Einville. » En 1340, il autorisa la confrérie ou association, en l'honneur du même saint, « qu'avaient faite entre eux les merciers ou marchands de Nancy, de Saint-Nicolas et de Rosières (3) » ; l'année suivante, il permit l'établissement d'une autre confrérie des ouvriers maniant la hache et le marteau (4). Lors de leur première entrée à Nancy, les ducs devaient aller prêter serment dans l'insigne église collégiale Saint-Georges ; le tombeau de Charles le Téméraire y fut longtemps conservé. Au siècle dernier, le roi Stanislas unit ce chapitre à la cathédrale, et acheva la démolition de l'édifice, que le duc Léopold, pour agrandir le palais ducal, avait déjà commencée.

On ne connaît pas d'événements historiques qui se rattachent à la porte Saint-Georges. Louis XIV fit entreprendre la démolition des fortifications, mais conserva les anciennes portes. Stanislas, par arrêt du conseil des finances du 24 juillet 1739, céda à la ville de Nancy différentes constructions anciennes, entre autres les bâtiments dépendant des trois portes de la ville neuve. Un compte du receveur de la ville, de la même époque, fait mention d' « ouvrages au-dessus de la porte Saint-

(1) Cette église paraît avoir succédé à une ancienne chapelle dédiée au même saint. (Voir H. Lepage, *Communes de la Moselle*, t. II, p. 94 et suiv.)

(2) H. Lepage, *l'Insigne église collégiale Saint-Georges de Nancy*, dans les *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine*, t. I, 1849, p. 161.

(3) *Ibid.*, p. 246.

(4) *Ibid.*, p. 248.

Georges, pour l'établissement de pluieurs classes servant aux écoles chrétiennes (1) ». Au début de la Révolution, on fit gratter les armoiries sculptées, avec tant d'art, sur les deux faces de la porte. Déjà, bien auparavant, on avait toléré la construction d'affreuses masures autour du monument et même jusque sous la voûte ; elles ne disparurent que vers 1843 (2). A cette époque, on perça, dans la façade intérieure, deux portes latérales pour les piétons ; on ouvrit, sans doute en même temps, la seconde des deux petites du côté opposé ; l'autre, celle de gauche en entrant en ville, l'était déjà de longue date ; après la fermeture des portes, un guichetier s'y tenait à la disposition des piétons attardés, qui, moyennant quelque menue monnaie, obtenaient assez facilement libre passage.

Sur le plan de Tassin, le monument dont nous nous occupons a été oublié, et le bastion du même nom qui l'avoisine est, à tort, représenté sans ses orillons carrés. Dans le plan de Nicolas Berey, la porte Saint-Georges apparaît hérissée, du côté de la ville, de puissantes tourelles en encorbellements, et flanquée, sur la campagne, de deux tours, qui ne le cèdent en rien à celles de la Craffe : les deux petits corps de gardes sont venus se souder à la construction principale, en prenant des proportions beaucoup plus menaçantes. Quoique imprimée à Paris et datée de 1661, l'estampe de Berey n'est qu'une copie, sur une échelle plus vaste, d'un plan allemand, qui dut être gravé de 1634 à 1637, et qui semble être lui-même une copie d'un plan antérieur à l'occupation française (3).

(1) H. Lepage, *Archives de Nancy*, t. III, p. 79 et 78.

(2) H. Lepage, *Statistique de la Meurthe*, art. *Nancy*.

(3) Nous empruntons ces renseignements à M. L. Mou-

Les deux enceintes de Nancy, l'une créée et l'autre renouvelée par le duc Charles III, constituaient la principale application faite jusqu'alors des principes de la fortification moderne, révélés en France par Errard, qui était de Bar-le-Duc (1). Mais ce sont surtout des ingénieurs italiens qui, avec ceux du duché, travaillèrent aux défenses de Nancy. Nous savons qu'en France, où il fut longtemps d'usage de faire honneur à des étrangers, de nombreuses créations de nos compatriotes, la tradition attribue ordinairement à des artistes d'au delà des monts tous les édifices remarquables de la Renaissance ; de savants travaux, au premier rang desquels il faut citer le grand ouvrage que publie actuellement M. Palustre, ont commencé à démontrer l'erreur de la plupart de ces légendes. Pour ce qui est, en particulier, de la Lorraine, l'intervention des Italiens est attestée par les documents ; elle s'explique, du reste, mieux que partout ailleurs, par les campagnes de la dynastie angevine et du duc René II dans la péninsule, bien antérieures à celles des Valois français.

La première porte Notre-Dame, vulgairement dite de la *Craffe*, actuellement la plus ancienne de Nancy, a conservé le nom, altéré par la prononciation populaire, du sieur de la Casa de Garaffa, gentilhomme napolitain, qui passe pour l'avoir construite, étant gouverneur (2).

genot, *Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville neuve de Nancy*, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, t. X, 1860, p. 227-228.

(1) Voir P. G. Dumast, *ibid.*, p. 36.

(2) Cette étymologie est contestable ; néanmoins, tout ne doit pas être faux dans la tradition à laquelle nous faisons allusion.

Dans le cours du XVIe siècle, les archives rappellent les noms d'autres ingénieurs qui paraissent aussi être d'origine italienne. En 1544, c'est « maistre Balthasard Paduano, ingénieur et fortificateur » ; en 1545, « Ambroise Principiano, capitaine de la fortification du comté de Bourgogne »; en 1552, « Me Antonio de Bergamo, fortificateur », qui mourut en 1569; en 1580, « Benedict Ambrosii, ingénieur » ; en 1586, « Hercule Negro, ingénieur », puis Philippe Negro; en 1587, le « capitaine Nicolas ou Nicolao, maistre fortificateur »; enfin, en la même année, « le sieur Jheronimo Sitoni, gentilhomme milanois », que le duc établit « en estat et office d'ingénieur, fortifficateur et visitateur général des villes et forteresses de noz païs (1) ».

Les anciens chroniqueurs ont hésité sur le nom de l'auteur du plan des fortifications de la ville neuve. L'an 1603, lit-on dans la *Notice de la Lorraine* (2), il (Charles III) fit disposer le plan par un ingénieur italien, appelé *Jean-Baptiste*. Toutefois, quelques-uns ont oppinion qu'il n'étoit qu'exécuteur des desseins dressés par le colonel Orphée de Galean,... très excellent mathématicien. » Les archives ne font mention que de Jean-Baptiste de Stabili (3), dont le nom prouve suffisamment l'origine italienne (4). Néanmoins, une tradition constante et une épitaphe rapportée par Lion-

(1) Voir le travail déjà cité de M. Mougenot. — Nous pourrions citer d'autres artistes italiens qui s'occupèrent de constructions civiles.

(2) Tome II, art. *Nancy*. Dom Calmet est l'auteur de la *Notice*; mais le tome II, publié après sa mort, renferme beaucoup de choses qui ne sont pas de lui.

(3) Ou d'*Estabili?*

(4) Voir le travail de M. Mougenot.

nois (1), ne permettent pas de croire que le second des personnages nommés dans la *Notice* soit complètement étranger aux travaux de la défense ; or ce dernier était milanais. Orpheo Galeani provenait, en effet, de Lodi ; il fut conseiller de guerre de Son Altesse, colonel d'un régiment de vingt enseignes de gens de pied, et conseiller d'État ; il est la souche de la maison de Galean en Lorraine (2).

D'ailleurs, le principal entrepreneur des travaux exécutés sous les ordres de Jean-Baptiste de Stabili, était un Lorrain, Nicolas Marchal, que Charles III nomma en 1597, « ingénieur des forteresses de noz pays, » et dont les descendants reçurent des lettres de noblesse. Il mourut en juin 1611, suivant, à la distance de quelques mois, Jean-Baptiste de Stabili au tombeau. Son successeur fut Jean l'Hoste, mathématicien de S. A., ingénieur des fortifications de ses pays, et conseiller de guerre.

L'influence italienne, reconnaissable dans les deux enceintes de Nancy, a été signalée dans l'architecture et l'ornementation de la porte Saint-Georges : M. Cuny, architecte, et M. Auguin qui, dans la dernière polémique, ont surtout appuyé sur l'intérêt artistique de ce monument, n'ont pas manqué de le faire ressortir. « Sachez, a dit le premier (3), que cette architecture de la fin de la Renaissance, *toute spéciale à Nancy*, a un mérite réel... Je l'appellerai lombardo-lorraine ; elle est un type, une expression d'une époque où l'art pénétrait partout, même dans les fortifications. »

(1) *Histoire de Nancy*, t. II, p. 300.

(2) Husson l'Escossois, *Simple crayon*, 1674, art. *Gallean*.

(3) *Journal de la Meurthe*, du 4 janvier 1882.

Et nous ne saurions mieux terminer cet article que par l'appréciation suivante, extraite de la lettre excellente, quoique rapidement rédigée, que M. Auguin adressa, le 15 novembre 1881, au maire de Nancy : « L'art de la Renaissance, à Nancy, n'a plus que quelques vestiges : le Palais-Ducal en certaines parties, qui représente l'architecture palatiale ; la porte Saint-Georges, qui représente l'architecture militaire; une maison de la rue Mably et deux de la Ville-Vieille, qui donnent une faible idée de l'art apporté aux constructions bourgeoises au XVII[e] siècle (1)... — Fermeté de ligne, heureuse application des saillies, judicieux emploi des moulures, savamment combinées pour détacher les caractères divers de l'œuvre, architecture nerveuse et massive, mais opulente : qui donc refuserait ces qualités à la porte qu'on veut détruire ? — Ce qu'on ne s'est jamais assez appliqué à faire comprendre et savoir, c'est que l'architecture militaire lorraine a son type à elle : italien mitigé par la sobriété native du pays, monumentale et discrète à la fois, curieuse également par la richesse de ses proportions et par la finesse de ses détails. A part la porte de Cambrai, qui ne vaut pas la porte Saint-Georges, on n'en trouverait peut-être pas deux en France qui aient le même cachet de force et d'élégance (2). »

Une chose n'est pas sans contribuer au cachet de ville

(1) Il est évident que M. Auguin n'a voulu parler ici que des constructions particulières restées entières; car il existe, dans nombre de maisons de Nancy, des fragments intéressants et souvent considérables de l'époque de la Renaissance.

(2) *Journal de la Meurthe*, 16 novembre 1881.

historique, d'ancienne capitale, qui appartient incontestablement à Nancy : c'est que, par quel côté qu'on y arrive, il faut, presque nécessairement, passer sous un arc de triomphe, une porte monumentale. Certes, l'édifice que nous avons tenté de faire apprécier ne possède plus toute l'ornementation et l'aspect majestueux que nous lui voyons dans les planches d'Israël Sylvestre; néanmoins, il constitue encore un souvenir historique, un modèle d'architecture militaire, un spécimen de l'art lorrain de la fin de la Renaissance dont il importait d'assurer la conservation.

La solution de la question de la porte Saint-Georges est avantageuse à la ville de Nancy, non seulement parce qu'elle lui conserve un remarquable monument d'art et d'histoire, mais encore parce que le prolongement direct de la rue Saint-Georges sera certainement un embellissement pour la cité. Cette rue et celle de Saint-Jean, qui la continue du côté opposé, forment l'une des principales artères du centre, celle qui, depuis quelques années, est devenue la plus animée. Lorsqu'on aura vu les heureux effets de la percée qui se prépare, nous ne serions pas étonné qu'on se repentît de n'avoir pas agi de même pour la place Saint-Jean, ce qui aurait permis de respecter la porte que l'on a récemment démolie (1). Depuis le commencement du siècle, la municipalité a presque constamment suivi un système de demi-mesures, qui fait vivement regretter l'abandon des

(1) Ce projet, dont l'exécution était si désirable, avait pour corollaire la construction d'une gare de chemin de fer pour les voyageurs, en face de cette grande et large voie. La gare actuelle, devenue tout à fait insuffisante, a, en outre, le défaut de manquer de débouché direct vers le centre de la ville.

superbes projets conçus, vers la fin du siècle dernier, pour l'agrandissement et la régularité de Nancy, projets dont le Musée lorrain possède des plans si curieux et si instructifs.

Comment, d'autre part, ne pas voir avec peine la ruine de la citadelle, sur laquelle il eût été facile de créer une charmante promenade, ayant sur la Pépinière l'avantage de l'altitude et d'une vue étendue vers la Meurthe et les côteaux de Malzéville (1). Après la paix de 1815, c'est, dit-on, « pour occuper les ouvriers sans ouvrage », que l'on détruisit le magnifique escalier de l'arc de triomphe ; en 1871, toujours en alléguant le même motif, et pour profiter de l'absence du génie militaire propriétaire, on fit abattre les parapets des bastions le *Duc* et le *Marquis*, en arrière des orillons, afin d'établir un chemin qui, longeant la courtine à mi-hauteur, réunissait extérieurement les deux bastions et joignait le pont de la seconde porte Notre-Dame ; on dénatura complètement, de cette manière, les intéressants vestiges des vieilles fortifications, dont l'aspect était encore si remarquable, et, pour nous servir d'une

(1) Citons, ne serait-ce qu'à titre de curiosité, les lignes suivantes relatives à la citadelle, qui sont extraites du travail de M. Mougenot, indiqué plus haut : « Que nos édiles cherchent à s'entendre avec le génie militaire, moyennant, par exemple, une modique redevance annuelle qui dépasserait à peine une centaine de francs, et les Nancéiens trouveront dans le bastion le Duc et son réduit, l'ancien Calvaire, une promenade qui n'aura rien à envier à l'Esplanade de Metz. Ce projet sera-t-il pris en considération?... Nous ne nous abusons pas à ce point, car nous sommes obligé de reconnaître qu'il a un défaut, et un défaut grave pour notre époque : c'est celui de n'être pas dispendieux. »

expression à la mode, si *pittoresque*. Depuis cette époque, l'élargissement du pont, dont les arches ont été comblées, la construction d'une maison dans les fossés, et la création de la rue Grandville, qu'il eût été sans inconvénient de reporter un peu plus loin, puisqu'elle n'est pas dans l'axe de la terrasse de la Pépinière, ont rendue irrémédiable l'erreur que nous déplorons.

Souhaitons que les incidents dont la porte Saint-Georges de Nancy vient d'être l'objet servent de leçon salutaire aux municipalités qui montrent trop peu de souci de la conservation des monuments de leur histoire. Ils n'auront pas été inutiles, s'ils ont pour résultat d'activer la vigilance des sociétés savantes, des hommes de goût qui s'intéressent aux souvenirs du passé comme aux questions d'art, et s'ils démontrent la nécessité de l'intervention protectrice du gouvernement.

LÉON GERMAIN.

*P. S.* — Depuis que nous avons écrit l'article qui précède, l'iconographie de la porte Saint-Georges s'est augmentée d'une fort belle planche, de grandes dimensions (haut., $0^{m}21$, larg., $0^{m}155$), due au burin justement estimé de M. O. de Rochebrune. Cette gravure, dédiée à M. Proust, est digne, pour ce qui concerne l'architecture, de l'artiste qui l'a exécutée. On doit cependant regretter que M. de Rochebrune, voulant rétablir les armoiries de Charles III, ait commis des erreurs graves, qu'il est de notre devoir de signaler. Dans l'écu lui-même ont été omis les deux quartiers de Gueldres et de Juliers, que les ducs de Lorraine ont constamment portés depuis François Ier, petit-fils de René II et de Philippe de Gueldres. Dans les ornements extérieurs, les trois aigles ont été supprimés, pour faire

place à un *comble* et à deux anges, imités des armes des rois de France : jamais les ducs de Lorraine n'eurent deux anges pour *tenants*; au XVIII^e siècle seulement, on voit apparaître le *comble*, sous Léopold, alors que ce prince prit le titre d'Altesse Royale et fit fermer sa couronne. Les armes de Charles III sont représentées telles que nous les avons indiquées sur ses médailles et dans plusieurs ouvrages imprimés pendant son règne. Enfin, du moment que l'on restaurait ces armoiries, il eût été bien d'en agir de même à l'égard de celles du gouverneur, Élisée d'Haraucourt, qui décoraient l'entablement du premier ordre.

---

# LA COLONNE DITE DE HENRI IV

## A ROME

---

La colonne érigée à Rome, vis-à-vis l'église Saint-Antoine, en souvenir de l'absolution accordée, en 1595, à Henri IV, après son abjuration, avait été enlevée, en 1875, par suite de l'élargissement de la rue, aujourd'hui *via Carlo Alberto*, qui aboutit de ce côté à la place Sainte-Marie-Majeure.

Ce monument, historique à tant d'égards, malgré l'indifférence de l'administration des *Établissements pieux de la France à Rome* pour sa réédification, a été rétabli, en 1881, par les soins de la commission archéologique communale de Rome, en vertu d'une décision du conseil municipal de la ville, provoquée par la louable initiative de M. le commandeur de Rossi, l'éminent archéologue, également membre de ce conseil.

Le nouvel emplacement, à peu de distance de l'ancien, sur lequel s'élève la colonne, est situé dans un espace clos en forme d'esplanade, compris entre le côté nord de la basilique de Sainte-Marie-Majeure et une rue en contre-bas qui lui est à peu près parallèle. Le monument, tel qu'on le voit aujourd'hui, se compose d'abord d'un piédestal rectangulaire de marbre blanc, avec base et corniche, d'une hauteur totale de 1m35 et d'une largeur de 1m10 sur son dé. Le piédestal proprement dit porte un

socle de marbre blanc carré formé d'une plinthe et d'une demi-moulure creuse. Sur ce socle repose une base circulaire de granit gris et vert. Socle et base ont 0$^{m}$65 de hauteur. Sur cette dernière base se dresse la colonne de granit rose, longue de 3$^{m}$50. Ornée de palmes recourbées, d'un léger relief, à sa partie inférieure, elle s'effile légèrement jusqu'à son sommet, bordé d'une astragale. Vers le milieu, elle porte un anneau plat sur lequel on lit : IN HOC SIGNO VINCES. C'est la forme d'un élégant fût de candélabre et l'on sait aussi que l'on a voulu y voir la forme, discutable peut-être, d'un canon. Un chapiteau de marbre blanc corinthien la couronne, et au-dessus s'élève une croix en marbre noir-verdâtre, dont les deux bras et la tête se terminent par des fleurs de lis en bronze. La croix, haute environ de 1$^{m}$60, porte d'un côté le Christ crucifié et de l'autre la Vierge radiée, les pieds sur le croissant et tenant sur le bras gauche l'Enfant-Jésus. Ces deux images sont en bronze et d'un assez bon travail.

La face du piédestal tournée vers l'est, c'est-à-dire du côté de la façade de la basilique, est ornée d'un écusson fixé sous sa corniche, aux armes de Henri IV, et surmonté de la couronne royale (1). La face qui regarde le flanc nord de la basilique porte l'écusson aux armes

(1) L'écusson porte les deux écus de France et de Navarre, le premier *d'azur à trois fleurs de lis d'or*, le second *de gueules aux chaînes d'or posées en pal et en double orle.*

Au-dessous de ces deux écus on voit un H d'où surgissent une palme et une branche de chêne et qui est surmonté d'une couronne à pointes.

Le tout entouré des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel.

de Benoît XIV (1) et l'inscription qui s'y lisait avant la translation du monument :

BENEDICTUS XIV PONT. MAX
PUBLICUM HOC MONUMENTUM
DEIPARÆ VIRGINIS SACRUM
CLEMENTE VIII PONT. MAX. ERECTUM
TEMPORIS RUINA CONLAPSUM
RESTITUIT
ANNO CHRISTI MDCCXXXXV.

La face opposée à la précédente, vers le nord, porte seulement les armes de Clément VIII (2). Enfin, sur la face tournée vers l'ouest, on lit cette inscription :

QUESTA COLONNA
GIA ERRETTA
PRESSO LA PIAZZA DELLA BASILICA
DI REMPETTO ALLA CHIESA DI S. ANTONIO
FU QUA TRASPORTATA
A CAUSA DELLA NUOVA DISPOSIZIONE DEI LUOGHI
PER CURA DEL COMUNE DI ROMA
NEL ANNO M.DCCCLXXXI.

A l'histoire de ce monument se rattachaient plusieurs particularités passablement obscures et même inexactes, tant au point de vue de son origine et de sa destination qu'à celui de sa forme architecturale. Mais depuis sa réédification, le *Bulletino della commissione archeolo-*

(1) *D'azur à la bande bretessée d'or accompagnée de six étoiles de même.*

(2) *Palé d'or et de gueules de six pièces.*

*gica comunale di Roma* (1) a publié sur cette colonne une notice du plus grand intérêt. L'auteur, M. le professeur Tomassetti, y rétablit plusieurs points de son histoire sous leur vrai jour, en mettant à profit l'étude de nombreux documents que sa profonde érudition lui rend familiers, ainsi que des découvertes dues à la translation de la colonne. C'est cette notice que nous nous proposons de faire connaître, en nous attachant plus particulièrement aux passages qui concernent le monument lui-même.

Et tout d'abord, l'auteur fait ressortir l'importance politique des résultats de l'acte religieux que rappelait le monument en question. Ces résultats n'intéressaient pas seulement la France. Si, d'un côté, ils mettaient une heureuse fin à la guerre civile, rétablissaient l'équilibre entre les grandes puissances catholiques au détriment de l'omnipotence de l'Espagne, sous Philippe II, et replaçaient le pape dans des conditions de plus grande indépendance, ils profitaient en même temps aux autres États de l'Italie ; car ceux-ci avaient tout à gagner à l'affaiblissement de la domination espagnole, qui fut toujours très antipathique aux Italiens.

Faut-il rappeler combien furent longues les hésitations du pape à accorder l'absolution au roi? Les personnages qui intervinrent au nom de Henri IV, auprès de Clément VIII, pour négocier cet acte important étaient de valeur et de condition considérables. Ce fut d'abord le duc de Nevers. Mais il n'aboutit pas et il a laissé une relation détaillée de son entreprise. Cependant, après lui, les négociations furent renouées avec

(1) 1881, n° 2. *Della colonna detta di Enrico IV sull'Esquilino.*

[illegible]



Héliog. Dujardin — Imp. Eudes

COLONNE DE HENRI IV À ROME

un plein succès par de La Clielle, Séraphin Ollivier, doyen des auditeurs de Rote, le cardinal d'Ossat, le cardinal Gaétani, du Perron, qui fut plus tard cardinal, et Charles Anisson, ancien abbé du monastère de Saint-Antoine-en-Viennois. Il était donc tout naturel de voir le succès de cette délicate entreprise célébré et commémoré par ceux qui l'avaient menée à bonne fin. Aussi le monument qui devait en consacrer le souvenir fut-il élevé, sous l'inspiration d'un sentiment tout à la fois religieux et patriotique, sur la place Saint-Antoine qui appartenait aux religieux de Saint-Antoine-en Viennois et qui, à ce titre, était considérée comme sol français.

Ces religieux étaient en possession de leur église à Rome, et de l'hôpital qui en dépendait depuis la fin du XIII[e] siècle, date de la restauration de cet ancien édifice par le cardinal Capocci. L'ordre des Antonins avait été fondé en Dauphiné par Gasto et Gérond, en 1095, à l'époque de la première croisade et en honneur du corps de saint Antoine transporté de Constantinople à la Motte-Saint-Didier-en-Viennois (1). La bulle de confirmation de cet ordre fut donnée par Boniface VIII, en 1297; c'est précisément la date à laquelle l'ordre même fut appelé à Rome pour desservir l'église et l'hospice de Saint-André (2).

(1) C'est à la suite de cette translation que la localité de Saint-Didier prit le nom de Saint-Antoine.

(2) L'église Saint-Antoine, à Rome, s'élève près de l'emplacement d'une ancienne basilique construite, à l'origine, pour un usage civil ou profane, par le consul Junius Bassus, sous le règne de Constantin. Au V[e] siècle elle appartenait au Goth Flavius Valila. Celui-ci en fit don par testament au pape Simplice qui l'appropria au culte chrétien et la dédia à l'apôtre saint André. Le commandeur de Rossi a refait l'histoire de ce

Mais quelle part eurent les Antonins eux-mêmes dans l'érection de la colonne? C'est ce que recherche M. Tomassetti à travers les opinions confuses qui se rattachaient au monument.

monument en s'appuyant sur des inscriptions trouvées sur place ou dans les manuscrits inédits de Panvinio et d'autres érudits. Grâce à des dessins relevés par San Gallo, il a pu aussi reconstituer le plan de la basilique et une partie de ses riches décorations incrustées de marbres. (*Bulletin d'Archéologie chrét.*, 1871.)

Près de cette église avait été fondé un hôpital désigné dans le *Liber Pontificalis*, sous le titre de : *S. Andreae apostoli quod barbarae nuncupatur* (de même que l'église contiguë était désignée dans les textes sous le nom de *Catabarbara patricia*, en souvenir du barbare Valila, qui en avait fait don au Pape). Elle était tombée en ruines, lorsque le cardinal Capocci fit construire près d'elle une nouvelle église dédiée à saint Antoine. Il serait peut-être difficile de préciser l'époque à laquelle l'hôpital fut dédié lui aussi à saint Antoine, mais il est probable qu'il l'avait déjà été avant l'église. Quoi qu'il en soit, l'état de ruines et d'abandon de l'ancienne basilique ne fit qu'augmenter sous les Antonins. Cela ressort d'une singularité que signale M. de Rossi dans un manuscrit du Vatican (*Codex. Vatic.*, 6437, f. 36,37). Il paraît que les Antonins débitaient alors, comme remède contre la fièvre, une sorte d'onguent qui n'était autre chose que le mastic des précieuses incrustations de marbre qui décoraient l'ancien édifice.

L'hôpital fut restauré par Pie IV, comme l'atteste l'inscription suivante recueillie par Terribilini : *Pius IIII Medices pont. opt Max.* | *hujus hospitalis instaurator*. Au XV^e siècle le prieur Constant de Guillaume fit restaurer l'église ; l'inscription qui suit, donnée par le même auteur, en fait foi : *Constantius Guillelmi pbr* | *aedem hanc vetustate collabentem* | *a fundamentis instauravit* | MCCCCLXXXI. Au XVI^e siècle, le prieur

S'il eût fallu s'en rapporter à l'inscription de Benoît XIV, qui se lit encore sur le piédestal, la colonne aurait été élevée, à l'origine, par Clément VIII et dédiée à la Vierge. Cette opinion inexacte était généralement admise. Il était aussi notoire que cette inscription en avait remplacé une précédente, transcrite de la manière suivante par tous les auteurs : *D. O. M. Clemente viii pont. max. | ad memoriam | absolutionis henrici iv | franc. et navar | regis christianissimi q. f. r. d. xv kal. oct. mdxcv.* Il était également admis que cette inscription avait été enlevée par les Antonins, qui lui auraient substitué l'image d'une flamme, symbole de leur saint.

Cancellieri fait faire un grand pas à la question à l'aide du *Diario* de Francesco Valesio, dont il cite des passages. Il en résulte que le monument commémoratif de l'absolution du roi aurait été élevé par Charles Anisson, abbé de Saint-Antoine, et, d'un autre côté,

Ch. Anisson fit venir de France un ancien recueil de dessins représentant des traits de la vie de saint Antoine et les fit peindre sur les murs de l'église par J.-B. Lombardelli (Moroni, *Dizionario di erudiz.*, vol. VI, p. 102), ou plutôt par J.-B. Montano della Marca (Nibby *Roma mod.*, I, p. 102). Les dernières restaurations de l'hôpital dataient de l'année 1713... En 1778, les Antonins furent réunis à l'ordre de Jérusalem. L'hôpital fut supprimé et l'église passa entre les mains de l'ordre des religieuses Camaldules.

Aujourd'hui les bâtiments de l'ancien hospice et de l'ancien couvent ont été transformés en hôpital militaire. L'église a toujours conservé son élégant portail roman en marbre blanc du XIII siècle, et le niveau de la porte, qui était auparavant à celui de l'ancienne rue, se trouve actuellement plus élevé, par suite de l'abaissement du sol extérieur. Il a été rendu accessible au moyen d'un perron.

que le piédestal de la colonne aurait été celui de la statue de Henri IV, placée depuis sous le portique de Saint-Jean-de-Latran. De plus, cette colonne, portant la croix avec le crucifix et la Vierge, aurait été abritée par un dais soutenu par quatre colonnes de granit blanc. « Cet édifice, dit Valesio, fut élevé en souvenir de la réconciliation de Henri IV, roi de France, comme le constatait l'inscription placée sur le piédestal et que déjà, depuis quelques années, les religieux ont enlevée, en y substituant la flamme de saint Antoine. Mais je ne comprends pas de quel droit ils ont fait disparaître un souvenir public, une commémoration qui tournaient si grandement à l'avantage et à l'honneur du Saint-Siège. » Et ici Valesio rapporte, d'après Ciacconius, l'inscription ci-dessus : *D. O. M. Clemente VIII, P. M.*, etc. Gracas aussi, cité par Valesio, raconte (t. CXLIII, n. 4143, 15 febr. 1744) que l'édicule porté par quatre colonnes *s'écroula le jeudi à la dix-neuvième heure. La colonne qui portait l'enfant Jésus, seule, resta intacte*. Ce fut à la suite de cet accident que le pape Benoît XIV releva le monument avec l'inscription que nous voyons encore aujourd'hui.

Il serait difficile de vérifier ce qui concerne le prétendu piédestal de la statue de Henri IV du Latran. Le fait néanmoins paraît invraisemblable, vu l'anachronisme qui existerait entre l'érection de la colonne et la statue, œuvre de Cordier (1). Quant au dais qui aurait abrité la croix, le témoignage de Valesio s'accorde encore avec celui d'un autre chroniqueur, Benedetto Mellini, qui dit lui aussi dans ses notes inédites, *Anti-*

(1) Cette statue fut inaugurée en 1608, par l'ambassadeur de France, Charles de Neuville d'Halincourt, marquis de Villeroy.

*chità di Roma* (1), « que l'on voit en sortant de l'église Saint-Antoine le monument commémoratif de l'absolution de Henri IV, formé d'une colonne placée sous un dais de marbre porté par quatre colonnes de granit. » « *Uscendo della chiesa di S. Antonio, si vede in faccia la memoria della ribenedittione di Henrico IV con una colonnetta entro un tabernacolo di marmo isolato sopra quattro colonne di granito...* »

En présence de ces diverses assertions, la forme de l'édicule recouvert d'un dôme ne saurait être mise en doute, quoiqu'elle ne se trouve figurée dans aucune des représentations que la gravure nous a laissées de ce monument. Mais peut-être que les artistes qui l'ont reproduit auront fait abstraction du dais pour ne donner que la colonne entièrement dégagée (2)?

Quant au fondateur du monument et aux inscriptions disparues, Fr. Valesio nous a déjà révélé Ch. Anisson comme l'auteur de l'érection de la colonne. D'un autre côté, dans ses notes, *Antichità di Roma*, Mellini a rapporté les inscriptions suivantes qui se lisaient sur l'édicule dont il nous a donné la description ; sur la face :

D. O. M.
CLEM · IIX · P · M ·
F · CAROLVS · ANISSON
DELPHINAS · VICARIVS
ORD · S · ANT · DE · SVO · POS
V · NON · MAII CIƆIƆXCVI

Sur l'un des côtés : *Ad memoriam absolutionis...* etc.,

(1) *Archivio Vaticano*, Arm. VI, vol. 38, f. 302, b.

(2) M. Tomassetti signale une gravure de la colonne, datant de 1600, et qu'il a consultée, celle du graveur Giov. Maio.

et Mellini ajoute que Urbain VIII fit supprimer ces inscriptions.

Voilà donc le fait établi, c'est Ch. Anisson qui a érigé

Elle représente la colonne seule avec la croix, sans accessoire de dôme ou de dais. Cette gravure fait partie d'un recueil intitulé : *Ornamenti di fabriche antichi et moderni dell' alma città di Roma con le sue dichiarattioni fatte da Bartolomeo Rossi fiorentino ad instanza di Andrea della Vaccaria all' insegna della Palma*. Sous le frontispice de la seconde partie, on lit : *Ioannes Maius romanus delineavit anno iubileo MDC*, et sous la gravure : *A perpetua memoria dell' assolutione e beneditt*ione *fatta all' invittissimo e christianissimo Henrico IV, re di Francia dal S. Sig. nro Clemente VIII, l'anno* 1595 *a di* 15 *di ottobre, il molto R. P. Carlo Anisson abbate di S. Antonio eresse questa colonna posta rincontro all' ospedale di detta chiesa de francesi vicina a S. Maggiore sul monte Esquilino*.

M. Tomassetti indique également la gravure de la colonne par *Filippo Tomassini*, qui est de l'année même de son érection, de 1596. Mais il n'a pu la voir. Il signale aussi comme plus récente une estampe de petite dimension du même monument publiée par le *Magasin pittoresque*, vol. IX, 1841, p. 72.

A ces propos nous ajouterons quelques renseignements.

Dans la *Collection Hennin* (*Histoire de France*, tome XI), il existe deux gravures de la colonne de Henri IV, d'après Philippe Thomassin (*Filippo Tomassini*), né à Troyes, vers le milieu du XVIe siècle, et qui travailla longtemps à Rome, où il mourut à l'âge de soixante-dix ans. La première gravure représente la colonne surmontée de la croix, mais seule, sans dôme ou dais. Le monument figuré, y compris le piédestal, a 0m535, dont 0m39 pour la colonne et la croix. Il est vu du côté du Christ, comme dans l'héliogravure qui accompagne cette notice. Sur la face du piédestal on lit : « D · O · M · | CLEMENTE IIX · P · M · | F · CAROLVS ANISSON

le monument commémoratif de l'absolution et de plus à ses frais, *de suo*. Mais quels motifs auraient fait disparaître ces inscriptions? M. Tomassetti cherche à

| VICARIVS | ORD · S · ANTON · | DE SVO POS · | V · NON · MAI · CIↃ · IↃ · XCVI · »

L'inscription suivante, qui se trouvait sur une autre face, est répétée deux fois dans un cartouche, près du piédestal: « AD MEMORIAM | ABSOLVTIONIS HENRICI IV · | FRANC · ET · NAVR · | REG · CHRISTIANISSIMI · | q · f · a · d · XV KAL · OCT · CIↃ IↃXCV. » On lit sur l'anneau qui décore le fût: « IN HOC VINC. » Deux médaillons de forme ovale sont figurés à droite et à gauche de la colonne; l'un, à droite, contient le portrait de Henri IV, l'autre, celui de Clément VIII, tous les deux accompagnés de leurs armes. L'inscription qui suit, coupée par la base de la colonne, est gravée au-dessus du piédestal: « HENR · IV · FRANC · ET NAVAR — REGI CHRISTIANIS · ET INVICTIS · | *Philip. Thomassinus Trecen. ex Archetypo quod est ad Aedem S · Anton* · | *Romae excusum dat, donat — et Seipso dicat*, CIↃ · IↃ · XCVI · »

Au bas, on lit, d'un côté: « *cū privil. ad decenniū*, » et de l'autre: « PTS et IO · *Turpin' exc. Rom.* »

La seconde gravure, imprimée à Lyon, est la reproduction exacte de la précédente, comme dimensions et comme dessin, sauf les hachures, qui sont un peu plus serrées. La forme des lettres des inscriptions est aussi un peu différente. Les inscriptions du piédestal et la dédicace coupée par la base de la colonne, sont identiquement les mêmes que dans la première gravure, mais au bas on lit: « *cum privil* · *R* · *ad decenniū Math* · *Greuter Lugdun*, *F* · » De plus, la colonne est accompagnée d'un titre gravé en lettres cursives et fleuries, également coupé par le haut du fût et ainsi conçu: « *Colonne — dressée* | *à Rome en la — place S. Antoine* | *au nom et à la mé—moire de Henri IIII* | *roy de Fr. et — de Navarre.* »

Enfin, il existe toujours dans le même recueil une troi-

**les expliquer. Il rappelle à ce sujet le conflit politique qui surgit entre Louis XIV et Alexandre VII, à la suite des querelles survenues, à Rome, entre les gardes corses**

sième gravure de notre monument, plus petite que les précédentes, d'une hauteur totale de 0m16 1/2, y compris le piédestal. Elle porte les mêmes inscriptions, au piédestal seulement. Le portrait de Clément VIII, qui l'accompagne, diffère un peu des autres par le costume. Cette estampe, sans nom d'auteur, paraît avoir été gravée en Hollande. On lit le titre suivant à droite du fût dans le champ de la page : « COLOMNE OPGHERECHT BINNEN ROOME, OP DEPLAETSE S · ANTONIS INDEN NAEM ENDE TOT GHEDACHTENISSE VAN HENDRICK DE IIII CONINCK VAN VRANCKRYCK ENDE VAN NAVARRE. »

Le *Magasin pittoresque*, à trente-neuf ans d'intervalle, a publié deux gravures de la colonne de Henri IV; la première en 1841, la seconde en 1879, et cette dernière sans rappeler qu'il l'avait donnée précédemment. En définitive, ces deux gravures ne sont toutes les deux que la reproduction très réduite de l'estampe de Thomassin. La première, celle de 1841, est inexactement intitulée : *Pyramide élevée à Rome en mémoire de l'abjuration de Henri IV, estampe tirée de la collection de M. Hennin*, sans le nom du graveur. On lit en très fins caractères sur le piédestal : *Ad memoriam absolutionis*, etc... » La gravure publiée en 1879, comme si, d'après la courte notice qui l'accompagne, le monument eût été toujours en place, a pour titre : *Croix de l'absolution de Henri IV à Rome.* « Elle a été reproduite, dit la notice, par le graveur Thomassin, qui a dédié cette estampe au roi de France. » L'inscription figurée sur le piédestal dit : « D · O · M · | *Clemente XII p · m · | R · Carolus Anisson | Vicarius | ord S ·t Anton · de suo pos · | V · non maii* MDXCVI. »

Quant au dais absent dans les gravures les plus anciennes, on aurait peut-être plus de chance de le trouver dans celles qui auraient pu être faites plus tard, comme par exemple du temps de Valesio et de Mellini. Mais en existe-

du Pape et les gens du duc de Créqui, ambassadeur de France. Le roi en obtint une réparation publique attestée par l'érection d'une pyramide, dite la *Pyramide Chigi,* qui portait une inscription commémorative du fait. Mais lorsque Clément IX, au rapport de plusieurs historiens, eut regagné les bonnes grâces de Louis XIV, à la suite de sa médiation dans le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, conclu en 1668, entre le roi de France et le roi d'Espagne, Charles II, il fit disparaître cette pyramide, avec le consentement de Louis XIV, et en échange de ce consentement, il aurait supprimé l'inscription du monument de Henri IV. Il est difficile d'admettre ces faits en présence de la disproportion du sens des deux inscriptions. Celle de la pyramide était en réalité humiliante, et tous les contemporains la désapprouvèrent, au dire de Muratori (1). Celle qui concernait Henri IV, au contraire, était conçue en termes plus que modérés, et il faudrait alors supposer qu'il en existait une autre plus significative.

La démolition de la *Pyramide Chigi,* la suppression de l'inscription de la colonne ont-elles donné lieu à des pourparlers diplomatiques? C'est ce que, malgré des recherches faites à Rome et à Paris, ignore l'auteur du mémoire que nous analysons (2). « Il nous paraît plus

t-il de cette époque? Rien ne répugne en effet à admettre qu'à l'origine le dais et ses colonnes n'aient pas existé et que cet accessoire ait été ajouté postérieurement. Ainsi l'absence du dais dans les gravures de Thomassin et de Maio pourrait se concilier avec la description qu'en ont faite Valesio et Mellini.

(1) Muratori. *Annali* 1664. 1668.

(2) M. Tomassetti indique à l'Archivio Vaticano un dessin de la *Pyramide Chigienne*, avec ce titre : *Piramide che*

probable, dit-il, que le pape ou les Antonins firent tout simplement enlever de leur propre volonté, par égard pour le roi, ce souvenir qui rappelait les actes de soumission que son aïeul avait accomplis. Suivant toute vraisemblance, l'affaire aura été traitée sans autre formalité que le procès-verbal de la démolition, qui doit se trouver aux archives du ministère des affaires étrangères. »

Mais quelle que soit la cause de la disparition de ces inscriptions, voilà qu'une heureuse circonstance des plus imprévues vient, après deux cents ans, remettre au jour l'original de ce texte mystérieux. Dans les travaux que le génie militaire faisait exécuter pour convertir en hôpital les bâtiments de l'ancien couvent de Saint-Antoine, on a descellé la plaque qui portait l'inscription commémorative des restaurations faites en 1713, et au revers il s'en est trouvé une autre, plus ancienne, coupée pour être adaptée à la nouvelle desti-

*fu finita il giorno di mercoledi 21 maggio 1664. La suddetta fu demolita Venerdi primo di Guigno 1668, sedendo Papa Clemente IX, di Casa Rospigliosi, e ne fu fatto atto publico in casa dell' ambasciatore di Francia Duca di Sciaulnes nel Palazzo di Farnese.*

La Pyramide porte l'inscription suivante :

« In execrationem damnati facinoris | contra e. d. ducem Crequium oratorem | regis Christianissimi | a militibus corsis | XIII kal. sept. an. mdclxii patrati | corsica natio inhabilis et incapax | ad sedi apostolicæ inserviendum | ex decreto iussu | S. S. d. n. Alexandri VII, p. m. | edito | in executionem concordiae Pisis initæ ad perpetuam rei memoriam | declarata est | anno mdclxiv. »

Cette pyramide était située devant la caserne des gardes près le Vatican.

nation de la plaque. Elle contenait les mots suivants :

. . . . . . . . . .
IN MEMORIAM
ABSOLVTIONIS
CHRISTIANISSIMI
HENRICI · IIII
FRANCIAE · ET NAVARRAE
. . . . . . . . . .

Cette heureuse découverte permet donc de restituer, avec certitude, sinon en entier, du moins en partie, le texte indécis que M. Tomassetti rectifie et formule de la façon suivante : *Clemente IIX pont. max* | *in memoriam* | *absolutionis* | *christianissimi* | *henrici iiii* | *franciæ et navarrae* | *regis* | q. f. *a. d. xv. kal. oct. mdxcv* | c'est-à-dire pour la dernière ligne : *quae facta ad diem*, etc. (1). (17 sept. 1595.) Le monument fut dédié l'année suivante, comme l'établit l'inscription inédite donnée par Mellini, rapportée plus haut, et comme vient encore le confirmer un nouveau document éminemment précieux.

La démolition du piédestal de la colonne, opérée sous la surveillance de la commission d'archéologie communale, a fait découvrir, au fond d'un vide pratiqué dans le massif de la construction, un petit vase d'argile en faïence vernie haut de 0m065, large de 0m114 et muni d'un couvercle de terre cuite rouge également vernie. Ce vase contenait une médaille de bronze doré de 0m077

(1) Les mots *Clemente IIX P · M* · restitués existent dans la copie de Cracas et ils n'existent pas dans la gravure de Thomassin, qui est de 1596. — Existaient ils sur la plaque mutilée ? — Il serait intéressant de le savoir.

de diamètre, épaisse de 0m004 et parfaitement conservée. Au droit de la médaille s'étale une aigle aux ailes éployées. La tête, couronnée, regarde à sa droite. Au milieu, sous le cou, apparaît un petit écusson qui porte le *tau*. L'aigle est entourée de deux guirlandes semi-circulaires, formées d'ornements enroulés et terminées par deux cariatides ailées. Au-dessus de cette composition s'étend un cartel ou bandeau sur lequel on lit le mot PAVLATIM. Au revers. tout le champ de la médaille est occupé par une inscription ainsi conçue, sauf les abréviations, dont on peut se rendre compte sur la planche ci-jointe :

*in* (à droite et à gauche une fleur de lis) *honor[em] passionis d[omini]* | *n[ostri] ihv · xpi · et b[eatae] v(irginis) mariæ* | *ac · s · antonii · et · omnium* | *ss · r(everendus) d(ominus) carol(u)s anisson ga* | *llus prec(eptor) g(enera)lis · precepto* | *riae · eiusdem s · antonii · prope ·* | *albam · terram petragori* | *cen(sis) dioc(es)is · et · vic(ariu)s in · prioratu ·* | *s · ant(onii) · de urbe suis · pro ·* | *priis expensis · posuit ·* | *sed(ente) s(anctissi)mo · d(omino) · n(ostro) · d(omino) · clemente* | *viii pon(tifice) opt(imo) max(imo) a(nno) d(omini) mdxcvi.* Une fleur de lis en dessous.

On le voit donc, l'indication, à peine formulée, des écrivains qui attribuaient à Ch. Anisson l'érection du monument et la mention *de suo posuit* de l'inscription de Mellini ne pouvaient être mieux confirmées que par cette découverte inattendue. Observons que si la date de la médaille, 1596, coïncide parfaitement avec celle de la susdite inscription, la date 1595, qui figure sur l'ancien texte commémoratif perdu et en partie retrouvé, ne s'applique qu'à l'année de l'absolution.

Les armes figurées sur la médaille, comme le con-

tate M. Tomassetti, d'après des notes qu'il doit à M. Doulcet, par l'intermédiaire de M. de Rossi, sont conformes au règlement d'armoiries délivré par Charles d'Hozier aux Antonins de Lyon. Ces armes sont : *une aigle de sable à deux têtes au vol eployé, diadémée et couronnée d'or, chargée d'un écusson d'or attaché à un collier de gueules au T d'azur*. La médaille, il est vrai, est antérieure à cette date, mais en vertu d'un diplôme plus ancien, dont trois copies accompagnent le brevet en question, l'empereur Maximilien avait accordé aux Antonins du Viennois le privilège de porter comme emblème l'aigle impériale. Ce diplôme est daté du 3 janvier 1502, *in oppido nostro Haspurg*. Seulement ici, au lieu de l'aigle à deux têtes, ce n'est que l'aigle à une seule tête. Le *Paulatim* du cartouche supérieur peut indiquer, soit le progrès modeste mais continu de l'ordre lui-même, soit l'œuvre progressive et efficace de la charité que cet ordre exerçait.

M. Tomassetti rapproche le texte de la médaille de la notice consacrée à Charles Anisson dans la *Biographie du Dauphiné*. Ce personnage était né à Saint-Marcellin. Entré dans l'ordre des Antonins, il obtint la *commanderie d'Aubeterre* (1), au diocèse de Périgueux. Il fut envoyé

(1) Il serait plus exact de dire, comme du reste le prouve le texte même de la médaille : « *La commanderie de Saint-Antoine, près d'Aubeterre, Prope Albam Terram.* » Le *Bulletin hist. et archéol. du Périgord*, n° 4 (1882), a publié une intéressante notice de M. Ch. de Cumond sur la commanderie de Saint-Antoine, et nous ne pouvons mieux faire que de lui emprunter les renseignements suivants :

« Cette commanderie était située sur le territoire de la petite paroisse de Mirand, aux confins du Périgord et de l'Angoumois, au diocèse de Périgueux, dans la châtellenie

en Italie comme vicaire général de l'ordre, c'est-à-dire comme supérieur de la maison de Rome. C'est en cette qualité qu'il joua un rôle des plus actifs dans l'affaire de l'absolution du roi, et le silence qu'ont gardé sur son compte les autres négociateurs, dont nous connaissons

d'Aubeterre et la sénéchaussée d'Angoulême. Cette paroisse n'avait que quatre-vingt-quatre habitants au 14 mai 1788. L'église paroissiale, sous le vocable de Marie ou Notre-Dame de Mirand, dépendait de l'archiprêtré de Double. La cure appartenait à l'abbé d'Aubeterre en 1682. L'existence de la commanderie de Saint-Antoine nous est révélée par divers actes dès 1478. Mais nous n'avons pu jusqu'ici retrouver la date de sa fondation. Il y avait au XVII^e siècle quarante ou cinquante religieux résidants. Ses dépendances territoriales étaient, à cette époque, fort peu considérables. Sa richesse cependant était grande, puisqu'elle est demeurée proverbiale dans le pays.

« Ce qui reste des constructions annonce une certaine importance. La belle porte d'entrée qui subsiste fixe la date d'un agrandissement au XVI^e siècle. La chapelle située à l'ouest était remarquable ; elle formait un carré long de 30 mètres environ avec deux bas-côtés de même longueur que la nef et terminée au niveau de l'abside par deux hautes tours carrées surmontées de flèches recouvertes d'ardoises. La nef et les bas-côtés étaient voûtés en ogive et soutenus par d'élégantes colonnes.

« ..... En 1683, le service de la cure de Sainte-Marie-de-Mirand fut remis par l'évêque de Périgueux au supérieur de la commanderie de Saint-Antoine. La paroisse, depuis lors, fut désignée sous le nom de *Mirand-Saint-Antoine*. Ce supérieur et ses successeurs exercèrent les fonctions de curés jusqu'en 1792..... Au mois de juillet 1792, le curé, abbé de Saint-Antoine, du Soudras, avait déjà quitté la commanderie avec tous ses religieux. Du mois de juillet au 30 octobre 1792,

les écrits, est un argument d'un grand poids pour faire [illegible] Mais aucun [illegible] soupçonner [illegible] Rochas, l'auteur de la [illegible] verte de plusieurs documents [illegible] révélé toute l'[illegible] teur de Rote. [illegible] dit pas quels sont ces documents [illegible] suffit pour établir qu'Anisson avait [illegible] nelle à joindre à tous les autres [illegible] l'érection du monument. Et tout cela est parfaitement [illegible] d'accord avec les traditions conservées dans la famille [illegible] Anisson, que l'abbé de Saint-Antoine avait été [illegible] pour le cardinalat, [illegible] avant sa nomination.

La famille Anisson occupe une grande place dans [illegible] toire de la bibliographie française. Un Anisson [illegible] de l'abbé, fut échevin et typographe à Lyon, en 16[illegible] Son fils Jean fut chargé, en 1690, de la direction de l'*Imprimerie royale*, à Paris, et il transmit cet office à ses descendants directs qui l'ont toujours conservé.

le curé Joubert de Saint-Privat administra la cure de Mirand Saint-Antoine.

« L'église de Mirand a disparu en 1792. Après le départ des religieux, la commanderie et la chapelle furent vendues en 1792. La chapelle, après avoir servi de grange, fut incendiée en 1830..... Revendue en 1839, elle fut rasée la même année. »

Aujourd'hui, le village de Saint-Antoine dépend de la commune de Cumond-Saint-Antoine, canton de Saint-Aulaye (Dordogne), diocèse de Périgueux, et la petite ville d'Aubeterre, l'*Album Terram* de la médaille, chef-lieu de canton, apparti nt au département de la Charente et au diocèse d'Angoulême.

même après la Révolution, jusqu'à ce qu'il fût aboli sous la Restauration.

Une série de documents conservés aux archives de Lyon, dont nous avons parlé plus haut, contient d'intéressants détails soit sur Anisson, soit sur l'administration des biens-fonds que les Antonins possédaient en Italie et qui relevaient du vicariat de Rome. On y trouve d'abord un *Mémoire pour instruyre un vicaire au prieuré Sainct-Antoine de Rome venant nouvellement à la charge du vicariat, selon les anciennes coustumes et escritures que je frère Charles Anisson estant vicaire audict prieuré ay trouvé en l'année* 1580, *que je suis venu en icelluy prieuré par commandement de R*me *Monseigneur Messire Louys de Langiac, abbé de l'abbaye Saint-Antoine de Viennois, à laquelle ledict prieuré est perpétuellement uny.* Vient ensuite la nomenclature des prieurés relevant de la maison de Rome, tant dans la ville même que dans la campagne. Le *Casal Pantano de Griffi;* — le *Casal de la chapelle S*t*-Antoyne, de Tivoly,* etc. Citons seulement encore quelques particularités administratives concernant les maisons de Rome et des environs : *Le prieuré Saint-Antoine de Rome prend tous les ans, au mois de février,* 2 *rubia de sel noir en campidolio, qui se donne par aumône. Ledit prieuré a des terreins, moles et pensions par la campagne de Rome comme à Florentin, Segnia, Gavignano,* etc. *Les terreins, vignes et canet qu'a ledict prieuré au lieu de Galèse. Un terrein auprès de Ponte-Mammolo,* etc.

Ces détails, que nous abrégeons, précèdent le dernier paragraphe du mémoire de M. Tomassetti. Nous avons essayé de montrer comment il a fait connaître d'une manière définitive, dans Charles Anisson, le véritable auteur du monument destiné à rappeler l'importance



Héliog. Dujardin

Imp. Eudes

de l'acte tout à la fois religieux et politique de l'absolution de Henri IV. « Lorsque Louis XIV, ajoute M. Tomassetti, eut, par sa politique, conquis pour la France la prépondérance sur l'Espagne, il devait regarder cet acte avec un certain déplaisir, et cela suffit pour expliquer l'enlèvement d'une inscription qui le constatait publiquement. Car, dans le cours d'un siècle, la politique française avait fait de tels progrès qu'elle en était arrivée à considérer comme humiliants les souvenirs qui lui rappelaient son origine (1). »

Le travail de M. Tomassetti est accompagné, sous forme de notes, de nombreux détails qui ne font qu'en augmenter l'intérêt. Grâce aux sources inépuisables d'érudition qu'il indique, les lecteurs sont mis sur la meilleure voie pour approfondir l'histoire très complexe des événements qui se rapportent à la colonne élevée par Anisson.

(1) Nous avons eu connaissance, en dernier lieu, d'une notice sur *la Croix de Henri IV à Rome* publiée dans l'*Art chrétien*, n° 1, 1875, extraite de divers numéros du *Journal de Florence* et annotée par Mgr Barbier de Montault.

Cette notice se rapporte à l'époque où l'on commençait les travaux de nivellement aux abords de Sainte-Marie-Majeure et où le monument était menacé de démolition. L'auteur de l'article insiste sur la nécessité de le conserver, en exprimant le désir de voir rétablir sur le socle l'ancienne inscription de Clément VIII, qu'il cite : *D. O. M. Clemente VIII*, etc..., et qui, dit-il sans s'appuyer sur aucun document, « fut enlevée à la suite du différend « entre la cour de Rome et Louis XIV. Le grand roi, dont « l'orgueil était incomparable, voulut considérer cette in« scription comme offensante au nom de Henri IV; il ne « permettait pas que son royal prédécesseur eût été hugue-

Tous les esprits qui savent apprécier l'importance des monuments historiques, seront heureux de s'associer, en France aussi bien qu'à Rome, aux éloges que M. Tomassetti adresse à M. le commandeur de Rossi, pour le zèle qu'il a mis à défendre devant le conseil communal de Rome et à faire triompher le projet de la réédification de cette colonne. On se félicitera aussi de ce que l'éminent professeur romain ait bien voulu ajouter un intérêt de plus à ce monument en s'en faisant le judicieux historien. La Commission d'Archéologie communale a donné une fois de plus, par son intervention dans cette affaire, l'exemple du respect qui doit présider à la conservation de ces sortes d'édifices. Elle a déposé au cabinet des médailles du Musée du Capitole, à Rome, l'original de la médaille trouvée dans le piédestal de la colonne et elle destine à une autre collection du même musée le fragment de l'inscription qui provient de l'un des murs de l'hôpital Saint-Antoine. De plus, elle a fait exécuter douze fac-similés en bronze de la médaille en ajoutant, au droit, S. P. Q. R. RESTIT · MDCCCLXXXI. L'un de ces fac-similés a été déposé dans le piédestal de la colonne nouvellement rétablie. Un autre a été offert au cabinet des médailles de Paris. Nous devons à de

« not et qu'il eût reçu le pardon de Rome : tant l'absolu-
« tisme a de hardiesse et prétend quelquefois effacer l'his-
« toire. »

Quant à l'abbé Ch. Anisson, il n'en est nullement question dans tout le cours de cette notice.

Mgr Barbier de Montault, à propos des dégradations qu'avaient subies les écussons du piédestal, exprimait le vœu que l'on se contentât de rétablir seulement les parties disparues, sans refaire les écussons en entier. C'est ce qui a eu lieu.

hautes bienveillances, dont le souvenir nous est précieux, la possession d'un de ces douze exemplaires. Nous le reproduisons en héliogravure à la suite de ces notes et nous nous plaisons à adresser ici aux auteurs de ce gracieux témoignage de bienveillance l'hommage de notre profonde gratitude.

J. DE LAURIÈRE.

## APPENDICE

(Voir la note 2 de la page 41.)

Par suite de récentes recherches que M. le vicomte S. d'Elbenne, sous-chef au bureau historique des affaires étrangères, a bien voulu faire aux archives de ce ministère, avec une gracieuse obligeance, pour laquelle nous lui témoignons toute notre gratitude, nous sommes en possession des copies de quelques documents authentiques et relatifs à la démolition de la pyramide Chigi. Ils sont extraits de la correspondance officielle entre l'ambassadeur de France à Rome et le secrétaire d'État de France. Mais il n'est nullement question de la suppression de l'inscription de la colonne de Henri IV, soit dans ces pièces, soit dans les autres de la même série et des mêmes dates que nous avons également consultées; ce qui tendrait à établir que ces deux affaires ont été indépendantes l'une de l'autre.

Voici ces pièces. La première contient l'acte de consentement du roi à la démolition de la pyramide. Cet acte est sans doute le même que celui qui est désigné dans la légende du dessin conservé au Vatican, sous le nom d'*acte public* de la démolition. Ces pièces démontrent suffisamment l'importance que l'on attachait tant à Rome qu'en France à l'enlèvement de cette pyramide.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. ARCHIVES.

*Rome. Correspondance.* Vol. 101 (1668, mai-juin), fol. 82).

« A touts soit notoire et manifeste que lan de grace 1668 et le 29me jour du mois de may, S. M. très chrétienne voulant donner en tous rencontres des marques essentielles de sa complaisance et de sa vénération filiale envers N. T. S. P. le pape Clément IXe du nom seant heureusement dans le St Siège pour le bon régime de Notre Mère Ste Eglise, pour ce est-il que personnellement constitué par devt moi Claude Federicq Gillot à francia notaire apostolique et greffier des causes de la sacrée congregation consistoriale et du Sacré Palais apostolique et tesmoins en bas nommés Mgr le D. de Chaulnes pair de France chev. des O. du Roy et son Ambasseur Ext. vers Sa Sainteté en vertu du pouvoir de Sadte. Majesté, du 9e du présent a son nom, auroit consenti et consent à la démolition de la Pyramide sans conséquence pourtant du ban perpetuel fait contre les Corses pour leurs expulsions hors de l'Estat Ecclésiastique. Promettant au nom de Sad. M. avoir a perpétuité pour agréable led. consentement qu'a esté fait et passé dans le Palais Farnèse residence de mond. Sgr. l'ambassadeur, en présence de MM. l'abbé Machaut et Valentin Bigorre, secrétaire de l'ambassade de France, tous deux françois, témoins requis.

Et quia Ego Claudius Federicus Gillotus à francia publicus apostolica auctoritate notarius in utroque studio romanæ Curiæ discipulus nec non sacræ Congregationis consistorialis aulæ ac sacri Palatii apostolici Causarius et de præmissis rogatus hic predicto die me subscripsi *publicum* (?) ac meo solito signo signavi in fidem reqt.

(*Papier timbré d'un lis avec le mot : suavitas.*)

*Extrait d'une dépêche de Louis de Bourlemont du 29 mai 1668* (fol. 203).

« ..... On a publié icy comme le Pape avoit accepté l'offre

que luy avoit fait faire le roy de la démolition de la Pyramide dressée à Rome, ce qui est fort obligeant envers un Pape qui témoigne tant d'amitié pour S. M..... »

*Dépêche du Duc de Chaulnes du 31 may 1668. Rome*
(Vol. 191, fol. 227-228).

« ..... La demolition de la Pyramide devant faire un grand fracas dans tout le monde, je croy que vous l'aurez plus tost apprise par le bruit de sa chute que par cette nouvelle. Je rendray donc conte au roy qu'après avoir laissé rependre la nouvelle depuis le 20 jusqu'au dernier may, M. le cardinal Rospigliosi m'envoya l'abbé Zolli le 29 a unze heures du matin pour me demander le consentement de V. M. Je fis disner le dit abbé avec moy pour que la demande fut plus publique et je ne le luy donnay que le soir, l'exécution s'en devant faire ce matin.

« Mond. S[r] le Cardinal me renvoya encore le dit abbé hier au soir pour m'en faire ressouvenir et m'en faire compliment. Je joins à cette lettre une copie du consentement que j'ay donné pardevant notaire et tout s'est passé sur cette affaire comme S. M. le pouvoit désirer. »

*Dépêche de l'abbé de Machaut, secr. d'amb. du 30 may 1668. Rome.* (Fol. 214.)

« ..... J'ay esté chez M. le Card. Chigi ces jours cy de la part de Mons. de Chaulnes, je luy fis des compliments et Jeus ordre de luy dire que S. M. estoit si satisfaicte de sa conduitte et des services quelle luy rendoit en tous rencontres quil estoit raisonnable quelle en fit connoistre sa gratitude par des effects, q. S. Em. pouvoit croire que dans les résolutions quelle avoit prise de mettre a bas la Pyramide, on avoit songé avec plaisir a la satisfaction quelle en auroit dans son particulier d'autant plus que la maniere

avec laquelle le faisoit S. M[té] ne seroit pas desobligeante, qu'on procureroit doster tous les ressouvenirs facheux des temps passés, puisqu'on ne songeoit plus qua luy donner des marques de l'affection que S. M. avoit pour sa personne et pour toute sa famille quau reste M. l'amb. qui l'estimoit infiniment estoit bien aise de ladvertir quil pouvoit aller seurement dans touts les coins de la ville sans qu'il vit dautres marques hors celles qui concourroient pour sa grandeur. Ce card[l]. me respondit qu'il falloit que S. M. lespargnat un peu dautant qu'il se voioit dans l'impossibilité de reconnoistre jamais les obligations quil luy avoit, quil esperoit de sa bonté quele lui donneroit quelque occasion ou il put faire parroistre la passion et le zèle quil auroit éternellement pour son service, qu'il ne manqueroit pas d'aller voir M. l'amb. pour le remercier en son particulier de tant d'honnesteté et pour le supplier de faire tous les remerciements imaginables de sa part à S. M. Il ne me nomma pas le nom de la Pyramide quoique deux ou trois fois je lui représentasse avec quelles manières on l'avoit abbatu. Il se contenta seulement de me faire protestations sur protestations. »

J. L.

ERRATA.

Page 36, *remplacer les trois premières lignes par :* que le piédestal de la colonne, au lieu de porter cette colonne, aurait porté d'abord la statue de bronze de Henri IV, placée depuis sous le portique de Saint-Jean-de-Latran. De plus, cette colonne, surmontée de la croix, etc...

Page 40, ligne 30, *au lieu de : p · m · | R Carolus Anisson..., lisez : P · M · | F · Carolus Anisson.*

SUR

# LES NOTATIONS PONDÉRALES

## DES PATÈRES D'AVIGNON ET DE BERNAY

ET

# LA LIVRE ROMAINE

---

## I.

Le Musée d'Avignon possède, depuis 1863, deux patères en argent, trouvées dans le Rhône en 1862, et que M. Deloye a éditées dans la *Revue des sociétés savantes* (1), l'année même où elles entrèrent, par ses soins, dans le Musée dont il est le conservateur.

Ces patères ont la forme de casseroles; les cuvettes en sont entièrement unies et muettes ; les manches, sculptés dans le métal, du côté intérieur, portent de l'autre des inscriptions au burin (fig. 1 et 2).

| | |
|---|---|
| MATRM | NIIPTVN |
| P...II...IX | ϝ S== S)XI |
| Fig. 1. | Fig. 2. |

Les dimensions des deux vases varient très peu, assez cependant pour qu'un bassin emboîte exactement

(1) 1863, p. 496.

l'autre ; le plus petit a 0m095 de diamètre sur 0m055 de profondeur, et 0m082 de longueur de poignée; le plus grand a 0m100 sur 0m055 et 0m084. Celui-ci (fig. 3) est



Fig. 3.

décoré de l'image et des attributs en relief de Cybèle assise, dont l'inscription donne le titre : MATR*i* *Magnæ;* l'autre (fig. 4), de la figure et des attributs de Neptune, NII ΓΤV N.

M. Deloye a décrit avec autant d'érudition que de soin dans la forme ces deux petits monuments, et, à propos du premier, il a fait un exposé très savant du culte de la déesse, que quinze inscriptions connues attestent avoir fleuri dans la vallée du Rhône et en Provence.

« La plupart de ces inscriptions, » dit M. Deloye, « c'est-à-dire onze sur quinze, sont tauroboliques. Or, on

sait que l'origine des taurobolies, sorte de sacrifices expiatoires, ne remonte qu'au IIᵉ siècle. D'où il faut conclure que le culte de la Grande Idéenne, probablement ancien dans nos contrées, ne s'y est développé qu'assez tard et a été surtout en honneur *sous le règne des Antonins*, dont les noms figurent sur les principaux



Fig. 4.

tauroboles. *C'est aussi l'époque à laquelle nous croyons pouvoir, avec le plus de vraisemblance, rapporter la confection des patères.* Nous y sommes d'ailleurs autorisé par le style très orné des bas-reliefs, l'habileté de la ciselure et le fini des détails. Aux considérations tirées des monuments historiques et aux données de l'art, viennent encore se joindre, pour leur prêter appui, les observations paléographiques résultant de l'examen des inscriptions des vases. La plupart des lettres qui les

composent sont des capitales de forme régulière, annonçant une bonne époque, et le peu de caractères cursifs qu'on y remarque a des analogues dans les *graffiti* de Pompéi. En somme, rien ne sent la décadence dans ce genre d'écriture négligée qui ne convient pas moins au IIe siècle qu'au Ier (1) ».

C'est à regret que je borne ici mon emprunt à cette excellente partie de la notice de M. Deloye, mais ce n'est ni de Neptune ni de Cybèle, ni de l'art gracieux avec lequel leurs images sont figurées, ni du culte dont ils étaient les objets dans notre région, que je m'occupe dans cette étude ; c'est d'un point plus spécial et d'un intérêt bien différent.

## II.

Au-dessous des noms de Neptune et de Cybèle, et également gravées à la pointe, se trouvent des notations pondérales.

L'une de ces notations a disparu en grande partie ; il n'en reste que les trois derniers signes..... ƆIX, insuffisants pour la détermination du poids, mais non sans utilité pour l'étude : j'y reviendrai.

L'autre, celle de la patère de Neptune, est intacte et M. Deloye l'a reproduite ainsi : Pʃ== {ↄXI.

Un esprit aussi investigateur que le savant conservateur du Musée d'Avignon ne pouvait se borner à publier le fac-similé de cette inscription ; il a tenu à l'expliquer. Je comprends l'embarras qu'a dû éprouver M. Deloye devant des sigles si rares sur les épaves antiques, que l'on en connaît à peine, en France, quel-

(1) P. 503.

ques spécimens restés jusqu'à présent indéchiffrables.

Le PS, première et dernière lettre du mot *pondus*, lui a tout d'abord paru l'abréviation de ce mot : le sens de l'inscription et les procédés abréviatifs de la paléographie s'accordaient pour justifier cette lecture.

Quant aux lignes horizontales qui suivent = =, quoi de plus naturel que d'y voir des traits d'union entre le titre de l'inscription et celle-ci, ou mieux encore ces deux tirets horizontaux et parallèles qui sont actuellement le signe d'une égalité mathématique?

Il ne restait donc à élucider, semblait-il, que les quatre derniers sigles {ↄXI.

C'est alors que se sont offertes, comme d'elles-mêmes, deux hypothèses très ingénieuses dont l'assemblage et la combinaison ont paru fournir une solution, non seulement à la question de fait, mais à celle de doctrine que l'on se pose si souvent et qu'on ne parviendra jamais à résoudre par un seul chiffre, la question du véritable et unique poids de la livre romaine.

Je me hâte de dire que, posée en ces termes, cette question-ci est insoluble, parce qu'il n'est pas possible que les poids étalons des provinces de l'empire aient été identiques entre eux et le soient restés à la livre de Rome, en supposant que celle-ci n'ait pas été altérée par la succession des temps.

Je reviens aux hypothèses.

La première a consisté à tirer le nombre 1511 des sigles {ↄ XI (ce qui serait paléographiquement admissible pour les chiffres M et XI), et la seconde, à rapporter ce nombre à des siliques.

La patère pesant 282 gr. 1/2 et la livre romaine ayant, à une certaine époque, été composée de 1728 siliques,

il a suffi de trouver le quatrième terme d'une proportion ainsi posée :

1511 : 282.50 :: 1728 : *x*.

pour tenir du même coup, avec le chiffre 322 gr. 65, la preuve :

1° Que les deux hypothèses de lecture et de détermination étaient justifiées et par conséquent justes;

Et 2° que les calculs de Bœckh et de Letronne, qui donnaient 327 grammes 452 et 327 grammes 187 à la livre romaine, et ceux du duc de Luynes, qui la réduisaient à 322,50, avaient fixé les chiffres extrêmes entre lesquels se plaçait le poids véritable et unique de cette livre.

« Résultat important, » conclut M. Deloye, « en ce qu'il contrôle et confirme autant que possible des recherches basées sur le poids variable des monnaies romaines (1). »

Ce résultat ne passa pas inaperçu, et M. Chabouillet d'abord, puis M. le duc de Luynes « encouragèrent M. Deloye à étendre ses recherches, par une étude comparée, à ceux des vases de Bernay qui portent des signes pondéraux ».

III.

On sait que la découverte de Bernay a mis au jour soixante-neuf monuments d'*argent*, qui formaient, sous l'empire romain, le trésor du temple de Mercure Auguste de Canetum, et forment aujourd'hui la collection la plus précieuse d'objets antiques de ce métal. Cette collection est déposée à la Bibliothèque nationale et a été décrite

(1) *Rev. des Soc. sav*, 1863, p. 503.

avec une compétence parfaite par M. Chabouillet, conservateur du cabinet des antiques et médailles de France (1).

Des soixante-neuf pièces qui la composent, il en est cinq qui offrent des notations pondérales.

La première, décrite sous le n° 2821 du *Catalogue raisonné* de M. Chabouillet, est un plateau dont l'inscription dédicatoire est ainsi conçue : DEO MERCVRIO KANETONNENSI, C PROPERT. SECVNDVS. V. S. L. M. Le centre du plateau est orné d'un médaillon en relief représentant un cavalier poursuivi par un lion et une lionne, et les bords, de scènes en rapport avec le sujet principal. La notation est au revers, gravée en creux, mais non au pointillé. M. Chabouillet date la fabrication de ce plat de la fin du Ier siècle ou du commencement du IIe (2).

Les deuxième et troisième font la paire (nos 2826 et 2827), et portent la même dédicace : DEO MERC. CAN. DECIR LVPERCVS. EX. TEST. PLAC. DOCTRICIS (sur le deuxième exemplaire : DIICIR au lieu de DECIR). Ce sont des patères profondes « décorées d'ornements de fantaisie gravés légèrement au burin, qui rappellent les caprices de nos calligraphes modernes » (3). Sur le pied de l'une et de l'autre, on lit au pointillé la notation pondérale.

La quatrième (n° 2828) a pour inscription votive : MER. M. LANNIVS ASTIVS V. S. L. M. C'est une patère profonde, unie, décorée en emblema et au repoussé du

(1) *Rev. des Soc. sav.*, 1863, p. 481. *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale, suivi de la description des autres monuments exposés dans le Cabinet des médailles et antiques.* Paris, sans date, in-12.

(2) *Ibid.*, p. 446.

(3) *Ibid.*, p. 451.

génie ailé de Mercure; elle porte au revers deux indications identiques de son poids, l'une au pointillé et l'autre au trait comme les *graffiti* de Pompéi (1).

La cinquième (n° 2836) est une casserole à ornements très simples, gravés en creux; l'inscription, AVE FILI, est, comme la notation pondérale, gravée au pointillé sur le revers du manche (2).

On ne trouve pas, dans le *Catalogue général et raisonné*, la date présumée des quatre derniers vases.

Le trésor ayant été enfoui à la fin du IIIe siècle, — car les plus récentes inscriptions sont de cette époque, — on possède une date à laquelle ces vases sont certainement antérieurs; dans le sens contraire on a encore une limite fournie par les inscriptions dont les plus anciennes ne remontent pas au delà d'Auguste (3). En outre, M. Chabouillet n'a été frappé, en les examinant, ni d'une correction de style qui dénoterait la bonne et vieille époque, ni d'une médiocrité qui appartiendrait à un art en décadence. L'un d'eux a un E d'inscription formé de deux II, comme l'E de NIIΓΊVN d'une des patères d'Avignon; un autre a la forme de celles-ci. De ces considérations diverses il semblerait résulter, — je n'affirme rien, — que ces quatre vases appartiennent à l'époque intermédiaire entre la bonne et la médiocre, au IIe siècle, auquel M. Deloye a rapporté ceux de son musée (4). Quoi qu'il en soit, il est incontestable qu'ils datent du Haut-Empire.

Ce sont les notations pondérales de ces vases du Haut-Empire et du plateau daté par M. Chabouillet de la fin

(1) *Rev. des Soc. sav.* de 1863, p. 451.
(2) *Ibid.*, p. 454.
(3) *Ibid.*, p. 420.
(4) *Ibid.*, p. 503 et note.

du Iᵉʳ ou du commencement du IIᵉ siècle, qui furent communiquées par cet honorable savant et le duc de Luynes à M. Deloye, avec tous « les renseignements nécessaires au sujet du poids actuel de ces vases, de leur état matériel et des inscriptions qu'on y trouve gravées ».

« Vainement, » ajoute M. Deloye, « avons-nous essayé de mettre à profit ces matériaux. Nous ferons grâce au lecteur des tâtonnements réitérés, longs, et surtout pénibles quand ils sont infructueux, auxquels nous avons dû nous livrer avant d'avoir perdu tout espoir d'arriver à un résultat satisfaisant. »

Je regrette que le souvenir d'un livre de Lucius Volusius Mæcianus sur la division de l'as, *Assis Distributio*, ne soit pas venu en cette circonstance à l'esprit de mon très érudit confrère d'Avignon ; il eût trouvé, dans ce livre, sans tâtonnement et sans peine, l'éclaircissement désiré.

## IV.

Les productions de Lucius Volusius Mæcianus ne sont guère plus connues que sa biographie. On sait qu'Antonin employa ses services de jurisconsulte, que Marc-Aurèle fut son disciple et le loua dans un de ses rescrits, et l'on croit qu'il fut nommé préfet d'Alexandrie et que, s'étant associé aux entreprises d'Avidius Cassius, il eut, en 175, la même fin que ce prétendant ; cependant aucun auteur ancien ne lui a reproché d'avoir trahi son impérial disciple. On a réuni et publié à part, au XVIIIᵉ siècle (1), toutes

(1) *Palingenesia Hommelii.* Leipsick, 1767, in-8, p. 353-360.

les productions de cet auteur que contient le *Digeste*, en tête duquel est parfois l'énumération de ses œuvres.

Ces détails ont été puisés dans une notice dont Bœcking, jurisconsulte allemand, a fait précéder l'édition qu'il a donnée, en 1841, de l'*Assis Distributio* (1), et, comme je n'ai à m'occuper que de ce livre, je renvoie à la notice de Bœcking pour plus amples renseignements sur l'auteur et ses autres œuvres (2).

Bœcking n'a pas fait son édition sur les manuscrits, faute d'en découvrir, mais seulement à l'aide des éditions précédentes qui sont celles de Sechard (*Cod. Theod.*, 1528), Cujas (*Cod. Theod.*, 1566), Hotoman (*de Re Nummaria*, 1585), Gronovius (*de Sesterciis*, 1656 et 1691), et Græviua (*Thes. antiq. rom.*, t. IX, 1699). Dans l'édition d'Hotoman sont les annotations d'Élie Vinet et dans celle de Græviua, les notes de Vinet et de Gronovius (3). C'est là que l'éditeur allemand a pris son commentaire, qui est la récapitulation critique de ceux de ses prédécesseurs, et là aussi qu'il a puisé son texte, au sujet duquel il déclare que, *s'il y a changé quelque chose, il a toujours inscrit en lettres italiques ses modifications:* « Si quid ipse in textu mutavi, italicis sive cursivis litteris subjectaque annotatione religiose indicavi (4). »

Déclaration bonne à noter, car, grâce aux italiques, on reconnaît de suite, même sans indication d'origine, les interpolations que l'éditeur a faites à l'œuvre de Volusius Mæcianus.

(1) *Corpus juris romani antejustiniani.* Bonn, in-4, 1841, p. 176-190.

(2) *Ibid.*, p. 178.

(3) *Ibid.*, p. 179.

(4) *Ibid.*, p. 186, § 42.

Cette œuvre est courte : c'est un traité de la division de l'as sous la République et l'Empire. On y lit que :

L'as ou la livre se divisait en 12 onces, dont les 11 formaient le *deunx;* les 10, le *dextans;* les 9, le *dodrans;* les 8, le *bessis;* les 7, le *septunx;* les 6, le *semis;* les 5, le *quincunx;* les 4, le *triens;* les 3, le *quadrans;* les 2, le *sextans;* l'once 1/2, le *sescuncia.*

L'once, *uncia*, se divisait en demis, tiers, quarts, sixièmes, douzièmes et vingt-quatrièmes.

Volusius Mæcianus ajoute cette information d'une importance capitale :

*Au-dessous des subdivisions de l'once, qui sont : la 1/2 once* (semuncia), *les 2/6 de l'once* (binæ sextulæ), *le 1/4 d'once* (sicilicus), *le 1/6 d'once* (sextula), *le 1/12 d'once* (dimidia sextula), *le 1/24 d'once* (scriptulum), *il n'existe plus de noms et de sigles pondéraux :* Post has inferiores partes, excepta (*scilicet*) semuncia, duabus sextulis, sicilico, sextula, dimidia sextula, scriptulo, neque vocabula propria neque notas habent (1).

Balbus Mensor, qui a écrit sur le système métrique de Rome au temps d'Auguste, et dont Bœcking a publié le traité à la suite de celui de Mæcianus, divise l'once en 2 semonces, 3 duelles, 4 siciliques, 6 sextules, 8 drachmes, 12 hemisescles, 16 tremisses et 24 scrupules. Il ne va pas plus loin. C'était le scrupule qui était le plus petit des poids *romains* au temps de Balbus, sous Auguste, et encore au temps de Mæcianus, sous Marc-Aurèle ; et, comme il était le plus petit des poids, il clôturait la liste pondérale de ces deux époques. Après le scrupule, si, en pratique, on admettait une

(1) *Corp. jur. rom. antejust.*, p. 190.

fraction de ce poids, c'était, certes, moins la silique que tout autre (1).

Ceci est d'autant plus vrai que, sous Auguste et Marc-Aurèle, le mot *siliqua* ne signifiait que *légume* et *cosse de légume*, et n'avait pas encore la signification de *poids;* celle-ci, qui aurait apparu dans Végèce pour la première fois, bien qu'il soit de la fin du IV[e] siècle, ne reparaît ensuite que dans le *de Ponderibus* de Rhemnius Fannius et le livre *de Numis et Ponderibus* de Priscien, c'est-à-dire à la fin du V[e] ou au commencement du VI[e] siècle. Il n'y en a pas de plus ancienne mention dans les auteurs latins (2).

Bœcking n'a donc pas eu raison de considérer la silique comme un poids *romain* du Haut-Empire et de la joindre au tableau métrique dont il a fait précéder l'*Assis Distributio* (3); heureusement, il l'y a inscrit en italiques, en avertissant que tout ce qui était en italiques lui appartenait, ce qui autorise à la retrancher, sans scrupule, du texte authentique. C'est, du reste, je m'empresse de le reconnaître, la seule défectuosité sensible de l'édition allemande, qui est, sans contredit, la meilleure et la plus complète des éditions de Mæcianus.

## V.

Le traité de cet auteur n'est pas seulement descriptif, il est en outre iconographique. Il renferme, non seule-

(1) Freund, v° siliqua.

(2) Elle était déjà mentionnée dans les œuvres des médecins grecs Dioscorides et Galien, mais comme poids spécial à l'Orient.

(3) *Corp. jur. rom. antejust.*, p. 177.

ment l'énumération des poids, mais les sigles qui servaient à les représenter, et c'est par là qu'il est vraiment utile et intéressant. Les éditeurs des XVI[e] et XVII[e] siècles n'ont pas tous figuré les mêmes sigles de la même façon, soit qu'ils aient tiré leurs variantes d'anciens manuscrits, soit qu'il les aient introduites ou laissé introduire dans leurs éditions, par le fait d'une lecture ou d'une impression inexacte. Bœcking a relevé toutes ces variantes et ce travail n'est pas un des moindres mérites de son œuvre.

Je vais reproduire ces sigles en exposant le principe rationnel et la règle de la composition de la plupart d'entre eux.

Je dirai d'abord que, contrairement à l'échelle descriptive, ce n'est plus la descendance de la livre, mais l'ascendance de l'once qui donne la direction à l'échelle iconographique.

*L'unité iconographique est l'once. L'once est figurée par un tiret horizontal, et jusqu'à 5 onces, chaque once est représentée par un tiret semblable.* Toutefois, ces traits ne sont pas, dans Mæcianus, disposés arbitrairement, mais selon une méthode constante :

1 *once* (uncia), 2 *onces* (sextans), 3 *onces* (quadrans),
— , = , = — ou ⩸ ou = |
4 onces (triens), 5 onces (quincunx)
= = , =—= ou ==| (1).

*Le poids de* 6 *onces étant une* 1/2 *livre est figuré par l'initiale de* semis, S (2).

*Au-dessus de* 6 *onces et jusqu'à* 11, *les sigles ne sont autres que ceux des* 5 *premiers poids, précédés de la lettre* S.

(1) *Corp. jur. rom. antejust.*, p. 183 et notes 2 à 7.

(2) *Ibid.*, p. 183, I, § 1.

7 *onces* (septunx), 8 *onces* (bes), 9 *onces* (dodrans),
S— , S=— ou —S—, S=—ou SZ ouS= |,
10 *onces* (dextans), 11 *onces* (deunx)
S == , S=—=ou S== |, (1).

*A la livre ne correspond aucun sigle.*

Au-dessous de l'once, les sigles semblent moins rationnels.

*Il y a d'abord la figure du* semuncia, *ou* 1/2 *once*, qui est peut-être celle par laquelle les Romains représentaient toute moitié, { ou £ (2).

*Ce sigle-ci, joint à celui de l'once, horizontalement ou verticalement disposé, servait à figurer le poids de* 1 *once* 1/2, sescuncia, £| ou — £ (3).

*Le tiers d'once,* binæ sextulæ, *était indiqué par deux traits obliques ayant chacun la valeur de* 1/6 *d'once,* // (4).

*Le quart d'once*, sicilicus, *était représenté par l'initiale d'un mot inconnu, que l'on écrivait de droite à gauche*, et qui, d'après Cujas, appartenait à la langue syrienne ; *cette lettre est* ɔ (5).

*Le sixième d'once,* sextula, *vient après, avec son trait oblique* \ *ou* / (6).

*Le poids suivant est le* 1/12 *d'once,* dimidia sextula, *dont la figure n'est autre que celle du sextula coupée par le milieu* + (7).

(1) *Corp. jur. rom. antejust.*, §§ 10 à 14 et notes 8 à 13.
(2) *Ibid.*, p. 185, § 27 et note 19.
(3) *Ibid.*, § 5, note 3.
(4) *Ibid.*, § 28, note 20.
(5) *Ibid.*, § 2 note 20.
(6) *Ibid.*, § 30, note 21.
(7) *Ibid.*, § 31, note 22.

*Le scrupule ou 1/24 d'once,* scriptulum, *clôt la liste par un sigle qui est celui du* sextula, *avec deux traverses,* ⲁ (1).

Deux autres sigles ont été donnés par les éditeurs anciens comme des représentations des poids ci-dessus; mais Bœcking ne les a pas admis dans sa liste, en quoi il a eu, à mon avis, tort et raison : raison, parce que ces sigles ne correspondaient pas aux poids en regard desquels ils étaient placés; et tort, parce qu'ils ont une signification qui ressort de leur forme et qu'il n'était pas superflu d'indiquer.

Le premier de ces sigles se compose de ceux de la 1/2 et du 1/4 de l'once, ꞓↄ. La 1/2 et le 1/4 font les 3/4 : *ce sigle est donc celui des* 3/4 *de l'once*; Sechard et Cujas l'avaient appliqué à la 1/2 once (2) et comme il ne s'y référait rationnellement pas, Bœcking l'avait mis de côté. Il convient de lui donner, dans l'échelle des subdivisions, le premier rang.

Le troisième rang dans la même échelle me paraît appartenir à un sigle composé de ceux du 1/4 et du 1/6 de l'once; Sechard, Cujas et Vinet l'avaient donné au tiers de l'once. *Il a la signification du* 1/4 *et du* 1/6 *réunis et par conséquent des* 5/12 *de l'once, et il est ainsi figuré* IↃ (3).

A côté de ces figures, à mon avis mal classées et inexpliquées, dont la forme rationnelle permet à la fois l'explication et le classement rationnels, il en est d'autres, dans les anciennes éditions, qui paraissent abso-

(1) *Corp. jur. rom. antejust.*, § 32, note 24.
(2) *Ibid.*, note 19.
(3) *Ibid.*, note 20.

lument inexactes et que je repousse, pour le présent, sans plus d'hésitation que Bœcking lui-même de tout degré de l'échelle métrique ; elles sont au nombre de trois Y, Ꝗ et S ÷ (1). Séchard, Cujas et Gronovius y ont vu les figures du *septunx*, tandis que ce poids a pour sigle rationnel ceux du semis et de l'once réunis, comme les donne Hotoman.

Tels étaient, d'après les anciens manuscrits du livre de Volusius Mæcianus, d'où les ont tirés les éditeurs des XVIe et XVIIe siècles, les sigles pondéraux en usage sous le Haut-Empire.

## VI.

Les patères d'Avignon et le plateau et les vases de la Bibliothèque nationale sur lesquels sont inscrites des notations pondérales, ayant été fabriqués en Italie ou en Gaule et sous le Haut-Empire, il semble, *à priori*, que les sigles qui les composent doivent être ceux que l'on trouve figurés dans l'échelle iconographique du livre de Mæcianus et que c'est pour ne pas y avoir eu recours que l'on n'a pas encore pu déchiffrer ces notations. Si cet *à priori* n'était pas confirmé par les monuments de l'époque même où fut écrit le livre, il faudrait biffer l'éloge qu'en faisait Cujas en ces termes : *C'est une œuvre précieuse et remarquable qui devrait passer avant les* Instituts *dans l'enseignement du droit :* Liber singularis et pulcherrimus, qui juris studiosis prius ediscendus est quam *Institutiones* (2).

Or, à la condition de ne pas tenir compte de légères différences introduites par l'usage dans la représenta-

(1) *Corp. jur. rom. antejust.*, p. 184, note 8.
(2) *Ibid.*, p. 178, en épigraphe.

tion et la disposition des sigles, on peut dire que le livre de la théorie et les monuments s'accordent.

Lorsque, par exception, il n'en est absolument pas ainsi, c'est qu'il manque un élément indispensable à la comparaison, à savoir une bonne lecture ou une bonne rédaction antique du texte pondéral.

Je passe à la notation de la patère d'Avignon. La voici d'après M. Deloye.

P S = = Ɛ Ɔ X I (1).

Je la lis comme il suit :

P (Pondus / Poids :) S = = (Dextans / 10 onces) Ɛ (semuncia / 1/2 once)

Ɔ (sicilicus / 1/4 d'once) XI (11 dimidia scriptula / 11/48 d'once.)

L'objet pèse 282,50 (2). S'il n'a perdu que 3 grammes depuis sa fabrication, comme le croit M. Deloye (3), il a été pesé par le fabricant à une balance dont la *livre ne pesait que 312 grammes*. En effet, à 312 grammes la livre, les 10 onces ont un poids de 260 grammes ; la 1/2 et le 1/4, soit les 3/4 d'once, de *19,50;* et quant au chiffre XI que j'applique à des demi-scrupules ou 48es d'once, il représente, en ce cas, un poids de *5,95,* ce qui donne un total de *285 grammes 45.*

En retranchant les 3 grammes perdus par l'usure, de l'avis de M. Deloye, il reste 282 grammes 45, ce qui est, à 5 centigrammes près, le poids actuel de l'objet. Si la *libra* avait eu un poids équivalent à 320 grammes, l'objet devrait peser, addition faite des 3 grammes, 298 grammes, et si elle l'avait eu de 315 grammes,

(1) *Rev. des Soc. sav.* de 1863, p. 498.

(2) *Ibid.*, p. 497.

(3) *Ibid.*, p. 503.

291,19, ce qui ne concorde pas avec la pesée de M. Deloye.

Sur les deux patères d'Avignon, celle dont la notation est entière et celle dont il ne reste que les trois derniers signes, on remarque, à la fin de l'inscription, des chiffres très nets : ici IX et là XI (1); et les inscriptions de deux des patères de la Bibliothèque nationale, les n[os] 2,828 et 2836 du *Catalogue* de M. Chabouillet, présentent une terminaison analogue : les chiffres qu'on y lit sont X et VII (2).

Aucun sigle n'accompagne ces nombres, de telle sorte que je n'aurais pas su de quels poids il s'agissait, si Volusius Mæcianus ne disait expressément que, *au-dessous de l'échelle métrique, parmi les fractions sans nom et sans sigle, un usage qui n'était pas général avait distingué le demi-scrupule ou 576e partie de la livre et l'avait nommé* simplium : Infra eas partes, neque notas neque propria vocabula invenies; præterea dimidium scriptulum audio *quosdam* ratiocinatores *simplium* vocare, quod erit totius assis quingentesima septuagesima sexta (3).

Outre que les trois notations nous donnent la preuve que cet usage était en vigueur où et quand les vases qui les portent furent fabriqués, leur examen fournit deux observations intéressantes, à savoir :

1° Qu'on substituait, sans crainte de ne pas être compris et usuellement, un nombre suffisant de ces petits poids à des poids plus forts et possédant sigles, et qu'au lieu d'indiquer, par exemple, 1/6 et 1/24 d'once (sex-

(1) *Rev. des Soc. sav.*, p. 498 et 499.
(2) *Ibid.*, p. 504 en note.
(3) Bœcking, *Corp. jur. antejust.*, p. 185, § 39.

tula et scriptulum) par leurs sigles Ɩ-ꟷ, plus 1 demi-scrupule par un simple chiffre, on notait simplement XI demi-scrupules;

2° Qu'on s'arrêtait dans l'emploi des sigles, à ce qu'il semble, au sicilique ou tout au plus à la sextule, et que, dans le premier cas, on faisait suivre le sigle du sicilique d'un chiffre qui pouvait aller jusqu'à XI, car XII demi-scrupules eussent doublé le sicilique, et dans le deuxième cas, jusqu'à VII, la sextule étant composée de VIII demi-scrupules.

## VII.

La notation pondérale du plat de Bernay (n° 2,821 du *Catalogue général*) est ainsi figurée

P III : :

dans le fac-similé du duc de Luynes, que M. Deloye a joint à sa notice (1), et dans une note que M. Chabouillet a eu l'extrême obligeance de me faire tenir le 9 mars 1872.

A première vue, il se présente une petite difficulté qui est de savoir si le sigle : : correspond à 4 onces, à 1 point par once, ou à 2 onces, chaque tiret théorique étant remplacé par ses points extrêmes, mais le poids de l'objet la résout aussitôt et justifie la seconde hypothèse.

Le plateau pèse, d'après la note du duc de Luynes jointe au fac-similé, 1036 gram. 90 (2), et d'après celle de M. Chabouillet, 1026 grammes; la différence provient, d'après cette note-ci, de ce que la première

(1) *Rev. des Soc. sav.*, p. 504, en note.
(2) *Ibid.*, p. 504, en note.

pesée s'applique au plat et à l'attache en laiton qui le fixe : c'est donc le second chiffre qui est exact.

1026 grammes est la somme des poids de 3 livres et de 2 onces.

A ce compte, la *livre* de la balance à laquelle l'objet a été pesé, lors de l'inscription, *était du poids de 324 grammes.*

En effet, 3 livres et 2 onces font 38 onces. En divisant 1026 par ce chiffre et en multipliant le quotient 27 par le nombre d'onces contenues dans une livre, on a le chiffre de 324.

Je passe les n°s 2826 et 2827, parce que je ne crois pas avoir en mains une lecture exacte.

Le *Catalogue* et la note de M. Chabouillet donnent aux deux vases une notation identique, mais ils varient entre eux; l'un porte PIISC (1) et l'autre PII ≤≤; le fac-similé du duc de Luynes est PIIS ⟨ — pour un vase et PII‹‹ pour l'autre (2). Or l'un des objets pèse 408 grammes et l'autre 393 grammes 50, et les deux chiffres sur lesquels toutes les lectures sont d'accord, indiquent 2 livres, c'est-à-dire de 620 à 660 grammes. Il faut en conclure que la notation doit comprendre les poids des deux vases et, comme ils pèsent ensemble 800 grammes, qu'elle doit porter, outre les chiffres II, l'S du semis et des indications non encore bien déchiffrées. Je laisse donc cette interprétation en suspens jusqu'à nouvel et plus minutieux examen.

La notation du n° 2828 est, d'après le duc de Luynes,

(1) *Catal. gén.*, p. 451.

(2) *Rev. des Soc. sav.* de 1863, p. 504, en note.

PIS «>X (1) et, d'après la note de M. Chabouillet, **PIS ʃʃ > X**, ce qui doit être décomposé comme il suit (l'objet pesant net 549 grammes 1/2, et avec le fil de laiton 554 grammes 30) :

P(ondus) I (libra) S ʃʃ (bessis) > (sicilicus) X (dimidia scriptula).

La *livre* de la balance à laquelle a été pesé le vase, quand il fut fabriqué, *devait peser environ 321 grammes*, car, à ce compte, on arrive par l'addition des poids ci-dessus à un total de 547 grammes 25.

Si, au lieu d'interpréter par X demi-scrupules le signe X, on y voyait le sigle de la demi-sextule, on pourrait porter le poids de la libra de ce vase à 324 grammes.

Enfin, le n° 2836 a pour inscription des sigles que le fac-similé du duc de Luynes et la note de M. Chabouillet ne reproduisent pas de la même façon. Les voici, d'après le fac-similé : **P‚Ψ ≥VII**, et d'après la note : **P⟨·/VII** (2). L'objet pesant 80 grammes, d'après M. de Luynes, et 79 grammes 70 (3), d'après M. Chabouillet, il y a évidemment un déchiffrement imparfait dans une partie des indications qui précèdent. La notation contient certainement le sigle d'un *quadrans*, c'est-à-dire d'un poids de 3 onces. D'après M. de Luynes, le tiret de la troisième once aurait un sens parallèle aux deux autres et, d'après M. Chabouillet, il y serait perpendiculaire, = — et = l; en l'un et l'autre cas, il a été gravé dans une position anormale.

(1) *Rev. des Soc. sav.*, 1863, p. 504, en note.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Le sigle suivant est celui du 1/4 de l'once ≻, dans la représentation de M. de Luynes (1), et de la sextulal dans la note de M. Chabouillet.

Les chiffres de la fin sont identiques dans l'une et l'autre lecture.

En supposant que le deuxième sigle soit celui de la *sextule*, et que le déchet de l'objet ait été de plus de 5 grammes, il faut admettre que la *livre* de la balance à laquelle a été pesé l'objet, lors de l'inscription, *atteignait à peine 310 grammes.*

En effet, l'once de cette livre pesant 25 grammes 83, les 3 onces ont un poids de 77 grammes 50; la sextule, de 4 grammes 30 et les 7 demi-scrupules de 3 grammes 76, en tout 85 grammes 51.

Si on remplaçait le 1/6 de l'once par le 1/4, on arriverait à un chiffre qui, corollairement, abaisserait trop, à mon avis, celui de la *livre*.

## VIII.

Je crois avoir démontré que les notations des patères d'Avignon et de Bernay, antérieures à la fin du IIIe siècle, mentionnent les poids en usage à cette époque et non des siliques, qui n'étaient pas encore connues en Italie et en Gaule.

J'ai fait, en second lieu, remarquer les différences graphiques qui distinguent le sigle de l'once gravé sur les vases de Bernay de celui que l'on trouve figuré dans le texte et les commentaires de Mæcianus, différences qui n'existent pas entre celui-ci et la patère d'Avignon, l'once étant représentée, sur l'un et l'autre, par un tiret horizontal.

(1) *Cod. Theod.*, l. XII, t. IV, l. I.

J'ai cru pouvoir noter que, dans la pratique, on n'usait pas habituellement des sigles inférieurs à celui du quart d'once ou sicilique Ɔ, ou au moins de la sextule ou sixième d'once, mais que l'on exprimait l'appoint de la pesée par des chiffres romains dont le maximum était XI après le sigle du 1/4, et VII après celui du 1/6 d'once, chiffres qui s'appliquaient à des poids sans figure, d'une valeur d'un 1/2 scrupule et dont les 12 égalaient 1/4 d'once dans le premier cas, et les 8, 1/6 dans le second.

Dans le tableau qui est joint à cette étude, j'ai réuni, en une colonne, les formes diverses de chaque sigle que les anciens éditeurs avaient tirées des manuscrits et que Bœcking a recueillies et reproduites scrupuleusement, et, dans une deuxième colonne, j'ai placé les variantes de ces formes fournies par les vases d'Avignon et de Bernay.

## IX

Il me reste à dégager de mon travail une proposition de métrologie générale que je formule ainsi :

La livre romaine n'était pas uniforme dans les provinces, et y était généralement plus faible que la livre étalon de la région centrale, qui s'était elle-même affaiblie avec le temps.

En effet, à moins de supposer que les orfèvres de la patère d'Avignon et du n° 2836 des vases de Bernay se soient servis de balances plus faibles que celles d'usage en leurs pays, il faut admettre que la livre romaine pesait chez eux environ 12 à 15 grammes de moins que la livre étalon, à laquelle la métrologie moderne donne un poids de 322 à 328 grammes.

La marge existant entre ces deux nombres-ci prouve que les métrologues ne sont point parvenus à fixer un

seul et même poids à la livre, et je les crois convaincus, quel que soit le chiffre auquel ils s'arrêtent, qu'ils ne le considèrent pas comme l'unique expression de ce poids.

Je n'en veux pour garant que l'auteur contemporain de l'*Essai sur les systèmes métriques*.

S'il est un savant qui ait employé toute sa volonté et tous ses efforts à la détermination de ce chiffre, c'est certainement don Vasquez Queipo, dont l'œuvre est vraiment remarquable.

Don Vasquez ne paraît pas avoir connu Mæcianus, car il ne le nomme pas et ne fait aucune allusion à son traité, mais il a eu entre les mains les mémoires des meilleurs métrologues de nos jours et notamment de Bœckh, de Letronne et de Cagnazzi, et, à sa disposition, un certain nombre de poids étalons dont il a fait lui-même ou obtenu des pesées très exactes. Il n'a pas négligé, en outre, la comparaison des poids avec les monnaies et les mesures antiques et la référence des monuments aux auteurs anciens dont il a su éclairer, avec autant de sagacité que d'érudition, l'obscurité des textes les plus techniques (1). C'est donc en connaissance de cause que don Vasquez Queipo s'est prononcé sur le poids de la livre romaine.

Eh bien! après avoir écrit que, « contrairement à l'assertion de Bouteroue, la livre romaine ne subit aucune variation depuis la fondation de Rome, tant sous la République et les Empereurs que sous les premiers rois ; après en avoir fixé le poids à 325 grammes (2), ni plus ni moins, et déclaré que « si on change cette

(1) *Essai sur les systèmes métriques*. Paris, 1859, 3 vol. in-8, t. II, p. 41.

(2) *Ibid.*, p. 66.

valeur, l'admirable accord des monuments et des textes disparaît tout à fait (1), » don Vasquez avoue, dans une des notes qui terminent le volume, « qu'il serait presque ridicule de chercher une précision absolue dans la détermination de la livre romaine, puisque les anciens n'ont jamais eu d'étalons tels que nous en possédons aujourd'hui (2). »

Cet aveu était nécessaire pour soustraire l'auteur à l'accusation de parti pris, car à la page même où il fixait



Fig. 5.

le poids de la livre romaine à 325 grammes (tandis que Letronne et Boeckh l'avaient établi à plus de 327 grammes et le duc de Luynes à 322 grammes 1/2), don Vasquez Queipo rééditait le beau poids étalon de la collection du Louvre, que M. de Longpérier avait publié quelques années auparavant (3), et qui pèse 323 grammes 51 (fig. 5) (4).

Or, comme cet étalon est fait avec le plus grand soin

(1) *Essai sur les systèmes métriques*, p. 66.
(2) *Ibid*, p. 373.
(3) *Bulletin de l'Archéologie française*, 1855, p. 84.
(4) Queipo, *loc. cit.*, p. 65.

et qu'il est admirablement conservé, c'est au plus s'il a été possible d'ajouter à son poids, pour le frai, 50 centigrammes.

D'après cet *exagium*, la livre romaine aurait à peine atteint 324 grammes (1).

Ce n'est pas tout. Don Vasquez Queipo a dû ajouter, après la constatation de ce chiffre, « *que parmi le grand nombre des anciens poids romains en bon état de conservation que l'on connaît aujourd'hui, il s'en trouve de plus grands et de plus petits que l'*exagium *de Justinien*(2), » *lequel ne pèse pas 325 grammes, mais 324.*

Que devient, dès lors, le chiffre précis de *325* grammes? Que deviennent les chiffres, plus précis encore, de Letronne (*327,187*), de Boeckh (*327,452*), du duc de Luynes (*322,500*) (3), dont les calculs ont été poussés jusqu'aux milligrammes?

Si l'on n'admet pas comme absolument exact le poids de l'étalon de Justinien, qui fut fait par ordre du préfet du prétoire (4), et de la main, non d'un ouvrier, mais d'un artiste, et qui est aussi bien conservé que minutieusement travaillé, je ne sais en quoi l'on veut placer le critérium de l'exactitude. Les calculs de moyenne ne le fourniront pas plus sûrement, à moins qu'on n'opère sur une collection d'objets de même pays, de même date, de parfaite conservation, et dont chacun aurait la valeur d'un exagium, ce qui est presque impossible.

D'un autre côté, si on admet l'exactitude de l'étalon de Justinien, ce ne peut être que pour l'époque de ce

(1) Queipo, *loc., cit.*, p. 65.
(2) *Ibid.*, p. 66.
(3) *Rev. des Soc. sav.* de 1863, p. 502.
(4) Longpérier, *Bull. Arch. franç.*, 1855, p. 84.

prince et le centre de l'Empire. Qui peut affirmer que cet objet est identique à celui qui en a été le modèle et qu'après Justinien il a été identiquement reproduit dans une nouvelle copie?

M. S. Cagnazzi a pesé les poids en serpentine mis au jour par les fouilles d'Herculanum. La serpentine brave le temps et la main de l'homme, et tandis que les poids en métal étaient détériorés par l'oxydation, ceux de cette matière étaient tous également et parfaitement intacts. Les pesées de ces objets, au nombre de quatre, ont donné à M. Cagnazzi 652 grammes pour une double livre, c'est-à-dire 326 pour un livre, et, pour les autres, 322 grammes 30; 325 grammes 80; 328 grammes 50 (1).

Ces poids portaient la marque officielle D. S. D., de sententia Decurionum.

Or quel est, de ces quatre chiffres, le véritable? Faut-il le chercher dans une moyenne, à l'exemple de don Vasquez Queipo (2)?

A mon avis, on pourrait ne plus s'obstiner à la poursuite d'un seul et véritable chiffre pour le poids de la livre romaine, attendu que tout porte à croire que ce poids a varié dans la succession des siècles et l'étendue de l'empire.

Ce qui devrait devenir l'objet des recherches, ce sont ces variations.

L'étalon de Justinien était certainement d'un poids inférieur à ceux d'après lesquels on a taillé trois des poids en serpentine d'Herculanum.

Il est donc probable que la livre romaine s'est affaiblie en vieillissant.

(1) Queipo, *loc. cit.*, p. 64.
(2) *Ibid.*

Elle me paraît, par surcroît, avoir éprouvé un affaiblissement plus grand encore en voyageant, et il se pourrait même qu'un long voyage n'eût pas toujours été nécessaire pour qu'elle laissât de son poids aux balances de la route (1). A plus forte raison en a-t-il été ainsi quand la distance à parcourir a été considérable.

M. Chabouillet a décrit sous le n° 3190 de son *Catalogue général* une demi-livre, ΛΙΤΡΑΣ « avec l'indication consacrée de la moitié », *trouvée à Beyrouth* (2), qui pèse 157 grammes, 51 centigrammes: *ce qui donne une livre de 315 grammes.* C'est précisément le poids de la *libra* de l'orfèvre de la patère avignonaise.

Des notations pondérales des vases de Bernay il ressort aussi que les livres employées à les peser étaient d'un poids affaibli : 321 et 310.

Quant au plateau ou disque (n° 2821), dont la notation accuse une livre de 324 grammes, rien ne prouve qu'il soit le produit de l'orfèvrerie de l'extrême Gaule, car M. Chabouillet fait remarquer expressément « qu'il n'a pas été fabriqué par les mêmes procédés que les autres vases de la découverte (3). »

LOUIS BLANCARD.

(1) On comparerait avec fruit aux livres anciennes celles du moyen âge tant de l'Occident que de l'Orient; sur celles-ci, cf. les récents et remarquables travaux de M. H. Sauvaire, et notamment *Arab Metrology*, in-8°, Londres, mai 1878, et *matériaux pour servir à l'hist. de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, Paris, imp. nat., in-8°, 1882.

(2) *Ibid.*, p. 546.

(3) *Cat. gén.*, p. 448.

## TABLEAU DES SIGLES PONDÉRAUX

| ÉCHELLE MÉTRIQUE ASCENDANTE | D'APRÈS : LES ÉDITEURS DE L'*Assis distributio* | D'APRÈS : LES VASES D'AVIGNON ET DE BERNAY. |
|---|---|---|
| — | — | — |
| Uncia (1 once). | — | ≤ , ∴ , — |
| Sescuncia (1 once 1/2). | ℒ , —ℒ | |
| Sextans (2 onces). | = | ≤≤ , ∷ , = |
| Quadrans (3 onces). | =—, =\ | ″ , // |
| Triens (4 onces). | = = | = = |
| Quincunx (5 onces). | =—=, = = \| | |
| Semis (6 onces). | S | S |
| Septunx (7 onces). | S—( male ? Y et ℒ et S÷ ) | |
| Bessis (8 onces). | —S—, S= | S ≤≤ |
| Dodrans (9 onces). | S=—, S= \| , SZ | |
| Dextans (10 onces). | S= = | S = = |
| Deunx (11 onces). | S=—=, S= = \| | |
| Libra (12 onces), 1, 2, 3 livr. | | I, II, III |
| ÉCHELLE MÉTRIQUE DESCENDANTE | | |
| ? 3/4 d'once. | Ʃ Ɛ | |
| Semuncia (1/2 once). | { ℒ | { |
| Binæ sextulæ (1/3 d'once). | \\ | |
| Sicilicus (1/4 d'once). | Ɔ Ɔ | ) |
| Sextula (1/6 d'once). | \ / | / |
| Dimidia sextula (1/12 d'once). | X | |
| Scriptulum (1/24 d'once). | ⅄ | |
| Dimidium scriptulum (1/48 d'once). | Pas de sigle. | Chiffres romains sans sigle. |

# CHRONIQUE

**Mouvement du personnel de la Société française d'Archéologie.** — Dans les deux séances des 24 février et 24 mars 1883, ont été reçus membres de la Société française d'Archéologie :

**MM.**

1. Henri de Chanterenne, à Bazenville, par Bayeux (Calvados),

Présenté par M. Le Féron de Longcamp;

2. Henri Stein, élève de l'école des Chartes, 55, rue du Cherche-Midi, à Paris,

Présenté par M. Léon Palustre;

3. L'abbé Eugène Deseilligny, à La Rochelle,

Présenté par M. l'abbé La Ferrière;

4. Évariste Combes, expert-géomètre, à Saint-Flour (Cantal);

5. René Cator, commis principal des contributions indirectes, à Saint-Flour;

6. Joseph Bastard, fondé de pouvoir de la Recette particulière, à Saint-Flour;

7. Pierre Valentin, avocat, à Marcenat (Cantal);

Présentés par M. Delort.

**Congrès Archéologique d'Avignon. — Excursion de Fréjus.** — Nous trouvons à Fréjus l'accueil le plus empressé et le plus courtois auprès de MM. Séverin Decuers, maire de la ville, Aubenas, Guérin, receveur des domaines; le

docteur Pascal et d'autres notabilités qui veulent bien nous accompagner et nous guider dans nos explorations. MM. Revellat, ingénieur (de Cannes), Frédéric et Ernest Aube (du Luc), le capitaine Pottier (de Vintimille), Martin, architecte (de Nice), Heuseling (de Toulon), arrivent le lendemain au rendez-vous.

Fréjus, l'antique cité fondée par Jules César, *Forum Julii*, ne présente pas, il est vrai, à l'étude et à la curiosité des archéologues ou des simples visiteurs, des monuments isolés, aussi complets et aussi grandioses que d'autres villes, telles que Nîmes et Arles. Mais elle n'en est pas moins la plus riche, la plus intéressante au point de vue de la variété des ruines qui, comme des jalons topographiques, permettraient de reconstituer l'ensemble d'une ville antique. Outre les édifices qui lui étaient communs avec les autres cités romaines de l'intérieur des terres, elle est aussi la seule, en France, qui nous montre les vestiges très reconnaissables d'un ancien port maritime.

Il était regrettable qu'en dehors des monuments restés en place, personne ne se fût sérieusement occupé à Fréjus de pourvoir à la conservation des objets susceptibles d'être déplacés et qui auraient pu former un musée dont l'absence paraissait au moins étrange sur un sol jadis si florissant. Déjà cet état de choses avait attiré l'attention de l'éminent fondateur de la Société française d'archéologie qui, plus d'une fois, avait exprimé le vœu qu'une collection d'antiquités locales fût créée à Fréjus. Maintenant ce vœu est exaucé, grâce à l'initiative et au dévouement de M. Aubenas, qui a fait de Fréjus sa nouvelle patrie d'adoption, par amour pour ses antiquités. Que les amis des choses de l'archéologie dans cette région se rassurent donc ! Sous les auspices de leur nouveau protecteur, une heureuse impulsion est donnée vers le goût et la conservation des antiquités. Un musée, déjà trop à l'étroit dans le local qui l'abrite, à la mairie, grandit de jour en jour. En outre, Fréjus et ses monuments ont eu la bonne fortune de trouver, en M. Aubenas, un his-

torien qui, dans un ouvrage aussi profondément érudit que consciencieux (1), a résumé les travaux de ses devanciers sur le même sujet, les a soumis à la sévérité d'une judicieuse critique et les a complétés par l'exposé d'observations et de faits nouveaux.

Pendant que le « beau » ciel de la Provence déverse une pluie diluvienne qui fait déborder les torrents d'alentour, nous visitons, dans la matinée du 6 octobre, le musée de Fréjus, sous la direction de M. Aubenas.

L'épigraphie s'y trouve représentée par des documents lapidaires importants. Si déjà quelques-uns de ces textes étaient dispersés dans différentes publications, on a l'avantage de pouvoir les étudier, ici, sur les originaux mêmes. On y voit une inscription milliaire de Néron, mais incomplète aux extrémités des lignes. De plus la dernière ligne était absente. Cette inscription avait été publiée par Muratori et plus tard par Millin (2), qui l'avait retrouvée entière, dans le mur d'une maison. Disons de suite que dans nos explorations à travers la ville, près de cette même maison, aujourd'hui habitée par M. Guérin, nous avons découvert la pierre qui contenait la dernière ligne de ce texte. Elle a été immédiatement transportée au musée, et l'inscription, maintenant comprenant ses neuf lignes, peut se lire ainsi :

NERO · CLA··
DIVI · CLA··
ERMANICI··
TI · CAESARI··
EP · DIVI · AVG · A··
CAESAR AV·
ERMANICVS · P·
MAX · TR · POTIIII · I
COS · III · P · P · RE··

Nero Cl*audius* Divi Cl*audii filius* Germanici *Cæsaris Nepos*

(1) *Histoire de Fréjus, Forum Julii, ses antiquités, son port*, accompagné de 3 planches, par J.-A. Aubenas, magistrat en retraite, officier de la Légion d'honneur, etc, 1881. Fréjus. Typographie L. Leydot, 1 v. in-8 de 800 p.

(2) *Voy. dans les départements du midi de la France*, t. II, p. 492.

*Tiberii* Caesaris *Pronepos* Divi *Augusti abnepos* Caesar *Augustus* Germanicus *Pontifex Maximus tribunicia potestate* IIII *Imperator II Consul* III *Pater Patriæ Restituit.*

Le compte rendu général du Congrès donnera un *corpus* complet des inscripiions de Fréjus parmi lesquelles il en est d'inédites. MM. Héron de Villefosse et Thédenat, qui ont relevé la plupart des textes sur place, voudront bien se charger de ce travail avec leur compétence bien connue.

Deux morceaux de sculpture sont conservés au Musée. D'abord la moitié inférieure d'une statue de marbre vêtue d'une draperie plissée, dessinant les cuisses et les jambes, plus forte que nature environ d'un tiers. L'exécution, d'un excellent style, est pleine de finesse. Cette pièce importante resta longtemps misérablement abandonnée dans une cour. M. de Caumont réclama en vain son transport dans le vestibule de la mairie. Enfin, par les soins de M. Aubenas elle a été mise en bonne place. Le second morceau est une tête de Jupiter à barbe frisée, un peu plus grande que nature. Elle est remarquable par sa belle expression de calme et d'énergie. Victor Petit a donné, en 1863, des dessins de ces deux pièces dans le *Bulletin monumental*, t. XXXI, p. 240-241. Mentionnons seulement une intéressante série de menus objets, urnes de verre, fragments de verrerie, des poteries complètes ou fragmentées avec ou sans noms de potiers, des médailles, des ustensiles en bronze, le tout remplissant cinq grandes vitrines et plusieurs étagères.

Dans l'après-midi, le ciel devenu plus clément, nous permet d'exécuter nos explorations en plein air. Nous voici en présence de l'ancienne *Porte des Gaules*, par laquelle la voie *Aurélienne*, venant de Rome, sortait de *Forum Julii*, pour se diriger vers Arles. C'est du moins l'opinion généralement admise. La porte s'ouvre au centre d'une demi-lune formée par le mur d'enceinte, disposition fort remarquable dans l'architecture militaire de l'époque romaine. L'ouverture de cette demi-lune, sur son diamètre est de 55 mètres; ses deux extrémités étaient munies d'une tour de $9^{m}40$ de diamètre

et dont l'une, celle de gauche, existe encore en partie. L'épaisseur du mur était de 2m65. Il a conservé une partie de son chemin de ronde bordé d'un mur d'appui de 0m70 de hauteur. Quant à la porte proprement dite, une certaine obscurité règne sur son ancienne disposition. L'abbé Girardin, l'ancien historien de Fréjus, la décrivant telle qu'elle était de son temps, dit qu'elle était formée de deux ouvertures d'une canne de largeur chacune et éloignées de douze pas l'une de l'autre. C'est ainsi qu'elle est représentée, à vol d'oiseau, dans le dessin de Victor Petit (*Bulletin monum.*, t. XXX, p. 688). Cette disposition est aussi à peu près conforme à l'état de choses actuel. Mais on ne saurait affirmer si cet état n'est pas le résultat d'une modification très postérieure. Du côté de l'intérieur, vers la ville, le mur est adossé à des remblais. Cependant M. Charles Texier, à la suite des fouilles qu'il a opérées au pied du mur, dit que la porte s'ouvrait par trois arcades, les deux latérales destinées aux piétons, beaucoup plus étroites que l'arcade centrale. En présence de ces contradictions et de l'étroitesse de l'ouverture de la porte centrale, M. Aubenas émet le doute qu'elle ait jamais servi d'issue à la grande voie Aurélienne, qui devait avoir, de ce côté, une sortie plus en rapport avec l'importance de sa circulation. Il se base aussi sur des différences de niveau entre les terrains extérieurs et intérieurs, différences qui auraient rendu difficile le mouvement de cette circulation. Il faudrait alors chercher la porte des Gaules un peu plus vers le nord.

L'emplacement de la ville actuelle occupe environ le quart de celui de l'ancien *Forum Julii*, dont l'enceinte est visible sur presque tout son périmètre. Le port était situé au sud-est de la ville. L'emplacement connu sous le nom de *Plate-Forme*, à la pointe est de la cité s'élevait directement au-dessus de la mer. Le mur de soutènement, avec ses contreforts, existe en grande partie. On y voit encore des ouvertures donnant entrée dans des galeries voûtées qui étaient des magasins à l'usage du port.

Les salles souterraines et voûtées, formant trois nefs séparées par des piliers, bien connues des visiteurs de Fréjus, situées dans l'intérieur de l'*Esplanade*, ont été prises jusqu'à ce jour pour des citernes. Mais la découverte récente d'un autre souterrain, mis en communication avec les précédents, est de nature à faire établir des réserves sur cette attribution. Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop recommander aux visiteurs de descendre dans ces salles pour examiner avec soin leur disposition. Mentionnons aussi dans l'angle extrême, vers le sud de l'*Esplanade*, un commencement de fouilles qui, sous la direction de M. Aubenas, ont mis à découvert un hypocauste et quelques autres débris de thermes.

Remontant vers le nord-est, nous trouvons les restes de la porte dite *Romaine*, reliée par un pan de mur au point où s'opère la jonction des aqueducs avec le mur d'enceinte. D'après Victor Petit, une demi-tour en saillie sur le mur d'enceinte servait en cet endroit de point d'appui à la poussée des deux constructions, mur et aqueduc. Un ancien dessin qu'il reproduit, nous donne l'aspect de cette porte formée d'un seul arceau et construite en grand appareil. Mais M. Aubenas conteste l'exactitude de cette disposition en ce qui concerne la demi-tour, dans laquelle il voit bien réellement une tour entière traversée par le canal de l'aqueduc.

Des auteurs qui ont pu examiner ces débris à une époque où ils étaient moins ruinés qu'aujourd'hui, ont cru reconnaître, à partir de ce point, une bifurcation pour les eaux, l'une se dirigeant, vers le sud, pour le service des gens du port et l'autre suivant, vers le nord, le sommet du mur d'enceinte. Cette dernière direction est apparente encore aujourd'hui. Cependant, le canal se détache du rempart, avant d'atteindre l'angle culminant que celui-ci fait au nord, et suit le sol à découvert, pour venir reprendre la tête du même rempart qui oblique vers le sud-ouest. C'est sur cette dernière partie de l'enceinte que se trouve le magnifique spécimen des deux tours, ou plutôt des demi-tours qui flan-

quaient la muraille. Ces demi-tours étaient ouvertes du côté de la ville, éclairées par deux étages d'ouvertures, les unes, à l'étage inférieur, très étroites, en forme de meurtrières, les autres, arrondies, avec un cintre appareillé en claveaux entremêlés de briques.

L'aqueduc franchissait ces tours par un canal établi en arcade, sur leur diamètre. Il aboutissait, sur le plateau, dit aujourd'hui du *Moulin-à-Vent*, à des réservoirs d'où les eaux étaient conduites dans les diverses directions de la ville. Cet emplacement est élevé de 22 mètres au-dessus du niveau de l'ancien port.

Un trait caractéristique de l'enceinte de Fréjus consiste dans une certaine uniformité d'aspect résultant de l'emploi du même appareil régulier dans le revêtement, sans chaînes de briques. Il y aurait dans cet état de choses une présomption en faveur de l'ancienneté de ces constructions qui se rapporteraient à la première période du développement de *Forum Julii*.

Dans l'angle nord de l'enceinte, non loin des murs dont nous venons de parler, se trouvait le théâtre de *Forum Julii*. Ses vestiges permettent de reconnaître les murs qui portaient les gradins et d'en reconstituer les dimensions. Le grand axe avait environ 72 mètres et le petit axe 30 mètres. Le *proscenium* avait environ 8 mètres de profondeur. Mais cette partie de l'édifice est entièrement ruinée. Ce théâtre était établi sur la pente très douce d'un plan incliné et les constructeurs n'avaient dû profiter de cette disposition que pour l'assiette des gradins inférieurs. L'absence de tout débris de sculpture tend à faire croire que la décoration de ce monument était des plus simples.

En dehors, et tout près de l'enceinte, vers l'ouest, s'élevait l'amphithéâtre que l'on désigne trop souvent, dans le langage courant et même dans le langage écrit, comme à Nîmes, à Arles, à Paris, sous le nom impropre des *Arènes*, expression contre laquelle il faut protester, puisque l'occasion s'en présente; car, non seulement c'est prendre à tort

une partie pour le tout, mais c'est mettre au pluriel la seule partie du monument qui soit unique dans son ensemble. Il y a, en effet, un grand nombre de portiques, de voûtes, d'arcades, de gradins, mais il n'y a qu'une seule *arène*, qui n'était autre chose qu'un sol recouvert de sable, *arena*, à certains moments.

L'amphithéâtre de Fréjus appartient à la classe des monuments de ce genre dont une moitié se trouve, en partie, installée sur le versant d'un coteau, pendant que l'autre moitié, qui lui fait face, s'élève dans toute sa hauteur sur un terrain plat. Tels étaient les amphithéâtres de Pola, en Istrie, et de Pompéi. Au point de vue des dimensions, cet amphithéâtre vient, en France, après ceux de Poitiers, de Bordeaux, d'Arles et de Nîmes. Son grand axe mesure, à l'extérieur, $117^{m}85$, à l'intérieur $67^{m}71$ et le petit axe $82^{m}20$ à l'extérieur, et $67^{m}71$ à l'intérieur. Il était plus grand que ceux de Saintes, de Paris et de Cimiez. Il pouvait contenir de neuf à dix mille spectateurs. Au point de vue de l'état de sa conservation, l'amphithéâtre de Fréjus occupe, en France, la troisième place, et vient après ceux de Nîmes et d'Arles. Mais il a subi des dégradations très considérables ; ainsi il a perdu, du côté de l'ouest, son enceinte extérieure, comme on peut s'en rendre compte par le plan publié dans le *Bulletin monumental*, t. XXXI, p. 220. Sur le pourtour extérieur s'ouvraient cinquante-deux arcades; trois conduisaient dans l'arène, vingt-deux dans la galerie du rez-de-chaussée et le reste au premier étage.

Outre les descriptions qu'ont faites de l'amphithéâtre de Fréjus l'abbé Girardin, au siècle dernier, et Victor Petit, dans le *Bulletin monumental*, ce monument a été minutieusement étudié par l'architecte Charles Texier, chargé en 1828 par le gouvernement d'y faire des fouilles. M. Aubenas nous a donné dans son ouvrage de nombreux et très intéressants passages des mémoires de cet architecte sur les résultats de ses travaux. L'un de ces résultats les plus intéressants est d'avoir reconnu l'existence, à l'état primitif, d'un portique

intérieur couronnant l'amphithéâtre, portique qui n'existait ni à Nîmes ni à Arles.

La sobriété d'ornementation que l'on remarque dans l'amphithéâtre serait pour Victor Petit une preuve en faveur de la haute antiquité de cet édifice. Toutefois Charles Texier l'attribuerait à l'époque de Septime-Sévère, en raison de la contemporanéité des briques employées aux impostes des arcades avec celles d'une sépulture qui contenait une monnaie de Septime-Sévère, contemporanéité attestée par le sigillum *Castoris*. Mais une similitude de noms d'officines peut s'être produite à diverses époques et la signature invoquée n'a, croyons-nous, de valeur que pour établir une présomption.

C'est par la visite de ce monument que nous terminons cette première journée. Ajoutons aussi que, par suite de l'inondation du Reyran, qui avait ce jour-là commis des dégâts considérables dans la campagne et emporté sur plusieurs points la chaussée du chemin de fer, l'arène se trouvait envahie par les eaux et qu'il a fallu nous contenter d'examiner le monument du haut de ses arcades, du côté de l'est.

La matinée du samedi est consacrée à la visite de la partie sud de la ville, c'est-à-dire d'abord du plateau de la butte *Saint-Antoine* qui comprenait la citadelle méridionale de *Forum Julii*. Le grand mur de soutènement, à l'ouest, offre la particularité, assez commune, du reste, dans les construction romaines, d'une série de contreforts reliés par des sortes d'absides destinées à donner plus de résistance à la poussée des terres. A l'angle sud-est de la butte s'élèvent deux tours réunies par une courtine. Un peu plus loin, vers le nord, apparaissent les restes d'une tour plus grande que les précédentes et dans laquelle Charles Texier a cru reconnaître l'ancien phare du port.

De ce point se dirigeait vers l'est un mur qui formait la clôture du port, aujourd'hui complètement envahi par le atterrissements de l'Argens, comme il l'était en 1560, à

l'époque où le chancelier de l'Hôpital le décrivait dans les vers suivants que nous rappelle M. Aubenas :

« Apparet moles antiqui diruta portus.
Atque ubi portus erat, sicum nunc littus et horti. »

Un plan de restitution du port de Fréjus se trouve dans l'atlas qui accompagne l'ouvrage de M. A. Léger, *les Travaux publics aux temps des Romains*. Il va sans dire que M. Aubenas aussi en a donné un dans son livre si complet sur Fréjus.

« Fréjus, dit M. Léger, fut le grand port militaire romain sur la côte des Gaules. César choisit pour établir un premier port une position au fond de la baie de Fréjus, assez bien abritée par la montagne des Maures, le cap d'Aigoux et les hauteurs de Saint-Raphaël. Il le ferma aux mers du sud par une jetée en équerre dont les branches à peu près égales avaient 180 et 200 mètres de longueur. Ce port put contenir les 300 vaisseaux qu'Octave prit à Antoine à la bataille d'Actium. Ce port était insuffisant ; sa disposition ne permettait pas de l'agrandir en prolongeant les jetées ; Agrippa, sous Auguste, croyant la position bonne, parce qu'elle était fort éloignée du Rhône, ne se défiant pas assez de l'Argens, commit la grande faute de se maintenir sur ce point, malgré les conseils contraires de Vitruve.

« Le port de César fut abandonné au commerce et le port militaire fut construit en avant ; un môle de 540 mètres de longueur fut établi à 170 mètres au sud du premier, à peu près dans la direction de l'est à l'ouest. Il se terminait dans l'origine par une courbe pour resserrer la passe de 100 mètres. »

De la présence dans le port de Fréjus des 300 vaisseaux pris par Octave à la bataille d'Actium vint « le surnom de *classica* donné à la *Colonia octavanorum*, *Forum Julii*. La flotte de Fréjus eut une très courte existence ; elle fut supprimée dans les premiers temps de l'Empire, peut-être en l'an 22 avant Jésus-Christ, lorsque la Narbonnaise devint une province sénatoriale. Une inscription trouvée à Fréjus nous a

conservé le nom d'un esclave impérial, Anthus, qui commandait un navire avec le titre de triérarque (1). » (A. Héron de Villefosse, mot *Classis* du *Dict. des Antiq. grecques et romaines*, 1882.)

Le monument connu à Fréjus sous le nom de la *Lanterne* s'élève à l'extrémité du mur qui clôturait le port au sud et dont nous venons de parler. Il est entouré des ruines de diverses constructions au bord de l'ancien quai, à l'entrée du port. Il se compose d'abord d'un prisme à six faces sur lequel se dresse une pyramide également à six faces, le tout construit en petit appareil régulier; sa hauteur totale est de 10m50. Mais cette désignation de *Lanterne*, consacrée par l'usage, ne saurait être admise, pas plus que la tradition qui fait de ce singulier monument le phare du port. Cette pyramide est entièrement massive et n'a jamais été disposée pour recevoir aucun feu à son sommet. N'est-il pas plus naturel d'y voir un signal de jour, un *amer*, comme il en existe encore sur nos côtes? Cependant Texier hasarde sur la destination de ce monument une opinion qui mérite d'être prise en considération et que M. Aubenas cite fort à propos : « Si j'osais hasarder un mot sur sa destination, écrit Texier, je supposerais que les faces du prisme ont été disposées pour un cadran solaire, comme les faces de la Tour-des-Vents, à Athènes. Le sommet pyramidal était surmonté d'une girouette qui indiquait le vent aux navigateurs. Telle est la destination qu'il me semble le plus convenable d'assigner à ce bâtiment. Des six faces de l'hexagone, deux seulement se trouvent dirigées vers les points cardinaux; mais on aurait pu les faire servir toutes à porter des cadrans, car on peut en tracer sur un plan orienté d'une manière quelconque. »

De la *Lanterne* nous revenons sur nos pas, et nous arrivons à la porte dite d'*Orée*, c'est-à-dire de de l'*orée* (entrée)

(1) ANTHO CAESARIS
TRIERARCHO LIVIANO
C · IVLIVS IASO · F · C ·

du port, suivant une tradition locale, ou *dorée*, en raison des ornements d'or dont elle aurait été munie, suivant une autre tradition. M. Palustre propose de chercher, par analogie, l'explication de ce nom dans certaine particularité du temple de Jérusalem. Écoutons son ingénieuse interprétation : « Il y avait au temple de Jérusalem une porte célèbre par la richesse de sa décoration ; on l'appelait la *Belle-Porte*, en grec Θύρα ὡραῖα, en latin *Porta speciosa*. C'est devant cette porte que saint Pierre opéra la guérison du paralytique. (*Actes des Apôtres*, III, 1 et 2.) Plus tard, le mot ὡραῖα, mal compris, fut traduit par *aurea*, ainsi que le témoignent des chroniques du moyen âge. Naturellement d'*aurea* on a fait *dorée*, d'où le nom de Porte-*Dorée* donné encore à une de celles de l'enceinte du temple.

« Il est probable que la même transformation eut lieu à Fréjus, où, quoi qu'en dise M. Lenthéric, il n'y a pas de rivière portant le nom d'Orée. Nous sommes sur un rivage grec, et le nom de Θύρα ὡραῖα a bien pu être donné à une porte. Comme en Orient, on aura traduit ὡραῖα par *aurea*, et ce dernier par *dorée*. »

Quoi qu'il en soit, il ne sera pas hors de propos, croyons-nous, de rappeler qu'il y avait aussi une porte dite *aurea* à Constantinople, à Ravenne, à Pola et probablement dans beaucoup d'autres villes importantes de l'antiquité.

Cette porte, ou grande arcade, construite en petit appareil, avec chaînes de briques, a subi, sous prétexte de restaurations, des embellissements regrettables qui ont singulièrement rajeuni son caractère primitif et ne font que rendre plus précieux le dessin qu'en a publié Victor Petit dans le *Bulletin monumental*. Ses belles proportions donnent une idée de la magnificence de l'édifice dont elle faisait partie, soit un portique, soit le palais d'un haut fonctionnaire, situé au-dessus et près du port. De nombreuses murailles romaines encore visibles à l'intérieur des divers bâtiments modernes situés près de la porte dépendaient aussi de ces anciennes constructions encore problématiques. En regagnant la ville,

nous jetons un coup d'œil sur les vestiges des bains antiques découverts par les fouilles de Charles Texier. C'est près de là que fut trouvée la tête de Jupiter, aujourd'hui déposée au musée de Fréjus.

La collection de débris antiques, marbres épigraphiques, fragments de poteries, ustensiles de bronze, appartenant à M. F. Pascal, fait honneur au zèle éclairé de son obligeant propriétaire, qui veut bien nous permettre de l'examiner. Elle est surtout riche en poteries sigillées dont bonnes notes ont été prises pendant notre visite.

Vers deux heures de l'après-midi, nous commençons la promenade aux anciens aqueducs qui figurait à notre programme.

Les aqueducs de *Forum Julii* avaient pour but d'amener à la ville les eaux de la Siagne. Ils partaient des environs de Mons, à 40 kilomètres de Fréjus. Leur parcours jusqu'à leur jonction avec les murs d'enceinte, que nous avons déjà vue, près de la porte romaine, est reconnaissable, tantôt à fleur de terre, par des sections de leur canal, tantôt par les arcades ou piliers d'arcades qui portaient ce canal. On peut suivre aussi sa direction sur plusieurs points où il passait sous terre. Les débris des arcades, qui existent encore près de Fréjus, et que l'on aperçoit près de la route de Nice, sont les plus considérables et les plus imposants de ces sortes d'édifices qui soient en France. Ces ruines élégantes et grandioses ajoutent un charme puissant à la beauté du site et des horizons gracieux qui les entourent.

Mais le but de notre exploration est d'aller examiner, sous la direction de notre excellent guide, M. Aubenas, des tronçons de l'aqueduc cachés dans des vallons solitaires. Les véhicules nous sont fournis par l'obligeance courtoise de la municipalité et de quelques habitants. Nous prenons au départ la vallée du Reyran et suivons la route de Boson. A 4 kilomètres environ, nous laissons les véhicules pour chercher, à travers bois, les *arcs du Gargalon*, situés dans une vallée qu'arrose le cours d'eau de ce nom. Quatorze arceaux for-

maient l'aqueduc sur une longueur de 131 mètres. Les cinq du milieu ont disparu. Leur largeur était de 5m30 et la hauteur de 12m40. Les piliers sont munis de contreforts. L'appareil en petits cubes réguliers est une pierre volcanique du pays d'une couleur gris-violet foncé. A l'un des piliers on voit deux rangs de briques qui attestent une restauration. Ces arcs ont été décrits et dessinés avec le plus grand soin par Victor Petit. (*Bull. monum.*, t. XXX, p. 593.)

Les arcs *Escoffier* ou *Sénéquier*, que nous trouvons, après de nombreux détours en tous sens, au milieu des broussailles, présentent la particularité de deux aqueducs presque semblables bâtis l'un près de l'autre. L'un a cinq arcades et l'autre en a six. Ce double aqueduc peut s'expliquer par la nécessité de remplacer le premier fortement ébranlé par les crues du torrent, tout en conservant son usage pendant la construction du second. Quoi qu'il en soit, rappelons que l'aqueduc d'Arles, au nord de la ville, dans la campagne, offre une disposition analogue.

Quelques instants après la halte aux arcs Escoffier, nous arrivons au fond d'un ravin garni de rochers qui servent de lit aux cascades d'un pacifique ruisseau. Les pins gracieux, les arbousiers, verts de feuillage, rouges de fruits, encombrent de leurs charmants massifs ce site solitaire. C'est là qu'apparaissent les trois arcs Bouteillières qui établissent un passage entre les bords du ravin, sur une longueur seulement de 40 mètres. La conservation des piles est parfaite et les joints de l'appareil remarquables par leur régularité. Notre attention est longuement attirée par les restes d'une sculpture en demi-relief qui se trouve sur la paroi méridionale du canal. Mais son examen est difficile à faire, car pour la voir de haut en bas, l'observateur est obligé de se coucher sur le canal et de se pencher dans le vide. Cette sculpture, sur une plaque de grès, représente le buste d'un personnage dont la tête a disparu. On aperçoit encore le cou nu, les épaules et la poitrine couvertes d'une draperie retenue par une sorte d'agrafe ronde sur laquelle apparaît une

tête de Gorgone. Le champ est ouvert aux hypothèses, au sujet de la représentation de ce personnage, empereur, gouverneur provincial ou tout autre fonctionnaire, peut-être même, comme le dit M. Aubenas, l'architecte du monument.

Le temps nous manque pour céder à l'attraction toujours grandissante de ces paysages pittoresques et nous terminons parl 'examen des arcs *Bouteillières* notre excursion aux aqueducs de Fréjus.

La journée du 8 a été activement employée. D'abord visites aux monuments du moyen âge, la cathédrale, l'évêché. Mais pour en finir avec l'époque romaine, sans épuiser cependant tous ses sujets d'études, rappelons en quelques mots notre visite au pont des *Esclapes*, à l'ouest de Fréjus. De là nous nous rendons aux anciens thermes, situés entre la ville et la mer L'abbé Girardin les avait pris pour un temple et avait vu un panthéon dans une salle ronde garnie de niches à l'intérieur. Cependant la vraie destination de ces constructions avait été reconnue par Peiresc, en 1630. Le plan qu'il en avait dressé a été publié par Montfaucon, dans le troisième volume de son *Supplément*. L'auteur de l'*Antiquité* l'accompagne d'une notice que M. Aubenas a insérée dans son ouvrage avec une description nouvelle de ces ruines dans leur état actuel. N'oublions pas le coup d'œil donné, près de là, à la tour de la *Tourrache*, isolée au bord d'un chemin et qui doit être classée dans la catégorie des *columbarium*.

Pendant que nous sommes en possession de nos équipages mis à notre disposition, comme la veille, par de gracieuses obligeances, nous nous rendons à Saint-Raphaël, la ville d'hiver naissante que les lauriers, les orangers et les villas de Cannes empêchaient de dormir tranquille. Mais la voilà maintenant qui se dispose à tenir tête à son opulente voisine. Aussi bien après avoir examiné ses antiquités et l'intéressante abside romane de son église, nous sommes en règle avec l'accomplissement de notre programme.

L'intérêt tout exceptionnel que présente *Forum Julii* ne doit pas faire oublier celui du Fréjus du moyen âge. L'ancienne ville détruite par les Sarrasins fut réédifiée en partie à la fin du xe siècle, par son évêque Riculfe. De cette époque date l'origine de la ville moderne. Sa superficie occupait à peu près le douzième de la ville gallo-romaine. « Elle fut entourée, dit M. Aubenas, d'un rempart garni de tours, dont on aperçoit des restes en arrière des maisons de la rue Nationale. Les maisons de la rue *Aux Arbres*, ont été bâties sur le rempart même. Le long de la route de Saint-Raphaël et du jardin Didier, on avait emprunté pour se clore lés deux lignes de l'angle très prononcé que forme, en cet endroit, la muraille romaine. Quatre des tours de l'enceinte de Riculfe subsistent encore. » Les anciennes portes ont été démolies.

La cathédrale et l'évêché occupaient à peu près le centre de la nouvelle cité. La cathédrale est un édifice passablement lourd et susceptible de dater du xie ou du xiie siècle, peut-être même de l'époque de la restauration de la ville, de la fin du xe siècle. A l'intérieur, une nef divisée en trois travées est accompagnée, au nord, d'une autre nef plns étroite qui lui est postérieure. La nef principale est précédée d'un porche intérieur formé d'arcades romanes portées sur piliers assez élancés. Toutefois les deux arcades latérales ne sont pas ouvertes. Ce porche sert de base au clocher surmonté d'une flèche qui manque de hardiesse et d'élégance.

Au fond de la nef latérale on remarque deux pierres tombales en saillie d'environ 0m30 au-dessus du sol. Elles représentent deux évêques, sans inscriptions, l'un du xvie siècle et l'autre antérieur. Il faut signaler aussi un curieux tableau sur bois à l'entrée du chœur et qui n'est pas sans mérite. Il représente plusieurs saints et saintes avec un donateur. Il porte l'inscription suivante qui fait connaître le nom du peintre :

« Hoc op' fecit fieri dns Ant. Boneti b(ene) fici(arius) (hu)jus eccles(iæ) S. Marthæ n. Iacobus Durandi de av.... »

L'ancien baptistère, placé en avant de la cathédrale, sui-

vant les anciens usages liturgiques, donne un intérêt réel à cette église. Nous retrouvons là à peu près la même disposition qu'aux basiliques de Parenzo, d'Aquilée, de Novarre et d'autres villes d'Italie. En France, ces édifices étaient nombreux. Celui d'Aix existe encore sur le flanc de la cathédrale. A Riez, à Vénasque, à Mélas (Ardèche), à Poitiers, au Puy, on voit aussi des baptistères.

Celui de Fréjus est séparé de la cathédrale par un porche dans lequel on descend par plusieurs degrés. Il est circulaire à l'intérieur; mais sur son périmètre s'ouvrent huit niches alternativement arrondies et carrées, disposition analogue à celle du baptistère de Riez. Les niches carrées sont voûtées par un arc cintré et les quatre autres par un cul-de-four. Entre ces niches s'élèvent huit colonnes antiques de granit gris, surmontées de chapitaux corinthiens. Elles sont placées près du mur et supportent la voûte en forme de coupole légèrement surbaissée. Le diamètre de la rotonde est 7m88. L'ouverture des niches carrées de 2m45, celle des rondes de 2m60. La profondeur de ces dernières est de 1m70. L'intervalle séparatif des niches est d'environ 0m54. Quant à la forme extérieure, il est difficile d'en juger, l'édifice étant enveloppé de constructions plus ou moins modernes. L'intérieur également a été modernisé, et tout caractère, en dehors du plan, concernant l'âge de l'édifice a disparu. Il serait intéressant que des fouilles pratiquées au centre vinssent révéler l'existence ou l'absence de l'ancienne cuve baptismale. Était-elle creusée dans le sol comme à Vénasque et à Riez? Dans le cas contraire, elle aurait été établie en saillie sur le sol, comme au baptistère de Vintimille, et aurait rapporté l'origine du monument à la dernière période, XIe ou XIIe siècle, de l'usage de ces sortes d'édifices.

Les vantaux de la porte du porche donnant sur la place sont une œuvre de sculpture sur bois de chêne, du XVIe siècle, fort remarquable. On y voit figurés le mariage de saint Joseph et de la Vierge, la Nativité, l'Adoration des Mages, des fleurs, des armures et autres ornements familiers aux artistes du XVIe siècle.

Un mot sur l'ancien cloître situé au nord de l'église. Il faut le dégager par la pensée des constructions parasites qui obstruent ses entre-colonnements et s'étendent, en grande partie, au dedans et au-dessus de ses galeries. Le monument ainsi restitué apparaîtra avec ses élégantes colonnettes géminées à chapiteaux palmés, avec ses arcs cintrés, et accusera une intéressante construction de la fin du XII$^{e}$ siècle.

Le chevet de la cathédrale présente à l'extérieur une surface à trois pans construite en appareil à bossages, provenant, selon toute apparence, de l'amphithéâtre. Des créneaux de fortifications couronnent cette partie de l'église. La partie postérieure de l'évêché faisant suite au chevet que nous venons de voir et retournant vers le sud est construite en appareil à bossages. Une reprise est apparente au sud, et, tout en conservant le même mode d'appareillage, indique une époque voisine du XIV$^{e}$ siècle. Qui ne sait, du reste, que dans toute cette région ce système de construction a été employé pendant tout le moyen âge?

Grâce à l'obligeance de Mgr l'Évêque, nous visitons, sous ses auspices, l'intérieur de son palais et particulièrement sa belle chapelle récemment restaurée par M. Revoil. L'architecture ogivale de ce sanctuaire, d'une grande pureté de lignes, empreinte, dans ses chapiteaux à figures grotesques, d'une certaine réminiscence des constructions du nord de la France, révèle le XIV$^{e}$ siècle et réserve aux visiteurs une intéressante surprise.

La fontaine publique située sur la place, près de la cour de l'évêché, est ornée d'une statue en marbre blanc, qui est attribuée à Houdon, sujet intéressant à éclaircir. M. Aubenas nous apprend qu'elle passe pour l'une des quatre pleureuses placées aux angles du tombeau que le comte de Valbelle se fit construire, de son vivant, dans l'église de la Chartreuse de Montrieux et qui fut démolie pendant la Révolution. L'une de ces trois autres pleureuses serait la statue transformée en sainte Madeleine que l'on voit maintenant à la chapelle de la Sainte-Baume.

Il nous faut bien dire aussi, au risque d'enlever de respectables illusions à quelques amis des choses les plus anciennes de Fréjus, que la grande Bible sur vélin, conservée au Grand Séminaire et que l'on attribue au VIIIe ou au IXe siècle, est écrite en très beaux caractères qui ne sont pas antérieurs au XIIe siècle.

Mais il est temps de nous rendre à la séance annoncée au programme. Elle a lieu à 4 heures, au retour de l'excursion à Saint-Raphaël, à l'hôtel de ville, en présence d'une assistance qui remplissait littéralement la salle et ses abords. Mgr l'Évêque l'honorait de sa présence. M. L. Palustre présidait. M. Decuers, maire de Fréjus, M. Aubenas, M. Rolland, président de chambre à la cour d'Aix, M. Brun, architecte, siégeaient au bureau. M. Palustre, en ouvrant la séance, se félicite d'avoir pu répondre à la bienveillante invitation qui a été faite par M. le maire et par M. Aubenas à la Société française d'Archéologie de venir prolonger le Congrès d'Avignon dans une ville aussi intéressante que Fréjus. Après une courtoise allocution de M. le maire, M. Aubenas passe en revue les principales richesses archéologiques de Fréjus. La suite de la séance est consacrée à l'échange d'observations faites à propos des monuments visités les jours précédents. MM. Héron de Villefosse, Palustre, Aubenas, Brun, Guérin, de Laurière prennent successivement la parole sur différents sujets. Des mémoires envoyés par M. le colonel Gazan, sur des inscriptions d'Antibes, ont été présentés par M. Sénéquier. On les trouvera *in extenso* dans le compte rendu général du Congrès.

C'est au milieu des applaudissements les plus sympathiques, avant la clôture de la séance, que l'auditoire entier a accueilli la proclamation d'une grande médaille de vermeil que la Société française d'Archéologie était heureuse d'offrir à M. Aubenas, en souvenir de ses travaux sur les antiquités de Fréjus et de ses services archéologiques. A la suite de ces témoignages de félicitation, M. Palustre a remercié, dans la personne de M. le maire, la ville de Fréjus, pour l'hospitalier

et gracieux accueil que les membres de l'excursion avaient trouvé dans cette cité, dont ils emporteront les plus précieux souvenirs. La séance a été close à six heures et demie.

Nous avons aussi à cœur d'exprimer notre profonde gratitude pour l'aimable réception à laquelle Mgr Terris avait bien voulu convier, pour la soirée du même jour, dans les salons de l'évêché, les membres du Congrès qui se trouvaient à Fréjus.

J. L.

**Quelques nouvelles de Rome.** — *Les fouilles du Forum; l'abside de Saint-Jean-de-Latran.* — Les fouilles que le gouvernement italien a entreprises au Forum suivent leur cours, sinon avec une grande activité, du moins avec une méthodique persévérance. Le but que la commission, sous la haute direction de M. le commandeur Fiorelli, cherche à atteindre, se dégage de plus en plus, sous les pioches des ouvriers : remettre au jour l'ancien sol du *Forum romanum*, ainsi que son raccordement avec les bases du Palatin. Le *Bulletin monumental* exposait, dans son XLVI° volume, l'état des travaux au mois de mai 1880. Il s'agissait alors, outre les découvertes déjà opérées et sur lesquelles nous n'avons pas à revenir ici, de déblayer les abords de l'ancien temple en rotonde de Romulus, fils de Maxence, servant de vestibule à l'église des Saints-Côme-et-Damien. Ce dégagement est opéré au niveau de la *via Sacra*, qui de l'arc de Titus vient passer devant ce temple et celui d'Antonin et Faustine. La porte de la rotonde, qui avait été remontée par Urbain VIII, au niveau du sol extérieur considérablement exhaussé de son temps, est maintenant rabaissée au niveau du sol antique, à la place qu'elle occupait à l'origine du monument. L'église des Saints-Côme-et-Damien est restée accessible seulement par la Via Miranda, et n'a subi aucun changement à l'intérieur.

Dans cette partie des fouilles, sur toute leur largeur, le sol antique a reparu et nulle communication au niveau moderne

n'a été conservée entre les deux côtés de l'espace mis à découvert. Le dégagement du flanc oriental de l'église des Saints-Côme-et-Damien, dont la seconde partie, en grand appareil, est le mur même de l'ancien temple de la *Ville de Rome*, *Urbis Romæ*, a fait apparaître l'imposante abside de la basilique de Constantin. Près de là, vers l'angle sud-ouest de cette basilique, s'élève un édifice en forme de portique voûté, soutenu sur sa façade par cinq arcs arrondis reposant sur des piliers carrés, le tout en briques. Bien que cette construction ne soit pas antique, mais du XI[e] ou XII[e] siècle, elle a été conservée avec soin en raison de l'intérêt qui s'y rattache. M. de Rossi voit dans cet édifice le spécimen le plus complet d'une *lobia* qui soit resté à Rome, c'est-à-dire l'un de ces portiques qui, à l'origine, sous le nom de *laubiæ*, précédaient les palais des rois et des ducs lombards et abritaient leur tribunal. Ces portiques devaient être aussi en usage chez les Ostrogoths et ressembler à celui que l'on voit dans la mosaïque de saint Apollinaire, à Ravenne, représentant le *Palatium*. La *laubia* se retrouve à Rome dans des textes qui la mentionnent à propos des palais que les empereurs d'Occident possédaient auprès de la basilique vaticane. Plus tard, l'usage de la *laubia* ou *lauvium* devint une sorte de privilège accordé aux habitations de certaines familles illustres et puissantes. Ces portiques servaient de lieu de réunion et d'amusement pour les gentilshommes. Cependant en Italie la *lobia* conserva plus particulièrement le caractère qu'elle tenait des institutions lombardes, celui du tribunal d'un siège de juridiction. Après l'organisation des communes. les palais où résidaient les magistrats, où se tenaient les séances des conseils furent munis d'une *lobia*, comme signe par excellence du droit de juridiction communale. Les corporations d'arts libéraux ou de simples métiers, les associations pieuses, qui avaient aussi leurs statuts, leurs magistrats, leur juridiction contentieuse, possédaient également leurs *lobie* ou *logge* (1).

(1) *Bull. dell. Commiss. archeolog. Com. di Roma*, anno X, n° 2.

Le dégagement de ce précieux vestige du moyen âge remonte déjà à plusieurs mois. En ce moment les pioches officielles des agents de M. Fiorelli sont concentrées sur deux points. Les visiteurs de Rome qui ont leurs souvenirs topographiques présents à l'esprit se rappellent le chemin établi en chaussée et sur arcades descendant de la place du Capitole pour venir passer aux pieds des huit colonnes du temple de Saturne et rejoindre, près de l'arc de Septime-Sévère, les rues qui aboutissent de ce côté. Actuellement ce chemin est en train de disparaître et la communication, pour les voitures et autres véhicules, est supprimée dans cette région, entre les deux quartiers séparés par le *Forum*. Par suite, les piliers du côté nord-ouest de la *Basilica Julia*, le soubassement du temple de Saturne et la face orientale de l'arc de Septime-Sévère se dégagent de plus en plus. Ce sol avait déjà été bouleversé à une autre époque pour l'établissement du chemin que l'on supprime; aussi n'est-il pas étonnant que l'on n'ait trouvé dans ces nouveaux déblais aucun monument de grande importance, si l'on en excepte d'énormes colonnes monolithes enfouies sous la terre avec d'autres débris. Nous devons cependant signaler au-dessous des huit colonnes du temple de Saturne, les vestiges d'une petite église établie, au moyen âge, entre les piliers ouest de la *Basilica Julia*. On savait que cette église avait existé sous le vocable de *Santa Maria Cannapara*. Les anciens *Mirabilia* la mentionnent. Une colonnette de marbre blanc d'environ 2$^{m}$50 surmontée de son chapiteau est encore en place adossée au montant de l'une des portes de l'église; on voit aussi un tronçon inférieur de la colonnette qui lui faisait face. Mais en ce moment les déblais ne sont pas assez avancés pour permettre de préciser le plan de cet ancien sanctuaire. Parmi les objets trouvés près de là figure une urne funéraire de forme semicirculaire, dépourvue de son couvercle et qui porte l'inscription suivante :

M · BESSI · M · L.
FAVSTI · M · BESSI
M · F · HILARI

(Diis Manibus) M(arci) Bessi M(arci) L(iberti) Fausti (et) M(arci) Bessi M(arci) F(ilii) Hilari.

En résumé, si l'on suppose que ces derniers déblais soient terminés, le sol antique aura reparu sur un espace en forme de quadrilatère qui s'étend, en longueur, depuis le *Tabularium,* au pied du Capitole, jusqu'à l'arc de Titus et à l'église Sainte-Françoise-Romaine. Au nord, sur la largeur, il se trouve limité, d'abord, par un talus qui le sépare de la ligne des maisons qui vont de la prison Mamertine jusqu'au temple d'Antonin et Faustine, puis par la façade même de ce temple, l'église des Saints-Côme-et-Damien et par la basilique de Constantin. Au sud, les limites sont formées par des talus soutenant les chaussées qui conduisent de la *Consolazione* de la *Via del Velabro*, de l'église Sainte-Marie-Libératrice à l'arc de Titus en longeant, dans ce dernier parcours, le grand mur de soutènement des Jardins Farnèse.

Mais ce mur lui-même est violemment attaqué par les fouilleurs. Un second chantier est organisé dans l'espace situé entre l'église Sainte-Marie-Libératrice, les grandes arcades du Palatin regardant le Forum et l'angle ouest des jardins Farnèse. C'est en vain que l'on cherche sur cet angle l'élégant *casino* bâti par Vignole. Il n'a pas trouvé grâce devant les exigences de la recherche du sol antique. L'autre pavillon, où l'on se rappelle avoir vu le *Musée du Palatin,* installé par les soins de M. Rosa, en ce moment tombe sous les coups des démolisseurs. Une large bande de terrain sera coupée sur la façade des jardins, en emportant le mur de soutènement dans lequel s'ouvre la porte monumentale de Vignole ; la chaussée qui existe au niveau du sol actuel, au devant de ce mur, disparaîtra, elle aussi, pour faire place au sol romain. Quant à la grande porte d'entrée du jardin, elle sera rétablie, dit-on, dans le même axe, plus près de l'escalier qui conduit au *palazzino* Farnèse.

Au bas du jardin et du Palatin, les fouilles, sans avoir encore atteint ce sol antique devenu, pour ainsi dire, obligatoire sur tous les points, ont mis à découvert différentes

constructions dont l'intérêt s'accroît avec le progrès des travaux. Des passages voûtés, des escaliers, des installations de chauffage, des chambres, tel est l'ensemble de ces découvertes.

Malgré l'intérêt que peut offrir la mise au jour du sol antique, il est regrettable de voir sacrifier des édifices d'une époque plus moderne. Cette uniformité d'époque que l'on poursuit impitoyablement n'est pas tout profit pour l'archéologie; l'histoire et l'art y perdent considérablement. Les monuments que l'on détruit avaient leur valeur et leur caractère. N'eût-il donc pas été possible de tout concilier avec un peu de bonne volonté?

Les archéologues qui ne veulent pas reconnaître la *via Sacra* dans celle qui de l'arc de Titus vient passer devant le temple d'Antonin et Faustine, espérent la trouver sous le mur de la façade des jardins Farnèse. D'autres, au contraire, n'ont pour but, dans les fouilles qui se pratiquent de ce côté, que de chercher le raccord du *Forum romanum* avec les bases du Palatin. Pour atteindre ce but, les travaux à l'état de projet doivent déblayer tout l'espace occupé par la large rue du Vélabre et les terrains situés entre cette rue et le Palatin, en laissant cependant debout l'église de Saint-Théodore, d'origine antique.

Mais laissons le *Forum romanum*, et pendant que la circulation est encore possible le long du Palatin pour les visiteurs qui veulent se contenter du sol actuel, passons par l'arc de Titus et par le Colysée pour arriver à Saint-Jean-de-Latran. Nous voilà sur un autre terrain et en présence d'un autre ordre d'idées. Nous avons signalé et déploré en 1879 et en 1880, dans ce *Bulletin*, les malheureux projets de reconstruction de la vénérable abside de cette basilique. Il s'agissait de donner plus de développement au chœur pour procurer, paraît-il, plus d'espace et plus d'aise aux chanoines du chapitre, qui se trouvaient trop à l'étroit dans la basilique la plus déserte et l'une des plus vastes de Rome. Hélas! ce projet est aujourd'hui un fait accompli.

Donc, un chœur moderne, carré, sous la direction de l'architecte comte Vespignani, a été construit à la place de l'ancienne abside et à sa suite une nouvelle abside, dans les mêmes proportions que l'ancienne à l'intérieur, a été édifiée. Le gros œuvre est terminé et l'on vient de le débarrasser de ses échafaudages. Mais rien de plus banal que l'aspect extérieur de tout cet ensemble! C'est celui d'une maison, vulgaire au plus haut degré, qui serait bâtie en vue de la spéculation. Une masse carrée, percée de fenêtres, appliquée sur le milieu de l'ancien transept! Car, comme si on eût été préoccupé de cacher l'œuvre de vandalisme accompli, on a enveloppé ce nouveau chœur et cette nouvelle abside d'une bâtisse comprenant trois corridors rectangulaires, dont deux perpendiculaires au transept, et le troisième, transversal, reliant les deux autres derrière l'abside. Leurs voûtes surbaissées, enduites de plâtre blanc, sont décorées de simples bandes en grisailles de l'effet le plus trivial. Une porte sur chaque flanc de l'abside communique avec les deux corridors latéraux. Deux autres portes dans le corridor transversal ouvrent sur des entrées d'escaliers qui conduisent à une galerie de premier étage, éclairée par trois fenêtres, au-dessus du corridor transversal.

La nouvelle abside a, comme l'ancienne, quatre fenêtres de forme ogivale. Les deux du fond sont coudées dans l'épaisseur du mur et prennent jour sur la galerie du premier étage. Les deux fenêtres latérales reçoivent la lumière par deux paliers, au haut des escaliers, éclairés par un vitrage installé dans la toiture. Voilà ce qu'on appelle avoir rétabli l'abside dans son ancien état en vue de la mosaïque qui sera replacée et qui, pour le moment, est soumise à des restaurations dans les ateliers du Vatican. Mais retrouvera-t-elle les mêmes conditions de lumière qu'à son ancienne place? La première abside était éclairée directement par la lumière du dehors, et dans le nouvel état de choses, cette lumière, arrivant plus que diffuse par tous ces ricochets, ne viendra-t-elle pas affaiblir ou détruire l'harmonie de la mosaïque pour ainsi dire dépaysée?

Nous ne saurions dire à quelle phase en est la restauration de la précieuse mosaïque de Torriti, comprenant des fragments plus anciens (1). L'origine, les souvenirs, tous les mérites de cette œuvre splendide n'ont pu préserver de cette regrettable reconstruction la partie la plus ancienne et la plus intéressante de la basilique constantinienne. Aujourd'hui, le seul élément achitectural qui donnât à cette région de l'édifice un caractère en rapport avec sa destination, a disparu et il est remplacé par une bâtisse neuve à laquelle il ne manque, pour compléter la banalité de sa physionomie actuelle, que l'écriteau : *Casa d'affitarsi.* Il est triste de voir l'art chrétien tomber à un si pauvre degré de décadence, sans souci du respect que réclament les monuments consacrés par les traditions, l'histoire et l'art.

J. DE LAURIÈRE.

**La maison de la rue du Grand-Pont à Rethel (Ardennes).** — Le 12 octobre 1882, la ville de Rethel procédait à la vente des matériaux de démolition d'une maison historique et monumentale, impitoyablement sacrifiée à l'élargissement d'une rue. La portion entièrement détruite était la plus remarquable par ses hautes proportions et son effet d'ensemble : c'était une façade du style Henri IV, construite en briques et pierres de taille, mesurant 24 mètres de longueur sur 10 mètres d'élévation.

Le rez-de-chaussée était percé de deux portes, l'une à l'extrémité, l'autre au centre formant portail : deux pilastres avec chapiteaux ioniques l'accompagnaient, se détachant

(1) Les érudites et récentes études de M. E. Müntz sur les mosaïques chrétiennes de Rome ont établi que la mosaïque de Torriti, à Saint-Jean-de-Latran, contenait des parties de mosaïques plus anciennes et que l'abside reconstruite par Nicolas IV, au XIIIe siècle, avait conservée des parties notables d'une construction antérieure. (Eug. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie.*) Ces considérations ne font que rendre plus déplorable la destruction récente et complète dont nous nous occupons

sur un fond vermiculé ; au-dessus du cintre, qui contenait encore la porte primitive en bois, à deux vantaux, ornés de ferrures et de clous, régnait une frise surmontée d'un cartouche carré portant la date de la construction, 1611.

A l'étage, comme entre les portes, s'ouvraient des fenêtres décorées, les unes d'encadrements à moulures, les autres de guirlandes de fleurs variées avec mascarons au centre. Des pilastres et plusieurs écussons ovales sans armoiries, garnissaient les intervalles séparant entre elles les neuf ouvertures de l'étage supérieur.

Cette habitation bourgeoise, la plus spacieuse de la ville, était assignée pour demeure aux rois et aux princes de passage en Champagne : Louis XIII y logea en 1639, Louis XIV en 1654 et en 1693, Pierre le Grand en 1717. Enfin, l'impératrice Marie-Louise fut, en 1813, la dernière des hôtes illustres de cette maison, transformée en palais de justice jusqu'en 1870, cédée ensuite à la ville, qui vient d'en démolir la facade.

H. JADART.

**Le cloître de la cathédrale de Cahors.** — Un archéologue, de passage à Cahors, nous écrit les lignes suivantes :

« Il y a longtemps que je n'étais venu à Cahors, aussi ai-je profité d'un voyage dans le midi pour revoir une ville si curieuse et si intéressante... Après la cathédrale et ses nouvelles peintures, que vous avez examinées lors de l'excursion que la Société française d'Archéologie a faite dans le Lot, j'ai voulu revoir ce beau cloître du XVI$^{e}$ siècle, si riche en détails précieux. Hélas ! il est de plus en plus encombré d'armoires de confréries, plus pitoyables les unes que les autres, de cadres brisés, de bancs d'école, de fragments de toutes espèces, d'échelles, de barrières inutiles qui percent les murs et les colonnes, inutiles, puisqu'elles n'ont pas de portes et, par conséquent, ne ferment rien.

« Tous ces objets jetés au hasard, placés pêle-mêle sur

ces colonnes, le long des bases, sans suite, sans ordre, brisent, mutilent à chaque fois qu'il y a un déplacement les moulures et les sculptures, et trouvent le moyen d'atteindre aux points les plus élevés; on dirait vraiment que c'est un parti pris de destruction. Dans le préau, ce ne sont dans tous les angles que monceaux d'immondices, résultant des balayures de l'église, vieux papiers, fragments de vases, détritus infects qui pourrissent les murs et les sapent par l'humidité qui s'y maintient sans pouvoir s'écouler.

« L'angle de la troisième arcade du côté nord vient d'être, ces derniers jours, la trace est toute fraîche, littéralement déchaussé par quelque enfant de chœur ou quelque catéchiste inoccupé, tellement qu'il porte à vide et qu'un affaissement est inévitable. On avait déposé, il y a quelques années, dans ces cloîtres, une statue d'évêque du XIVe siècle. Elle avait subi déjà bien des outrages, la tête vient d'être fendue en deux, la cassure est toute fraîche, et je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il n'y a pas huit jours que cet acte inepte a été commis. Malgré les moments difficiles que traverse le clergé, ce n'est pas une raison pour laisser inaperçus ces faits déplorables. Comment inspirer ce respect des lieux saints, si ceux qui sont chargés de leur entretien ne prennent pas plus souci de leur conservation et sont les premiers à tolérer de pareils actes de vandalisme? »

L'incurie dont se plaint notre honorable correspondant est la même à peu près partout. Le clergé ne fait rien pour justifier la restitution qui lui a été faite de certains cloîtres attenant aux églises. Témoin ce qui se passe à Vendôme, à Tours et en beaucoup d'autres endroits que nous pourrions nommer.

**Restauration de la cathédrale d'Albi.** — Pendant les deux derniers siècles, l'indifférence avait négligé nos vieilles églises françaises; le culte d'admiration qui leur est rendu depuis le commencement du nôtre leur a parfois été funeste. Après le dédain, moins absolu d'ailleurs qu'on ne l'ima-

gine, qui les laissait se dégrader, après les guerres ou les révolutions qui les ont détruites, sont venus les restaurateurs qui les défigurent. Tantôt ils les dépouillent de tous les ornements qui caractérisaient une époque et grâce auxquels se perpétuaient les souvenirs des évêques, des familles ou des corporations qui les avaient embellies; et en les laissant ainsi vides et nues, ils ne peuvent jamais être assurés de rétablir le véritable état ancien : tantôt ils les transforment sous le prétexte de les compléter, et obligent ainsi au mensonge ces monuments vénérables. Leur talent est souvent un danger au lieu d'être une garantie. Un architecte de renom ne se résout pas facilement à être l'humble esclave du monument qui lui est confié, et il est désireux de le marquer de son empreinte. Les églises courent alors les plus terribles hasards; la Commission des monuments historiques avait été créée pour les prévenir : elle a succombé sous les attaques de ceux qu'elle était chargée de contrôler, et tous les travaux sont décidés au ministère des cultes. par un conseil de trois architectes qui n'est soumis à aucun appel. J'entends dire aussi que, dans les provinces où des sociétés archéologiques ont été fondées, les églises ou les monuments civils sont dénaturés, travestis, renversés quelquefois, sans que personne ait le souci de demander leur avis modeste et désintéressé. On aurait cependant évité parfois des destructions regrettables, des dépenses imprévues, et aussi quelques bévues. Ces Sociétés sont réduites alors à protester quand la faute est consommée. Nous avons eu tant de façons d'apprendre ce que pèsent les protestations, qu'il est presque ridicule de les renouveler. Cependant elles sauvent l'honneur des archéologues, elles empêchent le goût et l'opinion de s'égarer, et peut-être, en obligeant à plus de prudence, elles évitent de nouveaux périls à des monuments encore intacts.

Des plaintes motivées se sont élevées à Angoulême, à Périgueux, à Reims, à Évreux surtout, et quelques-unes ont retenti avec éclat. Mais nous croyons qu'aucune cathédrale n'a été travestie comme Sainte-Cécile d'Albi, et il nous

semble que les transformations qu'elle a subies doivent être condamnées par l'histoire, par l'art, et aussi par les règles de la construction.

Il suffit, ou, du moins, il suffisait de jeter les yeux sur ce magnifique témoignage de la puissance exceptionnelle des évêques d'Albi, pour se convaincre qu'ils avaient entendu élever un édifice militaire en même temps qu'une église incomparable. En étudiant plusieurs textes inédits, en discernant l'enchaînement et le sens de ceux qui étaient déjà connus, on trouve les évêques d'Albi s'appuyant sur la bourgeoisie, pour limiter le pouvoir des vicomtes et plus tard celui des sénéchaux des rois de France. Bernard de Castanet complète leurs efforts par les siens propres, devient le véritable maître à Albi, et consacre sa domination par l'ensemble des constructions de la cathédrale et de l'évêché, qui le met à l'abri de toute attaque. Ses prédécesseurs et lui-même avaient été souvent assiégés. Dès l'année 1217, l'évêque Durand sollicitait les secours des fidèles pour la réparation de son église ruinée par les guerres et dévastée par les hérétiques. Quatre ans plus tard, Guillaume de Pian, sénéchal de la reine Blanche, assemble un corps de troupes pour assiéger la ville épiscopale. En 1258, il vient, avec plusieurs chevaliers de la contrée, s'emparer du temporel de Bernard de Combret, et les habitants de la ville se joignent à leur évêque pour lui opposer une énergique résistance. En 1277, une révolte, dont on ne connaît pas les causes, les excite au contraire à envahir le palais épiscopal et à s'emparer de la personne de l'archidiacre; et, dès cette année même, d'après un acte cité par le *Gallia* (I, 21), Bernard de Castanet décide l'érection d'une nouvelle cathédrale et abandonne à cet effet le vingtième de ses revenus. Pendant qu'il la construisait, éclate, en 1303, le formidable soulèvement d'Albi et de Cordes contre les inquisiteurs. L'église continue à s'élever, et le nouveau danger des invasions anglaises oblige à lui conserver son caractère de forteresse. Au xv[e] siècle, deux évêques eux-mêmes luttent entre eux, lèvent des troupes, attaquent

réciproquement leurs palais et leurs châteaux; car le diocèse, comme plusieurs autres à cette époque, est agitée par les conspirations qu'ont amenées les tentatives usurpatrices du concile de Bâle. L'état de guerre ne cesse pas pendant la construction de la cathédrale, qui a son histoire aussi à côté de celle de la province, nous montrant les successeurs de Bernard de Castanet constamment fidèles à sa pensée première. Lorsque Guillaume de la Voulte, à la fin du XIVe siècle, fait construire la dernière arcade de la nef, il élève en même temps le clocher jusqu'à la toiture, et cette vaste tour, flanquée de quatre contreforts arrondis qui ne laissent aucune prise à la sape ou à l'échelle d'assaut, est le donjon le plus formidable qui ait été construit dans nos contrées. Au XVe siècle, on le fortifie encore, et le parlement de Toulouse autorise la construction d'un mur d'enceinte au couchant de la grande tour; c'était la muraille crénelée et flanquée de tours qui reliait la cathédrale à l'évêché, en la couvrant sur son front méridional, et venait se rattacher à la porte de Dominique de Florence. Si l'évêque italien, qui éleva cette entrée élégante, la décora d'ornements délicats ne rappelant plus les rudes portes des forteresses féodales, il ne négligea pas de la munir de créneaux et de mâchicoulis; il l'appuya à une tour plus robuste et ménagea dans son épaisseur un poste pour des hommes d'armes. Elle était d'ailleurs protégée, peut-être, par des ouvrages avancés. Au XVe siècle aussi, mais à une époque indéterminée, les chapelles intérieures, qui s'élevaient d'abord jusqu'à la grande voûte, furent couvertes par des voûtes à mi-hauteur de l'édifice, surmontées d'une galerie circulaire entourant l'église. On peut blâmer cette adjonction, qui arrêta l'élancement de la vaste nef et la coupa désagréablement par la raideur d'une ligne horizontale odieuse à l'art du moyen âge; elle est d'autant plus regrettable que cette disposition était à peu près unique; l'église Saint-Jean de Perpignan la présente seule dans le midi de la France, dans des proportions bien moindres. Mais il est permis de penser que les

évêques, en adoptant cette modification, désirèrent établir, dans l'intérieur même de l'église, une défense nouvelle, dans le cas où la nef aurait été envahie par les assaillants. Les galeries pouvaient, en effet, se relier facilement vers le nord aux bâtiments de l'évêché. Enfin, Louis d'Amboise termine la cathédrale, qu'il consacre le 23 avril 1480; il construit les trois derniers étages du clocher et laisse à son neveu le soin de compléter ces travaux. Certes, les ressources ne manquent pas aux deux puissants prélats : ils emploient une somme, qui dut être énorme, au porche merveilleux qui précède l'entrée méridionale de la nef, et cependant ils ne touchent pas aux œuvres hautes de l'église ; il n'élèvent ni pinacles ni tourelles sur les sévères murailles, et, après eux, aucun des évêques et archevêques d'Albi ne pense avoir rien à ajouter à l'extérieur d'un monument qui semble complet et qui est jugé tel pendant les deux siècles suivants. Les guerres de religion font apprécier de nouveau sa force défensive, et la description naïve de Sainte-Cécile par l'avocat au parlement Boissonnade, au XVII<sup>e</sup> siècle, admet ses demi-obélisques sans pointes pyramidales, qui n'interrompent point la continuité du couvert.

L'histoire commandait donc de respecter le caractère militaire et féodal de la cathédrale ; elle était, de toutes les églises fortifiées de France, celle qui le conservait le mieux. En vain a-t-on pu dire que les motifs qui justifiaient cet aspect défensif de l'église au XIII<sup>e</sup> siècle avaient disparu dès la fin de ce siècle et surtout aux deux siècles suivants: nous venons de voir que les continuateurs de l'œuvre de Bernard de Castanet n'ont pas jugé de même. On ajoute qu'une tourelle s'élevait sur un des contreforts à l'est de l'église, et qu'elle indiquait le projet de couronner de même tous les autres. Mais cette tourelle complétait justement le système de défense; elle était la tour de guette plongeant sur les rues étroites et populeuses de la ville et dominant la plaine; c'est en détruire la signification que de la multiplier trente fois. Enfin, dans ce temps de critique sévère et de soumis-

sion aux textes seuls, on essaye de s'appuyer sur une tradition populaire incertaine et contredite, sur un prétendu dessin conservé à Milan, que personne n'a revu, et qui ne prouverait d'ailleurs que la fantaisie d'un artiste italien aussi ignorant qu'irrespectueux du caractère d'une église ogivale française. D'ailleurs, en supposant même que des projets nouveaux eussent surgi, il est certain qu'aucun commencement d'exécution n'était apparu, et rien n'autorisait à modifier un monument terminé selon les plans du XIIIe siècle.

Le sentiment du goût n'est pas moins blessé que la réalité de l'histoire par la construction des clochetons. Leurs acuités multipliées détruisent la tranquille puissance du monument. Rien n'est plus opposé à l'art du moyen âge qu'un élément monumental aussi important répété avec une telle monotonie. La surélévation de 22 mètres de constructions nouvelles, murailles, balustrades et clochetons, sans compter les 2 mètres des croix de fer, — et ce chiffre seul suffirait à condamner l'entreprise, — a alourdi l'édifice et amoindri le clocher. On l'a si bien senti qu'une première faute a failli entraîner à une seconde, et qu'on avait conçu le projet d'élever une flèche sur la plateforme octogone du clocher. Une flèche sur un clocher dont l'axe varie à chaque étage, et qui se fût élancée ainsi en porte-à-faux et de travers ! D'un autre côté, les 6 mètres de murailles nouvelles entre les fenêtres et la balustrade, s'ajoutant aux 33 mètres de murailles lisses qui montent du fond, ont paru demander un ornement; et tandis que la pensée maîtresse des premiers constructeurs avait été d'exclure la moindre saillie, le restaurateur a emprunté au clocher un ornement du XVe siècle pour couronner un mur du XIIIe, commettant ainsi deux fautes à la fois.

Mais lorsqu'ils sont contredits par l'histoire et par l'art, les architectes répondent, non sans quelque dédain : « Nous ne sommes pas de simples archéologues : nous sommes des constructeurs; nous avons mieux à faire qu'à discourir sur les styles et sur les époques, nous devons assurer la solidité des

édifices ; or la solidité d'une voûte ogivale repose sur les contreforts, et les contreforts ne résistent que s'ils sont maintenus rigides par une pression qui neutralise la poussée oblique des arcs ; de là la nécessité des pinacles qui surmontent les contreforts des églises du Nord et qui sont devenus d'ailleurs de si merveilleux éléments décoratifs. » Cette assertion est absolument exacte pour les églises élevées au nord de la Loire; mais dans ces églises, le contrefort c'est l'arc-boutant jeté dans l'espace et venant buter sur une pile mince et isolée qui nécessite un pinacle pour la maintenir dans la verticale. A Sainte-Cécile, au contraire, les contreforts ne sont plus des arcs aériens s'appuyant sur des aiguilles élancées, mais une muraille pleine montant du sol à la toiture, sur une épaisseur de deux mètres et sur une longueur de neuf ; ils ne sont pas exposés aux intempéries, mais préservés jusqu'à leur sommet par le mur de clôture. La surface arrondie qui les termine n'offre pas plus de prise aux dégradations atmosphériques qu'aux attaques des gens de guerre. Il n'existe peut-être pas en France une église qui présente une telle solidité. Ce puissant assemblage de briques a été élevé, comme l'a fait remarquer Viollet-le-Duc, selon les principes des constructions romaines, et il n'avait pas bougé d'une ligne depuis six siècles. Sainte-Cécile d'Albi fut le premier modèle de ces églises, si multipliées après elle dans le Midi, constituées par une nef unique, avec chapelles comprises entre les contreforts ; disposition commode pour le culte, économique et parfaitement appropriée aux nécessités imposées par l'emploi de la brique, qui ne se prête pas à la construction des piles isolées. Elle fut adoptée cependant dans des contrées où l'excellente pierre était abondante, pour les églises de la ville basse de Carcassonne, par exemple. Mais dans toutes les églises construites sur le plan de Sainte-Cécile, excepté, comme nous l'avons dit, à l'église Saint-Jean de Perpignan, le mur de clôture s'arrête à la moitié de la hauteur de l'édifice, où il ferme des chapelles. Au-dessus les contreforts sont extérieurs, comme on peut le voir aux

Cordeliers et aux Jacobins de Toulouse, à Saint-Bertrand de Comminges, etc. Ils n'en ont pas moins parfaitement résisté partout, bien qu'ils ne soient couronnés que par un amortissement dépassant à peine la corniche. Il y a mieux : par une hardiesse en sens contraire, mais également blâmable, M. Viollet-le-Duc a supprimé, à l'église de Saint-Michel de Carcassonne, la partie supérieure des contreforts, laissant ainsi le mur sans saillie au niveau des fenêtres, et rien n'a bougé. Les tourelles surélevées sur les contreforts de Sainte-Cécile étaient donc absolument inutiles, et l'art architectural ne doit employer que des éléments nécessaires.

Le chemin de ronde à ciel ouvert ne se justifie pas davantage : il est un danger permanent pour les voûtes des chapelles, et les admirables peintures qui les couvrent sont déjà altérées depuis ces quelques années. Ceux qui ont visité l'édifice ont pu admirer les précautions prises pour préserver les voûtes de l'infiltration, la combinaison savante, trop savante, de l'écoulement des eaux ; mais il eût mieux valu n'avoir pas à les mettre en œuvre. Un chemin de ronde couvert, éclairé par de petites baies servant de créneaux, était le couronnement naturellement indiqué pour la vaste cathédrale ; il aurait complété son aspect défensif, préservé les voûtes des chapelles, et obligé à ne pas dépasser le niveau des anciennes constructions. Il était plus qu'indiqué : il s'imposait par les modèles que l'architecte avait autour de lui, non seulement aux Jacobins et aux Cordeliers de Toulouse, mais en face même de la cathédrale, au donjon de l'archevêché, qui formait avec elle un ensemble de fortifications dont il importait de maintenir l'unité de caractère. Ces belles constructions méridionales fournissaient de même un couronnement d'un aspect large et monumental, par ces grands arcs de mâchicoulis bandés d'un contrefort à l'autre, et abritant parfaitement les verrières (1). Le premier étage

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionn.*, V, p. 114.

du clocher est muni d'arcs semblables au niveau de la toiture de l'église, et l'on en voyait des amorces aux dernières travées de la nef construites par G. de La Voulte. Enfin, le bâtiment en façade de l'évêché donnait encore la forme des amortissements en poivrière qui devaient terminer les contreforts, et il est déplorable qu'au lieu de s'inspirer de monuments si voisins et absolument analogues, l'architecte se soit laissé égarer par les souvenirs de l'architecture du Nord, c'est-à-dire d'une architecture étrangère.

La faute est à peu près irréparable aujourd'hui, bien que la démolition des clochetons dût être moins chère que leur achèvement. Mais nos plaintes, jointes à un si grand nombre d'autres qui se sont élevées au sujet de nos monuments restaurés, devraient amener les Sociétés archéologiques à demander le renouvellement de la Commission des monuments historiques, l'obligation pour les architectes de la consulter, ainsi que les Conseils généraux et municipaux, et, lorsqu'il s'agit d'églises, les évêques. L'essence des institutions modernes est de ne laisser aucun pouvoir sans contrôle, et celui des architectes diocésains est illimité. Certes, s'il était nécessaire de montrer le danger d'un pouvoir qui ne connaît pas de bornes, même lorsqu'il est confié aux plus dignes, Sainte-Cécile, défigurée, pourrait se dresser comme un argument souverain. M. César Daly est un des princes de l'art contemporain, un savant de premier ordre et un artiste d'un grand goût; il a laissé à Sainte-Cécile même des marques admirables de son talent : la charpente et la voûte du porche. Il est de plus un écrivain de race, et sa causerie étincelante révèle un esprit ouvert et accessible. Nul doute qu'il ne se fût rendu aux observations sérieuses basées sur l'étude des monuments de la contrée et sur l'histoire de la province. D'ailleurs, après les premiers entraînements d'une imagination qui donne, il est vrai, toute sa puissance à l'artiste chargé de construire, mais qui est un terrible danger pour celui qui restaure, sa haute clairvoyance a reconnu la fausse direction qu'il avait suivie, et les restaurations sont

interrompues depuis dix ans. Mais l'admirable église n'en reste pas moins méconnaissable pour ceux qui l'ont tant aimée avec leur tendresse et leur enthousiasme d'enfant et de jeune homme, et c'est l'excuse de cette critique, qui sera peut-être trouvée trop sévère, mais qui s'allie avec la plus haute estime pour le talent d'un de nos plus brillants architectes.

J. DE LAHONDÈS.

(*Extrait du* Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.)

## Inscriptions de Mornago, de Galliano et de Monza

I.

En passant cette année à Monza, j'ai eu l'honneur de voir M. l'abbé Varisco, qui avait fait parvenir, l'an dernier, au *Bulletin monumental* (t. XLVII, p. 769 et p. 873), la copie d'une inscription votive découverte au village de Mornago, entre Somma et Varese. D'après un estampage que le savant ecclésiastique a bien voulu me communiquer, voici la transcription exacte de ce petit texte :

MERCVRIO
· CASTVS
VERI · FILI
VS
V · S · L · M

*Mercurio Castus, Veri filius, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

Le tome V du *Corpus inscriptionum latinarum* constate l'existence dans la même région d'un certain nombre d'autels votifs à Mercure, dont les inscriptions sont conçues à peu près dans les mêmes termes : à Côme (nos 5,255 à 5,257), à

Ligornetto (n° 5442), à Arcisate (n° 5451, 5452), à Calcinate degli Origoni (n° 5464), à Angera (n°s 5478 à 5480), à Lentate (n° 5491), à Sesto-Calende (n° 5522), à Somma (n° 5547), à Gallarate (n° 5562, 5563), à Daverio (n° 5590), à Gornate (n° 5599), à Carnago (n° 5601 et p. 1085, *add.*) à Cairate (n° 5631), à Galliano (n° 5673), à Casale Nuovo (n° 5700), à Monza (n° 5746)..., etc. Il y a, du reste, au sud-ouest du lac Majeur un village, portant le nom de *Mercurago* et conservant ainsi dans sa dénomination actuelle le souvenir du culte qui, du temps des Romains, était rendu à Mercure dans cette contrée.

M. l'abbé Varisco m'a aussi communiqué l'estampage d'un texte qui est conservé à Gallarate, où il est encastré dans le mur de la nouvelle église (chiesa maggiore). Ce texte a été publié dans le tome V du *Corpus*, sous le n° 5567. Je le reproduis néanmoins parce qu'il contient plusieurs noms intéressants :

S A M A V S
T A E I E I · F
ET · BANVCA
MAGIACI · F
VXOR

*Samaus Taeiei f(ilius) et Banuca Magiaci f(ilia) uxor.*

*Samaus*, *Taeieus*, *Banuca* sont des noms fort rares. Quant à *Magiacus*, on le retrouve sur un autel conservé aujourd'hui au Musée Brera, à Milan (1), dont l'inscription est très difficile à lire, mais le texte donné dans l'auctarium du tome V du *Corpus* est parfaitement certain.

Dans une inscription de Trobaso, sur la rive occidentale du lac Majeur, inscription malheureusement perdue et dont on n'a que d'anciennes copies, on a lu le nom MACIACO probablement pour MAGIACO (2).

Ce nom figure encore comme cognomen dans une inscrip-

(1) C. I. L., t. V, n. 5703 *a*, et p. 1085 *add.*
(2) Gruter, 830, 3 ; C. I. L, t. V, n° 6645.

tion du Musée de Brescia (1), et dans une inscription trouvée à Turin (2). Une liste de soldats prétoriens, découverte à Rome, renferme le nom d'un *L. Magiacus Severinus* (3), originaire de Verceil, qui portait les armes en l'année 178 ; ici ce nom est employé comme gentilicium. On voit que tous ces *Magiacus* appartiennent à la Gaule Cisalpine et à une région bien déterminée.

## II.

Dans une lettre adressée le 15 novembre dernier à M. Léon Palustre, M. l'abbé Varisco signale une découverte épigraphique faite à Galliano, dépendance de Cantù, entre Monza et Como. C'est celle d'un autel romain, haut de 1m20 et large de 0m95, qui porte l'inscription suivante :

MATRONIS
BRAECORIVM
GALLIANATIVM

Cet autel était placé à droite dans l'angle postérieur de l'antique église de Saint-Vincent, qui, aujourd'hui, ne sert plus au culte. Il est évident que cette inscription renferme le nom d'une tribu gauloise. Le lieu même où l'autel a été trouvé nous indique la région habitée par cette tribu. Le nom du village actuel, *Galliano*, rappelle ces *Gallianates* qui formaient une fraction des *Braecores*, peuplade complètement inconnue avant la découverte de cette inscription (4).

(1) C. I. L., t. V, n° 4272.
(2) *Ibid.*, n° 6957.
(3) C. I. L, t. VI, n° 2382 *b*, 34.
(4) Il me paraît tout à fait dangereux de faire dériver du mot *Braecores* le nom de la *Brianza*, contrée voisine de Galliano, comme le propose M. Barelli, qui vient de publier cette inscription dans la *Rivista archeologica della provincia di Como*, fasc. 22 (decembre 1882), p. 28-31 ; le rapprochement du nom de peuple *Braecores* avec le nom de famille *Braetia* et avec le *Braetianus fundus* me semble au moins inutile.

Quant aux *matronae*, on possède d'autres preuves des honneurs qu'on leur rendait dans la contrée. A Ossuecio, sur les bords du lac de Côme, se trouve une inscription, intéressante à rapprocher de celle de Galliano puisqu'elle mentionne aussi des *matronae* protectrices d'un autre petit peuple, les *Ausuciates* (1). En voici les deux premières lignes :

MATRONIS · ET
GEN|IS · AVSVCIATIVM

Du reste, comme l'abbé Varisco prend soin de le rappeler dans sa lettre, on a découvert à Galliano même, en 1817, et précisément dans les murs de l'église, une inscription aujourd'hui transportée à Cantù et qui est consacrée

MATRONIS ET · ADGANAIS (2).

Dans une autre partie de son intéressante lettre. M. l'abbé Varisco signale la découverte de quatre-vingt-onze tombes romaines, faite à Tenero, dans le canton du Tessin. On y a recueilli un anneau d'or orné d'un camée, des anneaux de fer avec des pierres dures, des fibules d'argent et de bronze, beaucoup d'instruments en fer, des objets en verre, des vases en terre cuite, et enfin cinquante-neuf monnaies en bronze, parmi lesquelles se trouve un denier de la famille Calpunia; les autres monnaies appartiennent toutes à l'espace de temps compris entre les années 14 à 179 après Jésus-Christ. Un plan exact des fouilles a été levé par M. l'abbé Varisco.

III.

Grâce à l'obligeance de l'abbé Varisco, j'ai pu voir au municipe de Monza, où elle est conservée, une inscription

(1) C. I. L., t. V, n. 5227.
(2) *Ibid.*, n. 5671.

trouvée dans cette ville, en 1856, dans un terrain contigu au presbytère de la basilique de San-Giovanni. Cette inscription a fait l'objet d'un mémoire récent de M. le capitaine Vittorio Poggi (1); je ne puis partager en aucune façon l'opinion du savant officier italien sur le sens et la valeur de ce texte. Ce n'est pas un monument religieux, c'est un monument funéraire dans lequel je ne vois rien de gaulois. Les caractères dénotent une époque basse; ils ont été gravés par une main barbare; le texte a la tête en bas et les pieds en l'air, si je puis m'exprimer ainsi, la formule de consécration aux dieux mânes étant rejetée à la fin et la mention de l'âge du défunt étant placée en tête; les abréviations sont contraires aux règles ordinaires de l'épigraphie latine.

Pour la forme de la stèle on peut se reporter au dessin qui a été publié par M. V. Poggi (2). J'ai sous les yeux un estampage que je dois à l'abbé Varisco :

XX *(croissant)*
VIXI MESI
SP · RENO
FECERV
VS LEON
VS DON
DI MAN

Les deux premières lignes gravées négligemment et d'une façon moins profonde ont été ajoutées; elles renferment l'indication de l'âge du défunt·

*Vigenti (annis) vixi me(n)s(e) uno.*

On lit ensuite :

*Sp(urio) Reno* [*ou Reno(vato)*] *feceru(nt) v(ivu)s Leon(tius) v(ivu)s Don(atus). Di(is) Man(ibus).*

(1) *Inscription gallo-latine de Monza-en-Cisalpine* (dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 252 à 259, et t. II, p. 16 à 24).
(2) *Loc. cit.*, t. I, p. 254.

Ce que M. Poggi a pris pour un A après les lettres S P de la troisième ligne ne me paraît pas, après examen, être autre chose qu'un signe séparatif, une hedera déformée : aussi je demande à faire disparaître de la mythologie le dieu *Parenus*. Le cognomen *Renus*, qui semble être celui du défunt, se retrouve sous la forme féminine *Rena* dans une inscription de Padoue (1).

On m'accordera, je pense, que les groupes FECERV et DI MAN constituent des abréviations, peu ordinaires, il est vrai, des mots *feceru(nt)* et *Di(is) Man(ibus)*, mais qui, étant certaines, n'en établissent pas moins le sens funéraire du texte. Ceci admis, dans les groupes LEON et DON on ne peut pas rechercher autre chose que les noms abrégés de ceux qui ont fait élever le monument. Reste à expliquer les deux groupes VS, dont je donne la transcription avec toutes les réserves essentielles *v(ivu)s ?*

Le sens général du texte n'est pas douteux; je n'y vois aucun caractère étrusque, ni rien qui se rapporte au culte mithriaque.

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

**Découverte des thermes de Bayeux.** — Dans le courant du mois de juillet dernier, des fouilles exécutées pour la construction, rue Laitière, à Bayeux, d'un hôtel des postes et télégraphes, amenèrent la mise au jour de substructions antiques dont rien, jusqu'ici, n'avait pu faire soupçonner l'existence. Grâce à l'intervention de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Bayeux, à la générosité de plusieurs de ses membres, et aux efforts très persévérants et très dévoués de M. Doucet, banquier, à Bayeux, et de notre confrère, M. Georges Villers, le déblayement de ces ruines a été opéré, d'une manière rationnelle et méthodique, sous la direction de l'architecte de la ville.

A la fin du mois d'octobre, ce travail était achevé et l'on pou-

(1) C. I. L., t. V, n. 2967.

vait déterminer, avec exactitude, l'étendue et la configuration des bâtiments. Mandé par M. Doucet, j'ai cru devoir me rendre compte de cette découverte déjà mentionnée au *Bulletin*.

Les bâtiments rencontrés, d'une façon si inattendue, étaient évidemment à usage de thermes. Deux pièces, en effet, occupent toute l'étendue du déblai. La première est une piscine dallée en pierre, dans laquelle on descend par trois degrés ou gradins. Les amorces des tuyaux destinés à remplir et à vider la piscine sont encore visibles. Elle était revêtue sur les parois de larges plaques en pierre dure, absolument semblables aux dalles qui en forment le fond.

M. Doucet estime que ces pierres, d'une extrême résistance, proviennent des carrières de Secqueville-en-Bessin.

Sur l'un des côtés de cette piscine, une cavité, pratiquée dans l'épaisseur du mur, semble indiquer l'emplacement d'une baignoire.

A côté de la piscine se trouvait un appartement, séparé d'elle par un mur renfermant quatre cheminées, avec pieds-droits et conduits formés par des tuyaux carrés en terre cuite, superposés les uns aux autres. Au-dessous de l'aire de cet appartement, que certains fragments permettent de reconstituer, s'étendait l'*hypocauste*, reconnaissable à son fourneau, à ses piliers de briques encore en place, à ses symétriques conduits de chaleur. Sur certains points, la cendre, chassée du *præfurnium* par la violence du courant s'était amoncelée en quantités assez considérables.

Les substructions déblayées présentent un développement assez considérable. Trois des parois de la piscine sont droites : celle qui est opposée au mur de l'hypocauste est de forme elliptique.

On n'a trouvé dans ces substructions aucun fragment de marbre, aucune trace d'enduits colorés : quelques monnaies du Haut-Empire ont été recueillies sur les lieux. Elles sont aujourd'hui dans la possession de M. Doucet. Elles appartiennent aux règnes de Marc-Aurèle, de Constantin le Grand et de Valens (147-378).

Le mur extérieur de l'édifice, le long de la rue Laitière, n'a pas moins de 2 mètres de largeur. Il est fermé, en dehors et en dedans, par des rangs de moellons entre lesquels on a étendu un lit de ciment composé de chaux vive et de brique pilée. Ce ciment, d'une extrême dureté, avait été employé pour la confection des aires. L'édifice offre d'ailleurs, dans toutes les parties, un caractère de solidité robuste extrêmement frappant. Un détail suffira à le faire apprécier.

Le sol, dans cette partie de la ville est humide et inconsistant, en sorte qu'avant d'élever les constructions plus ou moins importantes dont on vient de déblayer les restes, l'architecte romain dut se préoccuper de leur donner une assiette ferme et résistante. Il y a si bien réussi que, sur le sol factice créé par ses soins et à des époques diverses, de nouvelles habitations ont été édifiées sans le faire fléchir et que c'est encore sur cette aire romaine, dont la solidité n'a pas été entamée, que va s'élever l'hôtel des postes et télégraphes.

La découverte des thermes de la rue Laitière a d'autant plus d'intérêt que déjà, en 1822, un établissement du même genre avait été signalé, à Bayeux, par MM. Surville et Lambert, aux abords de l'église Saint-Laurent. « Les thermes de Saint-Laurent, ainsi que l'a fort justement remarqué M. Villers, avaient une grande importance, et étaient même empreints d'un cachet de magnificence. Les parois des murailles avaient été revêtues de placages et de corniches artistement travaillés en marbre de diverses provenances.

« Quarante-six médailles antiques furent recueillies. La plus ancienne datait de Trajan (année 98); la plus récente, de Gratien (383) : elles donnaient donc un laps de 285 ans, ce qui ferait supposer que ces thermes, bâtis sous le règne d'Antonin, auraient été détruits sous Gratien, époque des premières invasions des Saxons dans la Gaule (1). »

(1) *Quelques renseignements sur les thermes romains découverts rue Laitière, à Bayeux*, p. 4.

Autant qu'on peut en juger par ce qui en reste aujourd'hui, les thermes de la rue Laitière étaient infiniment moins luxueux, et leur destruction doit avoir eu lieu vers la même époque. On peut admettre, avec M. Georges Villers, qu'ils faisaient partie d'un vaste ensemble d'édifices qui s'étendait jusque sous la cathédrale, distante de ce point d'environ 110 mètres.

Nous souhaitons vivement que les sacrifices faits jusqu'ici ne soient pas perdus et que la municipalité de Bayeux prenne les mesures nécessaires pour assurer la conservation de substructions précieuses qui sont, à notre sens, un des titres de gloire de la ville dont l'administration lui est confiée.

E. DE BEAUREPAIRE.

P. S. — On lira, avec fruit sur cette intéressante découverte, les deux brochures qui viennent d'être publiées par MM. Doucet et Georges Villers. Il serait à désirer qu'elles fussent complétées par la mise en vente d'un plan détaillé. Nous croyons que ce plan a été dressé par l'architecte de la ville, M. Moutier. Sa publication serait d'autant mieux accueillie, qu'une portion notable des substructions est maintenant remblayée.

---

*Le gérant :* LÉON PALUSTRE.

Impr. Paul Bousrez, 5, R. de Lucé, Tours.

# LE TRÉSOR

DE

# LA BASILIQUE ROYALE

# DE MONZA

---

## XIV.

### LES MÉDAILLONS DE TERRE SAINTE

(VIe siècle).

1. Ces médaillons sont sommairement décrits dans l'inventaire de 1602 : « Agnus Dei, impressi in Terra sancta » (n° 6). — « Duo Agni de Terra sancta » (n° 25). Au n° 40, la terre sainte n'affecte pas la forme d'un médaillon, analogue aux *Agnus* de cire, mais est simplement enveloppée dans un linge teint de sang : « In panno lineo, sanguine madefacto, de terra sancta » (n° 40) (1).

2. Remontons à l'origine de cette pratique, qui apparaît très anciennement chez les païens.

Pline (*Hist. nat.*, XXXV, XIII, XIV) parle de la terre

(1) « Pain sacré est un morceau de cire ou de paste ou de terre sur laquelle on a fait des cérémonies et bénédictions, qu'on enchâsse dans les *Agnus Dei* ou qu'on garde avec vénération. » (*Dictionn. de Furetière*, v° pain.)

de Sinope, qui était rougeâtre, à cause du fer oxydé qu'elle contenait, et que l'on vendait aux peintres munie d'un sceau, ce qui lui avait fait donner le nom de *sphragis :* « Nec nisi signata venumdabatur, unde et sphragidem appellavere. »

Galien vit préparer cette terre à Lemnos et dit qu'à raison de l'empreinte dont on la marquait, elle s'appelait le *sphragis de Lemnos.*

« Tale quidem et in Lemnia terra visitur, quam cognominant quidam milton lemniam, et alii quidam sigillum (σφραγίς) lemnium, ob impressum videlicet illi sigillum Dianæ sacrum. Siquidem hanc terram sacerdos cum patrio quodam honore sumens, haud mactatis animalibus, sed tritico atque hordeo, piamenti gratia, terræ redditis, in urbem comportat. Quam deinde aqua maceratam atque in lutum redactam, ubi valenter conturbavit paulumque inde quiescere sinit, aquam quæ supernatat, primum aufert, et mox quod sub ea est pingue terræ tollit, ac reliquum duntaxat, quod ad imum subsedit lapidosum scilicet et arenosum relinquit, ut inutile et supervacuum. Porro lutum illud pingue usque eo desiccat, dum mollis ceræ consistentiam accipiat, hujusque exiguis acceptis particulis, sacrum Dianæ signum imprimit, ac postea rursum in umbra siccandum reponit, donec omnem plane humiditatem mittat, fiatque illud medicis omnibus cognitum medicamentum, lemnium sigillum. »

3. Nous savons par Grégoire de Tours que la terre blanche du sépulcre du Sauveur, à Jérusalem, détrempée d'eau, formait de *petites tourtes* que l'on envoyait aux quatre coins du monde pour la guérison des infirmités. « Prodit et ex monumento quo Dominicum jacuit corpus, mira virtus, quod sæpius terra naturali candore

radiante repletur, et exinde ablata, aqua conspergitur, de qua tortulæ parvæ formantur, ac per diversas mundi partes transmittuntur, de quibus plerumque infirmi sanitates hauriunt. » (*De Glor. mart.*, lib. I, cap. VII.) Or, dans les inventaires de Monza, on nomme souvent *Agnus* un médaillon rond comme cette *pâte sacrée*, pour adopter l'expression du XVII$^e$ siècle. Si on faisait avec la terre miraculeuse du tombeau de l'Homme-Dieu des médaillons ou tourtes, pourquoi ne les aurait-on pas marqués à l'effigie de l'Agneau, qui rappelait si bien l'immolation salutaire de la victime de propitiation ?

*L'Inventaire de Jeanne de Bourdeille*, en 1595, publié par M. de Montégut, mentionne ensemble plusieurs reliques de Terre Sainte : la terre sigillée en viendrait-elle ou doit-elle figurer parmi les objets superstitieux dont s'entourait la châtelaine ? L'article est inscrit entre deux produits exotiques : un « flacon d'argent où il y a baume naturel » et « honze gros greins de coral ». Il est malheureusement peu développé et ne renseigne ni sur l'origine ni sur la vertu de cette terre. « LXX. Plus terre sellé, pezant huict escus trois cart d'escus. » Le poids indique un objet d'assez grande dimension ou plutôt fort épais.

M. de Montégut ajoute en note : « *Terre sellée* ou *sigillée*, *terra sigillata*. Dans l'île de Lemnos, il y a une terre rouge dont les anciens faisaient des préservatifs contre les venins et les enchantements. On la pendait, sous forme d'amulette, au cou des enfants, et ces préservatifs étaient marqués de la figure d'une chèvre. Cet usage est encore aujourd'hui en vogue (1743, *Journal de Trévoux*), et depuis que la Turquie s'est emparée de Lemnos, des religieux grecs vont, le 6 août, en

grande cérémonie, sur une montagne extraire cette terre avec beaucoup de précaution. On en fait ensuite des pastilles, qui sont scellées de mots arabes qui signifient *terre sigillée*. Elles sont ensuite livrées aux marchands du pays qui en font le commerce. »

Grimaldi, dans le catalogue des reliques de la basilique vaticane, conservé à Milan, à la bibliothèque Ambrosienne, mentionne : « Terra sancta locorum Jerusalem sine nomine. » (p. 70)

4. De ces divers textes, il ressort clairement qu'on a recueilli avidement la terre des différents lieux sanctifiés à Jérusalem par la présence, les miracles et les mystères du Sauveur; que, pour mieux la conserver, on en fit de petits gâteaux sur lesquels on imprima une image pieuse, allusive au souvenir du lieu, et, enfin, que les médaillons, primitivement formés de la terre du saint Sépulcre, le furent surtout, postérieurement, avec la terre de l'Annonciation ou de la Fuite en Égypte.

Les médaillons que j'ai exhumés, à Monza, des armoires du sanctuaire, où ils étaient enveloppés dans des sachets qui les rendaient absolument invisibles, sont au nombre de trois : un entier et en très bon état, un autre fruste, et un troisième à l'état fragmentaire. Quant aux sujets qui y sont imprimés, ils se réfèrent deux fois à l'Annonciation et une à l'Ascension.

Le premier médaillon, qui est aussi le plus intéressant, mesure quatre centimètres de diamètre; je l'ai fait agrandir dans la photographie de M. Rossi, afin qu'on en saisisse mieux tous les détails. La terre qui le compose a dû être simplement cuite au soleil, après qu'on lui eut donné son empreinte et sa forme dans un moule circulaire, profondément gravé, de manière à

obtenir un fort relief. La pâte est fine, serrée, compacte et roussâtre. Le revers est resté lisse. La gravure de la face a de l'analogie avec celle des ampoules de plomb, ce qui indique la même origine; les moules, datant du même temps, ont dû être préparés dans les mêmes ateliers.

La légende qui contourne le médaillon est en grec. On y lit :

+ ΕΥΛΟΓΙΑ ΤΗϹ ΘΕΟΤΟΚΟΥ ΤΗϹ ΠΕΤΡΑϹ & ΟΥ ΔΑΜ°

L'épigraphe serait insuffisante, car, en Terre Sainte, il y a plus d'une *pierre* illustrée par le contact de la mère de Dieu; mais le sujet représentant l'Annonciation précise d'une manière rigoureuse le lieu où se vénérait cette pierre, qu'on réduisait ainsi en poussière pour la distribuer aux pèlerins, lesquels lui attribuaient la vertu d'une *chose bénite* et la nommaient en conséquence *eulogie* ou *bénédiction* (1).

A droite, se dresse un arbre, au pied duquel coule une source. Marie, nimbée, un genou en terre, s'apprête à puiser de l'eau avec son vase à anse qu'elle tient de la main droite; mais, entendant du bruit derrière elle, elle détourne la tête et, de la gauche, fait un geste d'étonnement, car elle se croyait seule. Le voile qui l'enveloppe pudiquement flotte au vent. L'ange, à

(1) Grégoire de Tours, parlant d'une enveloppe de la vraie croix, distribuée par morceaux, dit qu'il la donnait comme un objet béni et capable d'attirer la bénédiction céleste : « Scindebam etiam exinde plerumque particulas et dabam religiosis pro benedictione. » (*De Glor. martyr.*, lib. I, cap. 6.)

Les ampoules en terre cuite de saint Mennas portent en légende : ΕΥΛΟΓΙΑ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ (*Rev. des Soc. sav.*, 7e sér., t. V, p. 425 ; *Rev. arch.*, mai 1878).

gauche, descend du ciel vers la Vierge ; il vole, ses ailes sont abaissées le long de son corps et son attitude est horizontale. Nimbé, à cause de sa sainteté, il appuie sur son épaule droite le bâton pommeté, qui est le signe de sa mission, et, de la gauche, fait le geste de l'allocution. En même temps, il prononce le salut que l'Évangile lui met dans la bouche : *Ave gratia plena* :

XEPE
KEXA
PITO
MHNI (1)

La première partie de l'exergue du médaillon se lit couramment : *Eulogie de la pierre de la mère de Dieu.*

(1) M. de Linas, dans ses *Souvenirs de l'exposition rétrospective de Liége*, p. 105, donne la gravure sur bois d'un « reliquaire byzantin, » petit tableau portatif avec anneau de suspension, qui est dans le trésor de N. D. de Maëstricht. Il attribue la face, en « émail cloisonné, » au « x[e] siècle, » et à « un Grec de l'Adriatique ou de l'Italie méridionale, » en raison des incorrections de l'inscription. La Vierge tend les mains vers le Christ qui lui apparaît au ciel, globe étoilé, et la bénit. C'est l'annonce de la mort et non « le mystère de l'Incarnation exprimé là d'une manière neuve, si neuve même que l'Occident semble y être intervenu. » L'Incarnation, sous une forme à peu près identique, n'apparaît pas en Italie avant la fin du xiv[e] siècle et encore contient une erreur dogmatique combattue par Benoît XIV. Le sujet est donc tout autre et l'Incarnation offre des éléments différents dans l'iconographie byzantine, qui est essentiellement routinière ou hiératique. Témoin la plaque de « vermeil repoussé » du revers, « dont les personnages, encore byzantins d'aspect,

Je propose d'ajouter *et d'Adam*. Voici mes raisons : il y a bien ΟVΔΑΜΟ, ce qui ne peut que se rapporter au premier père de la race humaine. En effet, les anciens calendriers portent, au 25 mars, la double mémoire de la création d'Adam et de l'Incarnation du Fils de Dieu. L'homme est racheté au même jour où il pécha; le nouvel homme vient réparer l'ancien à une date identique. La corrélation, historique ou purement symbolique, est manifeste dans l'esprit des liturgistes du moyen âge.

Frère Liévin ne mentionne pas la tradition, mais *le Pèlerin* (1882, n° 281, p. 330) confirme ma manière de voir lorsqu'il écrit : « La place de l'Annonciation, un des endroits les plus saints de l'univers, est peut-être le lieu de la création d'Adam, notre père. »

Enfin, à Monza même, je relève cette indication précieuse : « De limo terræ de qua factus fuit Adam. » (*Procès verbal de 1574.*) Il y avait donc en Terre Sainte un lieu spécialement vénéré, parce que l'on croyait que là avait été façonné Adam et la poussière du sol en était soigneusement recueillie comme relique.

Les Bollandistes n'ont pas traité la question, et ils ont eu tort, car elle valait assurément la peine qu'on l'examinât à fond, en colligeant tous les textes anciens

tendent néanmoins vers le style occidental du XII^e siècle ». Ne seraient-ce pas plutôt les artistes occidentaux qui auraient subi l'influence byzantine? La Vierge s'est levée de son siège, sa figure est préoccupée, la droite fait un geste d'étonnement et la gauche tient un bâtonnet ou fuseau. Je lis NHP pour MHP près de la tête. L'ange debout, un sceptre fleuronné appuyé sur l'épaule gauche, fait le geste de l'allocution et dit : XEPE KEXAPHTOMENH O K̄Ȳ META COV; *Salut, pleine de grâce, le Seigneur avec vous.*

qui rendent témoignage de la tradition. Je leur emprunte ces deux passages, perdus comme des gemmes dans leur gangue : Saint Grégoire (on ne dit pas lequel, mais je suppose que c'est celui de Nazianze, puisque le manuscrit original est en grec) débute ainsi dans une de ses homélies : « Hodie renovatur Adam et choros cum angelis agit, in cœlum sublatus... Hodie Gabriel, qui Deo assistit, ad castissimam Virginem veniens, illud *Ave gratia plena* illi annuntiat. »

Un ancien manuscrit du martyrologe d'Usuard est plus explicite encore : « In hac die multa mirabilia facta sunt, quæ notantur in his versibus :

« Salve, festa dies, quæ vulnera nostra coërces :
Angelus est missus, est Christus in cruce passus ;
Est Adam factus et eodem tempore lapsus,
Ob meritum decimæ cadit Abel fratris ab ense,
Offert Melchisedech, Isaac supponitur aris,
Est decollatus Christi Baptista Johannes,
Est Petrus ereptus, Jacobus sub Herode peremptus,
Corpora sanctorum cum Christo multa resurgunt,
Latro dulce tamen per Christum suscipit Amen (1). »

Le second médaillon, d'un diamètre un peu moindre que le précédent, représente aussi l'Annonciation. Il est en craie blanche et d'un travail plus grossier ; sa friabilité l'a rendu un peu fruste. Toutefois, on y distingue sur le côté l'ange nimbé et volant, qui parle à la Vierge, debout et nimbée. A la partie inférieure on dirait des flammes ; mais c'est évidemment de l'herbe, afin d'indiquer que la scène se passe dehors. J'incline-

(1) *Acta sanctor.*, t. III Mart., p. 534, 541.

rais à croire ce médaillon d'une date un peu postérieure, du VII^e siècle, car l'art décline déjà sensiblement. Cet objet prouve, du moins, qu'il y avait plusieurs types de moules; la même différence se constate sur une des ampoules de plomb, où l'ange touche le sol et où la Vierge qui filait, à son approche, s'est levée de son fauteuil.

Le troisième médaillon, aussi de style byzantin et du VII^e siècle, n'existe plus qu'à l'état fragmentaire. Au revers, dans la pâte, je constate un petit caillou incrusté. Serait-ce que la terre, rougeâtre et non cuite, n'aurait pas été suffisamment tamisée ou bien que cette pierre minuscule constituerait précisément le souvenir pieux, car le mont des Oliviers est formé d'un roc qui a gardé l'empreinte des pieds du Sauveur? Le sujet reproduit un ange nimbé, les ailes au repos et les deux mains tendues à des hauteurs différentes, comme s'il soutenait une auréole ; or, dans cette auréole, soulevée de l'autre côté par un second ange, devait être assis le Sauveur montant aux cieux. Les ampoules de plomb nous fournissent ce type, quoique plus complet. Aussi du rapprochement je conclus à une représentation de la scène de l'Ascension.

Ces trois médaillons sont ainsi enregistrés dans le catalogue : « Médaillons en terre sigillée, provenant du lieu de l'Annonciation et de l'Ascension. Le premier, intact et avec légende grecque, représente la Vierge puisant de l'eau à la fontaine et se détournant pour écouter l'ange Gabriel qui lui parle (VI^e siècle). — Fragment : l'on voit l'ange en face de la Vierge, tous les deux debout (VII^e siècle ?). — Fragment : un ange, les mains levées comme pour soutenir l'auréole du Christ (VII^e siècle). »

5. J'estime que cette découverte des trois médaillons est une des plus importantes que j'aie faite à Monza. Rien de semblable encore n'a été signalé nulle part, que je sache; aussi, je me suis empressé de déposer dans le trésor des objets aussi rares et précieux. Le premier médaillon surtout, qui est le plus curieux des trois, donne lieu à des observations hagiographiques, topographiques et iconographiques que je tiens à développer. Trois points méritent une mention particulière : le lieu de l'apparition, la tradition de la fontaine et les reliques similaires. Les Bollandistes n'ont pas soufflé mot de ces trois choses ; il y a donc là une lacune à combler.

Michon fait observer que la grotte de l'Annonciation, dont les parois sont encore visibles sur une grande surface, a été taillée dans un « roc blanc calcaire ». (*Voyage religieux en Orient*, t. II, p. 21.)

D'après le même auteur (*Ibid.*, t. II, p. 12), l'Annonciation aurait eu lieu dans la grotte de Nazareth, transformée en église, pendant qu'en Italie on estime qu'elle se fit dans la *Santa Casa* de Lorette, qui aurait été une maisonnette précédant cette grotte. Comment concilier ces deux systèmes ? Le docte archéologue a inséré, à la fin du volume, une note bien intéressante sur ce point délicat. Deux colonnes indiquent dans la grotte l'endroit où se tenait la Vierge et celui où était l'ange. (*Ibid.*, p. 22.)

Michon rapporte aussi cette légende : « Les chrétiens de Nazareth disaient au P. Boniface de Raguse que, lorsque Marie allait chercher de l'eau à la fontaine, appelée encore la fontaine de la Vierge, les anges la gardaient en chemin et la saluaient en lui disant : *Salem Maria*, et que l'enfant Jésus lui-même allait puiser

à cette fontaine. P. Bonifac. à Ragusio, *de perenni cultu Terr. Sanct.* » (*Voyage religieux en Orient*, t. II, p. 1 des notes.)

Arculfe, au VII<sup>e</sup> siècle, vit à Nazareth l'église occupant l'emplacement de la maison où fut élevé le Sauveur et distincte de celle où Marie reçut l'ange Gabriel. Dans la première est une fontaine. « Una (ecclesia) in medio civitatis loco, super duos fundata cancros, ubi quondam illa fuerat ædificata domus in qua noster nutritus est Salvator. Hæc itaque eadem ecclesia, duobus tumulis et interpositis arcubus suffulta, habet inferius, inter eosdem tumulos, lucidissimum fontem, quem totus civium frequentat populus, de illo exhauriens aquam et de latice eodem sursum in ecclesiam super ædificatam aqua in vasculis per trocleas subregitur. Alia vero ecclesia in eo fabricata habetur loco, ubi illa fuerat domus constructa in qua Gabriel archangelus ad beatam Mariam ingressus, ibidem eadem hora solam est locutus inventam. » (*De locis sanctis*, lib. I, cap. XVI.)

Frère Liévin de Hamme, franciscain, dans son *Guide indicateur des sanctuaires et lieux historiques de la Terre Sainte* (2e édition, Louvain, 1876), s'exprime ainsi :

« *Fontaine de la sainte Vierge.* — D'après la tradition, la Mère du Sauveur est venue souvent puiser de l'eau à cette fontaine. En 1807, on y bâtit un petit monument pourvu de trois robinets; l'eau y arrive par un aqueduc.

« *Église des Grecs non unis.* — Cette église en remplace une autre dont il est fait mention aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles ; elle fut bâtie pour perpétuer une tradition grecque, selon laquelle la sainte Vierge puisant de l'eau à

cette source y aurait été saluée une première fois par l'archange Gabriel. — Rentrée immédiatement dans sa maison, Marie y eut une seconde apparition » (t. II, p. 89).

D'après un texte de l'an 1150, qui mentionne cette relique à l'abbaye de Capenberg, au diocèse de Munster, la Vierge tenait des fleurs à la main au moment de l'Annonciation : « Flores B. M., quos in manu habuit, dum angelus ei Christi incarnationem nuntiavit. » Mais cette tradition est moderne, relativement à celle qui lui fait tenir un vase.

Parmi les reliques qui ornent un oratoire, *in oratorio Arthonensi*, saint Fortunat, au VI[e] siècle, inscrit en tête celles de l'Annonciation de la Vierge et du sépulcre du Sauveur :

« Magna beàtorum retinet hæc terra talenta,
    Divinis opibus dives habetur humus.
Pax (pars?) dextra angelico Gabrielis honore coruscat,
    Gaudia qui mundo detulit ore sacro ;
Quando æternalem concepit virgo salutem,
    Dona Redemptoris nuntius iste ferens.
Læva est parte lapis tumuli, quem corpore Christus
    Pressit morte brevi, victor eundo Patri ».

Je cite ce document, parce qu'il est contemporain de Théodelinde.

7. L'explication du motif iconographique peu commun se trouve dans les évangiles apocryphes, qui admettent deux parties dans la scène de l'Annonciation : d'abord, le salut de l'ange, qui rencontre Marie à la fontaine ; puis, l'exposé du message céleste, qui n'a lieu que quand la Vierge, rentrée dans sa maison, s'est assise

et a repris, avec ses fuseaux, son travail habituel. Écoutons la tradition écrite :

« Et ayant pris une cruche, elle alla puiser de l'eau et voici qu'elle entendit une voix qui disait : « Je te salue, « Marie, pleine de grâce ; le Seigneur est avec toi, tu es « bénie parmi toutes les femmes. » Marie regardait à droite et à gauche, afin de savoir d'où venait cette voix. Et étant effrayée, elle entra dans sa maison et elle posa la cruche, et ayant pris la pourpre, elle s'assit sur son siège pour travailler. Et voici que l'ange du Seigneur parut en sa présence, disant : « Ne crains rien, Marie ; « tu as trouvé grâce auprès du Seigneur ». (*Protévangile de Jacques le Mineur*, dans G. Brunet, *les Évangiles apocryphes*, p. 122.)

« Un autre jour, comme Marie était debout auprès d'une fontaine, l'ange du Seigneur lui apparut disant : « Tu es bienheureuse, Marie, car le Seigneur s'est pré- « paré une demeure en ton esprit. Voici que la lumière « viendra du ciel pour qu'elle habite en toi et pour que « par toi elle resplendisse dans le monde entier. » Et le troisième jour qu'elle tissait la pourpre de ses doigts, il vint à elle un jeune homme dont la beauté ne peut se décrire. En le voyant, Marie fut saisie d'effroi et se mit à trembler et il lui dit : « Ne crains rien, Marie ; tu as trouvé « grâce auprès de Dieu. » (*Hist. de la Nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur*, ibid., p. 192-193.)

Comme monuments similaires, j'en ai plusieurs à citer. L'un est un ivoire, du v<sup>e</sup> siècle environ, que le P. Garrucci a reproduit dans sa *Storia dell'arte cristiana*, pl. 447. L'ange est ailé et fait le geste de la parole. La Vierge, un vase en main, va puiser l'eau qui coule du rocher, mais elle se détourne à la voix de l'ange.

La scène est identique sur le célèbre ivoire du dôme

de Milan, qui date du v<sup>e</sup> siècle et qui a été reproduit par Bugati, *Memorie di S. Celso,* p. 382, pl. II, n° 3, et par Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, 2e édit., p. 50.

Le même sujet reparaît, en mosaïque, à Saint-Marc de Venise, au XII<sup>e</sup> siècle. Marie, voilée, s'est avancée, un vase à la main, vers un puits qu'ombrage un grand arbre : ce puits est situé à quelques pas de sa maison. Hésitante, elle s'arrête et détourne légèrement la tête pour écouter la voix qui lui parle. Or cette voix est celle d'un ange qui, les ailes déployées et à mi-corps, s'est abaissé à la hauteur du toit, et de la droite fait le geste de l'allocution latine. La gravure de cette belle mosaïque se voit dans *l'Évangile* de M. Rohault de Fleury, t. I, pl. VIII, fig. 1.

M. de Laurière m'écrit : « Je connais une Vierge à la fontaine, figurée en mosaïque sur le ciborium de la basilique de Parenzo, qui est du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle. L'ange est à gauche, au-dessus de l'arc, devant un arbre et, vis-à-vis, à droite, la Vierge, assise sur un siège, en dehors de sa maison, que précède une fontaine, abritée par un dôme. Elle n'y puise pas l'eau, mais se tient auprès. » Là encore l'Annonciation a lieu dans un jardin.

J'emprunte à Boldetti (p. 21) la citation suivante, relative à une peinture cimétériale de Rome :

« In una cappella della parte superiore del cimitero di Calisto di buona e vaga architettura da me pochi anni sono scoperta, ed ornata di varie pitture con due sepolcri inarcati, si osserva, tra le altre figure, la Vergine inginocchiata con l'angelo in atto di annunziarle il mistero della incarnazione del verbo. La medesima Vergine sedente col santo Bambino in braccio, ed i tre santi re Magi, che al medesimo offeriscono i loro donativi. »

M. de Rossi a retrouvé cette peinture (*Bullet. d'arch. chrét.*, 1879, p. 95), dont il dit : « La Vierge lui parut être agenouillée, et c'est ainsi que mon dessinateur en jugea tout d'abord, tant l'œil est parfaitement illusionné par les vaines apparences de ces peintures à moitié oblitérées. Je ne suis pas encore en mesure de rien affirmer sur le véritable sujet d'une représentation si vague. »

M. Julien Durand me fait à ce sujet cette judicieuse réflexion : « Les yeux de Boldetti, habitués à voir partout autour de lui des tableaux de l'Annonciation où la sainte Vierge est à genoux, n'ont pas cherché à constater s'il y avait trace d'une source ou d'une fontaine, » que l'attitude permet de supposer, quelle que soit la date de la peinture, qui flotte du v^e^ au xii^e^ siècle. Espérons que M. de Rossi nous dira bientôt le dernier mot sur la question.

En 1464, pour l'entrée à Nevers de Jacqueline d'Ailly, femme de Jean de Bourgogne, fut représentée l'*Annonciation de Notre-Dame*, « Dieu le Père en personnage et une fontaine jetant eau, en un jardin bien proprement et richement fait ». « Jehan Davennes, enlumineur, avait peint trois grands diadèmes et un petit pour cette histoire » (Boutillier, *Mystères et moralités du moyen âge*, p. 12). Les trois *grands diadèmes* ou nimbes étaient pour le Père éternel, la Vierge et l'archange Gabriel, le *petit* pour l'enfant Jésus qui, suivant l'iconographie du temps, venait s'incarner vivant dans le sein de Marie. Le *jardin* précise bien le lieu traditionnel de la scène, et la *fontaine* apparaît ici, pour la dernière fois peut-être, dans cette iconographie spéciale.

7. Les Évangiles apocryphes, qui condensaient la tradition, ont été le point de départ des représentations

iconographiques qui, anciennement, figurèrent la scène de l'Annonciation. Or le sujet a été traité de différentes manières, que je vais exposer brièvement, en indiquant les traits principaux, ceux qu'il importe de retenir : pour suivre ma démonstration, qui va du v[e] siècle au XII[e], on fera bien d'avoir sous les yeux les planches gravées par M. Rohault de Fleury dans l'*Évangile* et *la Vierge*, ces deux ouvrages si utiles à consulter pour les hautes époques de l'art.

Dans les différentes représentations de l'Annonciation, la scène se passe dans une maison ou au dehors.

La sainte Vierge est debout ou assise, elle fait un geste d'étonnement ou elle file ; d'autres fois, elle est en orante ou elle s'apprête à puiser de l'eau à un puits et se retourne, surprise à la voix de l'ange qui apparaît dans le ciel.

Les différents siècles ont donné pour attributs à la Vierge : le nimbe, le fuseau et le livre.

Le nimbe apparaît, pour Marie, au VII[e] siècle et se voit depuis, à de rares exceptions près, autour de sa tête. Dans une mosaïque du XI[e] siècle, une croix sur le devant du voile remplace le nimbe.

Le fuseau (1) se voit pour la première fois au VIII[e] siè-

(1) « La maison de Joseph, à Nazareth, dit Phocas, a été transformée en une église magnifique. Dans la partie gauche (le bas côté), près de l'autel, se trouve une grotte... Un peintre y a représenté l'ange descendant près de la mère restée Vierge, et la saluant de la bonne nouvelle. Elle file de la laine avec gravité, et l'ange semble lui parler. On voit ensuite la Vierge, troublée par ce spectacle inattendu, laisser presque tomber de sa main la laine pourpre qu'elle travaille, et, détournant le visage, sortir effrayée de sa



Héliog. Dujardin | Imp. Eudes

LA VIERGE À LA FONTAINE.
(VI^e SIÈCLE)
(Trésor de Monza)

cle, et, pour la dernière, au XIIe. A cette époque apparaît le livre.

L'ange est toujours debout et toujours étend une main vers la Vierge. Ses attributs sont : le nimbe, les ailes et la verge.

Le nimbe se voit pour la première fois au Ve siècle et presque constamment depuis devient l'un des principaux attributs du messager céleste. Le nimbe indique que l'ange est lumière ; les saints Pères croient, du reste, que ce pur esprit a été créé en même temps que les astres lumineux. La rondeur du nimbe signifie la gloire éternelle dont jouit l'ange au ciel.

Les ailes paraissent au Ve siècle. On les voit ensuite aux VIe, VIIIe, IXe, Xe, XIe et XIIe, sauf quelques exceptions. Ces ailes sont tantôt abaissées, afin d'exprimer que l'ange est au repos et qu'il ne s'est arrêté que pour parler ; tantôt levées, parce que l'ange est de passage sur la terre et qu'il va bientôt retourner au ciel.

La verge équivaut à un sceptre, emblème de la

chambre ; puis, rencontrant une voisine amie, elle l'embrasse tendrement (l'auteur n'a-t-il pas fait ici confusion avec la Visitation ?). En pénétrant dans la grotte et en descendant quelques marches, on contemple cette antique maison de Joseph, dans laquelle la Vierge, à son retour de la fontaine, fut saluée par l'archange. »

En 1114, Daniel, higoumène russe, visitait ce sanctuaire : « On fait voir aussi dans cette caverne, près de la porte, la place où la très sainte Vierge était occupée à tisser une étoffe de pourpre, lorsque l'archange Gabriel, envoyé par Dieu, se présenta à elle. Cette place se trouve à trois sagènes de celle où se tint l'archange en prononçant ces mots : « *Réjouis-toi, toi qui es reçue en grâce*, et où il lui prédit la naissance du Christ. »

puissance souveraine; elle dénote que l'ange a reçu une mission de Dieu. Cette verge apparaît au VI^e siècle et se voit ensuite aux VIII^e, IX^e, X^e et XI^e siècles. Aux VI^e, IX^e et XII^e siècles, elle est surmontée d'une petite boule qui rappelle le ciel, d'où vient l'ange, ou le monde créé et régi par Dieu. Au X^e siècle, une petite croix indiquant le moyen par lequel s'opérera la Rédemption, termine la verge.

Il n'y a ordinairement que deux personnages dans les représentations de l'Annonciation. Au V^e siècle, plusieurs anges sont autour de Marie, et, au XI^e siècle, on voit une jeune fille, qui vivait avec la sainte Vierge, écarter un rideau.

Voilà pour l'iconographie, tant grecque que latine, cette dernière ayant longtemps conservé l'influence de l'Orient. Je ne détaillerai que trois monuments, deux du V^e et VI^e, le dernier du VIII^e siècle.

Dans le manuscrit syriaque de la Laurentienne, à Florence, terminé en 586, « la Vierge est debout, en avant du seuil de sa maison ; elle vient de quitter son siège et tient encore dans une main la bande de laine qu'elle tissait. » (Bayet, *Recherches*, p. 72.)

Dans la mosaïque de la chapelle du pape Jean VII, à Saint-Pierre du Vatican, qui date du commencement du VIII^e siècle (Muntz, l'*Oratoire du pape Jean VII*, p. 8), l'ange est nimbé, debout, le pied droit en l'air, comme s'il était pressé de partir, les ailes demi-baissées, un bâton dans la main gauche et faisant un geste qui signifie : *Ave* | *gratia* | *plena* | *Dominus* | *tecum*, paroles inscrites auprès de lui. La Vierge, nimbée, est assise sur un haut fauteuil à dossier (1) ; sa droite fait

(1) Antonin le martyr, dans son *Itinéraire de Terre*

le geste de l'étonnement et sa main gauche tient un livre fermé (?), qu'elle appuie sur son genou; ses pieds posent sur un escabeau. Si le détail du livre reste douteux, c'est que nous ne connaissons plus cette mosaïque que par un dessin médiocre. La Vierge occupe la gauche du tableau et l'ange la droite, ce qui est le type habituel.

Remontons encore plus haut jusqu'aux catacombes. Dans le cimetière de Priscille, dit M. le chanoine Davin, « à la voûte, est un sujet rendu méconnaissable par le temps et les flambeaux des visiteurs, à portée desquels il s'est malheureusement trouvé. Mais Bosio l'a vu intègre et l'a dessiné; et l'exactitude substantielle du dessin des autres fresques de la chambre nous assure que nous possédons en somme celle-ci. Un homme est debout, ayant le même costume que le Christ ressuscitant Lazare, la tunique ornée de *clavi* ou bandes d'honneur et le pallium formant ceinture; le corps et la main gauche, retenant le pallium, sont posés de même; il fait de la main droite le même geste. Devant lui, une femme est assise dans un siège à dossier, haut et carré, de bois, non de marbre. En 1879, nous n'avons pu distinguer sur la fresque que quelques restes, non absolument certains encore, de la tête de l'homme et le dossier du siège de la femme peint en bleu. Coiffée d'un voile qui tombe sur ses épaules et vient sur sa main gauche, elle n'a point de

*Sainte*, dit avoir vu à Sepphoris, qui se nommait alors Diocésarée, la chaise sur laquelle la Vierge était assise quand l'ange lui apparut : « Venimus in fines Galileæ, in civitatatem Diocæsaream... in quo loco est cathedra in qua sedebat quando ad eam venit Gabriel archangelus. »

*clavi* à la tunique; ses pieds sont nus, signe de deuil chez les Juifs (Ezech., xxiv, 17); son visage paraît offrir les traits de la douleur, de l'accablement, des larmes peut-être (j'y vois plutôt l'étonnement et la préoccupation que lui causent les paroles de l'ange, mais M. Davin est sous l'empire d'une autre idée, puisqu'il en fait une Suzanne); la main droite, appuyée sur le bras du siège, elle avance la gauche au bord de son genou, comme parlant et plaidant sa cause. (Voir pl. xiv, 24.)

« Le R. P. Garrucci a vu, dans cette fresque, « l'Annonciation de la bienheureuse Vierge faite par l'ange » (*Hagioglypta*, p. 245), déjà soupçonnée par Bottari (t. III, p. 144). « Je suis aussi de son avis », écrivait en 1863 M. de Rossi (*Imagini scelte*, p. 11). Il vient en 1877 de maintenir cette interprétation en ces termes : « L'Annonciation de la Vierge est représentée dans un « *cubiculum* bien connu de Priscille; l'ange sans ailes « y a revêtu la tunique et le pallium (*Roma sott.*, « t. III, p. 252). » (*Rev. de l'Art chrét.*, t. XXIX, p. 144-145.)

Pour M. Davin, « cette chambre est du second siècle » (p. 148), « porte le cachet du second siècle » (p. 142). Le dessin qu'il en donne, pl. xiv, fig. 4, n'est pas incontestable pour cette date, qui peut encore être abaissée d'un siècle ou deux. Quoi qu'il en soit, c'est de l'art latin d'une haute antiquité. Passons à l'étude d'un monument qui lui fait suite immédiatement.

8. Parmi les moulages en plâtre que possède l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris, moulages non classés ni catalogués, en sorte qu'on ignore leur origine, je remarquai, en 1878, une plaquette, qui ne pouvait être moulée que sur un ivoire. Or, dans le catalogue des moulages



L'Annonciation (Ivoire du v^e siècle).

de la Société d'Arundel, je constatai un ivoire identique, quant à la date approximative et au sujet, qui n'avait pas été compris par le rédacteur, lequel y voyait la scène du *Noli me tangere*, et indiquait l'original comme étant à Berlin dans une bibliothèque. J'ai prié M. le docteur Scheins de vouloir bien faire des recherches à cet égard, mais elles n'ont pas abouti. On ignore où se trouve actuellement l'original.

La plaque mesure 0,145m de hauteur, sur 0,10 de largeur. Dans le principe, elle a pu faire partie d'une série d'appliques, comme on en voit sur la chaire de saint Maximien, à Ravenne. La bordure est étroite et entaillée de feuilles d'acanthe assez régulièrement fouillées. Un arbre s'élève au milieu du champ, projetant à droite et à gauche des branches très feuillues qui cherchent à imiter la nature. A droite, un personnage debout, en tunique et manteau qu'il tient de la main gauche en le ramenant en avant, pose ses pieds nus sur un sol rocailleux. Sa figure est virile et ses cheveux, après avoir fait un bourrelet sur le front, retombent sur ses épaules en longues mèches enroulées. Le bras droit, libre dans sa large manche, est tendu et la main fait le geste de l'allocution à la manière latine, les deux derniers doigts repliés sur la paume. Il parle avec attention et fixe résolument la femme qui lui fait face de l'autre côté de l'arbre. Elle foule de ses pieds chaussés le même sol, semé de galets arrondis ; ses yeux sont modestement baissés, la tête incline légèrement, comme si elle acquiesçait ; son voile descend de sa tête sur sa robe, qu'il enveloppe en partie ; la main droite, emprisonnée dans un pli du manteau, se montre par la paume, tandis que la gauche se présente horizontalement. Au bras gauche,

pend un linge, qui ne peut être qu'un mouchoir, à la façon des manipules.

Il n'y a pas pour moi la moindre hésitation ni sur le sujet, qui me paraît être l'Annonciation, réduite à ses éléments essentiels, ni sur la date, que j'estime être le v[e] siècle. Je sais qu'on a contesté la désignation et que certaines personnes tiennent encore pour l'apparition du Christ à la Madeleine, trompées qu'elles sont par l'absence des ailes à l'ange. Mais c'est précisément un caractère de haute antiquité. L'Évangile et les Actes des martyrs ne s'expriment pas autrement, montrant toujours les anges sous l'apparence d'un beau jeune homme. La tradition iconographique et hagiographique se maintient longtemps de la sorte. Sur le sarcophage de l'église Sainte-Marie, près Saint-Celse, à Milan, qui date du v[e] siècle, est sculpté un ange sans ailes (*Rev. de l'Art chrét.*, t. XXX, p. 112).

Quand saint Benoît se rendit à Subiaco, le chemin lui fut indiqué par deux anges, sous la forme de deux jeunes gens : « Tres corvi quos quotidie nutriebat, prope ipsum semper volando, secuti sunt eum. Cumque venisset ad quoddam bivium, duo angeli apparebant ei in specie duorum juvenum, ostendentes ei per quam viam ire deberet. » (Ekkchardi, *Chronic. universale*, *ap.* Pertz, t. VIII, p. 140.)

On lit dans la Vie de saint Dominique par Thierry d'Apolda, son contemporain :

« Cela fait, le saint Père dit : « Le Seigneur veut que « j'aille à Sainte-Sabine consoler mes fils. » La prieure et ses fils s'efforçaient de le retenir en lui disant : « Père « saint, l'heure est passée, il est près de minuit, et il « n'est pas expédient que vous vous retiriez. » Lui, cependant, refusait d'acquiescer à leurs prières, et disait :

« Le Seigneur veut absolument que je parte, il enverra « son ange avec nous. » Il prit donc pour compagnons frère Tancrède, prieur des frères, et frère Odon, prieur des sœurs, et se mit en chemin.

« Comme ils sortaient, voilà qu'un jeune homme d'une grande beauté se trouva devant la porte, tenant un bâton à la main comme prêt à marcher, et il se mit à les précéder dans le chemin. Alors le Père saint, rangeant ses compagnons entre le jeune homme et lui, se mit à la troisième place et les suivit. En arrivant à la porte des frères, ils la trouvèrent bien fermée aux verroux. Le jeune homme qui leur avait montré le chemin s'appuya sur un côté de la porte, et elle s'ouvrit aussitôt; il entra le premier, ensuite les frères, et, après eux, le bienheureux Dominique. Puis le jeune homme qui les avait introduits sortit et la porte se retrouva fermée comme auparavant. Frère Tancrède dit au bienheureux Dominique : « Père saint, qui est ce « jeune homme venu avec nous? » Il répondit : « Mon fils, « c'est un ange que le Seigneur a envoyé pour nous garder. » Les frères, en voyant au chœur pour les matines le saint Père et ses compagnons, se demandaient tout étonnés comment ils étaient entrés, les portes closes. »

La date a été encore plus contestée, car on varie du v$^{e}$ au xiv$^{e}$ siècle. Bien entendu, les archéologues sérieux et dignes de ce nom ne dépassent pas le ix$^{e}$ ; c'est déjà trop bas, car nous sommes ici en pleine effervescence de l'art latin, qui touche à sa décadence et à sa transformation ; c'est la limite extrême de ce faire qui s'inspire encore des modèles classiques, mais dont la main commence à s'alourdir.

Pour aider à conquérir l'époque vraie de la fabrication de cet objet curieux, j'ai prié M. de Laurière de

vouloir bien faire exécuter, à Paris, une photographie, qui a servi à faire le dessin ci-contre et qui permettra à chacun de se prononcer en complète connaissance; elle a été tirée sur l'exemplaire de M. Julien Durand.

MM. Müntz et Rohault de Fleury tiennent pour l'époque carlovingienne. Ce dernier me pose ainsi ses objections et motive son dire sur des analogues :

« La bordure ne me paraît pas antique, quoiqu'elle soit moins sèchement découpée que sur la plupart des ivoires carlovingiens; mais, au v[e] et au vi[e] siècle, le caractère est tout différent. Mon père en a donné un spécimen sur un ivoire de la Bibliothèque nationale, que vous trouverez à la pl. xxxvii. — L'arbre ne me paraît pas non plus si ancien. Voyez sur les sarcophages l'arbre de Zachée, les feuilles sont différentes.

« Connaissez-vous, dans les représentations antiques, cette manière de roches sous les pieds?

« L'absence d'ailes à l'ange n'est pas une preuve, car les plus anciennes Annonciations ont cette caractéristique des ailes.

« Pour la bordure, vous trouverez, pl. xiii de la nouvelle édition de Labarte, une similitude assez grande avec celle-ci.

« Enfin, ce qui me paraît concluant en faveur du ix[e] siècle, c'est l'analogie de la pose de la sainte Vierge avec celle de la miniature du ms. 510 de la Bibliothèque nationale. Vous la verrez à la pl. xi de l'ouvrage de mon père. La main est tout à fait semblable, enveloppée et serrée dans les plis du manteau et la paume retournée. Ce manuscrit est du ix[e] siècle bien certainement.

« Voici, cher Monseigneur, les modestes réflexions que je vous soumets, tout prêt aux recherches que

vous pourrez désirer pour éclairer cette date. Si vous descendez jusqu'à Charlemagne, ce serait déjà bien beau en faveur des légendes, car Charlemagne est encore tout Romain et on se trompe souvent devant ses monuments. Le portail de N.-D.-des-Doms, à Avignon, ne vous paraît-il pas antique ? »

M. de Laurière n'ose se prononcer. « Je ne me permettrai pas, en présence de l'étrangeté de ces figures, surtout celle de l'ange, de hasarder une opinion sur l'époque de ce curieux monument. Il me semble, cependant, que, si nous comparons ces types à ceux des sarcophages du v<sup>e</sup> siècle, nous ne trouvons pas les mêmes physionomies. N'y a-t-il pas dans l'ivoire quelque chose de plus avancé, de plus complet? La bordure, avec ses feuilles palmées, a quelque chose comme d'une tradition latine. Ne rappelle-t-elle pas ces ornements de style romain dégénéré, qui se retrouvent sur certains monuments romains du Midi de la France et qu'une certaine école attribue au IX<sup>e</sup> ou au X<sup>e</sup> siècle ?

« M. l'abbé Balestra, qui a vu un instant le moulage chez moi aujourd'hui, trouve très bien dans la Vierge l'attitude, les gestes, l'air de surprise et de soumission, qui doivent caractériser l'Annonciation. L'arbre aussi pourrait être un symbole mystique ; ce serait l'arbre réparateur en opposition à l'arbre dont le fruit a causé la perte de nos premiers parents. Le tronçon coupé près de la main de l'ange indiquerait le tronc de l'arbre de la mort et l'arbre de la vie s'épanouirait vigoureux au-dessus.

« Assurément, Monseigneur, une étude de vous sur cet intéressant monument dans le *Bulletin monumental*, serait une bonne fortune pour ses lecteurs. »

M. Palustre m'écrit : « L'ivoire de Berlin a un très grand caractère et j'avoue que je pencherais pour une haute antiquité. Je n'y trouve absolument rien de carlovingien, et, à mon avis, ce n'est pas de l'art antique renouvelé, mais continué, ce qui est bien différent. »

Enfin, M. de Rossi s'est prononcé dans un sens analogue, lorsque M. de Laurière lui a soumis de ma part la photographie. « Je ne veux pas attendre plus longtemps à vous faire connaître le résultat de la communication que j'ai faite de la photographie de l'Annonciation à M. de Rossi. Ne considérant que la question de la date de cet ivoire, dans lequel il reconnaît bien une Annonciation, il n'hésite pas à y voir un ouvrage du v$^{e}$ ou du vi$^{e}$ siècle. Les traditions de l'art latin qui persistent encore dans un grand nombre de détails, les draperies, surtout celles de la sainte Vierge, l'ornementation de la bordure, la physionomie caractéristique du sujet, le confirment dans cette opinion, qui était aussi la vôtre. »

*(A suivre.)* X. Barbier de Montault.

---

# NOTES

SUR

# QUELQUES CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

(*Suite*) (1).

---

## XX.

### CACHET INÉDIT DE C. JULIUS A[RI]S[TON] (?).

*Lillebonne* (*Seine-Inférieure*).

Ce cachet est en stéatite verdâtre. Il a été découvert à Lillebonne (*Juliobona*), dans le courant de l'année 1881, par M. Ernest Brière, terrassier, en ouvrant une tranchée dans le chemin d'Alincourt, près de l'usine à gaz. Acquis par M. Brianchon, membre de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, il nous a été obligeamment communiqué par cet érudit, qui le destine au musée du Havre.

C'est le troisième cachet qui ait été trouvé à Lillebonne. Le premier, portant les noms de *Tib*(*erius*) *Jul*(*ius*) *Clarus*, fut découvert dans les déblais du portique du théâtre; le second est celui de l'oculiste *Marcus Julius Felicianus :* tous deux ont été publiés par

(1) 1881, p. 75-90; 259-286; 563-611; — 1882, p. 5-55; 105-153; 663-717.

Tôchon d'Annecy (1), Rever (2) et Grotefend (3). D'après Tôchon, ces deux pierres appartenaient, avant 1816, à Mme Lemaître, du Havre, qui lui fit don de la seconde. On doit remarquer que les deux premiers cachets de Lillebonne portent, comme le troisième, le gentilicium *Julius*.

Le cachet récemment découvert a la forme d'une petite réglette. On sait que la plupart des cachets sont carrés ou rectangulaires. Douze seulement, à notre connaissance, s'écartent de la forme habituelle.

Six sont en forme de réglette : ce sont les cachets de *C. Dedemo* (environs de Nuits, Côte-d'Or) (4), de *T. Junianus* (Bath, Angleterre) (5), de *Minervalis* (Cirencester, Angleterre) (6), de.... [*A*]*elius Tryfo* (Collanges, Puy-de-Dôme) (7), d'*Apolaustus* (Amiens) (8), et enfin

(1) P. 22 à 30; p. 68, n. 21; p. 69, n. 22; pl. I, n. 5, et pl. III.

(2) *Mémoire sur les ruines de Lillebonne, arrondissement du Havre (Seine-Inférieure), avec un appendice contenant la description de quelques cachets inédits d'anciens oculistes*, Évreux, 1821, in-12, p. 72-78, 126, pl. II, fig. 2.

(3) Nos 42 et 45.

(4) Saint-Mémin, *Note additionnelle*, p. 187; Sichel, N. R., p. 38, no 54; Grotefend, no 26.

(5) Simpson, *Archaeological essays*, t. II, p. 255 et fig. no V; Sichel, N. R., p. 61, no 22; Grotefend, no 53; C. I. L., t. VII, no 1318.

(6) Simpson, *Op. cit.*, t. II, p. 291, pl. de la p. 280, figure no XI; Grotefend, no 73; C. I. L., t. VII, no 1316.

(7) Mowat, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1881, p. 109, et Cohendy, *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1881.

(8) Notre no XIX.

le présent cachet de *C. Julius A*[*ri*]*s*[*ton*] (Lillebonne).

Deux sont ronds : le cachet de *Ti. Claudius M*[*essor*] (Wroxeter, Angleterre) (1), et celui de *C. Pal.... Gracilis* (Leicester, Angleterre) (2).

On en connaît deux de forme triangulaire, le cachet de *C. Lucilius Sabinus* (Besançon) (3) et celui d'*Aelius Fotinus* (provenance inconnue) (4).

Il existe un cachet hexagone, trouvé à Bavai, et portant les noms de *G. An*(*nius*) *Censorinus* et de *Victor* (5).

Enfin un des cachets de Mandeure a la forme d'un sceau allongé, avec une crête amincie qui permet de le saisir (6).

Deux des grands côtés du troisième cachet de Lillebonne sont plats; deux autres sont taillés en biseaux; l'usure des angles leur a donné une forme bombée. La longueur de la réglette est de 0m036. La largeur des grands côtés plats varie entre 0m007 et 0m008; la largeur des autres côtés est de 0m013 à 0m014.

(1) Simpson, *Op. cit.*, p. 282 et pl. de la p. 280, fig. n° IX; Henzen, n° 7250; Grotefend, n° 23; C. I. L., t. VII, n° 1308.

(2) A.-W. Franks, *Proceedings of the Soc. of Antiq.*, 2e série, t. VI (1875), p. 271; *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 147, n° 136. Rien ne prouve que ce cachet, qui porte seulement un nom et le dessin d'une tête, ait été celui d'un oculiste.

(3) Sichel, N. R., p. 115 n° 96; Grotefend, p. 47, note 11. La forme de ce cachet est celle d'un triangle irrégulier, les deux angles de la base ayant été tronqués.

(4) Notre n° II.

(5) Desjardins, *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXV (1873), p. 260, et *Monuments de Bavai*, p. 85, pl. VI, fig. 1; Klein, n° 114.

(6) Sichel, N. R., p. 87, n° 86; Grotefend, n° 3; Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, p. 74, pl. XI.

Les petits côtés plats (à l'extrémité de la réglette) sont nettement gravés. L'un porte une colombe dans un encadrement rectangulaire; ses dimensions sont 0m013 sur 0m008; l'autre est orné de fleurons et de figures géométriques; il mesure 0m0125 sur 0m0075.

Il est difficile de dire si ces représentations sont purement ornementales ou si elles ont un sens médical ou cabalistique. Rappelons toutefois que la colombe était employée dans la médecine antique. Nous avons déjà parlé de l'usage du sang de colombe pour les maladies des yeux (1). La fiente de colombe avait également des propriétés très appréciées. Appliquée *ex aceto,* elle était efficace contre les *albugines* et les *cicatrices* (2). Galien consacre un paragraphe à l'étude de ses propriétés (3) et un chapitre à l'exposition d'un médicament dont elle forme l'ingrédient principal (4). Oribase (5), Paulus Aegineta (6), Marcellus (7) et Aetius (8) en faisaient également usage.

« Il est des médecins, dit Galien, qui conseillent à leurs malades de plumer de petites colombes, toutes

(1) Cf. notre n° XIX, appendice II (dans le *Bulletin monumental,* 1882, p. 708 et sv.)

(2) Pline, H. N., XXIX, XXXVIII, 6. Cf. Marcellus, *De medicamentis,* c. VIII, col. 279 C.

(3) Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. X, c. II, § 25, p. 302 du t. XII.

(4) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη, l. III, c. VI, p. 633 du t. XIII.

(5) *De virtute simpl.,* l. II, c. I; *de rebus a K incipientibus,* col. 602 F.

(6) *De re medica,* l. III, c. XXII, col. 433 G.

(7) *Loc. cit.*

(8) *Tetrabiblos I,* sermo II, c. CXVII, col. 83 E.

jeunes; la plume encore tendre laisse échapper une humeur qu'il faut instiller dans l'œil comme un remède *ad suffusos oculos* (1); Marcellus recommande, contre la même affection, de s'instiller dans l'œil, pendant qu'elle est encore tiède, la goutte de sang qui suinte du corps de la colombe, au moment même où l'on vient d'arracher la plume (2).

La colombe gravée sur notre cachet pouvait donc être destinée à estampiller un collyre dans lequel serait entré du sang ou de la fiente de colombe. Peut-être aussi était-elle une simple marque, n'ayant aucun rapport avec le produit destiné à la recevoir; c'est ainsi que Galien fait mention d'un collyre sur lequel on imprimait l'image d'un lion (3).

Vers une des extrémités, du côté où est gravée cette colombe, on remarque, sur les quatre angles, des entailles faites avec intention pour entourer l'objet d'un cordon. Il est évident que ce petit monument a servi d'amulette et a été suspendu au cou : certains Arabes portent encore aujourd'hui de petites pierres lisses, en forme de bâtonnets et les attachent de cette façon. L'époque où le cachet de Lillebonne a servi à cet usage ne peut être précisée avec certitude, mais il est permis de supposer que ce fut après le triomphe de l'Église, au plus tôt vers le IV$^{e}$ ou le V$^{e}$ siècle : les oculistes avaient alors abandonné l'usage de ces cachets; les inscriptions de ce petit monument étaient effacées;

(1) Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. X, c. II, § 3, p. 256 du t. XII.

(2) *De medicam.*, c. VIII, col. 276 C.

(3) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VII, p. 773 du t. XII.

un chrétien a pu voir dans la colombe un symbole de sa foi et suspendre à son cou cette réglette (1). Cette supposition paraît d'autant plus vraisemblable qu'aucun symbole n'a été aussi souvent employé par les premiers chrétiens que celui de la colombe.

Nous devons toutefois ne pas passer sous silence l'usage, mentionné par les médecins anciens, de porter au cou des pierres ou certaines préparations (2), comme préservatif contre différentes affections. Une pierre entre autres, ressemblant, par sa couleur, à celle dont sont faits le plus grand nombre des cachets d'oculistes, le jaspe vert, est recommandée pour cet usage par Galien et par Aetius. Suspendu au cou, le jaspe vert est bon contre les maux d'estomac (3) ; quelques-uns y font graver, comme le recommande le roi Nechepsos, un dragon radié (4) Galien a fait mainte et mainte fois l'expérience de ce mode de traitement, en faisant porter à ses malades des colliers de jaspe vert ; il a eu lieu de s'en féliciter, et a remarqué que la guérison ne s'opérait pas moins bien quand la pierre n'avait pas reçu l'image du dragon (5). Il faut, dit Aetius, suspendre le jaspe vert au cou à l'aide d'un fil, de telle sorte qu'il touche le ventre (6). Dioscorides dit que le jaspe, porté en amu-

(1) Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* nouvelle édition, v° *amulettes chrétiennes.*

(2) Cf. les curieuses tablettes du Musée de l'Université de Pavie (C. I. L., t. V, n^os 6414-6415).

(3) Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. IX, c. II, § 19, p. 207 du t. XII.

(4) Id., *ibid.*

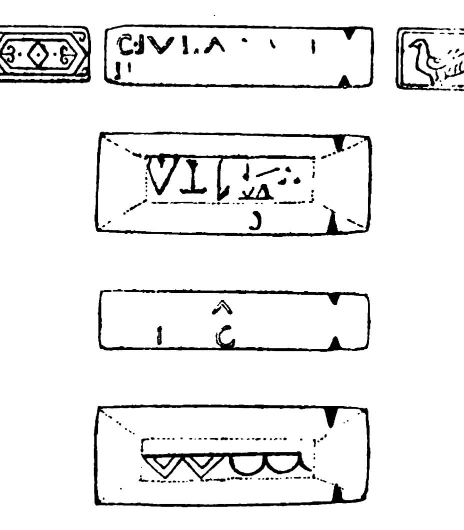
(5) *Ibid.*

(6) *Tetrabiblos* III, sermo I, c. XIX, col. 455 G.

lette et lié à la cuisse, accélère la délivrance des femmes enceintes (1).

Les mages attribuaient de puissantes vertus à l'émeraude, si l'on y gravait des aigles ou des scarabées; mais Pline, qui rapporte le fait, n'y ajoute pas foi : « *quae quidem scripsisse* [*magos*] *non sine contemptu te irrisu generis humani arbitror* (2). »

D'ailleurs, on sait que, dans l'antiquité, l'usage de



porter comme amulettes des pierres avec ou sans représentation d'animaux était fort répandu. A l'époque mérovingienne et pendant tout le moyen âge, l'Église a constamment cherché à détruire cette pratique (3), qui subsiste néanmoins dans plusieurs régions de la France. Même dans les villes, cet usage s'est conservé

(1) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, c. CLIX, p. 818 du t. I.

(2) H N., XXXVII, XL, 4.

(3) Il faut lire à ce sujet le célèbre sermon de saint Éloi,

dans une certaine mesure : on met encore des colliers d'ambre au cou des petits enfants pour les préserver des convulsions qui accompagnent la dentition.

Tranche 1. — Les caractères sont en partie effacés. A la première ligne, il ne reste que C·IVL A..... *C(aius) Jul(ius)* A....... Les traces de lettres qui suivent et dans lesquelles, après un intervalle de deux caractères, nous croyons voir un S (A*ri*S*tonis?*), sont très incertaines. — Peut-être y a-t-il un P au commencement de la seconde ligne (P*enicil(lum?*).

Tranche 2. — Il semble qu'on reconnaît les lettres ATI tracées entre deux barres de réglure, puis un N plus petit.

Tranche 3. — La lettre A, à la première ligne, est la lettre initiale du cognomen de l'oculiste, déjà relevée sur la tranche 1. Le C de la seconde ligne se rapporte au nom d'un collyre (C*rocodes?*).

Tranche 4. — Imbrications et dessins analogues à ceux qui ornent d'ordinaire les faces latérales ou les couvercles des sarcophages de l'époque mérovingienne.

Les traits ou dessins qui se trouvent sur les tranches 2 et 4 ont pu être tracés à l'époque où l'objet a été employé comme amulette.

Dans son état primitif le cachet n'avait certainement

dans la *Vita Sancti Eligii,* l. II, c. xv, *i,* reproduite par D.-Luc d'Achery (*Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis delituerant*, éd. de Paris, 1723, in-f°, t. II, p. 97, col. 2) : « ..... nullus [christia-« nus] ad colla vel hominis, vel cujuslibet animalis ligamina « dependere praesumat, etiamsi a Clericis fiant, et si dica-« tur quod res sancta sit, et lectiones divinas contineat, « quia non est in eis remedium Christi, sed venenum dia-« boli..... nulla mulier praesumat succinos ad collum depen-« dere..., etc. »

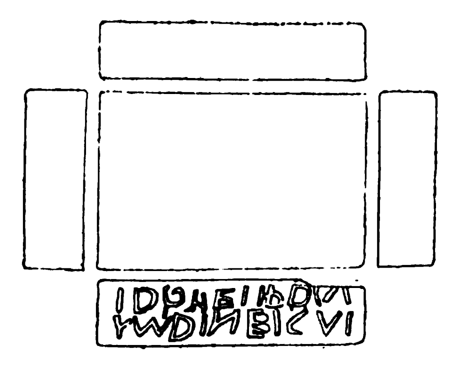
que deux tranches gravées (1 et 3), portant le nom de l'oculiste et au moins le nom d'un collyre; l'ornementation des deux extrémités appartient aussi au premier état du cachet.

## XXI.

### CACHET INÉDIT D'IDONEUS

*Alise-Sainte-Reine* (*Côte-d'Or*).

Ce cachet a été découvert dans un champ, près d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or). Il a été acheté, le 3 avril 1858, aux paysans qui l'avaient trouvé, par le docteur Marchand, de Dijon, qui le conserve aujourd'hui dans son intéressant cabinet. Des balances et les anses d'un vase en bronze ont été recueillies au même endroit (1).



La matière est une stéatite verdâtre; la forme est rectangulaire. Les deux grands côtés ont 0$^{m}$034 de lon-

(1) Lettres du docteur Camuset (17 juillet 1882) et du docteur Marchand (15 décembre 1882).

gueur; l'un des petits côtés mesure 0$^m$022, l'autre 0$^m$023; l'épaisseur des tranches varie entre 0$^m$007 et 0$^m$008.

L'un des côtés plats a perdu une partie de son épiderme sur le quart de la surface environ, de sorte que les extrémités supérieures des trois lettres DIA, de la tranche inscrite, ont été enlevées en même temps que cette portion de surface. On ne distingue sur les côtés plats aucun grafitte.

Une seule tranche porte une inscription; les lettres sont négligemment et grossièrement gravées (1). A la seconde ligne, un E et un C ont été transformés à l'aide de petits traits plus fins que ceux du travail primitif, le premier en B et le second en S. Les traces de ces corrections sont parfaitement visibles. La tranche opposée est légèrement bombée; elle est vierge de toute inscription. Les deux petites tranches ont été aplanies et préparées pour la gravure, mais n'en portent aucun indice.

Le lapicide n'a pas fait preuve d'une grande habileté; il s'est servi d'un couteau ou d'une pointe, qui a été souvent mal dirigée. Ainsi, à la première ligne, le O n'est pas complètement fermé, et, par suite d'un faux mouvement de l'ouvrier, il est muni d'une queue; par une raison analogue, les lettres AD conjuguées qui suivent, à la même ligne, ressemblent plutôt au groupe HD..... etc. De là résultent certaines difficultés de lecture et des incertitudes : on en jugera en jetant les yeux sur le dessin ci-joint, qui a été exécuté d'après le cachet original, mis obligeamment à notre disposition par le docteur Marchand.

(1) On sait que les fouilles d'Alise-Sainte-Reine ont prouvé que cette localité avait été habitée au moins jusqu'au IVe siècle.

TRANSCRIPTION

IDONEI ADDIA
YNVDIN BIS VI

*Idonei ad dia(theses) ynudin(um)? bis vi(ride)?*

TRADUCTION

Collyre anodynum? bis viride? d'Idoneus contre les diathèses.

1° IDONEVS. — Nous ne connaissons pas d'autre exemple du cognomen *Idoneus,* mais il faut reconnaître qu'il a une excellente physionomie; il rentre dans la classe très nombreuse des surnoms tirés des qualités individuelles. Du reste, c'est peut-être le seul mot dont la lecture soit parfaitement certaine dans la légende de ce cachet.

2° DIATHESES. — Voyez notre n° XIV, tranche I, § 3 (*Bull. monum.*, 1882, p. 114, ou notre t. I, p. 162-164).

Remarquons le fait insolite de l'indication de la maladie immédiatement après le nom de l'oculiste et avant la désignation du collyre.

3° YNVDINVM (pour ANODYNVM). — La gravure incorrecte de ce cachet dénote, comme nous l'avons déjà dit, une certaine barbarie : il est permis de supposer que cette barbarie se retrouve dans l'orthographe même des noms inscrits sur la tranche. Aussi nous croyons qu'il n'est pas possible d'expliquer le mot *Ynudinum,* sans admettre que c'est une transcription fautive, probablement pour *anodynum.*

Les noms de remèdes empruntés à la terminologie grecque étaient souvent défigurés; nous en avons la preuve sur nos cachets. Le nom de collyre DIALEPIDOS, par exemple, se rencontre sur certains cachets écrit

*diallepidum* (1), *dialepidus* (2) et même *dialepinus* (3); — le DIAMISYOS apparaît sous les formes *diamisos* (4), *diamysus* (5), *diamysum* (6), *diamisum* (7), *diamisus* (8), *diamesus* (9); — le DIASMYRNES se montre écrit : *diazmyrnes* (10), *dyasmyrnes* (11), *diasmyrnen* (12), *diassmyrnes* (13), *dismyrnes* (14); — le DIAPSORICUM est tantôt appelé

(1) Entrains (Nièvre) : notre n° XV, tranche 1 (t. I, p. 175).

(2) Sens (Yonne) : Julliot, *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1881, p. 169; Id, *Notice sur trois cachets d'oculistes romains trouvés à Sens*, p. 9; — environs d'Étampes (Seine-et-Oise) : A. de Longpérier, *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1881, p. 224.

(3) Sens (Yonne) ; Poncelet, *Bulletin de la Soc. des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XXVII, p. XXXVI; Julliot, *Notice citée*, p. 4.

(4) Voir la note précédente.

(5) Collanges (Puy-de-Dôme) : Mowat, *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1881, p. 109. — Klein, n. 116. — Bolar, près Nuits (Côte-d'Or) : L. Renier, *Rev. des Soc. sav.*, 1872, p. 361 et 534; Klein, n. 124.

(6) Voir plus haut la note 2.

(7) Bath (Angleterre) : Grotefend, n. 53. — Beauvais (Oise) : Grotefend, n. 79.

(8) Nais (Meuse) : Grotefend, n. 54 et 57. — Lavigny (Jura) : G. Camuset, *Un nouveau cachet d'oculiste gallo-romain*, p. 6. — Trèves : *Bonner Jahrbücher*, t. LVII (1876), p. 200-201.

(9) Bagnols (Gard) : Allmer, *Rev. épigr. du midi de la France*, n° 263, p. 230.

(10) Karlsburg : Grotefend, n. 7. — Orange (Vaucluse) : Grotefend, n. 60. — Cologne : Grotefend, n. 107.

(11) Iéna : Grotefend, n. 78.

(12) Entrains (Nièvre): notre n° XV, tranche 2 (t. I, p. 175).

(13) Reims (Marne) ; Grotefend, n. 87 ; le cachet original porte DIASS || MYRN.

(14) Reims Marne) : Klein, n. 118.

*diabsoricum* (1) ou *dabsoricum* (2), tantôt *diaphsoricum* (3) ou *diafsoricum* (4)... etc.; il est inutile de multiplier les exemples. Ajoutons cependant que parmi ces formes diverses, certaines n'étaient pas, à proprement parler, des formes incorrectes. Ainsi *dialepidus* représentait le mot *dialepidos*, avec une terminaison latine, et passé à l'état de mot latin.

De nos jours encore, les noms de remèdes qui ne font pas partie du langage usuel sont souvent écorchés par les gens sans instruction : dans la bouche d'une femme du peuple, l'huile de ricin devient l'*huile d'Henri V*, et le bromure de potassium s'appelle ordinairement du *gros mur de potassium !* L'artisan de village qui a si inhabilement gravé l'inscription de notre cachet a aussi inscrit le nom du collyre par à peu près, peut-être comme il l'avait entendu prononcer ou comme il le prononçait lui-même.

Nous traduirons *anodynum* par collyre calmant. Celse donne ce nom à des collyres qui adoucissent la douleur en procurant le sommeil au malade (5); Alexander Trallianus les appelle *torporem facientia medicamenta* (6); mais les deux auteurs s'accordent pour recommander d'en user seulement en cas de nécessité, ces médica-

(1) Dijon (Côte-d'Or) : Grotefend, n. 6. — Gênes (?) : Grotefend, n. 13; C. I. L., t. V, n. 8124. — Paris (?) : Grotefend, n. 77. — Ratisbonne : *Ephem. epigr.*, t. II, p. 450, n. 1007.

(2) Worms : Grotefend, n° 32.

(3) Besançon (Doubs) : Grotefend, n. 88.

(4) Reims (Marne) : Grotefend, n. 87.

(5) *Medicina*, V, xxv, 1. Cf. VI, vi, 1 : « *Si tantum mali est ut somnum diu prohibeat, eorum aliquid dandum est, quae* ἀνώδυνα *Graeci appellant.* »

(6) *De arte medica*, l. X, c. i, col. 292 B.

ments n'étant pas sans offrir quelque danger, « *sunt enim ex vehementibus medicamentis* (1). »

Nous devons, à cette occasion, rappeler un collyre qui est mentionné sur un cachet trouvé en Normandie (2) :

T · IVLI · VICTORIS
LENE · SOMNVS

*T(iti) Juli(i) Victoris lene somnus.*

Il est fort probable que ce collyre était un de ceux qui, d'après la définition de Celse, sont appelés *anodyna;* seulement sur notre cachet, il est, comme il arrive souvent chez les médecins anciens, dénommé d'après l'effet qu'il produit.

D'ailleurs, nous rencontrons plusieurs fois des indications analogues : Galien attribue au collyre *Heronis ophthalmici psittaces ad dolores et fluxum largum* la propriété que *e vestigio somnum inducit* (3); il en dit autant d'un médicament pour les yeux, *ex succis dolorem sedans* (4). Paulus Aegineta recommande un collyre que les malades doivent s'appliquer sur les paupières, *ubi dormire volent* (5).

Galien cependant définit les *anodyna* avec une grande

(1) Celse, *loc. cit.;* Al. Tral., *De arte medica,* l. XI, c. I, col. 309 E. Cf. Gal., Θεραπευτικὴ μέθοδος, l. XII, c. I, p. 816 du t. X.

(2) Tôchon, p. 68, n. 20; Grotefend, n. 52; Wilmanns, *Exempla inscr. lat.,* n. 2760.

(3) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VII, p. 745 du t. XII.

(4) *Ibid.,* p. 747.

(5) *De re medica,* l. III, c. XXII, col. 434 A.

précision. Les remèdes appelés *anodyna*, parce qu'ils procurent le sommeil, reçoivent improprement ce nom, car « *temperiem sortiuntur vel summe adversam iis quae revera sunt anodyna* (1). » Les remèdes qui adoucissent la douleur en guérissant la maladie ne sont pas non plus, à proprement parler, des *anodyna*, parce que tout remède qui guérit adoucit la douleur (2). Les médicaments qui sont *anodyna* dans le sens strict n'ont donc d'autre but que de procurer au malade un apaisement de sa souffrance, sans profiter en rien à la guérison de la maladie (3); quelquefois même, et cela ressort de textes nombreux dont nous avons cité plusieurs, leur emploi est dangereux. Aussi on n'en doit user que dans des cas extrêmes (4).

Nous rencontrons, sur les cachets, deux collyres *ad dolores* :

MINERVALISMELINV
AD OMNEM DOLOREM

*Minervalis melinu(m) ad omnem dolorem* (5).

EVGENICHLOR
ADDOLORESEXO

*Eugeni(i) chlor(on) ad dolores ex o(vo)* (6).

(1) Περὶ κράσεως καὶ δυνάμεως τῶν ἁπλῶν φαρμάκων, l. V, c. XIX, p. 766 du t. XI.

(2) Id., *ibid.*, p. 765.

(3) Id., *ibid.*

(4) Galien, Θεραπευτικὴ μέθοδος, l. XII, c. I, p. 817 du t. X; cf. Alexander Trallianus, *De arte medica*, l. XI, c. I, col. 309 E, et Paulus Aegineta, *De re medica*, l. III, c. XXII, col. 431 G.

(5) Simpson, *Archaeological essays*, t. II, p. 291; Grotefend, n. 73; C. I. L., t. VII, n. 1316.

(6) *Bonner Jahrbücher*, etc., LVII (1876), p. 200.

Nous devons supposer que ces collyres étaient des *anodyna* destinés à apaiser la souffrance du malade. Mais, puisque le *melinum* et le *chloron* sont connus et recommandés par des textes d'auteurs, comme jouissant de vertus curatives, il est probable qu'ils appartenaient à cette classe fort nombreuse de médicaments dont parle Galien, qui avaient à la fois « *facultatem duplicem anodynam et sanantem* (1) ».

Le mot *anodynum*, employé comme nom de collyre, se rencontre sur trois cachets : une fois sans indication de maladie (?) (2) ; une fois *ad omnem lippitudinem* (3) ; une fois *ad diatheses* (?) sur le présent cachet, où il est accompagné du mot *bis*.

3° Bis. — Ce mot signifie que le collyre doit être appliqué deux fois pour produire son effet, ou deux

(1) Περὶ κράσεως καὶ δυνάμεως τῶν ἁπλῶν φαρμάκων, l. V, c. XIX, p. 766 du t. XI. — Beaucoup de remèdes recommandés par les médecins comme propres à guérir telle ou telle affection, sont, en effet, qualifiés *anodyna,* parce que, tout en guérissant le malade, ils apportaient un soulagement à ses souffrances. Les *anodyna* proprement dits devaient non pas améliorer l'état du malade, mais produire chez lui une insensibilité momentanée. On comprend dès lors que l'emploi en ait été regardé comme dangereux et que les médecins aient recommandé d'y avoir recours seulement si les souffrances du malade devenaient intolérables. La morphine, dont on doit user avec tant de prudence, est, de nos jours, l'*anodynum* à la mode.

(2) Bégin, *Lettres*, p. 110; Thédenat, *Bull. des Antiq. de France*, 1881, p. 293; la ligne n'étant pas complète avec le mot ANODYN, il pouvait y avoir ensuite un nom de maladie; nous n'avons pas vu le monument original.

(3) Tôchon, p. 69, n. 24; Grotefend, n. 56.

fois par jour pendant toute la durée de la maladie. « Il y a conformité entre la pratique des médecins de « l'antiquité et les indications fournies par les cachets « d'oculistes; et les termes *une fois, deux fois, trois fois,* « d'après les circonstances, signifient tantôt : une, deux « ou trois applications du moyen, *dans tout le cours de « la maladie, ou dans la période indiquée,* tantôt et plus « souvent : une seule, deux ou trois applications par « jour (1). »

Scribonius Largus donne la formule d'un collyre « *quod* SEMEL *inunctum plurium dierum effectum prae-* « *stat* (2) ». Nous connaissons un *diasmyrnes* d'Actuarius qu'il faut appliquer BIS *in die* (3), un collyre de Paulus Aegineta dont il faut user BIS *in die; si vero res urget* TER (4), un autre du même auteur qui doit être employé BIS *aut* TER *in die, et* SEMEL *in nocte* (5), et un *monomeron* de Marcellus, dont les yeux malades doivent être oints BIS *aut* TER (6). D'après le même auteur, si l'inflammation des yeux est très forte, *tempora et frontem medicamine* [*barbarico*]... *in die vel* QUATER *superlines* (7). Il est aussi des paroles magiques et des cérémonies que le malade répétera TER (8), SEPTIES (9), QUINQUIES (10).

Le terme *bis* est inscrit sur trois cachets : celui d'Alise-

(1) Sichel, N. R., p. 71.
(2) *De composit. medic.*, c. IV, XXXV, col. 199 D.
(3) *Medicus, sive de methodo medendi*, l. VI, c. V, col. 310 E.
(4) Paulus Aegineta, *De re medica*, l. III, c. XXII, col. 436 F.
(5) *Ibid.*, col. 437 F.
(6) *De medicam.*, c. VIII, col. 279 G.
(7) *Ibid.*, col. 275 E.
(8) Id., *ibid.*, col. 268 F, 278 D-E, 279 D-E-F.
(9) Id., *ibid.*, 279 E.
(10) Id., *ibid.*

Sainte-Reine, dont il s'agit, *ad diatheses anodynum* (?) *bis;* un cachet de Saint-Albans (Hertfordshire), conservé au Musée Britannique, *diasmyrnes bis [post lippitudinis i]mpetum ex ovo* (1); un cachet d'Orange, *bis punctum ad epiforas* (2).

Sur ce dernier monument, l'expression *bis punctum* ne doit pas être traduite, comme le pensent Grotefend (3) et Sichel (4), par *deux fois piquant;* elle signifie *qui doit être piqué deux fois :* il faut l'entendre dans le même sens que l'expression française très connue et comprise de tout le monde, *une piqûre de morphine.* Un cachet conservé autrefois à Ratisbonne et qui se trouve aujourd'hui au Cabinet des médailles de Munich, porte sur une de ses tranches l'inscription :

LMMEMORIALISCR∘
CODES REGIVM·T·P

qui nous paraît devoir être interprétée de la manière suivante : *L(ucii) M.... Memorialis crocodes regium t(er) p(unctum)* (5). — Le mot *ter* se retrouve, du reste, en toutes lettres, sur un autre cachet découvert aux environs de Nuits (Côte-d'Or), en 1845 : *theochistum ad epiphoras ex ovo ter* (6).

4° Viride? — Cette lecture est incertaine, mais nous

(1) Grotefend, n. 17; Sichel, N. R., p. 67, n. 23; C. I. L., t. VII, n. 1310.

(2) Grotefend, n. 60; Sichel, N. R., p. 32, n. 88.

(3) Grotefend, *l. c.*

(4) Sichel, N. R., p. 33.

(5) *Ephem. epigr.*, t. II, p. 450, n. 1006.

(6) Grotefend, n. 26; Sichel, N. R., p. 39, n. 54; Saint-Mémin, *Note additionnelle*, p. 187.

n'avons pas cru devoir la rejeter, parce qu'il n'est pas rare de trouver des collyres désignés par leur couleur. C'est ainsi que les cachets nous font connaître des collyres de couleur blanche, *album* (1), de couleur violette, *amethystum* (2), de couleur d'or, *aur(eum)* (3), ou jaune d'or, *chrysomaelinum* (4), de couleur orange, *melinum* (5); le collyre *cycnarium* ou *cycni*, mentionné sur trois cachets (6), était ainsi nommé, d'après Galien, à cause de sa couleur blanche comme celle du cygne (7).

Les collyria *viridia*, en grec χλωρά, par conséquent les collyres appelés *chloron* sur les cachets, sont des collyres verts. Des médecins anciens ont classé les médicaments d'après leur couleur. Les *emplastra*, par exemple, ont été divisés en *viridia*, *melina*, *fusca* et *candida* (8), auxquels il faut ajouter *quae bicolora dicuntur* (λευκο-

(1) Brambach, C. I. R., n. 1901; Grotefend, n. 10. — Grotefend, n. 31 : la lecture [ALBV]M, adoptée par Grotefend, est fort incertaine.

(2) Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, p. 196 et pl. XI *b*.

(3) Bégin, *Lettres*, p. 110, pl. VII, n. 1; Thédenat, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1881, p. 294.

(4) Grotefend, n. 53; C. I. L., t. VII, n. 1318.

(5) Voir à ce sujet notre t. Ier, p. 179-181.

(6) Grotefend, n° 66. — Brambach, C. I. R., n° 76; Grotefend, n° 93. — Grotefend, n° 95; Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, p. 74, pl. XI.

(7) « Καλεῖται δὲ παρὰ τῶν ἰατρῶν τὰ τοιαῦτα κολλύρια λιβιανὰ « καὶ κύκνοι, διὰ μὲν τὴν χρόαν λευκὴν οὖσαν, ὡς οἱ κύκνοι. » (Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. I, p. 708 du t. XII.)

(8) Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη, l. II, c. III, p. 496 du t. XIII.

μήλινα, μελάγχλωρα..., etc.) et *quae aërem imitantur, et caerulea* (1). Les *emplastra viridia* devaient leur couleur au vert de gris qui y était mélangé, de telle sorte que « *et aliorum colorem vincat et omnia in suum permutet* (2). » Galien indique, au même endroit, les procédés à employer pour atteindre ce but. Paulus Aegineta signale une autre méthode (3).

Les médicaments *viridia* ou χλωρά sont mentionnés en très grand nombre dans les œuvres des médecins anciens; nous nous bornerons à citer trois collyres pour les yeux dont Galien donne la formule :

| | VIRIDE AD DIATHÈSES (4) | VIRIDE ZOILI OCCLARII (5) | ALIUD VIRIDE ZOILI (6) |
|---|---|---|---|
| Amyli . . . . | . . . . . . Dr. XVI | . . . . . . Dr. VIII | . . . . . . . . Dr. I |
| Cadmiae . . . | . . . . . . . . | . . . . . . . . | ustae ac lotae et vino italico extinctae, Dr. VIII |
| Croci . . . . | . . . . . . « VIII | . . . . . . « VIII | . . . . . . . . « IV |
| Gummis . . . | . . . . . . « IV | . . . . . . « IV | . . . . . . . . « II |
| Opii. . . . . | . . . . . . « IV | . . . . . . « II | |
| Spodii Cyprii . | . . . . . . « XVI | . . . . . . « VIII | |
| Stibii . . . . | . . . . . . « VIII | . . . . . . « VIII | usti et lacte extincti. « IV |
| | *Excipe aqua pluviali ac utere cum ovo.* | *Anagallidis succo excipito.* | *Excipito succo anagallidis quae caeruleum habet florem.* |

(1) Id., *ibid.*, c. I, p. 460.

(2) Id., *ibid.*, c. II, p. 496.

(3) *De re medica*, l. VIII, c. XX, col. 688 F.

(4) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VII, p. 763 du t. XII.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

On voit, en comparant les formules, que ces trois collyres ne se ressemblent pas seulement par le nom et la couleur; leur composition est à peu près identique. Faut-il généraliser et tirer la conclusion que les *collyria alba*, *melina*, *viridia*, etc., formaient autant de classes de médicaments composés à peu près des mêmes ingrédients, ayant des propriétés analogues et un même emploi médical? Paulus Aegineta cite, sans en donner la formule, un collyre *viride ex rosis* (1).

Si la lecture *viride* est bonne, le cachet d'Alise-Sainte-Reine est, jusqu'à présent, le seul où ce mot se rencontre sous sa forme latine. On le lit, au contraire, plusieurs fois sous la forme grecque *chloron :* quatre fois sans indication de maladie (2), une fois *ad claritatem* (3), une fois *ex ovo ad dolores* (4), et une fois *ad expurgationem et repletionem* (5).

(1) *De re medica,* l. III, c. XXII, col. 433 F.

(2) Muratori, DVIII, 4; Grotefend, n° 2 : nous avons un texte de ce cachet plus complet que ceux qui ont été donnés; nous le publierons prochainement. — Saint-Mémin, *Note additionnelle,* p. 192; Henzen, n° 7249; Brambach, C. I. R., n° 1875; Grotefend, n° 97. — Simpson, *Archaeological essays,* t. II, p. 285; Grotefend, n° 100; C. I. L., t. VII, n° 1320. — Rochambeau, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France,* 1879, p. 286, et *Revue archéologique,* mars 1880, p. 178.

(3) Spon, *Miscellanea eruditae antiquitatis,* p. 237; Grotefend, n° 13; C. I. L., t. V, n° 8124.

(4) *Bonner Iahrbücher,* LVII (1876), p. 200.

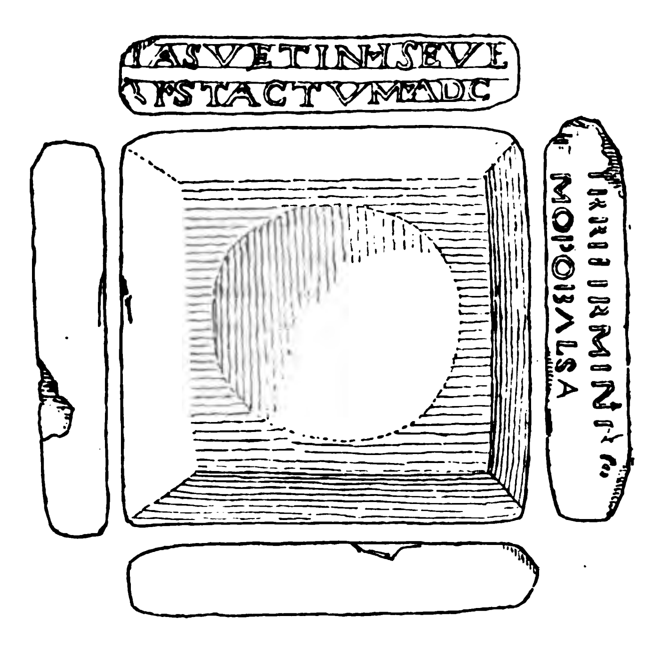
(5) Notre n° I.

## XXII.

### CACHET DE... ASUETINIUS SEVERUS ET DE... HIRRIUS FIRMINIANUS.

*Reims (Marne).*

Ce cachet est en schiste ardoisier ; il est de forme rectangulaire, large de 0m054, sur 0m052 ; il a 0m01 d'épaisseur. Trouvé à Reims en 1847, il fait partie de la col-



lection de M. Louis Lucas, qui a bien voulu le mettre à notre disposition.

Il a été publié par Sichel, qui l'a connu seulement

par des empreintes (1), et par Grotefend (2), qui reproduit le texte de Sichel.

Ayant examiné le monument lui-même, nous sommes en mesure de donner une lecture un peu plus complète que celle de nos prédécesseurs.

Tranche 1. — Le commencement des deux lignes a disparu; à la première ligne, on ne voit, du prénom, que la moitié de la lettre qui le représente; la haste du R qui commence la seconde ligne n'est plus visible; le graveur a, par erreur, placé le point avant le dernier I du mot *Asuetini*(*i*) au lieu de le placer après.

Tranche 2. — Un des oculistes possesseurs du cachet, probablement *Asuetinius Severus*, a commencé à effacer l'inscription, sans doute afin d'inscrire à la place le nom d'un de ses collyres; mais il n'a pas complètement achevé, de telle sorte qu'on peut lire encore une partie du texte. Le prénom et la première lettre du gentilicium ont disparu; on voit cependant la trace, presque effacée, d'un jambage vertical qui a dû appartenir à un H, première lettre du mot [H]IRRI(*i*); dans le mot FIRMINIANI, le premier N et le I qui suit sont liés; les lettres ANI, aujourd'hui effacées, devaient former un monogramme. Les lettres Co du mot *co*[*llyrium*] sont encore visibles en partie; le o, plus petit que les autres lettres, est inscrit dans le C.

Les plats de ce cachet présentent une dépression centrale très sensible. Nous reviendrons sur cette particularité en publiant le cachet n° XXV.

(1) N. R., p. 22.
(2) N° 5.

TRANSCRIPTION.

1° ....ASVETIN · I SEVE
RI · STACTVM · ADC

.... *Asuetini(i) Severi stactum ad c(aliginem).*

2° ...*h*IRRIFIRMINI*ani* C*olly*
*riu*M O PO BALSA *matum*

*[H]irri(i) Firmini[ani] co[llyriu]m opobalsa[matum.....]*

TRADUCTION.

1° Collyre stactum de... Asuetinius Severus contre l'obscurcissement de la vue.

2° Collyre opobalsamatum (au baume de Judée) de... Hirrius Firminianus.

I. — .... ]ASVETINI(I) SEVERI STACTVM AD C(ALIGINEM).

1° ASVETINIVS SEVERVS. — Le prénom est incertain. On ne voit que la partie inférieure d'une haste, qui peut avoir appartenu à la lettre T ou M ou I (TI), mais pas à la lettre L, comme l'ont supposé Sichel et Grotefend.

Nous ne connaissons pas d'autre exemple du gentilicium Asuetinius. Vincent de Vit l'a omis dans son *Onomasticon,* ainsi que le nom *Asuetius,* qui figure cependant sur une inscription de Rome, publiée par Gruter (1) et reproduite dans le *Corpus inscr. latinarum* (2). Grotefend fait observer avec raison que le nom *Asuetinius* appartient, par sa formation, à la même famille que le nom *Mansuetinius* (3).

(1) P. CCLXVIII, n° 1.
(2) T. VI, n° 1060.
(3) N° 5, p. 18.

Le cognomen *Severus* est trop commun pour que nous ayons rien à en dire.

2° STACTVM. — Sur le collyre *stactum*, cf. notre n° XIX, tranche I, § 2 (*Bull. monum.*, 1882, p. 670).

3° CALIGINEM. — Trois lectures étaient possibles : *ad c(aliginem)*, *ad c(laritatem)* et *ad c(icatrices)*; les noms de ces trois maladies se montrent, en effet, sur les cachets, associés au collyre *stactum*; nous avons adopté la première lecture, *ad caliginem*, parce que, des affections désignées ci-dessus, la *caligo* est de beaucoup celle qui se rencontre le plus souvent avec le *stactum*.

Sur la *caligo*, cf. notre n° XIX, tranche I, § 4 (*Bull. monum.*, 1882, p. 693).

II. — ... [H]IRRI(I) FIRMINI[ANI] CO[LLYRIV]M OPOBALSA-[MAT(VM) AD...]

1° HIRRIVS FIRMINIANVS. — Le gentilicium *Hirrius* est connu par les auteurs et par les inscriptions; c'est la première fois qu'il se rencontre sur un cachet d'oculiste; le cognomen *Firminianus* est également nouveau parmi les noms d'oculistes.

2° COLLYRIVM OPOBALSAMATVM. — Sur le collyre *opobalsamatum*, cf. notre n° XIII, § 3 (*Bull. monum.*, 1882, p. 43, ou notre t. I, p. 141).

Les mots *diopobalsamum* et *opobalsamatum* ont le même sens; le premier signifie collyre fait avec du baume (διὰ ὀποβαλσάμου), le second est un adjectif qui signifie *collyre embaumé*, dans le sens littéral, c'est-à-dire contenant du baume.

## XXIII.

### CACHET DE P. VINDEX

*Bordeaux* (*Gironde*).

Ce cachet a été trouvé, en 1868, à Bordeaux, lors des travaux que la ville fit exécuter pour établir le grand égoût collecteur et ses annexes. Il a été recueilli, avec des débris de poteries dites samiennes, à 1m50 de profondeur, au carrefour formé par les rues Lacave et de la Chartreuse, à dix mètres environ de la place Mériadeck. Il appartient à M. E. Delfortrie, qui nous l'a obligeamment confié.

Aussitôt après sa découverte, M. Delfortrie l'a communiqué à l'Académie de Bordeaux (1); plus récemment il lui a consacré une nouvelle notice (2). M. Allmer l'a également publié (3).

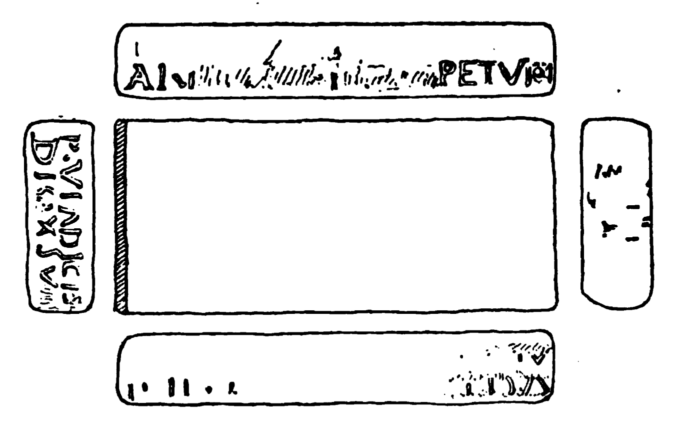
Ce cachet est en stéatite foncée, d'un vert brunâtre, douce au toucher; il a la forme d'une tablette quadrangulaire, dont la longueur est de 0m056 et la largeur de 0m025; l'épaisseur des tranches est de 0m009; il ne porte pas de biseaux à proprement parler, mais les angles ont été légèrement rabattus des deux côtés de la tranche sur laquelle est inscrit le nom de Vindex.

(1) E. Delfortrie, *Cachet d'un médecin-pharmacien de l'époque gallo-romaine* (extrait des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 3e fascicule, 1868).

(2) E. Delfortrie, *Cachet d'Asclépiade ou de médecin-pharmacien de l'époque gallo-romaine* (dans la *Société archéologique de Bordeaux*, t. VII (1880), p. 177-180).

(3) *Revue épigraph. du midi de la France*, 1881, p. 209, n° 235.

Cette tranche, en effet, portait primitivement une autre inscription. Il suffit d'examiner avec attention les caractères encore visibles sur les deux grandes tranches pour se convaincre qu'ils n'ont pas été gravés par la même main qui a tracé le nom de Vindex : on doit considérer les inscriptions de ces grandes tranches comme antérieures et appartenant à un état primitif du cachet ; les lettres y étaient établies avec sûreté, soin et régularité, tandis que sur la tranche dont les angles sont rabattus et qui seule peut être lue avec certitude dans l'état actuel du monument, la gravure est tremblée, inégale et irrésolue ; en outre, les lettres y sont plus maigres que sur les grandes tranches. Nous avons donc affaire à un cachet qui a appartenu à plusieurs oculistes (1) et dont Vindex a été le dernier possesseur




et le seul connu, car les autres noms ne sont plus visibles.

Tranches 1 et 2. — Les premières lignes sont tout à

(1) Voyez des exemples analogues dans le recueil de

fait effacées; il ne reste que quelques caractères visibles dans les secondes lignes. Sur la tranche 1, les lettres *m*P étaient liées.

Tranche 3. — On peut constater qu'il y a eu une inscription, mais aucun caractère n'est reconnaissable.

Tranche 4. — Caractères assez maigres et irréguliers; les lettres ND sont conjuguées; la dernière lettre de la ligne 2 a été complètement enlevée par le frottement.

On ne distingue rien sur les plats, sauf quelques rayures accidentelles.

TRANSCRIPTION.

1° . . . . . . . . . . . . . . .
ARP*aston ad im*PETV*m*

. . . . . . . . . . . . . . . .
*arp*[*aston ad im*]*petu*[*m*].

2° . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . DA

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . [*a*]*d a*(*spritudines*) (?)

3° (L'inscription est totalement effacée.)

4° P · VINDICIS
D I O X S V*s*

*P*(*ublii*) *Vindicis dioxsu*[*s*].

TRADUCTION.

1° Collyre arpaston de. . . . . . . . . . . pour la période aigüe de l'ophthalmie.

2° Collyre. . . . . . . . . . . . . contre les granulations des paupières (?).

Grotefend, sous les nos 5, 10, 18, 21, 24, 32, 35, 39, 46, 47, 63, 97..., etc.

3° (*La légende est effacée*).

4° Collyre dioxsus (au vinaigre) de P. Vindex.

I. — . . . . . . . . ARP[ASTON AD IM]PETV[M].

1° ARPASTON. — Sur ce collyre, cf. notre n. X, tranche I, § 2 (*Bull. mon.*. 1881, p. 606-608, ou notre t. I, p. 98-100).

Si nos compléments sont admis, c'est le second exemple du collyre *arpaston* relevé sur les cachets. Un cachet récemment découvert porte le nom de collyre *harpagion*, qui nous paraît être une forme du même mot.

2° IMPETVS. — Cf. notre n° II, tranche I, § 3 (*Bull. mon.*, 1881, p. 86-87, ou notre t. I, p. 16-17), et notre n° XIV, tranche II, § 2 (*Bull. mon.*, 1882, p. 122, ou notre t. I, p. 170-171).

Nous avons donné la liste des collyres employés *ad* ou *post impetum*. Il faut y ajouter le collyre *arpaston ad impetum* du cachet de Bordeaux, ainsi que le *diasmyrnes post imp. ex ovo* et le *lenem ad imp. l. ex ovo*, qui se rencontrent tous deux sur le cachet de Januarius, récemment découvert à Reims.

II. — . . . . . . . . . . [A]DA(SPRITVDINES) (?)

ASPRITVDINES. — Sur cette maladie, cf. notre n° VI, tranche I, § 3 (*Bull. mon.*, 1881, p. 585-587, ou notre t. I, p. 76-77), et notre n° XIX, tranche I, § 3 (*Bull. mon.*, 1882, p. 686).

III. — (*La légende est effacée*).

IV. — P(VBLII) VINDICIS DIOXSV[S].

1° P. VINDEX. — Comme sur plusieurs autres cachets,

le possesseur n'est pas désigné ici par ses trois noms mais seulement par son prénom et son cognomen (1); le gentilicium est omis.

*Vindex* est un surnom romain qui se rencontre assez fréquemment dans les textes et dans les inscriptions. Il était en honneur chez les patriotes gaulois, en souvenir du généreux C. Julius Vindex, qui avait tenté de souver la Gaule contre Néron. Il est assez naturel de retrouver ce nom porté par un habitant de Bordeaux, car Vindex étant d'une famille originaire de l'Aquitaine (2), devait être considéré dans tout ce pays, non seulement comme un héros national, mais même comme une grande illustration provinciale.

2° DIOXSVS. — Sur ce collyre, voir notre n° V, tranche III, § 1 (*Bull. mon.*, 1881, p. 576, ou notre t. I, p. 66-67).

(1) Cf. dans le recueil de Grotefend : n° 26, *C. Dedemo*; n° 63, *Marcus Catulus*; et notre n° XXIV, *C. Sentius* ou *Sentianus*.

(2) Γάιος Ἰούλιος Βίνδιξ ἐκ μὲν προγόνων Ἀκυτανὸς (Dio Cassius, l. LXIII, 22.)

A. HÉRON DE VILLEFOSSE.
H. THÉDENAT.

(*A suivre.*)

# VITRAIL
## DE L'ÉGLISE DU COLLÈGE DE COURDEMANCHE
### (SARTHE)

**Attribué à JEAN DE LA MOTTE, valet de chambre ordinaire du roi (1579),**

**ou à son frère L'ABBÉ DE SAINT-PRIX,**
**conseiller et secrétaire du roi, premier valet de chambre des rois François Ier, Henri II, François II, Charles IX et Henri III.**

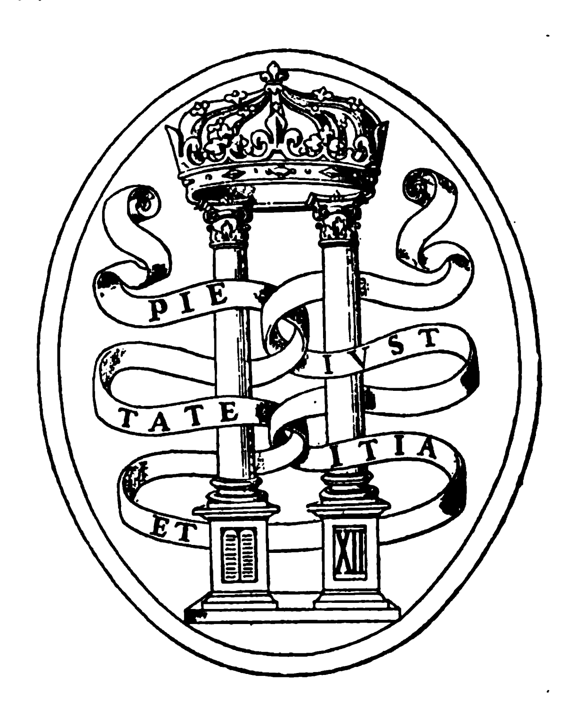
---

Ce vitrail, fort bien peint et conservé dans presque toutes ses parties, existait encore il y a quelque temps dans la chapelle du collège de Courdemanche, fondée par l'abbé de Saint-Prix, en 1593; ce vitrail ne datait-il que de cette époque ou du moment où Jean de la Motte, son frère, était déjà premier valet de chambre du roi? c'est ce que nous ne saurions dire. Ce qui est clair et à l'abri de toute discussion, c'est que c'est un membre de cette famille qui l'a donné et qui a voulu le décorer de la devise royale : PIETATE ET IVSTITIA, composée par le Chancelier de l'Hospital.

MM. de Saint-Prix ont fait placer sous ce vitrail, isolée cependant, cette belle devise qui donne pour fondement, à la piété et la justice, la loi des douze tables, suivant le goût régnant du jour.

Nous avons photographié le curieux médaillon qui

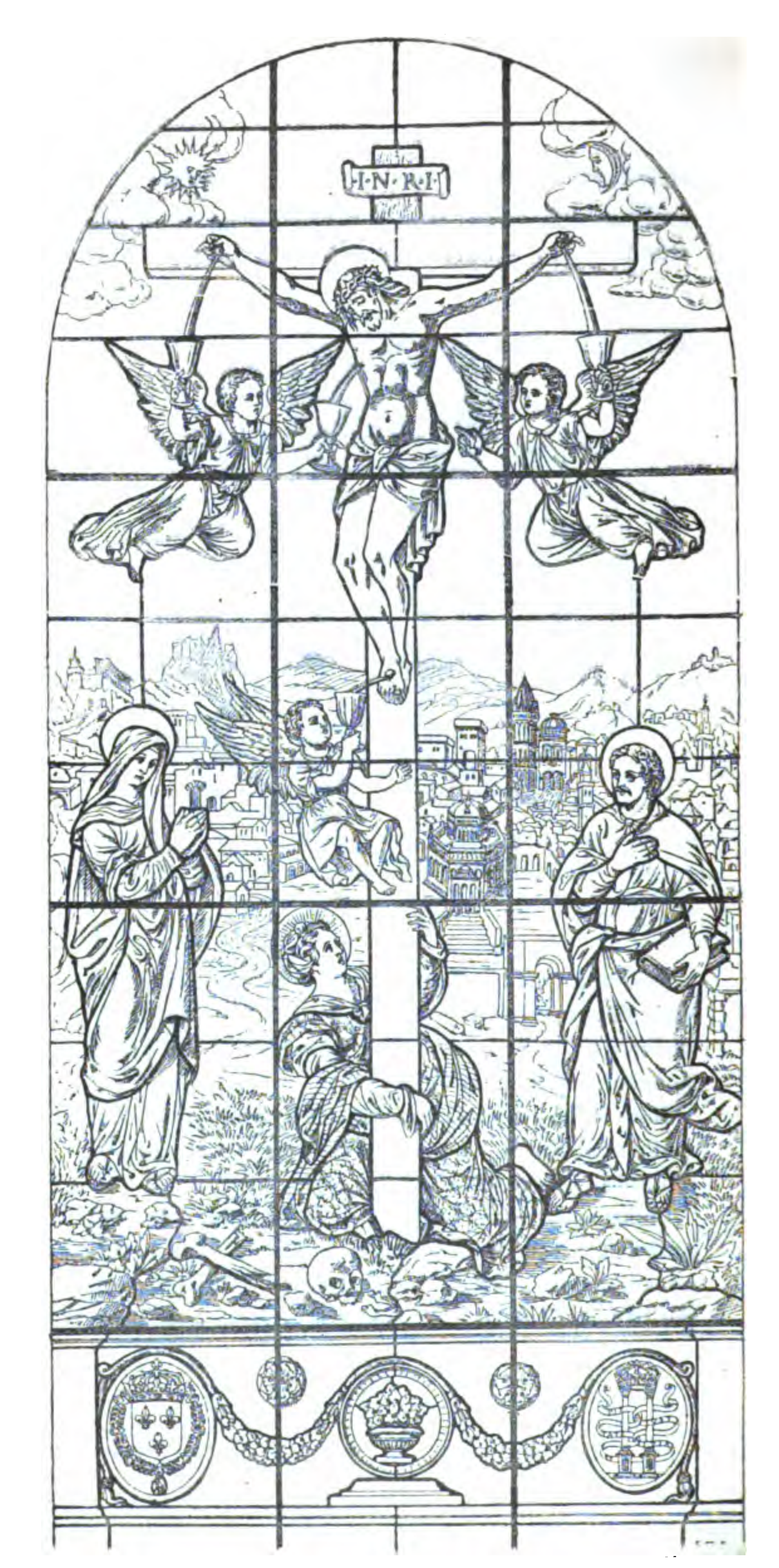
contient cette devise, et nous le produisons ici un peu réduit.




On remarquera le chiffre XII placé dans la base d'une des colonnes et les Tables de la loi figurées dans le fût de l'autre. Le tout est d'un goût exquis et fait grand honneur à notre peintre sur verre.

Nous avons réduit au tiers cette belle plaque de verre, malheureusement un peu endommagée, mais aujourd'hui très complètement restaurée.

Comme preuve surabondante, s'il le fallait, de l'appropriation de la devise PIETATE et JUSTITIA à Charles XI, nous donnons les deux jetons ci-après, l'un qui porte positivement CAR. IX. sur l'abaque, avec le reste de la


I·N·R·I·

devise, très accentuée, l'autre qui offre une variété plus récente dans laquelle les deux fûts sont tordus; de chaque côté, des épis de blés; plus haut, un système ornemental offrant une main tenant un vase et une main chargée d'une épée. Dans le haut du vitrail, on voit le soleil et la lune indiqués sommairement.







A l'entour de Jésus mort sur la croix sont trois anges dont un reçoit, dans un calice, le sang qui coule d'une des deux mains et du côté; l'autre ange montre le sang qui s'échappe du côté, tandis qu'il recueille le sang découlant de l'autre main. Le troisième ange est comme attaché à la croix et reçoit le sang des pieds.

De chaque côté de Notre-Seigneur, un personnage debout: à gauche, sa sainte mère en prière et à droite saint Jean, reconnaissable à sa figure jeune et à son évangéliaire. La barbe a l'air d'être imitée de celle des personnages du temps.

Enfin, tout en bas et entourant la croix de ses bras, on voit la Madeleine, charmante figure d'une réussite parfaite et d'une grande richesse de décor.

Au pied de la croix, le crâne d'Adam et deux os en sautoir.

Le dernier plan est très peuplé; c'est une vue de Jérusalem traitée un peu à la moderne; on y voit entre

de nombreuses coupoles ce que le peintre du temps a voulu prendre pour le temple de Jérusalem, et qu'il a caractérisé par des croissants.

En soubassement nous avons placé : 1° l'écu de France, qui existait d'ancienne date ; 2° le médaillon de la belle devise *Pietate* et *Jæstitia*. Le tout relié par une guirlande de fruits.

E. HUCHER.

NOTA. — Nous devons mentionner ici que M. l'abbé Charles a le premier signalé la valeur artistique du vitrail de Courdemanche, dont il donne une description complète dans son important ouvrage : *Guide illustré du touriste au Mans et dans la Sarthe*, p. 269.

M. l'abbé Lemeunier, curé de Courdemanche, qui poursuit avec tant d'ardeur la restauration de son église, s'est trouvé au moment favorable pour en obtenir le transfert et le placer dans un lieu convenable du sanctuaire.

E. H.

# INSCRIPTION DU VII^E^ SIÈCLE

## PROVENANT DE ROM

### (DEUX-SÈVRES)

---

Le village de Rom (Deux-Sèvres, arrondissement de Melle), bâti sur l'emplacement de l'ancienne station romaine de *Rauranum*, à l'intersection des voies de Poitiers à Saintes et de Nantes à Limoges, a déjà fourni bien des débris intéressants pour l'archéologie. On y a découvert des bornes milliaires, des colonnes cannelées, des objets de céramique et de verrerie, etc., mais ce sont surtout les sarcophages qui y ont été trouvés en abondance. Il en existe sur une vaste superficie trois et quatre couches superposées. Chaque construction nouvelle, chaque remaniement de terrain met à jour quelques-unes de ces vastes auges recouvertes de leur épaisse dalle plate, le plus souvent sans aucune inscription, et dont la décoration ne consiste généralement qu'en larges bandeaux, plus ou moins saillants, formant des croix ou d'autres dessins peu compliqués.

L'inscription BAVTHILDIS HIC REQVISCIT que j'ai remarquée le 6 février dernier, et que j'ai immédiatement rapportée au musée de Niort (1), provient d'un de ces

(1) Elle était depuis près de quinze jours déjà dans notre musée quand j'ai appris, par une lettre du R. P. de la Croix,

couvercles de sarcophage. Elle est vraisemblablement sortie de terre, il y a une quinzaine d'années, lorsque l'on creusait les fondations du clocher servant de porche, qui s'élève aujourd'hui en avant de la façade de l'intéressante église romane de Rom. L'entrepreneur eut l'idée heureuse de placer la partie gravée à fleur de sol, horizontalement, parmi les pierres destinées à préserver la partie inférieure du mur contre l'humidité, et assez loin du passage, pour qu'elle ne fût pas usée par le frottement des pas. Comme s'il eût voulu aussi la protéger contre la convoitise des antiquaires, il l'avait fait enchâsser en partie dans un contrefort.

Grâce à ces précautions, l'inscription de Bauthildis nous est parvenue en excellent état, possédant toutes ses lettres au grand complet. La première ligne, contenant le nom de la défunte, est enfermée dans une espèce de cartouche. Toutes les lettres sont parfaitement lisibles. Une seule n'apparaît pas très-distinctement : la première de la seconde ligne ; elle est cachée en partie par le mortier très dur qui réunissait la pierre en cet endroit avec le contrefort. Mais elle se restitue sans la moindre hésitation.

L'inscription est en grandes capitales. Elle ne présente aucune lettre onciale. Trois lettres sont spécialement caractéristiques : 1° le C, qui est à angles droits, au lieu d'être en demi-cercle ; 2° l'L, dont la branche latérale,

qu'elle avait été vue avant moi, par mon confrère de la Vienne, M. Alfred Richard, et qu'elle avait été signalée par lui à la séance des Antiquaires de l'Ouest, de novembre dernier. Le *Bulletin des Antiquaires*, 4e trimestre de 1882, n'est pas encore paru au moment où j'écris cette note. J'ignorais absolument, quand je suis allé à Rom, l'existence de cette inscription.

au lieu de partir de l'extrémité inférieure de la branche verticale, part du tiers de sa hauteur; 3° le Q, barré horizontalement (abréviation de QV), et réuni à l'I. (Voir le fac-similé ci-dessous, qui est gravé d'après une photographie.)




La pierre mesure 0$^{m}$70 de largeur. Elle est de la même dimension que les deux dalles funéraires mérovingiennes, conservées au musée de Niort et provenant elles aussi de Rom, qui portent les inscriptions de *Gumnaredus* et de *Lopecena et Dedimia* (1). Les plus grandes lettres ont 0$^{m}$08 ou 0$^{m}$08 1|2 de hauteur; les plus petites, 0$^{m}$06 1|2 ou 7.

Le C carré, que nous retrouvons en Poitou, jusqu'au milieu du XI^e siècle, a été constaté par M. Edmond Le Blant sur des inscriptions datées, dès le commen-

(1) *Bulletin monumental*, 3^e série, t. II, p. 602. — Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 360, pl. 76 et 78.

cement du VI$^e$. — Au VI$^e$ siècle, il est généralement employé concurremment avec le C ordinaire, mais à partir du VII$^e$, il est presque constamment employé seul.

L'L présentant la forme d'un *lambda* grec vertical se trouve également dès le VI$^e$ siècle, mais il est plus fréquent au VII$^e$. C'est celui-là qui figure dans les magnifiques inscriptions de l'Hypogée-martyrium de Poitiers, lesquelles sont datées, par le R. P. de la Croix, des dix dernières années du VI$^e$ siècle ou des vingt premières du VII$^e$. Cette forme de l'L est la dernière fransformation qu'a subie à l'époque barbare l'L correct de l'époque impériale. Il succède à l'L à angle obtus qui caractérise la première période chrétienne.

Quant au Q barré horizontalement, comme abréviation de QU, il est encore plus caractéristique de la basse époque mérovingienne.

Le fait de la réunion des trois lettres QUI, que présente l'inscription de Bauthildis, est intéressant. M. Edmond Le Blant n'avait pas encore rencontré ce groupement dans les nombreuses inscriptions chrétiennes qui lui sont passées sous les yeux (1).

Le formulaire de notre inscription confirme l'attribution commandée par la paléographie. On sait qu'il n'en serait pas de même si le *Hic Requiescit* était placé au début. Nous serions alors reportés au V$^e$ siècle, date qu'il serait difficile de concilier avec les données régulières de la paléographie.

Le nom de *Bauthildis* ne figure pas dans les deux volumes d'*Inscriptions* publiés par M. Edmond Le Blant.

JOS. BERTHELÉ.
Archiviste des Deux-Sèvres.

(1) Lettre de M. Edmond Le Blant, 28 février 1883.

# MÉMOIRE AUTOGRAPHE DE MANSART

## AVEC LES OBSERVATIONS DE LOUIS XIV

*A Monsieur Léon PALUSTRE, directeur de la Société française d'Archéologie.*

Le double et précieux autographe de Louis XIV et de Mansart, que j'ai eu la chance de rencontrer, avait été conservé par le célèbre architecte, avec les trois billets à lui adressés par le roi, dont je donne également la copie à la suite de celle du mémoire, en en respectant, bien entendu, l'orthographe un peu fantaisiste. Ce manuscrit se compose, pour le mémoire seul, de six pages petit in-f°, pliées verticalement par le milieu, et dont la colonne de droite est occupée par le compte rendu de l'architecte, celle de gauche, ou marge, par les observations de Louis XIV.

Mansart avait fait présent du tout à son ami le Dr Maret, de l'Académie de Dijon, qui a sans doute donné à ce manuscrit la reliure en maroquin violet, ornée de filets dorés, dont il est revêtu. Il appartient actuellement à M. le baron Dupont-Delporte, arrière-petit-fils du docteur, qui a bien voulu m'autoriser à en prendre copie et à le publier, autorisation gracieuse dont je ne puis que le remercier de tout mon cœur, en ma qualité de membre de la Société française d'Archéologie.

C'est à ce titre seul, mon cher Directeur, — indépendamment de l'intérêt qui s'est attaché, depuis quelque temps surtout, à tout ce qui concerne Versailles et Trianon, — que j'espère voir ce compte rendu imprimé dans les colonnes du *Bulletin monumental*. Veuillez en agréer d'avance tous mes remerciements.

G. VALLIER.

Grenoble, avril 1882.

---

| A Fontainebleau, le 13$^{me}$ 8$^{bre}$ 1696. | A Paris ce 12 octobre 1696. |
|---|---|
| Bon. | J'arriuay hier au soir de Marly, on a commencé de mercredj a imprimer les faces du bastiment neuf pour la premiere couche. |
| Bon. | L'on continuë tousiours a poser les tuyaux de 18 pouces et a toutes les autres choses marquées par le dernier memoire que jay eu lhonneur d'enuoyer a Sa Maiesté. |
| Il faut toujours presser. | Le S$^{r}$ Brouard promet tousiours auoir fait pour le temps qu'il a promis. |
| Bon. | Tous les glacis qui sont semez commencent a verdir, il en reste encore beaucoup a acheuer de dresser, qui ne pourront estre en |

estat de semer que dans la fin de la semaine prochaine.

Je veux Lambriser La gallerie de la p[ce] de Conty comme Je Lay ordonné. J'aprouue que Lon face La menuiserie comme les dessins que uous mauez enuoiés et pour aiuster les ornement que uous trouués je desire que uous faciés un Lambry fort plat ou Les bordures des tableaux entre sil est possible une partie dedans pour quils aient Le moins de saillye quil se pourra. Mandes moy ce que uos croiés possible et ce que uous ferés pour Le mieux car je men remets a uous.

Je renuoie Les dessins que uous maués enuoiés, uous suprimerés Les petits tableaux que uous jugerés apropos prenés garde seulement den oster de jolis.

Sa Maiesté réglera sil luy plaist si elle approuve les desseins cy joints pour la petite gallerie de S. A. S. Madame la Princesse de Conty, afin que lon fasse en sorte qu'elle soit posée auant son retour. Sa Maiesté me permettra sil luy plaist de luy representer que comme la gallerie est estroite lors qu'elle sera boisée elle paroistra encore plus, et que lon ne pourra changer les Tableaux si aisement de place qu'on le peut faire sur de l'etoffe, c'est mon âuis, et qui peut n'estre pas bon.

Bon.

La Rampe qui descend le long du bâtiment neuf, et du commun s'auance fort, et fera parfaitement bien.

Pressés sans sesse.

La menuiserie du bâtiment neuf n'a pas esté si uiste ces derniers jours qu'on

me le faisoit esperer, cependant les menuisiers assûrent a M. de Rusé, que le tout sera finy a la fin du mois.

Japprouue uos plaintes.

Lon trauaille aux jncrustemens de la piece d'eau deriere le Chasteau, autrement dit la demi lune, on na point encore posé aucune pierre des pilastres, on commence a tailler les pieds destaux, mais cela ua fort doucement dont ie me suis plaint au s^r Bailly et ay prié M. de Rusé de tenir la main pour que cet ouurage aille plus uiste a l'auenir. Je ne manqueray pas de retourner a Marly au plus tard mardy.

Bon.

Je passay hyer a Versailles, on trauaille au restablissement de la Cloison qui separe la petite garderobbe d'auec le Cabinet joignant loratoire de lappartement de la Reyne, ainsy que ie lay expliqué plus au long par le premier memoire que j'ay enuoyé à Sa Maiesté.

Bon.

Comme la saison ne permet pas de decouurir sur le

Chasteau pour restablir solidement pour tousiours le comble qui écrase par son poids et par l'assemblage qui a esté mal fait de la Charpente, la Calotte du Salon au bout de la gallerie du costé du midy, et que cependant il est a propos de mettre en seureté jusques au printemps prochain, ie me suis contenté de faire abbatre le plancher dans le comble tant des Soliues que plastre pour en diminuer la grande charge, et mettre quelques pièces en décharge pour soutenir les tirans et les empescher décraser la Calotte, c'est ordre que j'ay donné aux ouuriers et aquoy on ua trauailler.

Mettés tout en suretépour le 6 Jvier (janvier).

LOUIS.

MANSART.

*Au dos et de l'écriture de Mansart* :

Memoire pour le Roy et la reponce de Sa Maiesté.

Nordonnés rien pour mon antichambre a Trianon que je ne uous aie parlé demin matin.

L.

Ce Jeudy a ii heures du soir.

Il me paroist que tout ua bien par les memoires que uous mavés enuoiés de uersailles et de Marly Il ny a point de temps a perdre Jay pensé au plomb que Lon doit mettre aux uanes de La riuiere ou Lon a trauaillé. sil est plus large quaux autres uanes Il fera un tres mauuais effect en dessendant cest pourquoy quand il y auroit quelque defaut aux pieces il paroistroit moins que si le plomb estoit diferend des autres faittes en sorte quil ny ait point et faittes moy responce deuant que d'y faire trauailler.

Louis.

A uersailles Le 10me juin a ii heures du soir.

Je ueux uous uoir a Marly mecredy deuant que Lon face rien a Lescarpoulette mandés a des Jardins ou luy dittes sil est a paris que Lon ne trauaille a rien Jusques a nouuel ordre.

Louis.

# CHRONIQUE

---

**Mouvement de la Société française d'Archéologie.** — Dans la séance du 6 avril 1883, ont été nommés :

1° Inspecteur des Bouches-du-Rhône, M. L. Blancard, archiviste du même département ;

2° Inspecteur de la Loire-Inférieure, M. le comte Régis de l'Estourbeillon ;

3° Inspecteur du Cantal, M. de Rochemonteix ;

4° Inspecteur des Landes, M. Taillebois.

**Cimetière mérovingien du Grand-Andely.** — M. Le Beuf nous adresse les renseignements suivants sur un cimetière mérovingien qu'il vient de fouiller au lieu dit La Côte-au-Clair, près le Grand-Andely :

« Le nombre des sépultures mises à découvert, du 9 au 25 avril, n'est pas inférieur à 180 et je pense ne pas avoir tout exploré.

« Les corps étaient enterrés dans un sol marneux creusé à une profondeur variant de 0m50 à 0m95 centimètres.

« L'orientation générale était ouest-est, c'est-à-dire que les pieds étaient dirigés vers l'est et la tête vers l'ouest.

« Les fosses étaient disposées par lignes et séparées entre elles par une distance de 0m50 et par groupes de 4, 5 et quelquefois 6, qui devaient, à mon avis, constituer des sépultures de famille.

« Il nous a été facile de nous convaincre; dans chacune d'elles, de la superposition de deux et quelquefois de trois corps. Dans ces conditions, les corps de dessus étaient en majeure partie bouleversés par la charrue, tandis que ceux du fond nous ont apparu dans leur intégrité.

« Chaque squelette avait aux pieds un vase en terre, tantôt noirci à la plombagine, tantôt gris blanc, quelques-uns sont ornementés d'une bande circulaire gravée en creux. Cette ornementation n'a rien de romain, et rappelle le style des manuscrits carlovingiens et anglo-saxons.

« Voici l'énumération explicative des objets que j'ai recueillis dans cette exploration :

*Anthropologie. — Phrénologie.*

« Dix crânes munis de leur maxillaire inférieure. Ils me paraissent être du type dit dolycocéphale.

« Un examen sérieux de la science nous indiquera à quelle race ils appartiennent.

« Différents ossements d'enfants, d'adultes et de sujets d'un certain âge qui seront réservés pour des études et des expériences scientifiques.

*Fer.*

« Quatre boucles de ceinturon, garnies de leur ardillon, variant de forme.

« Huit plaques de ceinturon avec contre-plaques, dont quelques-unes sont ornées de cabosses ou clous en cuivre.

« Trois poinçons de $0^m12$ à $0^m15$ de long et évidés à leur extrémité pour être portés suspendus à la ceinture où je les ai toujours rencontrés.

« Douze couteaux à usage domestique, mesurant de $0^m12$ à $0^m20$ de long (ils étaient placés vers la ceinture).

« Cinq scramasaxes ou grands couteaux de combat, mesurant de $0^m45$ à $0^m50$ de long et de $0^m03$ à $0^m05$ de large.

« Leur soie est plate, garnie d'un rivet destiné à conso-

lider le manche après la poignée qui devait être en bois, et dont la trace est encore bien appréciable.

« En parlant de cette arme des Francs, Grégoire de Tours la nomme : *Culter validus.*

« Une pierre à aiguiser, en schiste, et percée d'un trou de suspension.

« Les scramasaxes étaient placés obliquement sur la ceinture, la poignée dirigée vers la main droite. Une seule fois l'arme était placée la pointe dirigée vers la tête.

« Deux forces ou ciseaux en fer, pour la tonte des laines. Ils mesurent 0m20 de long. L'un d'eux était placé sur les ossements d'un enfant de quatre ans dont j'ai conservé quelques parcelles.

« Cinq anneaux de suspension d'un diamètre de 0m02 à 0m06, tous placés à la ceinture.

« Un éperon à ergot de 0m01 de long, et composé de deux demi-cercles de 0m01 de largeur maxima. La bande intérieure se détache en partie comme pour être engagée dans le talon de la chaussure.

« Cette pièce rare me semble être la continuation du type adopté par les Romains sous le nom de *calcar*.

« Il était au pied droit du squelette, proche un vase en terre noire. La fosse, creusée à même dans la craie, était recouverte par deux énormes pierres de Saint-Leu taillées rectangulairement et dont voici les proportions, longueur 0m80, largeur 0m70, épaisseur 0m15.

*Bronze, matières diverses.*

« Cinq plaques de ceinturon variant de 0m07 à 0m12 de long, ornementées en creux et portant trace d'étamage.

« Ces particularités ont été assez fréquemment observées dans les nécropoles franques de la Seine-Inférieure, Lucy, Parfonval, Douvrend, etc.

« Deux fibules ansées, ornées en creux de ronds avec points au centre.

« Six fibules rondes présentant un diamètre de 0m02 à 0m03 ; elles portent traces d'argenture ; elles sont, comme les précédentes, ornées en creux avec points au centre. L'une d'elles offre un estampage assez remarquable.

« Deux grosses boucles ovales munies de leur ardillon et étamées à l'argent.

« Deux petits bronzes romains, trouvés à la ceinture, sous la lame d'un couteau.

« Ces quinaires représentent : Julia, Helena et Tetricus fils.

« La présence de ces monnaies dans les tombes mérovingiennes n'a rien d'extraordinaire, puisque le numéraire romain a eu cours chez les Francs jusqu'à une époque assez avancée.

« Deux bracelets, composés chacun de seize perles de moyenne grosseur, en pâte de verre incrustée de dessins polychrômes.

« Deux de ces perles sont en ambre. On sait que l'ambre était très connu des Gaulois avant la conquête romaine ; ils s'en procuraient par leur commerce avec les comptoirs phéniciens de notre littoral. La Baltique en produisait. Pourtant, cette essence résineuse et odorante a été rencontrée en gisement à Eu, par M. Varambaux, conducteur des ponts et chaussées, qui en a fait une savante communication à la Société des antiquaires de Normandie.

« Deux bagues composées d'une bande métallique d'un demi-centimètre d'épaisseur. L'une est unie, l'autre présente une grossière ornementation en creux avec croix au milieu.

« Deux rondelles d'appliques sur ceinture de cuir, gracieusement ornementées et en forme de petites cymbales de 0m02 de diamètre. C'est à la ceinture d'une femme que je les ai rencontrées, à en juger par les deux bracelets ci-dessus mentionnés. »

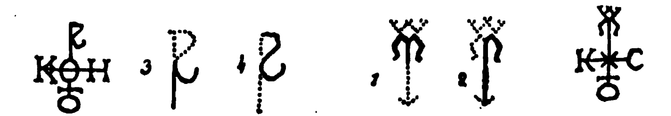
**Des monogrammes du corporal de saint Grégoire le Grand, à Monza.** — Lettre à Mgr Barbier de Montault.

« Monseigneur,

« Puisque vous avez bien voulu reproduire dans le *Bulletin* de 1882 les interprétations que j'avais hasardées de deux des monogrammes du corporal de Monza, je viens ajouter quelques détails destinés à compléter et à rendre un peu plus claires ces interprétations.

« Pour se rendre compte des signes qui j'ai décomposés dans les monogrammes que vous numérotez 4 et 5, il faut voir ces deux monogrammes en haut du corporal. De cette façon ils seront lus dans le même sens que le mot ZΩH central, et cela ne changera pas ce qui a été dit des deux autres monogrammes, LOVKOS et IOANHC, qui portaient les n^os 2 et 3.

« Donc, dans le monogramme, précédemment n° 4, qui devient pour moi le n° 3, en haut, à droite, je prends l'M à la partie supérieure de la tige verticale, au-dessous de l'A renversé comme on le voit dans la partie à traits pleins de



la figure 1 ci-dessus, en observant toutefois que cet M est latin en forme d'ω retourné, conformément à un certain mélange de lettres latines et de lettres grecques, qui se retrouve, comme vous l'avez fait remarquer, dans les inscriptions du corporal. L'A est très visible, mais renversé. Je fais ensuite le *rho* avec la même tige verticale et le jambage de l'M déjà obtenu (fig. 2). Le K est très sensible à gauche horizontalement ; l'O en bas et le C, *sigma*, à droite. Toutes les lettres ainsi épelées donnent le mot MAPKOC, légèrement altéré.

« Pour le monogramme de MATΘHOC, précédemment n° 5, et qui devient n° 2, en haut, à gauche, je trouve l'M grec, minuscule, dans une partie de la tige verticale et dans une partie du signe qui l'accoste à droite (fig. 3); l'A sera pris dans le signe qui précède le Θ central; le T, qui précède souvent le Θ, peut se trouver dans la tête de la ligne verticale ou dans le premier trait vertical à gauche de la ligne horizontale. Le H est à droite de la ligne horizontale. Quant au *sigma* final, on peut le prendre dans l'*espèce* d'S latin retourné, que vous avez cru reconnaître dans le signe qui est lié à la tige verticale et dont la partie inférieure forme la boucle du μ initial (fig. 4), ou même dans un C formé par la partie inférieure de cet S; on lirait donc μATΘHOS ou μATΘHOC.

« Quant aux barres horizontales inférieures et non employées dans les explications des deux monogrammes ci-dessus, ne pourrait-on pas en faire une croix avec les traits verticaux qu'elles coupent, de même que nous trouvons la croix au centre des autres monogrammes de saint Luc et de saint Jean ?

« Bien entendu, plus que jamais, je présente ces observations sous bénéfice d'inventaire.

« Veuillez agréer, etc. « J. DE LAURIÈRE. »

**Post-Scriptum à la colonne dite de Henri IV, à Rome.**
(Voir le précédent numéro du *Bulletin monumental.*)

Ce n'est qu'après la distribution à ses abonnés du dernier numéro du *Bulletin monumental* contenant l'article sur la *Colonne dite de Henri IV, à Rome*, que nous avons eu connaissance de la publication, dans le numéro de la *Revue belge de numismatique* de 1881, d'un important mémoire sur des médailles du Dauphiné, par notre confrère M. G. Vallier, l'éminent numismatiste dauphinois (1). Dans ce mémoire une

(1) *Essai sur les monuments numismatiques de l'Église et de la Cité de Vienne en Dauphiné, et sur ceux des Chapitres et communautés religieuses de la province depuis la fin du* XIV*e siècle.*

notice est consacrée à la médaille d'Anisson et suivie d'une planche gravée représentant la médaille sur ses deux faces. Nous nous empressons de signaler, en regrettant de n'avoir pu le faire en temps plus opportun, cette publication, antérieure d'une année à celle du *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*. Elle nous apprend que deux exemplaires de la médaille originale d'Anisson, provenant probablement de l'ancienne abbaye de Saint-Antoine, existent, en France, au cabinet de Grenoble, et un troisième dans la collection de M. Eug. Chaper. Ce dernier exemplaire provient du musée Bartholomeo Borghesi, vendu à Rome le 24 avril 1880. Il était inscrit sous le n° 410 du catalogue.

Il ressort de cette notice que M. Vallier, sans en avoir de preuves et sans connaître la découverte faite à Rome, a eu le mérite d'attribuer cette médaille au grand fait de l'abjuration de Henri IV, de même qu'il avait soupçonné qu'elle avait dû être placée dans les fondations du monument commémoratif de ce fait.

Quant à la participation directe d'Anisson à l'érection de ce monument, M. Vallier cite, avec un heureux à propos, le passage de l'historien Chorier, auquel ont puisé la plupart des biographes d'Anisson. Ce passage nous informe qu'Anisson étant à Rome vicaire général de l'abbé de Saint-Antoine, de concert avec d'Ossat et Du Perron, « travailla avec un zèle infatigable pour l'accommodement de Henri IV avec le Saint-Siège et *que*, quand cette importante affaire fut terminée, il y fit élever une pyramide qui s'y voit encore et qui sera un monument éternel et du zèle d'Anisson pour son prince et de la piété de nos rois pour la religion... » (*Histoire générale du Dauphiné*, 1661, t. II, p. 734.)

J. L.

**L'auteur des statues de la porte Saint-Georges de Nancy.** — Il est connu que la statue de saint Georges,

placée au sommet de la porte de ce nom, à Nancy, est l'œuvre de Florent Drouin, le jeune artiste distingué sur lequel nous avons donné ailleurs quelques renseignements (1); mais, jusqu'à ce jour, on ne savait à qui attribuer les autres statues et les différents ornements du même édifice : ignorance d'autant plus regrettable que les deux personnages en pied, les sphinx et les termes, qui composent la décoration encore existante, sont d'un incontestable mérite. La statue de saint Georges, en effet, occupe une position trop élevée pour qu'on puisse l'apprécier facilement; on ne la voit que de face, et, lorsque l'on est trop près de la porte, la tête du cheval, qui se cabre, a le défaut de cacher le cavalier. En revanche, tous les connaisseurs sont frappés du grand caractère, du style large et noble, de la beauté de l'exécution des autres sculptures, dont les qualités individuelles ne font nullement tort à l'harmonie, habilement raisonnée de l'ensemble architectonique.

La découverte d'un dessin conforme à l'une de ces deux statues nous a mis, croyons-nous, sur la trace de leur auteur. L'une d'elles, on le sait, représente un homme dont le costume rappelle celui de Mercure; sa main droite est brisée; de la gauche, il porte une corne d'abondance; la seconde, figure une femme aux longs vêtements, artistement drapés; sa main droite aussi est brisée; de la gauche, elle tient un caducée, que Lionnois a pris pour une épée.

En examinant cette dernière statue, nous avons été surpris de son analogie avec le dessin auquel nous faisons allusion, qui était attribué à Joseph Richier, neveu ou petit-fils du célèbre Ligier Richier, et dont un calque, tiré des riches collections lorraines de M. Morey, nous avait été obligeamment signalé à l'occasion d'un travail sur une autre œuvre de la même école. Nous avions ainsi mentionné ce dessin, au nombre de plusieurs autres, étudiés rapidement :

(1) *La porte Saint-Georges de Nancy*, dans le *Bulletin monumental*, année 1883, p. 17.

« Superbe statue de femme, les bras nus jusqu'aux coudes, tenant un caducée. C'est sans doute la Médecine. Elle est admirablement drapée, son attitude est pleine de noblesse et de force (1). »

Nous nous trompions, évidemment, sur le symbolisme de cette figure, car le caducée ne se termine point par le miroir qui, d'habitude, différencie l'attribut de la Médecine de celui du Commerce. Le dessin était heureusement resté assez présent à notre mémoire pour que l'idée nous vînt de le rapprocher de la statue; M. Morey a bien voulu le mettre une seconde fois sous nos yeux et constater avec nous l'identité des deux images.

Un doute, seulement, s'élève à propos du prénom du sculpteur. A la même époque vivaient, dans les États du duc de Lorraine, Jean et Joseph Richier (2), artistes de la même famille et de la même école, dont les œuvres ont pu souvent être confondues. M. Noël possédait des dessins de chacun d'eux, avec les prénoms en toutes lettres, et d'autres portant simplement le monogramme J. R., qu'il était embarrassé d'attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre (3). Pareille incertitude existe pour le tombeau de Warin de Gondrecourt, que nous avons publié (4), et, par conséquent, pour les treize dessins que nous avons signalés dans la même notice; car plusieurs des originaux n'étaient peut-être signés que des initiales. J. R., qu'un copiste aura traduites *Joseph Reichier*, parce qu'il connaissait le nom de ce sculpteur et non pas celui de *Jean*.

La statue nous paraît être plutôt de ce dernier: nul document authentique, que nous sachions, n'atteste le passage

(1) *Notice sur le tombeau de Warin de Gondrecourt, autrefois dans l'église Saint-Étienne de Saint-Mihiel;* Nancy, 1882, p. 16.

(2) Ainsi que nous le dirons plus loin, un autre Jean Richier vivait, peut-être, à la même époque, à Metz.

(3) *Catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël*, n° 4813-4818 et 5383.

(4) *Notice*, etc.; v. notamment l'appendice.

de Joseph à Nancy; il est, au contraire, certain que Jean Richier habita cette ville pendant plusieurs années et y travailla pour le compte du duc de Lorraine. Nous nous sommes abstenu de faire des recherches sur cette famille de sculpteurs, afin de laisser le champ libre à M. l'abbé Souhaut, qui s'occupe depuis quelques années d'un travail sur Ligier Richier et son école. Peut-être y a-t-il lieu de distinguer deux *Jean Richier*, l'un neveu (1) et l'autre petit-fils de Ligier. Le second, de même que son père, Gérard, était protestant et habitait Metz, où il mourut le 16 décembre 1625 (2). Ce serait, croyons-nous, le premier qui, qualifié *maistre masson, dameurant à Nancy*, s'occupait, en 1608, des préparatifs pour la pompe funèbre du duc Charles III (3), et travailla, de 1609 à 1615, à la construction ou à la décoration de la chapelle ducale (4). D'après M. Dauban, qui n'indique pas la source de ce renseignement, il mourut en 1624 (5).

Il est très probable que ce sculpteur ne resta pas étranger à l'ornementation de la porte Saint-Georges, car c'est lui qui, comme nous l'avons dit ailleurs (6), reçut la première commande pour l'exécution de la statue du saint dont, postérieurement, il fut décidé qu'on couronnerait l'édifice.

Des considérations qui précèdent, il semble donc ressortir que, jusqu'à plus ample information, il est permis d'attri-

(1) Ou petit-neveu.

(2) M. Dannreuther, *Ligier Richier et la réforme à Saint-Mihiel*, p. 21-22 (extrait des *Mém. de la Soc. des Lettres... de Bar-le-Duc*, 1883). Voir aussi, dans le *Bulletin de la Soc. d'Arch. et d'hist. de la Moselle*, de 1863, p. 37-40, une note de M. Abel.

(3) H. Lepage, *Invent. somm. des Arch. de la Meurthe*, B. 1311.

(4) M. l'abbé Guillaume, *Cordeliers et chapelle Ducale de Nancy*, dans les *Bulletins de la Soc. Arch. de Lorraine*, t. II, 1851, p. 130, 131, XXXVII, XLII; H. Lepage, *Communes de la Meurthe*, t. II, p. 174, et *Invent. somm. des Arch.*, B. 7374.

(5) C.-A. Dauban, *Ligier Richier, sculpteur lorrain...*, p. 17 (extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 1861).

(6) *Bulletin monumental*, idid., p. 15.

buer à Jean Richier les deux statues en pied de la porte Saint-Georges et, peut-être aussi, tout le reste de la décoration sculpturale.

La vue de la première statue éveille immédiatement l'idée qu'on a voulu représenter Mercure, le dieu du Commerce. Il n'est pas aussi facile de se rendre compte du symbolisme de la seconde : la main droite est brisée ; par une fâcheuse coïncidence, l'auteur du dessin a manqué d'espace pour reproduire l'objet qu'elle tenait, il n'en paraît que l'extrémité inférieure, dépassant la main ; ce fragment, qu'on ne peut déterminer bien positivement, pourrait être le bout d'un rameau.

Le symbolisme du caducée est fort complexe. Entre les mains de Mercure, c'est l'emblème du Commerce ; mais il a souvent un sens plus étendu, embrassant l'ensemble des connaissances humaines ; à raison de la date de l'édifice, nous ne pouvons croire qu'il s'agisse de l'Industrie ; l'aspect de cette belle figure de femme, dont l'attitude est si majestueuse, nous avait fait songer à la Science. Il faut cependant chercher, en étudiant les idées de l'époque, un dessin plus précis : Valérian considère le caducée comme un signe de concorde ; il est une marque de paix et, tout à la fois, de menace ; il représente l'éloquence, la sagesse, la vraie science et la discipline ; enfin, « quand on adiouste vne corne d'abondance au Caducée, c'est l'indice de félicité (1). »

Ce dernier symbole devait être fort à la mode, car, dans les planches de l'entrée du duc Henry dans Nancy, nous remarquons que le premier des piédestaux chargés de statues porte l'image du duc Charles III, entouré du Courage, de la Prudence, de la Gloire et de la Félicité ; cette dernière, la tête couronnée de laurier, tient d'une main un rameau d'olivier, et, de l'autre, un caducée, environnée de deux cornes d'abondance ; au dessous est écrit : *Foelicitas*. Sur le

(1) *Les hiéroglifiques de Ian-Pierre Valerian.* Lyon, 1615, p. 194 et suivantes.

second piédestal se voit une autre statue de femme tenant un caducée; mais son riche costume est tout à fait moderne; elle est désignée par le mot : *Urbanitas*. La figure de la Félicité, telle que nous venons de la décrire, se retrouve sur le frontispice de la pompe funèbre de Charles III, soutenant, d'un côté, le portrait du duc, entouré de laurier; ici, le nom disparaît devant celui du duché de Bar, *Barrum*, et la casaque guerrière est semée des pièces héraldiques; de l'autre côté, figure un homme, au vêtement militaire romain orné d'alérions et de doubles croix; il tient une statuette de la Victoire et une palme; au-dessous, on lit : *Lotharingia*; c'est le génie de la Lorraine triomphante.

Parmi les nombreux symboles représentés par des femmes assises, munies d'attributs, dont ce même frontispice est orné, on remarque l'une d'elles qui tient une branche d'olivier; sa main gauche est appuyée sur un socle au-dessus duquel s'élève un caducée; l'inscription porte : *Foedus cum finitimis firmavit*. C'est, par conséquent, la Paix, la Concorde, l'Alliance avec les États voisins. Telle devait être la signification de la statue de la porte Saint-Georges qui, très probablement avait aussi, dans sa main droite, un rameau d'olivier. L'idée d'abondance et de félicité se trouvait complétée par les attributs placés du côté opposé.

Il est fâcheux que, jusqu'à ce jour, aucune œuvre sculpturale de Jean Richier n'ait été reconnue à Nancy. Si nous ne nous trompons, c'est encore à lui qu'il conviendrait d'attribuer les deux statues placées, on ne sait depuis quelle époque, dans les niches de la seconde porte Notre-Dame, beaucoup trop petites pour elles; bien que mutilées, ces deux œuvres restent encore très remarquables et doivent être comptées au nombre des plus beaux morceaux de sculpture ancienne que possède notre ville (1).

Léon Germain.

(1) Cet article est extrait d'une notice publiée par nous dans le *Journal de la Meurthe* du 20 avril 1883. Nous en avons retranché les passages qui faisaient double emploi avec notre étude précédente sur la porte Saint-Georges.

## M. Antonin Proust et l'ancien hôtel de ville de Niort.

Les critiques que nous avons adressées à M. Lisch, au sujet de la manière très répréhensible, à notre avis, dont il entend la restauration de l'hôtel de ville de Niort, ont eu leur écho dans les débats du Conseil général des Deux-Sèvres (séance du 26 août dernier). Un membre, M. Eugène Delavault, ayant cru devoir porter la question devant ses collègues et faire remarquer avec beaucoup de justesse que l'architecte du XVIe siècle, « n'a jamais pu avoir la pensée de cacher ce qu'il y a de plus intéressant dans son monument, c'est-à-dire la croisée si élégante qui couronne l'hôtel de ville de Niort, » il lui a été fait par M. Antonin Proust, ancien ministre des beaux-arts et président, si nous ne nous trompons, de la Commission des monuments historiques, la singulière réponse suivante :

« L'observation que M. Delavault vient de faire a déjà été publiée par les journaux de la ville de Niort. M. Palustre, qui l'a faite, est *président de la Société archéologique qui a son siége à Tours*. C'est lui qui a critiqué l'œuvre que M. Lisch a *bien voulu* entreprendre.

« On a d'abord dit que, dans la restauration des armes, au-dessus de la porte, on avait supprimé des fleurs de lis. *Ces fleurs n'ont jamais existé*. Nous avons encore la vieille pierre que nous avons remplacée, *elle ne porte pas trace de fleurs de lis*.

« En second lieu, il est impossible de comparer l'hôtel de ville de Niort au château d'Azay-le-Rideau, au sujet de la mansarde que M. Delavault regrette de voir masquée. On a retrouvé dans l'ancien édifice des traces d'un crénelage qui a dû être rétabli, *le service des monuments historiques respectant toujours les dispositions architecturales qu'il ren-*

*contre.* L'architecte a peut-être regretté cette disposition, mais il s'est cru forcé de la maintenir.

« La disposition que vous attaquez dans l'hôtel de ville de Niort se trouve, d'ailleurs, *au château de Saint-Germain*, *elle n'est pas nouvelle.* Il est probable que l'architecte a pensé qu'en faisant une coupure sur la façade du monument, il nuirait à l'aspect de l'encorbellement. Ce qui est certain, c'est que l'architecte qui dirige la restauration de notre hôtel de ville *a respecté scrupuleusement* les dispositions qu'il a rencontrées.

« Je dois ajouter que j'espère que la subvention de l'État sera portée de 50,000 à 100,000 francs, ce qui nous permettra de restaurer l'intérieur d'une façon convenable et de faire enlever la partie du clocher qui n'est pas en harmonie avec le reste du bâtiment. »

Contre ce beau discours nul n'a protesté, semble-t-il. Le Conseil général a trouvé, sans doute, à la suite de M. Antonin Proust, qu'en doublant le nombre des ouvertures sur l'une des façades latérales de l'hôtel de ville, « le service des monuments historiques respectait les dispositions architecturales qu'il avait rencontrées. » Il est vrai qu'en revanche la Révolution ayant fait disparaître les fleurs de lis qui figuraient, depuis le XV[e] siècle, dans l'écusson de la ville de Niort, on s'est bien gardé de les rétablir. Que voulez-vous? La Commission des monuments historiques, dont M. Antonin Proust est le président, respecte toutes les dispositions qu'elle rencontre! Or ce n'est pas sa faute si, au-dessus de la tour d'argent, maçonnée de sable, qui forme pièce principale de l'écu, il n'y a plus de fleurs de lis. Elle a trouvé une place vide et sa conscience l'obligeait à respecter un état véritablement ancien, puisqu'il datait de près d'un siècle. Les armoiries de la ville de Niort ainsi mutilées n'ont plus aucun sens; mais peu importe : périsse l'art héraldique plutôt que les principes!

M. Antonin Proust, en second lieu, prétend que la « disposition attaquée dans l'hôtel de ville de Niort se retrouve au château de Saint-Germain ». On ne saurait abuser à ce

point de la crédulité des gens. Il n'y a jamais eu de lucarnes d'aucune sorte au château de Saint-Germain, qui du reste, n'est point couronné de mâchicoulis. Quand on veut présenter des exemples, il faut les mieux choisir, et M. le président de la Commission des monuments historiques nous donne une triste idée de la manière dont il connaît les édifices qu'il est chargé de faire restaurer. La vérité est qu'au xvi$^{e}$ siècle, comme à toutes les époques où l'architecture conservait encore de saines traditions, on ne faisait rien d'inutile. Nos pères se seraient bien gardés de décorer avec luxe une fenêtre qui n'était pas destinée à être vue des passants. Chaque fois qu'ils ont eu à combiner des lucarnes avec des créneaux, nous voyons toujours les premières demeurer parfaitement apparentes. Ou bien, en effet, comme à Azay-le-Rideau, elles s'avancent à l'aplomb des mâchicoulis, se bornant ainsi à faire une coupure dans le parapet; ou bien l'architecte agissant d'une façon plus radicale, c'est le mâchicoulis, comme au château d'Hébertot, en Normandie, qui s'interrompt au droit des lucarnes. A Niort, les mâchicoulis, à proprement parler, n'existent pas, nous n'avons qu'un simple chéneau sur encorbellement. Le parapet était donc utile là où l'on pouvait être amené à circuler pour la réparation du toit. Mais devant les lucarnes le chéneau s'interrompt, et partant il n'y avait nulle nécessité de continuer le parapet en cet endroit. L'architecte a donc montré très clairement son intention, et ce nouveau fait vient appuyer l'enseignement fourni déjà par la riche ornementation des lucarnes, aujourd'hui dérobées en partie à la vue, grâce à la disposition que nous nous permettons de critiquer à nouveau, en dépit de tout ce que M. Antonin Proust a pu dire au Conseil général des Deux-Sèvres.

Nous n'ajouterons qu'un mot à tout ceci : Dans le procès-verbal donné en extrait plus haut, il est question de la « Société archéologique qui a son siège à Tours. » Comme M. le président de la Commission des monuments historiques n'agit pas dans la circonstance par ignorance, c'est là

une petitesse qui fait sourire. Espère-t-il donc de la sorte donner le change sur la valeur de nos critiques? Son avis était tout différent lorsqu'il nous faisait l'honneur de nous citer, en 1877, en plein corps législatif. Il connaissait alors la Société française d'Archéologie et le *Bulletin monumental,* son organe attitré. Mais depuis qu'il a découvert des lucarnes et des mâchicoulis à Saint-Germain-en-Laye, nous comprenons fort bien qu'il veuille avoir une opinion à lui sur toutes les choses d'architecture. Reste à savoir seulement si beaucoup de nos monuments, à la suite de l'hôtel de ville de Niort, n'auront pas trop à en souffrir.

LÉON PALUSTRE.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

**État du diocèse de Nantes en 1790**, par l'abbé P. Grégoire, prêtre de ce même diocèse, in-8 de XIV-272-86 pages, accompagné d'une carte topographique du diocèse de Nantes en 1790. Nantes, imprimerie Vincent Forest, 1882.

« Pour élever ce monument qu'on appelle l'histoire d'un diocèse, il ne faut pas que la main d'un seul ouvrier; chacun doit y apporter sa pierre. Si dans les presbytères et les communautés on travaillait à rédiger des monographies locales, nous verrions bientôt surgir, comme par enchantement, cette œuvre capitale dont l'exécution est si ardemment désirée. Il appartient surtout aux ecclésiastiques d'y prendre une part active. » Tel est le noble et judicieux langage de M. l'abbé Félix, page IX de son introduction. Malheureusement, dans plus d'un diocèse en France, le clergé, selon qu'il le déclare aisément lui-même, ne *s'occupe pas de ces choses là.* Il y a en sa faveur cette circonstance

très atténuante qu'on l'encourage peu à s'en occuper. Raison de plus pour que toute notre estime et toutes nos sympathies, à défaut de mieux, soient acquises aux prêtres assez courageux pour secouer l'atmosphère d'apathie et d'indifférence où tant d'autres se complaisent. C'est ce qu'a fait notre auteur.

La première partie de son ouvrage, qui en est aussi la plus longue, comprend le pouillé Nantais de 1790. L'évêché, les chapitres, l'université, les séminaires et collèges, y figurent successivement avec le détail de leur personnel et de leurs revenus. Puis vient le long détail des 242 paroisses divisées en cures proprement dites, prieurés-cures tant séculiers que réguliers, et vicairies perpétuelles. L'auteur mentionne en outre 27 trèves (sorte d'annexes ayant ordinairement un vicaire résident), et une centaine de prieurés simples; mais, pour ces petits bénéfices, il n'a pas jugé à propos de donner, comme pour les paroisses, les patrons titulaires, charges, revenus et lieux de desserte. La nomenclature en eût été trop longue et trop fastidieuse. Mais il a fait suivre leur liste de celles des chapelles priorales et paroissiales, des pèlerinages, des fontaines vénérées et des confréries dont les vocables, relevés avec autant de soin que possible donnent matière à des comparaisons instructives.

Le monasticon Nantais forme la seconde partie. Le nombre des ordres d'hommes n'y dépasse pas onze; encore y figurent-ils dans des proportions très diverses. Ainsi, tandis que les bénédictins ont six prévotés, abbayes ou prieurés, et les Cordeliers autant de couvents, les Frères des Écoles chrétiennes n'ont qu'un établissement. Il en est de même des Carmes, des Chartreux, des Trinitaires, des Récollets, des Minimes. Quant aux Jésuites, ils formeraient le douzième ordre, si leur unique maison dans le diocèse n'était pas vide depuis 1772, date de leur expulsion.

Les communautés de femmes sont beaucoup plus nombreuses. Les Clarisses, les Carmélites déchaussées, les Carmélites réformées, les Bénédictines, les Visitandines, les

Pénitentes de Sainte-Madeleine, les Dames de la Retraite, ont chacune une maison. Les Fontevristes, les Cordelières de Sainte-Élisabeth, les Calvairiennes, les Carolines, figurent pour deux; les Ursulines pour quatre. D'assez longs détails sont donnés sur chacune des maisons. Enfin vient le dénombrement des établissements et œuvres de diverses communautés hospitalières, des sœurs de la Sagesse et des Dames du Bon-Pasteur.

On comprend tout ce qu'un pareil ouvrage, qui paraît exécuté de la façon la plus consciencieuse, représente de recherches. Aussi nos applaudissements seraient-ils sans réserve si, dans son introduction, M. l'abbé Félix n'avait pas cru devoir faire quelques sacrifices aux préjugés de son entourage. Un esprit, en effet, qui joint comme le sien le sens critique à l'amour du vrai, ne peut affecter une sorte d'hésitation entre l'école critique et l'école légendaire, touchant les origines du diocèse de Nantes.

A. de Meissas.

**Paysages et monuments du Poitou.** — Un photographe de Fontenay-le-Comte, M. Jules Robuchon, a eu l'heureuse idée d'employer son talent à la reproduction non seulement des monuments, mais encore des paysages de l'importante province du Poitou. Rien ne sera négligé dans le magnifique ouvrage dont il vient de mettre en vente les deux premières livraisons. Successivement le lecteur verra défiler sous ses yeux tout ce que renferment de véritablement intéressant les trois départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Pour l'instant, nous sommes transportés à Chauvigny, l'une de ces petites villes trop négligées des voyageurs et qui n'en comptent pas moins parmi les plus curieuses de la France. Ses deux églises de Notre-Dame et de Saint-Pierre méritent une longue visite; l'une et l'autre, élevées dans le courant du XIIe siècle, se recommandent par

la beauté de leur architecture romane et la richesse des motifs iconographiques figurés dans leurs chapiteaux. Nous ne parlons pas du château baronial, en forme de carré long, si bien décrit par M. Tranchant; car c'est là encore un des titres qui recommandent les *Paysages et monuments du Poitou* aux lecteurs sérieux. M. Robuchon, pour les notices qui accompagnent ses planches, a su s'adresser à des hommes d'une compétence reconnue, unissant l'exactitude des renseignements à la clarté du récit. Dans ces conditions, le succès ne peut manquer à son œuvre, surtout lorsque l'on saura qu'après Chauvigny vont paraître les ruines de Sanxay et le château d'Oiron.

L. P.

---

# NÉCROLOGIE.

## LE DOCTEUR PAUL DURAND.

La mort du docteur Paul Durand, membre résidant du comité des travaux historiques, arrivée le 27 décembre 1882, a été pour l'archéologie chrétienne une perte des plus considérables. La Société française d'Archéologie, dont il était membre administrateur, en éprouve les plus vifs regrets et tient à rendre un respectueux et sympathique hommage à sa mémoire. P. Durand avait acquis une science profonde, toujours maintenue par une prudence qui ne faisait qu'en relever la valeur, dans l'étude de l'iconographie religieuse et particulièrement dans l'iconographie byzantine qui jouissait de ses prédilections. Plusieurs voyages en Égypte, où il alla cinq fois, en Palestine, en Grèce, à Constantinople, l'avaient mis en présence des sources primitives de cet art byzantin, dont la tradition et les types se sont conservés plus immua-

bles qu'en Occident. Il en avait pénétré, avec un vif sentiment d'intimité, la puissante et symbolique signification et s'était attaché à suivre aussi sa mystérieuse influence en Italie, à Ravenne, à Venise, à Milan, à Rome et à Palerme. Dans les études de ce genre son nom se trouve intimement lié à une œuvre spéciale, sorte de code où sont formulées les règles traditionnelles des représentations iconographiques dans l'église grecque, *le Guide de la Peinture*, ouvrage qu'il a traduit d'un manuscrit grec du mont Athos et que Didron, dont il était le compagnon de voyage en Grèce, a publié et annoté.

Mais déjà, doué d'une scrupuleuse habileté de dessinateur avec laquelle il mettait en lumière le caractère des sujets et des époques qui fournissaient les types les plus purs à ses études, il avait pris part à la publication d'un autre ouvrage d'iconographie chrétienne, en donnant tous les dessins de l'*Histoire de Dieu* (1843).

Il faut rappeler ici sa savante étude sur l'*Etimacia*, dont le *Bulletin monumental* a rendu compte, en 1867, par la plume si compétente de M. Raymond Bordeaux. Dans ce travail d'une érudition patiente, puisée aux sources les plus authentiques, l'auteur explique qu'une image symbolique, en usage chez les Grecs, appelée *ἡ ετοιμασία τοῦ θρόνου*, représentant un trône couvert d'une draperie, portant un livre et surmonté de la croix entre la lance et l'éponge au bout d'un roseau, signifie généralement *le jugement dernier*. Ce mémoire est suivi d'un grand nombre de figures représentant l'image en question et relevées par l'auteur lui-même, soit sur des originaux en Grèce et en Italie, soit sur d'anciens manuscrits.

Les merveilles de la cathédrale de Chartres, auprès de laquelle il passa une grande partie de sa vie, furent, pour P. Durand, au point de vue de l'iconographie religieuse en France, ce que les églises d'Orient avaient été pour lui au point de vue de l'art byzantin. Et à ce propos, empressons-nous de dire que sa carrière d'archéologue a été couronnée

par une publication depuis longtemps attendue, qu'il lui était réservé d'entreprendre et de mener à bonne fin, après de nombreuses et stériles vicissitudes de la part des différents auteurs auxquels elle avait été officiellement confiée. Nous voulons parler du *Texte explicatif de la monographie de Notre-Dame-de-Chartres*, imprimé à l'imprimerie nationale en 1881. Cette étude, modèle du genre, est venue lumineusement compléter le grand atlas des planches consacrées, dans cette monographie, par Lassus et Amaury Duval, à l'architecture et à la sculpture. Bien que son nom ne figure pas dans le titre général, Paul Durand collabora aussi à la partie iconographique pour une large part, car c'est lui qui exécuta le plus grand nombre des dessins des magnifiques verrières, d'après des calques relevés par lui-même, avec autant d'habileté que de patience. Grâce à l'ensemble de cette œuvre magistrale, la splendide basilique chartraine a le privilège de revivre, aux yeux et à l'esprit des lecteurs, dans ses détails les plus intimes, les plus cachés, aussi bien que dans les plus éclatants. Puissent les autres grands monuments de la France, à Reims, à Amiens, à Rouen, donner lieu à des travaux aussi complets, aussi savamment étudiés (1)!

P. Durand prit part à plusieurs Congrès archéologiques, notamment aux séances de la Société française d'Archéologie tenues à Paris, sous la direction de M. de Caumont. Au cours des discussions, il se faisait écouter avec l'attention due à la notoriété dont il jouissait dans l'appréciation des questions d'art religieux. A propos des projets de construction pour la nouvelle cathédrale de Marseille, on se rappelle qu'il plaida l'un des premiers la conservation de celle qu'elle était destinée à remplacer, comme l'un des monuments les plus intéressants du midi de la France, par son ancienneté et certains détails de son architecture.....

(1) Nous nous plaisons à rappeler, comme un autre exemple à suivre dans cette voie, la belle monographie de Saint-Jean de Lyon, due à l'initiative personnelle et au double talent d'artiste et d'écrivain de L. Bégule.

Il fut l'un des secrétaires généraux du *Congrès scientifique* de Chartres en 1869, et lui rendit de signalés services par sa connaissance parfaite des monuments de la ville. D'un goût irréprochable au point de vue de la saine littérature, il estimait que le développement de l'éducation littéraire, basée sur de fortes et solides études, était indispensable pour l'artiste sérieux qui veut atteindre une certaine perfection dans la peinture. Il développa cette thèse à la section des beaux-arts du même congrès, avec une grande élévation d'idées et de sentiments.

Les publications de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, dont il fut vice-président, contiennent plusieurs mémoires de lui. La chapelle de la Vierge, à l'église Saint-Père de Chartres, lui doit une décoration murale qui fait le plus grand honneur à son talent de peintre. Dans cette composition, pleine d'originalité mystique, il a fait l'application de tout un système de symbolisme dont il avait puisé l'inspiration dans l'étude constante de sa chère Notre-Dame-de-Chartres. Avons-nous besoin d'ajouter qu'il eut soin de conserver les splendides et célèbres émaux du XVI^e siècle qu'on admirait déjà dans cette chapelle, en les harmonisant, de la façon la plus heureuse, avec la nouvelle décoration. Il composa également les dessins des verrières qui décorent cette chapelle. Il a décrit et expliqué toutes ces compositions dans deux intéressantes notices : *Note sur la chapelle de la Conception dans l'église de Saint-Père, à Chartres*, 1857 ; — *Explication de la nouvelle décoration exécutée dans la chapelle de la Sainte-Vierge*, 1863. Cette dernière notice est extraite des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.*

Les archéologues qui s'intéressent aux souvenirs des monuments du moyen âge, récemment disparus, savent tous les efforts qu'il fit pour obtenir la conservation de l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres et connaissent les deux notices qu'il a consacrées à ce monument sous le titre de : *Deux lectures de Paul Durand sur l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres, détruit en* 1868.

Dans la *Revue archéologique* de 1849, P. Durand a donné une nouvelle et très intéressante interprétation d'un ivoire du *Livre de Prières de Charles le Chauve*, par laquelle il réfute avec raison une interprétation précedente due au P. Cahier. En 1874, le *Bulletin monumental* publia de lui un intéressant article : *Observations sur le ciborium*, à propos d'une revue anglaise *The Builder*, sur l'origine et l'usage de cet édicule.

Rappelons aussi son étude sur *le Sarcophage de Salone*, 1874, monument considéré, par d'autres archéologues, comme chrétien, caractère qu'il conteste, malgré une représentation semblable à celle du bon Pasteur.

L'archéologie est redevable à P. Durand de la découverte d'un monument mérovingien d'un intérêt tout particulier : celle du *Pupitre de Sainte-Radégonde*, qu'il retrouva au monastère de Sainte-Croix de Poitiers, en 1851. Il a publié et décrit ce précieux objet, « probablement l'ouvrage en bois de *travail chrétien* le plus ancien qu'il y ait en France, » dans les premiers *Mélanges d'archéologie*, tome III, du P. Cahier. En 1878, le *Bulletin monumental* en a donné une héliogravure accompagnée d'une notice.

Paul Durand laisse une quantité considérable de notes et dessins rapportés de ses voyages en Orient. Tous ces documents sont relatifs à l'iconographie et à l'architecture byzantines. Une longue série est spécialement consacrée à une étude patiente et approfondie sur Jérusalem et le Saint-Sépulcre. Ceux de ses amis qui ont eu le privilège de jouir de ses conversations, toujours si instructives ont pu reconnaître l'importance de ces documents encore inédits et pleins d'aperçus entièrement nouveaux sur des faits déjà appréciés par d'autres savants. La science et l'art ont trop à gagner à la publication de ces documents pour que nous n'exprimions pas le vœu que cette publication soit mise au jour dans le plus bref délai.

Les visiteurs de l'Exposition du Trocadéro, en 1877, à la section des Missions scientifiques, se rappellent deux cadres

de dessins qu'il avait exposés sous le titre de : *Voyage dans la Grèce chrétienne*. Ils représentaient une série de *Pères liturgistes* de l'Église grecque, d'après des peintures murales d'églises d'Athènes, détruites depuis, des coupes architecturales de ces monuments et les deux *Ambons de Thessalonique*. Ces dessins donnent une idée de la précision consciencieuse avec laquelle l'auteur parvenait à reproduire le caractère de ces sortes de figures, grâce à son habileté à se servir de la chambre claire.

Il eut la bonne fortune de visiter le temple de Sainte-Sophie, à Constantinople, au moment où une image en mosaïque de la Vierge, précédemment cachée sous le badigeon, était apparente par suite de réparations au monument. Il put en prendre un dessin que mentionne M. Rohault de Fleury dans son ouvrage : *Histoire de la sainte Vierge*, tome II, p. 102.

Le cadre imposé à ces notes ne nous permet pas de les développer davantage. Mais nous espérons que la Société archéologique d'Eure-et-Loir, à laquelle P. Durand tenait par des liens si intimes, mieux renseignée que nous sur ses divers travaux, ne tardera pas à consacrer une notice plus détaillée au souvenir de l'archéologue et de l'artiste chrétien qu'elle vient de perdre. Nous ajouterons seulement qu'en outre de ses peintures à Saint-Père de Chartres, il est l'auteur, dans cette ville et aux environs, de plusieurs autres décorations d'autels, de chapelles et d'églises qui rappellent pour lui en faire la plus juste application, les paroles du psalmiste : *Domine, dilexi decorem domus tuæ*.

J. DE LAURIÈRE.

*Le directeur-gérant* : LÉON PALUSTRE.

---

Impr. Paul Bousrez, 5, R. de Lucé, Tours.

# LE TRÉSOR

DE

# LA BASILIQUE ROYALE

# DE MONZA

---

## DEUXIÈME PARTIE

### SAINT JEAN-BAPTISTE

Après avoir parlé des reliques qui enrichissent la basilique de Monza, l'ordre logique m'amène à parler du titulaire de l'édifice sacré et du patron de la ville, qui fut jadis protecteur du royaume des Lombards, du précurseur saint Jean-Baptiste. Le second rang lui revient de droit, dans cette monographie, après le Christ et la Vierge.

Ce que j'ai à en dire se répartira en trois sections : la *vie*, l'*iconographie*, les *reliques*. Chaque section elle-même se subdivisera. Ainsi la vie a été repoussée en *métal*, peinte à *fresque*, tissée en *tapisserie ;* l'iconogra-

phie comporte l'examen d'un *sceau*, de trois *statues de métal*, et de plusieurs *tableaux ;* enfin les reliques, qui sont le *sang*, les *cheveux*, une *dent* et un *galon de vêtement*, attireront surtout notre attention, à cause des enveloppes artistiques qui les renferment.

Peut-être me reprochera-t-on de n'avoir pas suivi l'ordre chronologique, mais nous avions hâte de publier le paliotto, pièce capitale à peu près complètement inédite, et pour laquelle nous ne voulions nous laisser devancer par personne, puisqu'elle est maintenant dans le commerce, depuis que j'en ai fait prendre la photographie, ensemble et détails, par l'habile photographe de Milan, Giulio Rossi.

## I.

### PALIOTTO DU MAITRE-AUTEL

#### XIV<sup>e</sup> siècle.

I. Les devant-d'autel en orfèvrerie n'étaient pas rares au moyen âge. Presque tous ont disparu, emportés souvent par la mode ou même par le besoin de se faire de l'argent. Il y en avait un à Bâle, qui a passé au musée de Cluny ; Aix-la-Chapelle en possède un du X<sup>e</sup> siècle (1). Les plus nombreux, et peut-être aussi les plus beaux se voient en Italie, à Saint-Ambroise de Milan,

(1) Voir sur les autels en orfèvrerie *Annales archéologiques*, t. XV, p. 143 et suiv. L'autel d'or de la cathédrale de Sens datait du X<sup>e</sup> siècle (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XXI, 2<sup>e</sup> période, p. 140, et Julliot, *Inv. du trésor*, p. 52).

à Saint-Marc de Venise, à Pistoia (1), au baptistère de Florence (2) et à la basilique de Monza (3).

On commence, en France, à revenir à ce genre de décoration somptueux et vraiment digne du culte liturgique. Seulement en cela, comme en beaucoup d'autres choses, nous allons à rebours de la tradition et du bon sens. L'autel reste constamment paré, par exemple

(1) V. *Gazette des Beaux-Arts*, 2e pér., t. XXVII, p. 19 et suiv. Cet autel se compose de panneaux divers, datés de 1287, 1316, 1353, 1357, 1371, 1390, 1395, 1400.

(2) V. *Gazette des Beaux-Arts*, 2e pér., t. XXVII, p. 30 et suiv. Le motif est la vie de saint Jean-Baptiste, et les dates se répartissent entre les années 1366, 1377, 1387, 1402, 1451, 1476.

(3) Le professeur Prelini, dans son opuscule intitulé *l'insigne basilica e monastero di S. Pietro in ciel d'oro di Pavia*, p. 30, rapporte, d'après la chronique manuscrite de Grassi, qu'en 1393, furent placés dans l'église de Saint-Pierre au ciel d'or, à Pavie, « deux *frontali* d'argent doré pour la décoration de l'autel, l'un desquels coûta, à Gênes, 300 florins, et l'autre 400 florins, à Pavie ». Il est évident que ce double frontal servait à la fois de parement et de retable.

En 1445, les marchands de Milan offrirent au dôme un « pallio d'argento », comprenant quatre compartiments: « Un campo completo d'argento colla figura della beatissima Vergine Maria nel parto ed altre figure..... Un simile campo coll' Annunciazione della Vergine..... Un campo dei mercanti con cinque figure di mercanti e della beatissima Vergine Maria e di san Pietro..... Un campo colle figure di cinque mercanti, con due capitelli lavorati, nel quale sono due figure finite e l'effigie di sant' Ambrogio. » Il y avait des émaux à cet autel : « Una gran figura non finita, con quattro lati smaltati. » (*Annal. del duomo*, t. II, p. 159.)

dans les chapelles de la cathédrale du Mans, tandis qu'il ne devrait l'être que pour les solennités, auxquelles un paliotto d'orfèvrerie donnerait plus d'éclat. Les Italiens recouvrent ce parement d'un châssis ou de volets mobiles, fermés à clef, sage précaution contre les voleurs, mais il n'est exposé qu'aux grandes fêtes; tout le reste de l'année, la menuiserie qui le dérobe aux regards étant elle-même revêtué d'un parement d'étoffe. Il n'y a pas d'autre parti à prendre, vu que cette pièce d'orfèvrerie est, par ses dimensions, d'un maniement peu commode. Cependant j'ai vu à Rome, dans l'église de Saint-Augustin et celle des Oblates de *Tor di Specchi*, des devant d'autel en cuivre doré et gemmé, que l'on a soin d'ôter après la cérémonie de la fête patronale et d'enfermer soigneusement à la sacristie.

Le *paliotto* de Monza, nommé encore *davanzale*, ce qui signifie littéralement *tablier de l'autel,* est toujours resté en place. Je le constate d'après les inventaires qui le passent sous silence, parce qu'ils ne décrivaient que les objets du trésor ou de la sacristie ; mais, quand en 1786, l'examen s'est porté sur tout le mobilier, où qu'il fût, il y a eu un article spécial pour cet objet d'art, estimé 500 écus d'argent, prix bien au-dessous de sa valeur réelle, si telle est effectivement sa valeur intrinsèque, correspondant à peu près à trois mille francs de notre monnaie : « Un paglio, fisso nella mensa dell' altare maggiore, representante la storia di S. Gio. Battista, che dicesi d'argento dorato, sc. 500 arg. » (n° 20.)

2. Le *paliotto* de Monza n'est pas inédit (1), mais il

(1) Frisi, t. I, p. 110 et t. III, n'en dit que quelques mots

n'a jamais été gravé et je suis le premier à l'avoir fait photographier. Il y aurait une difficulté véritable à en prendre une photographie, vu sa situation dans un endroit insuffisamment éclairé; aussi le chapitre a-t-il consenti à ce qu'on le transportât dans le cloître, afin qu'il fût en pleine lumière. M. Burges est le seul qui en parle parmi les archéologues contemporains, mais encore est-il trop bref. Il note en particulier « les

et ne cite même pas l'inscription finale : il le date « de la fin du XIVe siècle ».

Le comte Giulini fait cet aveu : « Non ho trovato alcuna memoria che mi abbia additato il tempo preciso in cui fu formato il magnifico frontale d'oro che adorna l'altar maggiore..... Non parlandone Bonincontro Morigia, credo che sia stato fatto dopo questi tempi, ma certamente non molto, perche i caratteri che si leggono in esso sono del sec. XIV. » Aussi en parle-t-il à l'an 1345. Le silence du chroniqueur s'explique par ce fait que son ouvrage nous est arrivé mutilé, s'arrêtant à cette date. L'inscription a été lue, pour la première fois, en 1854, par M. Aguilhon et le chanoine Joseph Robbiati, docteur de l'*Ambrosiana* de Milan.

Millin est un peu plus explicite, quoique bien sommaire encore : « Le devant d'autel est d'argent doré; la vie de saint Jean-Baptiste y est figurée en bas-reliefs, dans seize encadrements; les passages de l'Écriture qui expliquent chaque histoire sont en émail. Au milieu est une belle croix grecque, qui porte dans son centre la représentation du baptême de Jésus-Christ, avec le symbole de la Trinité : à l'extrémité de chaque bâton de cette croix, est la figure d'un évangéliste : la bordure contient plusieurs images de saints avec leur nom en émail; le tout est orné de pierres précieuses. Les caractères annoncent la fin du XIVe siècle. » (Millin, *Voyage dans le Milanais*, t. I, p. 352.)

émaux très bien exécutés », et trouve « l'exécution des bas-reliefs dure et peu artistique ». Il ajoute : « On croit que les pierres, qui alternent avec les émaux sur les différentes bordures, sont tirées de vêtements, corporaux, etc., qui se voyaient jadis dans le trésor (1). » Je n'ai point entendu parler de cette tradition, qui me paraît fort suspecte ; quant aux corporaux, je n'ai jamais ouï dire qu'en aucun pays et à aucune époque ils aient été chargés de pierres précieuses. L'appréciation du style est un peu sévère et M. Labarte est plus juste quand il écrit : « Les compositions, en général, sont bien traitées ; le modèle ne manque pas d'une certaine correction, mais on peut reprocher de la mollesse. Les bas-reliefs sont loin de valoir ceux de beaucoup d'artistes contemporains (2). » Je ne partage pas absolument cette manière de voir : toutefois, il y a exagération dans les figures et plusieurs personnages sont ou trop longs ou trop courts. Un véritable tour de force est saint Jean dans sa prison, fermée par une grille, ou encore le violonneur du banquet d'Hérode, qui tient en main un archet dont les cordes sont détachées du fond. Le principal défaut que je remarque dans l'ensemble, est une division trop symétrique, jointe à une certaine monotonie, l'artiste ayant peu varié le fond de ses tableaux. Cependant il faut admirer son habileté de main, le goût avec lequel il a traité les émaux et disséminé les gemmes, sans oublier ses essais de perspective, qui étaient pour l'époque un obstacle à vaincre.

3. M. Labarte s'est trompé pour les dimensions, le

(1) *Notices*, p. 22.
(2) *Hist. des arts ind.*, t. II, p. 71-72.

*paliotto* n'a pas 3 mètres de développement, mais seulement 2m43, sur 1m05 de hauteur.

Cette vaste surface est divisée en tableaux rectangulaires de 0m33 de largeur sur 0m27 1/2 de hauteur. Ils sont juxtaposés, en suivant une ligne horizontale, au nombre de six, et superposés trois à trois, verticalement. Les sujets dont ils sont historiés se lisent de droite à gauche, j'entends la droite de l'autel, et lorsqu'on a épuisé la première ligne, on passe à la seconde, puis à la troisième. Ces petits compartiments, multipliés et ressemblant à un damier, manquent de mouvement et ressemblent trop aux caissons que Matteo da Campione a plaqués sur sa façade ; c'était le goût dominant de l'époque. Heureusement pour l'art, les lignes droites et anguleuses ont été coupées, au milieu du *paliotto*, pour donner place à une croix dont le centre est occupé par une auréole elliptique.

Les panneaux sont fixés par des clous sur une âme en bois, et les angles sont couverts par une bande perlée.

Tout ce travail est fait au repoussé, d'un très fort relief, ce qui produit des effets bien combinés d'ombre et de lumière. La matière est l'argent doré. Les règles iconographiques sont fidèlement observées. Tous les nimbes sont pleins, mais contournés d'un orle d'émail bleu, étoilé d'or. Chaque panneau est encadré d'une double moulure : son fond est guilloché au poinçon, de manière à former une surface mate, parsemée régulièrement de globules brillants. Un filet, en émail translucide, forme la bordure extérieure du tableau et présente cette ornementation : en haut, l'indication du sujet, les lettres en gothique ronde ressortant en or sur l'émail bleu ; en bas, inscription de même forme

pour élucider le sujet suivant, pendant qu'à droite et à gauche sont figurés des saints, debout et également émaillés. Tous ces bandeaux sont, en outre, enrichis de pierres diverses, taillées en cabochons et montées en griffes, avec une collerette de feuillage par laquelle la gemme se relie à la bordure. Il faut noter aussi que toutes les inscriptions explicatives sont coupées en quatre parties par trois cabochons et alors, au lieu de lire horizontalement les deux lignes, il faut ne tenir compte que des séparations indiquées et compter comme autant de pages distinctes, formées chacune de deux lignes.

Il ne reste plus que quelques cabochons de la décoration primitive, presque tous ayant été remplacés. Parmi les pierres anciennes, je note une améthyste, un grenat, un rubis, un plasme d'émeraude autrefois cylindrique et maintenant coupé en deux, comme sur la croix du royaume, et deux saphirs blanchâtres, de ceux que les anciens inventaires nomment *saphirs percés*, parce qu'ils sont traversés de part en part par un trou dans lequel passait le fil de ligature. Ces pierres étaient retenues par quatre griffes, et parfois des perles alternaient avec les gemmes, qui étaient au nombre de cent quatre-vingt-huit. J'ai compté encore quarante-sept perles, toutes trouées, ce qui indique qu'elles ont été primitivement portées en collier ou enfilées sur les pièces d'orfèvrerie, ainsi qu'on le constate sur la croix de l'empereur Justin, à Saint-Pierre du Vatican (VIe siècle).

La couche d'émail est excessivement mince, aussi a-t-elle disparu en certains endroits, et alors il est facile d'étudier le procédé de fabrication. Les lettres et les étoiles sont émaillées au champlevé, ainsi que les

ornements des nimbes. Tous les émaux sont translucides et appliqués sur relief d'argent. Chaque plaque est prise entre deux cabochons, ce qui a motivé la coupure singulière des inscriptions : quelques-unes de ces plaques ont été renversées par négligence, lors de leur montage; j'aurai soin de les indiquer et de les figurer telles qu'elles sont en réalité. Les bandes horizontales, à chaque carré, admettent quatre compartiments inscrits et cinq cabochons; les bandes verticales ont aussi quatre sujets, divisés par cinq cabochons, y compris ceux du commencement et de la fin des légendes, qui sont communs aux deux bandeaux et plus gros que les autres.

On resterait longtemps à contempler cette grande page d'iconographie, qui plaît autant pour ce qu'elle traite que pour la manière magistrale dont elle l'exprime. L'exécution est très soignée, surtout pour les arbres qui, dédaignant la forme conventionnelle du moyen âge, commencent à se modeler sur la nature. L'architecture est surtout curieuse pour ses nombreux détails, ce qui prouve que l'orfèvre la connaissait à fond et en tirait un parti avantageux pour l'ornementation.

4. Pour bien faire saisir la distribution des sujets, il est essentiel de suivre l'ordre logique qui se trouve dans le tableau suivant :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| F | G | H | | B | | I | J | K |
| L | M | N<br>O | D | A | E | P<br>Q | R | S |
| T | U | V | | C | | X | Y | Z |

A. *Baptême du Christ.* Au ciel, le Père éternel, DEUS PATER E | TERNUS | , assis et bénissant, tenant un livre fermé, a la tête entourée d'un nimbe crucifère, dont le fond est bleu et la croix rouge. La colombe divine, nimbe uni, descend vers le Christ,

FILIS | TU ITA SPAT PS SCS | (1)

plongé nu dans l'eau du Jourdain. A sa droite saint Jean, vêtu d'une peau de chameau, le baptise par infusion IONS BATIZAT | XPU I IORDANE et dit sur un phylactère :

ECC | E QU | OMO (*quomodo*) | BAT |
IDZ | ATU | R XP | S A I | OHE |

Trois anges, d'un autre côté du rivage, également debout, tiennent les vêtements du Sauveur. A droite et à gauche, de grands arbres feuillus ombragent le rocher.

La scène est élucidée par ce texte de S. Mathieu. (III, 16, 17.)

IOHANNES CUM | YHUM IN JORD | CELLIS VID | DEI SICUT |
BAPTIZASSET | ANE APERTIS | IT SPIRITUM | COLUMBAM |
DESCENDERE SUP | CELO DICENTEM | HIC EST FILIUS |
ER EUM AUDIVIT | ET VOCEM DE | MEUS DILLECTUS |
IN QUO MIC |
HI CPLACUI |

(1) *Filius. Tum ita spirat Paraclitus sanctus* ou *spiritus sanctus*, si l'on admet qu'un *s* a été supprimé au commencement de l'avant-dernier mot.

B. *Aigle de S. Jean*, nimbé et tenant un livre fermé. L'inscription est extraite de son évangile. (I ,33-34.)

SCDM (*secundum*) IOHAEM. SUP' QUE VIDEIS SPTUM
(*videris spiritum*) DESEDETE HIC EST Q' BATIXAT
IN SPO SCTO ET EGO VIDI ET PERIBUI.

C. *Ange de S. Mathieu*, debout, un livre à la main et disant d'après son évangile (III, 16, 17) :

SCUM MATHEU. ECCE AP'TI ST CELI VIDIT
SM SIC (*spiritum sicut*) COLUBA SUP' SE VOX DE CELO
DICENS HIC EST FILIUS MS (*meus*) DILECTUS.

D. *Bœuf de S. Luc*, ailé et passant. Il annonce en ces termes le baptême :

SCDM LUCHA. YHU BATIZ | DESCENDIT SPS SCS COPORA |
AP'TU EST CELU ET | LI SPE (*specie*) SIC COLUBA I IPSU |
ET VOX DE CELO FAC | S DILECT I CO (1) |
TA EST TU ES FILIU | PLACUI MICHI (2) |

E. *Lion de S. Marc*, qui s'exprime ainsi (I, 1-11) :

S' MARCHU. INITIU EUA | SCRIPTU EST IEXAIA P' |
GLI YHU XI FILI DEI SIC | E ECCE MITO EGO ANGEL |
MEU ANTE FATIE TUAM P'PA | FACTA EST DE CELI HIC EST |
RABIT VIA ANTE TE ET VOX | FILIUS MEUS DILECTUS |

On remarquera que les symboles des évangélistes ne suivent pas ici l'ordre hiérarchique et normal : l'ange devrait passer avant l'aigle, et le lion avant le bœuf, à

(1) Il manque *quo*.
(2) S. Luc., III, 21-22.

ne tenir compte que de l'importance zoologique des emblêmes. Les quatre évangélistes rendent témoignage de la divinité du Fils de Dieu, proclamée à son baptême par une voix du ciel.

F. *Apparition de l'ange.* Zacharie, nimbé, encense l'autel, qui est couvert d'un ciborium. L'ange Gabriel lui annonce que sa femme Élisabeth concevra un fils qui sera nommé Jean. Dans la nef sont groupées plusieurs personnes, portant le bonnet juif et discutant sur ce qui vient de se passer. Elles semblent étonnées du mutisme subit du prêtre. Le sujet est ainsi expliqué :

GABRIEL ANGELUS | QD (*quod*) ELIXABETZ PARE |
NŪTIAT ZACHARIE | RET SIBI FILIUM ET |
VOCARETUR IOHĒM QUAM NON | TUIT USQU IN DIEM |
NON CREDIDIT ET IDEO OBMU | CIRCUMCIXIŌNIS. |

G. *Annonciation et Visitation.* — L'Annonciation est ici un hors-d'œuvre, relativement à la vie de S. Jean-Baptiste ; cependant elle était motivée par la scène de la Visitation, où les deux saintes femmes se félicitent mutuellement de l'enfant miraculeux qu'elles portent dans leur sein. La première scène se passe dans l'intérieur d'une maison. La Vierge, assise dans un fauteuil et voilée, croise les mains sur sa poitrine en signe d'acquiescement à la volonté de Dieu. L'archange, les ailes levées, car il va bientôt remonter au ciel, s'agenouille devant Marie et croisant aussi les mains, lui dit qu'elle est bénie entre toutes les femmes. Entre eux deux se dresse un pupitre, dont le livre est prématurément ouvert pour redire le cantique qui ne fut prononcé que dans la scène suivante. Sur la première feuille on lit : MAG | NIF | ICAT, et, sur la seconde, AĪA |

MEA | DNO (1). Sainte Élisabeth sort de sa maison pour recevoir la Vierge, dont la taille est supérieure à la sienne afin d'indiquer sa supériorité morale. La figure dénote un âge avancé. Toutes les deux étendent les bras pour s'embrasser.

IDEM ANGELUS ANUTIAT VIRGI |
NI MARIE DE SPU SCO CCIPE (2) ET |
PARERET FILIUM YHM ET ST |
RILM ELIXABETH FILIUM |
SENECTDTE (3) CCIPISE ET BEATA |
VIRGO ABIENS IN MONTANA (4) CUM |
SALUTARET ET AMPLECTETUR (5) ELI |
SABET EXULTAVIT IFANS I UTERO (6) |

H. *Naissance de S. Jean.* Sainte Élisabeth, qui vient de mettre au monde saint Jean, est nimbée et couchée dans un lit dont les rideaux sont tirés. Le fond du panneau représente une chambre. Une vieille femme lui lave les mains; une autre, nimbée, prend l'enfant emmailloté et nimbé également. De l'autre côté du lit, une femme à genoux se présente pour recevoir le nouveau-né, pendant que la Vierge Marie verse de l'eau dans un bassin afin de le laver, et qu'une autre femme

(1) *Dominum* (S. Luc., I, 46).

(2) Il faudrait *quod* après *Maria*, et *conciperet* au lieu de *concipere*.

(3) *Sic* pour *senectute*.

(4) S. Luc., I, 39.

(5) L'évangile de S. Luc parle seulement de salutation, *salutationem* (I, 41). L'embrassement est dans la tradition iconographique.

(6) S. Luc., I, 44.

encore, à cheveux pendants, offre le linge avec lequel on l'essuiera. Sur le dos du lit est écrit en deux lignes que Jean est le nom de cet enfant : IHS (1) EST | NOME (2) FI | LI MEI.

ELISABET IN PU | BEATA VIRGO |
ERPERIO IACENTI | OBSEQUITUR |
BALNEANDO PUE | CIBARIA AD |
RUM ET ANCILA | MINISTRAT. |

Des cinq femmes qui entourent l'accouchée et lui donnent des soins ainsi qu'à l'enfant, quatre sont des parentes de sainte Élisabeth. Leurs noms ne sont pas écrits, mais nous pourrions, à la rigueur, les trouver dans la légende, en rapprochant de cette sculpture un bas-relief représentant la nativité de la Vierge : il est daté de 1367 et sculpté au tympan de la petite porte du nord, à Sainte-Marie Majeure de Bergame (3). Or, d'après ce curieux tableau, il y aurait à choisir entre Lucie, Anastasie, Anne et Simon.

I. — *Circoncision de saint Jean.* Zacharie est assis dans sa maison, les rideaux sont écartés à l'entrée ; il est nimbé et vêtu d'un manteau sur sa tunique. Au

(1) *Iohannes :* cette abréviation est semblable à celle du Nom de Jésus.

(2) S. Luc., I, 63.

(3) Sainte Anne, S. ANNA., est couchée dans un lit. S. Joachim son époux, S. IOAHCN, se tient au chevet, un phylactère en main, comme les prophètes. Les deux femmes qui assistent l'accouchée se nomment S. LIZABET et S. SOSANA. Les deux sages-femmes qui lavent l'enfant sont S. LVCIA jeune, et S. NESTSIA, vieille. Une autre femme sort par la porte, S. SIMO.

dehors, on voit un arbre et une femme qui apporte le nouveau-né à son père : elle est accompagnée d'un groupe de quatre femmes que précède un homme qui semble pleurer. Il s'agit de circoncire l'enfant et de lui imposer un nom, et comme la mère s'est déjà prononcée à ce sujet, les parents sont étonnés qu'on ne l'ait pas choisi parmi ceux portés par les ancêtres. Alors Zacharie fait connaître sa volonté. Son serviteur, agenouillé devant lui, tient l'écritoire. Il écrit sur sa tablette le nom assigné par l'ange : IHS EST | NOM EIVS (1).

IN DIE OCTAUO DEDERU
NT CIRCUMCIDERE PUERM (2).
ANCILA BAJULANTE
EUM ET ZACHARIAS
SCRIPSIT IOHAS
EST NOMEN EIVS (3).
APTA QE LINGUA EI
US BNEDIXIT DEUM (4).

J. — *Pénitence.* La scène est encadrée de rochers, surmontés d'arbres touffus. Saint Jean, debout dans la vallée, la chevelure inculte et couvert d'une peau de chameau maintenue à la taille par une ceinture, prêche la pénitence. Le phylactère qu'il déroule porte ces mots : PEN |

(1) L'épigraphie est assez peu soignée par endroits ; ainsi voici sur *ejus* un sigle qui n'a pas sa raison d'être, puisque le mot n'a pas été contracté. M. Varisco a lu : EIS.

(2) *Venerunt* (S. Luc., I, 59).

(3) S. Luc., I, 63.

(4) « Apertum est autem illico os ejus et lingua ejus, et loquebatur benedicens Deum. » (S. Luc, I, 64.)

ITE | SIA [1] AGI | TE (1), et la légende explicative se lit :

IOHANNES IN DESTVM
PDICAT PENITENTIAM
AGITE ET APROPINQUAR (2)
REGNVM CELOR INDUCTUS
PILIS CAMELOR ET CO
MEDEBAT LOCUSTAS ET
MEL SILVESTRE (3) VINUM (4)
ET SINCERAM NO BIBIT.

K. — *Baptême de saint Jean.* Au fond, rocher planté d'arbres. Saint Jean, vêtu comme précédemment, est plongé dans le Jourdain. Il est entouré d'hommes et de femmes qui ont quitté leurs vêtements et qui se sont prosternés. Il verse sur leurs têtes de l'eau en disant : EGO BATIXO VOS I AQVA VENIT QVI BATIXABIT I SPIRITV (5) ET IGNI. En face, groupe de trois personnes, dont la première quitte sa tunique pour descendre dans le fleuve.

IOHANNES |
BAPTIZAT |
POPULUM IN |
YORDANE |
DICENS EGO |
QUIDEM AQUA |
BAPTIZO VOS |
VENIT AUTEM. |

(1) S. Matth., III, 2.
(2) *Sic* pour *appropinquat :* la Vulgate porte *appropinquavit.* (S. Matth., III, 2.)
(3) S. Matth., III, 4.
(4) S. Luc., VII, 33.
(5) S. Marc., I, 8.



Héliog. Dujardin Imp. Eudes.

LE PALIOTTO
(XIVe Siècle.)

L. — *Prédication de saint Jean.* Même fond de rocher planté d'arbres. Saint Jean debout prêche devant la foule qui l'entoure. Les uns sont debout et les autres assis. Quelques-uns portent la main à leur figure, en signe de componction. Sa main droite est levée et sa gauche déroule un phylactère où est écrit : QV | I A | BET | DUA | S TU | NIC | AS D | ET | NŌ | ĀB | ĒTI (1). Sur son nimbe sont gravées ces paroles qu'il leur adresse : ESTOTE CŌTĒTI | STIPĒDIS UESTR̄ (2).

IOHANNES |
PREDICANS |
AD TUR |
BAS IN |
DESERTO |
DICIT |
PARATE VI |
AM DOMINI (3). |

M. — *Saint Jean montre le Christ.* Le fond est le même que précédemment. A gauche se tient un groupe d'hommes qui se penchent comme pour mieux écouter la parole de saint Jean, qui est au milieu d'eux, vêtu d'une peau de chameau. Son nimbe le proclame la voix de Celui qui crie dans le désert : EGO VOS CLAMĀ | TIS Ī DEXERTO (4). D'une main il montre le Christ et de l'autre il dit sur son phylactère : ECC | E AG | N̄S D | EI E | CCE | QVI | TOL | IT P | ECT | A MŌ | DI (5). Le Sauveur, suivi

(1) S. Luc., III, 14.
(2) S. Luc., III, 11.
(3) S. Luc., III, 4.
(4) S. Luc., III, 4.
(5) S. Joann., I, 29.

de quatre apôtres nimbés, tient des deux mains le livre de sa doctrine, qui est fermé, parce que lui seul peut l'ouvrir et l'expliquer. Sur son nimbe crucifère est écrit qu'il guérit les infirmes : XPS SANAT | (1) Ē ĪFIRMOS | .

IOHANNES V |
IDENS YHŪM |
VENIENTEM A (2) |
SE AIT ECCE |
AGNUS DEI QUI |
TOLIT PECCATA |
MUNDI HIC EST |
DE QUO DIXI (3). |

R. — *Reproches adressés à Hérode.* Un toit avec fronton désigne sommairement le palais d'Hérode. Celui-ci est assis sur un trône, dont les rideaux sont écartés. Derrière lui est assise la femme de son frère, couronnée, la figure appuyée dans sa main en signe de tristesse. Elle porte une longue tresse qui pend en arrière de la tête, comme une des parentes de sainte Élisabeth. Saint Jean, debout, adresse des reproches à Hérode sur sa conduite incestueuse. Sur son phylactère se voient les paroles suivantes : NŌ | LICE | T TI | BI VSO | RĒ FR | ĀS TU | I (4) ADU | LTER | AM.

IOHANNES DI |
CEBAT HERODI |
NON LICET T |
IBI HABERE |

(1) *Sanatus est.*
(2) *Sic* pour *ad.*
(3) S. Joann., I. 29-30.
(4) S. Marc., VI, 18.

UXOREM FRIS (*fratris*)
TUI HERODIAS |
AUTEM INFIDI |
ABATUR (1) ILLI. |

S. — *Emprisonnement de saint Jean.* IOHS POXITU EST I CARCERE. La prison est surmontée d'une tour carrée, terminée par des créneaux. On observe, à la porte, de très curieux détails sur son exécution. Saint Jean, derrière la grille qui l'empêche de sortir, est visité par deux personnes nimbées et barbues, avec lesquelles il s'entretient. La première lui demande s'il est le Messie, et la seconde, s'il faut en attendre un autre, mais lui les renvoie avec instance au Christ. Leur nimbe relate leur conversation : EX TU QUI VENTURUS EX — AN ALIU ESPECTAMUS (2) — I | TE | IT | ERO | GAT | E XP | U. |

AB HERODE VINC |
TUS IOHANNÉS IN |
CARCERE AUDIENS |
VINCULIS OPA XP |
MITENS QVOT DUOS EX |
DISCIPULIS SUIS |
AIT ILLI (3) ES QU |
I VENTURUS ES. |

T. — Le fond du tableau représente une ville avec des arbres. Jésus-Christ, accompagné de trois apôtres, dont un est saint Pierre, SCTS PETRS, XPS ABULAS C | UM APOSTOLIS | , se penche vers une femme, en face de la

(1) *Insidiabatur.* (S. Marc, VI, 19).

(2) S. Matth., XI, 3.

(3) « Joannes autem cum audisset in vinculis opera Christi, mittens duos de discipulis suis, ait illi. » (S. Matth., XI, 2-3.)

foule qui le contemple. Derrière cette femme on remarque un homme barbu dont les yeux sont bandés et que suivent deux disciples nimbés, qui s'adressent au Messie : AN ALIUM ESPECTAMUS — EX TU QUI VĒTURUS EX. Le Sauveur répond : ITE | NŌZ | IAT | E IO | H̄I E | A Q̄ V | IDI | STI | S CE | CI VI | DN̄T (1).

RESPONDE |
NS YH̄US |
SINNVHOI |
DISCIPULIS |
AIT ILLIS |
EVNTES |
RENUTIATE |
IOHANNI. |

U. — *Festin d'Hérode*. Hérode couronné donne un festin dans une des salles de son palais. Il est assis au bout d'une table et servi à part. A la table suivante prennent place quatre personnes : la première met la main à son menton, car elle est préoccupée : c'est l'adultère qui se repent de sa conduite et qui s'attriste de s'être engagée vis-à-vis de sa fille. Pendant qu'Hérodiade danse au son de la viole, un bourreau, casque en tête et épée au côté, apporte dans un plat le chef nimbé de saint Jean-Baptiste.

HERODES DIE DATA N̄ |
ĪS (2) SUI CUM P̄NCIPIB̄S |
DISCUMBENS FILIE H |
ERODIADIS SALTANTI |

(1) S. Luc., VII, 22.
(2) *Natalis*.

URANTO POLICITUS |
IN TRICLINIO CUM |
EST PETIT CAPU |
T IOHANNIS BB̄E (1). |

V. — *Décollation de saint Jean.* La grille de la prison est ouverte : saint Jean, toujours vêtu de peau de chameau, en sort à mi-corps. Un bourreau lui coupe la tête d'un grand coup d'épée; un autre, à genoux, le tire par les cheveux, et un troisième satellite, debout, tend le plat pour recevoir la tête : CHAPŪ IHĪS.

HERODES MIT |
TIT DECOLLARE |
N CARCERE |
IOHANNEM I |
ET ALLATUM EST |
CAPUD EIUS IN |
DISCO ET DAT |
UM EST PUELLE (2). |

X. — *Suite du festin.* Les rideaux sont relevés à la porte du palais. Hérodiade à genoux présente dans un plat la tête de saint Jean à sa mère, assise et couronnée.

PUELLA PER |
TULIT CAPUT |
IOHANNIS MA |
TRI SUE (3) ET |

(1) S. Marc., VI, 21-24.
(2) S, Marc., VI, 27-28.
(3) S. Marc., VI, 28.

SEPELLUNT |
ILLUD IN |
PFUNDO UNI |
US TURRIS (1). |

Y. — *Descente aux limbes.* Saint Jean, recouvert de sa peau de chameau, entre dans une grotte dont le sommet est planté d'arbres. Il parle à une foule nombreuse, assise à terre et lui montre le ciel de l'index;

(1) Les Bollandistes (*Act. SS.*, jun., t. IV) citent un texte arabe, qui confirme cette tradition : « Herodes, cum præcepisset auferri caput sancti et contristatus esset ac pœnitudine duceretur, abscondit illud in domo sua, eo quod inquireret illud socer pro filia sua..... postquam Herodes caput sancti jam sepelivisset in domo sua. » Quand on retrouva la tête, elle était dans une urne de terre cuite scellée : « invenerunt (peregrini) urnam fictilem signatam. » (*Acta SS.*, jun., t. IV, pag. 712). Les moines qui firent l'invention avaient eu une vision. « S. Joannes assistens ait : Venientes ad domum quondam Herodis regis, auferte vobiscum caput meum, quod invenietis in terra defossum. »

Denis le Petit, racontant « Gaudentio abbati, romano verosimiliter ipsi, » l'invention du chef, ne parle pas autrement : « Idem Joannes..... institutorque monachorum, sicut primitus se monachis ostendit, qui sacratissimum caput ejus de domo Herodis quondam regis impii sustulerunt. » (Bolland., p. 722).

On lit dans *la Croix* (1882, p. 118) : La tradition rapporte encore que la tête fut ensevelie dans un coin du palais d'Hérode, par les ordres même d'Hérodiade qui craignait de voir ressusciter le prophète, si l'on avait réuni la tête avec le tronc. On sait que tel est encore le préjugé des Orientaux qu'un mort ne saurait ressusciter si la tête est séparée du corps. »

en tête figure un roi et plus loin un personnage tonsuré et nimbé. Ce roi doit être David, et l'autre peut être Élisée. Les autres personnages sont nimbés, mais deux ont le nimbe étoilé. Sur le nimbe de saint Jean est écrite la bonne nouvelle qu'il apporte aux captifs, auxquels il dit de se réjouir : GAVDETE ECCE REDĒTOR NO | S̄R VENIT AD LIBERĀDV̄ NOS. Derrière saint Jean, on aperçoit Satan, ailé, muni de griffes aux pieds et aux mains, qui étend les bras en l'air comme pour effrayer les âmes des patriarches qu'il retient et les empêcher de croire à l'annonce qui leur est faite : DE | MŌ | CUS | TOS | LĪ | BI.

ANIMA IOHANNIS D |
ESCENDIT AD LIMBUM |
NUTIANS SC̄IS PAT |
RIBZ IBI DETENTIS |
Q'IN MŪDŪ APPA |
RUIT REDEMPTOR |
REDEMPTUR' EOS DE |
INFERNI CLAUSTRO. |

Z. — *Ensevelissement de saint Jean.* Dans un rocher, dont le sommet est planté d'arbres, est creusée une grotte, qui va servir de tombeau au précurseur. Une foule nombreuse, disposée sur deux rangs, lui rend les derniers devoirs. Trois personnages, nimbés et barbus, déposent le corps dans un sarcophage ; le cadavre n'a pas de tête et il est recouvert du vêtement de peau qu'il porta pendant sa vie.

DISCIPULI |
IOHANNIS |
VENER' ET TUL |
LERUNT CORPUS |

EIUS SINE |
CAPITE ET |
SEPELIERUNT IL |
LUD IN MONIMNT (1). |

5. Je dois maintenant m'arrêter un instant sur l'épigraphie en général pour rendre compte de la manière dont sont écrites les inscriptions.

L'écriture est celle du temps, gothique ronde, où l'S est à peu près la seule lettre qui ait conservé la forme romaine. Les jambages verticaux sont droits et de même épaisseur partout, tandis que les parties courbes offrent des pleins à angles saillants. L'E et l'S sont bizarrement tracés, leur boucle ressemble aux deux bras du K. Les *apices*, qui prolongent les barres horizontales, imitent un feuillage à deux lobes, une moitié de fleur de lis. Cette écriture, grasse à son milieu, déliée à ses extrémités, ne manque pas d'élégance, mais elle est d'une lecture difficile, par suite du tassement des lettres. M. Palustre avait patiemment relevé une partie des inscriptions, un cierge à la main : M. Varisco les a toutes transcrites avec une patience dont je ne saurais trop le féliciter. J'ai pu en contrôler l'exactitude quand le paliotto est resté deux jours exposé dans le cloître.

Suivant l'usage du moyen âge, l'inscription principale, celle qui donne la date et le nom de l'artiste, débute par une petite croix pattée, à branches égales. Les mots ne sont pas séparés par des points-milieux, qui ne se rencontrent que très rarement, fait absolument insolite en Italie.

Les abréviations sont aussi nombreuses qu'irrégulières,

(1) S. Marc, VI, 29.

le mot étant en entier ou contracté, suivant la place dont on dispose. Le sigle est presque partout le même : le plus ordinaire consiste en un trait horizontal surmontant la lettre. Il ne signifie pas seulement M ou N absentes, mais remplace souvent la fin d'une syllabe, ainsi *c* pour *con* ou *com* dans *concipere*, *complacui;* il équivaut à *er* dans *desertum*, à la fin *um*, au préfixe *re* dans *predicat*, à *ue* dans *que*, à *s* dans *celis*, etc., toutes choses qui constituent en épigraphie des anomalies qu'il importait de relever. Il est probable que le texte fut donné par le chapitre, mais que les abréviations furent faites au fur et à mesure par l'orfèvre, plus entendu à battre l'or et à fondre les émaux qu'à abréger des mots trop longs, conformément aux règles admises. Le sigle horizontal perd donc ici sa valeur normale et traditionnelle pour en prendre accidentellement une toute conventionnelle et de fantaisie.

Le caprice individuel reparaît ailleurs dans des contractions anormales. Si *dci* pour *dicti* et *scis* pour *sanctis* se retrouvent d'une manière générale dans les œuvres du temps, on n'y voit pas *scto* pour *sancto*, pas plus que *Yhus* pour *Jhesus*.

Le sigle horizontal, quand il est ondulé et joint à la dernière lettre, exprime, à la suite de *r*, ou *um*, ou *us* (*redempturus*), ou *unt*, comme dans *venerunt;* ou *ro* dans *propheta* et *profundo*.

En forme d'accent coupant la queue du Q, le sigle oblique traduit la terminaison de la syllabe *qui* et *quod*.

Les autres idiotismes de l'inscription sont :

*x* pour *s* dans *Elixabet* (dont l'orthographe admet trois variantes : *Elisabetz*, *Elixabeth*, *Elisabet*), dans *poxitus* et dans *Jexaia* ou *Ixaia;* il remplace aussi le *z* dans *Xacaria*.

*s* pour *c* dans *penitensiam; b* pour *p* dans *babtizo; d* pour *t* dans *capud*, mot qui se trouve ailleurs avec une *h* parasite *chaput; f* pour *ph* dans *profeta*, ce qui fait pressentir l'orthographe italienne, sensible aussi dans *abet* et *abenti*, où l'initiale latine disparaît; *y* pour *j* dans *Yhesum*, *Yordane*(1); *t* pour *c* dans *fatie*, *z* pour *us* dans *patribz*.

Si une consonne est intempestivement redoublée dans *cellis* et *dillectus*, par contre on omet le redoublement dans *mito*, *ancila*.

On lit *infidiabatur* pour *insidiabatur*, ce qui ne peut être qu'une erreur de l'artiste, qui a écrit aussi *sinceram* au lieu de *siceram*.

Les contractions des noms de Jésus, de Christ et de Jean sont toujours les mêmes au moyen âge : IHS (*Jesus*), IHV (*Jesu*); XPS (*Xpistus*), XPI, XPO, XPM (*Xpisti*, *Xpisto*, *Xpistum*); IOHS (*Johannes*), IOHM (*Johannem*). A Monza, toute la tradition est bouleversée : voici *Yhus*, *Yhu*, *Yhum*, *Yhm; Xp*, *Xps*, *Xi*, *Xpi*, *Jhs*, *Jhis*, *Johem*, *Johe*.

6. La suite de la vie de saint Jean n'offre qu'une particularité iconographique qu'il est essentiel de signaler, car je ne l'ai encore constatée qu'à Monza, où elle se répète plusieurs fois, aux XIVe, XVe et XVIe siècles; je veux dire la descente aux limbes ()2.

(1) Au XVe siècle, à Rome et à la cathédrale de Côme, l'I ou J initial de Jésus est remplacé par l'Y.

(2) La vie de saint Jean-Baptiste (Voir la belle *Monographie de la cathédrale de Lyon*, par M. Bégule) a été sculptée, au XIVe siècle, sur la façade de la cathédrale de Lyon. Les scènes figurées sont les suivantes : *Zacharie au temple. — Le peuple prie à la porte du temple. — Zacharie sort du temple. — La Visitation. — Nativité de saint Jean. — Saint Jean nommé par son père. — Saint Jean reçoit sa mission du*

Les limbes, à Monza, comme dans la fresque de Simone di Martino, à Santa Maria Novella, à Florence (XIVe siècle), sont un antre, creusé dans les profondeurs du roc, ténébreux et gardé par des démons. A côté d'Adam, que le Christ saisit par la main droite, Ève est à genoux, tendant des mains suppliantes ; puis vient le jeune Abel, un agneau dans ses bras ; Noë, avec l'arche et sa femme, seconde mère du genre humain ; Abraham, Isaac, Jacob ; Moïse, les tables de la loi en main ; Aaron, coiffé de la tiare ; David, couronné et tenant un psalterion ; Judith ; Esther, couronne en tête ; après Ève, les prophètes agenouillés, et, près de Judas Machabée, costumé en guerrier, saint Jean-Baptiste, reconnaissable à sa tunique de peau, et qui cause avec son entourage. Tous ces personnages sont nimbés, signe non équivoque de sainteté.

Le fait de la descente aux limbes est rapporté, à la fois, dans les évangiles apocryphes, si populaires au moyen âge et dans la liturgie, dans la tradition écrite et figurée. Il est nécessaire que je mette sous les yeux du lecteur ces divers éléments d'information, qui ren-

*Seigneur. — Prédication de saint Jean dans le désert. — Baptême de Notre-Seigneur. — Saint Jean devant Hérode. — Salomé danse devant Hérode. — La fille d'Hérodiade prend conseil de sa mère. — Salomé demande à Hérode la tête de saint Jean. — Décollation de saint Jean. — Salomé rapporte à sa mère le chef de saint Jean. — Sépulture du corps de saint Jean.* Donc seize médaillons en tout, sans inscription explicative et, ce qui montre encore mieux que la source où puisaient les imagiers des deux pays, était différente, c'est que, à Lyon, la scène finale n'a pas trouvé place dans la série des tableaux, où pourtant les détails sont multipliés comme pour mieux remplir un nombre déterminé de panneaux.

dront plausible ma démonstration et justifieront l'auteur du paliotto. Je le fais avec d'autant plus d'empressement que les Bollandistes sont muets sur cette question, qu'il était pourtant de leur devoir d'élucider dans leur vie de saint Jean-Baptiste, trop écourtée sur plus d'un point.

Ludolphe le Chartreux, au XIVe siècle, dans sa *Vie de Jésus*, livre plein de grande théologie et de sentiments pieux, décrit ainsi le lieu des enfers, l'*inferos* du *Credo*.

« Il est quadruple. D'une part se trouve l'enfer des damnés, où l'on endure la peine du sens et du dam, c'est-à-dire la douleur des sens et la privation de la vue de Dieu. » C'est l'enfer proprement dit. « Là, il y a les ténèbres intérieures, qui sont la privation de la grâce, et les ténèbres extérieures, qui sont les ténèbres corporelles.

« Au-dessus de cet enfer se trouve le limbe des enfants, où l'on est privé de la vue de Dieu, ce qui est la peine du dam, mais où les sens ne sont point tourmentés. Là aussi sont les ténèbres intérieures et extérieures.

« Au-dessus de cet enfer ou de ces limbes est le purgatoire, où l'on endure la peine du dam et la peine des sens, mais pour un temps seulement. Il y a là les ténèbres intérieures, qui sont la privation de la grâce. » Le purgatoire semble donc être l'enfer à temps, et plusieurs pensent que les démons, non seulement se réjouissent aux portes de ce lieu d'expiation des douleurs qu'on y éprouve, mais tourmentent eux-mêmes comme dans les profondeurs de l'enfer. C'est là qu'on expie les fautes vénielles et les fautes pardonnées quant à la coulpe.

Puis au-dessus de l'enfer, du limbe des enfants sans baptême, et du « purgatoire se trouve en quatrième lieu, le limbe de nos pères les saints. Là il y a eu la peine

du dam, ou privation de Dieu, mais non celle des sens; ici furent les ténèbres intérieures et extérieures. »

Tel est l'enfer où descendit l'âme de Jésus à l'heure de la mort, pour délivrer les âmes qui expiaient leur faute originelle, mais non les souillures personnelles, pour lesquelles elles avaient passé précédemment au purgatoire.

« Et ensuite il survint (dans les limbes) un homme qui semblait ermite et tous l'interrogeant : « Qui es-tu? » Il leur répondit et il dit : « Je suis Jean, la voix du pro-« phète du Très-Haut, celui qui précède la face de son « avènement, afin de donner la science du salut à son « peuple pour la rémission des péchés. Et le voyant venir « à moi, j'ai été poussé par l'Esprit-Saint, et j'ai dit : « Voilà l'Agneau de Dieu, voilà celui qui ôte les péchés « du monde. Et je l'ai baptisé dans le fleuve du Jour-« dain et j'ai vu l'Esprit-Saint descendre sur lui sous la « forme d'une colombe. Et j'ai entendu une voix des « cieux qui disait : « Celui-ci est mon fils bien-aimé, « dans lequel j'ai mis toute ma complaisance; écou-« tez-le. » Et maintenant j'ai précédé sa face, je suis « descendu vous annoncer que dans peu de temps le « Fils de Dieu lui-même, se levant d'en haut, nous « visitera en venant à nous qui sommes assis dans les « ténèbres et dans l'ombre de la mort. » (*Évangile de Nicodème*, dans Gustave Brunet, *les Évangiles apocryphes*, 2e édition, p. 256, 257.)

Ce récit peut être fait d'une manière plus explicite, d'après des textes anciens. C'est ce qu'a entrepris *le Pèlerin*, qui me fournit la citation suivante que, malgré sa longueur, je ne devais omettre.

« Nous savons que plusieurs de ces âmes sont revenues chercher leurs corps au sein de la terre, ou bien

apparaître sans leur chair à leurs parents, au moment de la victoire du Sauveur. Ce qu'elles ont rapporté, l'auteur de l'Évangile très ancien de Nicodème (un des évangiles apocryphes), l'a écrit tout au long. L'écrivain intercale les textes des Écritures dans une trame qu'il construit selon diverses traditions primitives, comme l'on a fait de tout temps, mais surtout au moyen âge, dans la rédaction des mystères. L'Évangile de Nicodème n'a sans doute d'autre origine que ces pieux récits d'autrefois, mais il a cependant ceci de particulier qu'il est plus ancien que les plus anciens.

« On y voit que Carinus et Leucius, fils du vieillard Siméon, furent de ceux qui ressuscitèrent avec le Christ et qu'ils apparurent à Anna, Caypha, Nicodème, Joseph et Gamaliel. Ces personnages témoins de la Passion, leur entendant dire qu'ils étaient délivrés, les adjurèrent de leur raconter ce que Jésus avait accompli aux enfers et comment la délivrance s'était passée, et alors ils firent le récit que nous traduisons d'après la *Légende dorée*, et auquel, bien entendu, nul n'est obligé d'ajouter foi.

« RÉCIT DE CARINUS ET LEUCIUS,

« FILS DU VIELLARD SIMÉON.

« Nous habitions, avec tous nos pères les patriarches, au sein des ténèbres épaisses, lorsqu'un soleil d'or et de pourpre nous apparut subitement et nous illumina d'un éclat royal. Adam, le père du genre humain, s'exclama aussitôt : « Cette lumière vient de l'auteur de la lumière « éternelle, qui nous a promis de nous envoyer la lu- « mière sans commencement. » Isaïe : « C'est la lumière « du père, le fils de Dieu, dont j'ai parlé quand j'ai dit « vivant sur la terre : *Le peuple qui habitait dans les ténèbres a vu la grande lumière.* »

« Notre père Siméon s'est avancé à son tour et dans la jubilation il s'écriait : « Glorifions le Seigneur, car « j'ai porté moi-même au temple en mes mains le Christ « enfant qui venait de naître, et sous l'impulsion de « l'Esprit-Saint, je me suis écrié : *Maintenant mes yeux « ont vu le salut que vous avez préparé pour le faire appa- « raître devant tous les peuples...* »

« Alors survint un certain amant du désert, et quand nous lui demandâmes qui il était, il répondit : « Je suis « Jean, j'ai baptisé le Christ, j'ai marché devant lui « pour préparer ses voies et je l'ai montré de mon doigt « disant : *Voici l'agneau de Dieu, voici l'agneau qui porte « les péchés du monde,* et je suis descendu ici pour vous « l'annoncer, car le moment est proche où le Christ « viendra vous visiter. »

« Seth prit la parole : « Quand j'étais sur la terre, je « fus à la porte du paradis (terrestre) et j'ai prié le Sei- « gneur qu'il m'envoyât par son ange l'huile de la misé- « ricorde pour oindre le corps de mon père Adam qui « était malade. L'ange Michel m'apparut : *Ne t'efforce « point d'obtenir par tes prières et tes larmes l'huile du « bois de miséricorde, car d'aucune façon tu ne pourras en « recevoir, sinon après cinq mille cinq cents ans !* »

« A ces discours, les patriarches et les prophètes s'exaltèrent en une joie merveilleuse ; mais à ce moment Satan, le prince et le général de la mort, eut ce dialogue avec l'enfer :

« Satan : Préparez-vous à recevoir dans votre sein « Jésus, qui se glorifie faussement d'être le Christ fils « de Dieu, et qui n'est qu'un homme craignant la mort, « à qui l'on a entendu dire : *Mon âme est triste jusqu'à « la mort !* C'est lui qui s'est permis de guérir un grand « nombre d'hommes que j'avais rendus sourds et de

« remettre en équilibre ceux que j'avais rendus boi-
« teux.

« L'ENFER : Si tu es tout puissant, Satan, dis-nous « quel est cet homme Jésus qui, craignant la mort, « s'oppose cependant à ta puissance. Car s'il prétend « craindre la mort, c'est qu'il veut te tromper, et alors « malheur à toi dans les siècles des siècles.

« SATAN : Je l'ai tenté et j'ai excité le peuple contre « lui. Déjà j'ai aiguisé la lance et j'ai mélangé le fiel au « vinaigre ; j'ai préparé le bois de la croix et sa mort par « laquelle je te le livrerai est imminente.

« L'ENFER : N'est-ce pas lui qui a ressuscité Lazare « que je possédais ?

« SATAN : C'est lui-même.

« L'ENFER : Je t'en conjure, par toutes les vertus de « ta puissance et par les miennes, ne me l'amène pas. « Quand j'ai entendu le commandement de sa parole, « j'ai frémi et je n'ai pu retenir ce Lazare, qui s'est « élancé comme un aigle en son vol rapide et nous a « échappé. »

« Comme l'enfer achevait ces paroles, une voix se fit entendre; elle avait le bruit du tonnerre : « Princes, « ouvrez vos portes ; portes éternelles, élevez-vous : le « roi de gloire va entrer ! »

« Au son de cette voix, les démons se précipitèrent pour assurer la porte d'airain avec des barres de fer. Et David à ce spectacle : « N'ai-je pas prophétisé qu'on « louerait le Seigneur partout, car il a brisé les portes « d'airain. »

« Alors la première voix se fit entendre plus grande et répéta : « Princes, ouvrez vos portes ; portes éter- « nelles, élevez-vous : le roi de gloire va entrer ! »

« L'enfer, entendant une seconde fois la voix extra-



Héliog Dujardin — Imp Eudes

PANNEAU DU PALIOTTO
(Descente de S^t Jean aux Limbes)

ordinaire, dit avec ignorance : « Quel est ce roi de « gloire ? » Et c'est Daniel qui répondit :

« C'est le Seigneur puissant et fort, c'est le Seigneur « qui l'emporte dans le combat, c'est celui-là qui est le « roi de gloire ! »

« Le roi de gloire survint aussitôt et illumina les ténèbres éternelles, et le Seigneur étendit sa main et prit la droite d'Adam : « Paix à toi et à tous tes enfants qui « sont mes justes. »

« Le Seigneur s'élança hors des enfers et tous les saints le suivirent, et le Sauveur, qui tenait toujours la main d'Adam, le passa à Michel archange qui les introduisit au paradis.

« Deux hommes chargés de jours vinrent au-devant d'eux et les saints les interrogèrent : « Qui êtes-vous qui « n'êtes pas morts encore et n'êtes pas descendus avec « nous aux enfers, et qui êtes placés au paradis avec « votre corps ?

« Je suis Enoch, répondit l'un d'eux, et j'ai été trans- « porté ici ; et cet autre est Élie, qui est monté jusqu'ici « dans son char de feu, et nous n'avons pas encore « goûté à la mort ; mais nous sommes réservés pour la « venue de l'Antechrist, nous devons combattre contre « lui ; nous serons tués par lui, et au bout de trois « jours et demi nous nous serons élevés dans les « cieux. »

« Il parlait et soudain survint un autre homme, portant sur ses épaules le signe de la croix.

« Qui êtes-vous ? » demandèrent les saints.

« Je fus larron, et je fus crucifié avec Jésus, et j'ai « cru que c'était le Créateur, et je l'ai prié en disant : « *Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez dans* « *votre royaume*. Il m'a répondu : *En vérité, tu seras*

« *avec moi aujourd'hui du paradis*, et il m'a donné ce « signe de la croix en disant : *Prends-le et marche vers « le paradis, et si l'ange gardien du paradis ne te fait pas « entrer, montre-lui le signe de la croix et tu lui diras : « Le Christ, qui maintenant est crucifié, m'a envoyé.* J'ai « fait ainsi, et à peine eus-je parlé de la sorte à l'ange, « qu'ouvrant aussitôt, il m'introduisit et me plaça à « droite dans le paradis. »

« Leur discours fini, Carinus et Leucius, fils de Siméon, ont été transfigurés et n'ont plus été vus. »

La *Légende d'or* est peu explicite sur la descente aux limbes, dans sa *Vie de saint Jean*, plutôt traitée en manière de sermon qu'au point de vue purement historique et narratif. Néanmoins le témoignage suivant mérite d'être recueilli :

« In egressu de mundo habuit triplex munus, quia efficitur martir invictus : tunc enim palmam martirii adeptus est ; dirigitur nuntius pretiosus, ipse enim tunc illis, qui erant in limbo, pretiosum nuntium attulit, scilicet de adventu Christi et redemptione ipsorum, et colitur exitus gloriosus, ejus enim exitus de omnibus, qui ad limbum descenderunt, specialiter ab Ecclesia solemnizatur et gloriose colitur. » (*Legenda aurea*, édit. Graesse, p. 362.)

La liturgie ambrosienne, dans la messe de *passione seu decollatione Joannis*, dit à la préface : « Dominum Jesum Christum, mundi Salvatorem, venisse, corporali præsentia demonstravit : ejus quoque descensionem præcurrens, inferis nuntiavit. »

La préface du Sacramentaire grégorien contient ce passage : « Deinde capitalem sententiam subiit et ad inferna Dominum præcursurus descendit et quem in mundo digito demonstravit ad inferos pretiosa morte præcessit. »

Un missel manuscrit de Monza, qui date du XIVe siècle, fait allusion dans une préface propre au rôle de précurseur que saint Jean continua après sa mort dans les limbes, où il annonça Celui que, pendant sa vie, il avait montré du doigt : « Aeterne Deus, qui precursorem Filii tui tanto munere decorasti ut pro veritatis preconio capite plecteretur. Herodem a fraternis thalamis prohibendo, carceris obscuritate detruditur, ut proprio sanguine hodie tingeretur. Johannes autem ut fidelis prenuntius precursoris implevit officium, ut redemptorem mundi quem superius digito monstravit, ad inferos pretiosa morte precederet. Et ideo. »

Un manuscrit de Venise, cité par Allaci et les Bollandistes, qui l'attribuent au IXe siècle, fournit ce texte liturgique, traduit du grec, qui prouve que les Byzantins, eux aussi, ont affirmé la descente aux limbes : « Quando idem martyrio consummatus est, et ad eos qui inferno detinebantur pœnitentiæ præco descendit. »

Le *Guide de la Peinture* ne fait intervenir saint Jean qu'au moment où le Christ lui-même descend aux enfers : « A gauche du Sauveur, le Précurseur le montrant du geste. » (Didron, *Man. d'iconog. chrét.*, p. 199.) L'origine de cette représentation ne devrait donc pas être cherchée chez les Byzantins, mais uniquement chez les Latins. Aussi les portes de bronze de la cathédrale de Bénévent, qui furent fondues au XIIe siècle sur des modèles fortement empreints des traditions de l'Orient, se tiennent-elles dans la donnée du *Guide*, qui ajoute : « Le Sauveur prend Adam de la main droite et Ève de la gauche, ainsi que d'autres rois justes avec des couronnes et des nimbes. A gauche, les prophètes Jonas, Isaïe et Jérémie, le juste Abel et beaucoup d'autres personnages avec des nimbes, David est près de lui » (p. 199.)

A la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, en face d'Adam et d'Ève, et non pas au second plan, comme à Bénévent, les trois personnages peuvent se nommer, à leurs caractéristiques : un patriarche, reconnaissable à son bonnet juif; David, à sa couronne; saint Jean-Baptiste, à son geste indicateur (Rohault de Fleury, *l'Évangile*, t. II, p. 266).

7. J'achève la description du paliotto momentanément suspendue. Après la vie de saint Jean, étudions les représentations qui entourent le Christ. On y verra la cour céleste, composée d'anges auxquels se mêlent les prophètes.

N. O. Deux anges, nimbés, ailés et les mains jointes, planent horizontalement. Derrière eux se tiennent debout, nimbés et barbus, les prophètes Jérémie et Daniel, dont le nom est distribué en plusieurs lignes sur un phylactère : GE | RE | MI | A P | FA — DA | NI | EL. Sur la traverse horizontale qui rejoint le bras droit de la croix on lit : ISTI SNT AG | LI ET P'FETE.

P. Q. Aux anges adorateurs succèdent les anges ministres de la prière : aussi tiennent-ils une espèce de vase qu'ils présentent au Christ. L'inscription *isti sunt angeli et profete* se répète comme en face. Les prophètes qui les accompagnent sont Zacharie, avec son nom sur un phylactère : XA | CA | RI | A P̄ | F̄A, et Isaïe : il a de la barbe et son nom est écrit verticalement en lettres détachées les unes des autres : I | X | A | I | A. Il y a donc en tout quatre prophètes et huit anges.

8. J'ai dit que toute la décoration en orfèvrerie repoussée se complétait par une série d'émaux finement exécutés et représentant des saints. Chaque bande verticale offre, dans la hauteur, douze petits personnages, ce qui fait soixante-douze et, si l'on y ajoute les vingt-

huit autres répartis dans le compartiment de l'auréole, nous avons un total de cent petites figures émaillées. Les bandeaux qui délimitent, à gauche du spectateur, chaque carré figuré, comprennent, outre deux gros cabochons, qui indiquent le commencement et la fin, quatre saints, séparés les uns des autres par trois cabochons plus petits.

Il n'est pas possible de désigner tous les personnages (1), car souvent ils sont privés d'attributs et alors nous ne pouvons les reconnaître qu'à deux majuscules, dont l'une est invariablement S pour *sanctus*, l'autre donnant l'initiale du nom. Parfois aussi la collerette du cabochon couvre l'inscription et complique l'embarras. Il existe un désordre réel dans le placement, la hiérarchie n'est nullement respectée et j'observe même des

(1) Il faut, en général, s'aider de l'histoire locale pour ces déterminations iconographiques. Je vais en citer un exemple récent, car, au moment où l'on s'occupe particulièrement de saint Maurice, il importe de ne pas laisser s'accréditer l'erreur. Dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e pér., t. XXVII, p. 12-13, M. Paul Mantz, décrivant un tableau peint par Rubens pour la *Chiesa-Nuova*, à Rome et conservé actuellement au musée de Grenoble, nomme ainsi les personnages représentés : « Le pape saint Grégoire..., sainte Domitille, dont la *Chiesa Nuova* possédait les reliques...; deux martyrs, Achillée et Nérée...; saint Maurice, le fier soldat de la légende, armé, cuirassé et appuyant la main sur la hampe d'une lance; ce commandant de la légion thébaine cache à demi un autre martyr, saint Papien, qui présente de face son torse nu. » Ce tableau avait été commandé pour le maître-autel. Saint Grégoire y figure au premier rang, parce que l'ancienne église, remplacée par sainte Marie *in vallicella*, plus connue sous le nom d'église neuve, *chiesa nuova*, l'avait

répétitions que je ne puis expliquer. Je suivrai pour cet examen l'ordre adopté pour les panneaux historiés.

A. Autour de l'auréole du Christ ou plutôt formant les contours de cette auréole défilent successivement, à droite de l'autel, sainte Anne, S. A (*nna*), couronnée et costumée en reine, son enfant au bras; saint André, S. AN (*dreas*), barbu, tenant une croix de procession (1) et un livre; saint Barthélemy, S. BE (*rtholomeus*), en tunique et manteau, avec le livre et le couteau qui le dépouilla; saint Pierre, S. PE(*trus*), muni de ses clefs symboliques et du livre de l'apostolat; sainte Darie, S. DA(*ria*) (2), livre en main; saint Jacques majeur, S. IA (*cobus*), barbu, s'appuyant sur le bourdon des pèlerins

pour titulaire. Saint Papias et saint Maur, soldats romains, martyrisés l'an 270, reposent sous ce même autel, où l'on célèbre leur fête le 29 janvier; leurs noms, altérés par M. Mantz, doivent être rectifiés d'après l'*Emerologio di Roma* et le martyrologe romain. Les corps des saints Nérée et Achillée, et de sainte Domitille ne sont pas à la *Chiesa nuova*, mais dans la confession de leur église sur la voie Appienne et, s'ils accompagnent ici saint Grégoire et les deux eunuques martyrs, c'est parce que, lors de l'édification de l'église reconstruite par saint Philippe de Néri, fondateur de l'oratoire, le titre presbytéral des saints Nérée et Achillée avait été assigné au cardinal Baronius, oratorien, qui le restaura de fond en comble, et que cette même église cardinalice avait été, comme elle l'est encore, unie à la maison principale de l'oratoire.

(1) A Milan, dans l'église Saint-Marc, sur une sculpture datée de 1455, saint André a la même croix haute et non celle qui porte son nom.

(2) Il faudrait ici un apôtre, mais les initiales DA ne se rapportent pas à un disciple du Sauveur et la physionomie est bien celle d'une femme.

et portant un livre ; saint Simon, S. SI (*mon*), apôtre, sans autre attribut qu'une longue barbe; et sainte Marthe, désignée seulement par l'initiale S. M et distinguée par ses cheveux flottants (1) ; à gauche, sainte Madeleine, myrrophore, S. M(*agdalena*), avec les cheveux longs; saint Thomas, S. TH(*omas*), barbu et tenant un livre ; saint Jean évangéliste, S. IO(*annes*), imberbe, armé de son évangile ; S. TO(2), femme portant un livre ; saint Philippe, S. FI(*lippus*), barbu, avec le livre ; jeune homme (3) ; saint Paul, S. P(*aulus*), barbu, brandissant le glaive de sa décollation et enfin l'apôtre Taddée, S. TA(*ddeus*), barbu, avec le livre et le costume apostolique. Tous ces personnages sont surmontés d'un gâble tréflé, avec crochets aux rampants et sont accostés, à droite et à gauche, de deux roses.

B. En haut, au-dessus de l'aigle de saint Jean, un groupe figure toute une famille sans nimbe : le mari barbu, la femme, et deux enfants, un garçon et une fille (4). Serait-il possible d'en faire une des trois

(1) Les longs cheveux épars caractérisent sainte Madeleine, qui s'en servit pour essuyer les pieds du Sauveur; mais je préfère voir là sa sœur, pour éviter un double emploi.

(2) M. Varisco avait lu d'abord TO(*mas*), car la place est encore celle d'un apôtre ; mais, après contrôle, nous sommes tombés d'accord qu'il figure plus haut et que le personnage représenté est une femme.

(3) La figure imberbe peut convenir à un apôtre, d'après les idées dominantes en iconographie.

(4) Sans la petite fille, nous aurions saint Eustache, sa femme Théopiste et leurs deux enfants, mais le dernier est un garçon, saint Théopiste, et l'autre saint Agapit. La même difficulté se présente pour la famille de sainte Anne, dont les trois filles n'ont eu que des garçons.

Maries? Autour du même aigle sont réunis les quatre grands docteurs (1), qui écrivent sur leurs genoux, dans cet ordre : Saint Ambroise, S. AM(*brosius*), mitré, et saint Jérôme, S. GE(*rominus*), à droite; saint Grégoire, S. GRE(*gorius*), barbu et tiaré, et saint Augustin, S. AGU(*stinus*), barbu et tête nue.

C. Quatre saints martyrs, reconnaissables à leurs palmes, gravitent autour de l'ange de saint Matthieu, c'est-à-dire à la partie inférieure. A droite, saint Antonin, S. AN(*toninus?*), jeune martyr, palme en main; saint Marc, S. MAR(*cus*), barbu et palmé; à gauche, saint Philippe, S. FI(*lippus*), barbu et tenant un livre; sainte Lucie, S. LU(*cia*), avec le livre; en bas, un saint avec un livre.

D. En regard du bœuf de saint Luc, saint Valérien, S. UA(*lerianus*), jeune homme à barbe naissante, qui porte un vase (2).

E. Près du lion de saint Marc, évêque, barbu et chapé, avec un livre dans la main droite et deux clefs liées ensemble dans la gauche, tous attributs que l'iconographie du moyen âge italien accorde volontiers à l'apôtre saint Pierre (3).

(1) Ils paraissent pour la première fois, à Rome, dans la mosaïque absidale de Saint-Clément, contemporaine de Boniface VIII, qui, à la fin du XIII[e] siècle, leur décerna ce titre par une bulle insérée dans le *Corps du droit*.

(2) Le P. Cahier, qui est si incomplet, surtout pour l'Italie, ne signale pas cet attribut, qui, comme *vase sacré*, irait mieux au prêtre saint Valentin et alors on pourrait lire *Valentinus*.

(3) Voir pour le XIV[e] siècle, à Rome, une statuette de marbre à Sainte-Croix de Jérusalem, et un ivoire sculpté du musée chrétien du Vatican. Parmi les évêques, le P. Cahier

F (1). Saint barbu, livre en main; saint Mathieu, MA(*theus*), barbu et avec le livre, qui ici signifie indistinctement l'apostolat et la vie de prière et d'étude; saint Antoine de Padoue (?), en costume franciscain, livre à la main; saint Crescent, S. CRE(*scentius*), barbu, avec le livre.

G. Martyre, longue palme à la main; saint Jacques majeur, S. YA(*cobus*), avec le livre des apôtres, le bourdon et l'escarcelle des pèlerins; l'apôtre saint Paul, le front chauve, la barbe pointue et bénissant; Saint Georges, S. GE(*orgius*), vêtu en guerrier, la lance au poing, le bouclier au bras et le dragon qu'il tua à ses pieds.

H. Saint Nabor, martyr à Milan, sous Maximien, NA-(*bor*), nimbé, barbu et livre en main; sainte Véronique, VE(*ronica*), martyre, ce qu'indique sa palme (2); saint Barthélemy, BE(*rtholomeus*), barbu et tenant un couteau; saint Gothard, GO(*thardus*) (3), en costume fran-

ne cite que saint Maurille, évêque d'Angers (particulièrement vénéré à Sorrente), qui porte deux clefs, mais il y ajoute le poisson qui en paraît inséparable.

(1) Les panneaux F, G, H, L, M, T, U, V, ont leurs figurines émaillées sur la bande à droite (la droite de l'autel et des panneaux), tandis que sur les autres, I, J, K, R, S, X, Y, Z, la bande est à gauche.

(2) Il y a bien, à Milan, sainte Véronique de Binasco, religieuse augustine, mais elle ne fut pas plus martyre que la bienheureuse Verdiana, de Toscane.

(3) Saint Gothard, S. GOTARDVS, est représenté, au musée Brera, à Milan, sur la tombe équestre d'un Visconti, en compagnie de S. UGENIUS, avec le costume épiscopal et un livre en main. — Le choix de ce pontife me paraît très rationnel, car il avait à Milan une église sous son vocable et le mont Saint-Gothard limite d'une part le territoire du Milanais.

ciscain, mitré et crossé, ce qui conviendrait peut-être mieux à saint Bonaventure (1), ou à saint Louis de Toulouse.

I. Sainte richement habillée; martyre, en costume analogue, palme en main; sainte Thècle, T(*ecla*), avec un livre (2); saint Thomas, TO(*mas*), imberbe, avec le livre et le costume apostolique, qui comporte toujours la tunique et le manteau.

J. Saint Jacques mineur, S. YA(*cobus*), barbu, avec le livre des apôtres et une longue croix en main; sainte Bibiane, S. BI(*biana*), avec le livre de la foi catholique et la palme du martyre; jeune fille en robe verte, tenant un livre appuyé sur la poitrine et un chapelet dans la main gauche (3); saint Michel, S. MY(*chael*), jeune, ailes baissées, en costume court et richement décoré.

K. Saint Mathieu ou saint Marc, MA(*theus*, *rcus*?),

(1) Au musée Brera, un tableau, peint par Crivelli en 1493, lui donne comme attributs la mitre, la *cappa* cardinalice sur le froc franciscain et un crucifix.

(2) Je n'hésite pas sur cette attribution, car sainte Thècle, très vénérée encore à Milan, était titulaire de la co-cathédrale de cette ville.

(3) Serait-ce sainte Catherine d'Alexandrie, dont le chapelet est l'attribut, ainsi que je l'ai démontré plus haut? J'en doute, puisqu'on la voit ailleurs avec sa roue. Ce ne peut être davantage sainte Monique, à qui une sculpture romaine donne cette seule caractéristique (dans le cloître de saint Augustin, xv^e^ siècle); en 1499, au musée Brera, elle a une robe vert foncé, un voile noir, une guimpe blanche comme les religieuses et un crucifix à la main, mais elle est âgée. Serait-ce sainte Paule, à qui une autre sculpture romaine, mais du xvii^e^ siècle seulement, fait égrener un chapelet? Ce n'est guère probable.

barbu, avec le livre et le costume apostolique ; saint Philippe, FI(*lippus*), barbu, avec un livre et une palme (1) ; sainte Hélène (?), reine, couronnée de lis ; sainte Anastasie ou sainte Néone, NE(*stasia*, *one*), palmée.

L. Jeune homme en habit court ; martyre, palme en main ; saint Carpophore, CAR(*pophorus*), avec la barbe et le livre ; sainte portant un diadème.

M. Saint Philippe, S. FY(*lippus*), jeune homme imberbe, tenant un livre ; saint Nicomède (?), NY(*comedes*), imberbe, en costume de diacre (2) ; jeune fille, dont le phylactère porte ces quatre lettres : F · A · B · E ; saint Christophe, avec une palme, traversant une rivière où nagent deux poissons et portant sur ses épaules l'enfant Jésus.

N. O. Saint Simon, SY(*mon*), barbu (3) ; saint Laurent (?), LAN, en costume de diacre, un évangéliaire (4) et un petit étendard entre les mains (5) ; deux martyrs,

(1) La palme caractérisant le martyr, il faut voir dans ce saint Philippe, non l'apôtre, mais un des trois martyrs de ce nom.

(2) Le saint Nicomède de Rome était prêtre.

(3) Peut-être, non l'apôtre, mais le parent de sainte Anne, comme à Bergame. A Visignola existe une *ancona* ou retable, peint au XVI[e] siècle, « sous l'influence de Luini et de Gaudenzio Ferrari, où l'on voit saint Jean avec cette inscription : *Tu puer propheta Altissimi vocaberis ;* saint Zacharie, qui dit : *Johannes est nomen ejus*, sainte Élisabeth, sa femme et saint SIMEONE, qui proclame la grandeur du Précurseur : *Magnus est ille puer coram Deo.* » (*Rivista archeolog. della provinc. di Como*, Milan, 1882, p. 8.)

(4) Je substituerais volontiers U à N et lirais *Laurentius*, qui semble réclamé par la présence de saint Étienne.

(5) L'étendard est l'insigne propre des saints protecteurs,

palme en main, et au-dessus, le tyran assis qui commande au bourreau leur exécution (1); saint Étienne, STE(*phanus*), en diacre et deux pierres sur sa tête, pour indiquer qu'il a été lapidé.

P. Q. Sainte portant au bras un enfant (sainte Anne? la sainte Vierge?); sainte Félicité, FE(*licitas*), avec un livre; sainte Anastasie, S. NE(*stasia*), jeune et palmée (2); saint François d'Assise, S. FRAN(*ciscus*), pieds chaussés de sandales, la plaie au côté, en costume de son ordre, tenant à la main gauche un bâton terminé par une croix pattée et dans la droite le livre de sa règle.

R. En haut, un tyran, bâton en main et, au-dessous, une femme debout, subissant un interrogatoire; sainte Béatrix, BE(*atrix*), livre à la main (3); saint Thomas. TO(*mas*), avec la barbe, le livre et le costume apostolique; saint Philippe, FY(*lippus*), imberbe, en costume long et le livre en main.

S. Jeune fille debout; saint Jean-Baptiste, vêtu de peau d'agneau, montrant de l'index l'étendard sur lequel est figuré l'Agneau de Dieu dans une auréole; martyre, palmée; saint Quirin ou saint Cyriaque, QUI(*rinus*, *riacus*), soldat barbu, avec la lance et le bouclier, habillé d'une cotte de mailles et d'un surcot garni de besans, comme ces chevaliers du moyen âge qui allèrent aux croisades et qu'il fallut racheter par de fortes rançons.

par exemple saint Magne, à Anagni; saint Alexandre, à Bergame.

(1) En deux endroits seulement, nous trouvons une scène complète.

(2) Cette interprétation m'est suggérée par le bas-relief de Bergame.

(3) Elle fut martyrisée à Rome sous Dioclétien.

T. Sainte Catherine d'Alexandrie, CHA(*tarina*), portant la roue de son supplice ; saint Dominique, imberbe, en costume de l'ordre des frères prêcheurs ; jeune homme dans l'attitude de la prière.

U. Saint Donat, S. DO(*natus*), barbu, livre en main ; saint Thomas, TO(*mas*), vieux et barbu ; encore saint Thomas, TO(*mas*), mais jeune et imberbe ; saint Jacques majeur, barbu, le bâton à la main, portant une espèce de calice, qui est l'attribut plutôt de saint Jean évangéliste.

V. Saint Indes (?), S. YN(*des*) (1), barbu, livre à la main ; sainte Madeleine, cheveux flottants et vase en main (2) ; saint Alexandre, S. AL(*exander*), barbu, avec le livre, la tunique et le manteau religieux et une physionomie qui est plutôt celle de saint Antoine abbé (3) ; jeune homme, en habit court, jouant de la viole (4), peut-être saint Genès le comédien.

X. Saint Georges, en guerrier, imberbe, l'écu au bras et transperçant le dragon de sa lance ; saint Donat (?),

(1) Eunuque, martyrisé à Nicomédie sous Dioclétien.

(2) Je m'étonne que la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e pér., t. IV, p. 407, ait qualifié *Artémise* le personnage d'un tableau de Jean Cousin, qui ne peut être que sainte Madeleine, parce qu'il réunit ces quatre caractères : jeunesse et beauté, longs cheveux épars, sein découvert, vase à parfums.

(3) Peut-être saint Alphée (*Alphœus*), martyr de Palestine sous Dioclétien.

(4) Au musée Brera, un panneau du xve siècle représente ce même saint innommé, en costume noble, l'épée au côté, jouant du violon et imberbe. Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des saints*, p. 369, ne parle que de saint Philémon d'Égypte, martyr, à qui la viole appartient comme attribut. « Il a été représenté en Allemagne avec une musette. C'est qu'il

S. DO(*natus*), barbu, en costume d'apôtre; saint Protais, PR(*otasius*), jeune homme imberbe, appuyé sur une

était célèbre à Antinoé comme excellent joueur d'instruments. » Puisque nous sommes dans le Milanais, faisons une digression pour montrer saint Genès dans une œuvre d'art.

A Saint-Laurent de Milan, dans la chapelle de saint Aquilin, autrefois baptistère de la basilique, existe un splendide panneau peint de la fin du XV^e siècle, qui représente le couronnement de la Vierge. Il est divisé en deux compartiments, supérieur et inférieur. En haut, au ciel, on voit le Christ, régnant en souverain, le sceptre dans la main gauche. Aidé d'un ange, il pose une couronne d'or sur la tête de sa mère, assise à sa droite, pendant que deux anges adorent et que quatre autres font de la musique. Un septième ange déroule sur un phylactère le sujet du tableau : *Corona vitæ Dominus, corona aurea.*

La partie inférieure, traitée en style architectural avec des niches sur les côtés, présente quatre personnages debout. Ce sont, de gauche à droite, saint Genès, saint Paul, saint Bonaventure et sainte Ursule. Tous ont des sandales aux pieds, moins saint Bonaventure. Saint Genès, S. G(*enesius*), se reconnaît comme martyr à la palme qu'il tient à la main : à ses pieds gît un livre et un masque de théâtre, parce qu'il exerça la profession de comédien. — Saint Paul, ermite, tient un livre qu'il feuillette de la main gauche. A côté de lui est le corbeau dont parle la légende et à ses pieds sont des fruits pour dénoter la frugalité de sa vie : ces fruits sont des cerises, des pommes, des poires et des gousses de fèves. — Saint Bonaventure a, sur la tunique franciscaine, une chape blanche dont les orfrois sont brodés à personnages ; sa mitre et ses gants sont blancs, comme l'exigeait alors le symbolisme. Il tient dans la main droite une crosse et dans la gauche un livre relié en rouge. Ses souliers sont noirs et à terre est posé son chapeau de cardinal. — Sainte Ursule,

grande épée ; sainte Marguerite, MA(*rgarita*), livre en main (1).

Y. Saint Benoît, barbu, en costume monastique de couleur noire, mitre en tête, montrant le livre de sa règle; saint barbu, en costume d'apôtre; saint Jean, JO(*hannes*), imberbe, tenant en main une palme (2); saint Antoine, AN(*tonius*), barbu, une petite croix à la main, en tunique rouge et manteau vert.

Z. Saint barbu, l'épée en main; saint Gervais ou saint Guillaume, G(*ervasius*, *uillelmus*), barbu, costumé en guerrier, l'épée au côté, et le chapelet pendu à la ceinture; jeune sainte ; autre sainte, tenant un livre.

Somme toute, cette iconographie pèche par plus d'un endroit, ce qui constitue un défaut notable en esthétique. D'abord, elle est mesquine, faite dans des proportions si minimes que, tout en concourant à l'effet général par la variété et le brillant des couleurs, pour en jouir, il faut la regarder de très près : une simple

comme l'a toujours représentée l'iconographie chrétienne, tient dans la main droite l'étendard blanc à croix rouge autour duquel elle rallie ses fidèles compagnes, martyres comme elle.

Ce tableau, si digne de tous points de fixer l'attention, est attribué au peintre bien connu, Andrea Borgognone.

(1) Pourquoi pas sainte Marthe, martyre et épouse de S. Marius? Son corps reposait à Milan. On conserve au musée Brera un marbre rond, de la fin du xv[e] siècle, qui porte ces mots :

CORP · S · M · MARII
ET MARTHAE.

(2) Le compagnon de saint Paul, quoique la palme convienne aussi à l'évangéliste, à cause de celle qu'il porta à l'enterrement de la Vierge.

ornementation feuillagée eût suffi à cette place et il était assez puéril de l'historier de figurines presque microscopiques. De plus, cette iconographie manque de précision : les attributs sont vagues et impersonnels, comme la palme et le livre, ou n'ont pas été assez multipliés, ce qui ne permet pas toujours de nommer sûrement les personnages. C'est plutôt, à vrai dire, le défaut de l'époque qui ne faisait alors qu'entrer dans la voie par laquelle chaque saint se trouve caractérisé par un ou plusieurs attributs spéciaux. Enfin, l'artiste a surtout manqué de méthode : non seulement il répète plusieurs fois les mêmes saints, comme s'il avait épuisé le calendrier et fabriqué des émaux à la douzaine, mais il ne sait même pas les grouper hiérarchiquement. Il les jette sans ordre sur cette vaste surface, et ce pêle-mêle, signe de négligence, ajoute encore à la difficulté de les nommer, car la place qui leur serait assignée dans telle ou telle catégorie, comme dans les litanies, aiderait singulièrement l'observateur.

Quoiqu'il en soit de ces imperfections de détail, le paliotto de Monza se classe au douzième rang parmi les émaux translucides connus. Ce sont d'abord, pour le IXe siècle, le bandeau de la couronne de fer, à Monza, et l'autel d'or de saint Ambroise, à Milan ; pour le XIe, les évangéliaires de Milan et du Louvre ; pour le XIIe, le glaive de Vienne (1) ; pour le XIIIe, les reliquaires de

(1) Labarte a cité, parmi les insignes du couronnement, du trésor impérial de Vienne (*Hist. des Arts industr.*, t. I, p. 155), un glaive qui fut à l'usage de Henri VI, couronné roi de Sicile à Palerme en 1194. Le fourreau en or est semé de losanges, renfermant « des ornements variés exécutés en émail cloisonné translucide », qui, selon toute probabilité, sont un travail sicilien.

Saxe (1), le paliotto d'Arezzo, par Jean de Pise (1286), et à Assise, un calice par Duccio de Sienne (1290), comme il résulte des observations de Jules Labarte, (*Hist. des Arts ind.*, tomes II et III); puis, pour le XIV$^e$, le paliotto de Pistoia (2) (1316), la Vierge de Saint-Denis, qui est au Louvre (1329), le reliquaire du saint corporal, à Orvieto, qui date de 1338, et le paliotto de Monza, qui lui est postérieur de douze années seulement.

L'émail translucide du Louvre précédant de vingt-

(1) La chapelle du palais de Bruhl, en Saxe, renferme « deux croix reliquaires d'argent doré, d'une rare magnificence. L'une est couverte de cabochons, l'autre est ornée d'émaux translucides du travail le plus délicat » (*Rev. de l'Art chrétien*, t. XXXI, p. 105). Certains archéologues, entr'autres M. de Linas, les datent de 1267 et leur attribuent une « origine parisienne »; d'autres, au contraire, affirment le caractère germanique des pièces en litige et leur assignent une date postérieure à 1267. On ne peut donc avec sûreté invoquer ce témoignage en faveur de la série des émaux translucides qui, par ce monument, fourniraient un spécimen du XIII$^e$ siècle en dehors de l'Italie.

(2) M. Darcel en parle ainsi dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2$^e$ pér., t. XXVII, p. 20: « Ces bandes (divisant les panneaux), à leur rencontre ou à leur croisement, sont interrompues par des disques ou des quatrelobes de même métal (argent) encadrant, soit une figure en buste de prophète ou de saint en émail translucide sur relief, soit des écus échiquetés d'or et de gueules, qui sont les armes de Pistoia, croyons-nous. Ces émaux translucides pour les figures, plutôt gravées qu'entaillées, s'enlèvent sur un fond bleu opaque, entouré de lobes dont les vides champlevés sont remplis d'émail rouge, de telle sorte que deux espèces d'émaux sont réunies sur la même pièce. »

huit ans l'émail de Monza, je ne puis me dispenser de lui consacrer quelques mots en passant, pour montrer que ce genre d'émail n'était propre ni aux Byzantins ni aux Italiens, mais se fabriquait aussi à Paris, et se retrouvait avec cette désignation jusqu'en Italie. On lit, en effet, dans l'*Inventaire du Saint-Siège,* rédigé en 1295 : « Item, unam cupam cum coperculo de nuce muscata, cum pede, sbarris et circulo de argento deaurato; in fundo cujus est unum esmaltum Parisinum » (n° 324). M. Molinier dit à ce propos : « Il est à peu près impossible, en l'absence de documents positifs et de monuments d'origine bien déterminée, de dire en quoi les émaux que l'on fabriquait à Paris différaient de ceux qui sortaient des ateliers d'Allemagne, de Limoges ou d'ailleurs. Ils devaient toutefois présenter des différences assez frappantes pour qu'un rédacteur d'inventaire ait cru devoir en faire la mention expresse. Nous ne connaissons guère qu'un monument d'émaillerie dont la provenance parisienne soit à peu près indiscutable : c'est le piédestal de la statue de la Vierge en argent donnée en 1329 par la reine Jeanne d'Évreux à l'abbaye de Saint-Denis : elle est conservée aujourd'hui au Louvre. Selon toute vraisemblance, cette pièce hors ligne est sortie d'un atelier parisien, et les émaux qui la décorent diffèrent, en effet, totalement des pièces limousines de la même époque; les figures épargnées se détachent sur un fond d'argent guilloché, recouvert d'émail bleu translucide, semé de petites fleurs; les gravures destinées à indiquer les traits du visage et les plis des vêtements sont remplies d'émail rouge; les terrains sont traités en vert et en jaune; l'aspect général de ces émaux est un peu froid, mais le travail en est de la plus grande finesse. C'est tout à fait à tort,

pensons-nous, que Labarte (*Histoire des arts industriels*, 2e édition, III, p. 88) a prétendu que dans le présent inventaire la désignation d' « émaux parisiens » devait se rapporter aux émaux champlevés que le rédacteur aurait désigné ainsi d'une façon générale pour les distinguer des émaux cloisonnés italiens ou byzantins. Nous nous contenterons de faire remarquer que le rédacteur a fort varié dans ses appellations; quand il disait qu'un émail était de Paris ou de Limoges, c'est qu'il devait savoir à quoi s'en tenir » (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII, p. 631).

Labarte s'est étrangement mépris en qualifiant d'*émaux champlevés* les émaux parisiens, puisque ce caractère convient également aux émaux limousins et allemands : ce signe ne suffisait donc pas à les reconnaître. A cette date de 1295, nous n'avons pas d'émaux italiens connus, mais antérieurement, au XIe siècle, comme au dôme de Milan, à l'évangéliaire d'Éribert, le champlevé se mêle au cloisonné, et, postérieurement, il n'y a plus ni cloisonné ni champlevé, mais de l'émail translucide sur gravure, comme à Florence (1370) et à Monza (1357). L'inventaire parle souvent d'émaux sans désignation ; on peut les supposer italiens (nos 306, 317, 410, 420, 421, 431). Une fois, il dit *émail clair*, ce qui signifie *translucide*. La translucidité ne constitue pas seule l'émail parisien, puisqu'il aurait cela de commun avec l'émail italien (1). La question ne peut donc pas

(1) La croix de Bari, donnée par Charles d'Anjou, pourrait passer pour une œuvre parisienne ; mais je crois que c'est une œuvre vénitienne, *de opere veneto*, comme dit l'inventaire, pour les chandeliers qui l'accompagnent. Les émaux en sont opaques.

se trancher actuellement, avec les seuls éléments dont nous disposons.

Pour compléter la série des émaux translucides, j'ajouterai quelques mots sur un tabernacle, qui est une des curiosités du musée Poldi, à Milan, et qui n'a pas encore été signalé, que je sache, quoiqu'il en existe dans le commerce une photographie de Giulio Rossi.

Ce tabernacle, comme celui du musée chrétien du Vatican, qui est de beaucoup son aîné, affecte la forme d'un ciborium, supporté par des colonnettes et surmonté de clochetons. Il abrite une Vierge, tenant au bras l'enfant Jésus, statuette évidemment rapportée, car sur le fond d'émail bleu on voit encore le nimbe crucifère de l'enfant, qui était plus bas : il y a donc eu substitution. La matière est l'argent doré. Les volets sont glacés d'émail translucide sur relief. Les chairs se détachent en argent niellé, le sol est vert, le fond bleu réticulé avec une croix ou cinq points dans chaque losange.

Sur le volet de droite, on voit l'Annonciation, la Visitation, la Nativité et l'Adoration des Mages. Dans ce dernier tableau, qui est incomplet, il n'y a ni la Vierge ni l'Enfant, en sorte que le premier des rois offre son présent dans le vide, tandis que les deux autres montrent l'étoile miraculeuse qui brille au ciel.

Sur le volet de gauche continue la vie du Christ : Massacre des Innocents, Fuite en Égypte, Présentation au temple, Jésus parmi les docteurs.

Il y a donc quatre sujets étagés par volet, système qui se poursuit également au revers. Sur le volet gauche, Baptême du Sauveur, Entrée triomphale à Jérusalem, Lavement des pieds des apôtres, Comparution devant Pilate.

La plaque centrale est historiée de la crucifixion et de la déposition de la croix : elle sert d'intermédiaire entre les deux volets. Sur celui de droite apparaissent la Résurrection, la Visite des trois Maries au sépulcre, l'Apparition à Madeleine et l'Incrédulité de saint Thomas.

Les arcades sous lesquelles s'abritent les sujets sont tréflées de rouge, couleur appliquée aux bandeaux qui les séparent ; les écoinçons sont verts.

Le socle, qui exhausse le tabernacle, est décoré de douze médaillons, où sont inscrits les douze apôtres, nimbés de rouge, car ils ont versé leur sang pour la foi et l'établissement de l'Église, dont ils sont les fondements.

Cette œuvre remarquable est incontestablement de style italien, milanais peut-être. Je l'attribue au XIV[e] siècle avancé ; elle est certainement postérieure d'une trentaine d'années au paliotto de Monza.

Jules Labarte a signalé, après M. Darcel, au trésor de Conques (Aveyron), sur la statuette de sainte Foy, « des émaux translucides sur relief du XIV[e] siècle. » (*Gazette des Beaux-Arts*, 2[e] pér., t. IV, p. 394.) De même, M. Rupin, sur une mitre coiffant le chef de saint Martin, à Soudeilles. (*Chef de saint Martin, en argent doré et émaillé*, XIV[e] *siècle, église de Soudeilles*. Paris, 1882, p. 8.)

M. Darcel a relevé des émaux translucides « cloisonnés, employés en guise de pierrerie » sur une « couronne-reliquaire du Paraclet, que possède l'évêché d'Amiens » (XIV[e] siècle), et, à la même date, sur « un charmant petit triptyque de la cathédrale de Namur. » (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2[e] pér., t. XI, p. 159.)

M. Paul Mantz cite, dans ses *Notes sur l'orfèvrerie anglaise* (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2[e] pér., t. IX, p. 17-18),

« la coupe connue sous le nom de *Lynn cup*. On la date du règne d'Édouard III et, pour être plus précis, d'environ 1350. Elle appartient à la corporation de King's Lynn (Norfolk). C'est une coupe à couvercle, en argent doré. Le dessin est élégant, même un peu grêle. La pièce est décorée d'émaux translucides sur reliefs. Aux flancs de la coupe proprement dite brillent le vert, le bleu et le violet; ces couleurs se reproduisent sur le pied; le nœud est émaillé de bleu. L'émail translucide, — *translucent*, disent nos voisins, — laisse paraître, sous son voile léger comme un vernis, des figurines gravées dans le métal. Les ciselures, plus nombreuses, d'ailleurs, ne sont pas d'un travail très fin, et il semble que l'auteur de la coupe de la corporation de King's Lynn était moins un ciseleur qu'un maître expert à toutes les délicatesses de l'émaillerie ». Voilà donc une œuvre anglaise du milieu du XIVe siècle qui offre ces deux caractères de l'orfèvrerie italienne : l'émailleur est plus habile que l'orfèvre, et les émaux sont translucides (1).

La crosse, connue sous le nom de *Limerick crozier*, « est datée de 1418; elle est en argent doré et émaillé ». Sur le nœud hexagonal, « douze figures sont épargnées sur fond d'émail vert... Sur les plats de la volute, une guirlande d'émail translucide » (*Ibid.*, p. 20).

9. Dans toute étude d'iconographie, la synthèse doit succéder à l'analyse pour la compléter et faire valoir,

(1) M. Darcel parle de l'émail translucide en France aux XIVe et XVe siècles, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXIV, p. 376. Dans le XIVe siècle, il mentionne la coupe du roi Jean à Lynn (Angleterre), et il dit qu'elle « appartient à l'extrême fin du XIVe siècle ».

car c'est l'ensemble surtout qu'il faut juger pour bien apprécier la pensée de l'artiste. Qu'il l'exécute bien ou mal, tout artiste, au moyen âge, avait une idée à laquelle il cherchait à donner une forme sensible, frappant le regard pour arriver à l'esprit. Or l'orfèvre milanais, qui a entrepris ce grand travail, avait, lui aussi, sa pensée en tête, avant de se mettre à l'œuvre. Elle est des plus simples comme conception, sans prétention ni raffinement : il suffit pour la comprendre et s'en pénétrer, de connaître l'Écriture sainte et la liturgie. Je crois l'avoir saisie sous tous ses aspects et il me semble qu'elle peut se formuler ainsi : le Christ étant symbolisé par l'autel (1), selon le Pontifical romain, c'est lui principalement qu'il fallait mettre en évidence et exalter. Nous le voyons donc successivement prédit par les prophètes, montré par saint Jean, continué par les apôtres, glorifié dans sa chair mortelle, après son Ascension, annoncé par ses évangélistes, enfin loué par les anges et adoré, pendant toute l'éternité, par la foule innombrable des martyrs et des confesseurs, en un mot, par les saints de l'Église militante qui, comme récompense, jouissent avec lui des honneurs du triomphe dans les cieux : « Vidi turbam magnam quam dinumerare nemo poterat, ex omnibus gentibus, et tribubus et populis et linguis, ..... stantes ante thronum. Et omnes angeli stabant in circuitu throni, et seniorum et quatuor animalium, et ceciderunt in conspectu throni in facies suas, et adoraverunt Deum. » (*Apoc.*, VII, 9, 11.)

(1) « Altare significat Christum, sine quo munus nullum acceptabile Patri offertur. Unde Ecclesia solet orationes ad Patrem dirigere per Christum. Significat etiam corpus Domini. » (Guillelm. Durant., *Ration. div. offic.*, lib. I, cap. 2.)

La majesté figure le Christ triomphant et la croix à laquelle il est adossé, tout en rappelant l'instrument de son supplice, devient le trophée de sa victoire et le gage de notre rédemption. Mais il a, pour le suivre et l'escorter dans sa passion, la phalange des martyrs, dont le sang crie vengeance (1) : c'est pourquoi l'Église insère leurs ossements dans l'autel même pour démontrer qu'ils ne font qu'un avec lui.

Lorsque le pontife consacre un autel, il ne se contente pas d'y insérer des reliques ; il lui donne un nom et quand il s'agit d'un autel majeur, le titre n'est pas différent de celui de l'église entière. Voilà pourquoi, sur l'autel de Monza, le Christ range autour de lui tous ses fidèles, mais parmi eux, il en est un qui a la prééminence sur tous, c'est son précurseur, celui en l'honneur de qui la basilique a été élevée. Aussi, lorsque tous les autres saints ne sont rappelés que par une petite image, lui, au contraire, est mentionné jusqu'à dix-huit fois, dans les traits principaux de sa vie, depuis le moment où il fut annoncé à son père, jusqu'à celui de sa sépulture. De la sorte, suivant une pensée symbolique commune au moyen âge, l'autel ne personnifie pas seulement le Christ, il symbolise aussi la Jérusalem céleste, cette cité supérieure, dont le plan forme un carré et dont les murs sont bâtis de pierres vivantes (2).

Saint Jean-Baptiste, sur la terre, montra l'Agneau de

(1) « Vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei et propter testimonium quod habebant, et clamabant voce magna dicentes : Usquequo, Domine (sanctus et verus), non judicas et non vindicas sanguinem nostrum de iis qui habitant in terra? » (*Apoc.*, vi, 9, 10.)

(2) *Apoc.*, xxi, 2, 3, 16, 19, 20.

Dieu. C'est un autre saint Jean qui le fait voir au ciel. Ces deux témoignages se retrouvent sur l'autel de Monza et c'est encore l'Apocalypse qui va nous révéler que son revêtement d'or signifie la troupe des saints. L'évêque, avant de procéder à l'ordination du sous-diacre, lui fait une admonition, car, le vouant pour toujours au service de l'autel, il importe qu'il sache ses engagements et s'élève du visible à l'invisible, du concret à l'abstrait, des choses de la terre à celles du ciel. Retenons donc ce noble et fécond enseignement, et goûtons, dans cet exemple, les textes autorisés des livres liturgiques : « Studete itaque, ut ista visibilia ministeria quæ diximus, nitide et diligentissime complentes, invisibilia horum exemplo perficiatis. Altare quidem sanctæ Ecclesiæ ipse est Christus, teste Joanne, qui in Apocalypsi sua, altare aureum se vidisse perhibet, stans ante thronum , in quo et per quem oblationes fidelium Deo Patri consecrantur. Cujus altaris pallæ et corporalia sunt membra Christi, scilicet fideles Dei, quibus Dominus, quasi vestimentis pretiosis circumdatur, ut ait Psalmista : *Dominus regnavit*, *decorem indutus est.* Beatus quoque Joannes in Apocalypsi vidit filium hominis, præcinctum zona aurea, id est, sanctorum caterva. »

10. Les œuvres artistiques, au moyen âge, sont rarement anonymes en Italie. On a voulu y voir de l'orgueil et de la jactance, je ne suis pas de cet avis. L'ouvrier, en signant son œuvre, a fait une chose bien légitime. Sans doute il a pensé à lui tout d'abord, mais n'a-t-il pas songé aussi à la postérité? Or les générations qui se succèdent ont besoin d'apprendre, par des documents authentiques, ce qui intéresse à la fois l'art et l'histoire. Les archives ne sont pas consultées ou la chronique contemporaine est muette, les unes et les autres peuvent périr

dans une catastrophe. Le monument reste, tous peuvent le voir et y apprendre ce qu'il leur importe de connaître. D'ailleurs, qu'on ne s'y méprenne pas, l'orfèvre milanais a très modestement placé son nom au bas du *paliotto* (1), si bas, en si petits caractères, dans un endroit si obscur, que Frisi ne l'y a même pas soupçonné et qu'il a fallu la perspicacité patiente de M. Palustre pour le déchiffrer dans l'inscription que voici :

† M CCC L HOC | OPUS FUIT |
INCEPTUM · E | T FINITVM |
EST M · CCC · L | VII · ET IN |
PRESENTI | ALTARI |
KOLLOCATU | M · ESTITIT |
IIIIAXX ƎIᗡ (2) | MENSIS |
AUGUSTI | DCI ANI |
SCILICET | IN FESTO |
DECOLATION | IS BAPTISTE |
IOHIS P | DISCRETUM |
VIRUM MAGR | M BORGINUM |
DE PUTEO CI | VITATIS MLI |
AURIFICEM | P'PRIA MANU |
SUA CUIUS | ANIMA IN |
BEATITUDINE | REQUIESCAT |

(1) L'autel de Pistoja est ainsi signé à la même place : HOC OPVS FACTVM FVIT..... IN CIVITATE PISTORII..... SVB ANNO DNICE (incarnationis). M · CCC · XVI · INDICTIONE XV DE MENSE DECEMBRIS PER ME ANDREAM IACOBI OGNABENIS AVRIFICEM DE PISTORIO..... — HOC OPVS FACTVM FVIT..... SVB ANNO MCCCLXX PER ME LEONARDVM SER IOHANIS DE FIORENTIA AURIFICIS (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XXVII, p. 21, 22).

(2) Cette partie de l'inscription est renversée et se lit à rebours.

DICATURQ P | EIUS REMEDIO |
AVE MA | RIA | TPR |
VICARIATUS | VEN (1) VIRI |
DNI GRATIA | NI DE ARONA |
CANONICI | ET VICARII |
HIU ECCLIE (2) | DE MODOA (3) |
ET ALIOR' | CANCOR' (4) SUOR' |
TNC IN DC | ECCLIA |
RESIDE | NTIUM A. |

Que dit cette inscription, dont les lettres serrées et trop maigres se détachent mal sur le fond bleu de l'émail? Elles nous fournissent quatre renseignements précieux à conserver. D'abord que cette grande pièce d'orfèvrerie, où se combinent trois arts, l'orfèvrerie, la joaillerie et l'émaillerie, fut commencée en 1350 et qu'aussitôt achevée, seulement en 1357, on la fixa à l'autel même pour la fête de la décollation de saint Jean (5); que son auteur est *discrète personne maître Borgino del Pozzo, orfèvre de Milan*, qui l'a exécutée de sa *propre*

(1) Venerabilis.

(2) *Sic*, sans sigle d'abréviation, pour *ecclesie* ou mieux suivant l'orthographe et la prononciation milanaises, *ecclexie*.

(3) *Sic* pour *Modoetia*, également sans le sigle qui indique des lettres supprimées.

(4) M. Aguilhon propose d'intercaler ici *fratrum*.

(5) L'autel avait été reconstruit peu de temps auparavant, car le *Nécrologe de Monza* enregistre sa consécration le 18 juin 1346, par l'évêque de Bobbio:

« M. CCC. XLVI, die dominico XVIII. mensis iunii. Rev. Pater Dns Calvus de Calvis, Placentinus, Episcopus Bubien-

*main*, c'est-à-dire qu'il en a conçu le dessin et travaillé les parties principales, l'orfèvrerie proprement dite, car je ne crois pas qu'on puisse lui attribuer sûrement celles qui ne semblaient pas directement de son ressort, comme les émaux (1) et les gemmes ; pour cela il demande, dans l'intérêt de son âme, lorsque viendra l'heure du repos, si mérité après une vie bien remplie, un *Ave Maria ;* enfin que ce riche joyau, destiné à compléter les merveilles du trésor, fut commandé par les chanoines de Monza, en tête desquels était placé, par la grâce de Dieu, *vénérable homme Gratien d'Arona*, *vicaire de l'église de Monza*. M. Varisco m'écrit à son sujet : « Graziano d'Arona fut vicaire de Guillaume della Pusterla, qui, après avoir été patriarche de Constantinople de 1345 à 1361, occupa le siège de Milan. Ce prélat, de 1350 jusqu'à sa mort, arrivée en 1370, fut investi de l'archiprêtré de Monza, où il ne vint jamais, car sa résidence habituelle fut la cour papale d'Avignon (2). » Quelque longue qu'elle puisse paraître au premier abord, cette épigraphe est tellement intéressante que pas un mot n'est à en retrancher et on ne peut être mieux rensei-

sis, consecravit altare maius Ecclesie Modoecien, ad honorem Dei. et beate Marie Virginis Ejus matris. et beatissimi Baptiste et Precursoris Xpi Johannis, patroni et advocati nostri, ibique sanctissimas reliquias reverenter posuit et locavit. » (Frisi, t. III, p. 124.)

(1) Les émaux sont, comme style et dessin, d'une exécution tellement supérieure aux bas-reliefs, qu'ils dénotent par eux-mêmes le travail d'une autre main plus habile.

(2) M. Aguilhon pense que l'autel de vermeil serait plutôt dans le style du commencement du XIV$^{e}$ siècle, mais il convient que cela ne pourrait cadrer avec « temporibus vicariatus D. Gratiani de Arona ».

gné que par elle sur une donation et une œuvre de cette importance.

11. Je résume ma dissertation dans cet article du catalogue : « *Paliotto* ou devant d'autel, en argent doré, gemmé et émaillé, exécuté en 1357 par Borgino del Pozzo, orfèvre de Milan, comme le constate l'inscription placée à la partie inférieure. L'ornementation au repoussé comprend, au centre, le baptême du Christ; sur les bras de la croix, les symboles des évangélistes, huit anges et les quatre prophètes Jérémie, Daniel, Zacharie et Isaïe; dans seize caissons, la vie de saint Jean-Baptiste, depuis l'annonce de sa naissance jusqu'à sa décollation, suivie de sa descente aux limbes et de sa sépulture. Les bandeaux qui entourent les caissons sont couverts de pierres précieuses et de perles, alternant avec des légendes qui expliquent les sujets ou des saints au nombre de cent : toute cette partie, la mieux traitée, est en émail translucide. »

12. Ici se pose naturellement cette question liturgique : Quelle place occupait primitivement le paliotto? Ce qui porte à se demander : Quelle était autrefois la disposition de l'autel (1)?

(1) Lors du déplacement du paliotto, j'ai pu voir le massif de l'autel, qui est en briques, disposées sans art parce qu'elles ne devaient jamais être visibles. Il ne date pas ni du temps de Théodelinde, car il serait alors beaucoup trop développé, ni de l'époque de la double reconstruction de l'église aux XIIe et XIVe siècles, ni même de l'épiscopat de saint Charles, qui procéda à la reconsécration de l'église. Il me semble tout à fait moderne, c'est-à-dire du siècle dernier, époque à laquelle de grandes modifications furent apportées intérieurement à l'édifice.

Avant l'allongement de l'église à l'orient, l'autel, m'assure-t-on, était au centre du transept, sous la coupole ; dans cette hypothèse, l'abside s'étendait en arrière et formait chœur. Je vois à cette combinaison une difficulté : Si le chœur venait après l'autel, il s'ensuit rigoureusement, pour se conformer à l'usage italien, sensible, non seulement à Rome, mais encore à Anagni et Terracine, que l'autel devait être dirigé vers la grande porte. J'en trouve la preuve dans une fresque de l'église Saint Michel, à Monza, qui remonte au XIV[e] siècle et qui représente, après la consécration de l'église du mont Gargan, le Christ consécrateur célébrant la messe, assisté de plusieurs saints, au maître-autel, la face tournée vers les fidèles. D'après ce système, le paliotto, ornant la partie antérieure de l'autel, n'aurait été vu que du seul clergé, à moins que l'on ne préfère le reléguer à une face secondaire, ce qui est logiquement inadmissible. Lorsque l'autel est isolé, le cérémonial des évêques réclame deux parements ; mais quand il n'y en a qu'un seul en orfèvrerie, sa vraie place est à l'endroit le plus noble et alors la face secondaire est simplement tendue d'un parement d'étoffe.

Il me paraît plus vraisemblable que le paliotto dut être mis en vue du côté des fidèles, qui ne pouvaient être privés de la contemplation de cet objet d'art, surtout le jour où on célébrait la fête de saint Jean. La peinture qui représente l'exposition du trésor, à son retour d'Avignon, justifie cette conjecture, car l'autel est à l'entrée de l'abside, dont la courbe peu profonde n'admet guère d'autre développement que celui d'une libre circulation, tandis qu'en avant, entre l'autel et la nef, il y a tout l'espace nécessaire pour le chœur et c'est là, en effet, que sont groupés les clercs occupés au déballage et à

rangement des objets, ainsi que Visconti qui les offre à saint Jean. Des balustrades forment latéralement clôture à cette enceinte privilégiée. Je croirais plus volontiers à ce tableau qu'à la fresque de saint Michel.

X. Barbier de Montault.

---

# LES ÉGLISES

# DES PAYS DE FOIX & DE COUSERANS

Les nombreuses églises, élevées dans le pays de Foix et le Couserans pendant les XI^e^ et XII^e^ siècles, ne furent pas fortifiées. Sans doute leurs murs épais, leurs jours rares et étroits, leurs portes qui pouvaient se fermer en dedans, permettaient aux habitants d'y enfermer leurs hardes et leurs provisions et peut-être aussi leurs enfants et leurs femmes pour les mettre à l'abri d'un danger soudain, mais elles n'étaient pas munies de ces appareils de défense qui se multiplièrent plus tard. Depuis les réformes de Grégoire XII, les églises avaient cessé d'appartenir aux seigneurs qui les avaient usurpées; Urbain II et Calixte II, dans leur passage en Languedoc, firent restituer leurs dîmes et leurs possessions; les décisions souvent renouvelées des conciles, qui défendaient de mettre les églises sur le pied de guerre, furent respectées. Mais cette paix rapide entre deux orages, et cette vénération pour les édifices consacrés, cessèrent brusquement dès les premières années du XIII^e^ siècle; les princes féodaux s'appuyèrent sur l'hérésie albigeoise pour attaquer la suprématie ecclésiastique et

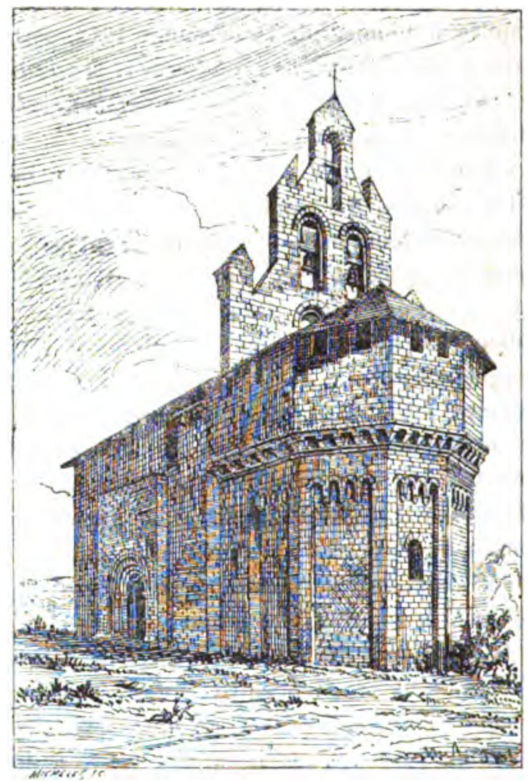
recommencèrent à faire des églises les bastions de leurs châteaux ; l'un des premiers soins de Simon de Montfort fut de défendre de nouveau la fortification des églises, et le second article des statuts édictés par l'assemblée de Pamiers, le 1er décembre 1212, portait : *Ecclesias a laicis incastellari prohibemus et in servitutem redigi; imo etiam incastellatas dirui precipimus vel servari arbitrio episcoporum* (1).

Ces injonctions étaient formulées suivant les intentions des conciles, qui voulaient surtout prévenir les usurpations féodales, mais elles n'entendaient pas inter dire aux religieux et aussi aux populations isolées de se prémunir contre des attaques violentes.

D'ailleurs ces statuts de Simon de Montfort, qui, en consacrant le triomphe de la foi catholique, tentaient aussi d'introduire les coutumes du nord dans les provinces méridionales, ne survécurent guère à leur auteur. Aux guerres albigeoises succédèrent, dans le pays même où il les avait publiées, les guerres entre les comtes de Foix et d'Armagnac, les menaces des invasions anglaises, les terreurs plus vives encore qu'excitèrent les bandes des routiers, particulièrement celles de Rodrigues de Villandrado, et les nouvelles luttes de la fin du xve siècle entre les deux branches de la maison de Foix conduisirent, presque sans relâche, cette malheureuse contrée jusqu'aux guerres de la réforme, qui furent pour elle si dévastatrices. Dès lors, les seigneurs munissent de défenses les sanctuaires de leurs domaines, les abbayes se fortifient, les villes préservent leur église qui est le monument communal par excellence, et souvent leur seul abri. Le clocher s'élève

(1) *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. VIII, col. 626.

pour devenir une tour de guette, les églises romanes perdent leur aspect pacifique. Tantôt leurs élégants portails sont encastrés lourdement dans de hautes



Chapelle de Castillon.

murailles, comme à Notre-Dame-du-Camp à Pamiers (1). Tantôt leurs corniches se hérissent de créneaux, comme on le voit à la chapelle de Castillon.

(1) *Bulletin monumental*, 1875 p. 677.

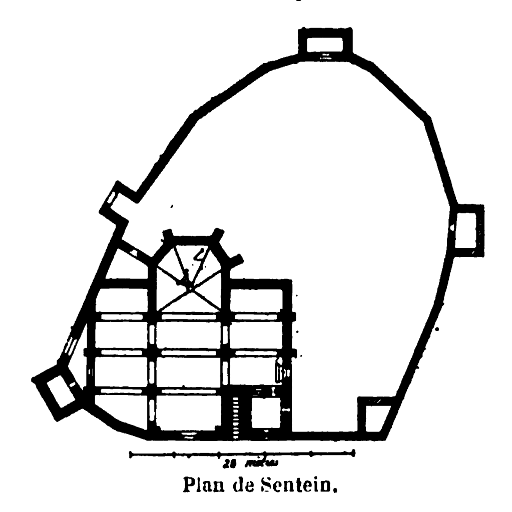
Cette chapelle, comprise dans l'enceinte du château des comtes de Comminges, avait été construite en appareil régulier avec beaucoup de soin. L'abside pentagonale et sa corniche, le campanile à trois rangs d'arcades, la belle porte ouverte au midi, suivant une dérogation aux usages liturgiques fréquente dans ces rudes climats, formaient un ensemble très élégant, qui fut altéré par



Statue de saint Pierre, à Castillon.

des créneaux élevés rapidement en moellons grossiers. En même temps, la chapelle de Castillon fut prolongée vers l'ouest; ses proportions heureuses furent détruites, et la porte aux moulures bâtardes de la nouvelle façade occidentale fut loin d'égaler celle du XIIe siècle, dont les chapiteaux historiés montrent saint Pierre, le sacrifice d'Abraham et des enroulements de feuillages. Au côté gauche de la porte, saint Pierre, assis dans une niche carrée, coiffé d'une mitre triangulaire et bénissant

de la main droite, tient de la gauche un livre fermé sur lequel a été gravée une inscription de date beaucoup plus récente, ainsi que l'indiquent la forme des lettres, de l'H majuscule surtout, qui n'apparaît pas avant le xv^e^ siècle, les mots romans mélangés aux mots latins, et le texte même de l'inscription. Au xii^e^ siècle, les convenances liturgiques étaient sévèrement respectées et c'est un verset de l'écriture qui aurait été tracé sur le livre, si toutefois il avait été représenté ouvert.



Plan de Sentein.

Raymond, comte de Comminges, donna une charte de coutumes aux habitants de Castillon le 22 février 1367. Le troisième article indique, avec le désir d'attirer les marchands étrangers et les garanties qu'il leur assurait, les dangers que courait le voyageur dans cette contrée montagneuse : « Si quelqu'homme étranger vient dans la ville, qu'il soit sauf et assuré pour sa personne et ses biens, et quand il voudra partir, sa personne et ses biens seront conduits et protégés pendant cinq

lieues, jusqu'à la ville où il y aura des coutumes, partout où il voudra aller (1). »

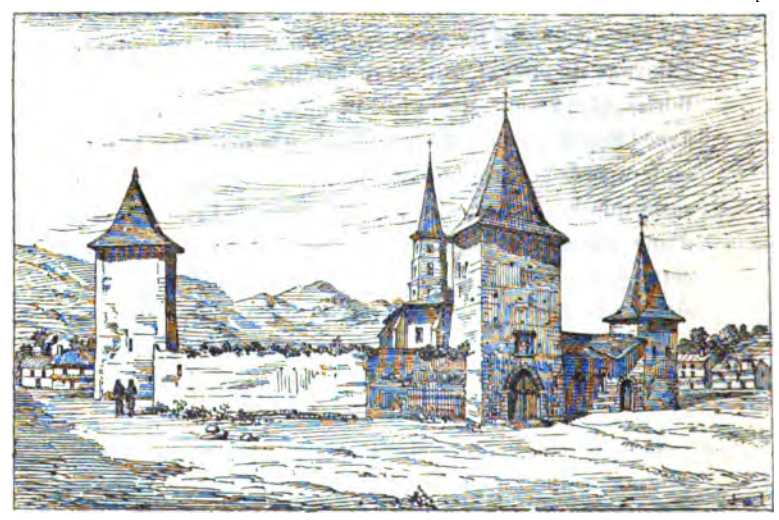
Trois lieues au delà de Castillon, au centre de la belle vallée de Biros, s'élève l'enceinte fortifiée de l'église de Sentein. C'est le dernier village du Couserans vers l'ouest, et il communique avec le Comminges, la vallée d'Aran et de la Catalogne par des ports assez faciles, au moins pendant l'été. La vallée, comme la plupart de celles qui touchaient aux hautes montagnes de la frontière, conserva son indépendance et son autonomie. Au XII[e] siècle, les habitants enrichis par les pâturages, l'élevage du cheval, que M. de Froidour trouvait encore florissant au XVII[e] siècle (2), et aussi par le commerce avec l'Espagne, dont ils conservaient le privilège, même en temps de guerre, construisirent une église dont il ne reste que le clocher, et un siècle après ils l'entourèrent d'une enceinte munie de cinq tours. La situation de cette petite communauté, qui tenait les clefs de plusieurs passages et qui pouvait être convoitée par des seigneurs rivaux, nécessitait de fortes défenses. L'enceinte a 40 mètres sur 36; la porte du nord double,

(1) Cette charte fut produite en 1667, à l'occasion de la réformation des forêts. Elle est en langue du pays, mais la transcription du XVII[e] siècle est fort incorrecte. (Archives du Parlement de Toulouse. Maîtrise des forêts. Comminges, O, 1.)

(2) M. de Froidour remarqua dans la vallée de Biros « quantité de haras d'où l'on tire quantité de chevaux qui se débitent le plus souvent pour chevaux d'Espagne : » (id. Comminges O. 4).

Des mines de plomb argentifère paraissent avoir été exploitées par les Romains aux environs de Sentein, et peut-être avant eux par les Ibères, habiles, selon César, qui les appelait Aquitains, dans ces sortes de travaux.

en ogive, était la seule entrée. Les tours sont carrées; elles n'ont jamais été voûtées. Dans le courant du siècle dernier, on suréleva le clocher de deux étages; on couvrit les tours de nouvelles flèches en ardoises, les fossés furent comblés, et les crénelages ont peu à peu disparu depuis; ils offraient aux habitants des matériaux tout préparés et d'un enlèvement facile. La tour méridionale et les murailles qu'elle flanquait sont démolies presqu'en entier.



Vue de Sentein.

L'église a été souvent remaniée. Le clocher, construit en pierres d'appareil, carré à la base, passe à l'octogone au-dessus du premier etage. La salle du rez-de-chaussée s'ouvre dans l'église par une porte à deux archivoltes robustes, et sert de baptistère. L'escalier s'ouvre au dehors; il est étroit, facile à défendre et même à boucher au besoin. Si les assaillants

parvenaient à s'emparer de l'église, ils ne pouvaient de sitôt se rendre maîtres du clocher, qui était comme le donjon de cette petite forteresse. C'était, d'ailleurs, un fort bel ouvrage, et que l'on est vraiment surpris de rencontrer en plein cœur de ces montagnes reculées. L'église du XII[e] siècle avait trois nefs, comme celle qui l'a remplacée.

La terminaison du nom de Sentein est commune à plusieurs villages de la vallée de Biros et de la vallée voisine de la Bellongue (1), mais n'en franchit pas les limites : Andressein, Argein, Aucazein, Augirein, Illartein, Irazein, Salsein, Uchentein. Si cette finale rappelle l'*enus* latin avec le son mouillé de l'*n*, assez fréquent dans la contrée, les radicaux de quelques-uns de ces noms paraissent se rattacher à la langue des Ibères, les premiers habitants des Pyrénées dont l'histoire ait gardé le souvenir. Le nom de Sentein se retrouve dans dans celui de Saintenac, commun à plusieurs villages de la montagne, et aussi à un assez grand nombre de familles de la contrée. Cette expansion n'indique-t-elle pas l'importance ancienne de ce petit centre, aussi bien que le monument religieux et militaire dont il conserve encore les pittoresques débris?

M. Garrigou, qui poursuit vaillament, dans sa verte vieillesse, ses études critiques sur les premières populations de la contrée, avance, dans un travail récent (2),

(1) *Vallis longa*. Biros, pâturage dans la langue primitive du pays. Biren, qui a le même sens et qui a donné son nom au pic de Biren, voisin de Sentein, est probablement, comme l'a fait remarquer M. de Chausenque, l'origine du nom des Pyrénées.

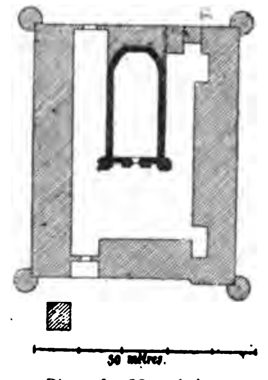
(2) *Vallées ariégeoises avant l'invasion romaine*, par Adolphe Garrigou, Foix 1881.

dit qu'une tribu des Santons, chassée des bords de l'Océan par l'invasion des Boïes, vint s'établir dans la vallée des Pyrénées dont le principal village prit d'eux le nom de Sentein. Il s'appuie sur le passage des *Commentaires* dans lequel César dit que les Helvètes vinrent se fixer chez les Santons, voisins des frontières du pays toulousain (1). Mais César exprime fort nettement que les Helvètes passèrent par les provinces des Séquanes et des Éduens; la suite de son récit le démontre mieux encore, et il ne peut ainsi vouloir parler que des Santons, riverains de l'Océan. D'ailleurs l'éthnique santones, *santonia*, qui a donné Saintonge, n'aurait pas donné Sentein, et ces ressemblances fortuites de nom n'autorisent pas à admettre aussi aisément des migrations de peuples éloignés. Il faut reconnaître toutefois que bien des hypothèses sont permises sur les populations si mélangées des montagnes, où l'on croit trouver des races primitives et indigènes, mais dont les vallées profondes ont été de tout temps le refuge de tous les vaincus; mais rien n'est plus difficile aussi que d'en discerner la véritable origine. Si la venue des Santons et des Helvètes dans les Pyrénées couseranaises était admissible, elle pourrait s'appuyer sur le costume si spécial, rappelant celui de quelques centres suisses, conservé par les habitants de la vallée de Bethmale, qui s'embranche sur celle de Sentein. Mais en l'absence de textes, c'est l'imagination seule qui peut se donner carrière dans cette voie séduisante.

Une enceinte continue entoure aussi l'église de Montjoie, près de Saint-Lizier. Suivant une disposition dont

(1) César, *commentaires*, livre I.

on voit d'autres exemples, à Saint-Martin d'Oydes (1), à Saint-Félix de Tournegat, les maisons du village elles-mêmes enferment et abritent le monument qui est à la fois la maison de Dieu et l'asile des libertés communales. Les quatre angles étaient défendus par les tours rondes; deux portes en ogive, dont une seule subsiste, donnaient entrée dans cette enceinte si régulière. Nous ne connaissons pas l'origine de ces constructions, qui

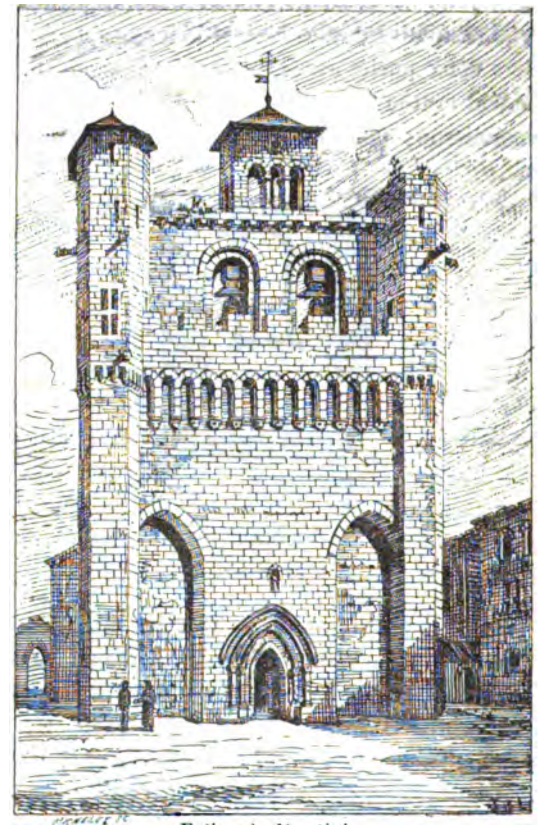


Plan de Montjoie.

ont toute l'apparence de celles des bastides. Les archives de Montjoie furent brûlées pendant les guerres de religion. Il est probable qu'à cette époque aussi, les anciens remparts furent détruits. En 1618, une nouvelle prise d'armes des Huguenots effrayait le pays. Les religionnaires avaient envahi Saint-Lizier; les habitants de Montjoie ne se crurent pas en sureté dans leur village démantelé, et ils se réfugièrent au château de Seignan. Leur curé, qui les avait conduits, s'aperçut

(1) *Bulletin monumental : les Églises romanes de l'Ariège* 1877, p. 719.

qu'il avait oublié les hosties dans le tabernacle de son église. Le chatelain de Casteras-Seignan, n'écoutant que sa foi, se précipita vers le village abandonné et à



Eglise de Montjoie.

peine avait-il saisi le ciboire, que les Huguenots entrèrent dans l'église et le poignardèrent sur les marches de l'autel (1).

(1) Duclos. *Histoire des Ariégeois* I, 70.

Bien que distante seulement d'un quart de lieue de la ville épiscopale de Saint-Lizier, capitale du Couserans, la petite place de Montjoie dépendait du Languedoc et du diocèse administratif de Rieux, détaché de celui de Toulouse en 1317.

Le clocher, formé par le mur pignon de l'église, maintenu par deux tourelles octogones, présente deux galeries; l'inférieure, élevée sur de petites arcatures et munie de créneaux, la supérieure couronnée par une élégante logette qui rappelle certains monuments florentins. Un chemin de ronde en communication avec l'étage supérieur du clocher, faisait le tour de l'église. Cette façade du XIV[e] siècle est intacte, mais la nef, détruite par les Huguenots, a été entièrement reconstruite. Les tourelles furent surélevées au-dessus des crénelages à l'époque des guerres de religion.

Ce nom de Montjoie, la situation du monument dans une des régions des Pyrénées où abondent le plus les traces de la civilisation romaine, montraient, sans la moindre incertitude, aux étymologistes locaux, un temple de Jupiter s'élevant au même lieu. Mais le nom de Montjoie prononcé Montjoï dans la langue du pays, porté en France dans des régions différentes par une douzaine de localités, paraît venir de ces monticules de pierre appelés *Mons gaudii* et Montjoie, que l'on dressait dans les forêts ou dans les campagnes désertes, pour aider les voyageurs à retrouver leur chemin (1).

(1) Du Cange. *Mons gaudii*. Baudouin, Mémoires de l'académie des sciences de Toulouse, série VII t. V. p. 157. Montjoie : Aude, Ariège, Doubs, Eure, Gers, Manche 2, Puy-de-Dôme, Seine-et-Oise, Tarn-et-Garonne ; la Montjoie, Loire, Lot-et-Garonne, Sarthe ; Montjoire, *Mons gaudiorum* ? Haute-Garonne.

Par une transformation bien naturelle, ces modestes petites pyramides si utiles, aperçues avec tant de bonheur par le passant égaré, sont devenues parfois des chapelles, et presque toujours des chapelles dédiées à la Vierge. Les constructeurs de la belle façade de Montjoie ne négligèrent pas de réserver une niche au-dessus du portail, pour une statue de la divine protectrice.

*Mons Jovis* aurait en effet donné Montjau; mais nous devons dire toutefois que *Mons gaudii* n'est pas toujours devenu Montjoie, au moins dans le midi. Ainsi la chapelle dépendante de l'abbaye de Saint-Volusien, aux portes de Foix, que les moines appelaient *Mons gaudii*, de *Monte gaudio*, a pris le nom de Mongauzy. Non loin de Montjoie on trouve un village de nom analogue, mais qui a conservé une terminaison éminemment gasconne, celui de Montgauch. L'absence de textes anciens oblige à une extrême réserve dans ces recherches étymologiques.

Plusieurs églises, dans les deux vallées qui forment le département, sont défendues de même par la haute muraille de la façade munie de créneaux et maintenue par deux contreforts ou deux tourelles; Saint-Vallier à Saint Girons, Notre-Dame-du-Camp à Pamiers, l'église de la Penne (1), qui s'ouvre par un portail décoré de

(1) La Penne, canton de Mirepoix, ancienne baronnie de la maison de Lévis-Mirepoix, appartenait, au XVII^e siècle, aux comtes de Bieulé. (Archives du parlement de Toulouse, maîtrise des forêts, Pamiers, D. 2). La seigneurie de la Penne entra, avec plusieurs autres paroisses et consulats du voisinage, dans le marquisat de Portes, érigé par l'édit de février 1747, en faveur de François Joseph de Portes-Pardailhan, président aux enquêtes du parlement de Toulouse. (*Hist. de Languedoc* nouv. éd. XIII-1082.)

colonnes de marbre et de fines sculptures végétales; enfin l'église de Seix (1), élevée dans le milieu du XVII[e] siècle. Une inscription tracée sur les premières assises du clocher de Seix, montre qu'en le construisant, les habitants avaient l'intention expresse d'établir une défense :

LA · MVCLI
FOC · FONDAT · LA
R̄NT · PENA · ENBA[v]

Le mot pena, du latin *pinna*, employé par César dans le sens de muraille crénelée, désigne en effet une petite forteresse (2).

Les habitants de Seix demandèrent, au XVII[e] siècle, l'autorisation de demeurer armés pour s'opposer à la descente des Espagnols. Le danger venait depuis longtemps des châteaux forts que le roi d'Espagne avait aux frontières, et « où tenaient garnison de méchantes gens, bandoliers de sac et de corde, qui donnent beaucoup de vexations et font plusieurs pilleries aux habitants de Seix » (3).

(1) Seix, dans le canton frontière d'Oust, arrondissement de Saint-Girons. Philippe-Auguste et quatre co-seigneurs lui accordèrent, le 3 mars 1242, une charte de coutumes; au XVII[e] siècle, le roi et le vicomte de Couserans possédaient la seigneurie de Seix en paréage. Bien qu'au fond du Couserans, Seix et son territoire faisaient partie du Languedoc et du diocèse de Toulouse, plus tard du diocèse de Rieux démembré de celui de Toulouse en 1317, et continuèrent à être administrés par les intendants du Languedoc. (Archives du Parl. de Toulouse. Bordes Pagès, *le Couserans,* 1850.)

(2) Raynouard : *Dictionnaire*, Pena.

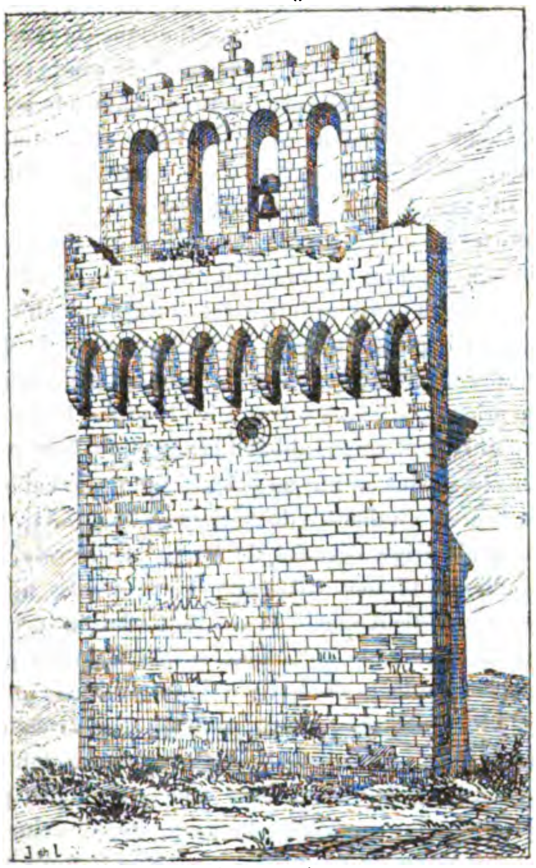
(3) Mémoire de 1624, cité par Bordes Pagès.

La nécessité de se mettre à l'abri d'un coup de main s'imposa longtemps d'ailleurs dans ces hautes vallées du Couserans et du pays de Foix, qui conservèrent les mœurs indépendantes et brutales du moyen âge, jusqu'à ce qu'elles aient été domptées par les intendants de Louis XIV. Louis de Froidour, qui visitait le Couserans en 1667 pour la réformation des forêts, écrivait de Castillon à son collègue M. de Héricourt, en lui décrivant justement la vallée de Seix, « que les gentilshommes et le peuple, non seulement de cette contrée, mais de toutes les montagnes sont fort difficiles à gouverner, qu'ils n'avaient reconnu ni l'autorité de la justice et du parlement, ny des intendants, ny celle des gouverneurs de la province, et que celle du roy y avoit été la plus méprisée, que les tailles ne s'y payaient point, ny toutes sortes de deniers que le roy a accoutumé d'imposer dans les autres contrées de la province, et que si quelqu'un étoit assez hardi pour en faire la remontrance, on ne faisoit aucune difficulté de l'assassiner, qu'il n'y avoit rien de plus commun que le meurtre... de manière que les personnes des prêtres et des évêques même n'y estoient pas en assurance ». Mais il ajoute, après avoir cité trois aventures de brigandages assez gaillardes, comme il dit lui-même, que « M. Pellot, depuis trois ou quatre ans, a mis les choses sur un autre pied ; tout est dans l'ordre et tout le monde est aussi souple que dans les pays les mieux policés de la plaine » (1).

Quelques-unes de ces défenses ne furent toutefois

(1) Bibliothèque de Toulouse : manuscrits de Froidour, publiés en partie par M. L. Roschach. Voir les trois aventures dans Foix et Comminges, p. 228.

qu'une simple décoration, comme on peut le voir



Eglise de Pujols.

à la petite église des Pujols, (1) ancienne seigneurie qui entra par mariage, au siècle dernier, dans la maison de

(1) Podioli, petits monticules, dont cette partie de la vallée est parsemée.

Lévis-Mirepoix. Plusieurs églises de cette partie de l'ancien diocèse de Mirepoix présentent ces dentelures, qui ne sont pas un vrai crénelage, puisque le mur est sans épaisseur. Cependant un chemin de ronde entourait l'église et se reliait à la galerie de la façade portée sur de faux màchicoulis en ogive. La porte, d'un très bon style de la fin du XIVe siècle, s'ouvre au midi. Le château détruit s'élevait au nord de l'église.

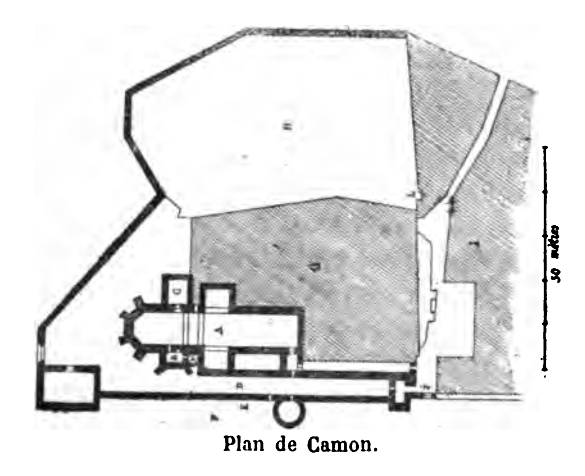
Dans les premières années d'un siècle qui devait être très batailleur, mais à un moment où rien ne faisait prévoir encore les terribles luttes qui devaient bientôt ensanglanter le pays, Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix et prieur de Camon, releva les constructions détruites de son prieuré, bati dans un repli de l'Hers, sur les limites de son diocèse. Camon, abbaye bénédictine fondée au VIIIe siècle, devint au XIIe un prieuré simple de l'abbaye de La Grasse, au diocèse de Narbonne. Jean XXII, peu après avoir érigé l'évêché de Mirepoix, décréta, par une bulle du 17 août 1310, que douze moines de La Grasse viendraient mener la vie régulière au prieuré désormais conventuel de Camon, et il leur donna pour leur entretien le prieuré voisin de Pierrefitte (1).

Les bâtiments du prieuré, protégés par la rivière, furent défendus par une enceinte irrégulière, dont on ne peut voir aujourd'hui dans leur état à peu près complet, que les murailles du nord, dressées sur un escarpement et flanquées de trois tours; la belle tour carrée à machicoulis du nord-est fut entièrement reconstruite par Philippe de Lévis, qui plaça ses armes (2) surmontées de la crosse épiscopale et sa devise :

(1) Gallia christiana vol. XIII Ecclesia mirapiscensis.

(2) D'or aux trois chevrons de sable.

*Spes mea Deus*, sur la porte d'entrée et sur le manteau de la cheminée du premier étage; la tour ronde, cré nelée, est munie de meurtrières à mousquets; ses murs furent surélevés d'un mètre probablement à l'époque des guerres de religion. La porte de la petite tour carrée de l'ouest montre aussi les armes des Lévis. Les autres fronts des murailles ont été remplacés par des maisons modernes; une porte de ville a été entièrement défi-



Plan de Camon.

gurée, mais elle est encore surmontée par une statue de la vierge, qui a remplacé celle que les constructeurs du moyen âge ne manquaient pas de placer sur la porte principale de leurs forteresses.

L'église étroite et longue, resserrée entre les bâtiments claustraux au midi, et le mur sans ouverture élevé sur le chemin de ronde au nord, fut terminée en 1535. Elle est munie de deux chapelles formant transepts, construites en 1661 et en 1664, et de deux sacristies, l'une au midi, vaste mais sans voûte, l'autre plus petite au nord, qui n'est que le rez-de-chaussée du

clocher. Entre la chapelle méridionale et la sacristie s'ouvre le passage par lequel les moines se rendaient aux offices. Le chœur seul fut voûté par Philippe de Lévis, dont les armes ornent la voûte. Cinq fenêtres ogivales à meneaux flamboyants occupent chacun des pans coupés de l'abside. On entre dans l'église par une petite porte ouverte au nord et communiquant au village par un passage étroit et anguleux.

Le monument a conservé plusieurs pièces de son mobilier; les stalles du chœur à deux rangs, l'autel du XVII[e] siècle dont le retable est orné de figurines de moines, un beau bénitier de 1667, un cierge pascal en fer d'une extrême élégance; la tige est en spirale, la tête s'épanouit en rameaux portant les uns une fleur, les autres une tête d'animal. Ce charmant travail fut exécuté à Chalabre au XVI[e] siècle, et les ouvriers actuels des petites villes ne sont plus en état de créer des œuvres d'art aussi personnelles et aussi exquises. Le clocher carré, sans caractère, a conservé aussi quatre cloches antérieures à la révolution; la plus grande, donnée par Philippe de Lévis et marquée à ses armes; deux autres plus petites, données par les deux prieurs de Villemur, Jacques et Philibert (1); une quatrième plus petite encore, ornée d'une statuette de saint Benoît crossé et mitré, avec l'inscription, *sancte Benedicte, ora pro nobis*, surmontée d'un bandeau fleurdelysé.

(1) Quatre prieurs du nom de Villemur, de l'une des plus anciennes familles du pays de Foix, se succédèrent à Camon et occupèrent le siège du prieuré pendant un siècle et demi : Jacques de Villemur, 1580-1600, Jacques II de Villemur, 1600-1650, Philibert de Villemur, 1650-1712, Georges de Villemur, 1712-1720.

L'ancienne maison conventuelle est devenue une propriété particulière, mais on y voit encore le siège en pierre du juge ecclésiastique, couronné d'un arc en accolade.

La dépense des constructions du prieuré de Camon et de ses murs de défense s'éleva à 300,000 livres, somme considérable pour l'époque. Le prieuré donnait, sous Louis XIV, 6,000 livres de rente.

Le nom de Philippe de Lévis mérite d'être salué par tous les amis des arts. Il releva aussi la cathédrale de Mirepoix, qui avait été détruite, comme Camon, par les guerres locales du xv^e siècle, et dans laquelle les animaux venaient brouter jusque sur l'emplacement du maître autel ; il la laissa inachevée, mais il construisit le vaste chœur avec ses belles chapelles rayonnantes, le porche et la flèche élancée du clocher, dont la dernière pierre fut posée en 1506. Il fit aussi composer les magnifiques manuscrits de l'antiphonaire de Mirepoix, dont sept volumes, fort mutilés, se voient encore à la bibliothèque de Foix ; un volume moins dépouillé est conservé au château de Léran. Les superbes miniatures qui les ornaient sont répandues dans un grand nombre de collections méridionales. Une quinzaine d'entr'elles décorent la salle des séances de la Société archéologique de Toulouse.

M. l'abbé Vidal, curé de Camon, membre de la Société archéologique de France, conserve et restaure le monument qui lui est confié avec le zèle le plus louable et le goût le plus éclairé. Il a rassemblé de nombreux documents qu'il communique avec une bienveillance rare à ceux qui viennent visiter l'antique monastère ; il a recueilli aussi des objets d'art, manuscrits, meubles, tapisseries, que les révolutions et le cours du temps

avaient dispersés. La nef de l'église et les deux chapelles ont été voûtées par ses soins, les murs du sanctuaire et de la nef, ornés de sculptures retrouvées par lui dans l'ancien prieuré. Parmi les précieux parchemins qu'il a sauvés de la destruction, figure un acte de vente de l'année 961, la septième du règne de Lothaire (1).

Heureuses les églises que leur destinée amène entre les mains d'hommes habiles, consciencieux et dévoués comme M. l'abbé Vidal.

Parmi les églises qui viennent d'être signalées, la façade de Montjoie et la façade de Notre-Dame-du-Camp, à Pamiers, au moins, mériteraient d'être classées au nombre des monuments historiques.

J. DE LAHONDÈS.

(1) Photographié par M. Delon et par les soins de M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, publié par M. Molinier, bibliothèque de l'école des Chartes, tome XXXVI.

# NOTES

SUR

# QUELQUES CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

(*Suite*) (1).

---

## XXIV.

### CACHET ANONYME.

*Sens (Yonne).*

Ce cachet a été trouvé à Sens, dans un jardin situé au bout de la rue de la Colle ; on recueillit, dans la même fouille, des débris de poteries, des médailles, une lampe en terre cuite ornée d'un masque tragique et une *tablette rectangulaire* de même matière que le cachet, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir plus loin. Ces objets font partie de l'intéressant cabinet de M. Poncelet, à Auxerre.

M. Poncelet a été, en 1873, le premier éditeur de ce cachet (2); sa note est accompagnée de dessins.

(1) 1881, p. 75-90 ; 259-286 ; 563-611 ; — 1882, p. 5-55 ; 105-153 ; 663-717 ; — 1883, p. 153-185.

(2) *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1873, t. XXVII, 3e partie, compte rendu des séances, p. XXXVI-XXXVII.

M. G. Julliot, professeur au collège de Sens, en a publié aussi une interprétation dans un travail d'ensemble sur les trois cachets découverts à Sens (1).

Il a la forme d'un rectangle légèrement arrondi aux angles; ses dimensions sont en longueur 0m052, et en largeur 0m047; l'épaisseur des tranches est uniformément de 0m007; il n'a pas de biseaux : les plats sont donc parfaitement plans. Les quatre tranches, gravées par la même main, portent des traces de réglure. Les lettres sont nettes et faites avec soin; elles se terminent toutes par de légers traits (*apices*); il faut remarquer la forme particulière du T, qui, dans *Paternianus* et *dlcmtrus*, ressemble un peu à la lettre Y, à cause des courbes que le graveur a imprimées aux deux branches horizontales.

Tranche 1. — Deux petits rameaux servent à isoler, dans la ligne 2, la lettre S, qui appartient à un mot de la ligne 3.

Tranche 2. — Au début de la ligne 1, se trouve une sorte de ɵ ou de 8 qui paraît avoir la même valeur que les *hederae* placées l'une en tête et l'autre à la fin de la ligne 2; le dernier S de la ligne 1 est retourné.

Tranche 3. — Les AN ou AV sont liés; un petit rameau termine la première ligne; l'intervalle entre

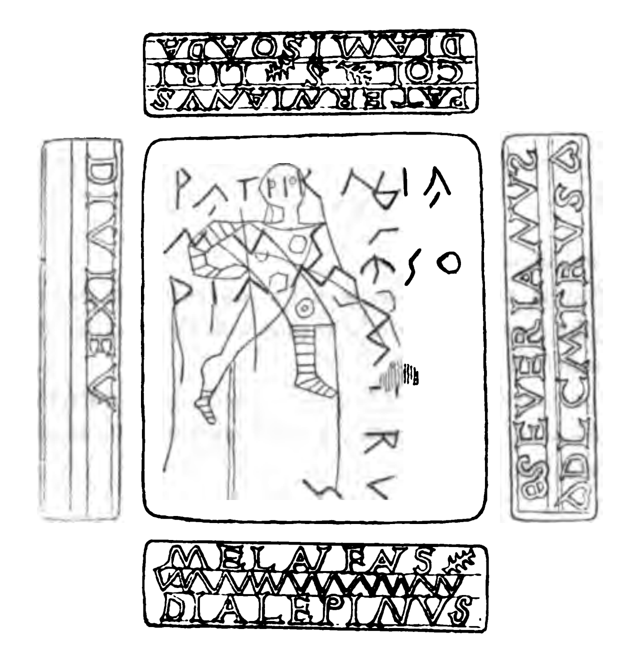
(1) *Notice sur trois cachets d'oculistes trouvés à Sens* (*Yonne*), 1882, p. 4-8. — Pour compléter la bibliographie des trois cachets de Sens, voir : G. Julliot, *Notice sur deux cachets d'oculistes trouvés à Sens* (*Yonne*), dans la *Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. IV (1881), p. 223-228; *Bullet. de la Soc. des Antiq. de France*, 1881, p. 169; et notre n. XVI, dans notre t. I, p. 187-192.

les deux lignes est rempli par une course de bâtons brisés; la forme du P à la ligne 2 est singulière.

Tranche 4. — Elle est restée inachevée.

### DESCRIPTION DES PLATS

Les plats de ce petit monument sont ornés de dessinr et d'inscriptions tracés à la pointe. Malgré l'état très sfuste dans lequel ils nous sont parvenus et grâce à



l'obligeance de M. Poncelet, qui nous a permis d'en prendre les frottis, nous avons pu étudier à loisir ces grafitti, dont l'interprétation n'avait pas encore été donnée d'une manière satisfaisante. A ce point de vue spécial, ce cachet est au moins aussi curieux que celui

de *S. Martinius Ablaptus*, trouvé à Vieux (Calvados), que nous avons publié dans notre premier volume (1), et au sujet duquel nous avons réuni quelques renseignements sur les grafitti des cachets d'oculistes (2).

La question n'est pas épuisée ; néanmoins nous nous bornerons, pour le moment, à décrire et à expliquer ce qu'une étude attentive nous a fait découvrir sur les deux plats du cachet de M. Poncelet :

1° INSCRIPTIONS. — *Plat n° 1.* — En maintenant le cachet dans le sens où le dessin ci-joint le représente, on distingue sur le premier plat une inscription tracée horizontalement, en caractères cursifs :

*PATIIRNIA*
*NVS*
*DIAMISO*

*Paternianus diamiso*[*s*].

C'est la répétition du nom du collyre inscrit sur la tranche correspondante (voir plus loin l'explication de la tranche I).

Une seconde inscription est tracée en caractères semblables, verticalement, de haut en bas, à droite de la première :

*DLCMTRV*
*S*

*D(e)l(a)c(ry)m(a)t(o)r(i)us.*

Une partie de la lettre T a été enlevée avec une parcelle de la surface de la pierre. C'est encore la répétition du nom du collyre inscrit sur la tranche correspondante (voir plus loin l'explication de la tranche II).

(1) P. 103 et sv., n° XI.
(2) *Ibid.*, p. 104-115 et p. 206.

*Plat n° 2.* — Sur la droite du plat n° 2 une inscription en caractères cursifs est tracée verticalement, de haut en bas :

*SIIVIIRIA*
*NVS*

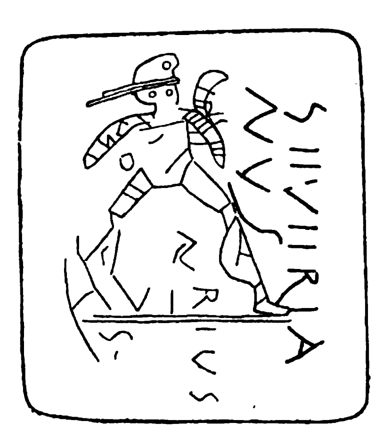
*Severianus.*

C'est également un nom de collyre inscrit sur une des tranches du cachet.

Au-dessous, on distingue difficilement les traces d'une troisième ligne, dont les dernières lettres sont seules reconnaissables.

. . . . . *RIVS*

Peut-être : [*delacrimato*]*rius* (?), qui se retrouve avec



l'épithète *Severianus* sur la tranche II (voir plus loin l'explication de cette tranche).

Nous avons déjà dit (t. I, p. 105-106) que parfois les noms des remèdes inscrits sur les tranches avaient été reproduits sur les plats, afin que le pharmacopole pût,

à première vue, sans avoir à déchiffrer les inscriptions rétrogrades de la tranche, reconnaître le côté du cachet dont il avait besoin. Comme preuve de cette observation, nous avons signalé les exemples fournis par les cachets de Sens, de Trèves, de the Ballast Hole, de Mandeure et même par un cachet conservé à la Bibliothèque Nationale, qui porte sur un des plats, au lieu de noms de collyres, des numéros correspondant à ses différentes tranches. Il faut également mentionner le cachet de Cæmius Paternus, qui était conservé en 1767 dans le cabinet des Jésuites de Lyon, où l'abbé de Tersan en copia les inscriptions, en prit les dimensions et la figure : sur les biseaux des plats on lit les deux premières lettres du nom de chaque collyre inscrit sur les tranches correspondantes (1).

2° Dessins. — Les deux plats portent chacun, outre les inscriptions dont nous venons de parler, un petit croquis, une sorte de pochade représentant un gladiateur, aussi lestement enlevée que le permettait la matière. Le premier éditeur de ce cachet a cru reconnaître dans ces esquisses, à la pointe : « probablement des malades, « ayant les bras, les jambes, la tête, enflés et entourés « de bandelettes ». Nous ne pouvons partager ce sentiment.

L'un de ces croquis (*plat n° 1*) est enchevêtré avec les inscriptions; néanmoins on y distingue fort bien l'image d'un gladiateur. Il est coiffé d'un heaume pesant qui prend la forme de la tête et s'adapte sur les épaules : deux trous ronds sont ménagés pour la vue à la hauteur des yeux; le bras droit est protégé par une manche

(1) Grivaud de la Vincelle, *Recueil*, t. II. p. 286, pl. XXXVI, 2; Grotefend, n° 11.

formée de lames métalliques, ou peut-être de fortes lanières de cuir, c'est la *manica* (1); la jambe gauche paraît porter une garniture analogue remplaçant ici l'*ocrea* (2), ou cnémide, qui était ordinairement en bronze, tandis que la droite est seulement chaussée d'un brodequin de même nature; un bouclier quadrilatéral, oblong, orné de petits ronds, lui sert d'armure défensive; il s'avance d'un pas pesant. Tous ces détails appartiennent à l'équipement du *Samnite*. Quelques traits, qui n'ont rien de commun avec la figure représentée, sont le résultat de faux mouvements ou de déviations de la pointe dont se servait l'auteur du dessin.

Le gladiateur représenté sur l'autre face (*plat n° 2*) nous paraît être, au contraire, un *Thrace;* il est figuré au moment le plus vif de l'action : il a la jambe tendue en avant dans l'attitude d'un combattant résolu; on dirait qu'il guette un adversaire et s'apprête à le frapper. Son casque, de forme arrondie, muni d'un couvre-nuque démesuré, est également percé de deux trous à la hauteur des yeux; la jambe est couverte d'une cnémide en bronze (*ocrea*); les bras paraissent protégés par une garniture semblable à celle que nous avons reconnue au bras droit du premier gladiateur (*manica*). L'objet recourbé placé près de son épaule gauche n'est

(1) Dans une liste de gladiateurs trouvée à Rome en 1755, on lit le nom de DEMOSTHENES MANICAR(*ius*) (C. I. L., t. VI, n° 631).

(2) Tite-Live, IX, 40 : « Et sinistrum crus *ocrea* tectum » ; cf. Silius Italicus, VII, 419 : « Conique implumes ac laevo tegmina crure »; Juvénal, VI, 256 : « Crurisque sinistri dimidium tegimen ».

pas facile à déterminer : c'est probablement la targe, vue de profil, qui protégeait l'épaule. Un rétiaire représenté sur la mosaïque de Nennig (pl. 11 de la publication de von Wilmowsky) porte sur l'épaule gauche une targe ainsi surélevée et recourbée, qui garantissait en même temps sa tête. Les dimensions des jambes sont énormes, par rapport à la hauteur du buste. Deux traits horizontaux et parallèles indiquent la surface du sol où a lieu le combat.

Il y aurait pour un érudit un curieux recueil à faire de toutes les inscriptions et de tous les monuments figurés relatifs aux jeux, aux représentations théâtrales et particulièrement aux combats de gladiateurs. C'était la passion dominante du Romain. Les épaves de l'art antique échappés au naufrage du temps nous en fournissent tous les jours la preuve. Beaucoup d'objets d'art ou de luxe, un grand nombre d'objets usuels représentent ou rappellent ces spectacles pleins d'attraits pour les anciens et qui, dans les grandes cités, faisaient partie de leur vie quotidienne. On sait que dans l'empire d'Occident les jeux des gladiateurs se sont maintenus au moins jusqu'au commencement du v[e] siècle. Les marbres (1),

(1) Mazois, *Ruines de Pompei,* pl. XXXII; Bouillon, t. III, *Cippes et inscriptions sépulcrales grecs,* pl. II, n° 26; Henzen, *Annali dell' Instit. di corresp. archeol.*, 1842, p. 12-21 ; *Monumenti,* vol. III, tav. XXXVIII; Avellino, *Bullettino archeologico Napoletano*, 1[a] serie, t. IV (1846), tav. I (tav. V dell'atlaute in-f°); C[te] de Clarac, *Musée de sculpture*, n° 2202 à 2219, pl. 865 à 871 (toutes les statues données par Clarac ne représentent pas des gladiateurs); Letronne, *Rev. archéol.*, t. III (1846), p. 4; A. de Longpérier, *Rev. archéol.*, t. VI (1894),

les bronzes (1), les verres (2) les terres cuites (3), les

p. 198; Froehner, *Inscriptions grecques du Louvre*, n. 142-143; *Bullettino dell' Instit. di corr. archeol.*, 1865, p. 33; L. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 383, pl. XXX; Nicolini, *Le case ed i monumenti di Pompei*, caserma dei gladiatori, tav. I; Hans Dütschke, *Antike Bildwerke in Oberitalien*, t. IV, nº 4; P.-J. Meier, *Gladiatorenreliefs des Berliner Museums* (dans l'*Archaeologische Zeitung*, 1882, p. 147-150, taf. 6).

(1) *Bullettino dell'Instit.*, 1850, p. 167; A. de Longpérier, *Note sur les armes des gladiateurs* (dans la *Rev. archéol.*, t. VIII (1851), p. 323); Letronne, *Rev. archéol.*, t. V (1848), p. 562; *Catalogue des antiquités du cabinet Pourtalès*, 1865, nº 578, 581, 589 à 592; Chabouillet, *Catal. général des camées de la Bibl. imp.*, nº 3080, 3081; A. de Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, nºs 618-619; *Catalogue de la collection Julien Gréau*, série des métaux, nºs 856 à 862 (le nº 860 est un vase d'argent sur lequel sont représentés des gladiateurs avec leurs noms); Nicolini, *Op. cit.*, caserma dei gladiatori, tav. II-IV; Deville, *Sur une statuette en bronze découverte à Lillebonne*, 1841; *Catalogue du musée d'antiquités de Rouen*, 1875, p. 101..., etc.

(2) A. de la Villegille, *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 1860; Benjamin Fillon, *l'Art de terre chez les Poitevins*, p. 192-195; Fr. Lenormant, *Rev. arch.*, n. s., t. XII (1865), p. 305; Sacken and Kenner, *Die Sammlung. des K. K. Münz-und Antiken-Cabinetes*, 1866, p. 458; H. Baudot, *Mém. de la Comm. des antiq. de la Côte-d'Or*, t. VII, p. 205, pl. I et II; *Bullet. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1869; *Aarboger for nordisk oldkyndighed*, 1871, p. 441, pl. XI (verre peint); Allmer, *Inscr. de Vienne*, nº 554; Héron de Villefosse, *Verres antiques trouvés en Algérie*, nº I (verre peint)... etc. Dans son grand ouvrage sur la *Verrerie antique*, M. Froehner a consacré le chap. VIII (p. 63) aux verres moulés se rapportant aux combats de gladiateurs.

(3) Cte de Clarac, *Musée de sculpture*, nº 2201, pl. 865;

mosaïques (1), les peintures antiques (2), les ivoires (3),

la série des lampes romaines en terre cuite est très instructive à cet égard : Passeri, *Lucernae fictiles*, t. III, pl. VI à XI; Kenner, *Die antiken Thonlampen des K. K. Münz-und Antiken-Cabinetes*, nos 106 à 114; on trouve aussi des gladiateurs sur les médaillons de poterie rouge : Froehner, *les Musées de France*, p. 65, nos XIX, XX; Allmer, *Inscr. de Vienne*, n° 420; Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 464; le plus beau médaillon de ce genre est celui qui a été découvert à Cavillargues (Gard) et qui représente un combat de gladiateurs, avec des légendes explicatives : Pelet, *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1851, p. 35; Henzen, *Bullettino dell' Instituto*, 1853, p. 130; A. de L., *Exposition universelle de* 1867; *Catal. de l'hist. du travail*, p. 68, n° 931; Héron de Villefosse, *Gazette archéol.*, 1880, p. 181..., etc.

(1) Winckelmann, *Monumenti inediti*, n. 197; Canina, *Bullett. dell' Instit.*, 1834, p. 194; Henzen, *Explicatio musivi in villa Burghesiana asservati qua certamina amphitheatri extant*, Roma, 1845; Letronne, *Rev. archeol.*, t. V (1848), p. 563; Hübner, *Antike Bildwerke in Madrid*, p. 196, n. 399, 400; Ch. Loriquet, *La Mosaïque des promenades et autres trouvées à Reims; étude sur les mosaïques et sur les jeux de l'amphithéâtre*, Reims, 1862; Von Wilmowsky, *Die roemische Villa zu Nennig und ihr Mosaik*, Bonn, 1865, in-f°, 14 pl., etc.

(2) W. Helbig, *Wandgemaelde der vom Vesuv verschütteten Staedte Campaniens*, n. 1512-1516.

(3) A. de Longpérier, *Rev. archéol.*, t. VIII (1851), p. 326, pl. CLXV, 1 (statuette du gladiateur Fundilianus). — Parmi les monuments en os ou en ivoire il faut mentionner la série particulièrement précieuse des tessères gladiatorales, si bien établie par Fr. Ritschl, *die Tesserae gladiatoriae der Roemer*; les éditeurs de l'*Ephemeris epigraphica* publient les suppléments; cf. Allmer, *Inscr. de Vienne*, n° 421-422.

les pierres dures (1), nous en ont conservé de nombreux souvenirs. Les inscriptions de Rome (2), celles de la Gaule (3) et de toutes les autres parties du monde romain (4), viennent confirmer les témoignages fournis par les monuments figurés.

A Pompeï, les grafitti, qui donnent pour ainsi dire la note exacte de la vie extérieure et nous offrent, dans toute leur sincérité, les impressions des flâneurs, les préoccupations de la place publique, le réalisme des mœurs prises sur le vif, contiennent un grand nombre de croquis représentant des gladiateurs et accompagnés de légendes explicatives (5). Les deux gladiateurs du cachet

(1) *Bullett. dell' Instit.*, 1839, p. 111, n° 79; Chabouillet, *Catal. des camées de la Bibl. Imp.*, n. 1876.

(2) Elles ont été réunies dans le t. VI du *Corpus inscr. latin.*, p. 1335 à 1342, sous les n$^{os}$ 10162 à 10210; cf. *ibid.*, n° 631, 632.

(3) Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 7, 464, 469; Herzog, *Galliae Narbonensis historia*, n. 352, 453, 489; *Bulletin épigr. de la Gaule*, t. II, p. 147; Mowat, *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1879, p. 184; Allmer, *Rev. épigr. du midi de la France*, n$^{os}$ 202 à 206; général Creuly, *le Marbre de Thorigny*, p. 8 (extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. XXXVII);... etc.

(4) Voyez les tables des différents volumes du C. I. L., du recueil de Brambach, I. R., des recueils de Mommsen, I. H., et I. R. N., de l'*Ephem. epigr.*, aux mots : *gladiator*, *ludus gladiatorius*, *munus gladiatorium*, *familia gladiatoria*, et aux mots par lesquels on désignait les différentes classes de gladiateurs. Une mention particulière doit être accordée aux curieuses listes reproduites par Wilmanns, *Exempla*, n$^{os}$ 2604, 2605 (cf. C. I. L., t. VI, n$^{os}$ 631, 632).

(5) R. Garrucci, *Graffiti de Pompei*, 1856, atlas, pl. IX à XV, XXX: cf. Clarac, *Fouille faite à Pompei le 18 mars 1813*,

de Sens soutiennent la comparaison avec ceux de Pompeï; ils tiendraient fort bien leur place dans cette intéressante *familia gladiatoria*. A Pompeï, le long des murs de la ville déserte, dans les rues ou à l'intérieur des édifices publics, on peut lire encore les affiches peintes qui annonçaient les spectacles, les programmes des combats (1), interrompus il y a dix-huit siècles par une pluie de cendres, funeste à une poignée d'humains, mais bienfaisante et féconde pour nous, car elle nous a conservé des documents inappréciables, et, en ensevelissant Pompeï, elle a préparé un terrain précieux aux recherches et aux travaux de l'archéologie. La caserne des gladiateurs retrouvée à Pompeï devait, d'après les calculs de M. Overbeck, contenir au moins 122 hommes (2). N'est-il pas étonnant de constater, dans une localité en somme peu importante, la présence d'une troupe aussi nombreuse? C'est là une démonstration convaincante de la place que ces spectacles occupaient dans la vie romaine. Pourquoi donc serait-on surpris de retrouver sur nos cachets des figures de gladiateurs? L'oculiste de Sens les a tracés dans un moment de désœuvrement, au retour peut-être de quelque beau *munus gladiatorium* offert aux Sénonais par un magistrat récemment élu, dont l'annonce s'étalait encore sur les murs de la cité (3).

pl. I; cf. C. I. L, t. IV, nos 1421, 1422, 1474, 1475, 1481a, 1653, 1770, 1773, 2468 et passim.

(1) Ils ont été réunis dans le C. I. L., t. IV, p. 70, sous le titre *Edicta munerum edendorum*, nos 1177 à 1204.

(2) Nicolini, *Op. laud.*, Caserma dei gladiatori, p. 9.

(3) Au sujet des gladiateurs romains, voir surtout le beau mémoire de M. Henzen, déjà cité, qui a été publié dans

Le cachet de Sens n'est pas le seul qui porte, en graffiti, sur les côtés plats, des représentations de figures humaines. Le cachet anonyme de Poitiers (1) est orné d'une petite figure nue qui ressemble assez à *un Amour portant son arc, au moment où il vient de décocher une flèche*. Un cachet de Wiesbaden (2) présente sur un de ses plats *une tête laurée qui paraît être la caricature d'un empereur*, prise sur une monnaie (3). On peut aussi rattacher à ces figures la représentation d'une *main humaine tenant un bâtonnet entre le pouce et l'index*, tracée sur un cachet de Bavay, où M. Ern. Desjardins a cru, à tort, voir une racine de safran (4); un frottis qui nous a été communiqué par notre ami M. Maxe-Verly, ne peut laisser aucun doute à cet égard. Le cachet de Leicester (5), sur lequel on a signalé une tête humaine, et celui de Naix (6), qui est décoré d'une tête d'Esculape, ne rentrent pas dans la même série, car les représentations qu'ils portent ne sont

les *Dissertazioni della Pontif. Accademia romana di archeologia*, XII, tab. 1-5; J. Marquardt, *Roemische Staatsverwaltung*, t. III, p. 537-542.

(1) Notre n° IX, t. I, p. 89-94.

(2) Grotefend, n° 63.

(3) Klein, *Stempel roemischer Augenaerzte*, p. 8; cf. J. Becker, *Neue Jahrb. für Philologie und Paedagogik*, t. LXXVII (1858), p. 587 et sv.

(4) E. Desjardins, *Deux nouveaux cachets d'oculistes romains*, p. 9-10, et *Monuments de Bavay*, p. 84-85, pl. VI, 1.

(5) A. W. Franks, *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, ser. II, 6, 1875, p. 271; *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 147, n° 136.

(6) Grotefend, n° 36; Maxe-Verly, *Monuments épigraphiques du Barrois*, p. 64, n° II.

pas sur les plats, mais accompagnent la légende de la tranche et sont destinées à être imprimées sur le collyre.

TRANSCRIPTION.

1° PATERNIANVS
COL ❧ S ❧ LIRI
DIAMISOADA

*Paternianus colliri(um) diamisos ad a(spritudines).*

2° ℞SEVERIANVS
℞DLCMTRVS℞

*Severianus d(e)l(a)c(ri)m(a)t(o)r(i)us.*

3° MELANFANS (*rameau*)
DIALEPINVS

*Melanfans dialepinus.*

4° DIVIXEV

*Divixeu[s].*

TRADUCTION.

1° Collyre Paternianus diamisos contre les granulations des paupières.

2° Collyre Severianus delacrymatorius.

3° Collyre Melanfans dialepinus.

4° Collyre Divixeu[s].

I. — Paternianvs colliri(vm) diamisos ad a(spritvdines).

1° Paternianvs. — Le nom *Paternianus* est un cognomen dérivé du gentilicium Paternius, comme Aemilia-

nus d'Aemilius, Cornelianus de Cornelius, Octavianus d'Octavius, etc. A l'origine, ces noms en *anus* étaient des agnomen et indiquaient une adoption; plus tard, ils furent employés comme de simples cognomen.

Ordinairement, sur les cachets, le nom de l'oculiste est au génitif; nous ne connaissons qu'un exemple du nom au nominatif : sur deux tranches différentes d'un cachet de Bavai, on lit les noms *C. An. Censorinus* et *Victor* (1). Mais il faut faire observer que ce dernier cachet étant d'une forme tout à fait inusitée et ne portant le nom d'aucun collyre ni d'aucune maladie, rien ne prouve qu'il ait servi à un oculiste plutôt qu'à une autre personne. D'ailleurs, pour des raisons que nous exposons plus loin, nous pensons que les noms propres au nominatif inscrits sur les quatre tranches du cachet de Sens font partie des noms des collyres (voir l'explication de la tranche IV).

2° COLLIRIVM. — Le mot *collyrium* est généralement sous-entendu sur les cachets; il ne s'y rencontre qu'une vingtaine de fois, en toutes lettres, ou en abrégé (C., COL., COLLYR.), soit seul, soit avec le nom particulier d'un collyre.

3° DIAMISOS. — Sur le collyre *diamisus*, cf. notre n° XIV, tranche I, § 2 (*Bull. mon.*, 1882, p. 111, ou notre t. I, p. 159).

4° ASPRITVDINES. — Sur les *aspritudines*, cf. notre n° VI, tranche I, § 3 (*Bull. mon.*, 1881, p. 585, ou notre t. I, p. 76), et notre n° XIX, tr. I, § 3 (*Bull. mon.*, 1882, p. 686).

(1) Desjardins, *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXV (1873), p. 260-261, et *Monuments de Bavai*, p. 85, pl. VI, fig. 1; Klein, n° 114.

II. — SEVERIANVS D(E)L(A)C(RY)M(A)T(O)R(I)VS.

1° SEVERIANVS. — Le nom *Severianus*, assez commun en épigraphie, ne s'était pas encore rencontré sur les cachets d'oculistes.

2° DELACRIMATORIVS. — M. Julliot (1) propose de lire *dlamysus* ou *dlamyrus* : nous ne pouvons admettre ces lectures. La cinquième lettre du groupe DLCMTRVS n'est pas un Y, mais un T dont les barres horizontales ont été recourbées. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder le T de ce même mot reproduit sur le plat. Le graveur a, pour gagner de la place, tracé seulement la première lettre de chaque syllabe : DeLaCryMaToRiVS. Ces suppressions de lettres, et surtout de voyelles, se rencontrent quelquefois dans les inscriptions. Nous en avons même d'autres exemples sur des cachets d'oculistes :

PAVLINI · LEN
I · PNICLM

*Paulini leni* (sic) *p*[*e*]*nic*[*i*]*l*[*lu*]*m* (2).

T · IVNIANI · CRSOMAEL
NM · AD · CLARITATEM

*T*(*iti*) *Iuniani c*[*h*]*r*[*y*]*somael*[*i*]*n*[*u*]*m ad claritatem* (3).

(1) *Notice citée*, p. 7.

(2) Duchalais, *Observations*, p. 195; Sichel, *Cinq cachets inédits*, p. 12; Grotefend, n° 77.

(3) Simpson, *Archaeological essays*, t. II, p. 258; Sichel, N. R., p. 62; Grotefend, n° 53; C. I. L., t. VII, n° 1318.

MINERVALIS · DEALEB
ANVM · AD · INPT · LIPP · EX · OV

*Minervalis dealebanum ad inp[e]t(um) lipp(itudinis) ex ov(o)* (1).

En voici quelques autres exemples empruntés à des monuments épigraphiques d'un genre différent : CAELT pour *cael[es]t[is]* (2); MCP pour *m[uni]c[i]p[ii]* (3); PTR pour *p[a]tr[onus]* (4); DPST pour *d[e]p[o]s[i]t[us]* (5).

Sichel (6) définit ainsi le mot *epiphora* : « Très fré-
« quent chez les médecins grecs et romains, ce mot a
« été conservé par la médecine moderne pour désigner
« le larmoiement causé par une sursécrétion de larmes
« et symptomatique d'ophthalmie ou d'irritation de la
« rétine. » Grotefend (7), d'après cette définition, regarde le collyre *delacrymatorium* comme employé pour guérir l'*epiphora* ou larmoiement. C'est pour cette raison, ajoute le même auteur, que le mot *epiphora* se rencontre si rarement sur les cachets.

Depuis Grotefend, le nombre des cachets sur lesquels on lit le mot *epiphora* s'est accru; en outre, si

(1) Simpson, *Archaeological essays*, t. II, p. 291 ; Grotefend, n° 73; C. I. L., t. VII, n° 1316. — La lecture du *Corpus* (INP) doit être rectifiée d'après le fac-similé de Simpson, t. II, pl. de la page 280, n° XI.

(2) C. I. L., t. VIII, n° 4673.

(3) C. I. L., t. VIII, n° 779, 780.

(4) C. I. L., t. VIII, n° 2403.

(5) C. I. L., t. VIII, n° 2016.

(6) N. R., p. 34.

(7) N. 26, p. 45.

le mot *delacrymatorium* était absolument synonyme de *ad epiphoras*, il serait naturel de retrouver, avec le qualificatif *delacrymatorium*, les noms de collyres signalés comme bons contre les *epiphorae*. Or, il n'en est pas ainsi; les collyres *ad epiphoras* sont, d'après les cachets : *authemerum*, *dia[g]esam(ias)?*, *diasmyrnes*, *theochistum ex ovo ter*, *punctum*, *bis punctum;* pas un de ces collyres ne figure avec l'épithète *delacrymatorium*. Par contre, les *collyria delacrymatoria* sont : *amethistum*, *diapobalsamum*, *melinum*, *thalasseros*, *stactum*.

Toutefois, le larmoiement, qu'on l'appelle *epiphora* ou de tout autre nom, est une maladie des yeux, et il y eut, autrefois comme de nos jours, des médicaments pour la combattre. A défaut des textes d'auteurs, le bons sens suffirait pour en convaincre. Mais les textes sont nombreux; Pline nous donne même, en plusieurs endroits, le nom latin de cette maladie : *delacrymatio* (1), qui existe quelquefois à l'état invétéré : « *Est et lapis Samius in eadem insula, ubi terram laudavimus... utilis in medicina oculorum hulceribus cum lacte, quo supra dictum est modo, et contra* VETERES LACRYMATIONES (2). » Le même auteur attribue à un certain nombre de substances la propriété de guérir les *lacrymationes* : le vert de gris (3), l'œnanthe (4) (grappe de la vigne sauvage) (5), le suc des feuilles d'olivier (6), la cendre et la graisse de souris, broyées avec du miel

(1) H. N., XXIII, v, 1; XXXIV, XXVI, 3.
(2) Id., *ibid.*, H. N., XXXVI, XL, 1.
(3) Id., *ibid.*, XXXIV, XXVI, 3.
(4) Id., *ibid.*, XXXIII, v, 1.
(5) Id., *ibid.*, XII, LXI, 1.
(6) Id., *ibid.*, XXIII, XXXIV, 1.

attique et de l'antimoine (1). Si la maladie ne laisse pas de relâche au malade, il existe un remède souverain : « *Lacrymantibus sine fine oculis cinis stellionis capitis cum stibi eximie medetur* (2). » Enfin une bonne friction sur le front peut avoir un effet bienfaisant : « *Contra lippitudinem retro aures fricare prodest, et lacrymosis oculis frontem* (3). »

Celse dit que la *lippitudo* est accompagnée d'un larmoiement dont la nature lui sert à pronostiquer la durée et la gravité de la maladie (4). Suivant le même auteur, la mie de pain blanc malaxée dans du vin, et placée sur les yeux, aura, entre autres résultats heureux, celui d'absorber ce larmoiement (5).

Oribase conseille de traiter le larmoiement de la manière suivante : « *Lacrymantes oculos sublinire medicamentis agglutinantibus, refrigerantibus, et adstringentibus, itemque posca* (6) *proluere convenit* (7). »

Marcellus recommande l'emploi d'un *medicamen barbaricum* composé de vinaigre très fort, de rouille de fer, de rose desséchée, de suc de fenouil et de miel, dont il indique, avec de curieux détails, la confection minutieuse et compliquée. Il faut conserver ce remède dans une fiole en verre ou dans une boîte de cuivre; puis, quand les yeux sont atteints d'un larmoiement

(1) Id., *ibid.*, XXIX, xxxviii, 2.
(2) Id., *ibid.*, XXIX, xxxviii, 11.
(3) Id., *ibid.*, XXVIII, xvii, 5.
(4) *De Medicina*, VI, vi, 1.
(5) Id., *ibid.*, VI, vi, 1.
(6) On appelait *posca* une potion composée de vinaigre, d'eau et d'œufs.
(7) *Synopseos*, l. VIII, c. liii, col. 132 A.

âcre et abondant, on en frotte le front et les tempes du malade trois ou quatre fois par jour, « *et cum siccata fuerit superlitio ipsa, non elues eam, sed semper addes novam inductionem* (1). » Un collyre, composé de noir de cordonnier et de baume de Cypre réduits en poussière très fine, et formé en pâte avec du blanc d'œuf, est bon *ad lacrymas oculorum lippientium restringendas* (2). Si le larmoiement est abondant, il faudra adoucir le collyre en lui donnant du blanc d'œuf comme véhicule, c'est-à-dire l'appliquer *ex ovo* (3). Le même médecin signale encore, comme efficaces contre cette maladie, les cendres mélangées de la vigne et du lierre (4), les têtes de petits d'hirondelle réduites en cendres et triturées dans la graisse de coq (5), et enfin les cendres du lézard nommé *stellio*, pétries avec du miel (6).

Aetius employait, contre la même affection, la poix (7) et le noir obtenu par la combustion de la résine (fuligo resinae) (8). Quant à Myrepsus, il ne saurait trop conseiller l'*antidotus aurea Alexandri* (9), qui, outre le larmoiement, guérit ou prévient plus de vingt maladies variées, des plus dangereuses et des plus rebelles; l'*antidotus Mithridatis*, efficace contre non moins de

(1) *De medicamentis*, c. VIII, col. 275 C-F.
(2) Id., *ibid.*, col. 267 G.
(3) Id., *ibid.*
(4) Id., *ibid.*, col. 278 F.
(5) Id., *ibid.*, col. 276 F.
(6) Id., *ibid.*
(7) *Tetrabiblos* I, sermo I, *a littera* Π *incipientia*, col. 48 B.
(8) Id., *ibid.*, *a littera* P *incipientia*, col. 50 C.
(9) *De antidotis*, sect. I, c. I, col. 353 A.

maux, et *omnibus melior* (1); et enfin l'*antidotus argyrophora* (*hoc est pecuniae collatio*) (2).

Nicolaus Myrepsus, on le voit, entendait la réclame. Il savait choisir pour ses remèdes les noms à effet, et, quand on lit dans ses œuvres la longue énumération des maux dont chaque antidote est le vainqueur bienfaisant, on se reporte, par la pensée, aux affiches qui ornent nos murs et aux annonces plus ou moins trompeuses qui couvrent la quatrième page de nos journaux. Nicolaus Myrepsus, qui écrivait au XIII[e] siècle, peut et doit être cité parmi les médecins de l'antiquité; il leur a tout emprunté, le fond et la forme. Cette habitude, par exemple, de recommander ses remèdes par le nom d'un homme illustre, Alexandre ou Mithridate, est bien conforme aux usages des médecins anciens. Aetius avait aussi appelé un de ses collyres *stibium Alexandri regis* (3). L'antidote de Mithridate rendait ceux qui en usaient invulnérables à tous les poisons (4); Pompée en avait, paraît-il, trouvé la recette autographe dans la tente même du roi du Pont (5). Nous connaissons le collyre *harmation*, dont usa le roi Ptolémée (6), et un antidote composé par Zopyre pour

(1) *Ibid.*, c. CCCCXII, col. 113 F.

(2) *Ibid.*, c. CCCXX, col. 125 G.

(3) *Tetrabiblos* II, sermo III, c. LXXXVIII, col. 336 C.

(4) Celse, *De medicina*, l. V, c. XXIII, 3; cf. Galien, Περὶ ἀντιδότων, l. II, c. II, p. 115 du t. XIV.

(5) *Plinii Secundi quae fertur medicina*, édit. Teubner, l. III, c. XXXIII, p. 106-107. Sur l'antidote de Mithridate, cf. notre n° XIII, § 3, (dans le *Bull. mon.*, 1882, p. 52, ou dans notre t. I, p. 150).

(6) Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV,

le même prince (1). Galien reproduit des recettes composées par Cléopâtre pour l'entretien de la beauté (2); un parfumeur moderne ne prétend-il pas également avoir retrouvé, dans un manuscrit, la formule d'une eau à laquelle Ninon dut, jusqu'à la plus extrême vieillesse, la conservation de ses charmes (3)? Galien recommande un collyre à l'aide duquel Florus guérit Antonia, mère de Drusus, devenue presque aveugle par le fait des oculistes dont elle avait réclamé les bons soins (4). Celse fait mention d'un collyre *Caesarianum* (5), Marcellus, d'un collyre *ad superliniendos oculos quo usus est Augustus* (6); et Galien, d'un *malagma quo Caesar usus est* (7). Deux médicaments, indiqués par Galien, sont pompeusement parés des noms de Tibère (8) et de Titus (9).

Néron, nous dit Pline, rendit célèbre la thapsie; cet

c. vii, p. 779 du t. XII; cf. Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo III, c. cx, col. 357 B.

(1) Celse, *De medicina*, l. V, c. xxiii, 2.

(2) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. I, c. ii, p. 432 du t. XII.

(3) Cette réclame est reproduite quotidiennement par le journal *le Figaro*.

(4) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. vii, p. 768 du t. XII : « Κολλύριον ᾧ ἐχρήσατο Φλῶρος ἐπὶ Ἀντωνίας τῆς Δρούσου μητρὸς, παρ' ὀλίγον ὑπὸ τῶν ἄλλων ἰατρῶν πηρωθείσης. »

(5) *De medicina*, l. VI, c. vi, 27.

(6) *De medicamentis*, c. viii, col. 266 E.

(7) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη, l. VII, c. vii, p. 987 du t. XIII.

(8) *Ibid.*, l. V, c. xii, p. 836 du t. XIII.

(9) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. X, c. iii. p. 360 du t. XIII.

empereur, dans ses courses nocturnes, recevait, comme on sait, force horions (1); mais, contre l'attente, il paraissait le lendemain exempt de toute trace des coups reçus, s'étant frotté la figure avec un mélange de thapsie, d'encens et de cire (2). Dioscorides, en effet, indique un onguent ainsi composé comme efficace *ad sugillatas ac lividas partes* (3). Paulus Aegineta ayant inventé un *emplastrum ad plagas et omnem carnosarum partium dolorem*, l'appela, pour les besoins de la réclame, *emplastrum Neronis*, quoique diffèrent, par sa composition, de celui dont usait cet empereur (4). Nous trouvons, dans Marcellus, un *oxyporium quo Nero utebatur ad digestionem* (5); dans Galien, une *theriaca qua usus est Marcus imperator* (6), un antidote contre les serpents, que *usu praecipuum reperit Antiochus* (7), et un autre antidote *quod Gallus ex Arabia profectus Caesari donavit* (8). Nicolaus Myrepsus prescrivait un *collyrium*

(1) Tacite, *Annales*, l. XIII, c. xxv; Suétone, *Néron*, c. xxvi.

(2) H. N., XIII, xliii, 3.

(3) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. IV, c. cliv, p. 643 du t. I.

(4) *De re medica*, l. VII, c. xvii, col. 678 E.

(5) *De medicamentis*, c. xx, col. 332 G-333 A.

(6) Περὶ ἀντιδότων, l. II, c. xvii, p. 201 du t. XIV.

(7) *Ibid.*; Pline, de son côté (H. N., XX, c), parle d'un antidote *adversus venenata animalia*, dont la formule était gravée dans le temple d'Esculape à Cos : « *Qua magnus Antiochus rex adversus omnia venenata usus traditur, aspide excepta.* » Il est bon, toutefois, d'ajouter que, suivant quelques commentateurs, le personnage désigné dans le texte de Galien, sous le nom d'Antiochus, serait un médecin inconnu, et non Antiochus le Grand.

(8) Galien, *loc. cit.*, p. 203. Cf. Id., *ibid.*, c. i, p. 114 du t XIV.

*dictum Pelarion, quod etiam Antoninus... dicitur, quo usus est Apollinarius Syrus, probatum vero ab imperatore Antonino* (1).

Les noms des Dieux aussi étaient mis à contribution : nous avons les collyres *Asclepios* (2), *Hygia* (3), *Proteus* (4), l'emplastrum *Athena* (5). Myrepsus, vivant à une époque où les souvenirs païens avaient perdu de leur crédit dans l'estime publique, rajeunit le procédé en choisissant des noms plus en honneur, par exemple : *sal confectus a sancto Gregorio theologo* (6), *sal sanctorum apostolorum* (7), *sal sancti apostoli et evangelistae Lucae* (8), excellents pour guérir les maux les plus divers : la lippitudo, la toux, la calvitie, le mal de dents. C'est en se servant du dernier *usque ad satietatem* que les moines d'Égypte parviennent à conserver leur vue, malgré des lectures continuelles; *sal purga-*

(1) *De collyriis*, sect. XXIV, c. XXXVII, col. 660 D; cf. id., *ibid.*, c. LXXVII, col. 664 F; et Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo III, c. IX, col. 303 F, un *collyrium Antoninus*.

(2) Celse, *De medicina*, l. VI, c. VI, 32.

(3) Duchalais, *Observations*, p. 224; Grotefend, n. 72. Cf. Alexander Trallianus, *De arte medica*, l. V, c. IV, col. 202 B.

(4) Paulus Aegineta, *De re medica*, l. VII, c. XVI, col. 672 G; Marcellus, *De medicamentis*, c. VIII, col. 281 E; Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo III, c. CX, col. 358 F.

(5) Paulus Aegineta, *De re medica*, l. VII, c. XVII, col. 677 F; Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo III, col. 334 D, et *Tetrabiblos* IV, sermo IV, col. 410 D; Nicolaus Myrepsus, *De emplastris*, sectio X, c. XX, col. 563 F.

(6) *De salibus*, sect. II, c. XIV, col. 470 D.

(7) *Ibid.*, c. XV, col. 470 F.

(8) *Ibid.*, c. XVI, col. 470 G.

*torius quo usus est Papa Nicolaus* (1). Nous pourrions citer d'autres exemples, mais il est temps de terminer cette digression, déjà trop longue, pour revenir au collyre *delacrymatorium*.

Les médecins anciens s'étaient beaucoup occupés du larmoiement et des moyens de le guérir ; les textes cités en sont la preuve. Il est donc probable que certains collyres *delacrymatoria* étaient composés à cet effet. Il est à remarquer que sur tous les cachets, sauf sur un seul, le collyre *delacrymatorium* n'est jamais accompagné du nom d'une maladie. Cela se conçoit ; car, dans ce cas, le nom même du collyre porte l'indication de l'affection qu'il doit guérir.

Klein (2) adopte l'opinion de Grotefend, mais pense que certains collyres *delacrymatoria* devaient avoir pour effet d'éclaircir la vue en provoquant les larmes, et appartenaient à cette classe de collyres appelés par Galien ἀποδακρυτικά (3). Nous partageons l'opinion du savant professeur de l'Université de Bonn.

Il nous semble même que l'inscription d'une des tranches d'un cachet, rapprochée d'un texte de Pline, en démontre l'exactitude. Nous avons dit plus haut que, sur un seul cachet, le mot *delacrymatorium* est accompagné du nom de la maladie. Voici cette inscription (4) :

ALBVCI · DIAPOBALS
AD · OMN · CALIG · DELAC

(1) *Ibid.*, c. IX, col. 469 D.

(2) N° 149, p. 29.

(3) Εἰς τὸ Ἱπποκράτους περὶ χυμῶν ὑπόμνημα, l. I, c. XII, p. 168 du t. XVI.

(4) Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*,

*Albuci(i) diapobals(amum) ad omn(em) calig(inem) delac(rymatorium).*

Voici donc un collyre *delacrymatorium* employé contre la *caligo*. Or la *caligo* est un obscurcissement de la vue et n'entraîne pas de larmoiement. Mais Pline attribue aux oignons cultivés la propriété de guérir cette affection en provoquant les larmes : « *Caepae... sativae olfactu ipso et delacrymatione caligini medentur* (1). » D'après notre cachet, la *caligo* doit être guérie de la même manière; seulement, c'est le *diapobalsamum*, qualifié pour cette raison *delacrymatorium*, qui provoque les larmes; et justement, dans une énumération de substances « *quae lacrymas provocant* », Aetius cite l'*opobalsamum* (2). D'après Galien, « *capnii succus oculorum aciem acuit, non paulum trahens lacrymarum* (3).» Pline aussi attribue à cette plante la même propriété « *Sed alia est capnos* (*fumaria officinalis* de Linnée)..... *Claritatem facit inunctis oculis, delacrimationemque, ceu fumus; unde nomen* (4). » Marcellus employait « *ad oculorum subitum impetum vel dolorem* » un collyre qu'on devait appliquer « *ita ut modicum ingrediatur oculos, et delacryment; et*, ajoute-t-il, *continuo sanabuntur* (5). »

Marcellus est, à notre connaissance, le seul auteur

4e série, t. III (1868), p. 33; Klein, n° 113; Maxe-Verly, *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, p. 72.

(1) H. N , XX, xx, 1.

(2) *Tetrabiblos* I, sermo III, c. cxxxviii, col. 143 G.

(3) Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. VII, c. x, 6, p. 9 du t. XII.

(4) H. N., XXV, xcix, 1.

(5) *De medicamentis*, c. viii, col. 273 D.



ancien qui ait donné le nom *delacrymatorium* à l'un de ses collyres ; en voici la formule :

« *Collyrium liquidum delacrymatorium accipit haec :*

| | | |
|---|---|---|
| *Chelidoniae herbae succus* . . . | denar | S. |
| *Mel atticum*. . . . . . . . . | « | I. |
| *Opobalsamum* . . . . . . . . | « | S. |
| *Succus porri*. . . . . . . . . | « | S. |

*Haec mixta de ipso succo colliges, vel de aqua fontana, atque ita collyria formabis* (1). »

Marcellus n'indique pas quel sens il entend donner ici au mot *delacrymatorium*. Nous croyons cependant que le collyre devait être destiné à provoquer les larmes. En effet, parmi les quatre ingrédients dont il est composé, trois : *chelidonia herba*, *mel* et *opobalsamum*, figurent dans la liste des substances *quae lacrymas provocant* donnée par Aetius (2). Quant au quatrième, le poireau, il a, dit Aetius, la même âcreté que l'oignon : « *porri acrem vim possident velut caepae* (3). »

Le collyre *delacrimatorium, delacrimatorius*, se lit dix fois sur les cachets; deux fois seul et sans nom de maladie (4); il figure, également sans nom de maladie, avec les collyres *amethistum* (5), *melinum* (6), —

(1) *Loc. cit.*, col. 280 D.

(2) *Tetrabiblos* I, sermo III, c. CXXXVIII, col. 143 G.

(3) *Tetrabiblos* I, sermo I, *a littera* Π *incipientia*, col. 49 A.

(4) Schuermans, *Revue archéologique*, nouv. série, t. XVI (1865), p. 75; Klein, n. 119. — Le présent cachet.

(5) Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, p. 74, pl. XI b.

(6) Tôchon, p. 64, n. 11 ; Bégin, *Lettres*, p. 127; Grotefend, n. 88.

*ad cic. pal.* (1), — *oper.* (2), *stactum* (3), *thalasseros* (deux fois (4); avec le collyre *diapobalsamum* il est employé *ad omnem caliginem* (5).

### III. — MELANFANS DIALEPINVS.

1° MELANFANS. — Quatre lettres de ce mot sont liées de telle sorte qu'elles peuvent se décomposer en AV ou en AN; il en résulte de l'incertitude dans la lecture. Nous avons préféré lire *Melanfans*, quoique nous n'ayons rencontré aucun exemple de ce nom. *Melan* entre comme élément principal dans la composition d'un certain nombre de noms grecs ou de noms romains venant du grec : Μελάνιππος (6), Μελάνταος (7), Μελάντας (8), *Melanthius* (9), *Melanus* (10), *Melantio* (11), etc. Quant à

(1) Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4e série, t. III (1868), p. 33; Klein, n° 113; Maxe-Verly, *Mon. épigr. du Barrois*, p. 72.

(2) Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, p. 74, pl. XI b.

(3) Tôchon, p. 70, n. 26; Grotefend, n° 58; Maxe-Verly, *Mon. épigr. du Barrois*, p. 69.

(4) Voyez la note 6 de la page précédente. — Duchalais, *Observations*, p. 226; Brambach, C. I. R., n° 1878; Grotefend, n° 90.

(5) Voyez la note 1.

(6) C. I. Gr., nos 204, 3765, 5149, 5323.

(7) C. I. Gr., add., n° 2205 b.

(8) C. I. Gr., add., nos 2056 b, 2693 b, 6064.

(9) C. I. L., t. VIII, n° 919.

(10) C. I. L., t. V, n° 6544.

(11) C. I. L., t. III, n° 4256. Cf. Pape-Benseler, *Woerterbuch der griechischen Eigennamen*, 3e édition, 1875, vo Μέλαν et sv.

*Fans* il se trouve comme nom d'homme dans une inscription de Dalmatie : MANTVS · FANTIS · F · Mantus, Fantis filius (1).

2° DIALEPINVS. — Nous sommes certainement ici en présence d'une transcription fautive du nom grec διὰ λέπιδος. Nous avons eu déjà l'occasion de dire que les oculistes n'étaient ni hellénistes ni philologues.

Le collyre *dialepidos* est appelé, sur d'autres cachets, *diallepidum* (2), *dialepidus* (3).

Sur le collyre *dialepidos*, cf. notre n° V, tranche I, § 2 (*Bull. mon.*, 1881, p. 565, ou notre t. I, p. 55).

IV. — DIVIXEV(S).

DIVIXEVS. — C'est encore un nom barbare. On connaît un certain nombre de noms du même genre. Un cachet de Karlsbourg porte le nom de l'oculiste *T. Attius Divixtus* (4). Un fragment de vase, trouvé à Londres, porte le nom de potier *Divixi* (5); un autre fragment, trouvé au Châtelet, offre le nom *Divix*[*s*]*i*-

(1) C. I. L., t. III, n. 1816; cf. *Menofante*, C. I. L., t. VI, n. 1056, col. 2, l. 6.

(2) Grotefend, n. 92 (transcrit à tort *dialepidum*); notre n. XV.

(3) A. de Longpérier, *Académie des Inscr. et B.-L., Comptes rendus*, 4e série, t. IX (1881), p. 224.

(4) Grotefend, n. 7; Wilmanns, *Exempla*, n. 2758; C. I. L., t. III, n. 1636. — Sur les noms gaulois *Divixtus* et *Divixta*, cf. *Bull. épigr. de la Gaule*, t. III, p. 133, et sur *Divixtilla*, *ibid.*, p. 125.

(5) Schuermans, *Sigles figulins*, n. 1943.

*nus* (1); sur un fragment de même provenance, on a relevé (2) :

DIVIXII

qui doit peut-être se lire *Divixti,* à moins que les deux dernières barres verticales ne soient un E, et qu'il ne faille lire *Divixe*(*i*) : ce qui rendrait cette lecture possible, c'est que le mot DIVIXIII se voit sur un autre fragment trouvé au même endroit (3). Ce serait alors *Divixei*, en toutes lettres, c'est-à-dire le génitif d'un nom semblable à celui de notre oculiste *Divixeus.*

Le cachet de Sens porte quatre noms. Il en est de même du cachet de Wiesbaden, sur lequel sont mentionnés les quatre oculistes *T. Livius*, *M. Catulus*, *T. Martius Servandus*, *Apollinaris* (4). Ce sont les deux seuls cachets où l'on rencontre plus de deux noms.

Quand des noms différents sont gravés sur la même tranche, ils indiquent une association. Les cachets nous en offrent, d'ailleurs, fort peu d'exemples. Sur un cachet de Nîmes, on lit :

CLAVDIOR · GALB · AD · CICAT

*Claudior*(*um*) *galb*(*aneum*) *ad cicat*(*rices*) (5).

Là, nous sommes certainement en présence d'une association formée par des oculistes appartenant à la

(1) Id., *ibid.*, n. 1945.
(2) Id., *ibid.*, n. 1944.
(3) Id.. *ibid.*
(4) Grotefend, n. 63.
(5) Tôchon, p. 67, n. 18; Grotefend, n. 17.

même famille. Si, sur un des cachets de Bavai (1) :

cL · FIDI · ISIDORI · DIAS
*my*RNES · POST · IMP

il faut lire, comme nous le pensons :

[*C*]*l*(*audiorum*) *Fidi* (*et*) *Isidori dias*[*my*]*rnes post impetum*, nous avons encore deux Claudii, probablement deux frères associés.

Un cachet de Dijon porte également les noms de deux associés (2) :

C · ATTICI · LATIN
IVL · CHELIDON

*C. Attici*(*i*) *Latini* [*et*] *Juli*(*i*) *chelidon*(*ium*).

LATINI · ET · IVLI
DIABSORICVM

*Latini et Juli*(*i*) *diabsoricum.*

Enfin, deux des quatre noms gravés sur le cachet de Wiesbaden occupent la même tranche (3) :

T · LIVI · ET · MAR
CI · CATVLI · ATR

*T. Livi*(*i*) *et Marci*(*i*) *Catuli atr*(*amentum*).

Ces cachets sont les seuls sur lesquels on rencontre deux noms gravés sur la même tranche. Il existe encore dix-sept cachets portant les noms de deux oculistes;

(1) Sichel, N. R., p. 28; Grotefend, n. 19; Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 78, pl. V, n. 2.

(2) Saint-Mémin, *Note additionnelle*, p. 168 : Grotefend, n. 6.

(3) Grotefend, n. 63.

mais ces noms, gravés sur des tranches différentes, ne peuvent pas être ceux d'oculistes associés, l'impression des noms sur le même collyre étant le résultat nécessaire de l'association.

Les quatre personnages mentionnés sur le cachet de Sens n'étaient donc pas des associés. Ils ne furent pas davantage les possesseurs successifs du cachet. S'il en était ainsi, les tranches auraient été gravées à des époques diverses; on remarquerait, dans le procédé de la gravure et dans la forme des lettres, les mêmes différences que nous avons observées sur les cachets à plusieurs noms, examinés par nous. Or, ici, toutes les inscriptions sont évidemment de la même main et ont été gravées en même temps. Nous sommes donc en présence d'un fait qui n'est pas habituel. Ce ne sont pas là, comme sur les autres cachets, les noms des oculistes exploiteurs du collyre mentionné. Nous préférons y reconnaître les noms de médecins connus, inventeurs de collyres estimés dont les oculistes faisaient usage. Les œuvres des médecins anciens contiennent un nombre considérable de mentions de ce genre : *collyrium Nilei* (1), *Cleonis* (2), *compositio Andreae* (3), *collyrium Capitonis* (4), *Erasistrati* (5)..., etc., etc. Il est vrai que, dans ces exemples, le nom du médecin est au génitif.

Quelquefois, cependant, le génitif est remplacé par

(1) Celse, *De medicina*, l. VI, c. VI, 11.
(2) Id., *ibid.*
(3) Id., *ibid.*, 16.
(4) Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VII, p. 731 du t. XII.
(5) Id., *ibid.*, p. 735.

un nominatif ou par un adjectif; le cachet de Cissey-sur-Tille (Côte-d'Or) en offre un exemple (1).

C · CL · PRIMI · TERENTIANV
CROC · AD · ASPRIT · ET · CI

*G(aii) Cl(audii) Primi Terentianu(s)* ou *Terentianu(m) croc(odes) ad asprit(udines) et ci(catrices)*, c'est-à-dire collyre crocodes de Terentius ou de Terentianus, contre les aspritudines et les cicatrices, préparé par C. Claudius Primus.

Le collyrium *Nili* de Paulus Aegineta (2) est appelé par Oribase *collyrium Nilium* (3); Aetius (4) et Alexander Trallianus (5) appellent *Theophilion* un collyre du médecin *Theophilus* (6).

Mais les auteurs anciens nous en fournissent un exemple encore plus intéressant pour nous, car nous y retrouvons un des noms gravés sur le cachet de Sens. Galien (7) donne la formule d'un collyre *Severianum* (Σεϐεριανόν) *ad inveteratas ophthalmias;* Paulus Aegineta (8) le cite, et Aetius en dit le plus grand bien : « *Ego vero Severiano sicco collyrio usus profeci, cujus et tu experientiam magistram habebis* (9). » Ce collyre avait été

(1) Saint-Mémin, *Mémoires de la Commission départ. des antiq. de la Côte-d'Or*, t. I, p. 365; Grotefend, n. 24.

(2) *De re medica*, l. III, c. XXII, col. 432 D.

(3) *Synopseos*, l. III, col. 50 D.

(4) *Tetrabiblos* II, sermo III, c. XLII, col. 318 G.

(5) *De arte medica*, l. II, c. I, col. 170 E.

(6) Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo III, c. XLIII, col. 319 G.

(7) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VII, p. 734 du t. XII.

(8) *De re medica*, l. III, c. XXII, col. 436 A.

(9) *Tetrabiblos* II, sermo III, c. XLIII, col. 319 E.

inventé par un médecin nommé *Severus*, sans doute le même dont Galien parle en un autre endroit (1), et dont Aetius cite un collyre (2).

*Severianus*, sur le cachet de Sens, serait donc employé comme *Terentianu*[*s*] sur le cachet de Cissey-sur-Tille, et l'inscription *Severianus delacrymatorius* signifierait : collyre delacrymatorium inventé par Severus ou Severianus.

Ce qui est vrai pour Severianus doit l'être également pour Paternianus. Nous ne trouvons pas, il est vrai, de collyre Paternianum ; mais les cachets nous ont fait connaître plus d'un collyre dont les noms ne se sont pas retrouvés dans les œuvres des médecins anciens parvenus jusqu'à notre époque.

Restent deux noms : Melanfans (ou Melanfaus, ou Melanfanus) et Divixeus ; ces noms sont, vraisemblablement, comme les deux autres, des noms de collyres. Il est difficile cependant d'en faire des adjectifs dérivés du nom de l'inventeur du collyre ; il faudrait, pour cela, avoir encore une fois recours à l'ignorance des oculistes, dont nous avons fourni la preuve en plusieurs endroits. Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, de faire cette supposition. Les noms du cachet de Sens peuvent

(1) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. III, c. I, p. 623 du t. XII.

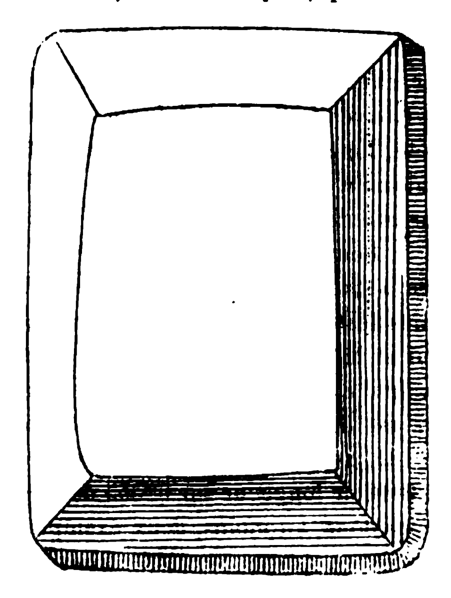
(2) *Tetrabiblos* II, sermo III, c. XCVIII, col. 340 F. — Il est bon, toutefois, de faire observer qu'Aetius mentionne aussi un *collyrium Severiani;* le collyrium Severianum pourrait donc être un collyre composé par ce médecin ; le mot Severianum ne serait plus, dans ce cas, un adjectif, mais un nom. Peut-être même ce collyre s'appelait-il *collyrium Severianus;* cf. ce que nous disons plus loin, à propos des noms Melanfans et Divixeus.

être au nominatif et n'en être pas moins des noms de collyres. Quelquefois, en effet, les anciens désignaient des collyres par un nom au nominatif; nous avons ainsi les collyres Antoninus (1), Hermolaus (2), Dionysius (3).

## APPENDICE

### *au cachet anonyme de Sens* (nº XXIV).

Nous avons dit, en commençant, qu'on avait trouvé,



avec le cachet de Sens, une petite tablette rectangulaire de même matière que le cachet. Cette tablette

(1) Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo III, c. IX, col. 303 F; Nicolaus Myrepsus, *De collyriis*, sectio XXIV, c. LXXVII, col. 664 F.

(2) Aetius, *loc. cit.*, Alexander Trallianus, *De arte medica*, l. II, c. I, col. 170 F et G.

(3) Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo III, c. XLIII, col. 349 G.

a 0m071 de longueur sur 0m052 de largeur; l'épaisseur normale de la plaque est de 0m009; mais, sur les bords,



à l'endroit où viennent expirer les biseaux, elle n'a plus que 0m003. Un des côtés est plat; les bords de l'autre côté sont taillés en biseau, particularité qui se présente aussi sur un bon nombre de cachets.

Avec le cachet de M. L. Maritumus (forêt de Laigues, Oise), on a trouvé une tablette de même forme, biseautée d'un côté, longue de 0m125, et large de 0m079 (1).

On a également découvert une tablette en pierre avec biseaux sur une des faces, au lieu dit le Mont-Chyprès, canton de la Bouverie, forêt de Compiègne. C'est au Mont-Chyprès que M. de Roucy a trouvé le cachet de C. Fuscianius Justus et de Senius Matidianus, conservé aujourd'hui au Musée de Saint-Germain; nous n'avons pas pu savoir si c'est exactement dans la même fouille. La tablette est au musée de la ville de Compiègne, sous le n° 181, avec indication de la provenance; elle a environ 0m10 de longueur sur 0m065 de largeur.

Nous avons donc, au moins, deux exemples certains d'une tablette en pierre verdâtre trouvée avec un cachet d'oculiste : ces faits ont leur importance.

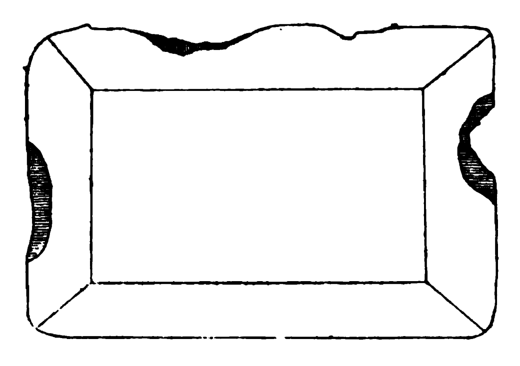
D'autre part, nous avons constaté, dans différents musées, la présence de plaques semblables. Le Musée de Saint-Germain en possède treize. Deux d'entre elles ont été, comme celle du musée de Compiègne, décou-

(1) Note manuscrite de M. A. de Longpérier, accompagnée d'un dessin de la tablette.

vertes au Mont-Chyprès, en 1864; l'une est en marbre blanc, la seconde en marbre verdâtre. Six autres proviennent également de la forêt de Compiègne; elles ont été recueillies dans les sépultures du Mont-Berny, canton de la Queue-Saint-Étienne; elles sont en marbre de différentes couleurs, gris, vert veiné blanc, rosé, noir. La neuvième a été trouvée, en 1864, aux Tournelles, plateau de Champlieu, commune d'Orrouy (Oise); elle est en marbre gris. La dixième, en schiste marron, provient de la Garenne-du-Roi, dans la même forêt. Deux autres ont été apportées d'Orange ou des environs. Enfin la treizième, en marbre verdâtre, a été découverte à Reims. Toutes ces tablettes, à l'exception de la dernière, ont servi de mortier, ainsi que l'attestent les godets creusés sur une de leurs faces; quelques-unes portent des biseaux; d'autres n'en ont pas.

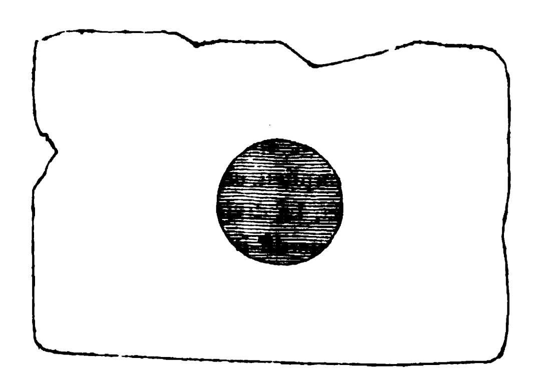
Au Musée Carnavalet, à Paris, on conserve une tablette semblable, avec biseaux et godet, découverte dans les fouilles de l'Hôtel-Dieu; elle est en marbre gris veiné.

Il en existe deux au musée de la Commission



des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon. L'une est

taillée en biseau d'un côté; de l'autre côté, elle porte, au centre, une dépression de forme ronde, ayant un



peu plus de trois centimètres de diamètre. La plaque elle-même a 0m125 de longueur, sur 0m085 de largeur, l'épaisseur est de 0m005. L'autre plaque, longue de 0m14, large de 0m10, et épaisse de 0m015, n'a ni dépression, ni biseau.

Le musée de Rouen en possède douze; elles sont, comme la plupart des précédentes, biseautées d'un seul côté; au centre de la face opposée au côté biseauté, on a creusé un godet, de forme circulaire, qui servait évidemment à broyer des ingrédients. La profondeur de ces godets varie; l'un d'entre eux a tellement servi qu'il est complétement percé. Les plaques du musée de Rouen, à part une seule, qui est en marbre (brèche violette), sont en schiste ou en stéatite, comme les cachets d'oculistes eux-mêmes.

Au musée du château Borély, à Marseille, il existe deux de ces tablettes, également biseautées sur une des faces; l'une, en marbre blanc violacé, est antique; l'autre, en marbre verdâtre, porte, sur un de ses

biseaux, l'inscription MARCELVS, qui est moderne, comme la tablette elle-même ; ce dernier monument est l'œuvre d'un faussaire.

Nous avons vu à Reims, chez M. Fruchart, une tablette du même genre, biseautée d'un côté et présentant de l'autre un petit godet. M. Fruchart nous a dit en avoir trouvé plusieurs autres semblables à Reims.

Quatre tablettes analogues, ayant environ dix centimètres de longueur, et des biseaux sur une de leurs faces, sont empilées dans une des vitrines du British Museum ; l'une est en schiste, une autre en stéatite verdâtre ; deux autres sont en pierre semblable à celle dont les paysans se servent pour aiguiser leurs faux. A côté de ces quatre tablettes, on en remarque une autre, plus petite, portant au centre une dépression circulaire, qui n'a pas été faite à dessein ; elle est le résultat d'un frottement fréquent et prolongé. D'après l'étiquette, ces tablettes viennent de Cologne.

Ces petits monuments, surtout à cause de leur apparence modeste, n'ont pas attiré l'attention. Leur usage, du reste, n'est guère connu ; aussi, il n'est pas surprenant que les relations de fouilles et les catalogues de musées n'en fassent que rarement mention. Le plus ancien renseignement que nous connaissions à ce sujet, se trouve dans le *Bulletin des fouilles, faites par ordre du roi, d'une ville romaine, sur la petite montagne du Châtelet, découverte en* 1772. L'auteur des fouilles, Grignon, y décrit minutieusement les moindres objets qu'il a découverts. Dans l'énumération des monuments en marbre, on lit :

« Une pièce de marbre blanc lavé de rouge pâle est « taillée quarrément ; ses pans sont bisotés sur moitié

« de leur hauteur. Ce morceau ressemble beaucoup à « ceux que nous mettons sur nos papiers volants pour « les contenir (1).

« Un fragment d'une petite tablette de marbre bro- « catelle bien poli, qui n'a que trois lignes d'épaisseur; « c'est presque la totalité d'un quarré long qui avait « trente-neuf lignes de longueur, sur vingt-sept de « largeur (2).....

« Une petite tablette entière de marbre gris taché de « brun, de noir et de jaune obscur. Ce morceau a trente « lignes de longueur, sur dix-neuf de largeur, et quatre « lignes d'épaisseur. Les quatre côtés sont coupés en « chanfrein, le dessous est plane : on remarque sur la « surface un *enfoncement elliptique*, ce qui nous fait « présumer que cette petite tablette a servi à broyer « des couleurs précieuses (3). »

Enfin, il est bon de signaler dans cette classe de monuments des galets trouvés dans les mêmes fouilles et ainsi décrits :

« Des galets de mer globuleux, de volumes différents, « dont plusieurs sont applatis et polis, pour servir de « molette à broyer les couleurs (4). »

Grignon, comme on le voit, regarde ces tablettes comme des mortiers faisant partie de l'outillage des peintres. C'est aussi ce qu'on a pensé au British Museum, où les tablettes que nous avons signalées plus haut sont

(1) *Bultin* (*sic*) *des fouilles faites..* , etc., p. XL.

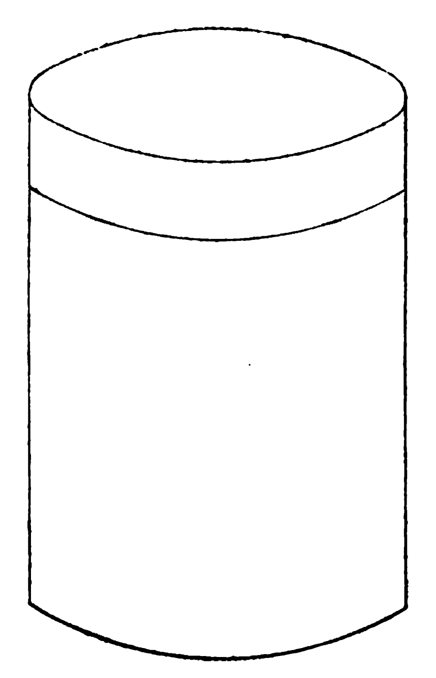
(2) *Second bulletin des fouilles...*, etc , p. CXC.

(3) *Ibid.*, p. CXCI.

(4) *Bultin des fouilles...*, etc., p. XLII. — Le musée de Saint-Germain possède plusieurs galets, ou pierres polies, semblables qui ont servi de broyeurs.

ainsi désignées sur l'étiquette officielle du Musée : [17] *Four painters pallets. Near Cologne.*

Que ces tablettes aient servi de palettes à des peintres, ce n'est pas impossible. Mais elles eurent aussi d'autres usages. Une trouvaille faite récemment à Vaison en fournit la preuve. Dans un petit musée qu'il forme à la mairie de Vaison, le maire de cette ville, lors de la visite faite, le 2 octobre 1882, par le Congrès archéo-



Boîte en plomb trouvée à Vaison (Vaucluse).

logique de France, nous a montré une boîte cylindrique en plomb, munie d'un couvercle et trouvée récemment; notre croquis la réduit de moitié.

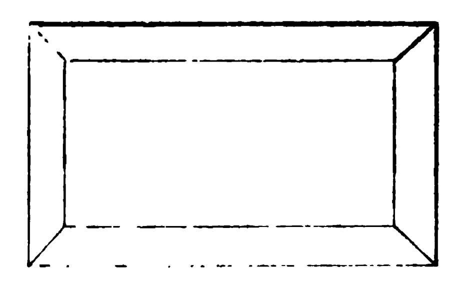
Cette boîte renfermait plusieurs objets :

1° Deux fioles en verre, hautes l'une de 0m06, l'autre



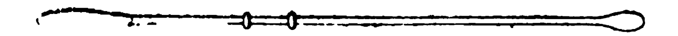
de 0m04.

2° Une *tablette* en marbre, biseautée sur une de ses faces; elle est reproduite dans notre dessin à la moitié



de ses dimensions.

3° Une spatule, longue de 0m16, plate à l'une de ses extrémités, renflée et arrondie en forme de massue à



l'extrémité opposée. Nous la reproduisons ici réduite de moitié.

La boîte en plomb était placée, avec des ossements, dans un vase en terre, renfermé lui-même dans une

urne funéraire en pierre, de forme rectangulaire et grossièrement taillée.

Les objets contenus dans la boîte en plomb forment certainement un tout et ont été à l'usage du défunt (1). Appartenaient-ils à un pharmacien ou à un médecin, qui triturait sur la tablette, à l'aide de la spatule, les drogues contenues dans les deux fioles? Cette hypothèse nous paraît vraisemblable; néanmoins, un pareil attirail aurait pu également faire partie des objets de toilette d'une femme. Dans une des fioles elle aurait mis le noir pour les yeux ou le fard, dans l'autre un liquide avec lequel ces ingrédients devaient être délayés, et l'opération se faisait sur la tablette à l'aide de la spatule.

Quoi qu'il en soit des objets trouvés à Vaison, il nous paraît certain que les tablettes en pierre étaient aussi employées par les oculistes, puisque deux d'entre elles, au moins, ont été trouvées avec les cachets des oculistes qui en faisaient usage.

On sait comment étaient confectionnés les collyres. Les ingrédients, réduits en poudre par la crémation, le broiement ou tout autre procédé, étaient pétris en pâte à l'aide d'un liquide déterminé : eau de pluie, vin, vinaigre, suc d'une plante, blanc d'œuf, etc., puis cette pâte était façonnée en collyre et marquée d'une empreinte. Il est peu probable que les oculistes aient tous possédé les instruments et les laboratoires nécessaires pour rendre les matières premières propres à entrer

(1) On conserve au musée de peinture, à Nîmes, sous le n° 280, une tablette en marbre, recueillie dans une sépulture avec des fioles, deux strigiles passés dans un anneau, et divers instruments.

dans les collyres. Sans doute, la pharmacie en gros, ou l'industrie qui en tenait lieu à cette époque, leur fournissait ces ingrédients tout préparés. L'oculiste réduisait en poudre, dans le petit godet de sa tablette, à l'aide du bout arrondi d'une spatule, les matières solides, la terre de Lemnos, par exemple, les grains de poivre, les résines..., etc. Cela fait, il retournait sa tablette; puis, sur le côté dépourvu de godet, il mélangeait ses poudres, les arrosait, suivant la formule, du liquide nécessaire, et les pétrissait cette fois avec l'extrémité plate de la spatule. Les biseaux, ménagés toujours sur la face opposée au godet, formaient une pente sur chacun des côtés de la tablette et permettaient de ressaisir, avec l'extrémité plate de la spatule, et de ramener vers le centre, avant qu'il ait coulé à terre, le liquide s'échappant vers les bords, tant que la pâte n'avait pas pris de consistance. Enfin l'opérateur donnait à la pâte la forme d'un pain allongé et y apposait son cachet. C'est ainsi qu'ont été confectionnés les bâtonnets trouvés à Reims.

L'oculiste devait, le plus souvent, vendre ses bâtonnets au malade, qui en usait suivant l'ordonnance; mais, dans bien des cas, l'oculiste appliquait probablement le collyre lui-même. Le collyre sec, pour être employé, devait être réduit en poudre, puis dissous dans un liquide. Le godet servait cette fois à la trituration du médicament; il devait même suffire à la dissolution, à cause de la petite quantité de liquide que réclamait chaque application. Le bout rond de la spatule, façonné en forme de massue, servait à oindre l'œil sans le blesser, comme on aurait pu le redouter avec une pointe. Là encore, on le voit, la tablette trouvait son emploi.

Du reste, si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. Cela est si vrai que les oculistes, quand ils n'avaient pas de tablette, y suppléaient en utilisant les plats de leurs cachets. Ainsi s'expliquent les dépressions centrales que l'on observe sur les plats de bon nombre de ces monuments. Nous en avons montré un exemple en reproduisant (1), en fac-similé, un cachet de Reims, de la collection de M. Louis Lucas. Sur les deux plats, sur l'un surtout, on voit une dépression non intentionnelle, produite, sans aucun doute, par le frottement répété de l'extrémité plate de la spatule. Sur un autre cachet de Reims (2), il existe, de chaque côté, un creux, pratiqué à dessein. Nous avions pensé que ces trous étaient destinés à empêcher le cachet de glisser entre les doigts, pendant qu'on en faisait usage; mais, est-il besoin d'un si grand effort pour appliquer une empreinte sur une pâte molle? Nous sommes convaincus aujourd'hui que ces godets étaient destinés au même usage que les godets creusés dans les tablettes. On remarque une dépression analogue au centre de chacun des plats d'un cachet de Mandeure (3). Un examen attentif des cachets en fournirait certainement d'autres exemples.

L'attirail des oculistes se composait du cachet, de la trousse renfermant différents instruments, entre autres des spatules, des bâtonnets de collyre (4); il faut désormais y ajouter les *tablettes* en pierre ou en marbre.

(1) Notre n° XXII.

(2) Notre n° V.

(3) Sichel, N. R., p. 86; Grotefend, n. 20.

(4) On sait qu'on a trouvé, avec le cachet de Saint-Privat-d'Allier (Sichel, N. R., p. 4 et sv.; Grotefend, n. 80), la

## XXV.

### CACHET DE C. [JULIUS] SENTIUS (OU SENTIANUS).

*Périgueux (Dordogne).*

Ce cachet fut trouvé en 1818 (sans doute à Périgueux), par M. d'Auteville, qui le céda au comte Wlgrin de Taillefer, maréchal des camps et armées du roi. Ce dernier le possédait en 1821, et le publia à cette époque dans son grand ouvrage sur Périgueux (1). Il est inscrit sous le n° 100 dans un recueil manuscrit composé par M. L. Renier, mais ne figure ni dans l'ouvrage de Grotefend, ni dans ceux de Sichel et de Klein. Dans les notes manuscrites de M. A. de Longpérier, on en trouve une copie avec cette mention : « *Mourcin à Périgueux* ». Il appartient aujourd'hui à M. W. Froehner, qui a eu l'obligeance de nous le communiquer.

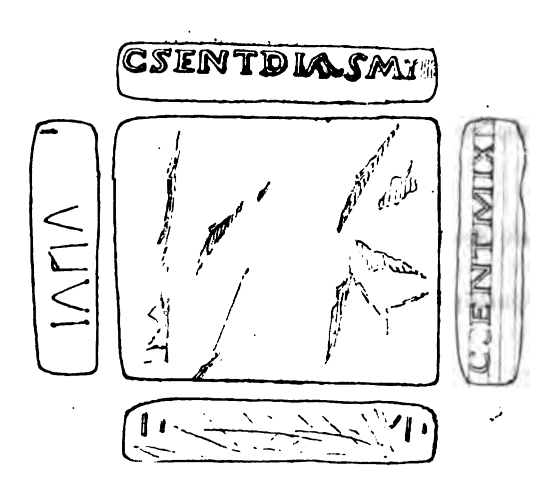
La matière dans laquelle il est taillé est une sorte de stéatite verdâtre, douce au toucher; sa forme est à peu près rectangulaire. Les deux grands côtés mesurent l'un 0m04, l'autre 0m042; les deux petits côtés ont, l'un 0m034, l'autre 0m035; l'épaisseur des tranches varie entre 0m006 et 0m008.

Les côtés plats portent des éraillures, des traits tirés

trousse de l'oculiste, et, avec deux des cachets de Reims (Sichel, N. R., p. 72 et sv.; Grotefend, n. 87), une trousse et des batonnets de collyre.

(1) *Antiquités de Vésone*, 1821, t. I, p. 386 et 387.

dans différents sens et quelques petits-éclats; mais il n'y a aucun indice permettant de reconnaître avec certitude une inscription ou un dessin à la pointe.



Tranche 1. — Caractères nettement gravés; le I final plus petit et plus faible que les autres, paraît avoir été ajouté. L'inscription CSENTDIASM était complète, et cette tranche ne semble pas avoir été destinée à recevoir d'autres lettres.

Tranche 2. — Caractères un peu plus petits que ceux de la première tranche et moins accusés; le T final est ajouté; réglure préparée pour deux lignes.

Tranche 3. — L'inscription a été effacée intentionnellement; il n'en reste que de très légères traces et des éraillures en tous sens.

Tranche 4. — L'inscription primitive a été usée avec intention et la tranche a été aplanie; trace très légère de la première inscription à droite. Les caractères du

mot *IVLIVs* sont gravés à la pointe et à l'endroit, de sorte qu'ils sont venus à l'envers sur l'empreinte.

TRANSCRIPTION.

1° C SENTDIASMY

*G(aii) Sent(ii) diasmy(rnes).*

2° C SENTMIXT

*G(aii) Sent(ii) mixt(um).*

3° (L'inscription est effacée).

4° *IVLIV*

*Juliu[s].*

TRADUCTION.

1° Collyre diasmyrnes (à la myrrhe) de C. [Julius] Sentius.

2° Collyre mixtum de C. [Julius] Sentius.

3° . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

4° Julius.

I. — C. SENT(II) DIASMY(RNES).

1° C. Sentivs. — Sur un vase rouge, en poterie dite samienne, conservé au musée de Périgueux, on retrouve exactement le même nom C · SENTI (1). Le mot *Sentius,*

(1) E. Galy, *Catalogue du Musée archéologique du département de la Dordogne,* p. 34, n. 232.

malgré sa physionomie et la place qu'il occupe après le prénom, ne doit pas être considéré comme le gentilicium ou nom de famille de l'oculiste, mais bien comme son cognomen ou surnom. A l'époque à laquelle on peut faire remonter ce cachet, c'était le surnom qui servait à distinguer les individus de la classe moyenne; le nom de famille exprimé seul n'aurait pas atteint le même but. Du reste, on trouve le mot *Sentius* employé comme cognomen dans une inscription de Milan, *Junia Sentia* (1). Reste à examiner s'il ne vaudrait pas mieux lire *Sent(ianus)* : dans une inscription de Gafsa on trouve le surnom *Senteanus* (pour Sentianus) (2), et il existe un certain nombre de poteries avec les marques SENTIA · F et SENTIA · M, qui doivent être interprétées : *Sentia(nus) f(ecit)* et *Sentia(ni) m(anu)* (3). Nous dirons plus loin (tranche IV) comment nous avons été amenés à donner à l'oculiste de Périgueux le nom de famille *Julius*.

2° DIASMYRNES. — Sur ce collyre, cf. notre n° IX, tranche I (*Bull. mon.*, 1881, p. 600, ou notre t. I, p. 91 et suiv.), et notre n° XIV, tranche II, § 1 (*Bull. mon.*, 1882, p. 117, ou notre t. I, p. 165 et suiv.).

II. — C. SENT(II) MIXT(VM).

MIXTVM. — Grotefend (4) et Klein (5) rapprochent

(1) C. I. L., t. V, n. 5899.
(2) C. I. L., t. VIII, n. 134.
(3) C. I. L., t. VII, n. 1336, 1029, 1030; cf. Schuermans, *Sigles figulins de l'époque romaine*, n. 5109, 5113.
(4) N. 31, p. 50.
(5) N. 126, p. 44.

avec raison ce collyre du μεμιγμένον *Euelpidis* recommandé par Celse (1), contre des maladies graves que les adoucissants sont impuissants à guérir. Le médecin romain lui attribue les mêmes propriétés qu'au διὰ κέρατος, autre collyre connu par les cachets, et en donne la formule (2) :

| | | |
|---|---|---|
| *Papaveris lacryma* . . . . . | unc. | I. |
| *Piper album* . . . . . . . . | « | I. |
| *Gummis* . . . . . . . . . | libra | I. |
| *Aes combustum* . . . . . . | denar | I et S. |

Il n'existe aucune raison de croire le *mixtum* de notre cachet analogue, par sa composition, au μεμιγμένον de Celse. Ils n'ont pas d'autre ressemblance que le nom. C'était un collyre formé par la combinaison de différents ingrédients ; le choix des substances, la proportion dans laquelle chaque substance était employée, pouvaient différer. Il serait donc inutile de rechercher comment le collyre *mixtum* était composé. Celse, d'ailleurs, est sur ce point de notre avis : « *Cum ex simplicibus alia demantur, alia adjiciantur* [*in mixturis*], *iisdemque servatis, ponderum ratio mutetur..... innumerabilia mixturarum genera sunt : quae comprehendi si possent, tamen esset supervacuum* (3). »

La pharmacie moderne a retenu le mot *mixture*, ainsi défini dans le *Dictionnaire de l'Académie :* « Médicament liquide qui résulte du mélange de substances diverses. » En remplaçant les mots : médicament liquide par *collyre sec,* nous aurons une définition exacte de la classe de collyres appelés *collyria mixta.*

(1) *De medicina,* l. VI, c. VI, 17.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, l. V, c. XVII, 1.

Le collyre *mixtum* se rencontre trois fois sur les cachets : une fois sans autre indication (cachet de Périgueux, dont nous parlons) ; une fois accompagné d'un second mot dont il ne reste que la lettre initiale, mot qui désignait ou la couleur du collyre, ou le principal ingrédient entré dans sa composition, *mixtum c[rocodes]?* (1) (cachet conservé au Cabinet des médailles de Paris) ; une fois avec un nom de maladie, *mixtum ad claritatem* (2) (cachet de the Ballast-hole (Bedfordshire).

III. — (*L'inscription est effacée*).

IV. — Le mot *Juliu[s]*, écrit à la pointe, se présente à l'endroit sur le monument original. Ce grafitte n'a pas été tracé pour obtenir une empreinte. C'est très probablement le nom de famille de l'oculiste qui manque sur les autres tranches ; le prénom G(aius), si fréquemment associé au gentilicium Julius, permet de le supposer. Nous avons eu déjà l'occasion de faire remarquer combien le nom de famille *Julius* était commun sur nos cachets (cf. notre n° XIV, tranche I, § 1 (*Bull. mon.*, 1882, p. 109-110, ou dans notre t. I, p. 157-158). Ainsi le cachet de Périgueux appartenait à un oculiste nommé *C. Julius Sentius* (ou *Sentianus*).

A. Héron de Villefosse.

H. Thédenat.

(*A suivre.*)

(1) Caylus, *Recueil*, t. I, p. 231 ; Grotefend, n. 31.

(2) *Ephem. epigr.*, t. III, p. 147, n. 135 ; Klein, n. 126.

# CASTEL-SARRAZI

## (DORDOGNE).

---

Quant au sortir d'Excideuil on remonte le cours de la Loue et qu'on s'engage dans les gorges profondes et sinueuses qui la bordent, on arrive au-dessous du plateau qui porte le village de Gandumas et s'avance en une longue et étroite langue de terre, formant presqu'île, au confluent des deux bras de la Loue, on trouve le lieu dit de Castel-Sarrazi. Ce lieu, indiqué comme camp sur la carte de l'État-Major, avait éveillé l'attention de MM. Bareau et Hermann, membres de la Société historique et archéologique du Périgord. Après une étude préliminaire des lieux, ils furent convaincus que cet emplacement avait été fortifié et que cette fortification pouvait entrer dans la catégorie des camps vitrifiés.

Le terrain où s'élève Castel-Sarrazi est un terrain de première formation; c'est un schiste feldspathique contenant une certaine quantité de protoxyde de fer. Ces préliminaires posés, on voudra bien nous permettre d'essayer de décrire le lieu qui nous occupe. Le plateau sur lequel est situé le village de Gandumas, est à 288 mètres d'altitude et domine tous ceux qui l'envi-

ronnent; il en est séparé par des gorges étroites, presque toutes couvertes de taillis vigoureux piqués de beaux arbres, chênes ou châtaigniers, et entouré par la Loue, aux capricieux méandres, de manière à former une presqu'île, et la partie du côteau qui la forme descend, par petits plateaux successifs, jusqu'à la rivière. Les pentes, sans végétation, maintenant du moins, sont très raides et inaccessibles en certains endroits.

Pour se rendre un compte exact des fortifications de Castel-Sarrazi, il faut suivre avec soin les déclivités et les détours sinueux de la montagne, car les murailles sont partout éboulées, et on ne peut les reconnaître qu'au bourrelet qu'elles ont laissé comme traces, mais avec un peu d'attention on les retrouve facilement, surtout en trois endroits au moins, où elles sont très apparentes et ont un relief considérable. Le point principal de nos recherches, et qui a servi de base à nos observations, est situé à peu près à mi-coteau, sur un petit plateau naturel ou factice; c'est un massif de pierres schisteuses feldspathiques contenant du protoxyde de fer, de 17 mètres environ de diamètre, sur 2m50 à 3 mètres de hauteur; malheureusement il a été coupé en deux par un chemin moderne, ce qui lui a enlevé sa physionomie militaire; mais cette tranchée a eu aussi son bon côté, puisqu'elle nous a permis d'étudier plus facilement la manière dont il avait été construit; primitivement il devait être plus élevé, car les éboulis qui en proviennent couvrent toute la partie sud de la pente, qui est très raide, et ont glissé jusqu'au bord de la rivière.

L'état de dévastation dans lequel cette trouée a mis cette espèce de tour ou de butte, nous a permis de reconnaître que la partie qui s'appuie sur l'esplanade

naturelle ou factice est pleine, c'est-à-dire composée de pierrailles et de terre qui se tiennent par leur propre poids ; mais la partie qui se dresse sur l'arête de la colline avait besoin d'être solidifiée pour qu'elle ne s'éboulât pas dans le vide. On construisit donc un mur en pierres sèches que l'on doubla, et dans cet espace on jeta et empila des pierres plus petites. Comme la base de ce mur d'appui était très large, il est possible qu'on n'ait pas eu recours à une vitrification extérieure pour lier les parements; une fouille que nous n'avons pu faire pourrait seule éclaircir ce point; mais ce qu'il y a d'indiscutable, c'est qu'à une certaine hauteur on a dû, pour assurer la solidité de la construction, faire adhérer les pierres entre elles par le procédé du feu. On a opéré par en haut, au moyen de foyers continus selon l'horizontalité du mur, pour qu'il n'y eût pas de lacunes dans la combustion, et il s'est produit ce fait curieux et jusqu'à ce jour inconnu : ces foyers ont fondu le felspath, qui a fait l'office de sable et formé une vitrification ferrugineuse. Ce n'est pas tout, cette sorte de laitier, en se refroidissant, a laissé goutter le fer pur que l'on retrouve comme des stalactites dans les parties inférieures du mur où le feu n'avait plus d'action. Le musée de Périgueux possède un fragment très bien choisi de cette muraille, et on peut se rendre compte, avec lui, du résultat obtenu.

De ce point on distingue, à quelques cents mètres plus bas, une muraille effondrée; elle aussi était-elle vitrifiée? Cela n'est pas certain; cependant on trouve, d'espace en espace, des fragments de pierres calcinées; il faudrait une fouille pour s'en assurer. Entre les deux une esplanade, assez vaste devait servir de point de réunion aux gens

qui venaient chercher un refuge à l'abri du fort; elle est cultivée, ce qui nous avait fait espérer d'y trouver quelques débris, n'importe lesquels, de l'industrie de l'homme. Nous l'avons parcourue, mais nos recherches ont été vaines; enfin, un mur suivant les contours abrupts de la pente, descend jusqu'au dernier petit plateau en forme de fer à cheval, le pourtourne, remonte vers la première butte, et retrouve la muraille renversée, qui coupe en deux cette bande étroite, divisant le fort en deux parties. Nous croyons que ces murs d'enceinte étaient simplement en terre et en pierres, partout où la déclivité du sol était suffisante pour en défendre les approches.

Il s'agit maintenant de savoir quel était le but de cette fortification. — Nous avions cru remarquer au profil du plateau supérieur qu'il avait l'apparence d'un oppidum, mais quand nous avons voulu nous assurer du fait, nous n'avons trouvé trace ni de remblais, ni de coupures artificielles; nous avons eu devant nous un vaste plateau sans marque de remparts d'aucune sorte. Nous avons donc repoussé l'idée d'un oppidum, dont les restes qui nous occupent n'auraient été qu'une défense supplémentaire; l'oppidum était tout entier sur la pente. Ce ne pouvait être un lieu de refuge pour une population nombreuse, et ce n'eût été que momentanément qu'il eût été capable de servir à cet usage, le plateau supérieur le dominait de trop près pour qu'il offrît une chance de longue résistance. Nous croyons avoir trouvé le but de cette forteresse si soigneusement établie et si solidement construite : quand on est à la première butte et qu'on regarde vers l'est, on voit, au pied de cette butte, une coupure qui servait d'amorce à un sentier partant de l'extrémité nord du

sommet, longeant un des murs de l'enceinte, traversant par une étroite ouverture la muraille qui forme la dernière esplanade, et descendant jusqu'à la rivière qu'on passe facilement à gué, excepté peut-être dans de rares moments de crues extraordinaires.

Pour nous, Castel-Sarrazi a été construit afin de défendre ce gué et permettre aux populations des hauts plateaux de le passer, en cas de guerre ou de poursuite trop vive, à l'abri de ces solides murailles et du courage de quelques défenseurs dévoués, et de se disperser ensuite dans les bois épais qui s'étendent sur les pentes voisines.

La grande difficulté, au sujet de ce fort de Castel-Sarrazi, est de lui assigner une date qui puisse raisonnablement être admise. Nous l'avons déjà dit, nous n'avons rien trouvé et personne n'a trouvé, que nous sachions, de traces quelconques d'objets usuels ou de guerre, pierre ou métal, qui puisse servir d'indication. Des fouilles pourront seules, et peut-être ! élucider la question. Dans l'état actuel des lieux, nous avons cru pouvoir faire remonter ces fortifications à l'époque gauloise, quoiqu'on ne puisse les comparer aux belles murailles de Landunum, Murceins, l'Impernal, qui sont certainement bien plus rapprochées de l'invasion romaine. Les Romains ne traçaient pas leurs camps de cette façon irrégulière ; les gallo-romains se réfugiaient dans les villes au moment des invasions et n'avaient pas le temps, lors de ces irruptions, de se fortifier ainsi ; ils entouraient leurs villes de remparts faits à la hâte avec les matériaux qu'ils trouvaient sur place, Vésone, Narbonne, etc. Pour le moment, nous signalons l'existence de ce monument unique ; plus tard, après une étude approfondie, le reste viendra, mais le fait

est assez intéressant par lui-même pour qu'il soit consigné.

A. DE ROUMEJOUX.

---

## NOTE.

Des fouilles ont été pratiquées à Castel-Sarrazi depuis que cet article a été écrit; nous avons pu vérifier l'exactitude de notre première étude; sauf en ce qui concerne la muraille effondrée dont nous parlons, cette muraille n'est qu'une reconstruction très postérieure, portée à deux mètres environ du mur primitif. Dans une des fouilles faites au pied de cette muraille, nous avons pu reconnaître qu'elle avait été parée au moyen de blocs vitrifiés, posés sans liaison entre eux; ces blocs proviennent du mur primitif qui limitait l'esplanade ou champ actuellement cultivé, et dans l'espace compris entre ces deux murailles on a rejeté toutes les pierrailles qui menaçaient d'encombrer le champ et de nuire à sa culture.

Dans une fouille transversale qui nous a permis de constater ce fait, au-dessous de ce second mur ou engagés dans sa base nous avons trouvé des fragments de poterie et un nucléus en jaspe; des débris de vases semblables ont été recueillis dans d'autres fouilles, ainsi que deux coins, ou hachettes en fer, une entière, l'autre brisée, dont le tranchant seul nous reste, d'une forme et d'une fabrication des plus primitives; le fer a été forgé, mais il est plein de soufflures qui indiquent

que le martelage a été très succintement opéré. Si des débris de poteries et ce nucléus, que nous ne rapprochons point les uns des autres, ont été trouvés au-dessous du mur reconstruit, c'est qu'il lui sont antérieurs et contemporains (les poteries), probablement, des vrais murs et des fragments trouvés dans les autres tranchées. Tous offrent le même caractère : pâte grossière, grisâtre, avec des grains de sable, se présentant en lamelles, tournés, comme les poteries qu'on attribue à la période gauloise.

Nous croyons donc, sauf étude faite par des personnes plus compétentes, que cette curieuse fortification de Castel-Sarrazi, malgré son nom et l'opinion de M. Thuot, qui attribue les forts vitrifiés de la Creuse aux Wisigoths (v^e et vi^e siècle), vers 476, où ils s'établirent dans le midi de la Gaule, doit être rattachée à l'époque pré-romaine (1).

(1) Voir dans le tome IX du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord,* page 101, le savant article de M. Michel Hardy sur Castel-Sarrazi, que nous avons étudié ensemble. Voir le deuxième bulletin du tome V, des *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse,* de M. Thuot, 1883. — Voir aussi la notice de M. de Cessac sur le Puy-de-Gaudy (Creuse).

# FOUILLES DANS LE CANTAL

## CAMPS A MURS VITRIFIÉS.

Non loin de Saint-Flour, au nord, est un point culminant (altitude 1,000 mètres environ) dit Puy de la Fage. De là, le spectateur jouit d'un horizon immense et lorsque de ces hauteurs, chaque année, à la Saint-Jean, les habitants de la Fage mettent le feu au bûcher traditionnel, ils peuvent voir mille autres feux briller soudainement, comme au temps de la vieille Celtique.

Ce mamelon, où tout est curieux à étudier, fut entouré jadis d'un mur d'enceinte dit vitrifié, dont on remarque encore distinctement les traces. Une personne notable du village m'a affirmé avoir vu encore, il y a peu d'années de gros blocs scorifiés provenant de ce mur. Ils ont été brisés par un propriétaire de la localité et employés ensuite pour drainer un pâturage. Dans l'ancienne enceinte, pour peu qu'on soulève le gazon, on recueille en quantité du charbon, du grain et des ossements calcinés, voir même des tessons et des traces de fer (1).

(1) Un fer à cheval, de moyenne dimension, y a été recueilli.

Il est à noter qu'il y avait des cases dans l'enceinte, que d'autres y étaient adossées et que non loin de cet intéressant mamelon il existe en outre un autre groupe de treize cases, aux fondations en pierres brutes.

## TUMULI.

Je ne vous parlerai que des deux plus marquants, fouillés à Lizargues. La plus grande de ces mottes, couronnée d'un cromlek avec stries sur les pierres du cromlek, recélait dans sa partie fouillée des ossements calcinés, une jolie fusaïole et les débris de plusieurs sortes de vases. Cette grande motte (15 mètres de diamètres) est située sur un point élevé d'où la vue s'étend au loin.

La deuxième motte, à peu de distance de la première, a donné des débris d'un grand vase à côtes, à l'aide desquels j'ai pu restituer le vase entier. A côté était un fragment de bracelet en fer comme m'en ont fourni, en 1877, les tombelles de Mons, du premier âge du fer. J'avais déjà recueilli un de ces grands vases à côtes dans un tumulus près de Coltines, au contact d'ossements calcinés. J'ai été assez heureux de rencontrer, pour la troisième fois, cette urne funéraire dans la fouille d'une case à Roueyre-Vieille, près Saint-Flour : nouvelle connexion de nos cases avec nos monuments anciens.

## CASES.

Les faits nouveaux que j'ai à signaler, à l'endroit des cases, ces innombrables ruines d'habitations primitives, sont très nombreux.

Pour ne m'en tenir qu'aux plus saillants, je dirai qu'aujourd'hui je puis suivre la trace de ces ruines depuis Soulages jusqu'à Mauriac. Aux portes de cette ville est un des groupes les plus importants, celui de Cotteughe, protégé par un fossé. Lorque j'ai voulu relever le plan de ce groupe resté légendaire dans nos annales Cantaliennes sous le nom de ville de Cotteughe, cela m'a été impossible, vu l'épaisseur des broussailles qui ont poussé au sein de ces ruines, vrai dédale au milieu duquel il n'est pas sans danger de s'aventurer une fois la feuille poussée. Tout est intéressant à voir dans les vastes pâturages qui avoisinent Cotteughe. Les tombelles s'y touchent, elles y pullulent comme les taupinières dans certaines prairies. Aussi je suis porté à croire que le peuple qui a construit nos huttes si primitives a dû ériger également ces nombreuses mottes, qui parfois atteignent les proportions de celles qu'ont élevées les *Mound-Builders,* dont nous parlent les archéologues qui ont visité l'Amérique du nord.

Les rapports ici sont tels que, dans les montagnes de Lajalaine, j'ai remarqué une de ces mottes adossée à une case. A Saint-Flour le même fait s'est présenté à l'égard d'un dolmen.

Il me semble que si j'étais libre de disposer de deux ou trois mois, ces diverses mottes, grandes ou petites, ne tarderaient pas à nous livrer le secret qui plane encore sur elles, aussi bien que sur ces mystérieuses ruines, trop nombreuses, trop uniformes, pour qu'il ne s'y rattache pas quelques faits historico-archéologiques dignes de toutes nos recherches.

Voici enfin, pour terminer, le fait le plus important. A quelques 10 kilomètres sud-est de Saint-Flour, est le petit puy de Barry (altitude 990 mètres). Le sommet

de cette butte semble gardé par deux cases, l'une ronde, à l'ouest, l'autre rectangulaire, à l'est. Le peuple qui les a érigées était si primitif, si dépourvu des instruments de notre civilisation, que les colonnes basaltiques qui émergeaient à l'endroit où il vint se caser, émergent encore : cette peuplade n'avait pu, sans doute, s'en débarrasser avec sa hache de pierre, qu'aurait infailliblement brisée le noir basalte du puy de Barry.

Au reste, nombreuses sont les pièces recueillies soit dedans, soit autour de ces deux nouvelles cases : débris de haches, de poterie et autres ; pointes de flèches, grattoirs, têtes de lance, etc. Il est notoire que l'arrondissement de Saint-Flour est dépourvu de silex, et cependant les primitifs habitants du puy de Barry en ont exploité de trois ou quatre sortes différentes et sans doute aussi avec persistance, car ce puy est couvert d'éclats. Çà et là on trouve aussi des percuteurs.

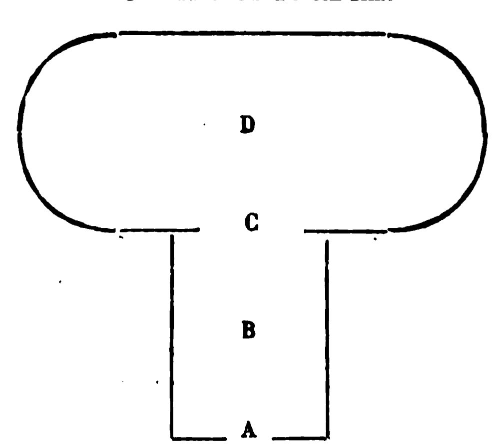
## RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

En résumé donc, je dis :

1° Qu'il existe des rapports d'identité entre les objets trouvés dans nos tumuli et ceux de nos cases ;

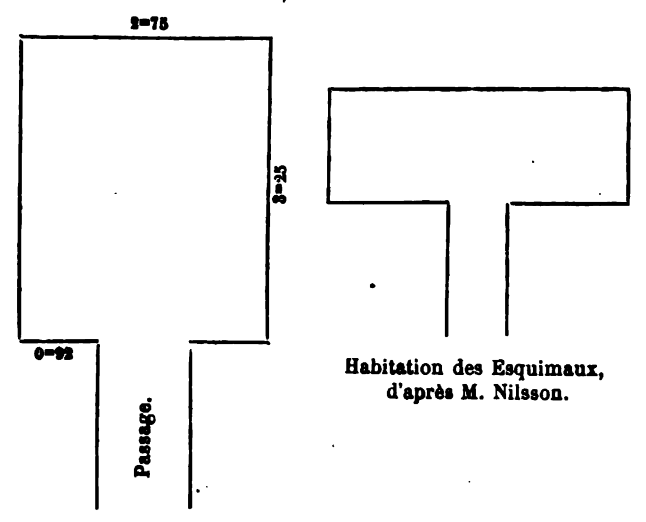
2° Qu'il paraît exister aussi des connexions entre ces mêmes cases et les camps à murailles dites vitrifiées ;

3° Le groupe de cases, au milieu des bois de Roffiac, ayant donné une petite monnaie du XII$^e$ siècle, on peut en conclure que certaines de nos cases ont été habitées jusque bien avant dans le moyen-âge. Toutefois, il est à remarquer que, dans ces mêmes cases et dans une couche inférieure à celle dans laquelle était




Plan d'une habitation souterraine des Lapons-Norvégiens (d'après M. Oscar Montelius).

A, porte extérieure. — B, passage. — C, porte intérieure. — D, chambre.




Habitation des Esquimaux, d'après M. Nilsson.

Plan de la case de Roueyre-Vieille, près Saint-Flour.

la pièce précitée, j'ai recueilli aussi des briques à rebord et un fragment de poterie ancienne;

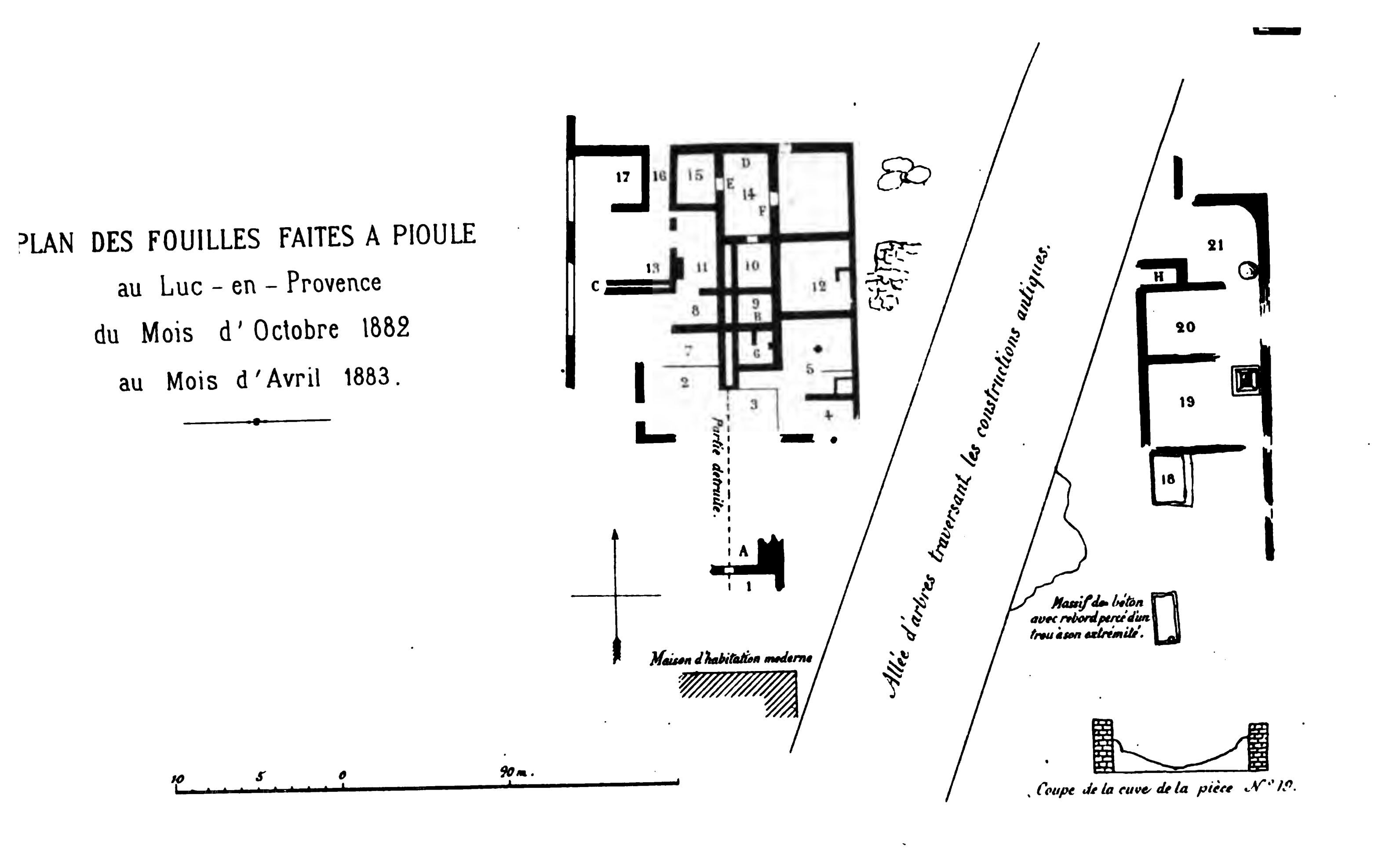
4° Je dis, en outre, que les nombreux débris de la brillante civilisation gallo-romaine provenant d'une case que j'ai fouillée à Roueyre-Vieille, ne nous permettent pas de douter que cette case n'ait été habitée dès les premiers siècles de notre ère (1);

5° Enfin, avec les précieux vestiges de Barry, nous pouvons franchir la limite de l'époque gallo-romaine et remonter bien avant dans les siècles passés, puisque nous n'avons ici que des restes de la période néolithique. J'ajouterai donc, en terminant, que nous venons de trouver à Barry le brevet de la plus haute antiquité qui eût été accordé jusqu'ici à ces innombrables ruines d'anciennes habitations dont reste couverte notre vieille Avernie, cette terre des braves, cette terre des Vergasillaunus et des Vercingétorix.

DELORT.

(1) J'ai eu l'honneur de présenter au Congrès de la Sorbonne un carton sur lequel figuraient plusieurs objets provenant de la case de Roueyre-Vieille: entre autres: 1° une belle Faustine, moyen bronze bien conservé; 2° plusieurs épingles à cheveux en or; 3° une épingle en bronze, une grosse aiguille et un style en fer.

Sur l'un des débris de vases samiens de la même case l'on distingue : des tritons, des hippocampes, des vaches marines, des crabes, des poissons, des chimères, des dauphins, etc., outre la frise commune à ces sortes de vases et formée d'oves et de pendentifs, toutes choses accusant les beaux jours de l'époque gallo-romaine; un autre fragment de vase représente une chasse. Outre ces vases samiens, j'en ai dessiné plusieurs autres à fond noir, comme le sont en général les poteries gauloises.


PLAN DES FOUILLES FAITES A PIOULE
au Luc - en - Provence
du Mois d'Octobre 1882
au Mois d'Avril 1883.
Partie detruite.
Maison d'habitation moderne
Allée d'arbres traversant les constructions antiques.
Massif de béton avec rebord percé d'un trou à son extrémité.
Coupe de la cuve de la pièce N° 19.
10
5
0
20 m.

# CHRONIQUE

---

**Les fouilles de Pioule** (Var). — Un jeune archéologue, M. Ernest Aube, vient, pour son coup d'essai, de découvrir toute une villa romaine. Du moins est-il probable que ce nom doit être donné à l'ensemble de constructions dont nous présentons un plan très exact. Il y a bien, il est vrai, dans la propriété où les fouilles ont été opérées, et qui se trouve située aux environs du Luc, sur la route de Toulon à Nice, une source d'eau minérale; mais nous ne croyons pas, cependant, que Pioule ait jamais possédé un établissement de bains proprement dit. Un opulent citoyen du premier ou du second siècle aura tout simplement profité de ce voisinage, qui pouvait donner quelque agrément à sa villa.

Voici, du reste, les observations suggérées par chaque partie de l'édifice :

1. Murs entourant une pièce en A, pavée et recouverte de ciment.

2. Pièce bétonnée de briques pilées, mêlées à de la chaux.

3. Pièce bétonnée (ces deux pièces sont plus élevées de 0m50).

4. Pièce plus basse, avec fragments de carrelages en briques.

5. Pièce dans laquelle ont été trouvées des briques rondes, carrées, à secteurs, et où il a été recueilli aussi des cendres et des charbons, et des briques calcinées.

6. Briques semblables aux précédentes, charbons, cendres et une grande quantité de débris de briques à rebords, larges et épaisses.

Il y avait au fond des deux dernières pièces, une couche de 0m20 de sable réfractaire.

7. Dans cette pièce, il a été recueilli des fragments d'enduits peints à la fresque, blanc, rouge et jaune.

8. Rien de particulier.

9 et 10. Paraissent ne faire qu'une seule pièce, bien que séparés en B, par une ligne de mortier et de petites pierres.

11. Rien de particulier.

12. Grande pièce, dont une partie a des traces de pavage.

13. Rien trouvé de particulier, mais en C, de grandes dalles recouvertes d'un enduit en ciment et paraissant être le fond d'un canal, auquel aboutit le long vide qui existe entre les deux murs. En C et sur les dalles, on voit, formant côté, une pierre carrée enduite à l'intérieur de ciment. La suite, non fouillée, a dû être détruite lors de la plantation des arbres qui s'y trouvent. Il y avait des débris de ciment.

14. Pièce bétonnée, comme celles nos 2 et 3, et plus élevée que le restant de 0m50. On remarque aux fondations des murs, trois dépressions qui pouvaient donner accès aux pièces 10, 12 et 15.

15. Une partie des murs de cette pièce est encore recouverte d'une épaisse couche de ciment très dur.

16. Corridor.

17. Rien de particulier.

18. Massif bétonné ressemblant au fond d'un bassin ou piscine, près duquel on a ramassé un fragment d'un objet en poterie, percé de trous, semblable à la pomme d'un arrosoir, mais assez gros pour être placé à l'entrée d'une conduite d'eau en poterie, afin d'empêcher l'introduction de corps étrangers.

19. Pièce dans laquelle se trouve le petit bassin carré ou cuve, dessiné plus en grand à côté.

20. Rien de particulier.

21. Pièce dans laquelle se trouve, dans un angle, une amphore et le réduit H.

Parmi les objets recueillis nous remarquons des briques à rebord portant les marques S. V. O et MARI ; des poteries dites samiennes avec les sigles SOIII, qu'il faut peut-être lire SOLINI, PASSISNI pour PASSINI OU PASSIENI, METIS et S. MI. Les urnes en verre ont la forme carrée, un petit goulot et une anse plate. Le bronze est représenté par des fibules de type commun, une spatule et deux petites plaques d'ornement. L'une, ronde, montre une couronne de feuilles de lierre : l'autre, beaucoup plus précieuse, est revêtue de véritables émaux ; du moins le dessin que nous avons sous les yeux, semble-t-il autoriser cette opinion.

Les monnaies sont nombreuses ; une consulaire (argent) de deux cents ans antérieure à notre ère, deux Auguste, deux Tibère, un Claude, un Trajan, un Hadrien, un Antonin, un Marc-Aurèle, un Gordien, un Constance. Ces derniers en bronze. Ajoutez un Constance II en or et une monnaie de Marseille en argent.

**La restauration de l'église de Vouvant** (Vendée). — On nous écrit de Luçon :

« Dans un demi-siècle, l'œuvre des artistes de l'époque romaine et du moyen âge, sera presque impossible à reconnaître au milieu des restitutions, des additions, des transformations que les restaurateurs officiels font subir à tous nos vieux monuments. On l'a déjà dit, et la chose n'est que trop vraie, un édifice restauré est, à peu près universellement, un édifice perdu pour l'étude.

« Le Poitou partage, avec bien d'autres provinces, le triste privilège de voir le soin de ses monuments confié à des hommes qui ne peuvent avoir le courage, l'abnégation, de réparer une œuvre d'autrefois sans y glisser leurs inspirations personnelles. L'énumération serait longue des démolitions inutiles qui ont été faites ; non moins longue, la liste

des reconstructions où l'architecte du XIXe siècle a cru bon de remplacer la création de l'artiste d'autrefois par « quel« que chose dans le style. »

« Le *Bulletin monumental* a déjà signalé maintes fois ces restitutions déplorables. Nous venons d'en voir un nouvel exemple en Vendée. La curieuse église de Vouvant, cet édifice si important pour l'histoire de l'art roman en Poitou, dont la date précise de fondation est connue (1014), et qui a conservé un portail latéral de toute beauté, vient d'être en partie transformée par l'architecte qui a été chargé de sa restauration. Cet architecte a nom : Loué. Il habite Luçon. Il est officier d'académie. Élève de M. Lisch, il doit à l'influence de son maître et son ruban violet et sa situation officielle. Il opère à la fois dans la Vendée et dans les Deux-Sèvres.

« Le portail de Vouvant est resté jusqu'ici intact. Mais il n'en a pas été ainsi de la crypte. Cette partie de l'édifice avait été refaite au XIIe siècle par les Lusignan (?), ainsi que tout le reste du chevet. Elle fut comblée au XVIIe siècle, à l'époque où l'on décora l'abside principale de peintures simulant des marbrures, et où l'on substitua aux chapiteaux romans des chapiteaux ioniques. On amoncela dans l'intérieur des débris de toute espèce, dont quelques-uns, qui ont été retrouvés, présentent un certain intérêt artistique. On démolit la voûte sur laquelle se trouvait l'autel et deux petites travées de chœur. On fit disparaître l'entrée principale qui s'ouvrait sur le transsept. Puis on redalla le tout, et le chœur se trouva à un niveau plus bas que précédemment. C'est seulement en examinant l'extérieur du chevet que l'on pouvait reconnaître, aux petites fenêtres qui n'avaient pas disparu, qu'il avait existé là une crypte.

« M. Loué commença les travaux de Vouvant dans les premiers mois de 1882. La démolition de la seule travée de la nef qui avait échappé aux dévastations des protestants du XVIe siècle, passa inaperçue. En revanche, le déblaiement de la crypte eut quelque retentissement. Les journaux vendéens accla-

mèrent l'heureux architecte; les sociétés savantes du Poitou s'occupèrent de sa découverte. M. Robuchon, de Fontenay, le photographe des *Paysages et monuments du Poitou*, accourut à Vouvant.

« M. Robuchon eut ce jour-là une bonne inspiration. Grâce à lui, nous possédons une image exacte de ce qu'était la crypte avant sa reconstruction. Cette photographie en main, tout le monde peut se rendre compte des transformations que M. Loué a jugé à propos de lui faire subir.

« La crypte de Vouvant, telle qu'elle était après son déblaiement, telle, par conséquent, qu'elle avait été refaite au XII<sup>e</sup> siècle, était supportée, au milieu, par des colonnes, sur les côtés, par des pilastres flanqués de colonnettes. Les chapiteaux des colonnettes latérales sont relativement élégants. Quant à ceux des colonnes qui forment les trois nefs de la crypte, ils sont loin d'avoir la lourdeur, la bizarrerie et les hautes dimensions de taille que l'on trouve toujours au début du XI<sup>e</sup> siècle. La voûte d'arète, qui recouvrait la crypte, était formée par une série d'entrecroisements de berceaux brisés, tels qu'on n'en rencontre jamais dans les premières années du XI<sup>e</sup> siècle. Les amorces subsistaient encore le long des murs. A côté de ces amorces en arc brisé, divers indices témoignaient de l'existence antérieure de berceaux en plein cintre.

« Nous avions vu la crypte de Vouvant aussitôt après son déblaiement. Aussi est-ce avec une véritable stupéfaction qu'un beau jour nous avons ouï dire qu'elle avait été reconstruite en XI<sup>e</sup> siècle primitif. Vérification faite, la chose était exacte. M. Loué avait cru, paraît-il, pouvoir donner à sa voûte la forme du XI<sup>e</sup> ou celle du XII<sup>e</sup> siècle indifféremment. Tout ce qui avait subsisté était du XII<sup>e</sup>. Peu importe! Il reconstruisit le transept et la première travée de la nef en XI<sup>e</sup> siècle, comme ils étaient précédemment.

« Il lui fallait de l'unité dans son œuvre. La question d'art qui, pour MM. les architectes, prime la question de l'exactitude archéologique, l'exigeait ainsi.

Mais l'unité n'existe pas quand même : d'une part, le style

du XIIe siècle, dans la partie inférieure, dans les colonnes, dans leurs bases, dans leurs chapiteaux; de l'autre, le style du XIe, dans la partie supérieure, dans la voûte. — Singulier mélange! et quel souci des données chronologiques! Vraiment nous touchons au contre bon sens.

« Ce n'est pas que, malgré cela, l'aspect de la crypte de Vouvant soit aujourd'hui particulièrement disgracieux. Non. Cette reconstruction est seulement tout à fait en contradiction avec les habitudes des architectes de l'époque romane en Poitou. L'arc brisé, dans les voûtes de l'école poitevine, est d'un emploi universel dès la seconde moitié du XIe siècle. Une voûte en plein cintre, comme était celle de la nef de Vouvant, est presque une rareté; mais la voûte de la nef de Vouvant, date de 1011. Une voûte en plein cintre, du XIIe siècle, qui n'aurait rien d'étonnant dans certaines provinces, est en Poitou une particularité intéressante ; j'irai jusqu'à dire : c'est une exception. M. Loué ne doit pas l'ignorer. Comment a-t-il pu tenir si peu de compte d'une règle aussi universelle, d'une règle qu'il retrouve à chaque pas dans les monuments des deux départements dont il est chargé (1)?

« Ce beau travail ne s'est pas fait sans présenter quelques difficultés, et surtout sans obliger l'architecte à apporter plusieurs modifications aux parties qui avaient subsisté. Les preuves de la faute restent inscrites dans les murs, dont le seul examen suffirait à révéler tous ces agissements à un archéologue, qui ne les connaîtrait point à l'avance. M. Loué a fait disparaître sous des pierres nouvelles les rai-

(1) M. Loué ne distingue pas dans le style du XIe siècle, le style des environs de l'an 1010 ou 1015, de celui des environs de 1095. Il refait un édifice « en style XIe siècle », et la commission des monuments historiques ne se préoccupe pas de savoir si c'est une restitution d'un édifice rarissime des premières années de cette période qu'il s'agit d'entreprendre, ou seulement une reconstruction de l'un de ces édifices si nombreux qui nous sont parvenus de la fin de ce siècle. C'est, à notre avis, la seule raison qui ait pu décider l'approbation d'un projet où figurent un clocher et une façade, comme il n'en a jamais existé dans la première moitié du XIe siècle.

nures dans lesquelles s'emboîtait jadis la voûte en arc brisé. Mais ce remaniement est parfaitement visible. Pour venir à bout de sa transformation, il a été obligé d'avoir recours à des coupes qui trahissent l'état antérieur qu'il a modifié.

« Malgré les travaux dont la crypte de Vouvant a été l'objet, il reste encore quelques traces des anciennes peintures qui décoraient les chapiteaux et le chanfrein des pilastres, le long des murs. Comme elles n'ont plus qu'un intérêt archéologique, on va, paraît-il, les refaire en entier, — ce qui sera une œuvre artistique fort honorable pour l'architecte, et spécialement utile aux antiquaires du Poitou.

« Ce que M. Loué a reconstruit dans le transsept et dans la nef, — il a l'espérance de reconstruire la nef tout entière, — est la reproduction à peu près exacte de ce qui existait précédemment. Il s'est permis (pour que cela soit plus joli, plus artistique sans doute) d'ajouter à la partie inférieure des pilastres, en guise de base, une petite saillie qui n'existait pas précédemment, et au dehors, tout le long des parties neuves, une moulure dont l'existence, dans l'édifice démoli, reste encore à démontrer.

« Nous avions craint un instant un massacre plus grand que celui de la crypte. Par suite des exigences de son talent artistique, M. Loué s'est trouvé conduit à changer en partie le niveau des chanfreins qui décorent la partie supérieure des absidioles, etc. Ce niveau ayant été modifié au XII<sup>e</sup> siècle, il s'est cru obligé de rétablir ce qui existait au début. Mais ici se présentait une difficulté. L'absidiole spécialement dite des Lusignan, la partie la plus richement décorée de l'église, est précisément d'une élévation plus considérable que les autres. Appliqué à cette absidiole, le chanfrein restitué de M. Loué serait venu couper l'archivolte des fenêtres. Et tous les chapiteaux des colonnes servant de contre-forts, ces chapiteaux, si soigneusement sculptés, se seraient trouvés supprimés. Ils nuisaient évidemment à l'unité de l'édifice, puisqu'ils sont du XII<sup>e</sup> siècle, et que la reconstruction se fait en style du XI<sup>e</sup>.

« Ici, toutefois, l'architecte a hésité. L'absidiole des Lusignan n'a pas été défigurée, ni démolie. Elle ne le sera pas, paraît-il. Seulement le chanfrein de M. Loué restera là pour signaler aux visiteurs de Vouvant le mauvais goût du maître maçon du moyen âge, qui n'a pas eu honte de manquer aux règles les plus élémentaires de la proportion, qui s'est avisé d'aller placer au dehors de son absidiole des chapiteaux superbes, ne correspondant pas au niveau des chanfreins de la nef et du transsept.

« Le portail latéral du XII[e] siècle (1), un des chefs-d'œuvre de la sculpture romane du Bas-Poitou, sera également respecté. M. Loué y ajoutera seulement quelques motifs de sa composition pour remplacer les quelques dégradations que le temps est venu apporter. Ce sera parfaitement « dans le style ». On s'y trompera dans cinquente ans. Vienne un antiquaire soucieux de l'architecture historique plus que de l'effet artistique, il réclamera, et à juste titre, contre les restaurations qui introduisent des parties apocryphes au milieu des monuments de notre art national. Mais le service des monuments historiques, qui compte dans son sein le moins d'archéologues possible, célébrera pompeusement sa fidélité à respecter les dispositions architecturales qu'il rencontre ; les architectes se retrancheront derrière l'infaillibilité de la commission qui a approuvé leurs travaux ! Et il n'aura qu'à se taire !

« Pauvres archéologues que nous sommes ! pauvres amis impuissants des vieux monuments de notre pays ! Nous ne pouvons que protester, certains d'avance, hélas ! que nos protestations ne seront pas écoutées. Comment persuader des hommes pour qui la restauration d'un édifice d'autrefois n'est pas la sauvegarde désintéressée d'un débris précieux, mais uniquement une œuvre de lucre et de vanité ! »

E. L.

(1) La partie supérieure est du XV[e] siècle.

**Restauration de la cathédrale du Mans.** — On nous écrit du Mans :

« Dans ma dernière lettre, je vous signalais la brutale destruction du chœur de Séez; aujourd'hui je pourrais vous parler de la façon étrange dont on restaure en ce moment le bas-côté méridional de la nef du Mans. Vous savez que les bas-côtés de notre cathédrale sont bâtis en petit appareil très régulier, sur lequel chaque siècle suivant à laissé des traces. On voit en effet, par endroits, les vestiges d'ouvertures postérieures à la primitive construction, des amorces de cloître, etc. etc.

« L'architecte, successeur de M. Bœswillwald, modifie tout cela. Il fait enlever à grands coups de masse et de barre de fer le petit appareil, que les maçons replacent ensuite avec soin, mais sans se soucier de conserver les traces des dispositions successives indiquées dans la construction. Désormais, pour les trois travées voisines du chœur, l'étude ne sera plus possible et l'on ne pourra se fier à ses yeux, puisque le revêtement datera de l'an de grâce 1883. En prévision de ce désastre sans remède, j'ai fait prendre une très bonne photographie qui conservera du moins la physionome ancienne du monument.

« J'espère qu'à Caen il sera question, pendant le Congrès, de ces maladroites restaurations. »

**Découverte d'une grotte à Rousson** (Gard). — On nous écrit d'Alais :

« Je viens de visiter une grotte récemment découverte, par un coup de mine, dans le flanc d'une montagne de roche calcaire en exploitation. Elle est située dans la commune de Rousson (Gard), à 10 kilomètres d'Alais et à 1,500 mètres de la station de Salindres, voie ferrée de Nîmes au Teil, par Alais. Cette grotte servait de sépulture à une population primitive. Des squelettes de toutes sortes de personnes, hommes, femmes, enfants s'y trouvaient réunis : on

en a compté plus de 60. M. Péchiney, directeur de *l'usine de produits chimiques* de Salindres, a recueilli deux ou trois crânes, des mieux conservés, pour les envoyer au musée de l'École des mines. Les ouvriers ont brisé les autres. Des perles en os d'animaux, un silex taillé et quelques poteries grossières, qu'on n'a pu conserver intactes, étaient mêlés aux ossements humains. C'était par le haut qu'on arrivait primitivement dans la grotte. Des éboulements de terrain, opérés naturellement ou par la main des hommes, avaient fermé son entrée, depuis de longs siècles.

« A quelle date faut-il faire remonter cette sépulture ? Je laisse aux savants le soin de le dire. Je me contente, monsieur le directeur, de vous signaler le fait, qui n'a pas été publié dans votre *Bulletin*. Ceux qui s'occupent des questions préhistoriques trouveraient peut-être, dans l'examen de cette grotte et des objets qu'elle renfermait des éléments, nouveaux de discussion et d'étude.

« Abbé de Laville. »

**Le cas du musée lapidaire de Nîmes.** — Un fait de vandalisme inouï, dont tous les détails nous ont été révélés sur place par une personne fort bien renseignée, s'est passé à Nîmes, il y a quelques mois.

On a, à différentes époques, exhumé du forum de la vieille cité romaine nombre d'inscriptions d'une haute importance, des débris de sculptures, même des mosaïques. Toutes ces épaves du temps passé ont, pour l'histoire de la ville, un intérêt considérable et méritent d'être conservées avec le soin le plus religieux.

C'est ce qu'avait fort bien compris le conseil municipal, dont le mandat prenait fin il y a trois ans. Préoccupée d'assurer la conservation des débris tirés du vieux sol de Nîmes, cette assemblée les avait fait installer dans un immeuble où, constituant un véritable musée, ils étaient à l'abri des agents de destruction.

Les dernières élections renouvelèrent complètement le conseil municipal. Sans doute les nouveaux élus voulurent faire pièce à leurs prédécesseurs, ou ne comprirent ni l'intérêt, ni l'importance de ce qui avait existé avant eux. Ils ne tardèrent pas à considérer comme sans utilité ce musée lapidaire dont ils ne saisissaient pas assurément les enseignements historiques.

On décida donc, en haut lieu, que le musée lapidaire serait expulsé et qu'un collège le remplacerait. On comprend fort bien la création de cet établissement, surtout si son programme comporte des cours d'adultes. Le musée lapidaire a donc été, brutalement et pêle-mêle, transporté dans l'espace à découvert autour de la Maison-Carrée, où il se détruit lentement sous l'action dissolvante de la pluie. C'est là que nous l'avons vu à notre retour de Rome, en mars dernier.

La part de responsabilité qui, dans cet acte de vandalisme, incombe au conseil municipal, est établie. Si l'ignorance l'a inspiré, il n'en est pas de même pour l'architecte de la ville. Il aurait dû comprendre qu'il y a crime à détruire les œuvres d'art! Non content d'y prêter la main, il a paralysé, par des défenses formelles, les précautions d'un simple et intelligent employé qui avait relevé contre un mur une mosaïque dans le but de la préserver des ravages de la pluie.

Ces faits, qui se passent de commentaires, ont eu lieu à Nîmes en plein XIX<sup>e</sup> siècle. Le public appréciera l'attitude tenue, en cette affaire, par le conseil municipal et la conduite de l'architecte.

Quant à l'employé qui a voulu ravir à la destruction les épaves de la vieille cité romaine, nous le félicitons vivement.

G. CALLIER.

Insp. de la Société française d'Archéologie.

# BIBLIOGRAPHIE.

**Les Pyrénées françaises.** II. *Le pays Basque et la Basse-Navarre*, par Paul Perret. Illustrations par E. Sadoux. 1 vol. gr. in-8 de 496 pages. Paris et Poitiers, Oudin. Prix : 10 fr.

Le pays dont M. Perret nous donne la description est, sans contredit, l'un des plus intéressants qui se puissent visiter. On y trouve à la fois de grands et beaux paysages, des monuments remarquables à plus d'un titre, des coutumes et des mœurs qui ne ressemblent en rien à ce que l'on voit ailleurs. Ne sommes-nous pas au milieu des Basques, non seulement sur la côte, mais encore tout le long de la montagne, de Saint-Jean-de-Luz à Tardets? Or ce peuple qui descend, paraît-il, des anciens Ibères, est demeuré jusqu'ici étranger à tout ce qui l'entoure. Les dominations carthaginoise, romaine, gothique, espagnole et française ont passé sur lui sans effacer ses caractères distinctifs.

A proprement parler, les Basques n'ont jamais eu de constitution politique; on ne voit pas qu'à aucune époque de l'histoire ils aient formé un état particulier. Le vaste territoire où ils sont répandus, faisait partie de trois anciennes divisions administratives dont le souvenir est loin d'être effacé. A l'ouest le Labourd, avec les villes de Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Guiche, Ustaritz et Hendaye; au sud la Navarre française ou Basse-Navarre, avec Saint-Jean-Pied-de-Port pour chef-lieu; à l'est le pays de Soule, qui obéissait aux autorités installées à Mauléon. Quant à Pau, Orthez, Oloron, Navarreinx et Sauveterre, ce sont autant de cités dépendant du Béarn et qui, par conséquent, au point de vue géographique, n'ont rien à voir avec les deux régions indiquées sur la couverture de l'ouvrage.

Du reste, nous ne saurions nous plaindre d'une addition

qui a fourni à M. Sadoux l'occasion d'exercer son crayon sur plusieurs monuments remarquables. Tel est, par exemple, le pont d'Orthez, qui enjambe si fièrement le Gave, et semble, vu la solidité de ses points d'appui, devoir défier les injures du temps. Et de fait il date du moyen-âge, il a vu passer l'historien Froissart allant rendre visite à la cour de Gaston Phœbus. Au centre s'élève une tour de défense qui a subi récemment une de ces restaurations proclamées intelligentes par ceux-là seulement qui les exécutent. C'est ainsi que l'architecte a transformé des *privés* en mâchicoulis, sans réfléchir que, du côté où se trouve l'avance en question, tout appareil de défense était bien inutile.

Sauveterre également possède un ancien pont, du moins la première arche de celui qui, au XVII^e^ siècle, franchissait encore les deux bras du Gave d'Oloron. Car nous lisons dans la déclaration faite lors du démembrement de 1677: « Que pour marque de la justice civile et criminelle exercée « au nom du roi, les jurats ont prison dans le château, « *fourche patibulaire en l'île entre les deux ponts* et pilori en « pierre avec carcan au-dessous de la maison de ville. » Très probablement le reste de la construction était en bois, et c'est ce qui explique son entière destruction. Du reste, la difficulté d'établir solidement une culée du côté de l'île, ne permettait guère de faire autrement.

En dehors de son pont, Sauveterre peut présenter aux étrangers une grande et belle église qui a été surélevée dans la première moitié du XIII^e^ siècle. Puis de toutes parts se déroulent d'admirables paysages, des vues en enfilade sur le Gave d'Oloron, tellement large en cet endroit qu'il prend des allures de fleuve. Pour notre part, nous connaissons peu d'endroits qui soient comparables à ce petit coin de terre, où les magnificences de la nature sont rehaussées encore par la présence de grands et curieux monuments.

Le château de Pau mériterait à lui seul toute une monographie. Quelques parties de l'enceinte pourraient bien

remonter au XII^e siècle, et Gaston Phœbus, dans la seconde moitié du XIV^e, n'aurait fait qu'améliorer les moyens de défense en surélevant courtines et donjon. Enfin, c'est à Gaston XI, vers 1450, qu'est due la construction de toute l'aile du nord, entre la tour Bilhères et la tour Montaûzet.

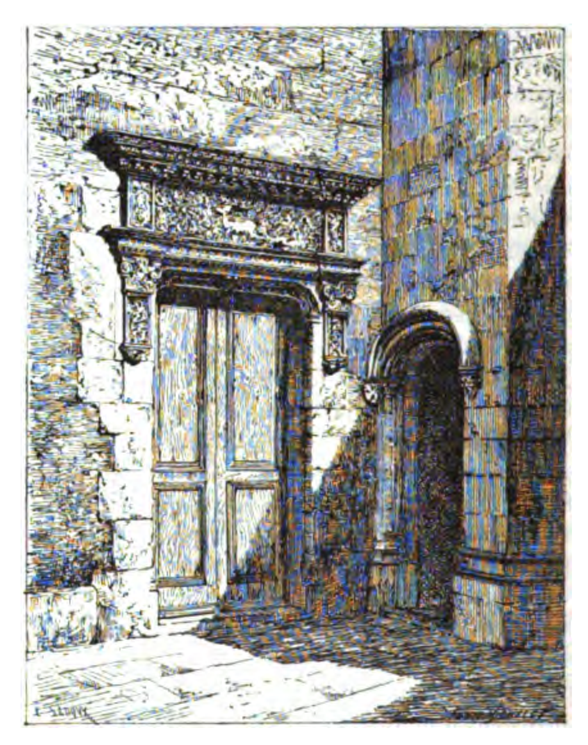


Fig. 1. Une porte du château de Pau.

Mais l'époque brillante pour cette noble résidence commence surtout avec Marguerite de Valois, sœur de François I^er. Son mariage avec Henri II d'Albret, qui date de 1528, est le signal d'une transformation du château. Si les murs extérieurs sont respectés, la plupart des ouvertures, sensiblement

élargies se voient ornées des plus riches sculptures. Tout le luxe de la Renaissance fait son apparition à la cour de Béarn. Même encore de nos jours, en dépit des restaurations qui ont porté un coup terrible à la grande façade, du côté de la cour,

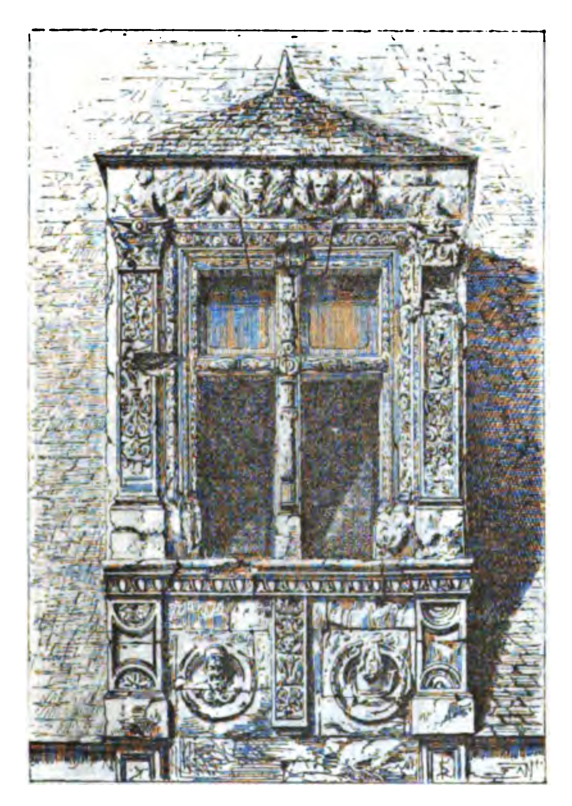


Fig. 2. Lucarne du château de Pau.

on ne peut pas se lasser d'admirer la fécondité d'invention des imagiers du XVIe siècle. Joignez à cela une délicatesse de ciseau incomparable, le goût le plus châtié et le plus délicat.

Marguerite n'avait sans doute pas trouvé sur place les maîtres dont elle se servit en pareille occasion.

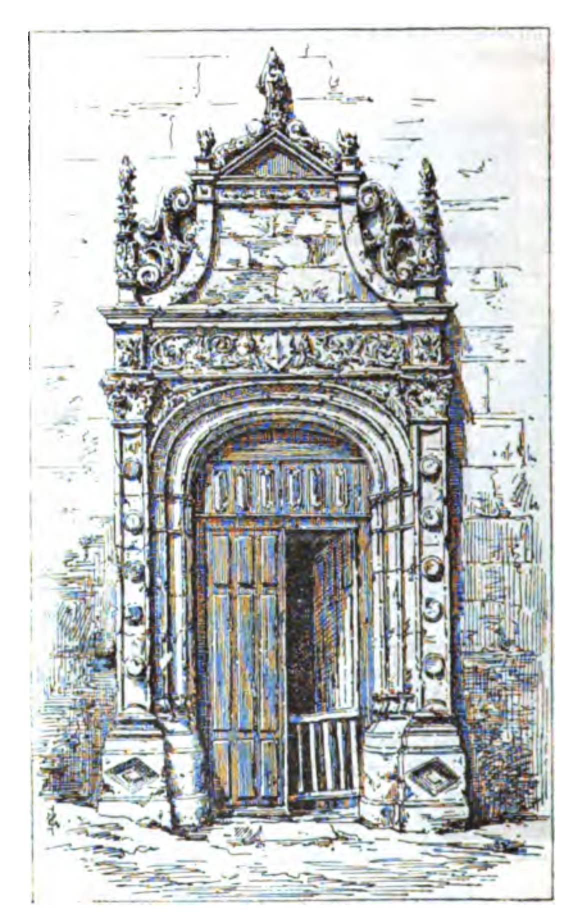


Fig. 3. Porte de l'église de Laruns.

Dans tout le Béarn les monuments de la Renaissance sont, en effet, très rares et nous ne voyons guère à citer qu'une

porte de l'église de Laruns, sur la route des Eaux-Bonnes, et la cour d'une maison, à Nay, tout près du château de Coarraze, où fut élevé Henri IV. Cette dernière construction n'est pas antérieure à l'année 1550, quoi qu'en disent les historiens du pays.

Avant de quitter le Béarn, signalons encore à Laruns un curieux bénitier qui pourrait bien également avoir été exé-

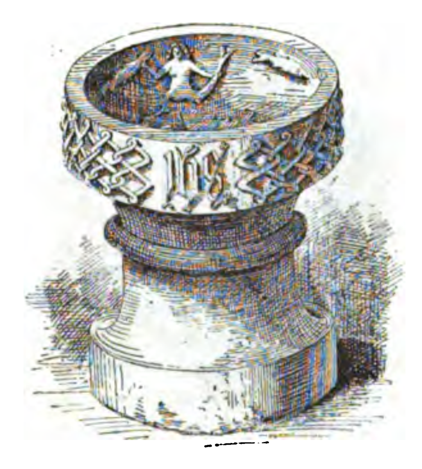


Fig. 4. Le bénitier de Laruns.

cuté au commencement du XVIe siècle. La sirène et les poissons qui se voient à l'intérieur de la vasque n'indiquent nullement une origine païenne, et c'est bien s'avancer que de signaler là un débris romain provenant des ruines de Bielle. Pour notre part, nous reconnaissons dans les images qui intriguent tant de voyageurs un symbole du baptême, et le bénitier d'aujourd'hui aurait servi jadis à un usage tout différent.

Nous nous sommes tellement attardé dans la partie orientale du pays étudié par M. Perret, qu'il ne reste plus de place pour parler d'une cathédrale comme celle de Bayonne, ni d'un château comme celui de Bidache. Mais, en réalité, le

mal n'est pas bien grand et nos lecteurs, s'ils veulent être renseignés, auront pour ressource de recourir au bel ouvrage illustré par M. Sadoux. Ils y trouveront non-seulement une reproduction exacte de tous les grands monuments, mais encore d'intéressants petits bois consacrés à des œuvres rela-

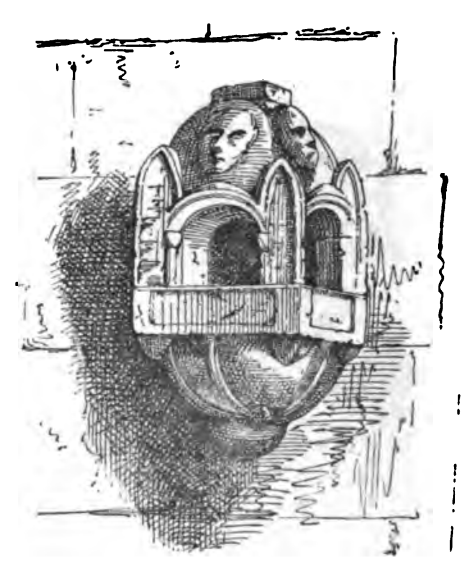


Fig. 5. Bénitier à l'église d'Urrugne.

tivement secondaires telles que le bénitier d'Urrugne et l'inscription de Hasparren. Cette dernière, malgré le moyen terme proposé naguère par M. Desjardins (*Revue archéologique*, 1882), ne nous semble pas d'une authenticité irréprochable, mais le moment serait mal choisi pour entamer une discussion qui réclamerait de longs développements. Mieux vaut, en finissant, féliciter la maison Oudin d'avoir publié la plus nombreuse et la plus jolie collection de dessins qui ait encore paru sur une partie assez peu connue des Pyrénées, et qui, cependant, mérite de l'être à tous égards.

L. P.

**Recueil d'églises du moyen âge en Belgique, par Aug. van Assche.** — 1° *Monographie de l'église Notre-Dame de Pamele, à Audenarde*. Bruges, Société de Saint-Augustin, édition in-folio.

« Audenarde, dit M. van Assche, est une petite ville de 5,000 habitants, assise sur l'Escaut, au pied de la colline d'Edelaere, à cinq lieues et demie au sud de Gand ; industrieuse et puissante autrefois, les guerres ont ruiné ses richesses, épuisé ses forces. Aujourd'hui ses nombreux métiers ont cessé le travail, ses grandes familles l'ont abandonnée, ses fortifications sont rasées, et la vie, refluant vers le cœur, s'est concentrée dans quelques rues autour de l'hôtel de ville, de l'église Sainte-Walburge et de Notre-Dame de Pamele, seuls témoins des splendeurs du passé.

« De ces trois monuments, l'église de Pamele est celui qui a subi le plus de vicissitudes et fait naître le plus d'opinions erronées. »

Une inscription sur lame de bronze qui se voit au pourtour extérieur du chœur, tranchait cependant l'une des questions les plus importantes. On savait, d'une manière certaine, que l'édifice, au moins dans son état actuel, avait été commencé le 12 mars 1234. Bien plus, le nom de l'architecte se trouvait clairement indiqué dans ce même texte que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en fac-similé :

† ANO : DNI : M° : CC°XXX° : IIII : III°
ID : MARTII : INCEPTA : FVIT
ECCLIA : ISTA : A MAGRO
ARNVLPHO : DE : BINCHO :

Arnould de Binche est-il connu en Belgique par d'autres œuvres? nous l'ignorons. Dans tous les cas, par la comparaison, il ne serait peut-être pas impossible maintenant de lui assigner un certain nombre d'édifices.

Mais si Notre-Dame de Pamele a été commencée à la date indiquée, il semble bien difficile que le mois de novembre 1235 ait vu son achèvement. La chronique d'Audenarde qui

affirme le fait, erre évidemment sur ce point. Quelque activité que l'on puisse apporter à une construction, on ne bâtit pas en dix-huit mois une église de 50 mètres de long. Toutefois, il est bien certain que les travaux marchèrent assez vite, car le monument, dans son ensemble, présente une grande unité.

Le changement le plus notable accompli dans le cours des siècles consiste dans l'allongement du transept nord qui fut augmenté d'une travée vers l'an 1300. En outre, à cette date, la partie avoisinante subit quelque altération. Au triplet ouvert sous les formerets, on substitua une rosace à six lobes. C'est absolument le contraire de ce qui arriva à Notre-Dame de Paris, où toute une série de roses, remontant au XII^e^ siècle, fut supprimée en 1230, lorsqu'on voulut agrandir les fenêtres hautes du chœur.

Enfin, les comptes de la ville d'Audenarde nous apprennent qu'en 1524 on travaillait aux chapelles du bas-côté sud. Ces dernières n'offrent pas grand intérêt, mais l'architecte, qui n'est autre, croyons-nous, que M. van Assche lui-même, a eu raison de ne pas les comprendre dans les parties qu'il sacrifiait pour rendre à l'édifice, autant que possible, sa physionomie première. Car, en principe, il faut respecter les transformations subies par un monument. Si l'art n'y gagne pas toujours, l'histoire ne manque jamais d'en tirer quelque profit. Puis, sait-on bien souvent ce que l'on mettra à la place de ce que l'on détruit, et mieux vaut encore du XVI^e^ siècle médiocre que du XIII^e^ douteux.

La publication de M. van Assche est accompagnée de trente-cinq planches qui permettent d'étudier l'église Notre-Dame de Pamele dans tous les détails de sa construction. Le lecteur, à leur vue, devine ce que l'auteur ne dit pas, car les huit pages de texte du commencement laissent dans l'ombre un grand nombre de points qu'il eût été désirable de voir éclaircir.

L. P.

**Les Archives, la Bibliothèque et le Trésor de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Malte**, par J. Delaville-Leroulx, ancien membre de l'École française de Rome. Paris, Thorin, 1 vol. in-8 de 287 pages.

Les Archives de Malte ne sont pas précisément inconnues. Bosio, au XVII^e^ siècle, Pauli et Paciaudi au XVIII^e^, Hopf, M. de Rozière et M. de Mas-Latrie, de nos jours, leur ont fait des emprunts considérables. Ce dernier a même publié un inventaire sommaire et signalé quelques pièces qui lui ont paru d'un intérêt historique assez grand pour être spécialement notées. M. Delaville-Leroulx veut aller plus loin encore. Il annonce l'intention de publier tous les documents antérieurs à 1290, se réservant, pour les autres seulement, de faire un choix. Du reste, il commence dès aujourd'hui par donner en appendice à son étude cent chartes inédites relatives au séjour des Hospitaliers en Terre-Sainte.

Les Italiens n'ont pas manqué d'attribuer au passage de Bonaparte dans l'île la perte de certaines séries importantes. Mais notre jeune érudit fait justice de cette accusation. « Malgré l'affirmation, que nous avons rencontrée plusieurs fois, dit-il, que les archives de Malte, embarquées avec tous les trésors de l'Ordre sur le vaisseau l'*Orient*, avaient sauté avec lui à Aboukir (1^er^ août 1798), il nous paraît difficile d'admettre qu'aucun document, ou plutôt qu'aucun ensemble de documents d'archives, ait été enlevé de La Valette et embarqué à bord d'un vaisseau français. Il faudrait que le choix des documents eût été fait d'une façon bien méthodique, ne portant que sur l'époque antérieure à 1522, et ne s'adressant qu'à certaines séries, les moins intéressantes, à coup sûr, parmi celles que renfermait la chancellerie magistrale. Cela est tout-à-fait inadmissible. » En réalité, il paraît que ces documents ne sont jamais venus à Malte. Ils furent abandonnés à Rhodes, au moment où les chevaliers se virent obligés de chercher un autre asile.

De même ne faut-il ajouter qu'une foi médiocre aux assertions relatives à la spoliation du trésor de l'Ordre. « Les

auteurs maltais, unanimement, ont attribué aux Français, durant leur séjour à Malte, la disparition de tant d'œuvres précieuses dont ils regrettent la perte. Mais leur patriotisme, en cette circonstance, leur fait dépasser le but; il n'est pas douteux que des excès aient été commis; il est également certain que le manque de numéraire a obligé les fonctionnaires français à faire fondre des matières précieuses pour les convertir en lingots. Mais l'affirmation en ces matières, telle qu'ils la formulent, est souvent téméraire; c'est ainsi qu'on ne doit accepter que sous toutes réserves l'anecdote d'après laquelle le général Bonaparte, visitant l'église Saint-Jean et admirant le reliquaire contenant le bras de saint Jean-Baptiste, en aurait détaché une bague ornée d'un gros brillant et se la serait passée au doigt. »

Les archives du ministère de la marine ne mentionnent l'envoi d'aucun souvenir historique ou artistique en France. Actuellement, il existe seulement, à Paris, deux armes qui ont dû être prises par Bonaparte, emportées en Égypte et rapportées en France. Ce sont :

1° Un poignard donné au grand maître La Valette par le pape Pie IV, pour avoir défendu Malte en 1565 contre les Turcs, entré au Louvre en 1845 avec les autres armes de Napoléon ; 2° l'épée donnée par Philippe II au grand-maître l'Isle-Adam et conservée au cabinet des médailles.

L'objet le plus précieux du trésor paraît être actuellement un reliquaire de la vraie croix qui remonte au XII$^{e}$ siècle. Sa forme, suivant l'habitude, est celle d'une croix à double croisillon.

Du reste, nous étudierons ce trésor lorsque M. Delaville-Leroulx aura publié les beaux dessins qu'il nous promet.

Après cette courte analyse , il n'est pas besoin d'appuyer sur le mérite d'une œuvre qui demandera de longues années pour être conduite à bonne fin. Notre époque, quoi qu'on en dise, est celle des grands labeurs, et l'on ne saurait trop admirer les jeunes gens qui ne reculent pas devant l'accom-

plissement d'un aussi vaste plan d'études. Il manquait à la France un historien de l'Ordre de Malte; mais heureusement M. Delaville-Leroulx a ce qu'il faut pour combler cette lacune à la satisfaction de tous.

L. P.

**Les orgues et les buffets d'orgues du moyen âge et de la Renaissance.** (The organ-cases and organ of the middle ages and Renaissance; a comprehensive essay on the art archeology of the organ), par Arthur G. Hill. Londres, David Bogue, 1883, 1 volume in-folio, accompagné de 37 planches, 105 francs.

La méthode comparative est la vie scientifique par excellence en archéologie. Nos maîtres l'ont prise pour base de leur enseignement; nous avons tous présent à l'esprit les ressources qu'elle a fournies aux divers ouvrages de M. de Caumont, et plus récemment à l'éminent auteur du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*. En ce moment même, la splendide publication de notre zélé directeur, *la Renaissance en France*, prouve une fois de plus les heureux résultats que l'on peut attendre du système.

Un remarquable exemple des fruits que cette méthode, appliquée par un esprit judicieux, est appelée à produire, nous est offert aujourd'hui par M. Arthur G. Hill, membre de la Société des antiquaires de Londres, déjà connu par ses *Notices architecturales et historiques sur les églises du comté de Cambridge*. Dessinateur habile, M. Hill n'a pas été effrayé d'entreprendre la reproduction des orgues d'Europe, et bien que, par un excès de modestie, il ait simplement donné à son grand ouvrage le titre d'*Essai*, son livre retrace, à proprement parler, l'*Histoire des Orgues d'Europe* comparées à celles de l'Angleterre.

Sans doute ce volume n'est pas et ne pouvait pas être complet; mais les trente-sept planches in-folio figurant les types des principales orgues suffisent pour caractériser d'une façon précise le génie national de chaque peuple.

L'ouvrage s'ouvre par des chapitres généraux relatifs à la partie instrumentale, puis aux buffets des orgues dont le talent des dessinateurs et des architectes du moyen âge et de la Renaissance a su tirer un thème varié de motifs décoratifs.

Dans une intéressante revue, l'auteur examine ou décrit, au nombre de plus d'un cent, les orgues anciennes les plus curieuses sous le double rapport de l'art musical et de l'archéologie. Puis il poursuit son étude dans des chapitres consacrés aux formes des tuyaux, à la position de ces instruments dans les églises, et à leur destruction qui, malheureusement, se continue encore chez nous sous le couvert du grand mot de restauration.

A la suite de ces généralités, viennent des notices relatives à l'explication de chaque planche.

Le doyen des orgues cités par M. Hill se voit dans l'église conventuelle de Sainte-Catherine de Sion, dans le Valais; il date de 1390 environ. Les jeux sont renfermés dans une montre plate à deux tourelles angulaires; des volets en bois, décorés de scènes peintes, préservent les tuyaux de la poussière et peuvent s'ouvrir à volonté à la façon des triptyques et de certains retables. Ce système se maintient dans le siècle suivant. On le retrouvait à Nuremberg dans les orgues, datant de 1450 environ, de la Frauenkirche, charmante église du meilleur gothique allemand; même disposition à Saint-Laurent de la même ville; à Alcala de Henarès, en Espagne, etc., etc.

Avec le xv$^{e}$ siècle, les tourelles se multiplient, les tuyaux laissés à découvert deviennent un motif d'ornement, pendant que le buffet tend à prendre des proportions plus amples. Telles sont les orgues de la cathédrale d'Amiens, de Sainte-Marie, à Dortmund, où la tribune elle-même se développe d'une façon inusitée. Avant de disparaître, le style ogival a produit des ouvages d'une remarqnable originalité; citons le buffet de l'église de Juftaas, en Hollande, et surtout celui de la cathédrale de Strasbourg (1497), suspen-

du au moyen d'un simple cul-de-lampe chargé des plus délicates sculptures. Quatre ans après, le même mode de suspension est reproduit d'une façon identique à La Ferté-Bernard (Sarthe), par le facteur *Évrard Baudot*, dont le prénom inusité dans le Maine n'est pas inexplicable à La Ferté, si nous ajoutons que les princes de Lorraine entretinrent de fréquents rapports avec La Ferté, dont ils étaient seigneurs à cette époque.

Avant d'avoir ouvert le livre de M. Hill, nous n'aurions jamais soupçonné les curieux rapprochements que l'on peut établir entre le facteur des orgues de La Ferté et celui de Strasbourg. L'examen des belles planches, dessinées par l'auteur, facilitera la recherche d'autres problèmes non moins intéressants. La brièveté d'un compte rendu ne permet pas d'entrer dans le détail; nous nous bornerons donc à résumer à grands traits les conclusions générales de l'ouvrage.

La Renaissance ne restreignit rien aux dimensions déjà considérables données aux buffets d'orgues qui tapissent de préférence tout le bas d'un transept, et qui ne pénétraient au milieu d'une nef qu'en brisant l'unité des lignes architecturales du vaisseau. Les orgues de Saint-Bertrand de Comminges (1) (circa 1500), de la cathédrale de Chartres (2) (circa 1513), d'Argentan, de la cathédrale du Mans (circa 1575), appartiennent à cette catégorie. Ces buffets se distinguent par une ampleur imposante, par une majestueuse

(1) Nous croyons que cette date doit être un peu rajeunie, et en reportant vers 1520 l'époque de l'exécution de ces orgues où la Renaissance s'accuse franchement, nous pensons être plus près de la vérité.

(2) M. l'abbé Bulteau, dans sa consciencieuse *Description de la cathédrale de Chartres* (Chartres, 1850, in-8), a certainement fait erreur lorsqu'il écrit (p. 133), que le buffet des orgues a été exécuté vers 1650: Que l'instrument ait été l'objet de diverses réparations après sa création, c'est possible, mais le buffet a gardé sa physionomie ancienne, comme le dit fort bien M. Joanne (*Guide de Bretagne*). Il date de l'époque de transition du style ogival au style de la Renaissance. Nous devons donc circonscrire son érection entre 1510 et 1530.

ordonnance qui le cède toutefois en grâce à certains buffets d'Italie, entre autres aux orgues de Sainte-Marie della Scala, à Sienne, où le goût ombrien brille d'un incomparable éclat.

Au siècle suivant, les détails se compliquent, les lignes se multiplient, nuisent souvent à l'ensemble, et visent beaucoup trop à l'effet théâtral. Les anges bouffis apparaissent sonnant à qui mieux mieux de la trompette et semblent rivaliser avec les voix bruyantes de l'orgue. C'est le défaut commun des buffets conçus et exécutés depuis le XVII^e siècle en France, en Allemagne, en Angleterre, dans les Pays-Bas, un peu partout. Que le lecteur toutefois ne se méprenne pas sur notre pensée. Ce n'est pas que nous ne regardions comme des œuvres d'art, de valeur, les buffets d'orgues de Hertogenboch (1602) et de Haarlem, en Hollande; d'Aire-sur-la-Lys, en France ; de Stralsund, de Wurzbourg, en Allemagne ; d'Exeter et de Glocester, en Angleterre. Mais nous préférons seulement, à une composition prétentieuse et compliquée, la simplicté de lignes des époques antérieures.

Nous n'avons pas l'espoir de faire apprécier comme il le mérite, dans cette courte notice, le volume de M. Hill. Il nous suffira de le désigner à l'attention des savants français. Désormais, ceux qui écriront sur ce sujet devront consulter cette œuvre magistrale, comme ils ne sauraient aborder la question musicale sans recourir au traité classique du célèbre bénédictin dom Bédos. Au reste, le meilleur éloge de la publication, c'est l'élan avec lequel le grand public, en Angleterre et aux États-Unis, a souscrit et presque enlevé l'ouvrage dès son apparition, noble récompense qui doit récompenser l'auteur de ses peines et de ses travaux.

R. Charles.

**La commune de Nevers, origine de ses franchises suivie d'un guide archéologique dans Nevers et ses environs.** Texte et dessins par Massillon-Rouvet, architecte. In-12 de 202 pages. Nevers, Michet.

La cathédrale de Nevers est l'un des plus curieux édifices dont l'étude soit offerte aux archéologues. Depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe on n'a, pour ainsi dire pas cessé d'y travailler, et son plan se ressent des transformations successives imposées par la nécessité, ou le changement du goût public. Surtout la partie occidentale que termine une vaste abside semi-circulaire, précédée d'un large transept, frappe tout d'abord le voyageur. On sent là comme un ressouvenir de l'architecture en honneur sur les bords du Rhin. C'est, en effet, la seule église qui, dans le centre de la France, présente de telles dispositions. En cherchant bien dans l'histoire, peut-être trouverait-on la raison de cette particularité qui est fort étrange en Nivernais, tandis qu'elle s'explique tout naturellement à Verdun et à Besançon.

Mais M. Massillon-Rouvet ne semble guère avoir porté ses recherches de ce côté. Presque tout son livre est consacré à soutenir une thèse qui lui tient au cœur, à savoir qu'une annexe de la cathédrale, adossée au transept nord, servit primitivement de salle de réunion aux échevins. Contrairement à ce qui s'est présenté ailleurs, les bourgeois, à peine émancipés, se seraient volontairement mis dans la dépendance de l'évêque, car ce dernier tenait véritablement la clef du lieu où ils se réunissaient. « Comme signe caractéristique, dit M. Massillon-Rouvet, la salle n'avait d'issue, au dehors, que du côté de l'évêché, par la cave au-dessous, en passant dans la crypte, et dans la cave opposée (ancien ossuaire des chanoines). Une porte se trouvait à l'est de cette salle, porte qui a été débouchée récemment, et qui atteste un long service. Elle donne encore directement dans le transept actuel, à environ 1m50 au-dessus du sol de la cathédrale. L'escalier, qui conduisait de cette salle à la cave voûtée, avait une meurtrière. Enfin cette cave avait une sortie dérobée visible dans le transept, directement au-dessous de celle du rez-de-chaussée, laquelle était au-dessous du dallage. »

Tout cela est bien compliqué, et il faut avouer que les

échevins de Nevers avaient singulièrement disposé les abords de la maison commune. Et puis, s'imagine-t-on des gens choisissant, pour délibérer, une salle obscure au-dessus d'une cave voûtée qu'il fallait traverser préalablement. De tous côtés des meurtrières, l'appareil de défense le plus formidable. Passe encore s'il s'agissait de conspirateurs, mais les échevins de Nevers n'avaient nul besoin de se cacher, et l'histoire ne dit pas qu'ils fussent en guerre perpétuelle avec tout ce qui les entourait.

A notre sens, il faut abandonner l'idée de voir une salle d'échevins dans la construction qui a si fort intrigué M. Massillon-Rouvet. Bien plus probablement avons-nous là la pièce destinée à renfermer le trésor de l'église, ce qu'expliquerait, du reste, sa position à côté de l'abside occidentale, et la porte donnant directement dans le transept.

Les dernières pages du livre dont nous venons de parler sont consacrées à une rapide description des curiosités de la ville de Nevers. Seulement l'auteur est mal renseigné lorsqu'il dit, à propos du cachet d'oculiste qui se voit au musée : « Ces pierres sont très rares; on n'en connaît encore que sept ou huit dans le monde des savants. » Les lecteurs du *Bulletin* savent depuis longtemps le contraire, et MM. Héron de Villefosse et Thédenat, qui étudient en ce moment leur vingt-cinquième cachet, ne nous démentiront pas si nous disons que ces petits monuments sont, aujourd'hui, au nombre de cent cinquante environ.

L. P.

*Le directeur-gérant :* Léon Palustre.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

# UN NEVEU DE JEAN XXII

## LE CARDINAL ARNAUD DE VIA

Parmi les personnages qui jouèrent un rôle important à la cour du pape Jean XXII, on doit citer, en première ligne, ses deux neveux, Jacques et surtout Arnaud de Via. Ils étaient fils d'une sœur du pape, alliée à la famille de Via, originaire elle-même de Cahors, patrie de Jean XXII. Les liens d'une étroite parenté étaient donc resserrés entre l'oncle et les neveux par la communauté de patrie. Cette famille de Via paraît avoir possédé de grands biens, non seulement dans le Périgord, mais dans tout le Sud-Ouest de la France, dans le Limousin et l'Auvergne aussi bien qu'en Languedoc, où nous trouvons, au xive siècle, de ses membres seigneurs des Saintes-Maries, sur les côtes de la Méditerranée.

Les historiens et les généalogistes ne sont pas d'accord sur le nom du père de Jacques et d'Arnaud de Via. Les uns croient que ce fut Pierre de Via, seigneur de Villemur et de Calvignac, mort en 1337, bienfaiteur du monastère des Frères Prêcheurs de Cahors, qui

le mentionnent en ces termes, dans la nécrologie de leur maison :

« *Obiit nobilis dominus Petrus de Via, baro et dominus de Vilamur ac Calvineti qui obiit anno Domini MCCCXXXVII, in festo beatorum martyrum Nazarii, Celsi et Pantalonis. Et fuit fundator bracchii ecclesiæ dextri chori.* »

Les auteurs de la *Gallia Christiana*, qui rapportent ce passage, ajoutent que ce Pierre de Via était *peut-être* le père des deux cardinaux Cela nous paraît peu probable. D'une part, si Pierre de Via avait été le père de Jacques et d'Arnaud, il aurait survécu à ses deux fils ainsi qu'à Jean XXII lui-même, puisque Jacques mourut en 1317, Jean XXII en 1334 et Arnaud de Via en 1335. En admettant même la possibilité de cette survivance, des documents certains semblent prouver que ce Pierre de Via, seigneur de Villemur et de Calvignac, était, non pas le père mais le frère des deux neveux du Pape. Ce sont des actes de vente et des quittances émanant de ce personnage, et que nous trouvons dans le cartulaire de l'église collégiale de Villeneuve-lez-Avignon (1). Voici les principaux :

1320. Quittance de 1090 florins de Florence, délivrée par Pierre de Via, seigneur de Sainte-Marie (*Villæ de Mari*), en faveur du cardinal Arnaud, *son frère*, ladite quittance donnée à Avignon, *infra clausuram palatii*.

1324. Vente par noble et magnifique Pierre de Via, seigneur de Villemur et de la baronnie de la Calmette (*de Calmeta*), achetée par lui à noble Marie, fille d'Eustache de Beaumarchais (*de Bello-Marchesio*),

(1) Archiv. du Gard. G. 1237.

et femme de Jean Hugues de Chambeliac, au prix de 46,000 livres tournois, en faveur d'Arnaud de Via, cardinal-diacre, son frère, non à titre cardinalice, mais comme à un particulier, de toutes les terres et châteaux appartenant audit Pierre de Via, à Saint-Flour, Clermont, Limoges, etc., au prix de 87,000 florins (1).

Mais sans nous arrêter à la question de son origine, constatons que cette famille joua un certain rôle en Périgord, puisque nous la trouvons alliée aux plus anciennes familles de ce pays, comme aux Cardaillac, dont un membre, Hugues de Cardaillac, chevalier, vicomte de Calvignac et seigneur de Villemur, épousa Isabelle de Via, et qu'à la même époque, sa sœur Marie épousa Béraud Ier, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne (2).

Aussi Jean XXII, avant même son élection au pontificat, combla-t-il ses deux neveux de faveurs et de biens. Devenu pape, il nomma son neveu, Jacques de Via, évêque d'Avignon, et, dans la première promotion de cardinaux faite après l'élévation de son oncle au pontificat, il devint cardinal-prêtre, du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul. Il ne jouit pas longtemps de cette dignité, car il mourut quelques mois après sa nomination, le VIII des Calendes de juin, 1317. Le corps de Jacques de Via fut inhumé dans l'église métropolitaine d'Avignon, dans la chapelle où devaient être déposés plus tard les restes de Jean XXII lui-même, et où son tombeau se voyait encore en 1759, lors

(1) Archiv. du Gard. G. 1237.

(2) *Histor. Genealog. Cardaillacensium*, pag. 22. — Justello. *Histor. Turrianorum*, lib. 4. cap. VII. — Baluze. *Vitæ Paparum Avenionensium*, tom. I, col. 719.

de l'ouverture du monument du pape, près duquel il se trouvait, et sur les murs de laquelle on voit encore ses armes.

Les circonstances de cette mort sont des plus dramatiques. Plusieurs historiens rapportent que dans cette même année 1317, on avait découvert à la cour pontificale toute une conspiration dont le but était de faire périr le pape par le supplice de l'envoûtement. Les conspirateurs avaient composé trois petites statues de cire qui ressemblaient à Jean, qu'ils mettaient dans des cercles, des anneaux, devant des miroirs, et qu'ils perçaient à coups de couteaux, croyant qu'avec le secours de paroles magiques dont ils accompagnaient ces coups, le pape les recevait réellement. Les figurines tombèrent entre les mains de Jean XXII; on découvrit les coupables, qui étaient son médecin, son barbier, des prélats de la cour et surtout son compatriote, Hugues Géraudi, évêque de Cahors, qui fut seul arrêté, les autres s'étant enfuis. Le cardinal Bérenger de Fredol fut chargé d'instruire le procès de Géraudi qui, convaincu de son crime par les procédures et par son propre aveu, fut condamné, le 4 mai 1317, à la dégradation et à l'emprisonnement perpétuel (1).

Le malheur qui poursuivait Géraudi voulut que, quelques jours après cette condamnation, le neveu du

(1) Quelques auteurs prétendent que Géraudi fut condamné pour malversations dans son diocèse, d'autres qu'il n'y eut là qu'une lutte entre les représentants de deux familles de Cahors, les Deuze et les Géraudi. Quoi qu'il en soit, nous croyons pouvoir affirmer que les pièces originales de la procédure contre Géraudi existent à l'*Archivio Segreto* du Vatican; il serait facile, en les produisant, de faire connaître la vérité sur cette affaire.

pape, Jacques de Via, mourût subitement. On attribua sa mort aux conjurés ; Géraudi fut livré aux bras séculiers, et la mort de Jacques de Via fut cause qu'il fut condamné à être écorché, brûlé vif et conduit au supplice attaché à la queue d'un cheval.

Si l'on en croit certains historiens (1) les poursuites dirigées contre l'évêque Géraudi furent même le signal de toute une enquête entreprise par Jean XXII contre les sorciers de son temps. D'après eux, il aurait commis Gaillard Saumada, évêque de Maguelonne, et Pierre Deprez, chantre de l'église de Clermont, son chapelain, pour procéder à cette enquête à laquelle le roi de France lui-même prêta la main.

Car la mort de Jacques de Via et la condamnation de Géraudi eurent un certain retentissement à la cour de France. Le roi Philippe V écrivit lui-même au pape pour le consoler de cette perte et pour lui recommander d'élever à la place de Jacques, à la dignité cardinalice, son autre neveu, Arnaud de Via, et dans une lettre en réponse à la sienne, Jean XXII lui apprend qu'il a réalisé ce désir en nommant, huit jours après la mort de Jacques de Via, son frère cardinal du titre de Saint-Eustache :

« Porro de promotione fratris ejus, tuæ jam est instantiæ satisfactum. Octavo namque die post dictum quondam obitum cardinalis, fratribus nostris, in privato consistario, super hoc una voce, parique consensu, importune nimis instantibus, tandem eorum importunitate devicti, eumdem fratrem, Arnaldum nomine, diaconum creavimus cardinalem et dein sibi ecclesiam

(1) Duchesne. *Vies des cardinaux français*, tom. I, p 414.

S. Eustachii pro titulo duximus assignandam » (1).

Le rôle du nouveau cardinal, Arnaud de Via, devait être beaucoup plus brillant que celui de son frère, et il eut une réelle influence à la cour de son oncle, dont il partagea la fortune et les goûts, surtout celui de la construction, goût caractéristique des papes et des cardinaux d'Avignon, qu'on pourrait appeler presque tous de *grands bâtisseurs de palais*, et qui ont couvert cette ville et ses environs de tant d'édifices remarquables, à la décoration desquels, artistes eux-mêmes, ils convièrent les plus grands artistes de l'époque, architectes, sculpteurs, peintres, joaillers, à multiplier les créations de leur génie.

La plupart des annalistes et des historiens prétendent qu'Arnaud de Via succéda à son frère à l'évêché d'Avignon, en même temps qu'il fut nommé par le pape, cardinal du titre de Saint-Eustache. Les uns, comme Nouguier, le font mourir de mort subite, ce qui n'est pas possible, puisqu'il existait encore en 1335, les autres disent qu'il est probable qu'Arnaud de Via abdiqua volontairement ses fonctions d'évêque d'Avignon. D'autres, comme les auteurs de la *Gallia Christiana*, mettent en doute son épiscopat. Ils font observer que de 1318 à 1334, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, Jean XXII ne laissa à personne l'honneur d'occuper le siège épiscopal d'Avignon, qu'il occupa lui-même, en faisant gérer par des vicaires généraux le spirituel et le temporel de cet évêché. Nous partageons absolument l'avis des Bénédictins, et un document inédit, découvert par nous, dans le riche bullaire de l'évê-

(1) Baluze. *Vitæ Papar. Aven.*, tom. I, col. 738. — *Ciaconius*, tom. II, col. 414.

ché d'Avignon, tranche définitivement cette question (1). C'est une bulle de Jean XXII, donnée à Avignon le 3 des Nones de juillet, seconde année de son pontificat, dans laquelle il dit que son neveu, Jacques de Via, étant mort, il s'est réservé l'administration du diocèse d'Avignon, qu'il a nommé comme vicaires généraux chargés du temporel et du spirituel de ce diocèse, qu'il conserve en ses mains : « *in manus nostras tenens*, » Guasbert Duval et Arnaud de Capdenac, et que ce dernier étant mort, il l'a remplacé par Gérard de Campinulo. Cette bulle de Jean XXII, dont l'authenticité ne saurait être contestée par personne, indique donc clairement qu'entre la mort de Jacques de Via et l'époque à laquelle le pape se réserve l'évêché d'Avignon, il ne fut pourvu d'aucun titulaire. Le prénom *Arnaldus* porté par l'un des administrateurs et trouvé dans certains actes, a pu donner lieu à cette erreur, mais il s'agit, on le voit, d'*Arnaldus de Capdenaco* et non d'*Arnaldus de Via*. Du reste, dans tous les actes qui le concernent, on ne trouve jamais, nous le verrons, Arnaud de Via mentionné comme évêque ou élu d'Avignon. Le seul titre qu'il y porte et qu'il se donne lui-même est celui de cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache. C'est, croyons-nous, le seul dont il ait jamais été investi à la cour pontificale (2).

(1) Voir ce document aux pièces justificatives.

(2) Dans tous les actes de vente et d'échanges relatifs aux acquisitions de terrains pour la construction de ses palais à Avignon et à Villeneuve, nous ne trouvons jamais Arnaud de Via que comme cardinal de Saint-Eustache, et pourtant ces actes sont presque tous passés entre 1317 et 1323, c'est-à-dire à l'époque où on a prétendu qu'il était évêque d'Avignon.

Ce cardinal qui devait jouir, nous l'avons vu, d'une fortune patrimoniale considérable, et que les faveurs dont Jean XXII ne cessa de le combler accrurent encore, signala son passage à Avignon par la construction de deux édifices dont l'un, plusieurs fois modifié, conserve encore des traces nombreuses de son origine, et dont l'autre est encore debout de l'autre côté du Rhône. Ce sont l'ancien palais épiscopal d'Avignon, le Petit Palais, comme on l'appelait, aujourd'hui Petit Séminaire, et l'ancienne église collégiale de Sainte-Marie de Villeneuve-lez-Avignon, aujourd'hui église paroissiale, où ses restes reposent.

Pendant que Jean XXII jetait, en effet, les premiers fondements de la forteresse qui devait devenir le Palais des Papes, sur la pente orientale du rocher de Doms, son neveu faisait élever, au pied même de l'ancien *Castellum* avignonnais, et dominant le vieil hôpital Saint-Bénézet et le cours du Rhône, un palais cardinalice, qui ne le céda ni comme proportions, ni comme luxe, ni comme architecture à celui de son oncle. Nous possédons sur la date de cette construction, sur l'état des lieux où elle s'éleva, sur les immeubles qui s'y trou-

Le 6 novembre 1317, nous trouvons : *Reverendi in Christo patris Arnaldi de Via, miseratione divina, Sancti Eustachii diaconi cardinalis.*

Dans des actes de 1320 et 1321, nous retrouvons la même formule.

En 1322, dans la confirmation des échanges faits entre l'abbé de Saint-André et Arnaud de Via, nous lisons : *Quod cum reverendus in Christo pater dominus Arnaldus, Sancti Eustachii diaconus cardinalis, construi faceret quoddam palatium in territorio monasterii Sancti Andræ prope Avenionem, scilicet apud Villanovam.*

vaient et sur le prix qu'ils furent payés, les renseignements les plus précis. C'est entre 1317 et 1327 qu'il faut placer, croyons-nous, l'origine des premières constructions. Nous trouvons, en effet, qu'en 1317, un certain Gérard Guifre, d'Avignon, vend à Arnaud de Via, cardinal de Saint-Eustache, une maison sise à Avignon, au lieu dit, *Al puegh del Castel*, dans la paroisse Saint-Étienne, au prix de 80 florins d'or. En 1323, un certain Pierre de Fredol donne au cardinal une maison sise à Avignon, sur le rocher de Doms : « *subtus montem Beatæ Mariæ de Doms*, » dont Arnaud de Via refuse la donation et qu'il achète moyennant 4,000 florins d'or. La même année, un certain Andreas Bremond, dit du Castel, *de Castello*, vend au cardinal, deux maisons, sises à Avignon, au lieu appelé *le Castellan*, pour 100 florins d'or. En 1327, nous trouvons encore un achat fait par Arnaud de Via de Jean Coloni et d'Adalayre, sa femme, d'une rente qu'ils avaient sur une maison sise *au Pugh del Castel*, pour la somme de 20 livres. D'autres actes nous indiquent encore que Arnaud de Via fit de grandes acquisitions pour son futur palais, qu'il paraît avoir habité avant son achèvement, imitant en cela l'exemple de son oncle. Ce *Parvum Palatium* avait été construit dans le même style, et presque dans les mêmes proportions que le palais de Jean XXII, et il est presque certain que les mêmes artistes qui décorèrent pour le Pape, les palais d'Avignon et de Sorgues, travaillèrent également à la décoration intérieure de la demeure d'Arnaud de Via. Après la mort du cardinal, il fut acheté de ses héritiers par le pape Benoît XII, qui le destina au nouvel évêque, Jean de Coyordan, lorsqu'il eut rétabli, en 1336, le siège épiscopal d'Avignon. Nous n'avons pas à rechercher ici quels furent les change-

ments et les modifications considérables qu'y apportèrent, dans la suite des temps, Alain de Coétivy, évêque d'Avignon et surtout Jules de la Rovère, premier archevêque d'Avignon, devenu plus tard Jules II, pas plus que nous n'avons à faire ici l'historique des événements mémorables dont ce petit palais fut le théâtre.

Sans entreprendre toutefois, ce qui serait une œuvre fort intéressante, la monographie de ce monument, disons en rappelant ses origines qu'après avoir été acheté des deniers de la chambre pontificale aux héritiers de Via, il fut l'objet d'un échange, dont nous avons publié les titres (1), entre les mandataires du pape Benoît XII et l'évêque Jean de Coyordan, rétabli en 1336, sur le siège épiscopal d'Avignon. Il ne l'habita lui-même que quelque temps. En effet, malgré l'achat et l'échange fait du temps de Benoît XII, l'un des exécuteurs testamentaires d'Arnaud de Via, le célèbre cardinal de Talleyrand, qui joua un si grand rôle dans les affaires de la papauté au XIV[e] siècle, celui-là même qui déclarait hautement qu'il aimait mieux faire les papes que de l'être lui-même, éleva des prétentions sur la possession de ce palais. Il soutint, avec succès, à la cour pontificale qu'en vertu du testament même d'Arnaud de Via, il en avait la jouissance pendant sa vie et en expulsa l'évêque d'Avignon. C'est ce que nous apprend une bulle d'Urbain V (2). Il l'habita jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant les pontificats de Clément VI et d'Innocent VI. Ces papes s'étant réservé l'évêché d'Avignon et n'ayant eu que des administrateurs généraux, ceux-

(1) Voir : L. Duhamel. *Les Architectes du palais des papes.* Avignon, 1882.

(2) Voir cette bulle aux pièces justificatives.

ci habitèrent tantôt leurs hôtels particuliers, tantôt le Palais Apostolique où se tenait la cour pontificale. Il en fut de même d'Anglicus Grimoard, lorsque le pape Urbain V, son frère, eut rétabli en sa faveur l'évêché d'Avignon par sa bulle du 12 décembre 1362. Mais le cardinal de Talleyrand étant mort, probablement dans le palais d'Arnaud de Via, le 17 janvier 1364, le pape, par une bulle du 27 janvier suivant, c'est-à-dire dix jours après la mort du cardinal, s'empressa de restituer à son frère le palais épiscopal, rappelant l'acquisition faite par ses prédécesseurs et enjoignant, sous les peines les plus sévères, aux cardinaux et autres princes de l'église, d'en laisser jouir paisiblement Anglicus et ses successeurs (1). Il lui permit également d'y célébrer les offices divins (2); il affranchit ce palais de toute servitude, terminant ainsi l'œuvre de Benoît XII par la création d'un palais épiscopal dans l'ancienne demeure du cardinal Arnaud de Via.

Ce ne fut pas seulement à Avignon, nous l'avons dit, qu'Arnaud de Via, fit sentir son goût pour les constructions. Il y avait, de l'autre côté du Rhône, une petite ville dominée par son vieux château fort, admirablement située, se baignant dans le Rhône, d'où la vue s'étendait sur les plaines du Comtat et de la Provence et reliée à la cité pontificale par l'antique pont construit sur le fleuve; c'était Villeneuve-lez-Avignon. Dès l'époque de Jean XXII, cardinaux et évêques y acquirent des biens considérables et elle devint, dans la suite,

(1) Voir la bulle d'Urbain V. (Pièces justificatives.)

(2) Voir: *Bull. d'Avignon. Archives de Vaucluse*, fol. 30, publiées. Nouguier. *Histoire des archevêques d'Avignon*, p. 147.

la station d'été de la plupart des grands personnages des cours de Benoît XII, de Clément VI, d'Innocent VI et d'Urbain V. Arnaud de Via, l'un des premiers, comprit l'agréable situation de Villeneuve et voulut y avoir une résidence que nous trouvons, dès 1323, qualifiée de *Palatium*. En effet, une bulle de son oncle, datée d'Avignon, 1323, approuve et confirme l'échange fait par l'abbé de Saint-André, d'une rente de 34 sous 11 deniers et d'une terre sise à Villeneuve, près du lieu où le cardinal de Via faisait construire *quoddam Palatium* (1). L'année précédente en 1322, des lettres de Charles IV, roi de France, portent amortissement, en faveur du cardinal, de 100 livres de rentes pour la fondation de quatre chapellenies (2). En 1324, le même roi accorde au cardinal l'amortissement de 5 setiers de blé (3). En 1331, intervient encore entre le cardinal et l'abbé de Saint-André, des échanges de terre à Villeneuve, soit pour y construire son palais, soit pour y établir la collégiale qui fut définitivement fondée par lui, par un acte solennel, le 7 août 1333. D'après cet acte, le cardinal fonde, à Saint-André-de-Villeneuve, sous le vocable de la Vierge, une église collégiale composée de douze chanoines, formant un chapitre administré par un doyen. Il dote la nouvelle fondation de son propre

(1) Voir : *Archives du Gard.* (*G. Collégiale de Villeneuve* G. 1241.) Ce Palais d'Arnaud de Via se trouvait probablement là où fut élevé plus tard le cloître de la Collégiale. On remarque encore un passage voûté en voûtes d'ogives, conduisant au cloître, et aux clefs des voûtes les armes du fondateur, sculptées dans la pierre ; l'un des écussons est toutefois endommagé.

(2) Voir Pièces justificatives.

(3) Voir Pièces justificatives.

palais de ses jardins, des terres environnantes et de propriétés à Villeneuve, en exceptant toutefois sa résidence ordinaire. Il leur donne également des biens considérables qu'il possédait à Montault, aux Angles, à Sorgues, à Aramon, à Théziers, à Beaucaire et ailleurs. Cette fondation fut confirmée par le pape Jean XXII, au mois de novembre de la même année (1). Parmi les bâtiments dont se composait la nouvelle collégiale se trouvaient naturellement l'église et le cloître qui, bien qu'ayant subi les injures du temps et des hommes, offrent encore un beau specimen de l'architecture de la première moitié du XIV$^e$ siècle. Le cloître, aujourd'hui abandonné, rappelle par l'ampleur de ses arceaux et par leur élévation ceux qui se trouvaient dans le palais d'Arnaud de Via, à Avignon, et dont quelques-uns subsistent encore; ils rappellent encore ceux qui se trouvent dans la partie la plus ancienne du palais des papes et qui leur sont presque contemporains. Quant à l'église, elle est d'une bonne architecture. Cet édifice était complètement terminé au commencement de l'année 1334, puisque des bulles de Benoît XII, données à Avignon, le 2 des Ides de juin 1334, accordent cent jours d'indulgences aux fidèles qui visiteront cette église « fondée et

(1) L'acte de fondation de la collégiale de Villeneuve-lez-Avignon a été publié par Baluze, qui l'avait puisé dans les archives de cette église; c'est pourquoi nous ne le reproduisons pas aux pièces justificatives. Voir Baluze: *Vitæ Paparum Avinion.* t. II, col. 556. Le texte de cette fondation et de cette confirmation se trouve aux *Archives du Gard.* G. 1241, fol. 62 et 63. Ces actes semblent être les originaux dont les bulles et les sceaux ont été enlevés. Il se trouve également au musée de Villeneuve-lez-Avignon un exemplaire sur parchemin de la fondation de la collégiale.

dotée par le cardinal Arnaud de Via, *solo proprio*, *de bonis suis*, dit la bulle, » aux quatre principales fêtes de l'année ou au jour anniversaire de sa consécration. Une autre bulle du 12 des Ides de juin de la même année accorde la permission d'ensevelir dans le cimetière de ladite église les fidèles qui le désireront (1).

Elle fut encore consacrée par Guido, évêque d'Avignon, le 1er juin 1426. Il accorda 40 jours d'indulgence à ceux qui la visiteraient au jour anniversaire de cette consécration.

Le clocher de cette église, tel que nous le voyons aujourd'hui, avec son crénelage et ses défenses qui lui donnent un air de ressemblance avec les donjons qu'on trouve aux environs, paraît postérieur à l'église primitive. Il remplaça, vers 1362, un campanile de moindres dimensions qui était lui-même séparé de l'église par une étroite passerelle, dont on peut encore voir les traces. C'est ce que prouvent clairement plusieurs documents et surtout des lettres du roi Jean, de l'année 1362, autorisant le chapitre à acheter des maisons contiguës à l'église et à empiéter sur la rue pour faire construire les piliers du clocher. Ces travaux donnèrent lieu à des démêlés entre les gens du sénéchal de Beaucaire et ceux de Villeneuve, et il y eut une rixe dont une lettre de rémission du même roi Jean nous a laissé les traces. En 1363, sur les instances du cardinal Pierre, évêque de Preneste, ce prince absout les gens du viguier de Villeneuve, qui avaient désarmé un sergent mis par le sénéchal de Beaucaire pour empêcher que l'on ne troublât les ouvriers employés à fermer la rue existant entre le campanile et l'église, et aussi les gens de l'église

(1) Voir ces bulles aux Pièces justificatives.



Héliog Dujardin — Imp Eudes

ARNAUD DE VIA.

et du chapitre qui avaient chargé l'épée à la main ceux du viguier.

Ce clocher se termine dans sa partie supérieure en coupole avec personnages bibliques dans les trompes. Au sommet, à la partie extérieure, on aperçoit encore des traces d'armoiries, aujourd'hui détruites, où l'on distingue la tiare et le chapeau de cardinal, et qui étaient, selon toute vraisemblance, celles des fondateurs, c'est-à-dire de Jean XXII et d'Arnaud de Via.

Le fondateur lui-même ne survécut pas longtemps à son œuvre. Une bulle pontificale l'avait autorisé, en 1317, à disposer librement de ses biens par testament. Il profita de cette faveur que lui avait accordée son on cleen 1335, et, par son testament du 24 novembre, il légua une partie de ses biens à son église de Villeneuve-lez-Avigon. L'époque précise de sa mort n'est pas bien connue. Les uns le font mourir le 24 novembre 1335, les autres, vers la fête de Noël de la même année. Ces derniers se basent sur certains documents qui existaient dans les archives de l'évêché d'Albi et qui indiquaient que Pierre de Via, évêque d'Albi, son neveu, l'aurait assisté dans ses derniers moments, le lundi avant la Noël, c'est-à-dire dans les derniers jours de 1335 (1).

Le testament d'Arnaud de Via et les formalités qui eurent lieu pour l'ouverture de cet acte de dernière volonté dissipent tous les doutes sur l'époque précise de cette mort. Il fut ouvert le 24 novembre 1335, par Guasbert Duval, archevêque d'Arles et camérier du Pape, à Avignon, dans la grande salle du palais de *feu Arnaud de Via*, « *Avinioni, in magna camera hospitii quondam bonæ memoriæ Domini Arnaldi de Via,* » ce qui prouve

(1) Baluze. *Vitæ Papæ. Aven.*, t. I, col. 7, 38.

que le cardinal de Saint-Eustache venait de mourir. Cette ouverture eut lieu en présence d'un grand nombre de cardinaux, d'évêques et de dignitaires de la cour, parmi lesquels on remarquait les exécuteurs testamentaires, nommés par le cardinal Pierre, évêque de Preneste, Gaucelin, évêque de Viviers, et Bertrand de Montfavet, cardinal diacre de Sainte-Marie-in-Aquiro ; on y voyait encore le cardinal de Talleyrand et d'autres personnages mentionnés dans l'acte dont il fut donné lecture par l'archevêque d'Arles, à la requête de Pierre de Via, chevalier, frère du défunt. On constata auparavant que l'état de maladie et de faiblesse du testateur l'avaient forcé à recourir à une main étrangère pour l'expression de ses dernières volontés.

Ce document (1) prouve donc que le cardinal Arnaud de Via mourut bien à Avignon, dans son palais, le 24 novembre 1335, et qu'il fut assisté dans ses derniers moments par les principaux dignitaires de la cour pontificale et aussi par son frère Pierre de Via, que les documents cités dans les archives de l'évêché d'Albi indiquent comme étant son neveu.

Quant à sa sépulture, il la choisit lui-même dans l'église de Sainte-Marie-de-Villeneuve. C'est là, en effet, qu'il fut inhumé. Il est même probable que le temps qui s'écoula entre le jour de sa mort, à Avignon, et celui de ses obsèques dans l'église collégiale de Villeneuve a été la cause de l'erreur commise à propos de la date exacte de sa mort.

Il laissa la majeure partie de ses biens à cette église, 100 livres pour la reconstruction du pont d'Avignon, 40 livres tournois à une certaine Hugue ou Huguette de

(1) Voir des *Extraits* aux Pièces justificatives.

Griannon, qu'il appelle *Domina mea;* 300 florins d'or de Florence à chacune de ses nièces Bernarde et Isabelle de Via, femme de Hugues de Cardaillac. Il fit également divers dons aux églises de Cahors et d'Avignon, parmi lesquels nous trouvons divers vases sacrés en or, ayant appartenu à Jacques de Via, son frère, qu'il commande de vendre, et dont le prix, joint à 200 florins d'or, devra être assigné à deux chapellenies fondées par Jacques, dans son église métropolitaine.

C'est dans l'église Sainte-Marie-de-Vilneuve qu'eurent lieu, probablement vers la fin de 1335, ses obsèques et son inhumation; c'est là qu'on lui éleva un mausolée magnifique, au-dessus duquel se trouvait sa statue en marbre blanc et de grandeur naturelle. Il fut primitivement placé dans une des chapelles de l'église collégiale, à la voûte de laquelle on voit encore les armes d'Arnaud de Via. Ce monument, comme tous ceux du xiv<sup>e</sup> siècle, qu'on pouvait remarquer dans les nombreuses églises d'Avignon, comme celui de son frère Jacques de Via, comme celui de son oncle Jean XXII avait été confié, si l'on en juge par les débris qui nous en restent, à des artistes de talent, peut-être même à ce Jean de Paris qui avait sculpté, deux ans auparavant, le tombeau du pape, ou à quelques-uns de ses élèves. Les travaux qui eurent lieu dans l'église et surtout au clocher à diverses époques et dès la fin du xiv<sup>e</sup> siècle permirent au chapitre de changer de place le monument du fondateur; il fut alors placé dans le chœur de l'église; peut-être au xvi<sup>e</sup> siècle, à l'époque des guerres de religion, prit-on, pour le corps d'Arnaud de Via, les mêmes précautions que pour celui du pape Innocent VI, qu'on enferma dans l'intérieur du mur de la chapelle de la Chartreuse, où se trouvait son mausolée. Ce qui pour-

rait le faire supposer, c'est que l'auteur de l'*Histoire des cardinaux français*, qui écrivait en 1709, rapporte qu'Arnaud de Via fut enterré sous un superbe tombeau, mais qu'on avait placé dans la sacristie l'inscription suivante :

« *Arnaldus de Via, legum doctor, tituli Sancti Eustachii cardinalis diaconus, nepos papæ Johannis XXII, et fundator hujus ecclesiæ Beatæ Mariæ de Villanova subtus Avenionem et Decanatus qui obiit anno 1336.* »

Comment cette inscription aurait-elle été placée dans la sacristie de l'église plutôt que sur le mausolée lui-même, si antérieurement ce monument n'avait pas été déjà changé de place. Mais ce n'est point la plus ancienne épitaphe, et il ne s'agit là que d'une inscription semblable à celles qu'on voyait au XVIII[e] sicle sur les tombeaux des papes avignonais et qui avaient été composées trois siècles après leur mort, uniquement pour chanter leurs louanges et rappeler leur mémoire aux fidèles. Ce qui le prouve, c'est le style même de cette épitaphe et l'erreur commise sur la date de la mort d'Arnaud de Via. Cette date, ses contemporains et ceux qui firent élever le tombeau la connaissaient et ils la firent certainement graver sur son tombeau. Ce qui est certain, c'est que, en 1746, le monument existait encore dans le chœur de l'église de Villeneuve. Nous en avons pour preuve le témoignage d'un témoin oculaire, l'abbé Soumille qui, dans son journal, à la date du 23 février 1746, s'exprime ainsi :

« Translation du fondateur. A deux heures après midi, tout le chapitre assemblé dans l'église et les portes fermées, la caisse de plomb contenant le corps ou ossements d'Arnaud de Via, a été tiré d'un caveau qui était dans le presbytère (chœur) du côté de l'épître, joignant

la muraille, du côté du midi, lequel *caveau était surmonté d'un mausolée qui sera relevé en temps et lieu dans quelque nouvel endroit de ladite église.* Ladite caisse, dis-je, après une absoute solennelle en chapes noires, a été mise dans un nouveau caveau préparé sous le marchepied du nouvel autel qu'on dresse sous l'arc qui sépare l'église du presbytère. Ladite caisse de plomb était entr'ouverte en plusieurs endroits. »

Il résulte de ce passage de l'abbé Soumille que le mausolée d'Arnaud de Via fut enlevé du lieu où il se trouvait et qu'il ne fut pas complètement relevé sur le nouvel emplacement où on déposa ses restes. Il ne le fut jamais, et c'est de cette époque que date la destruction de la majeure partie de ce monument. Le chapitre, ce témoignage l'indique clairement, se contenta d'un monument beaucoup plus simple et aussi moins encombrant pour les cérémonies religieuses et qui ne se composait plus que d'une dalle funéraire supportant la statue d'Arnaud de Via, avec cette nouvelle épitaphe gravée sur un morceau de marbre noir, en caractères de l'époque :

HIC JACET ARNALDUS DE VIA EPISCO.
S. R. E. CARD. TIT$^{II}$ SANCTI EUSTACHII,
JOHAN. XXII NEP. HUJUS ECCLESIÆ FUND.
OBIIT AN. S. M CCC XXXV.[1]

Composée en 1746, elle consacre l'erreur commise par la plupart des historiens et donne à tort, à Arnaud de Via, la qualification d'évêque (1).

Tel était l'état du monument à l'époque de la sup-

(1) On remarquera cependant que cette dernière épitaphe indique l'année 1335 et non l'année 1336, pour la mort d'Arnaud de Via.

pression de la collégiale de Villeneuve. Pendant la Révolution, la statue fut brisée. Les débris du corps restèrent dans l'église de Villeneuve ; quant à la tête et à la partie supérieure du torse, elle fut recueillie par les soins d'un ancien chanoine dont la famille posséda et habita plus tard la maison de l'ancien capiscol du chapitre. Ce précieux débris de la sculpture du XIVe siècle, portrait authentique d'Arnaud de Via, demeura longtemps la propriété de cette famille, sans qu'on sût ce qu'il était devenu. En 1867, l'évêque de Nîmes voulut s'assurer que la sépulture d'Arnaud de Via n'avait pas été profanée et que les restes du fondateur de la collégiale se trouvaient encore dans son tombeau. Il le fit ouvrir, en présence du maire de l'époque, et il put constater la présence des restes du cardinal, là où, plus d'un siècle auparavant, les chanoines l'avaient fait transporter. La caisse de plomb qui les contenait fut ouverte ; on y trouva, au milieu des ossements, le crâne d'Arnaud de Via. Le descendant de la famille, qui possédait la partie supérieure de la statue, M. Bruguier-Roure, voulut bien la restituer à l'église de Villeneuve, et en la comparant au crâne découvert, on put se convaincre que non seulement on était bien en présence des restes de la statue du neveu de Jean XXII, mais que cette statue elle-même était un portrait, puisqu'une cavité remarquée sur le crâne se retrouvait dans le marbre. La tombe fut refermée et les débris de la statue déposés dans la sacristie de l'église où on peut encore les voir.

Ainsi donc si le mausolée d'Arnaud de Via, œuvre de sculpture remarquable et due aux artistes émérites que Jean XXII et Benoît XII avaient appelés à la cour pontificale d'Avignon, n'existe plus en entier, les fragments

qui restent permettraient de reconstituer, à peu de frais, la statue de ce personnage, dont le rôle fut prépondérant à la cour de son oncle et qui eut une large part au mouvement artistique provoqué par l'établissement de la cour pontificale sur les bords du Rhône. C'est une œuvre à laquelle nous convions ceux qui ont quelque souci de nos monuments historiques, précieux héritage légué par les siècles passés, et ceux qui s'intéressent à l'histoire de la sculpture française si oubliée, si méconnue et si sacrifiée par certains historiens célébrant l'Italie comme terre classique des arts et oubliant qu'à ces époques lointaines, nos artistes français peuplaient déjà nos châteaux et nos basiliques des productions de leur génie.

L. Duhamel.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### I.

*Bulle du pape Jean XXII, nommant un administrateur du diocèse d'Avignon en remplacement d'Arnaud de Capdenac, décédé.*

(3 des Nones de juillet 1318.)

Johannes episcopus servus servorum Dei, dilecto filio magistro Geraldo de Campinulo, clerico Caturcensis diocesis, ecclesiæ Avinionensis vicario generali salutem et apostolicam benedictionem. Dudum bonæ memoriæ Jacobo, tituli sanctorum Johannis et Pauli presbytero cardinali, tunc ecclesiæ Avinionensis curam et administrationem gerenti, ad celestem patriam revocato, ecclesiam ipsam curæ et administrationi apostolicæ, certis modo et forma, de fratrum nos-

trorum consilio duximus reservandam. Et quia multiplicibus et arduis universalis ecclesiæ negotiis occupati, circa singula incumbentia curæ et administrationi hujusmodi nequibamus oportunè prospicere et propterea personas ydoneas, loco nostri ad id deputare volentes, dilectum filium Gasbertum de Valle, canonicum Meldensis et quondam Arnaldum de Capdenaco, prepositum Mimatensis ecclesiarum, nostros in eadem ecclesia Avinionensi vicarios in spiritualibus et temporalibus, usque ad beneplacitum nostrum, auctoritate litterarum nostrarum, constituimus generales, corrigendi, reformandi, statuendi, inquirendi, personas ecclesiasticas tam religiosas quam seculares capiendi, detinendi et puniendi, nec non fructus, redditus et proventus ipsius ecclesiæ exigendi, percipiendi et colligendi ac de illis ad utilitatem nostram, prout eis videretur disponendi, finem et quitantiam de hiis quæ reciperent faciendi, agendi, defendendi ac litem contestandi, contradictores et rebelles quoslibet tam per censuram ecclesiasticam quam penas spirituales et temporales et alias, prout esset rationabile, appellatione postposita, compellendi et omnia alia et singula quæ ad hujusmodi vicariatus, officium spectare deberent et possent faciendi, exercendi seu exequendi per se vel alium seu alios, collationibus beneficiorum et presentationibus ad ea nobis specialiter reservatis. Et insuper pro hiis in quibus esset pontificale ministerium adhibendum, quoscumque pontifices gratiam et communionem apostolicæ sedis habentes libere requirendi ut in illis suum impenderent officium, vice nostra, plenam, generalem et liberam eis et eorum cuilibet concessimus potestatem, prout in litteris apostolicis super hoc confectis plenius continetur. Cum itaque postmodum dictus Arnaldus fuerit de hac vita subtractus, nos nolentes quod eadem ecclesia in suorum defensione jurium ac negotiorum prosecutione, defectum vel indigentiam patiatur ac de circumspectione tua plenam in Domino fiduciam obtinentes te memorato preposito in premissis omnibus et singulis, auctoritate presentium surrogamus.

Datum Avinioni tertio Nonar. Julii, Pontificatus nostri anno secundo.

(Original, parchemin scellé d'une bulle de plomb, aujourd'hui disparue. Arch. de Vaucluse. G. Fonds de l'archevêché, *Bullarium*, fol. 15. Copie : *Ibid.*, *Recognitiones*, *Aven.*, 1239, fol. 30.)

II.

*Permission de tester accordée par Jean XXII à Arnaud de Via.*

(XII des calendes de février 1318.)

Johannes, episcopus servus servorum Dei, Dilecto filio Arnaldo Sancti Eustachii diacono cardinali salutem et apostolicam benedictionem. Cum nichil sit quod magis hominibus debeatur quam ut supremæ voluntatis liber stilus et liberum quod non redit arbitrium, Nos, tuis supplicationibus inclinati, testandi, ordinandi, et disponendi libere de omnibus bonis ad te pertinentibus cujuscumque quantitatis seu valoris fuerit, etiam si illa ex proventibus ecclesiasticis seu ecclesiis tibi commissis vel aliquas personæ tuæ vel tui cardinalatus intuitu, ratione aut contemplatione ad te provenerunt vel provenient in futurum, plenam et liberam tibi concedimus, tenore presentium, facultatem. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem Omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus noverit incursurum.

Datum Avinioni, XII Kalend. februarii, pontificatus nostri anno secundo.

(Original en double. Cartul. du Chap. de Villeneuve, Archiv. du Gard. G. 1241, fol. 15.)

## III.

*Lettres patentes de Charles IV, roi de France, portant amortissement en faveur d'Arnaud de Via, de 100 livres de rente pour la fondation de quatre chapellenies.*

(Octobre 1322.)

Karolus, Dei gratia Francorum et Navarræ Rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris, cum dilectus noster Arnaudus, Sancti Eustachii dyaconus cardinalis, quatuor cappellanias pro suæ parentumque suorum remedio animarum fundare et de centum libris Turonensibus annui et perpetui redditus, ut asserit, dotare ferventer desideret, Nos ejus laudabile propositum commendantes ac considerantes, grata et accepta et servitia quæ dictus cardinalis predecessoribus nostris Franciæ regibus, dudum exhibuit et nobis continuatis affectibus exhibere non cessat eodem, de gradia speciali et ex certa scientia concedimus per presentes ut ipse centum libras Turonensium annui et perpetui redditus in feodis et retro feodis nostris absque tamen justitia et fortalitio, justo titulo acquirere valeat ad opus dictarum quatuor cappellaniarum, quodque dictis centum libris Turonensibus reddituaibus acquisitis per ipsum ad opus predictum ac dictis quatuor capellanis fundatis et dotatis capellani dictarum capellaniarum ipsorumque successores dictum redditum teneant et perpetuo possideant pacifice et quiete absque coactione aliqua dictum redditum vendendi, vel extra manum suam ponendi aut nobis seu successoribus nostris prestandi propter hoc fiduciamqualem cumque, salvo in aliis jure nostro et in omnibus quolibet alieno. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum.

Actum apud Vincenas, anno domini millesimo trecentesimo vicesimo secundo, mense Octobris.

(Original scellé du sceau en cire verte. Arch. du Gard. G. 1241, fol. 28.)

## IV.

*Lettres patentes de Charles IV, roi de France, accordant au cardinal Arnaud de Via l'amortissement de 5 setiers de blé.*

(Juin 1324.)

Karolus, Dei gratia, Francorum et Navarræ Rex. Notum facimus universis presentibus et futuris quod nos dilecto et speciali amico nostro Arnaldo de Via, sanctissimi Patris in Domino summi Pontificis nepoti, sanctæ Romanæ ecclesiæ cardinali, quinque sextaria frumenti annui redditus quæ pro quibusdam terris sive hortis sitis prope quamdam domum quam dictus cardinalis *fieri et construi fecisse dicitur* in loco vocato Villanova prope sanctum Andream citra Rodanum, prope Avenionem annis singulis consuevimus hactenus percipere et habere, tenore presentium pro se heredibusque suis et causam ab eo habituris gratiose remittimus perpetuo et quittamus. Mandantes senescallo Bellicadri et thesaurario nostro dictae senescalliæ qui nunc sunt et qui pro tempore fuerint quod dicta quinque sextaria frumenti pro dictis terris sive ortis contra remissionem et quitationem hujusmodi de cetero nullatenus exigi vel levari faciant vel permittant. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum, presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri Datum in abbatia Frigidi montis, anno Domini millesimo ccc° vicesimo quarto, mense junii.

(Original scellé du grand sceau en cire verte. Archiv. du Gard. G. 1241, fol. 39.)

## V.

*Bulles de Benoît XII, accordant des indulgences à ceux qui visiteront l'église collégiale de Villeneuve.*

(2 des Ides de juin 1334.)

Benedictus episcopus servus servorum Dei, universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem et

apostolicam benedictionem. Etsi sanctorum omnium ecclesiæ prompta devotione fuit a Christi fidelibus venerandæ illæ tamen ecclesiæ precipue debent honoris prerogativa gaudere quæ in honorem Beatæ ac gloriosæ Virginis Mariæ constructæ fore noscuntur ipsamque gloriosam Virginem dominam nostram eo ampliori veneratione in terris convenit honorari quo altiorem in celis presanctis ceteris locum meruit obtinere. Cupientes igitur ut Collegiata Ecclesia Beatæ Mariæ de Villanova sancti Andree, Avinionensis diocesis, quam dilectus filius noster, Arnaldus Sancti Eustachii diaconus cardinalis ad honorem Dei et ejusdem beatissimae virginis Mariæ dignissimæ matris ejus et ad divini cultus augmentum, in solo proprio, de bonis suis a Deo sibi collatis fecisse construi et dotasse dinoscitur, congruis honoribus frequentetur, et ut Christi fideles eo libentius causa devotionis, confluant ad eamdem quo ibidem uberius dono celestis gratiæ conspexerint se refectos, de Omnipotentis Dei misericordia et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus vere penitentibus et confessis qui in quatuor precipuis festivitatibus ejusdem gloriosissimæ Virginis, dominæ nostræ ac die consecrationis ecclesiæ predictæ devote prefatam ecclesiam visitaverint annuatim, centum dies de injunctis eis penitentiis singulis videlicet earumdem festivitatum et consecrationis diebus, quibus ecclesiam ipsam visitaverint, ut prefertur, misericorditer relaxamus.

Datum Avinioni, II Iduum junii, Pontificatus nostri anno primo.

(Original: Archiv. du Gard. G. 1239, fol. 97.)

## VI.

*Bulle de Benoît XII accordant la permission d'inhumer les fidèles dans le cimetière de l'église collégiale de Villeneuve.*

(2 des Ides de juin 1334.)

Benedictus episcopus, servus servorum Dei, Dilecto filio Arnaldo Sancti Eustachii diacono cardinali, salutem et apos-

tolicam benedictionem. Zelus devotionis eximie quo te circa beneplacita fervere percepimus, promeretur ut petitiones tuas in hiis presertim per quæ fidelium augeatur devotio ad exauditionis gratiam admittamus. Cum itaque tu, ad honorem Dei et Beatissimæ Virginis Mariæ dignissimæ matris ejus et ad divini cultus augmentum, in solo proprio, de bonis a Deo tibi collatis, collegiatam ecclesiam Beatæ Mariæ de Villanova Sancti Andree, Avinionensis diocesis, in qua certum canonicorum et capellanorum ac servitorum et prebendarum instituisti numerum fecisse construi et dotasse noscaris, nos, tuis supplicationibus inclinati, in eadem ecclesia, cimiterium liberum habeat, in quo cuncti Christi fideles qui sepulturam ibidem elegerint, libere sepeliri valeant, salva parrochialis ecclesiæ portione canonica auctoritate tibi presentium indulgemus. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem Omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Avinioni, II Iduum Junii Pontificatus nostri, anno primo.

(Original: Archiv. du Gard. G. 1239, fol. 98.)

VII.

*Extraits du procès-verbal d'ouverture du testament d'Arnaud de Via, après sa mort.*

In nomine Domini. Amen.

Anno Nativitatis ejusdem millesimo trecentesimo tricesimo quinto, die vicesima quarta mensis novembris, indictione tertia, Pontificatus, etc.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Constituto etiam Reverendo in Christo patri Domino Gasberto, Dei gratia archiepiscopo Arelatensi, Domini nostri Camerario, in Romana curia ordinariam juridictionem habenti, Avinioni, in magna camera hospitii quondam

*bonæ memoriæ domini Arnaldi de Via, miseratione divina sancti Eustachii diaconi cardinalis,* pro tribunali sedente, venerabilis vir Bertrandus Arnaldi, prepositus Cistaricensis, camerarius quondam ipsius Arnaldi de Via, Sancti Eustachii diaconi cardinalis, presentibus ibidem reverendissimis in Christo patribus et dominis, dominis, Dei gratia Petro, Prenestrinensi, Bertrando, Ostiensi et Vellitrenensi, Gaucelino, Albanensi, episcopis, Talayrando, tituli sancti Petri ad Vincula presbytero et Bertrando Sanctæ Mariæ in Aquiro diacono et sanctæ Romanæ ecclesiæ cardinalibus et discretis viris magistro Petro Genesta, notario apostolico, domino Oliverio de Terzeto, etc. . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Cum reverendus in Christo pater dominus Arnaldus, Dei gratia, sancti Eustachii diaconus cardinalis, vellet suam ultimam voluntatem in scriptis et propter debilitatem ipsius, propria manu scribere non valeret, mandavit et fecit per alium, ut dixit, scribi. . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . Sequitur testamentum Arnaldi . . . . .

In nomine sanctæ et Individuæ Trinitatis, Patris et filii et Spiritus sancti.

Quoniam humana fragilitas, mortis precipue cogitatione turbata, nequit cuncta oportuna prospicere et singula necessaria memoriæ commendare, idcirco ego Arnaldus de Via, miseratione divina sancti Eustachii diaconus cardinalis, etc. . . . .

. . . . . Item meo corpori eligo sepulturam in ecclesia Beatæ Mariæ de Villanova, Avinionensis diocesis.

. . . . . Item lego ad constructionem et reedificationem pontis Avinionensis centum libras turonensium parvorum semel solvendas. . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . Item lego Bernardæ de Via, nepti meæ, uxor Raymundi Johannis, trecentos florenos auri de Florentia. semel solvendos.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . Item lego Isabellæ de Via nepti meæ, uxori Hugonis de Cardalhaco, trecentos florenos auri de Florentia, semel solvendos.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Constituo et facio executores meos Reverendos Dominos patres Dominos, Petrum, Dei gratia Prenestrinensem, Gaucelinum Albanensem, episcopos et Bertrandum de Montefaventio, Sanctæ Mariæ in Aquiro diaconum cardinalem quos. . . . .

. . . . . Item volo et mando quod una pitalpha et una scutella, unum cloquear de auro puro quæ fuerunt bonæ memoriæ domini Jacobi de Via, fratris mei, vendantur et de pecunia quæ inde habebitur, unacum ducentis florenis quos ego credo debere plus vel minus, assignentur pro duabus capellaniis quas dictus frater meus ordinavit et mandavit fieri in ecclesia Beatæ Mariæ de Domps, Avinioni, etc.

(Original : Archiv. du Gard. Fonds de la Collégiale de Villeneuve. G. 1241.)

## VIII.

*Bulle du pape Urbain V, rétablissant Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon et ses successeurs dans la possession du palais épiscopal.*

(27 janvier 1364.)

Urbanus episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri Anglico, Avinionensi episcopo salutem et apostolicam benedictionem. Etsi cunctis ecclesiis quibus Providentia divina nos pretulit, pro ipsarum conservatione jurium et bonorum de apostolicis providere favoribus teneamur, Avinionensis ecclesiæ majora olim comoda tuo comissæ regimini tanto strictius hos recognoscimus nos debere, quanto certius noscimus Romanam ecclesiam ab eadem Avinionensi ecclesia majora olim comoda recepisse. Sane porrecta nobis tuæ

fraternitatis petitio continebat quod cum dudum felicis recordationis Johannes XXII primo, et deinde Benedictus XII, Romani Pontifices, predecessores nostri, in reparationibus et constructionibus Palatii Episcopalis Avinionensis, in quo Johannes, dum vivebat, fuerat commemoratus et Benedictus predecessor predictus tunc temporis, morabatur et in quibusdam aliis domibus et locis eidem Palatio contiguis vel propinquis, Romanæ ecclesiæ nomine acquisitis, fieri fecissent edificia non modicum sumptuosa, ea intentione ut idem Palatium prefatæ Romanæ ecclesiæ ad modum opportunum appropriari et applicari valeret, absque incomodo et enormi lesione dictæ Avinionensis ecclesiæ, cui, propter hoc, in aliis opportunis domibus decens et utilis recompensatio prestaretur, idem predecessor Benedictus quasdam domos sitas in Avinionensi civitate, satis prope memoratam Avinionensem ecclesiam, in parrochia sancti Stephani et confrontatur, ex una parte, cum patuo Castri Communitatis Avinionensis, ex alia parte, cum domibus Hospitalis Pontis sancti Benedicti, ex alia cum domibus Raymundi Colliaci et Raymundi Damiani, ex alia parte, cum carreria publica qua itur a castro predicto versus Portam Aqueriam; quæ quidem domus olim fuerant bonæ memoriæ Arnaldi, sancti Eustachii diaconi cardinalis, emi, nomine suo et supradictæ Romanæ ecclesiæ ab heredibus exequtoribus testamenti dicti cardinalis, certo pretio provide soluto, de peccunia apostolicæ cameræ fecerat, intendens quod de illis ad dictum Palatium et etiam de dicto Palatio ad illas domos, viceversa cambium seu permutatio fieret per quod vel quam Palatium ad Romanam et domus prefata, ad Avinionensem, predictas ecclesias advenirent eis perpetuis temporibus remansura. Et tandem dicto Benedicto predecessore volenti ut procederetur ad permutationem seu cambium supradicta, bonæ memoriæ Petrus Episcopus Prenestrinensis et Gocius tituli sanctæ Priscæ presbyter Cardinalis, tunc Patriarcha Constantinopolitanus, auctoritate apostolica eis per dictum Benedictum predecessorem in hac

parte concessa, bonæ memoriæ Johanni Episcopo Avinionensi et quondam Ludovico de Petragrossa archipresbytero ecclesiæ Vivariensis dictorum Benedicti predecessoris et ecclesiæ Romanæ procuratorie vocatis, dictoque Johanni episcopo, suo et ejusdem Avinionensis ecclesiæ, cum consilio et assensu capituli sui, de quo assensu constitit per publicum instrumentum, ex parte una, et dicto Ludovico, procuritore preffati Benedicti predecessoris et ejusdem Romanæ ecclesiæ nominibus ex altera, ad hoc expresse consentientibus, predictum Palatium Episcopale Avinionense, cum omnibus domibus et habitationibus quas predecessores dicti Johannis, episcopi Avinionensis tenerant, ad eumdem episcopum Avinionensem tunc pertinentes et preffatus Johannes tenebat dum viveret et quas etiam idem Benedictus predecessor, pro se, officialibus et familiaribus suis tunc tenebat, appropriaverunt et applicaverunt perpetuo et etiam assignaverunt, auctoritate apostolica. Et ex causa dictæ permutationis et cambii dicto Ludovico, procuratori presenti et recipienti, vice et nomine dictorum Benedicti, predecessoris ac Romanæ ecclesiæ et per ipsum procuratorem Benedicto predecessori suisque successoribus et Romanæ ecclesiæ memoratis, ita quod dictum hospitium, quod Episcopale vocari consueverat, de cetero, Palatium Apostolicum in perpetuo nominaretur. Cujus quidem Palatii siti in civitate Avinionensi prope ecclesiam cathedralem ac domorum et habitationum ad idem Palatium spectantium sibi que contiguarum publice super hujusmodi cambio et permutatione confecto specialiter exprimentur. Et versavice similique modo, pro utilitate predicta et ex causa dictæ permutationis et cambii recompensando, appropriaverunt, et applicaverunt perpetuo et etiam assignaverunt dicto Johanni, episcopo Avinionensi, presenti et recipienti, suisque successoribus et prefatæ Avinionensi ecclesiæ dictum hospitium et domos quæ fuerant dicti Arnaldi Cardinalis. Ita quod dictum hospitium et domus ejusdem Arnaldi, Cardinalis, tradita pro recompensatione predicta, *Episcopale Palatium*, de cetero nuncuparetur.

Decreverunt insuper dicti episcopus Prenestrinensis et Patriarcha, eadem auctoritate eis in hac parte commissa, hujusmodi cambium et permutationem obtinere debere perpetuam et inviolabilem firmitatem, nonobstante quantovis majori valore alterutrius seu quibusvis aliis juris vel facti rationibus et exeptionibus quæ in contrarium proponi vel opponi possent, aliquo tempore seu quomodolibet allegari. Quorumque deinde Ludovicus, Romanæ, ejusdem Palati. Apostolici, et Johannes episcopus Avinionensis predicti Avinionensium ecclesiarum predictarum nominibus dicti hospitii Episcopalis Palatii muncupati, sibi pro cambio, ut premittitur, assignati ac dictarum domorum et pertinentiarum ipsorum paciffìcam possessionem fuerunt adhepti. Et quod inde preffatus predecessor Benedictus pro dictarum Romanæ et Avinionensis ecclesiarum cauthela et premissorum perpetua firmitate, permutationem predictam et quecumque forent inde sequta, rata et grata habuit eaque omnia et singula, auctoritate apostolica supra dicta, ex certa scientia, confirmavit et sui scripti patrocinio communivit, prout instrumentis publicis et apostolicis litteris exinde confectis plenius noscitur apparere.

Continebat etiam petitio supradicta quod idem Johannes episcopus dictum hospitium seu Episcopale Palatium aliquo tempore tenuit et possedit ac realiter inhabitavit, licet postmodum bonæ memoriæ Talayrandus, episcopus Albanensis, asseriens jus ei competere in habitatione ipsius hospitii, ex legato per dictum Arnaldum Cardinalem sibi ad vitam suam facto, hospitium ipsum tenuerit et inhabitaverit quoadvixiti Quare nobis humiliter supplicasti quatenus quum obitum ejusdem Talayrandi episcopi dictum hospitium a servitute inhabitationis ipsius Talayrandi episcopi sit totaliter liberatum tibi pro te tuisque successoribus episcopis Avinionensibus liberam licentiam reintegrandi et inhabitandi ac possidendi plenè ac paciffìcè dictum hospitium tibique non habenti, in dicta civitate, propriam mansionem in qua tu tuique officiales et familiares habitare possitis quod idem

hospitium tu et iidem successores tui absque impedimento quolibet retinere perpetuo valeatis de opportuno dignaremur remedio providere.

Nos igitur tuis justis supplicationibus inclinati, fraternitati tuæ dictum hospitium seu Episcopale Palatium libere réintegrandi, habitandi ac pro te tuisque successoribus perpetuo retinendi et possidendi plenam licentiam, auctoritate predicta, tenore presentium impartimur tuæque et eorumdem successorum necessitati et ecclesiæ Avinionensis predictæ utilitati providere volentes, dictum hospitium seu Palatium Episcopale, cum omnibus domibus et locis eidem Johanni episcopo, vigore dictæ permutationis traditis et concessis ab omni servitute cujuscumque libratae venerabilium fratrum nostrorum dictae Romanae ecclesiae cardinalium et alia quæcumque autoritate predicta, ex certa scientia, prorsus eximimus ac perpetuo liberamus. Statuentes quod nullus dictae Romanae ecclesiae cardinalis vel alia persona ecclesiastica vel mundana, cujuscunque preeminentiae vel status fuerit, dictum hospitium inhabitare vel occupare seu aliàs impendire quin tu iidemque tui successores illud per illos et [alios inhabitare ac plene et libere possidere perpetuo valeatis, non obstantibus consuetudine et observantia contraria dictae curiae ac quibuscunque privilegiis, indulgentiis, libertatibus et litteris apostolicis generalibus vel specialibus quorumcumque tenorum existant dudum in contrarium eisdem cardinalibus vel quibuscumque cortesanis seu curialibus curiam Romanam sequentibus, seu aliis quibuscumque personis sub quantumcumque verborum forma vel expressione concessis per quae presentibus non expressa vel totaliter non inserta hujusmodi exemptionis et liberationis nostrarum effectus posset impediri quomodolibet vel differi et de quibus quorumcumque tenoribus habenda forsan esset in presentibus litteris mentio specialis.

Nos enim omnes et singulos qui contra hujusmodi nostram ordinationem venire presumpserint aut presumen-

tibus hujusmodi dederunt publicè vel occulte auxilium, consilium vel favorem, cujuscumque preeminentiae, status, gradus, ordinis vel conditionis extiterit, etiamsi pontiffi-cali, cardinalatu vel alia quacumque prefulgeant dignitate, quibus nulla privilegia seu indulta contra premissa volumus suffragari, excommunicationis et anathematis sententiis, ipso facto, volumus subjacere. Et si cardinales extiterint eos voce in electione summi Pontificis decernimus esse privatos et nichilominus in hiis delinquentes indignationem et maledictionem Dei et Beatae Mariae Virginis, matris ejus, dominae ac patronae dictae ecclesiæ Avinionensis incurrant. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostrae concessionis, exemptionis, liberationis, voluntatis et constitutionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem Omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Avinioni, XI kalend. Februarii, Pontifficatus nostri anno secundo.

Original : parchemin scellé d'une bulle de plomb sur lacs de soie rouge et jaune, Archiv. de Vaucluse. G. Archevêché d'Avignon. Bullarium fol. 36. Copies : Aureum Vidimus fol. 33. — Divers. de Novis 1139, folio 31.

## IX

*Bulle du pape Urbain V, accordant à Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon, la permission de célébrer les offices divins dans la chapelle du palais épiscopal.*

(17 octobre 1364.)

Urbanus, episcopus servus servorum Dei. Venerabili fratri Anglico, episcopo Avinionensi salutem et apostolicam benedictionem. Debitum equitatis ꝑpossit ut sit nostris et

nostræ curiæ utamur honoribus et auctoritate fungamur quod nullus presertim fratrum nostrorum coepiscoporum qui in partem nostræ solicitudinis sunt assumpti quosque semper honorare cupimus, juribus et privilegiis derogemus. Tuis itaque supplicationibus inclinati, tibi et tuis successoribus episcopis Avinionensibus quod in tuis, civitati et diocesi Avenionensi, curia romana existente ibīdem, possis in tua capella facere celebrare et alia divina officia exercere et exerceri facere, alta voce, quotiens fuerit opportunum ac prout jura permittent per alium seu alios de tuis subditis seu aliis inter ipsos tamen facere exerceri proinde ac si dicta curia in eadem civitate vel diocesi non existeret, quibuscumque constitutionibus, privilegiis, statutis ac aliis nonobstantibus, de speciali gratia, auctoritate apostolica, tenore presentium indulgemus. Nulli ergo hominum omnino liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem Omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Avinioni, XVI Kalend. Novembris, Pontifficatus nostri anno secundo.

Original en parchemin scellé d'une bulle de plomb sur lacs de soie jaune et rouge. Archiv. de Vaucluse. G. Archevêché d'Avignon. Bull. fol. 43. : Copie Divers. de Novis, 1139, fol. 118).

# INSCRIPTIONS

ET

# DEVISES HORAIRES (1)

## IV.

### INSCRIPTIONS TIRÉES DE PENSÉES MORALES OU RELIGIEUSES.

778. SANCTIFICAT CUNCTAS (2) AUSPICE MATRE DEI.

Église de Notre-Dame de Marceille, près Limoux (Aude). Ce sanctuaire, dédié à la Vierge, est le centre d'un pieux pèlerinage.

779. OMNIBUS HORIS ORA.

Larroque, canton de Mirepoix (Ariège), façade du presbytère (J. de L.).

780. SICUT HIC ALTERNANT SOL ET LUNA VICES
SIC VITA, MORS, FÆTOR, HORROR ET CINIS.

Cadran solaire dans le cimetière de Saint-Martin-de-Damiatte (Tarn). Cette devise est concise et profonde.

(1) Voir le *Bulletin monumental*, années 1877, 1878, 1881.
(2) Sous-entendu *horas*.

781. MOMENTANEUM QUOD DELECTAT
ÆTERNUM QUOD CRUCIAT.

Paris, à l'ancien couvent des Carmes, rue de Vaugirard. Se lit, aux deux côtés d'un cadran d'horloge peint sur un panneau, l'inscription tracée sur deux banderolles, portée par des anges. Doit dater du XVIIIe siècle. Ce couvent est maintenant occupé par les Frères Prêcheurs (1).

782. FUGIT UMBRA CARITAS MANET, 1868.

Aux Allemans, canton de Pamiers (Ariège).

783. FUGIT HORA CARITAS MANET.

Mirepoix (Ariège).

784. SOLIS ARDOR EXTRA
CARITATIS INTRA.

La Rochefoucauld, à l'hospice.

785. UMBRA! QUID ASPICIS UMBRAM?

Krinau, canton de Saint-Gall (Suisse) (2).

786. CHARITAS
UBI CHARITAS IBI CLARITAS. UNAM
QUÆRE, ALIAM TIME ALTERAM SPERA.

Vitry-le-François, ancien couvent de Minimes.

787. CAVTE CAVE MEDIO NE DESIT LUMINE LUMEN.

(1) Ceci était écrit en 1878.
(2) *La Cloche*, p. 84.

788. QUOD MORIERE PATET QUUM MORIERE LATET.

789. FINIT UNA LABORES.

790. *Immortale nihil ver bruma autumnus et æstas*
*Hora dies annus sæcula cuncta docent.*

791. NESCIA MENS FATI EST HORÆ SORTISQUE FUTURÆ.

Paris, couvent des Minimes de la place Royale, dans le jardin. Bou.

792. UNA MANET.

Paris, à Saint-Lazare. Bou.

993. VIDES PRÆSENTEM FUTURUM COGITA
UTRINSECUS REGIMUR.

Paris, cloître des Jacobins, rue Saint-Dominique (1).

794. INSTANTEM RAPERE OCCUPEMUS
FORTITER HORAM
ILLA NON CÆLO VOLUCRES RESIGNAT
OCYUS PENNAS BENEQUE SECUSVE
GESSIMUS MAGNI SOLIO TONANTIS
PROMPTO REFERRE. Bou.

Inscription assez obscure.

795. *Nomen Adonaï benedicas solis ab ortu*
*Usque ad occasum... qui novit adorans*
*Totque refer laudes quod stella nocte coruscant*

(1) Horace, ép. IV, livre I^er.

*Totum... firma*
*Semper qui regnat faveat tibi trinus et unus,*
*Omnia mandat.*

Paris, rue Saint-Victor. Bou.

796. HORA OMNIS TEMPUS SENEX TUA MUNERA LAUDANT
..... ÆGRIS HINC FLUIT ALMA SALUS.

Paris, jardin des Feuillants, rue Saint-Honoré (1).

797. HORA EST JAM NOS DE SOMNO SURGERE
IMA PERMUTAS BREVIS HORA SOMNIS.

Paris, cloître du séminaire Saint-Magloire. Bou (2). La première ligne, tirée de l'épître de saint Paul aux Romains, est la répétition du n° 495. La deuxième ligne est peu intelligible.

798. SOL MOMENTA NICOLAUS MORES, 1666.

Paris, sur une maison attenante au portail latéral de l'église Saint-Nicolas-des-Champs. Dem.

799. OMNES ÆQUALES SOLA VIRTUTE DISCREPANTES.
FECIT BOURDIT, 1786.

Voiron, au hameau de l'Agnelas (Isère). G. V.

800. OMNEM CREDE DIEM TIBI DILUXISSE SUPREMUM.
GRATA SUPERVENIET QUÆ NON SPERABITUR HORA (3). Bou.

(1) Horace, ép. xi, livre Ier.
(2) Horace, ép. ii, livre II.
(3) Horace, ép. iv, livre Ier.

801. TU QUAMCUMQUE DEUS FORTUNAVERIT HORAM
GRATA SUME MANU; NEC DULCIA DIFFER IN ANNUM (1). Bou.

802. SINGULA DE NOBIS PRÆDANTUR EUNTES (2). Bou.

803. DOMINE USQUE AD VESPERAM MANES.

Ivry, maison de campagne de M. Bracouge. Bou.

804. INTRA ET ADORA SOLEM QUI NON FACIT OCCASUM.

Villedieu (Cantal), au-dessus de la porte de l'église.

805. NULLA DIES ABEAT QUIN LINEA DUCTA SUPERSIT.

Sur le méridien d'un atlas, dans une bibliothèque, à Castres (Tarn).

806. NULLA FLUAT CUJUS NON MEMINISSE JUVET.

Bruges (Belgique), rue Saint-Sauveur, en face la cathédrale.

807. HOMO SAPIENS IN OMNIBUS METUET.

Alleins (Bouches-du-Rhône).

808. POSTREMA HÆC MULTA VIDEBIS QUA NON PUTASTIS.

Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire), maison du docteur Maingus. Dem.

(1) Horace, ép. XI, livre Ier.
(2) Horace, ép. II, livre II.

*Inscriptions françaises.*

809. LA CHARITÉ NOUS UNIT.

Vitry-le-François, ancien couvent de Minimes.

810. C'EST L'HEURE DU REPENTIR.

Tarascon (Ariège), sur le mur d'une chapelle.

M. Demonferrand a trouvé, à Paris, chez un marchand de curiosités, un dessin colorié à la main représentant une horloge spirituelle. Au centre, un tournesol sortant d'un nuage; tout autour, les douze heures et une sentence correspondant à chaque heure :

811. Aux angles : *Horloge spirituel* (sic) *qui conduit à l'éternité.*

I. *Adorez l'amour puissant, le priez d'agir sur nous.*
II. *Adorez l'amour miséricordieux qui nous permet de l'aimer.*
III. *Adorez l'amour invisible dont les voies sont inconnues aux sens.*
IV. *Adorez l'amour tranquille et vous unissez à sa paix.*
V. *Adorez l'amour inefable* (sic) *qui ne peut s'exprimer.*
VI. *Adorez l'amour suprême qui veut dominer seul.*
VII. *Adorez l'amour rigoureux qui châtie et qui éprouve.*
VIII. *Adorez l'amour simple qui communique la simplicité.*
IX. *Adorez l'amour saint qui nous sanctifie.*
X. *Adorez l'amour doux qui attire à l'aimer.*

XI. *Adorez l'amour bon qui nous rend capables de l'aimer.*
XII. *Adorez l'amour essentiel, l'essence divine réside en nous.*

Des fleurs peintes enjolivent ce dessin.

812. *Le temps d'un vol égal parcourt en vain l'année;*
*Son progrès régulier pour l'homme est différent.*
*L'homme heureux comme une heure a vu fuir la journée.*
*L'heure est un jour entier pour le mortel souffrant* (1).

Voici une jolie strophe se rapportant à notre sujet, tirée des poésies intimes de Méry, à propos d'un tableau exposé à l'Académie Royale de Londres, sous ce titre : *Le cadran solaire* (1) :

813. *Ainsi que de l'éclair rien ne reste de l'heure*
*Qu'au néant destructeur le temps vient de donner.*
*Dans son rapide vol embrassez la meilleure,*
*Celle qui va sonner;*
*Et retenez-la bien au gré de votre envie*
*Comme le seul instant que votre âme rêva,*
*Comme si le bonheur de la plus longue vie*
*Était dans l'heure qui s'en va* (2).

(1) *Inscriptions morales, ou recueil de quatrains moraux*, par P. Didot l'aîné, 1806, 1 vol. in-18.
(2) *Journal illustré*, n° du 16 août 1879.

## V.

### *Pensées diverses.*

On voyait aux Tuileries, à Paris, et dans d'autres édifices construits par Catherine de Médicis, sa devise, qui se composait d'un arc-en-ciel, avec les mots grecs :

814. ΦΩΣ ΦΕΡΟΙ ΗΔΗ ΓΑΛΗΝΗΝ.

*La lumière apporte la sérénité,* voulant faire entendre qu'elle maintiendrait le royaume en paix (1).

815. GUILLERMUS LEGRANT PRESBYTER CUM CHRISTO VIVAT FELICITER. AMEN.
CY MAI..... ET SANS NULLE POSE FU FAIT, 1514.

Ces deux inscriptions, en lettres gothiques, se lisent autour d'un cadran circulaire en plomb conservé au musée de Varzy (Nièvre). Le cadran a 0m54 de diamètre. De son centre partent en relief les lignes horaires, et dans le haut sont représentés les instruments de la Passion de Notre-Seigneur : la croix couronnée d'épines, la lance, le bâton, l'éponge, les fouets, le coq, le marteau, les clous, l'oreille de Malchus, la lanterne, les 30 deniers, les dés, les tenailles.

Au-dessus de la croix, un écusson porte le monogramme AM.

Ce cadran, donné au musée de Varzy par M. Ch. Fayet

(1) *Symbola heroica*, M. CLAVDII PARADINI BELLIIOCENSIS CANONICI, ex officina Plantiniana, MDC, in-16, p. 27.

(de Paris), a fait l'objet d'une notice insérée dans la *Revue des Sociétés savantes* du 14 juillet 1873 (1).

816. TITANIS AUREI CURRUS PER
MERIDIEM PATEFICIAM HORAM
SED MORTIS AVIDÆ?.....

Cette devise de cadran, qui est incomplète, se lit sur une maison du XVI^e siècle, rue des Capucins, à Caen (2).

817. SPE ILLECTAT INANI
MDCV.

Nice, rue de la Préfecture. DEM.

818. SUB UMBRA QUIESCUNT, 1770.
SUB LUCE GAUDENT, 1785.

Paris, cour de l'hôtel des Invalides.

819. POST FATUM SURGO, 1814.

Couvent des Capucins, près Nice. Les armoiries de l'ordre séraphique y sont figurées.

820. FORTUNA FUGIT SCIENTIA MANET.

Sur un calendrier imprimé à Amiens en 1813 (3).

821. REGI ET REGNO FIDELISSIMA.

(1) Communication de M. Grasset, conservateur du musée de Varzy.

(2) Voir l'intéressant travail sur deux maisons de la ville de Caen (*Bulletin monumental*, année 1881, p. 835 à 849).

(3) Ledien-Canda, imprimeur.

Compiègne (Oise), au cadran de l'hôtel de ville, charmant édifice de style flamboyant. Ce cadran, qui porte la devise de la ville de Compiègne, date de 1830 (1).

822. DATAM DO
NEGO NEGATAM.

Dans un village, près Fenestrelle.

823. PROVIDUS USQUE DEUS.

Paris, couvent des Théatins. Bou (2).

824. AUGET FIDEM CONCORDIA.

Paris, au séminaire de Saint-Sulpice. Bou.

825. PHÆBO ALTERA DELOS.

Paris, à la pointe de l'île Saint-Louis. Bou.

826. OMNIA FERT ÆTAS (3). Bou.

827. UT JUGULENT HOMINES SURGUNT DE NOCTE LATRONES (4).

A un cadran solaire posé à l'entrée d'un bois où il y a des voleurs comme à Bondy. P. Bo.

828. UNAM SPERA.

(1) *Répertoire archéologique de l'Oise,* par E. Woillez. Paris, imp. 1862, in-4.
(2) Aujourd'hui maison particulière.
(3) *Phèdre,* l. V, f. 10.
(4) *Horace,* l. Ier, ép. II, v. 32.

Paris, à l'Estrapade, au sommet d'une maison.

829. UNUM ARRIPE PUNCTUM.

Gentilly, près Paris.

830. UT PRÆSIT ET PROSIT. P. BO.

831. DONA PRÆSENTIS RAPE LÆTUS HORÆ
DUM FUGIT UMBRA QUIESCIT.

Paris, couvent des Grands-Augustins (1). Bou.

832. AMANTALTERNA CAMŒNÆ (2).

Paris, collège du Cardinal-Le-Moine (3).

833. IIDEM EADEM POSSUNT NE HORAM DURARE PROBANTER (4).
BOU.

834. NUNQUAM AURI SED OCULO SEMPER GRATA.

Perpignan, cour de l'hôtel de ville.

835. NUMERA UTERE PROPERA.

Tours, presbytère de l'église Saint-Pierre-des-Corps.

836. VIVENDI QUI RECTE PROROGAT HORAM
RUSTICUS EXPECTAT DUM DEFLUAT AMNIS (5). BOU.

837. UNA DABIT QUOD NEGAT ALTERA.

(1) Virgile, églogue III, v. 59.
(2) Aujourd'hui habitation privée.
(3) *Horace*, l. Ier, ép. I.
(4) *Horace*, l. Ier, ép. II.

Chantilly, maison de M. le duc d'Enghien. Bou.

838. SIC FORTUNA VOLUTAT.

Bercy, chez les pères de la Doctrine. Bou.

839. DONEC TOTUM IMPLEAT ORBEM.

Cette devise, qui était celle d'Henri II, se lit au musée de Cluny, sur une espèce de dyptique où les aiguilles sont remplacées par les trois croissants entrelacés qu'avait pris le prince dont nous venons de parler. Il y a dix-huit heures marquées au lieu de douze. En Italie, on trouve quelques cadrans d'horloge, notamment à Saint-Pierre-du-Vatican, qui ne marquent que six heures.

840. EX UNDIS EMERGUNT IN AURAS.

Paris, au conservatoire des Arts-et-Métiers, sur un cadran en pierre sculpté, avec style en métal. L'inscription fait supposer que le cadran se trouvait placé près d'une pièce d'eau ou d'une fontaine, ou bien qu'il était entre deux figures allégoriques de l'eau ou de l'air.

841. ULTIMA TUM VENIET NON FIDES SI TIBI CARA SALUS
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . UMBRA SERENOS
MONSTRAT ABIRE DIES.

Paris, rue de l'Université, vis-à-vis la rue du Bac.

842. AMICIS QUÆ LIBET HORA.

Vourey.

843. ANTE GERBERTUM SILEBANT.

Aurillac, cadran sur un mur du collège. On donne à ce texte l'explication suivante : Le moine Gerbert, natif d'Aurillac ou de Saint-Simon, près de cette ville, était, indépendamment de ses connaissances universelles, un savant astronome qui aurait introduit en France l'usage des cadrans solaires. Gerbert porta la tiare de 999 à 1002, sous le nom de Sylvestre II.

844. OMNES ÆQUALES SOLA VIRTUTE DISCREPANTES, 1786.

Hameau de l'Agnelas (Isère). G. V.

845. FUGIT TEMPUS MANET RIQUETTI GLORIA.

Toulouse, près des bureaux de la navigation du cana du Midi. P. C.

846. SUA CUIQUE HORA. RO.

847. HÆC CONSCIA NUMINIS ÆTAS.

Devise autour d'un soleil entouré d'un double cercle, l'un d'épis, l'autre d'étoiles; allusion à une apparition de ce genre qui aurait été vue à Rome sous le règne d'Auguste au moment de la naissance de Notre-Seigneur (1).

## INSCRIPTIONS FRANÇAISES

848. *Tu sortiras quand ce cadran*
*Marquera l'heure et le moment.*

Cette inscription, dit Dulaure (*Histoire de Paris*, p. 92),

(1) *Symbola heroica*, ouvrage précité, p. 167.

avait été tracée dans les cachots de la Bastille par un prisonnier nommé Charuel, de Chalons, qui l'avait placée au dessus d'un cadran figuré avec des têtes de mort et des ossements. DEM.

849 *Je chanterai*
*Quand tu sonneras.*

Allusion à un coq et une poule peints sur le cadran Noves (Bouches-du-Rhône). L.

850. *Au cherche Midi.*

Cette inscription, qui se trouve à Paris, rue du Cherche-Midi, 19, a donné son nom à cette voie. Elle est placée au dessous d'un médaillon sculpté en bas relief, représentant un homme barbu assis devant un cadran auquel manque le chiffre XII, il tient à la main un compas. Le cadran est supporté par un enfant. L'inscription est gravée en majuscules dorées sur une petite plaque noire, elle servait d'enseigne à un brasseur.

La façade de la maison où est ce bas-relief regarde le nord ; par conséquent le soleil n'y marque jamais midi (doit dater de la fin du XVIII[e] siècle). DEM.

851. *Je règle et change par mon cours*
*Le temps, la fortune et l'amour.*

Boulogne, près Paris. BOU.

852. *Cadran solaire et faux amis*
*Parlent tant que le soleil luit*
*Et se taisent quand il s'enfuit.*

(*La Cloche*, p. 86.)

853. *Tel qui se dit un ami sûr*
*Est en tout semblable à l'ombre*
*Qui paraît quand le ciel est pur*
*Et disparaît quand il est sombre.*

GOBET : *La Cloche*, p. 86.

854. *Le soleil et la lune éclairent*
*tout le monde.* (lune)
*Aris*
*aubergiste.*

Betharram, sur la façade d'une auberge, majuscules peintes en jaune sur un fond noir.

855. *Regarde et fais ton chemin*
*Moi je fais le mien, 1848.*

Arles, près la route de Tarascon.

856. QUE T'IMPORTE QUELLE HEURE IL EST OU QU'IL N'EST PAS
ENTRE TU TROUVERAS TOUJOURS L'HEURE DU REPAS.

Barde, près Montmorency, à la porte d'un cabaret. Bou.

857. HALTE-LA
C'EST L'HEURE DE BOIRE.

Bordeaux, quai Sainte-Croix, sur un cadran de pendule servant d'enseigne à un cabaret.

858. IL. . . . . . AUT. . . . . . ARD.

Paris, ancienne Cour du Cocher, rue Contrescarpe,

aujourd'hui rue Mazet. N'y aurait-il pas eu : *Il faut éviter le retard*. DEM.

859. JE VOUS LA SOUHAITE HEUREUSE.

Marssac (Tarn). Albi (Tarn), rue de la Croix-Verte, avec la date 1810. Cette légende rappelle le *Salve* du seuil des maisons romaines.

860. DO. SI. SOL. JE DONNE L'HEURE SI LE SOLEIL DONNE.

Ces trois notes et la légende qui les suit se lisaient sur la façade du château de l'Agnelas (Isère). G. V.

861. *Tandis que tristement ce globe qui balance*
*Me fait compter les pas de la mort qui s'avance,*
*Le Français entraîné par ses légers désirs*
*Ne voit dans ce cadran qu'un cercle de plaisirs.*

(Poésies de FAVART.)

Allusion aux pendules de la fin du XVIII[e] siècle où les heures sont marquées sur un cercle tournant autour d'un globe.

862. *Le monde est un cadran mystérieux ou le soleil de la divinité luit toujours ; c'est une horloge sacrée qui marque avec des ressorts bien réglés les heures de la Providence éternelle.*

Armand MAICHIN (*Histoire de Saintonge*).

863. S'il vous faut citer Voltaire parmi les hommes fameux, vous confesserez, sans en être repris, j'en suis

sûr, qu'il a confessé la nécessité de l'Être suprême et le mystère de la création (1) :

*L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer*
*Que cette horloge existe et n'ait pas d'horloger.*

## VI.

### *Inscriptions tirées de l'Écriture sainte.*

864. FIAT LUX ET FACTA EST LUX, FACTUM QUE EST VESPERE ET MANE DIES UNUS.

(*Genèse*, I, 3.)

Saint-Didier (vallée d'Aoste).

A Issy, près Paris, à l'établissement de Saint-Nicolas, pensionnat de Frères, on lit sur deux cadrans :

HIVER. — PRINTEMPS.

865. *Dieu dit qu'il y ait dans le ciel des astres qui marquent les années, les saisons, les mois, les fêtes et les jours de l'année.*

ÉTÉ. — AUTOMNE.

866. *Le soleil et la lune font ce qui leur a été commandé et nous transgressons la loi du Seigneur.*

Ces deux inscriptions sont aussi à l'église de Notre-Dame, à Saint-Affrique (Aveyron).

(1) Lettre pastorale de Mgr Besson, évêque de Nîmes, du 3 mai 1882.

867. MEMENTO HOMO QUIA PULVIS ES ET IN PULVEREM REVERTERIS.

(*Genèse*, III, 19.)

Evian.

868. UTINAM SAPERENT ET NOVISSIMA PROVIDERENT.

(*Deutéronome*, XXXII, 29.)

Belleutre-Tarentaise.

869. DIES NOSTRI QUASI UMBRA.

(*Paralipomènes*, XXIX, 25.)

Padoue.

870. DIES NOSTRI SICUT UMBRA.

Grasse (Alpes-Marimes).

Le cadran solaire de l'ancienne abbaye de Ferrières, précité, est accompagné de deux sujets représentant, l'un un ange devant une femme qui tient sa tête dans les mains, l'autre une femme montrant un petit cadran solaire à un ange. On y lit les inscriptions suivantes :

871. NUMQUID NON PAUCITAS DIERUM FINIETUR BREVI ? DIMITTE ERGO ME UT PLANGEM DOLOREM MEUM. DEM.

(*Job*, X, 20.)

872. CUR FACIEM TUAM ABSCONDIS ET ARBITRARIS ME INIMICUM TUUM.

(*Job*, XIII, 24.).

873. HOMO QUASI FLOS CONTERITUR.
EFFUGIT VELUT UMBRA.

Issy, près Paris, au séminaire.

La première ligne est une variante du verset 2, chapitre XIV, de *Job*.

874. DOMINUS ILLUMINATIO MEA.
(Ps. XXVI, 1.)

Paris, jardin des Petits-Pères, de la place des Victoires. Bou.

875. DEFECERUNT SICUT FUMUS DIES NOSTRI.
(Ps. CI, 4.)

876. ORDINATIONE TUA PERSEVERAT DIES.
(Ps. CXVIII, 91.)

Mende, à la salle d'asile.

877. PER DIEM SOL NON URET TE NEQUE LUNA PER NOCTEM.
(Ps. CXX, 6.)

Lisieux, au collège. Bou.

878. HOMO VANITATI SIMILII FACTUS EST : DIES EJUS SICUT UMBRA. PRÆTEREUNT. MDCXVII.
(Ps. CXLIII, 4.)

Sur un vieux cadran de pierre, aux armes des Bourguignon, collection L. de Bresc.

879. DIES EJUS SICUT UMBRA PRÆTEREUNT.
(Ps. CXLIII, 4.)

Paris, couvent des Petits-Augustins, dans le cloître (1).

880. DIES HOMINIS SICUT UMBRA PRÆTEREUNT 1590.

(Variante du même psaume.)

Épineuil (Yonne), à l'église (2).

881. DIES MEI SICUT UMBRA UMBRA TRANSIERUNT.

(Variante du même psaume.)

Venise, au Campo Santo.

882. A SOLIS ORTU AD OCCASUM
LAUDABILE NOMEN DOMINI
DIES HOMINIS SICUT UMBRA PRÆTEREUNT.

(*Hanns Troschel Nareberge faciebat*).

(Anno MDCXXVII) (3).

Paris, au musée de Cluny, sur un cartel formé de deux tablettes se refermant l'une sur l'autre au moyen d'une charnière.

883. VIDI NIHIL PERMANERE SUB SOLE.

(*Ecclés.* II, 11.)

Cividale (Frioul).

884. CONSERVA TEMPUS. (*Ecclés.* IV, 23.)

Palerme, cadran d'horloge.

885. NE DIFFERAS DE DIE IN DIEM. (*Ecclés.* V, 8.)

Ventavon (Hautes-Alpes), à une auberge.

(1) Aujourd'hui l'école des Beaux-Arts.
(2) *Répert, archéol. de l'Yonne*, par Max Quentin, p. 271.
(3) Variante du même psaume.

886. A l'hôtel Boucicaut, rue Saint-François, à Tours, on voit plusieurs cadrans donnant les heures astronomiques, italiques et babyloniques. Autour de chacun d'eux se trouvent des inscriptions comme on en mettait à cette époque. On y voit une partie du verset 14, du chapitre XIV de l'Ecclésiastique : PARTICULA BONI DONI NON TE PRÆTEREAT.

887. PARTICULA NON TE PRÆTEREAT.

(Variante du même verset.)

Sur une horloge, peinte comme emblème au palais épiscopal, à Bénévent (1).

888. ORIENS NOMEN EJUS.

(*Zacharie*, VI, 12.)

Paris, à la porte d'entrée de la maison des Jésuites, rue Saint-Jacques. Bou.

A la solitude du séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, M. Mollevaut, ancien supérieur, avait placé vis-à-vis du puits du jardin une colonne sur laquelle un cadran portait ces mots :

889. VIGILATE QUIA NESCITIS DIEM NEQUE HORAM.

Paris, sur une banderolle tenue par deux anges, au-dessous d'un cadran d'horloge, dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

Cimiez, près Nice.

Rome, aux thermes de Dioclétien.

(1) Traité des églises, par Mgr Barbier de Montault.

890. VIGILATE ET ORATE NESCITIS DIEM NEQUE HORAM.

(*Math.* XXVI, 41.)

Velletri, dans un couvent de capucins, sur un mur, au couchant. E. O. B,

891. QUA HORA NON PUTATIS VENIET.

(*Luc*, XII, 40.)

Mayenne.

892. OPERIBUS CREDITE.

(*Joan*, X, 38.)

Palerme, horloge de la cathédrale.

893. PERICLITAMUR OMNI HORA.

(*S. Paul*, I Corinth., XV, 30.)

Aime (Savoie), quartier du Poincet.

Savone (Italie), sur le mur d'un ancien couvent de capucins.

894. DUM TEMPUS HABEMUS OPEREMUR BONUM.

(*S. Paul*, Galat., VI, 10.)

Florence, cloître de l'Annunziata.

895. TIMETE DOMINUM QUIA VENIT HORA JUDICII.

(*Apocalypse*, XIV, 7.)

Morges (vallée d'Aoste), à l'église.

Baron DE RIVIÈRES.

(*A suivre.*)

# LE CAMÉE ANTIQUE

## DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NANCY

La bibliothèque publique de la ville de Nancy possède un magnifique camée antique, provenant d'un reliquaire offert à l'église de Saint-Nicolas-de-Port (1) par le roi René et par Jeanne de Laval, sa seconde femme. Ce reliquaire fut détruit en 1792 ; des pierres précieuses qui l'ornaient à cette époque, il ne reste plus aujourd'hui que le camée, heureusement le morceau le plus remarquable, qui représente l'apothéose de l'empereur Hadrien, et que la planche jointe à cette notice reproduit, d'après une photographie prise sur l'original.

Déjà Visconti et Mangez en ont donné une gravure, dans leur iconographie romaine (2); mais, quoique l'œuvre soit d'un bon artiste, elle ne peut faire apprécier le camée, dont les teintes claires sont mal rendues et les ombres trop foncées ; de plus, la physionomie n'est pas ressemblante. La gravure qui accom-

(1) Chef-lieu de canton, arr. de Nancy.

(2) *Iconographie romaine*, t. III, pl. 38, fig. 7. Les gravures sont de Taurel et Mongeot, d'après les dessins de C. Laguiche.

pagne le travail de M. Bretagne (1) a été aussi exécutée d'une manière insuffisante. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que la pierre offre des teintes transparentes qu'il était difficile de réaliser par les anciens procédés graphiques ; la photographie seule peut les rendre avec avantage, et permettre de reproduire exactement l'objet.

Le savant Mory d'Elvange (2) reconnut facilement, dans le personnage représenté, l'empereur Hadrien ; cette opinion, adoptée par Visconti, est incontestable, car la ressemblance avec les médailles du même prince ne laisse aucun doute ; entre autres, le grand bronze n° 540 de la description des monnaies romaines de Cohen (3) est parfaitement identique ; Hadrien est, du reste, le premier empereur romain qui ait porté de la barbe. Dion (4) assure qu'il voulut en cela imiter les philosophes ; mais, ainsi que l'a fait observer M. Mangez (5), son historien Spartien (6) allègue un autre motif : « Il frisait ses cheveux et laissait croître sa barbe, « pour cacher des cicatrices naturelles (peut-être les « cicatrices d'une humeur scrofuleuse). *Promissa bar-* « *ba, ut vulnera quæ in facie naturalia erant, tegeret.* »

Le camée montre Hadrien enlevé au ciel par l'aigle

(1) *Le reliquaire de Saint-Nicolas-de-Port,* pl. II. dans les *Mém. de la Soc. d'arch. lorraine*, 1873.

(2) V. son mémoire, imprimé dans le travail de M. Bretagne.

(3) H. Cohen, *Descr. hist. des monnaies frappées sous l'empire romain*, 1er édit. t. II. 1859, pl. V.

(4) Lib. LXVIII, 15.

(5) *Iconogr. rom.*, *ibid.*, p. 33.

(6) Cap. XXVI.

de Jupiter; de la main gauche il tient une corne d'abondance et, de la droite, une statuette de la Victoire, qui lui présente une couronne. Il a le front ceint de laurier et sa poitrine est chargée de l'égide, qui paraît flotter, puisque l'extrémité ressort de l'autre côté de la corne d'abondance.

La pierre, de forme ovale (h. 71 mill; l. 60), est une sardoine à trois couches; l'artiste a réservé la première qui est brune et la plus foncée, pour les cheveux et la barbe d'Hadrien, pour l'égide, la corne d'abondance, la statuette de la Victoire et l'aigle. La seconde, incolore, a été réservée pour les parties nues des corps de l'empereur et de la Victoire; la troisième, formant le fond, est d'un brun léger, qui traverse la seconde couche transparente, à laquelle elle donne une nuance d'un gris bleuâtre.

Les monnaies et les médailles d'Hadrien sont les plus belles de la série romaine; on croit qu'elles ont été exécutées par des artistes grecs, auxquels on peut également attribuer la gravure de notre camée (1). Le corps est d'un admirable travail, notamment la tête, qui est traitée avec une rare perfection. L'aigle, dont l'attitude est un peu conventionnelle, n'a pas autant de style et paraît un peu lourd; mais, il semble que le graveur a été obligé de se conformer à la disposition des veines diversement colorées de la pierre, et a dû être gêné dans quelques parties; c'est ainsi que le buste de la Victoire est extrêmement élégant et délicat, mais la moitié inférieure de la statuette est beaucoup trop courte.

Ce précieux camée provient, avons-nous dit, du

(1) Hadrien mourut en l'année 138 de notre ère. Le camée doit être de très peu postérieur à cette date.

superbe reliquaire qui fut donné vers 1471, par le roi René et Jeanne de Laval, au célèbre pèlerinage (1) de Saint-Nicolas-de-Port, pour les expositions solennelles d'une phalange du doigt du saint patron. Il était en vermeil et avait la forme d'un avant-bras et d'une main bénissante, de grandeur naturelle, reposant sur un socle droit, à section ovale, tout en or, dont chacun des deux côtés était décoré d'un grand camée, entouré des armoiries émaillées de René et de Jeanne, et de nombreuses pierres gravées. Quelques-unes étaient des camées romains d'un grand intérêt.

Un aussi riche reliquaire ne pouvait échapper à la destruction révolutionnaire. En 1792, le métal fut transporté à la monnaie de Metz; et les pierres gravées restèrent déposées au district de Nancy jusqu'en 1796. A cette époque, on dut les transférer au musée de la ville, installé provisoirement dans l'ancien couvent de la Visitation (le lycée actuel); mais toutes ont disparu, à l'exception du grand camée d'Hadrien, que Visconti a vu chez un habitant de Nancy, et qui, depuis, a fait retour à la bibliothèque publique.

Bien avant la révolution, le second des deux grands camées avait été enlevé du reliquaire, par les bénédictins, pour être offert à Louis XIV. M. Brétagne l'a retrouvé dans le n° 38 de la Bibliothèque nationale qui représente Vénus, debout et nue, à l'exception de sa célèbre ceinture, se regardant dans un miroir et ayant à ses pieds un vase, sur les bords duquel sont posées deux colombes (2). Le travail en est, du reste, médiocre.

(1) Prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Gorze.

(2) Chabouillet, *Catalogue général des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale.* 1858.

On ne sait pas si le roi indemnisa les religieux comme il le fit pour ceux de l'abbaye de Saint-Epvre, près de Toul, lesquels obtinrent 7,000 écus pour l'abandon du fameux camée de Germanicus, qui figure également dans les vitrines de la Bibliothèque nationale (1).

Il y a beaucoup d'analogie entre ce camée et celui d'Hadrien, tous deux représentant des apothéoses; mais, tandis qu'on ne sait rien touchant la provenance originaire du dernier, la tradition rapporte que le camée de Germanicus fut donné à l'abbaye de Saint-Épvre par le cardinal Humbert, qui l'aurait rapporté de Constantinople, où il fut envoyé par le pape saint Léon IX (Brunon d'Egisheim-Dagsbourg). Dom Calmet (2) a révoqué le fait en doute, parce qu'il n'est pas certain que le cardinal ait été religieux à Saint-Epvre; toutefois, M. Chabouillet (3) a démontré qu'il est permis de s'en tenir à l'opinion ancienne. « C'est de Constantinople, dit-il, que nous viennent les plus beaux camées, et rien ne serait plus vraisemblable que la provenance assignée par la tradition du monastère de Saint-Epvre. Le cardinal Humbert fut en effet moine à Moyen-Moutier, et s'il est vrai qu'on ne dise pas qu'il ait été religieux à Saint-Epvre, comme le remarque Dom Calmet, il faut noter qu'il est qualifié de religieux de Toul, *Monachus Tullensis*, par Sigebert de Gemblours (T. *De illust. scriptor. eccles.*, c. 150); il peut donc avoir appartenu, à une autre époque, à l'abbaye de Saint-Epvre de Toul; et d'ailleurs ne pouvait-il pas gratifier cette abbaye de ce beau

(1) *Idem*, n° 209.
(2) *Notice de la Lorraine*, t. II, p. 644.
(3) Chabouillet, *ibidem*.

cadeau, sans avoir fait partie de la communauté ?... »

On doit à Mory d'Elvange (1), que son amour du pays et ses remarquables travaux historiques ne purent préserver de l'échafaud révolutionnaire un précieux croquis, grandeur naturelle, du reliquaire de Saint-Nicolas, et une intéressante notice qu'il communiqua à l'Académie de Stanislas, dans ses séances des 4 et 18 décembre 1792. Feu M. Noël a fait lithographier ces dessins, demi-grandeur, pour les joindre au *Catalogue raisonné* de ses collections lorraines (2). Enfin, M. Bretagne a reproduit les croquis de Mory d'Elvange et a imprimé son mémoire, en y ajoutant d'importantes annotations (3).

On doit la conservation d'un grand nombre de pierres précieuses à l'usage, qui existait, au moyen âge, d'en orner les reliquaires et les objets du culte. Il serait très intéressant pour l'étude de l'iconographie romaine et de l'art antique, de reproduire celles qu'on rencontre dans les trésors des cathédrales de quelques villes du pays rhénan.

Dans un voyage que nous avons fait récemment à Cologne, nous avons remarqué que la châsse des rois mages est ornée, du côté du chevet, d'une vingtaine de pierres gravées, parmi lesquelles un camée sur onyx de $0^m06$ sur $0^m05$ environ, et d'un très beau travail, représente un empereur romain assis, couronné par la Victoire, dans l'attitude de Tibère, sur le camée de la Sainte-Chapelle ; quelques autres de ce reliquaire, mais

(1) Sur cet homme de mérite, consulter : *Éloge historique de F. D. de Mory d'Elvange*, par M. A. Digot, dans les *Mém. de l'Académie de Stanislas*, 1843.

(2) *Catalogue raisonné*, t. III de la 1re édit., 1853.

(3) Bretagne, *ibidem*.

plus petits, représentent des impératrices, que nous n'avons pu déterminer exactement; il y a cependant, croyons-nous, une Faustine la jeune, en buste; un autre, sur lequel on voit la tête de Méduse, nous a paru être très remarquable. Nous croyons que ces pierres gravées, qui le mériteraient bien pourtant, n'ont jamais été étudiées. Du moins, c'est vainement que nous en avons demandé aux clercs préposés à la garde du trésor, et à quelques libraires, des descriptions ou de bonnes photographies. Nous ignorons, de même, si l'admirable camée d'Auguste, sur la croix de Lothaire, à Aix-la-Chapelle, a été l'objet d'un travail spécial.

Le camée qui appartient à la Bibliothèque de Nancy y est encore conservé; mais, comme on ne peut le voir sans déranger les conservateurs de cet établissement, il serait désirable que l'administration le joignît aux collections qu'elle a déjà fait déposer au musée historique lorrain, installé dans l'ancien palais ducal, et que l'on confectionnât un meuble qui, en présentant assez de garantie pour la sécurité de ce précieux bijou, permît à tous les visiteurs de l'étudier facilement et à loisir (1).

Léon Germain.

(1) M. Ch. Courrault, l'un des conservateurs du musée, en a enrichi les vitrines de deux fac-simile, fort habilement exécutés, du camée de Germanicus, provenant de Toul, et de celui de Vénus, provenant de Saint-Nicolas.



*Heliog. Dujardin* *Imp. Eudes*

CAMÉE DE NANCY
Apothéose de l'Empereur Hadrien

# LA TOUR CENTRALE DE BAYEUX

## ET M. RUPRICH-ROBERT

Le 18 juillet dernier les membres du Congrès archéologique, réuni à Caen, se sont transportés à Bayeux pour en visiter les monuments. Le premier est sa cathédrale, que la beauté de son architecture et la perfection de son ornementation rangent parmi les deux ou trois plus belles églises de la Normandie, si riche pourtant en monuments religieux. Elle a une longueur hors d'œuvre de 102 mètres, sur une largeur de 34 mètres au transsept ; sa nef a 11 mètres 50 d'axe en axe et 23 mètres de hauteur ; l'ensemble des constructions couvre environ 3,400 mètres carrés. Par ces proportions elle reste loin des plus grandes cathédrales, et cependant, au premier abord, on serait tenté de l'y ranger par le grand effet qu'elle produit tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Mais ce n'est pas le lieu de décrire cette église, ne voulant parler que de la tour qui s'élève au centre de la croisée et des travaux de son soutènement en 1855.

Lorsqu'on examine à l'intérieur ce majestueux vaisseau, la blancheur de la pierre, et si l'on regarde de très près, la plus grande hauteur des assises indiquent une construction nouvelle pour les quatre gros piliers de

la croisée ; mais, à moins d'être au fait des travaux exécutés, on n'imaginerait jamais que ces piliers ont été reconstruits en totalité en respectant les constructions supérieures et sans ébranler celles qui les entourent. Ceux qui voyaient l'édifice pour la première fois avaient peine à se figurer que cette église eût couru le danger d'une ruine presque complète, et n'y avait échappé que par une reprise en sous-œuvre aussi heureuse qu'elle était hardie ; ils écoutaient avec intérêt les détails qui leur étaient donnés à ce sujet.

Quelques-uns parlèrent alors d'une brochure parue l'année dernière (1) et contenant d'amères critiques sur ces travaux de soutènement.

Nous nous trouvions dans le vaste chœur : personne ne regretta avec l'auteur l'extension exagérée qu'on lui avait autrefois donné en dépit du plan. On y avait joint la croisée en la séparant des transsepts par un rang de hautes stalles, tandis qu'un grand jubé la fermait du côté de la nef. Réduit à ses dimensions primitives, c'est encore un des plus beaux chœurs que l'on puisse voir. Personne ne blâma les restaurateurs d'avoir employé des pierres de forte dimension pour la reconstruction des piliers, ou de n'avoir pas, par un artifice facile, simulé un appareil moins élevé. On s'aperçoit plus facilement de la reprise, mais elle ne nuit en rien à l'harmonieuse beauté du vaisseau. D'ailleurs c'est une page glorieuse dans l'histoire de la cathédrale, et il n'y a pas de raison pour la dissimuler.

(1) *De l'influence de l'opinion publique sur la conservation des anciens monuments*, par M. Ruprich-Robert, inspecteur général des monuments historiques. Paris, Morel, et Caen, Le Blanc-Hardel.

Le seul point où les avis se sont partagés c'est dans l'appréciation du couronnement qui a remplacé la coupole de Moussard, démolie par M. Ruprich-Robert au-dessus de l'admirable tour octogone du Patriarche. Les uns en trouvaient la silhouette satisfaisante, les autres regrettaient que la construction ne fût pas toute en pierre, ou en critiquaient les détails. Mais tous se félicitaient de voir debout ce monument qui avait été si près de sa ruine et admiraient la hardiesse de la reprise en sous-œuvre. Aussi chacun sourit en entendant, sans trop la comprendre, la phrase finale de la brochure où les habitants de Bayeux sont accusés d'avoir sacrifié leur monument à un succès éphémère.

Nous en resterions là si l'auteur n'avait froissé les susceptibilités des archéologues en disant qu'ils se mêlent de ce qui ne les regarde pas ; s'il n'avait blessé les Bayeusains en se moquant de leur amour pour leur clocher ; et s'il n'avait parlé d'empirisme à propos des travaux de soutènement. Une courte réponse va être donnée aux accusations portées contre les uns et les autres.

I. — Il est facile de voir que M. R.-R. n'aime pas les archéologues, dont les critiques intempestives troublent les architectes des Beaux-Arts dans leurs réparations à nos vieux monuments. Tout ce qu'il dit sur l'intervention fâcheuse de l'opinion publique, « tantôt foudre, tantôt lumière, quelquefois simple vent coulis (brochure p. 6), » est à leur adresse. Ils sont la foule contre l'envahissement de laquelle il faut protéger nos richesses (p. 7). Il prétend qu'on ne peut, en aucun cas, rendre responsables des malheurs qui arrivent à nos monuments les personnes placées à la tête des administrations, parce que trop souvent elles sont débordées

par des réclamations fondées ou non (p. 8). S'il veut bien concéder que tous les archéologues ont les mêmes désirs et les mêmes intérêts, il ajoute : « Mais il serait « utile, en définitive, de ne pas oublier qu'il est né« cessaire d'aller au fond des choses avant de se pro« noncer absolument, et d'entraîner l'opinion publique « dans une fausse voie, quand le cas se présente pré« cisément de lui tracer un autre chemin (p. 31). » Ce sont des vérités que nous n'avons pas envie de contredire. L'auteur appelle à son secours M. Viollet-le-Duc qui trouve « que trop de personnes peu compétentes « se sont mêlées de l'affaire de Bayeux (p. 49). » Il cite plus loin le ministre, M. Fortoul, qui reproche à la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments un esprit dominé par des habitudes de localité et des affections de clocher. Le ministre ajoute qu'il a eu dernièrement besoin de toute son énergie pour mettre à la raison la société des Antiquaires de Picardie qui entravait les travaux ordonnés à la cathédrale d'Amiens par le Comité des inspecteurs généraux (p. 53) (1). Enfin il est heureux de repro-

(1 M. le chanoine Corblet, auquel j'avais fait part de la singulière phrase que l'on vient de lire, a bien voulu me répondre :

« La Société des Antiquaires de Picardie a longtemps et énergiquement lutté contre l'omnipotence funeste de M. Viollet-le-Duc. Si ce dernier trouvait un appui chez les Inspecteurs généraux et les Ministres, la Société a été soutenue par les sympathies de toute la population Amiénoise. Nos efforts ont souvent été infructueux, mais souvent aussi nous avons pu prévenir les actes de vandalisme qu'on préméditait. C'est surtout en 1852 et 1853 que la Société s'est

duire la lettre assez ridicule d'un évêque qui fulmine contre les critiques faites à l'œuvre des architectes du gouvernement, *au nom de la cause supérieure et sacrée de la science et de la raison, de l'autorité et de l'ordre* (p. 31).

L'auteur n'a de louanges que pour les Sociétés archéologiques bien sages, qui ne critiquent rien et se désintéressent des travaux exécutés dans leur province (p. 22). Cette théorie aura peu de succès dans la Société française d'Archéologie, qui compte sur l'initiative personnelle de ses membres et regarderait une pareille abstention comme un signe de décadence. M. R.-R. abandonne volontiers à l'opinion publique et aux archéologues tous les autres sujets; mais on ne doit pas toucher aux architectes du gouvernement, *plus éclairés* et *plus désintéressés que ceux de la province* (p. 59). Toute réclamation lui paraît une opposition

opposée à la destruction de l'ameublement du temps de Louis XV, et surtout de ses magnifiques grilles. Elle a protesté contre l'adjonction d'une salle de catéchisme, dont le style discordant déshonore notre basilique ; d'un cloître et d'une salle capitulaire, triste entourage de l'œuvre de Robert de Luzarches. Elle a protesté contre l'affreuse armoire qui sert dans le chœur de buffet d'orgue et contre les mutilations qu'a occasionnées son placement.

« En 1857, nous protestions contre l'enlèvement et la presque destruction d'une Assomption en marble blanc, œuvre du sculpteur Blasset. En 1867, nous faisions des réclamations aussi inutiles contre le déplacement des tombes en bronze des évêques fondateurs de la cathédrale.

« Dans ces débats la Société des Antiquaires n'a jamais été animée que par l'intérêt qu'elle porte au monument qui fait la gloire de la ville d'Amiens. »

systématique ; toute critique du journalisme local, *abandonné à lui-même*, mérite une répression surtout lorsqu'elle s'adresse à *l'architecte lui-même* (p. 40).

Il serait peu utile de plaider ici pour la liberté des appréciations archéologiques ou pour celle de critiquer les œuvres des architectes officiels. On pourrait d'autant plus nous les laisser qu'il est bien rare qu'elles obtiennent un résultat. L'heureux succès des réclamations faites en faveur de la cathédrale de Bayeux est due à l'intervention du souverain qui a produit la bonne volonté de l'administration centrale. Trop souvent les remarques les plus naturelles, les critiques les plus fondées, les prières les plus pressantes n'ont rien pu contre la volonté, pour ne pas dire le caprice, de l'architecte. Celui-ci a d'ailleurs, pour se consoler de nos critiques et de certains échecs, les louanges de son ministre et l'approbation de ses collègues, qui ne lui font défaut dans aucun cas (p. 23 et 50).

J'aurais voulu discuter quelques-unes des opinions de l'auteur sur les reconstructions partielles ou totales des monuments historiques, mais il faudrait pour cela un gros volume (p. 1) et j'en fais grâce au lecteur.

II. — Les habitants de Bayeux qui, dès l'origine, comme le disait le ministre en 1855, appréciaient peu l'architecte de leur cathédrale (p. 53), ne seront pas embarrassés pour lui répondre ; mais la reconnaissance que je leur dois pour avoir conservé aussi vif, depuis vingt-cinq ans, un souvenir qui m'est cher, m'impose le devoir de rendre hommage à cette population intelligente et énergique qui, luttant contre tout espoir pour conserver son monument, a su imposer sa volonté à toutes les indécisions et à tous les mauvais vouloirs. D'autres raconteront mieux que moi ce mouvement

vraiment populaire et rendront justice à ceux qui l'ont dirigé. Et d'abord, au vénérable prélat, que le péril de sa cathédrale accablait plus que son âge ; qui fut frappé mortellement le lendemain de la visite faite au monument par M. Viollet-le-Duc dans laquelle il avait laissé voir le parti pris de démolir la tour centrale, et dont les derniers jours furent consolés par l'espoir qu'elle serait conservée. M. R.-R. dit que la maladie de Mgr Robin donna carrière à toutes les espérances et à tous les désordres (p. 31). Elle fut au contraire un coup terrible pour les défenseurs de la cathédrale. L'émotion populaire n'eût pu aboutir, sans quelques hommes courageux et persévérants parmi lesquels je ne nommerai que MM. Gaugain et Villers. Les écrits mordants du premier troublaient le sommeil de l'architecte, peut-être aussi celui du ministre, et si la présente polémique devait continuer, on ne pourrait mieux faire que de les réimprimer.

Les démarches multipliées de la municipalité de Bayeux eurent un résultat heureux au moment où la démolition marchait rapidement. Devant l'impuissance avouée des architectes de l'État, on eut recours aux ingénieurs, et ceux-ci sauvèrent le monument. Ici se place l'incident de l'architecte voulant continuer la démolition et de la population se soulevant pour le forcer à lâcher sa proie. Il faut dire à sa décharge que, par une négligence des bureaux du ministère, il n'avait pas été averti à temps de sa destitution (p. 60).

M. R.-R. trouve que cette passion des Bayeusains pour leur cathédrale est une déviation de l'esprit local, le monument appartenant à l'État (p. 36). Plus loin, il raconte que M. Prosper Mérimée, sénateur, fut « indi« gné en qualité d'artiste, d'archéologue et d'adminis-

« traiteur des procédés employés dans ce mouvement « que l'on peut, sans exagération, qualifier de révo- « lutionnaire. Il s'agissait d'un monument confié aux « soins de l'Etat, auquel on l'enlevait, pour ainsi dire, « appartenant non à Bayeux, mais à la France, bien « que sur les lieux on n'ait jamais paru s'en douter « (p. 65). » A Bayeux, comme ailleurs, ou goûtera peu cette théorie socialiste de l'État expropriant les populations de leurs monuments pour les donner à ses architectes.

Il est aussi difficile d'admettre que ces architectes réparent ou modifient ces édifices *pour rendre service à l'histoire* (p. 24, 32, etc.). Les églises ont été construites dans un but d'utilité déterminée : on les répare et on les entretient dans le même but, et non pour rendre service à l'histoire. Cette déviation de l'esprit archéologique amènerait rapidement à dénaturer les édifices pour rendre service à des théories personnelles.

Les Bayeusains ne croiront pas davantage l'auteur lorsqu'il affirme que si on l'eût laissé faire, tout ce serait mieux passé et à meilleur marché. Ils savent que non seulement la tour centrale, mais encore une grande partie de la cathédrale, étaient menacées d'une ruine prochaine. Le rapport de M. Viollet-le-Duc, pour ne citer que celui-là, ne laisse aucun doute sur ce point. Le croisillon nord, les dernières travées de la nef, le côté nord du chœur eussent été entraînés dans la catastrophe (p. 49). Mais là où il se trompait c'était de croire sauver le reste en démolissant la tour en toute hâte.

Le danger était pressant, et comme les moyens de soutènement étaient insuffisants, il est fort probable que la catastrophe serait arrivée avant la fin de la démoli-

tion. Une reconstruction des parties ruinées eût coûté même, sans reconstruire la tour, trois à quatre fois ce qu'a coûté la reprise en sous-œuvre, car les habitants de Bayeux sont persuadés que, même dans le cas le plus favorable, la tour centrale n'aurait jamais été reconstruite. Ils disent que l'architecte ne croyait guère lui-même à cette reconstruction, et en donnent pour preuves la brutalité de la démolition et la manière fantaisiste dont on numérotait au hasard du pinceau les pierres jetées en tas. Ils persistent donc à conserver un souvenir reconnaissant pour MM. Flachat et de Dion, qui ont conservé leur tour; car ils s'obstinent à croire, malgré l'auteur de la brochure, que c'est la même, et qu'on n'aurait pu la changer sans qu'ils s'en aperçussent.

III. — Dans une séance tenue à Bayeux le 12 janvier 1854 par la Société française d'Archéologie, un membre disait à propos de la question qui nous occupe : « Le système suivi par le ministre des cultes de confier des travaux considérables en province à des architectes qui habitent Paris et ne peuvent, qu'à de longs intervalles, venir voir ce qui s'y passe, est très regrettable. On conçoit, en effet, que ces hommes de talent, mais qui n'ont aucun amour du pays, qui abrègent le plus possible leurs rares visites pour retourner dans la ville de délices dont ils s'éloignent avec regret, sacrifient tel ou tel membre d'un édifice lorsqu'il se présente de graves difficultés pour le réparer : il faut que l'amour du sol inspire l'architecte dans ces circonstances difficiles. Espérons que la cathédrale de Bayeux conservera sa tour. Nous voyons tous les jours des gens qui marchent et auxquels les chirurgiens voulaient couper la jambe. La ville de Bayeux prendra exemple sur ceux qui n'ont point voulu consentir à l'amputation et qui

se sont guéris sans le secours des princes de la faculté de Paris. »

Certes, un architecte résidant n'eût pas laissé s'accumuler sur les voûtes d'une église en péril 148 mètres cubes de débris d'ardoises et d'autres décombres répartis de la manière la plus inégale et pouvant, à un moment donné, causer des accidents ; il n'eût pas laissé si mal construire des murs de remplissage, et il aurait veillé à ce que les cintres de son étaiement touchassent les arceaux qu'ils devaient soutenir. Si les habitants de Bayeux ont conservé un si vif souvenir des ingénieurs qui ont soutenu leur cathédrale, c'est qu'ils les ont vus à l'œuvre, passant toute leur journée sur les travaux et souvent une partie de la nuit, veillant à tout, prévoyant tout, toujours à l'endroit le plus dangereux et sachant faire partager à tous leurs ouvriers l'ardeur et la confiance qui les animaient.

M. R.-R. se moque des ingénieurs qui soutiennent pour soutenir (p. 60), ce qui pourtant semble assez logique. Il serait injuste de dire de lui qu'il a détruit pour détruire, ou même qu'il a détruit pour reconstruire, mais on peut, sans déprécier son mérite d'architecte, dire qu'il a détruit faute de pouvoir soutenir. Lui-même dans ses rapports au ministre, et en particulier dans celui du 3 juillet 1854, constate l'inutilité de ses essais de soutènement..... « Ces désordres se sont accrus « d'une manière inquiétante ; cependant les travaux « d'étaiement ont été exécutés....., les progrès du mal « s'arrêtèrent momentanément, par suite des moyens « employés, mais bientôt de nouveaux écrasements se « manifestèrent, etc., etc. »

Le cerclage de la tour carrée fut presque la seule précaution utile qui fut prise. Cette idée heureuse rend


D. LANCELOT
GERARD

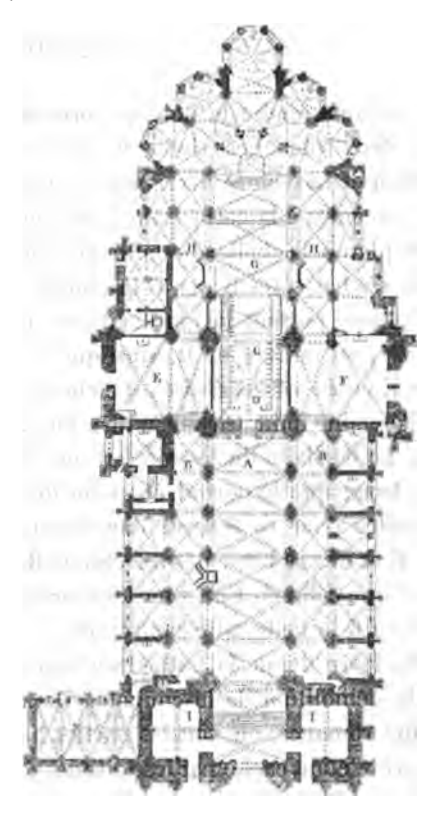
plus incompréhensible certain projet où l'architecte diocésain propose, pour cette même tour carrée, des arcs de décharge qui auraient eu pour résultat une aggravation immédiate des désordres.

On ne peut dire rien de plus net sur ces travaux que le passage suivant du rapport que M. Flachat adressa au ministre le 16 septembre 1855, et dont les conclusions furent toutes confirmées par l'événement.

« Les travaux de soutènement qui ont été exécutés jusqu'à ce jour, loin de remplir leur but, surchargent au contraire les piliers et tendent à en accélérer la destruction. Ces travaux, consistent, en effet, en murs au moyen desquels on a rempli les baies qui avoisinent les piliers, et en cintres placés sous les arcaux de la tour. Ces cintres, ainsi que les murs des baies inférieures, ont été posés sur un sol de remblais; ils ont tous subi des tassements et, par conséquent, ne supportent et ne pourraient, en aucun cas, rien supporter du poids de la tour, tandis que les murs des baies supérieures n'ont d'autre effet que de charger inutilement les piliers de la moitié de leurs poids. »

Dans l'état où se trouvaient les gros piliers de la croisée, l'art de l'architecte était impuissant; il fallait la science de l'ingénieur. L'instruction que l'État donne à ses architectes porte trop sur la forme des monuments et leur ornementation, en négligeant beaucoup la statique et l'étude des matériaux. Il se forme heureusement à l'école spéciale d'architecture de M. Trélat une nouvelle génération d'architectes plus pratiques et connaissant mieux les lois de la stabilité des constructions. M. R.-R. peut se consoler en pensant qu'aucun de ses collègues n'eût probablement fait mieux que lui. La preuve s'en trouve, pour ne citer qu'un exemple, dans

l'accident de l'église Sainte-Croix de Quimperlé, dont la tour centrale menaçait ruine comme celle de Bayeux. On envoya sur les lieux un architecte des monuments



historiques qui voulut prouver que, lui aussi, savait faire une reprise en sous-œuvre. Il réussit si bien que, lorsque les travaux furent terminés, la tour consolidée s'écroula en une demi-heure en écrasant plusieurs personnes. Le remplacement de M. R.-R., comme archi-

tecte diocésain, lui a probablement évité une pareille mésaventure.

Montfort, 11 août 1883.

A. DE DION.

Pour aider à comprendre la note qui précède, nous joignons ici deux planches tirées de l'ouvrage de MM. H. de Dion et Lasvignes décrivant les travaux de soutènement exécutés à la cathédrale de Bayeux.

D'abord le plan à l'échelle du millième. On voit la nef en A avec ses bas-côtés B ; en C la croisée dont les quatre gros piliers portent la tour centrale. Le Jubé, démoli en 1851, est indiqué en D, ainsi que l'ancienne disposition des stalles sous la croisée. Le chœur a repris maintenant l'étendue indiquée par la disposition primitive du plan. La déclivité du terrain fait que la nef est de 1m40 plus basse que le portail et qu'on descend de nouveau 1 mètre pour se trouver dans les transsepts nord et sud, E et F. Les bas-côtés du chœur H sont de 1m50 plus bas que celui-ci. En I sont les tours romanes de l'entrée et en K la belle salle capitulaire.

La vue extérieure donne la cathédrale telle qu'elle était avant la démolition de la coupole. Derrière les massives tours romanes, on voit les parties hautes de la nef, le bas-côté étant caché par les toits des maisons ; puis le transsept sud qui cache le chœur. Au centre s'élève la tour carrée, de 1425, au-dessus la charmante tour octogone construite en 1477, par Louis de Harcourt, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem, et au sommet le dôme de Moussard, qui remplaça en 1714 une coupole en plomb détruite par un incendie.

# CHRONIQUE

**Mouvement de la Société française d'Archéologie.** — Dans la séance de clôture du congrès de Caen ont été proclamés membres de la Société :

MM.

1. Anquetil (Eugène), avocat à Bayeux;
2. Edmond de la Heuderie, à Trévières (Calvados);
3. Gaston Le Courtois du Manoir, rue Singer, 10, à Caen
4. Raoul Douin, rue Singer, 8, à Caen,
5. J.-H. Rivette-Carnac, esq., à Calcutta (Indes).

Ont également été nommés membres de la Société dans la séance administrative du 31 août 1883 :

MM.

6. Le colonel Le Cornu, manoir de la Hague (Jersey);
7. Levé, vice-président du tribunal de Coutances;

Présentés par M. Léon Palustre.

8. Edmond Falgairolle, à Vauvert (Gard);

Présenté par M. Ernest Aube.

9. Léonce de Behr, à Gamarde (Landes);
10. Bertrand Castaignède, à Pissos (id.);
11. L'abbé Départ, curé-doyen de Mimizan (id.);
12. Eugène Dufourcet, juge au tribunal civil, à Dax ;
13. L'abbé Gabarra, curé de Capbreton (id.);
14. L'abbé Lugat, curé-doyen de Villeneuve-de-Marsan (id.);

15. Léon Martres, ancien magistrat, à Castandet (id.);
16. Léon Sorbet, docteur-médecin, à Aire (id.);
Présentés par M. Taillebois.

**Peintures murales découvertes à Gisors** (Eure). — Au mois d'octobre 1882, en reprenant en sous-œuvre une vieille maison de bois portant le n° 9 (1), on découvrit une peinture murale occupant toute la paroi contiguë au « Cul-de-sac au Beurre » et ne mesurant pas moins de huit mètres de longueur sur deux de hauteur.

Cette peinture était divisée en plusieurs panneaux, dont autant de légendes en français du temps, et en caractères gothiques, expliquaient les motifs.

Le sujet principal était le *Triomphe de César*. On y distinguait notamment :

Un corps de trompettes, où *deux Égyptiens de la Haute-Égypte* se faisaient remarquer par leur absence de costume et la couleur de leur teint.

Les armes et insignes des chefs ennemis, ainsi que les dépouilles des nations soumises : « *Comment le dict César faisoit porter par excellence et triomphe, les enseignes et bannières des cinq victoires par lui obtenues cōtre les ēnemys, avecque les dépouilles de ceulx qu'ils avoit mys en sa subjectiō, ce que portaiēt plusieurs soldats couronez de laurier, cheminans en très-noble et bonne ordōnāce.* »

Des vases chargés des richesses enlevées aux vaincus : « *Come le dict César faisoit porter vaisseaulx d'or et d'argēt plains de trésors du pays de Gaule, or monoyé, pierreries très-riches, ainsy que triūphant, puissant et domināt sur tous par gens couronez de laurier, en signe de triumphe et excellence.* »

César sur le char d'ivoire, « *chariot le plus riche que oncques feust veu,* » en tunique brodée de palmes et en toge

(1) De la rue du Bourg ou Grand'Rue

également ornée de broderies, une branche de laurier dans la main droite, et dans la gauche un sceptre, le front ceint d'une branche du laurier de Delphes, faisant sa rentrée dans Rome, et montant au Capitole déposer dans le giron de Jupiter la couronne de laurier, qu'il devait échanger contre la couronne d'or étrusque enrichie de pierreries : « *Comē Jules César ētra dedans Rome après grādes et incroyables batailles qu'il a gaignez sur les cinq royaulmes et aultres pays, et sē alla au temple iupiter, où il laissa la brāche de lorier et printz la corōne dor.*

Enfin, le fils du vainqueur, à cheval, suivi de deux personnages, dont l'un portait une branche de laurier, et l'autre une bannière sur laquelle on lisait : « *Le petit Iules César, fils du dict empereur, lequel il eut de la royne Cleopatra, sœur de Ptolémée, roi de Égypte.*

Quelques autres panneaux, qui n'ont pu être aussi bien examinés, parce qu'ils étaient en partie masqués par un escalier et que leurs légendes se trouvaient à demi-effacées, paraissaient avoir trait au même sujet.

Mais il en était deux qui, quoique placés au centre des premiers, en différaient sous le rapport du motif de la composition et du faire. C'étaient des scènes d'intérieur, avec des personnages vêtus, non plus à l'antique, mais comme ceux du temps, et dont l'exécution, décélant une main bien plus exercée, laissait percer quantité de détails précieux pour l'histoire du costume à cette époque : deux véritables bijoux de peintures, perdus au milieu de morceaux d'un effet décoratif assez puissant, il est vrai, mais tout au plus bons à leur servir de repoussoirs. Que représentaient ces derniers, aucune légende ne l'indique; on lit seulement au-dessous, en caractères romains, les mots : VERTE-OREILLE. Est-ce un titre, est-ce une signature? c'est ce que nous n'avons pu découvrir.

Dans une récente séance de la Société des Antiquaires de France, un de ses savants membres, M. Duplessis, en signalant à l'attention de ses collègues ces peintures, les fit

remonter à peu près au milieu du XVI$^{e}$ siècle. Il crut pouvoir les rattacher à l'école de Fontainebleau, c'est-à-dire qu'elles seraient l'œuvre, sinon de l'un des maîtres italiens qui travaillaient alors à ce palais, du moins de l'un de leurs élèves ou imitateurs.

Nous ajouterons que cette habitation était probablement alors celle d'un des membres du bailliage, situé en face, peut-être même celle du président de ce tribunal.

Etaient-ce là les seuls peintures que renfermât originairement cette pièce? Certaines parties du cortège de César que l'on s'attendrait à voir représentées et qui ne figurent pas, des lacunes dans les lettres alphabétiques employées au numérotage des panneaux, en feraient douter si on ne supposait au propriétaire qui les fit appliquer, trop de bon sens pour n'avoir fait décorer qu'un côté de sa salle.

Cachés, peut-être pendant des siècles, par une cloison, ces ouvrages n'ont dû qu'au hasard de revoir dernièrement le jour. Etant pour reboucher un trou dans cette cloison, un ouvrier les aperçut et les signala au propriétaire, M. Prévost, bijoutier, lequel, en homme de goût, les fit démasquer avec la plus grande précaution. Comme toutes les constructions de ce genre, qui ont penché, les unes à droite, les autres à gauche, quelques-unes même en arrière ou en avant, ce qui leur donne un aspect mouvementé des plus originaux, celle-ci s'était éloignée de la verticale. C'était pour l'y ramener intérieurement qu'on l'avait revêtue de ce rideau. Mais le propriétaire qui exécuta ce travail, ne voulant pas détruire des peintures décoratives auxquelles il attachait sans doute du prix, eut soin de ménager, entre l'ancienne cloison et la nouvelle, un vide de huit à dix centimètres : ce qui explique leur état de conservation, tel qu'on les croirait appliquées depuis quelques années seulement.

Des efforts sont heureusement tentés pour préserver encore une fois, non seulement de la destruction, mais

encore de l'oubli, ces débris d'un art qui a jeté un si vif éclat sur le règne de François Ier. VICTOR PATTE.

(*Extrait d'un ouvrage sur Gisors, destiné à paraître dans quelques mois.*)

**Le vandalisme dans l'art chrétien à Bordeaux.** — Un mémoire lu à la réunion des Sociétés savantes, et loué par M. Ballu à la Sorbonne, en 1881, puis imprimé dans le recueil des travaux de la même année, et enfin recommandé, ainsi que l'auteur, M. l'abbé Corbin, à M. le ministre de l'Instruction publique, par M. Paul Mantz, directeur général des Beaux-Arts, en 1882 ; ce mémoire, dis-je, dénonçait au Comité chargé de veiller aux édifices du culte, les abus commis à l'église Saint-Ferdinand, de Bordeaux.

Depuis cette époque, on n'y a malheureusement apporté aucun remède, malgré les réclamations de la presse locale ; et l'arbitraire, l'oubli des meilleures traditions de l'art chrétien, le mauvais goût, en un mot, continuent à régner dans nos églises.

Je viens aujourd'hui défendre la cathédrale Saint-André contre les libertés par trop grandes qu'on s'y permet. L'énumération en serait longue. Aussi dois-je me restreindre au déambulatoire de l'abside et à la tribune d'entrée par la nef. Je rappelle, avant de commencer, que les cathédrales étant propriété de l'Etat, nul n'a le droit d'y faire des changements notables, sans l'agrément de MM. les ministres des cultes et de l'intérieur. C'est là ce qu'on oublie encore obstinément à Saint-André de Bordeaux, toujours malgré les observations, privées et publiques, adressées à qui incombe le soin du monument. Ceux qu'elles visent en font table rase, peut-être à bon escient. Bref, je vais mettre les deux pieds dans le domaine de la critique.

§ I. — LE DÉAMBULATOIRE.

Il renferme cinq œuvres d'art traitées par le ciseau ou la sculpture, outre trois tableaux.

La première, à main gauche des allées du chœur, côté sud, est un joli groupe en pierre, du XVIe siècle, et, par conséquent, de la Renaissance, qui représente sainte Anne et la Vierge enfant, debout auprès de sa Mère. La statue de sainte Anne mesure 1m45 de hauteur. Une physionomie douce et naïve, un heureux agencement des draperies et le naturel dans la pose : telles sont ses qualités attirantes. Pour ce qui est de la figure de la Vierge, accusant l'âge de sept à huit ans, elle manque d'expression.

Or, ce groupe, adossé au quatrième pilier du chœur, était jadis protégé contre les indiscrétions d'une piété peu éclairée et l'incurie des employés de l'église, par une balustrade en fer. On l'a enlevée. Qu'en est-il résulté? Le voici :

1° L'inscription du socle en lettres gothiques, *Santa-Anna*, n'existe plus. Le socle lui-même a été considérablement rogné ;

2° Les teintes légères, rehaussées de filets d'or, qui recouvraient les deux statues, ont disparu sous le brossage de quelque frotteur ;

3° L'avant-bras gauche de sainte Anne, y compris nécessairement le poignet et la main, a été comme amputé;

4° Le pied gauche de la même statue est mutilé. Des femmes du peuple en ont successivement coupé les doigts pour se faire des reliques de leurs fragments ;

5° Mutilation encore des doigts de la main droite chez la mère et chez la Vierge enfant ;

6° Celle-ci offre, en outre, le long de sa tunique, les traces d'arrachement d'un objet qui n'a jamais été deviné, ni par conséquent décrit. C'était un lis, grandeur nature, que la petite fille tenait à sa main droite, mais la tige appuyée contre sa robe, pour attribut iconographique ;

7° Les deux tuniques de sainte Anne et de l'enfant sont hachées, dans tous les sens, de noms et de *postulata* gravés au couteau ;

8° Des couronnes et des bouquets de papier ont la prétention d'embellir le groupe, qui me semble exiger au plus

vite le rétablissement d'une balustrade protectrice, et celui des membres amputés ou mutilés, comme l'a fait M. Jabouin pour la statue de Notre-Dame de la nef, à Saint-André.



La seconde œuvre, sur laquelle je dois appeler toute l'attention des amis de l'art, est un joli gable polychromé du xv^e^ siècle, première moitié, vis-à-vis de la chapelle Sainte-Anne, tandis que le groupe, dont il vient d'être question, se trouve en regard de la chapelle Saint-Joseph.

Ce gable ogival servait autrefois de portique, ou d'encadrement, à l'une des nombreuses tombes apparentes que l'architecte Combes eut la malheureuse idée, non de déplacer, mais de détruire en 1804. Il n'a laissé aucun vestige des remarquables monuments funéraires qui décoraient le chœur et le déambulatoire. Les uns appartenaient à la haute administration civile ou militaire de la cité bordelaise ; les autres, à l'épiscopat et aux dignitaires ecclésiastiques du diocèse. A part le tombeau de l'amiral Antoine de Noailles et celui d'un personnage inconnu, dans deux chapelles absidales, ils ont tous disparu. On n'a pas même eu soin de marquer, par une plaque commémorative, l'endroit qui recouvrait les cendres d'hommes éminents. C'est une perte irréparable pour notre histoire locale, non moins que pour l'art.

Aujourd'hui, le gable ogival polychromé sert d'encadrement à une statue en marbre de la sainte Vierge, haute de 1m80, tenant au bras gauche l'Enfant-Jésus, exécutée dans le style du XIII^e^ siècle, en 1848, par Jean du Seigneur, élève de Bosio, et destinée à la décoration de la chapelle du Mont-Carmel. Nous en reparlerons, après ce qui nous reste à dire du gable qu'elle accompagne.

Cette œuvre du xv^e^ siècle est déjà entrée dans la voie des mutilations. Ainsi :

1° On a perforé, avec une tarière, les deux colonnettes les plus saillantes, et les trous pratiqués au nombre de *huit*,

ont reçu des tampons de bois, sans doute pour y faire pénétrer autant de clous, et y suspendre je ne sais quoi;

2° Alors qu'il eût été si facile de masquer les trous au moyen d'un peu de mastic et de peinture, on l'a négligé;

3° Le pignon du gable est décapité;

4° On a rempli plusieurs trilobes et quatre feuilles de son amortissement avec les floritures très caduques dont j'ai parlé à propos du groupe de sainte Anne et de sa fillette;

5° Quelques-unes de ces couronnes sont attachées avec des fils de fer, au risque d'écorner les moulures du gable; ailleurs on en voit pendre une ficelle nue... Est-ce qu'on supporterait ce désordre dans le salon d'un prince? Or, c'est ici la maison du Roi des rois;

6° Des plaquettes de marbre, sous forme *d'ex-voto*, dépourvus de tout caractère épigraphique, tapissent, depuis deux ou trois ans qu'on a imaginé ce remplissage, toutes les surfaces planes du gable à l'intérieur et à l'extérieur. Mais ces plaquettes, de dimensions très inégales, ne s'ajustent pas toujours aux parties saillantes de l'édicule; il en résulte des solutions de continuité fort disgracieuses. Ajoutez-y des traces de brûlures de cierges sur le marbre *blanc*, et vous aurez un regrettable effet de contraste; puis, çà et là, des bavures de plâtre qu'on ne s'est pas donné la peine de faire disparaître; enfin, le bariolage des inscriptions gravées en creux, formant une macédoine de mauvais goût : tel est aujourd'hui l'aspect du gable.

Avant de passer aux mutilations de la statue qu'il encadre, je dois signaler un commencement d'invasion des piliers du XIVe siècle, délimitant le périmètre du chœur, par les plaquettes dont il s'agit. Le placement de l'une d'elles a entraîné la cassure d'un tore à la base du septième pilier. Où s'arrêtera-t-on dans cette voie?

La statue placée au devant du gable polychrome, portait, à l'origine, le nom de « Vierge au scapulaire. » En effet, il y avait un ornement de ce genre au poignet droit de l'icone, où il était suspendu par de larges rubans taillés dans

le même bloc de marbre de Carrare. Il s'ensuit que la statue ne se composait pas de pièces soudées ensemble. Elle était toute d'un seul jet.

Mais voici que, depuis 1850, on a coupé le scapulaire au ras du poignet de la Vierge, et dès lors il a fallu changer son vocable, puisque la statue était privée de son attribut iconographique. Aussi l'appelle-t-on maintenant : « Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. » Pourquoi ? Je l'ignore.

Quant aux attaches, ou au nœud du scapulaire autour du poignet droit, on dirait d'un bracelet marmoréen. Dans tous les cas, ce n'est pas un porte-bonheur...

*Notre-Dame de Bonne-Nouvelle* est, comme on dit en iconographie chrétienne, une Vierge-mère, et non pas une Vierge-immaculée. En d'autres termes, elle se présente au regard avec son divin Enfant sur le bras gauche. Mais encore ici, les mains de la mère et du petit Jésus disparaissent sous les bouquets artificiels, de nul prix, dont les charge la dévotion des fidèles, au risque de les mutiler.

Puis, les inscriptions gravées ou crayonnées sur la tunique de la statue, œuvre de Jean du Seigneur, ne valent pas mieux que celles qui déshonorent le groupe de sainte Anne et de sa chère petite Marie. En voici une, prise au hasard : « Notre-Dame, faites-moi gagner le gros lot à la loterie de l'Exposition. » Mais c'est du fétichisme !

Eh bien ! quel serait de nouveau le remède aux abus signalés ? Faut-il changer la statue de place et détruire le courant de la dévotion populaire vers ce point ? — Non. Je ne suis pas plus radical en cette matière qu'en politique. J'estime, au contraire, qu'il y a lieu de respecter Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à l'endroit qu'elle occupe dans le déambulatoire. Mais je voudrais un respect complet, digne de la sainte Vierge elle-même et de la maison de Dieu.

Par conséquent, suppression de tous les colifichets qui déparent la gable et la statue ; — substitution d'ornements sérieux à des *ex-voto* médiocres et peu durables, mais sans masquer les moulures et les arabesques du gable, ni la

tête et les mains des personnages ; — suppression encore des attaches, en fil de fer et autres, des objets pieusement offerts à Marie ; — intégrité de toutes les moulures du monument ; adaptation des marbres à l'espace compris entre ses parties saillantes ; — effacement des inscriptions par trop fantaisistes ; — enlèvement des plaquettes qu'ont noircies les cierges et de celles qui sont en dépôt tout près du sol, car où s'arrêterait-on dans cette voie regrettable d'entassements ?

Mais surtout, ce que je réclame, c'est : 1° une balustrade qui tienne à distance les indiscrets ;

2° Des candélabres en pied pour recevoir les cierges, avec des volutes à suspendre les couronnes, qu'on pourrait ainsi renouveler au besoin ;

3° Le contrôle d'un homme de goût en matière d'ex-voto et d'inscriptions.

***

Il existe, vis-à-vis de la chapelle Sainte-Marguerite, un autre gable plus intéressant que le premier par ses méandres *flamboyants*, seconde moitié du xv^e^ siècle, et par les grands souvenirs qu'il rappelle.

En effet, il servait de portique au tombeau apparent de l'archevêque Pey Berland, qui a laissé, dans tout le diocèse de Bordeaux, une mémoire vénérée à travers quatre siècles et demi. La sépulture de cet immortel pontife se trouvait donc être au-dessous des trois premières stalles du chœur actuel. Il eût été convenable de ne point cacher ou faire disparaître les derniers vestiges de son *Hic jacet*.

Or, nous avons à déplorer de rechef un envahissement *d'ex-voto*, de couronnes, de bouquets artificiels, à l'intérieur du gable comme sur toutes les constructions adjacentes.

Donc, mêmes abus et *desiderata* que ceux déjà signalés, à propos du gable précédent, vis-à-vis de la chapelle Sainte-Anne ; seulement, au second, les suites de l'incurie ont plus de gravité. Elles entraînent l'oubli d'un merveilleux passé

historique. L'art chrétien s'y accommode mal de toutes ces macédoines. En un mot, on sacrifie, dans ce nouvel édicule, le principal à l'accessoire, la dévotion populaire envers Pey Berland à celle qui a pour objectif une statue récente de Notre-Dame (*mater admirabilis*), alors qu'il eût été si facile de concilier les deux cultes; et, au lieu de faire grand, tout y est mesquin.

Les ex-voto du gable jadis funéraire n'ont pas, en effet, d'autre but que d'honorer la vierge Marie sous un nouveau nom, au pied d'une statue de la même date qu'est sa voisine de 1848.

Tandis que celle-ci aurait pu être signée Fra Angelico de Fiésole, tant elle a d'expression mystique, celle-là est plutôt dans le goût des madones de Raphaël : une jeune mère toute souriante, et son divin Fils qui semble revendiquer le célèbre vers de Virgile :

« Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem. »

Le groupe est gracieux, bien modelé et d'une sentimentalité plus humaine que surnaturelle. C'est l'explication du concours des femmes chrétiennes devant cette personnification d'une maternité heureuse pour elle-même, protectrice en faveur des suppliantes. Le culte de sainte Marguerite, dont la chapelle fait face à l'œuvre sculpturale de Maggesi, l'émule de Jean du Seigneur, n'avait pas d'autres raisons d'être au moyen-âge. On l'invoquait en vue d'obtenir la fécondité, couronnée d'une délivrance à bon port. Enfin, la dévotion populaire à Pey Berland revêtait aussi, du moins en partie, ce caractère, parmi les femmes du Médoc, son pays natal.

La Providence ayant concentré sur un même point, à la cathédrale, ces trois manifestations des espérances maternelles, nous ne voulons pas plus le déplacement de la statue de Maggesi que celui de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Mais nous devons regretter encore qu'on ait mutilé l'œuvre du sculpteur de la ville, au poignet droit de la mère et à la main gauche de l'enfant. L'ablation du scapulaire en mar-

bre, lequel impliquait la destination du groupe à la chapelle du Mont-Carmel, comme dans l'icone précédent, a dû entraîner un changement de vocable, qui est devenu « la *mère admirable* », remplaçant ici une seconde Vierge *au scapulaire*.

J'ajoute qu'on n'a pu mettre des couronnes, etc., dans les trilobes et les quatre feuilles du gable qu'au moyen d'échelle prêtée à coup sûr par les employés de l'église. Leur complicité est donc évidente. Il me reste à signaler la suppression des souvenirs *tangibles* de la tombe de Pey Berland, aux trois panneaux d'une arcature juxtaposée.

L'arcature aveuglée, qui joint le gable de l'ancienne tombe de Pey Berland, est divisée en trois panneaux creux, d'inégale superficie, entre les colonnettes saillantes qui le délimitent. Ils ont, pour ligne de séparation horizontale, des tores gracieusement fouillés.

Or, dans le panneau inférieur, on voyait encore, il y a une vingtaine d'années au plus, une plaque lapidaire où le burin avait gravé, au XV[e] siècle, des symboles et dessins fort intéressants. — En voici la description, d'après la commission des monuments historiques de la Gironde :

Au milieu d'un double cercle circonscrit au quadrilatère, l'artiste avait tracé le monogramme ou le sigme du Christ, savoir, le $\chi$ (*chi*), croisé par le $\rho$ (le *rho*), en pal qui lui-même était entrelacé d'un $\Sigma$ (sigma grec) vers sa base. Ces trois majuscules signifient le *Christ sauveur*.

Dans les angles du $\chi$, à gauche et à droite, apparaissaient l'*alpha* et l'*oméga*, pour rappeler que le Christ, outre sa qualité dominante de *Sauveur*, est aussi le commencement et la fin de toutes choses. C'est l'explication qu'il en donne par la bouche de l'apôtre saint Jean : « Ego sum $\alpha$ et $\omega$, principium et finis. » Apoc. 1, 8. Il faut remarquer ici que l'oméga complémentaire du sigma avait la forme d'une ancre, comme dans l'épigraphie des catacombes et du moyen âge. Ce dessin se retrouve à Bordeaux, sur des sarcophages conservés au musée des Antiques et à Saint-Seurin.

Au-dessus du premier cercle, symbole de l'éternité du Verbe de Dieu, on avait même gravé, dans une demi-circonférence, la légende explicative suivante :

Ἰησοῦς. Χριστὸς. Θεοῦ. Υἱὸς. Σωτήρ.

C'est à-dire : Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur. Et comme les cinq initiales de cette légende composaient, par leur assemblage, le mot ΙΧΘΥΣ, poisson (en grec), c'est la raison pour laquelle (soit dit en passant) on voyait souvent un poisson sur les monuments iconographiques de la primitive Eglise, à cause de la loi du secret.

Ce symbole, il est vrai, ne figurait pas dans le dessin que nous décrivons ; mais il y avait son équivalent grammatical, et sa place, au pied de l'arcature, signifiait que le Christ sauveur était la base du saint épiscopat de Pey Berland.

Pourquoi faut-il donc qu'aujourd'hui cette plaque si intéressante pour l'histoire de l'art chrétien, ait disparu sous une couche d'ex-voto récents ?

*
* *

Dans le panneau intermédiaire, on voyait le grand bréviaire de l'archevêque gascon, derrière un petit grillage. Cette relique, d'un nouveau genre, occupait donc une sorte d'armoire ajourée, qui faisait presque pendant à *l'armarium eucharisticum*, de l'autre côté du gable, au septième pilier. Le bréviaire et la grille furent enlevés à la fin du siècle dernier ; mais on les remplaça par une inscription lapidaire, en l'honneur de Pey Berland, que nous avons relevée et qui se lisait encore en 1860. Toujours les plaquettes de marbre, *Reconnaissance à Marie*, ont envahi la surface de ce retrait. C'est ainsi que les vestiges de la tombe du Bienheureux tendent de plus en plus à disparaître totalement.

Voici quelle était l'inscription tumulaire en caractères

gothiques imités de ceux du XV[e] siècle, c'est-à-dire à forme allongée :

HIC IACET : HAVD PROCVL A CINERIBVS SANCTI MACARII :
IN XTO PATER : PETRVS BERLANDVS : MEDVLICA
PLEBE ORTVS : HVJVS ECCLESIÆ PRIMUM CANONICVS :
MOX AVTEM ARCHIPRÆSVL ELECTVS ET FIRMATVS :
VNIVERSITATEM BVRDEGALENSEM CONSTITVIT : AC DE
SVO (ÆRE) COLLEGIVM SANCTI-RAPHAELIS FVNDAVIT :
ET MAJOREM TVRRIM CAMPANARIAM EREXIT :
FIDEI PACISQVE ASSERTOR : PAVPERIBVS LARGVS :
SIBI PARCVS : PATRIÆ AMOR ET DECVS :
OBIIT DIE XVI[e] CALENDARVM FEBRVARII : (1)
ANNO DOMINI M.CCCC.LVII (2).

*
* *

Il est facile de voir, d'après ce très court sommaire de la vie du saint archevêque, si dévoué à tous les intérêts de la Guyenne, que sa mémoire et sa tombe méritaient d'être mieux conservées.

*
* *

Dans le panneau supérieur, qui occupait la moitié de l'arcature aveuglée, on avait gravé les armoiries de Pey Berland, accostées de celles du pape Martin V, son bienfaiteur, qui l'avait promu à l'épiscopat.

L'archevêque portait « d'or, à la croix vidée et cléchée de gueules. » — Cet écusson est encore peint dans l'église de Lormont (*Mons Laureus*, la colline des Lauriers), parce que les archevêques de Bordeaux y avaient une de

(1) Ce quantième correspond au 17 janvier, jour auquel mourut, en effet, le bienheureux pontife, à l'âge de 83 ans, selon Fisquet; de 78 ans, selon Ribadieu.

(2) Le vrai millésime est pour nous 1458, parce que l'année commençait alors le 25 mars.

leurs deux villas ou maisons de plaisance. Ils tenaient la première des rois d'Angleterre, depuis le XIIIe siècle; la seconde, du pape Clément V, au commencement du XIVe siècle.

Quant au pape Martin V, dont il n'est pas permis aux Bordelais de séparer les armoiries de celles du Bienheureux, pour conserver une tradition de notre histoire locale, il portait « de gueules, à une colonne d'argent, posée en pal sur une base d'or, avec chapiteau sommé d'une couronne comtale du même. » C'étaient des armes parlantes, puisque Martin V était de la famille des comtes Colonna.

Eh bien ! voilà encore ce qui a disparu dans la tourmente révolutionnaire de 1793, et nos contemporains n'ont pas eu même l'idée de rétablir ces nouveaux ornements d'une tombe jadis si vénérée.

Enfin, on a laissé, dans ce troisième panneau, un socle fouillé en cul-de-lampe, dans le style du XVe siècle, et destiné, évidemment, à supporter une statuette, qui ne pouvait être que celle de Pey Berland. Il y en a une, il est vrai, s'offrant, de nos jours, aux regards des fidèles, et dont la hauteur n'excède pas un mètre. Toutefois, ce n'est pas la représentation de l'archevêque. Si on la compare aux bas-reliefs d'albâtre qui reproduisent, à Saint-Seurin, l'apostolat de saint Martial dans nos murs, on se convaincra que c'est ici le même personnage. Il s'y trouve identité parfaite de matière première, de vêtements pontificaux et de physionomie, jusqu'au célèbre bâton pastoral du fondateur de l'Église de Bordeaux. Le doute n'est pas possible. D'ailleurs, cette statuette provient de l'ancien autel de saint Martial, à l'entrée de la nef de Saint-André. Celle de Pey Berland, reléguée dans le campanile en 1793, est devenue, vers 1820, la propriété d'un laïque, et l'icone, qui l'a remplacée, a le grand tort d'induire le public en erreur (1).

(1) C'est l'honorable M. Léon Palustre qui, le premier, a démontré que la statuette dont il s'agit, est celle de saint Martial

Pour conclure, je demande que, sans déloger la statue de Notre-Dame, sculptée par Maggesi :

1° On diminue le nombre des *ex-voto* insignifiants qui tapissent le septième entre-colonnement du chœur ;

2° On rétablisse une belle inscription tumulaire de Pey Berland, avec ses armoiries et sa *vraie* statuette ;

3° On ajoute à l'inscription, par manière de fusionnement des deux cultes, sur ce point, de la sainte Vierge et de son grand serviteur, le saint archevêque, qu'il fût le restaurateur de Notre-Dame de Soulac et de Notre-Dame de Vauclaire ;

4° On rétablisse aussi le symbolisme ou panneau inférieur de l'arcature aveuglée ;

5° On respecte les moulures du gable et de l'architecture adjacente du XV° siècle.

Bordeaux, 29 juin 1883.

R. CORBIN.

N. B. — Nous traiterons des sculptures dégradées de la tribune aux orgues, dans un second article.

**Le gibier en Albigeois à la fin du XIV° siècle.** — On se plaint aujourdhui de la disparition du gibier en France. Il n'en était pas de même au moyen âge et notamment dans notre pays d'Albigeois. L'acte que nous offrons à nos lecteurs est une permission octroyée par Jean, duc de Berry, gouverneur d'Aquitaine et sénéchal de Toulouse et de Carcassonne (1). A la requête du viguier d'Albi permission fut donnée pendant un an aux habitants de la ville et du pays d'Albigeois de chasser les cerfs, sangliers, loups, chevreuils, etc., dont le nombre était si considérable que les campagnes étaient dévastées, les récoltes détruites et que plusieurs enfants avaient péri sous les coups de ces bêtes fauves.

Cet acte, en latin, écrit sur parchemin oblong et d'une

(1) Il était frère du roi Charles V et oncle de l'infortuné Charles VI.

bonne écriture gothique, est daté de Paris du 4 juin 1386. Le sceau mutilé du duc de Berry sur cire rouge y est encore appendu. On distingue les armes de ce prince : *de France ancien, à la bordure engrelée*. Pour support dextre (le senestre est brisé), un chien rampant, et au-dessus, à l'angle, un cygne qui tient l'écu d'une patte. Ce sceau entier pouvait avoir 3 centimètres et demi de diamètre.

BARON DE RIVIÈRES.

Johannes regis Francorum filius, dux Bitturicensis et Alvernie, comes Pictavensis et locumtenens domini nostri regis in dictis partibus totaque lingua Occitana et ducatu Acquitanie senescallis Tholose et Carcassone magistrisque forestarum et aquarum regiis in partibus Occitanis ac vicario et judicibus Albie et Albigensis abusque justiciariis regiis et nostris vel eorum locum tenentibus salutem. Habitantes in vicaria Albie et judicatura Albigensis nobis exponi fecerunt graviter conquerendo quod per..... quia in dictis partibus a sex annis et circa fuit fronteria inimicorum dicti Domini mei et nostrorum tanta aprorum cervorum, caprorum (1), luporum et aliorum animalium interfuit multitudo per vineas et segetes ipsorum exponentium destruxerunt et adhuc destruunt ac devastant de die in diem et in personas infantulos ipsorum exponentium se irruunt et interdum morti tradunt in ipsorum exponentium..... et gravamenter (?) prout damus minimum remedium suppliciter implorando. Quapropter nos præmissis attentus eisdem exponentibus et aliis informationibus dedimus et tenore presentium damus licenciam et facultatem venandi et capiendi apros, cervos, capreolos et alia animalia silvestria infra dictas vicariam Albie et judicaturam Albigensis etiam in forestas et garenas supradictas ad annum.

Vobis et attentus universis civibus prout ad eum pertinuerit mandamus intelligendo quod dictos exponentes nostra

(1) Pour *capreolorum*.

presenti gracia et licencia uti et gaudenter faciat et permittat ipsos seu alterum ipsorum in contrarium minime compellat inquietet aut perturbari vel inquietari per aliquem permittat quoniam sic fieri volumus et dictis exponentibus concessimus et concedimus per presentes de gracia speciali si sit opus ordinacionibus mandatis ac specialibus subrepticiis ad hoc contrariis non obstantibus quibuscumque. — Datum Parisiis sub nostro sigillo in absencia magni ordinato die quarta Junii Anno Domini Millesimo ccc^me octogesimo sexto.

Per Dominum Ducem ac locumtenentem.

Ad relationem consilii.

G. Banau.

La charte n'est écrite que sur un côté du parchemin. On lit au dos : *Aysso es la carta per far cassas per un an* (1).

Archives municipales d'Albi. A. A. — 20.

(1) Ces mots en roman veulent dire : ceci est la charte donnée pour chasser l'espace d'un an.

*Le Directeur-Gérant :* Léon Palustre.

Imprimerie Paul Bousrez, rue de Lucé, 5, à Tours.

# LA VIERGE DE LA SAUVETAT

## (PUY-DE-DOME)

---

Au mois de septembre 1882, en nous rendant au congrès d'Avignon, nous nous sommes détourné un peu de notre route pour répondre à l'invitation de M. l'abbé Guélon, curé de La Sauvetat (Puy-de-Dôme), qui voulait nous montrer une vierge en cuivre émaillé, dont l'existence était demeurée jusqu'à ce jour presque inconnue. Bouillet, en effet, dans les volumes qu'il a publiés sur la Basse-Auvergne, le premier en 1846 et le second en 1874 (1), ne dit pas un mot de cette œuvre précieuse, et nous ne voyons pas, d'autre part, qu'elle ait fait l'objet d'une communication quelconque à l'une des nombreuses revues qui, depuis un demi-siècle, se sont donné pour mission d'inventorier toutes nos richesses artistiques. Ne nous en plaignons pas, toutefois, car c'est peut-être grâce au silence dont nous

(1) *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme,* 1 vol. in-8 de 371 pages, Clermont-Ferrand, 1846. — *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme, classés par arrondissements, cantons et communes,* 1 vol. in-8 de 268 pages, Clermont-Ferrand, 1874.

parlons que la vierge de La Sauvetat doit d'être demeurée à son ancienne place. Si son existence eût été révélée, il y a quelques années seulement, lorsque les fabriques ne négligeaient aucune occasion de vendre ce qui ne leur appartenait pas, nul doute qu'elle ne fût allée rejoindre, dans quelque musée ou quelque collection particulière, tant d'autres objets du même genre (1).

Aujourd'hui, pareil danger n'est plus à craindre et, d'ailleurs, M. l'abbé Guélon, qui le premier a fait connaître le trésor en sa possession (2), saurait bien au besoin répondre comme il convient aux gens assez malavisés, pour appuyer auprès de lui des propositions] malsonnantes. Le dépôt qu'il a reçu de ses prédécesseurs, il tient à le conserver intact, et son sentiment est, en dehors de toute autre considération, qu'un objet immobilisé au même lieu depuis cinq cent soixante-quatre ans, fait tellement partie du monument où il se trouve, que sous aucun prétexte on ne doit l'en séparer jamais.

Nous venons d'attribuer près de six siècles à la vierge de La Sauvetat; en effet, c'est en 1319 qu'Eudes de Montaigut, prieur de l'Hôpital pour la langue d'Auver-

(1) La vierge d'Eymoutiers (Haute-Vienne), également en cuivre émaillé, a été vendue en 1855 par le conseil de fabrique, sur la proposition du curé. Il est vrai que cette intelligente administration avait précédemment fait recouvrir cette œuvre d'orfèvrerie d'une épaisse couche de peinture à l'huile. Citons encore la vierge de Vallières (Creuse), cédée, vers la même époque, pour un prix dérisoire.

(2) *Histoire de la Sauvetat-Rossille, chef-lieu d'une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, en Auvergne*, par l'abbé P.-F. Guélon, 1 vol. n-8, 1882, p. 17-20. Clermont-Ferra Thibaud.

gne (1), fit exécuter cette statue dans les ateliers de Limoges, ainsi qu'il résulte de l'inscription suivante :

† DOMINVS : HODO : DE : MO
NTE : ACVTO : HOSPITALAR
IVS : PRIOR : ALVERNHIE : F
ECIT : FIERI : HANC : IMAG
INEM : AD : HONOREM : B
EATE : VIRGINIS : GL
ORIOSE : ANNO : DOMINI
MILLESIMO : TRIENTE
SIMO : DECIMO : NONO :
DOMINVS : DEVS : IESVS :
XPS : PER SVAM : SACM : MI
SERICORDIAM : CVSTODIAT
EVM : IN : VITAM : ETERNAM : AMEN

Chaque lettre de cette inscription est incrustée d'émail bleu et les lignes sont séparées par un filet d'émail rouge. En outre, tout le centre du panneau est occupé par une arcade cintrée, sous laquelle se meut une porte donnant entrée dans l'intérieur du trône de la vierge, ainsi changé en reliquaire. Bien qu'il n'y ait pas lieu de discuter à ce sujet, nous saisirons l'occasion de faire connaître certains extraits d'inventaires relatifs à d'autres monuments d'orfèvrerie qui se voyaient jadis à l'abbaye de Grandmont.

(1) Les autres provinces ou langues qui avaient chacune à leur tête un haut dignitaire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, connu sous le nom de prieur, étaient celles de Saint-Gilles, de Toulouse, de Provence, de France-Champagne et d'Aquitaine.

1495. « Une petite image de la Vierge, tenant un petit Dieu, le tout d'argent doré, au dos duquel Dieu y a des reliques, et encore par derrière entre les deux épaules. »

1566. « Autre image de Notre-Dame, d'argent doré, tenant l'image de Notre-Seigneur, au derrière duquel il y a quelques reliques. »

1575. « Un reliquaire de la Vierge Marie, d'argent doré, tenant un petit fils entre ses bras, et quelques reliques dedans. »

La petite porte dont nous avons parlé présente un ange nimbé de rouge qui se détache en réserve sur un fond d'émail bleu, semé de fleurs de lis. L'envoyé céleste n'a pas en pendant la Vierge Marie, mais il est bien certain que, dans la pensée de l'artiste qui l'a exécuté, il devait faire partie du groupe de l'Annonciation. A cette place la scène figurait entière, sur la statue d'Eymoutiers, ainsi que nous l'apprend l'abbé Texier (1).

A Vallières, si les personnages manquaient, on lisait, en incrustation de couleur, ces mots bien significatifs : *Ave Maria gracia plena.* On ne peut donc ici se méprendre sur l'intention de l'artiste qui, avec juste raison, ayant à choisir entre la vierge et l'ange, a préféré le dernier comme étant plus propre à faire connaître son intention. En même temps nous pénétrons dans le secret de la fabrication de Limoges, nous avons la certitude qu'un grand nombre de plaques étaient préparées d'avance, que, suivant les besoins, on utilisait telle ou telle figure dont le caractère se prêtait à différentes combinaisons. Bien certainement si la petite porte en question eût été

(1) « Sur le siège creux, formant reliquaire, est gravée au trait l'Annonciation. » *Dictionnaire d'orfèvrerie,* V° Images de la sainte Vierge.

décorée pour la circonstance, à côté de l'ange, nous verrions figurer la Vierge et rien ne manquerait à la scène de l'Annonciation.

Les faces latérales du trône de la Vierge sont également ornées d'émaux champlevés. Celui de droite représente saint Pierre et celui de gauche, saint Paul. Les deux apôtres, par exception, ont les pieds enserrés dans des souliers pointus; il n'a pas été tenu compte du texte d'Isaïe qui, durant tout le moyen âge, a servi de règle à l'iconographie chrétienne : « *Quam pulcri super montes pedes annuntiantis et prædicantis pacem, annuntiantis bonum, prædicantis salutem !* » (1) En vertu de ce texte, le Christ, saint Jean-Baptiste et les apôtres sont toujours figurés les pieds nus. Mais c'est une erreur, comme on le fait trop souvent de nos jours, d'étendre le même privilège à la Vierge Marie, à plus forte raison à saint Joseph. La mère de Dieu et son père nourricier n'ont pas rempli une mission évangélique, et l'on ne voit pas pourquoi ils seraient assimilés au collège apostolique. Du reste, tous les auteurs qui ont traité de ces matières sont unanimes sur ce point, depuis Ayala, au XVII^e siècle (2), jusqu'à M. Grimouard de Saint-Laurent (3).

Originairement saint Pierre était représenté avec une chevelure épaisse et toute sa barbe; mais à partir du XIII^e siècle, l'usage tendit de plus en plus à en faire un

(1) Cap. LII, v. 7.

(2) *Pictor christianus eruditus, sive de erroribus qui passim admittuntur circa fingendis atque effingendis sacras imagines.* Petit in-folio, 1730.

(3) *Guide de l'art chrétien*, 6 volumes in-8. Paris, Didron, 1875,

vieillard presque entièrement chauve. Mais à La Sauvetat, comme l'a remarqué M. l'abbé Guélon, nous sommes en présence d'un jeune homme sans barbe, et n'ayant autour de la tête qu'une couronne de cheveux. La raison de la première particularité est facile à comprendre. L'absence de barbe est un indice d'éternelle jeunesse, d'immortalité. Or ce caractère convient parfaitement à saint Pierre, considéré comme chef de l'Église, comme personnifiant la papauté et exprimant la perpétuité de son règne par ses successeurs ; il est donc tout naturel que certains artistes l'aient adopté. Quant aux cheveux taillés en couronne, ils rappellent que le prince des Apôtres, suivant certains historiens, est l'auteur de la loi ecclésiastique qui oblige les clercs à se faire tonsurer.

Nous aurions encore bien d'autres observations à faire sur le trône de la Vierge, mais il est temps d'aborder le sujet principal. Du reste, que l'on ne s'étonne pas de l'ordre insolite suivi dans cette étude ; notre intention n'a jamais été que de compléter la description de M. l'abbé Guélon, d'éclaircir, si c'est possible, certaines difficultés soulevées au cours de son récit. Par exemple, quel profit peut-on tirer des recherches indiquées dans le paragraphe suivant :

« Le manteau de la Vierge est relevé des deux côtés et le revers laisse apercevoir un champ *vairé d'or et d'argent*. Nous n'avons pas l'explication de ces émaux ; le métal à côté du métal se rencontre rarement. Ils ne sont point ceux, autant qu'il est possible d'en être sûr, des Montaigut, dont était Odon de Montaigut, le donateur de cette statue. »

Avec la meilleure volonté du monde, on ne peut voir là un indice d'armoiries. La robe de la Vierge est tout

simplement doublée de menu vair, fourrure très à la mode au moyen âge, et l'artiste n'avait point à se préoccuper d'indiquer des émaux qui n'avaient que faire en tout ceci.

En second lieu, il eût été bon de remarquer que le type de la Vierge est encore celui du XIIIe siècle. L'enfant Jésus est toujours assis sur les genoux de sa mère, tandis que déjà, à cette époque, on avait pris l'habitude de le figurer debout. Nous pensons également qu'au lieu d'un sceptre, Marie devait tenir à la main une fleur, peut-être une branche de lys.

L'émail joue un très faible rôle dans la décoration des deux statues. Il n'y en a pas trace dans les vêtements, si l'on excepte la ceinture de la Vierge. On dirait que l'artiste s'est réservé pour les chaussures, dont la richesse est remarquable. Que l'on se figure, sur un fond doré, des quatre-feuilles de couleur bleue, encadrées dans un réseau de filets rouges. Puis, afin de relever le tout, dans le sens de la longueur, court une bande verte enserrant un rinceau d'or. Le rapprochement de ces couleurs diverses est vraiment merveilleux, et l'on sent parfaitememt que si l'artiste eût voulu, il n'était pas embarrassé pour multiplier un genre d'ornements qui lui était on ne peut plus familier.

La vierge de La Sauvetat n'a pas subi jusqu'ici de restauration sérieuse. Comme parties relativement modernes, nous ne voyons guère à signaler que les deux couronnes et la bande estampée qui orne antérieurement le marchepied du trône. Nous sommes là, semble-t-il, en présence d'œuvres du XVIe siècle et, en cherchant bien, on trouverait peut-être à quelle occasion il fallut remettre en état un aussi précieux joyau.

Suivant M. l'abbé Guélon, la vierge qui nous occupe serait « unique en son espèce ». Pour notre part, c'est une assertion à laquelle nous ne pouvons nous rendre. Déjà nous avons cité des monuments d'orfèvrerie absolument semblables, qui se voyaient jadis à Eymoutiers et à Vallières ; l'un et l'autre ne sont certainement pas perdus, bien que nous ne puissions dire où ils se trouvent aujourd'hui. Mais, du moins, l'église de Moussac-sur-Vienne, aux environs de l'Ile-Jourdain, en Poitou, possède toujours une vierge émaillée qui ne diffère de celle de La Sauvetat que par les dimensions : 0m43 de hauteur au lieu de 0m54. Elle a été décrite par M. de Longuemar dans les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, en 1878. Le savant archéologue a même donné une excellente reproduction en couleur de cette œuvre limousine, ce qui permettra plus facilement encore, si l'on veut, de faire des rapprochements.

LÉON PALUSTRE.

---



Héliog. Dujardin. Imp. Eudes

VIERGE DU XIVᴱ SIÈCLE

à la Sauvetat (Puy de Dôme)



Héliog. Dujardin — Imp. Eudes

VIERGE DU XIV^e SIÈCLE
à la Sauvetat (Puy de Dôme)

# L'ANCIENNE CATHÉDRALE

## DE RENNES

### SON ÉTAT AU MILIEU DU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

(*Suite*) (1).

---

Avenant le mercredy vingt unième jour de janvier au dit an mil sept cent cinquante-six, sur les huit heures et demie du matin, nous, Commissaire sus dit, accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés dans la ditte Église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons tous entrés dans la chapelle de SAINT-ARMEL ou de l'ANNONCIATION pour en continuer la foüille.

Nous avons fait démolir le tombeau, qui étoit élevé de terre à trois pieds au-dessus du pavé de la dite chapelle et sur la plate forme duquel étoit la statüe d'un homme de guerre vestu de la cotte d'armes, le tout exécuté en marbre blanc (2); il y avoit au-dessus de

(1) *Bull. Mon.* 1877, p. 166, 342 et 538; 1878, p. 729; 1880, p. 551 ; 1882, p. 345 et 526.

(2) Voir *Bull. Mon.* XLIII, p. 545. Ce tombeau, dont nous présentons un dessin, figure depuis plusieurs années au musée archéologique de la ville de Rennes. Sa longueur est

l'arcade de ce tombeau et autour de la figure plusieurs écussons qui sont les mêmes et portent *d'argent à trois jumelles de gueules, le fond chargé de six coquilles d'azur, trois, deux et une, au chef cousu d'or* (1), ainsi qu'il a été blasonné à la marge de notre premier procès-verbal (2); il s'est trouvé sous ce tombeau un cavot voûté en tuille, de six pieds six pouces de longueur sur quatre pieds huit pouces de hauteur et quatre pieds de renfoncement dans le mur du costé de l'Épître, il y avoit trois barres de fer, passées dans les murs, qui portoient deux cercueils de bois presque pourris dans lesquels étoient les ossemens et les cendres de deux personnes, l'une des deux têtes étoit encore coëffée d'un bonnet de tafetas dans lequel il y avait beaucoup de cheveux ; il paroît par la quantité d'herbes aromatiques et de son que l'on a trouvé parmi les ossemens, que ces deux corps avoient été embaumés ; il ne s'est trouvé au surplus dans le dit cavot aucune inscription qui peut nous indiquer qu'elles étoient les personnes qui y avoient été inhumées (3).

Toutes les pierres tomballes qui étoient dans la ditte chapelle de SAINT-ARMEL ou de l'ANNONCIATION ayant été

de 2m16 et sa largeur de 0m93. La sculpture en est bonne et très probablement nous avons les traits de Jean Guibé, capitaine de Rennes et vice-amiral de Bretagne.

(1) Qui est de Guibé. Voir le n° 16 de nos planches d'armoiries.

(2) *Bull. Mon.* XLIII, p. 544.

(3) L'un des deux personnages était naturellement Jean Guibé, et l'autre, son frère, Michel Guibé, le fondateur de la chapelle. A ce dernier, qui fut évêque de Rennes, devait appartenir le « bonnet de taffetas dans lequel il y avait beaucoup de cheveux. »



enlevées et la fouille ayant été faitte jusques à six pieds de profondeur en terre, il ne s'est trouvé que quantité d'ossemens, de morceaux de bois pourris et des lambeaux de tafetas violet (1).

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, Nous Commissaire susdit avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain jeudi vingt-deuxième jour dudit mois de Janvier audit an, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le vingt-deuxième jour de janvier au jeudy mil sept cent cinquante six, Nous Commissaire susdit, accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés dans la dite église cathédralle de Rennes sur les huit heures et demie du matin, où nous avons trouvés, etc.

Nous sommes tous entrés dans la chapelle de SAINT-ELOY ou de SAINTE-MARGUERITE scittuée entre la sacristie et la chapelle de SAINT-NICOLAS, pour en faire la foüille.

Nous avons fait démolir le tombeau de M. Jean Le Breton, seigneur de Lancé, pratiqué dans une arcade formée dans le mur du fond de la ditte chapelle, sur lequel tombeau sont les armes dudit seigneur portant : *de gueules au sautoir engrelé d'hermine cantonné de quatre têtes de loup d'argent*, ainsi que nous l'avons fait dessiner en marge de notre premier procès-verbal (2).

(1) Confirmation de ce que nous venons de dire au sujet de Michel Guibé.

(2) Voir le n° 18 de nos planches d'armoiries, *Bull. Mon.*, XLIII, p. 544.

Sous ce tombeau était un petit cavot de sept pieds de longueur et deux pieds six pouces de largeur et six pieds de profondeur en terre. Ce cavot était presque rempli de terre, n'ayant pas été fermé par le devant, l'on n'y a trouvé que des morceaux de bois pourry, sans aucun ossement ; le corps qu'il contenoit étoit sans doutte réduit en poussière y ayant trois cent cinquante cinq ans passés qu'il y avoit été inhumé (1). Il ne s'est trouvé aucun sceau ny épitaphe que celle qui était inscrite sur le tombeau et dont nous avons fait mention dans notre premier procès-verbal (2).

Nous avons ensuite fait fouiller tout autour et même dessous l'autel de la ditte chapelle à six pieds de profondeur et nous n'avons rien trouvé, pas même des ossemens.

Le jour cessant d'éclairer, nous Commissaire susdit nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation du présent à demain vendredy vingt-troisième jour du dit mois et an après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le vendredy vingt-troisième jour du présent mois de janvier au dit an mil sept cent cinquante-six, Nous Commissaire susdit, accompagné du sieur Aufray, nous sommes transportés dans l'église cathédralle de Rennes, vers les huit heures et demie du matin, où nous avons trouvé, etc.

(1) Jean le Breton, seigneur de Lancé, jadis archidiacre et chanoine de Rennes, décéda, en effet, l'an 1400, ainsi que nous l'apprend son épitaphe.

(2) *Bull. Mon.* XLIII, p. 551.

Suivant M. l'abbé Guélon, la vierge qui nous occupe serait « unique en son espèce ». Pour notre part, c'est une assertion à laquelle nous ne pouvons nous rendre. Déjà nous avons cité des monuments d'orfèvrerie absolument semblables, qui se voyaient jadis à Eymoutiers et à Vallières ; l'un et l'autre ne sont certainement pas perdus, bien que nous ne puissions dire où ils se trouvent aujourd'hui. Mais, du moins, l'église de Moussac-sur-Vienne, aux environs de l'Ile-Jourdain, en Poitou, possède toujours une vierge émaillée qui ne diffère de celle de La Sauvetat que par les dimensions : 0m43 de hauteur au lieu de 0m54. Elle a été décrite par M. de Longuemar dans les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, en 1878. Le savant archéologue a même donné une excellente reproduction en couleur de cette œuvre limousine, ce qui permettra plus facilement encore, si l'on veut, de faire des rapprochements.

LÉON PALUSTRE.

---

Bulletin Monumental 1883




VIERGE DU XIVᴱ SIÈCLE

à la Sauvetat (Puy de Dôme)

*Héliog. Dujardin* — *Imp. Eudes.*

VIERGE DU XIV^e^ SIÈCLE

à la Sauvetat (Puy de Dôme)

# L'ANCIENNE CATHÉDRALE

## DE RENNES

### SON ÉTAT AU MILIEU DU XVIII[e] SIÈCLE

#### D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

(*Suite*) (1).

---

Avenant le mercredy vingt unième jour de janvier au dit an mil sept cent cinquante-six, sur les huit heures et demie du matin, nous, Commissaire sus dit, accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés dans la ditte Église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons tous entrés dans la chapelle de SAINT-ARMEL ou de l'ANNONCIATION pour en continuer la foüille.

Nous avons fait démolir le tombeau, qui étoit élevé de terre à trois pieds au-dessus du pavé de la dite chapelle et sur la plate forme duquel étoit la statüe d'un homme de guerre vestu de la cotte d'armes, le tout exécuté en marbre blanc (2); il y avoit au-dessus de

(1) *Bull. Mon.* 1877, p. 166, 342 et 538; 1878, p. 729; 1880, p. 551 ; 1882, p. 345 et 526.

(2) Voir *Bull. Mon.* XLIII, p. 545. Ce tombeau, dont nous présentons un dessin, figure depuis plusieurs années au musée archéologique de la ville de Rennes. Sa longueur est

l'arcade de ce tombeau et autour de la figure plusieurs écussons qui sont les mêmes et portent *d'argent à trois jumelles de gueules, le fond chargé de six coquilles d'azur, trois, deux et une, au chef cousu d'or* (1), ainsi qu'il a été blasonné à la marge de notre premier procès-verbal (2); il s'est trouvé sous ce tombeau un cavot voûté en tuille, de six pieds six pouces de longueur sur quatre pieds huit pouces de hauteur et quatre pieds de renfoncement dans le mur du costé de l'Épître, il y avoit trois barres de fer, passées dans les murs, qui portoient deux cercueils de bois presque pourris dans lesquels étoient les ossemens et les cendres de deux personnes, l'une des deux têtes étoit encore coëffée d'un bonnet de tafetas dans lequel il y avait beaucoup de cheveux ; il paroît par la quantité d'herbes aromatiques et de son que l'on a trouvé parmi les ossemens, que ces deux corps avoient été embaumés ; il ne s'est trouvé au surplus dans le dit cavot aucune inscription qui peut nous indiquer qu'elles étoient les personnes qui y avoient été inhumées (3).

Toutes les pierres tomballes qui étoient dans la ditte chapelle de SAINT-ARMEL ou de l'ANNONCIATION ayant été

de 2m16 et sa largeur de 0m93. La sculpture en est bonne et très probablement nous avons les traits de Jean Guibé, capitaine de Rennes et vice-amiral de Bretagne.

(1) Qui est de Guibé. Voir le n° 16 de nos planches d'armoiries.

(2) *Bull. Mon.* XLIII, p. 544.

(3) L'un des deux personnages était naturellement Jean Guibé, et l'autre, son frère, Michel Guibé, le fondateur de la chapelle. A ce dernier, qui fut évêque de Rennes, devait appartenir le « bonnet de taffetas dans lequel il y avait beaucoup de cheveux. »



Suivant M. l'abbé Guélon, la vierge qui nous occupe serait « unique en son espèce ». Pour notre part, c'est une assertion à laquelle nous ne pouvons nous rendre. Déjà nous avons cité des monuments d'orfèvrerie absolument semblables, qui se voyaient jadis à Eymoutiers et à Vallières ; l'un et l'autre ne sont certainement pas perdus, bien que nous ne puissions dire où ils se trouvent aujourd'hui. Mais, du moins, l'église de Moussac-sur-Vienne, aux environs de l'Ile-Jourdain, en Poitou, possède toujours une vierge émaillée qui ne diffère de celle de La Sauvetat que par les dimensions : 0m43 de hauteur au lieu de 0m54. Elle a été décrite par M. de Longuemar dans les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, en 1878. Le savant archéologue a même donné une excellente reproduction en couleur de cette œuvre limousine, ce qui permettra plus facilement encore, si l'on veut, de faire des rapprochements.

LÉON PALUSTRE.

---



Héliog. Dujardin. Imp. Eudes

VIERGE DU XIVᴱ SIECLE

à la Sauvetat (Puy de Dôme)

*Héliog. Dujardin.* *Imp. Eudes.*

VIERGE DU XIVe SIÈCLE
à la Sauvetat (Puy de Dôme)

# L'ANCIENNE CATHÉDRALE

## DE RENNES

### SON ÉTAT AU MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

(*Suite*) (1).

---

Avenant le mercredy vingt unième jour de janvier au dit an mil sept cent cinquante-six, sur les huit heures et demie du matin, nous, Commissaire sus dit, accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés dans la ditte Église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons tous entrés dans la chapelle de SAINT-ARMEL ou de l'ANNONCIATION pour en continuer la foüille.

Nous avons fait démolir le tombeau, qui étoit élevé de terre à trois pieds au-dessus du pavé de la dite chapelle et sur la plate forme duquel étoit la statüe d'un homme de guerre vestu de la cotte d'armes, le tout exécuté en marbre blanc (2); il y avoit au-dessus de

(1) *Bull. Mon.* 1877, p. 166, 342 et 538; 1878, p. 729; 1880, p. 551; 1882, p. 345 et 526.

(2) Voir *Bull. Mon.* XLIII, p. 545. Ce tombeau, dont nous présentons un dessin, figure depuis plusieurs années au musée archéologique de la ville de Rennes. Sa longueur est

l'arcade de ce tombeau et autour de la figure plusieurs écussons qui sont les mêmes et porteat *d'argent à trois jumelles de gueules, le fond chargé de six coquilles d'azur, trois, deux et une, au chef cousu d'or* (1), ainsi qu'il a été blasonné à la marge de notre premier procès-verbal (2); il s'est trouvé sous ce tombeau un cavot voûté en tuille, de six pieds six pouces de longueur sur quatre pieds huit pouces de hauteur et quatre pieds de renfoncement dans le mur du costé de l'Épître, il y avoit trois barres de fer, passées dans les murs, qui portoient deux cercueils de bois presque pourris dans lesquels étoient les ossemens et les cendres de deux personnes, l'une des deux têtes étoit encore coëffée d'un bonnet de tafetas dans lequel il y avait beaucoup de cheveux ; il paroît par la quantité d'herbes aromatiques et de son que l'on a trouvé parmi les ossemens, que ces deux corps avoient été embaumés ; il ne s'est trouvé au surplus dans le dit cavot aucune inscription qui peut nous indiquer qu'elles étoient les personnes qui y avoient été inhumées (3).

Toutes les pierres tomballes qui étoient dans la ditte chapelle de SAINT-ARMEL ou de l'ANNONCIATION ayant été

de 2m16 et sa largeur de 0m93. La sculpture en est bonne et très probablement nous avons les traits de Jean Guibé, capitaine de Rennes et vice-amiral de Bretagne.

(1) Qui est de Guibé. Voir le n° 16 de nos planches d'armoiries.

(2) *Bull. Mon.* XLIII, p. 544.

(3) L'un des deux personnages était naturellement Jean Guibé, et l'autre, son frère, Michel Guibé, le fondateur de la chapelle. A ce dernier, qui fut évêque de Rennes, devait appartenir le « bonnet de taffetas dans lequel il y avait beaucoup de cheveux. »



l'extérieur dudit tombeau, scavoir un écusson portant *d'azur à la rencontre de cerf d'or, surmontée d'une hermine d'argent*, avec mytre et cordon d'évêque, et l'épitaphe de Monsieur Pierre de Cornulier, évêque de Rennes, décédé en mil six cens trente neuf, aagé de soixante-quatorze ans, etc., comme le raporte notre premier procès-verbal (16).

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, Nous commissaire susdit nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain jeudy vingt neuvième jour dudit mois de janvier au dit an, après l'avoir arresté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le jeudy vingt neuvième jour de janvier, au dit an mil sept cent cinquante-six, Nous Commissaire susdit accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés vers les huit heures et demie du matin dans la ditte église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons entré dans la chapelle du VŒU DE CORNULLIER pour continuer d'en faire faire la foüille pour rapporter ce que nous aurons vû et examiné.

Après avoir fait creuser dans différentes parties de la ditte chapelle de CORNULLIER, nous avons reconnu, par la solidité de la terre, que la terre n'avait point été remuée, et que personne n'y avoit esté inhumé. Nous avons cependant trouvé un cavot sous terre de quatorze pieds de longueur, cinq pieds et demi de largeur et huit de hauteur, sous clef, formé par une voûte en plein

(1) *Bull. Mon.* LXIV, p. 753.

ceintre, dont le dessus est de niveau avec le sol du pavé de la ditte chapelle. L'on descend dans ce cavot par six marches de moëllon et l'entrée en étoit fermée par une grande pierre d'Orgères (1).

Étant descendus dans ce cavot nous y avons trouvé tous les ossemens d'un homme avec des morceaux de bois qui étoient des restes d'un cercüeil; il paroit qu'on avoit mis de la chaux sur ce cadavre pour le consommer promptement. Nous n'avons trouvé autour de ces ossemens aucun intersigne qui nous pût faire connoître quelle étoit la personne que l'on avoit inhumée dans ce cavot ; nous avons voulu faire creuser dans le fond de ce cavot, mais la fermeté et la consistance du terrain du fond de ce cavot nous a fait voir que la terre n'avoit jamais été remuée et par conséquent que personne n'y avoit été enterré.

Le jour cessant d'éclairer dans la ditte église cathédralle, Nous Commissaire susdit avons renvoyé la continuation du présent procès-verbal à demain vendredy, trentiesme jour dudit mois de janvier au dit an, après l'avoir fait arrêter sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le vendredy trentième jour du présent mois de janvier au dit an mil sept cent cinquante-six, Nous Commissaire susdit accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés sur les huit heures et demie du matin dans l'église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

(1) Voir ce que nous avons dit de cette pierre. *Bull. Mon.* XLVIII p. 530.

**Nous sommes tous entrés dans la chapelle de VILLEBON (1) pour en faire faire la foüille en notre présence et rapporter ce que nous aurons vû et examiné.**

**Nous avons fait démolir le tombeau de Monsieur de Chantemerle, évêque de Rennes, suivant l'épitaphe rapportée dans notre premier procès-verbal (2), laquelle étoit écrite en lettres gotiques autour de la table de marbre noir qui couvroit le dit tombeau. Ce tombeau étoit élevé au-dessus du sol du pavé de la ditte chapelle de quatre pieds de hauteur, huit pieds de longueur et quatre pieds de largeur; il ne s'est trouvé autour du dit tombeau aucun écusson, pas même dans aucun endroit de la ditte chapelle, sinon sur le vitrail**

(1) Ainsi appelée du nom d'un chanoine qui l'avait fondée au XVIe siècle.

(2) *Bull. Mon.* LXIV, p. 756. Anselme de Chantemerle se montra aussi très généreux envers sa cathédrale. « Celui très révérend seigneur regardant que sur son grand autier de son église de Rennes y avoit un petit tabernacle de bois ancien où l'on gardoit *corpus Domini* et que à le monter et descendre, il estoit en avanture de cheoir par pièces; pour ce de sa bonne devocion, il a donné et ordonné un *sacraire* honorable de fin argent veiré d'or où honorablement est gardé le corps de Jésus-Christ... »

Et ailleurs. Le chœur « estoit si obscur, par les anciennes vitres qui y estoicnt, qu'il y convenoit avoit veüe de feu comme à chacune heure du jour, c'est-à-dire de la lumière en plein jour. L'évêque de Chantemerle fist mettre et asseoir à ses grands coustz, deux grandes vitres au hault du chœur, l'une à dextre et l'autre à senestre, peintes à l'image de la Présentation. Cf. *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*. t. II. p. 220-223.

où il y a un écusson peint portant *d'azur à deux tours d'or séparés par un arbre de sinople,* ainsi que nous l'avons fait dessiner en marge de notre premier procès-verbal (1).

Il ne s'est trouvé que des cendres dans ce tombeau avec des morceaux du cercüeil en bois sans autre intersigne.

Nous avons ensuite fait foüiller jusques à six pieds de profondeur en terre dans tous les endroits de la ditte chapelle, nous n'avons trouvé des ossemens que sous la pierre tomballe de Monsieur de Bauldrier, chanoine de Rennes, décédé le quatorze juin mil cinq cent quatre-vingt-deux (2).

Le jour cessant d'éclairer dans la dite église cathédralle, Nous Commissaire susdit avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain samedy, trente-unième jour dudit mois de janvier sur les huit heures et demie du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le samedy trente-unième jour du mois de janvier au dit an mil sept cent cinquante six, Nous Commissaire susdit accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés sur les huit heures et demie du matin dans l'église cathédralle de Rennes où nous avons trouvé, etc.

Nous sommes entrés dans la chapelle de Rillé pour

(1) Voir le n° 28 de nos planches d'armoiries. XLVI, p. 562.

(2) Voir son épitaphe, XLIV, p. 757.

en faire faire la foüille en notre présence et raporter ce que nous aurons vû et examiné.

Ayant fait enlever la pierre tomballe qui étoit au milieu de la ditte chapelle et sur laquelle il y a un écusson gravé portant *d'argent au chevron de gueules abaissé sous un chef d'azur chargé de deux étoiles d'or, à la pointe de l'écu un cœur de gueules surmonté d'une croix de même*, tel qu'il est dessiné à la marge de notre premier procès-verbal (1). Nous avons trouvé un caveau en maçonnerie de pierre de Taillebourg, de huit pieds de longueur, quatre pieds neuf pouces de largeur et cinq pieds de profondeur de dedans en dedans ; il y avoit cinq barres de fer retenües dans les murs qui portoient un cercüeil de plomb de cinq pieds six pouces de longueur et deux autres cercüeils de bois presque tous pourris, les ossemens que contenoient ces deux derniers étoient tombés dans le fond du cavot et étoient en partie réduits en poussière, il ne s'est trouvé aucun écusson ny inscription sur le cercüeil de plomb ny dans le contour dudit cavot.

Nous avons ensuitte fait creuser dans les différentes parties de la ditte chapelle jusques à sept ou huit pieds de profondeur en terre, attendu que cette chapelle étoit plus élevée au rez-de-chaussée que l'églisé cathédralle, mais il ne s'est rien trouvé, pas même des ossemens.

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, Nous

(1) Voir le n° 33 de nos planches d'armoiries, XLVIII, p. 360. Seulement au lieu de Thomas, c'est Thomé qu'il faut lire. Le défunt, qui portait le prénom de Sébastien, était trésorier du chapitre. En 1564 il construisit au nord du chœur la chapelle dont il est ici question.

Commissaire susdit avons renvoyé la continuation du présent à mardy prochain, troisième jour de février au dit an mil sept cent cinquante-six, sur les huit heures et demie du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le mardy troisième jour de février au dit an mil sept cent cinquante-six, Nous Commissaire susdit accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés sur les huit heures et demie du matin dans l'église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvés, etc.

Nous sommes tous entrés dans la chapelle de SAINT-CLAUDE pour en faire faire la foüille en notre présence et raporter ce que nous aurons vû et examiné.

Sous l'arcade pratiquée dans le mur vis-à-vis de l'autel et sur laquelle il y a un écusson portant *d'argent au chevron de sable accompagné de trois tourteaux de güeules* (1), Nous avons trouvé un tombeau ou cavot dont le dessus de la voûte surbaissée était à deux pieds au-dessous du niveau de la ditte chapelle ; ce cavot a sept pieds de longueur, trois pieds de hauteur et deux pieds de renfoncement de dedans en dedans.

Il y avoit deux barres de fer dans les murs pour porter un cercüeil, mais il étoit tombé en poussière dans le fond dudit cavot où nous en avons encore trouvé des morceaux parmi lesquels étoient quelques ossemens presque tous réduits en cendres, nous n'avons trouvé ny sceau ny écusson ny inscription quelconque qui pût

(1) Qui est du Bouedrier.

nous indiquer quelle étoit la personne qu'on avoit inhumé dans ce cavot (1).

Lors de notre premier procès-verbal nous ne trouvâmes point de pierre tombale dans cette arcade ny dans la ditte chapelle de SAINT-CLAUDE, cependant nous avons fait creuser jusques à sept pieds de profondeur dans toute l'étendue de cette chapelle et nous n'avons trouvé aucune chose, pas même des ossements, et il paroît, par la consistance et la solidité de la terre, que jamais personne n'y avoit été inhumé.

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, Nous Commissaire susdit nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain mercredy, quatrième jour de février au dit an mil sept cent cinquante-six, sur les huit heures et demie du matin, après l'avoir arresté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le mercredy quatrième jour du présent mois de février au dit an mil sept cent cinquante six, Nous Commissaire susdit accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés sur les huit heures et demie du matin dans l'église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

Nous sommes tous entrés dans la chapelle de SAINT-ANDRÉ, pour en faire faire la foüille en notre présence et raporter ce que nous aurons vû et examiné.

(1) C'est le tombeau de Jean du Bouedrier, doyen d'Aubigné, recteur de Saint-Hélier et de Saint-Germain de Rennes, chanoine de la cathédrale (1498), qui fonda la chapelle de Saint-Claude.

Ayant fait démolir le tombeau de Monsieur et Madame de Villeblanche, qui étoit pratiqué dans une armoire du costé de l'Evangile et sur lesquels il y a des écussons répétés, portant *écartelé au premier et quatriesme de gueules à la face d'argent accompagnée de trois hures de brochet de même, au second et troisième d'argent au sautoir de gueules* ainsi que nous l'avons fait dessiner en marge de notre procès-verbal des mois de février et mars mil sept cent cinquante-cinq (1), nous avons trouvé un cavot en maçonnerie pratiqué entre les piédroits de l'arcade avec une voûte surbaissée dont le dessus étoit au niveau du pavé de la ditte chapelle. Ce cavot avoit sept pieds de longueur sur trois pieds de hauteur et trois pieds de renfoncement. Quatre barres de fer traversoient ce cavot et étoient mises pour porter deux cercueils de bois, lesquels étoient presque tous pourris avec les ossemens qu'ils renfermoient. Nous n'avons rien trouvé autre chose que cela dans le dit cavot (2).

Les trois pierres tomballes qui étoient dans cette chapelle ayant été enlevées, nous avons fait creuser dessus, nous n'avons trouvé que des ossemens et des morceaux de cercueil pourris.

Nous avons également fait fouiller dans toutes les autres parties de la ditte chapelle jusques à six pieds de profondeur, nous n'y avons rien trouvé.

Le jour cessant d'éclairer dans la dite église cathé-

(1) Voir le n° 29 de nos planches d'armoiries. XLVI, p. 562.

(2) Les deux personnes enterrées dans le caveau étaient Henri de Villeblanche et Renée de Bagar sa femme, dont nous avons donné l'épitaphe, XLVI, p. 554.

dralle, Nous Commissaire susdit nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain jeudy, cinquième jour de février au dit an, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le jeudy, cinquième jour dudit mois de février au dit an mil sept cent cinquante-six, Nous Commissaire susdit accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés sur les huit heures et demie du matin dans l'église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons commencé par faire fouiller dans la partie des recherches du chœur qui est contre la chapelle de SAINT-NICOLAS.

Ayant fait enlever, suivant l'ordre de notre premier procès-verbal des mois de février et mars derniers, les pierres tomballes qui étoient depuis la porte des dittes recherches du chœur près la ditte chapelle SAINT-NICOLAS jusques vis-à-vis la chapelle de SAINT-ARMEL ou de l'ANNONCIATION où est une pierre tomballe sur laquelle sont ces mots : BIENVENUE, JADIS FEMME DE.... ainsi que nous l'avons rapporté dans notre premier procès-verbal (1), nous avons fait creuser à six pieds de profondeur en terre, sous chacune des dittes pierres tomballes et nous n'avons rien trouvé que des morceaux de cercueils de bois et des ossemens.

Le jour cessant d'éclairer dans l'église cathédrale de Rennes, Nous commissaire susdit nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation de notre présent pro-

(1) XLVI, p. 564.

cès-verbal à demain vendredy, sixiesme jour dudit mois au dit an, après l'avoir arresté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le vendredy sixiesme jour dudit mois de février au dit an mil sept cent cinquante-six, Nous commissaire susdit, accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés sur les huit heures et demie du matin dans la dite église cathédrale de Rennes où nous avons trouvé, etc.

Nous avons continué de faire faire la fouille dans les recherches du chœur pour rapporter ce que nous aurons vu et examiné.

Et commençant par faire enlever la pierre tomballe de BIENVENUE, JADIS FEMME DE..... dont nous avons parlé ci-dessus, laquelle est vis-à-vis de la chapelle de SAINT-ARMEL ou de l'ANNONCIATION, nous avons continué par les faire enlever suivant l'ordre de notre procès-verbal jusqu'à celle qui se trouve sous la porte des dittes recherches du costé de l'Évangille, sur laquelle l'inscription est effacée et où l'on remarque un écusson qui porte UNE FACE ACCOMPAGNÉE DE TROIS ÉTOILES, DEUX EN CHEF ET UNE EN POINTE, sans en pouvoir connoître le métail ny la couleur. Nous n'avons trouvés que des morceaux de cercueils de bois et des ossemens, à l'exception de la pierre tomballe de M. Alain de Châteaugiron, évêque de Rennes, décédé en mil trois cens vingt huit (1), sous laquelle étoit une cage de maçonnerie en moëllon, de sept pieds de long, deux pieds huit pouces de large et cinq pieds de profondeur. Ce cavot n'étoit

(1) Voir XLVI, p. 565, l'épitaphe d'Alain de Châteaugiron.

point recouvert, de sorte qu'il étoit rempli de terre; nous avons trouvé au fond de ce cavot une teste toute entière et quelques ossemens sans autre quelconque.

Le jour cessant d'éclairer dans la ditte église cathédrale. Nous commissaire susdit, nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain samedy septième jour dudit mois de février au dit an après l'avoir arresté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le samedy septième jour dudit mois de février au dit an mil sept cent cinquante-six, Nous commissaire susdit accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés sur les huit heures et demie du matin, dans l'église cathédrale de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons commencé par faire la fouille sous les pierres tomballes qui sont dans un bras de la croix de l'église et faisant d'abord celle de Sébastien Gouzian, prêtre recteur de Saint-Laurent, décédé le sept juin mil six cent soixante-sept, jusques et y compris celle qui étoit contre la porte du chœur du côté gauche en entrant sous le jubé et sur laquelle nous n'avons pu lire que ces mots : QUI DÉCÉDA EN MIL SIX CENS VINGT, le reste étant totallement effacé; cette pierre étant gravée et portant en gravure la figure d'un homme de guerre, ainsi que nous l'avons rapporté dans notre premier procès-verbal (1). Nous n'avons trouvé sous toutes ces pierres tomballes, c'est-à-dire sous toutes celles qui étoient dans le bras gauche de la croix de l'église vis-à-

(1) XLVIII, p. 346.

vis la chapelle du Vœu ou de Cornulier, depuis celle de Sébastien Gouzian jusqu'à celle cy-dessus, sur laquelle est la figure d'un homme de guerre, que des ossemens et des morceaux de bois pourris et sous le jubé proche de la dite pierre, sur laquelle est gravée la dite figure d'un homme de guerre, il s'est trouvé à deux pieds de distance un cercueil de plomb de six pieds de longueur sur deux pieds et un pied deux pouces de largeur sur lequel il n'y a aucun écusson ni inscription quelconque. Ce cercueil étoit à quatre pieds de profondeur de terre sans aucune maçonnerie aux environs ni pierre tomballe dessus, il étoit derrière la seconde stalle à gauche entrant dans le chœur.

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédrale, Nous commissaire susdit, nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à lundy prochain, neuviesme jour dudit mois de février au dit an, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le lundy neuvième jour de février au dit an mil sept cent cinquante-six Nous commissaires susdit accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes rendus sur les huit heures et demie du matin, dans l'église cathédralle de Rennes où nous avons trouvés, etc.

Nous avons continué de faire faire la fouille sous les pierres tomballes qui étaient dans le bras droit de la croix de l'église, pour rappeler ce que nous aurons vu et examiné.

Après les avoir toutes faites lever par ordre et avoir fait creuser sous chacune d'elles jusques à six pieds et même d'avantage, il ne s'est rien trouvé que des osse-

mens et des morceaux de cercueil de bois pourri à l'exception d'une pierre tomballe qui était entre la chapelle de la Trésorerie et celle de Saint-Nicolas sur laquelle il y avoit eu une inscription, mais dont les caractères étoient tous effacés, nous avons trouvé sous cette pierre tomballe un tombeau en maçonnerie de briques de sept pieds de long, trois pieds de large et quatre pieds et demi de profondeur recouvert par une grande pierre de grain des dimensions cy-dessus, laquelle étoit soutenue par deux barres de fer en croix retenue dans les murs dudit tombeau ou cavot ; cette pierre de grain ne porte aucun écusson ny inscription ; aux quatre coins de ce tombeau étoient quatre croix formées chacune par une seule pierre de tuf peinte en rouge êncastrée dans la maçonnerie ; sur ces quatre croix sont écrits en lettres gotiques les mots grecs suivants, savoir : sur la première, c'est-à-dire sur celle qui étoit à la tête de ce tombeau, ceux-cy ô Theos. Sur la seconde ou sur celle qui étoit à la gauche du tombeau : Agios ô Theos; sur la troisième ou celle qui étoit aux pieds, Agios Iskirros; et sur la quatrième Eleison imas (1).

Nous n'avons trouvé dans ce tombeau que des ossemens presque tous réduits en poussière, des morceaux du cercueil en bois et quelques fragmens d'ornemens ou de vêtemens violets, sans aucune inscription n'y

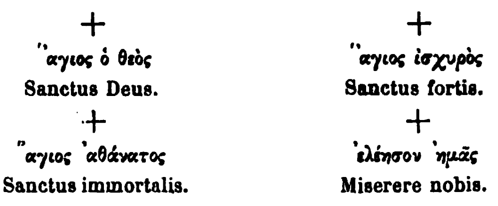
(1) Nous avons sans doute là le tombeau d'un chanoine qui avait rempli les fonctions de chantre. Les mots indiqués sont empruntés à la prière appelée *trisagion* par les Grecs, qui la récitent à la messe pendant toute l'année. Les latins la chantent trois fois alternativement en latin et en grec, le vendredi saint, pendant l'adoration de la croix, à l'office du matin. Très probablement on aura voulu rappeler que notre cha-

écusson. Le jour cessant d'éclairer dans l'église cathédrale, nous commissaire susdit avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain mardy, dixième jour dudit mois de février au dit an mil sept cent cinquante-six vers les huit heures et demie du matin, après l'avoir arresté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le mardy dixième jour dudit mois de février au dit an mil sept cent cinquante-six, Nous commissaire susdit accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés sur les huit heures et demie du matin dans l'église cathédralle de Rennes où nous avons trouvés, etc.

Nous avons fait fouiller en notre présence sous toutes les pierres tomballes qui étoient dans le bas côté à gauche en entrant depuis la tour jusque sous les orgues et même dans les endroits où il n'y avoit aucune pierre tomballe à six pieds de profondeur en terre pour ra-

noine-chantre avait jadis chanté le *trisagion* de sa belle voix. Dans tous les cas les textes mutilés du procès-verbal doivent être rétablis de la sorte.




On remarquera que le grec, tel qu'il est écrit dans le procès-verbal, conserve sa véritable prononciation : *imas* pour ἡμᾶς, *iskirros* pour ἰσχυρός.

porter ce que nous aurions vu et examiné, mais nous n'avons vu que des ossemens et des morceaux de bois pourry, après quoy, le jour cessant d'éclairer, Nous commissaire susdit nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain mercredy onzième jour de février, après l'avoir arresté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le mercredi onzième jour de février au dit an mil six cent cinquante-six, Nous commissaire susdit accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés sur les huit heures et demie du matin dans l'église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons fait fouiller en notre présence dans le bas côté ou l'aile droite de l'église, depuis la porte qui donne vis-à-vis de la tour jusques vis-à-vis la chapelle de Coetlogon, à six pieds de profondeur en terre ; nous n'avons trouvé que des ossemens et des morceaux de bois pourry, sans aucun intersigne qui pût désigner quelque chose d'intéressant (1) et attendu qu'il est tard et que le jour cesse d'éclairer dans la cathédralle, nous commissaire susdit avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain jeudy douzième jour dudit mois de février, après l'avoir arresté sous notre seing et ceux de, etc.

(1) Ce but des recherches opérées dans la cathédrale est ici entièrement mis à découvert. Pour les commissaires, la seule chose intéressante est la conservation des intersignes, c'est-à-dire des blasons établissant certains droits seigneuriaux.

Avenant le jeudy douzième jour dudit mois de février au dit an mil sept cent cinquante-six, nous commissaire susdit accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés sur les huit heures et demie dans l'église cathédralle de Rennes où nous avons trouvé, etc.

Nous avons continué la visitte et examen de tout ce qui pourra se trouver sous les pierres tomballes qui sont dans l'aile droitte de la neffe depuis la chapelle de COETLOGON jusques à la croix de l'église vis-à-vis la chapelle SAINT NICOLAS.

Et ayant fait lever toutes les pierres tomballes, l'une après l'autre, nous avons fait creuser sous chacune d'elles, même dans les endroits où il n'y en avait pas, nous n'avons trouvé sous toutes ces pierres tomballes que des ossemens et des morceaux de cercueils de bois sans aucun intersigne qui pût désigner quelque chose d'intéressant.

Le jour cessant d'éclairer dans la ditte église cathédralle de Rennes, Nous commissaire susdit avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain vendredi treizième jour de février sur les huit heures et demie du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

*(La fin prochainement.)*

# LE CARNET D'UN ARCHÉOLOGUE

---

J'ai entendu parfois médire des notes de voyage, et j'avoue qu'à elles seules elles sont loin de constituer un élément d'étude suffisant ; mais lorsqu'elles se bornent à ne donner que ce qu'on doit en attendre, c'est-à-dire des descriptions claires, exactes, et des remarques comparatives prises en passant, elles sont, pour l'archéologie, un auxiliaire indispensable. Tel édifice présente des particularités qui échappent souvent à l'érudit qui le scrute dates en main : je pourrais citer des monographies très savantes où les caractères les plus saisissants d'un édifice ne sont pas mentionnés ; naguère encore je parcourais attentivement de longues pages sur deux églises assez importantes sans pouvoir découvrir si elles possédaient une ou trois nefs ; déjà il m'avait fallu aller de ma personne à Béziers, pour savoir si la cathédrale avait ou non des bas-côtés, ce que n'avaient su m'apprendre trois ou quatre descriptions assez détaillées. Maintes choses qui demeurent inaperçues pour des yeux accoutumés à rencontrer un même édifice ou les édifices d'une même région, frappent dès l'abord un étranger, à qui un simple regard suffit quelquefois pour saisir ce qu'un grand nombre de visites laissent caché à un archéologue du pays. Il arrive aussi que des monu-

ments oubliés ou méconnus arrivent à la notoriété pour avoir été distingués par un voyageur.

Il est donc entendu que les articles suivants n'ont pas la prétention de fournir des notices complètes et que leur but est plus modeste : préparer des études approfondies, combler les lacunes des études déjà entreprises, et contribuer à faire connaître des monuments ou des pays trop négligés avant ce jour. C'est à ce titre que je réclame comme un droit l'indulgence de mes lecteurs ; au reste, les dates historiques seront plus d'une fois appelées à confirmer ou à diriger mes observations.

## I. — LA CATHÉDRALE DE TOULOUSE.

Saint-Étienne de Toulouse est précisément un des édifices oubliés et méconnus dont je parlais tout à l'heure. Quand je la vis pour la première fois, la remarque la plus profonde que j'avais lue sur cette église se résumait à peu près en ceci : « La nef et le chœur sont sur un axe différent ; » si j'excepte les *Guides-Joanne*, la plupart des itinéraires écrits sur Toulouse ou sur les Pyrénées se bornent à cette dédaigneuse réflexion et passent vite à Saint-Sernin. Si je ne me trompe, les *Mémoires de la Société archéologique du Midi* ne renferment aucune étude artistique ou archéologique sur la métropole toulousaine ; mais ce dont je suis absolument certain, c'est que le Congrès archéologique de 1874, extrêmement intéressant à d'autres points de vue, ne dit pas un traître mot de Saint-Étienne, qu'aucun des archéologues présents à la session de Toulouse ne paraît avoir regardé. Il en est des édifices comme des

hommes : tels et tels n'ont pas de chance et n'arrivent pas à « percer », ils restent incompris et déclassés comme tant de romanciers et de poètes de notre époque.

Viollet-le-Duc est peut-être le seul archéologue de mérite qui se soit occupé de la cathédrale de Toulouse, et encore l'a-t-il envisagée à sa manière : la largeur de la nef l'avait séduit, et il trouvait que des voûtes de vingt à vingt-deux mètres de portée valaient deux ou trois lignes de texte, en quoi il avait raison ; je ne le blâme que de n'avoir pas eu le courage de franchir cette nef, eût-il dû tourner à gauche au lieu d'aller droit devant lui.

Cette différence d'axe a été funeste à l'édifice, et on n'a pas assez considéré qu'un défaut aussi sensible était justement un des motifs les plus capables d'inviter à un sérieux examen historique et archéologique. Il est évident que l'on ne va pas planter un chœur à neuf à dix mètres sur le côté d'une nef pour le plaisir des yeux, et que les générations qui se sont permis une si éloquente bizarrerie ont eu des intentions bonnes à connaître et à peser.

Et, en effet, si l'on y regarde de près, rien d'aussi piquant que l'histoire de la cathédrale de Toulouse. Il y avait sur son emplacement, au XIIIe siècle, une cathédrale romane qui devait être assez riche de sculpture, à en juger par les fragments du cloître adjacent aujourd'hui déposés au musée. Trop petite, elle fut reconstruite par ordre de Raymond VI, qui défendit aux ouvriers de suspendre les travaux pendant le premier siège de la ville par Simon de Montfort, en 1211. Elle dut être assez rapidement terminée, et sans doute elle était entière lorsque l'opulent évêque Bertrand de l'Ile, vers 1272, trouva que l'ancienne capitale du Midi méri-

tait, aussi bien qu'Amiens, Reims et Beauvais, d'avoir une grande cathédrale gothique.

Ses immenses trésors permirent à Bertrand de mettre la main à l'œuvre, sans attendre patiemment l'arrivée des secours et les revenus des taxes diocésaines. Il consulta l'architecte de la cathédrale de Narbonne, église qui sortait à peine de terre, et peut-être employa-t-il cet artiste. Il est même possible que le plan de Saint-Étienne ait été créé le premier, mais ce qui est indéniable, c'est l'analogie frappante et trop peu observée qui existe entre les ronds points, seules parties des deux édifices absolument contemporaines l'une de l'autre.

Une question d'emplacement obligea l'évêque de Toulouse à porter notablement sur la gauche de l'ancienne cathédrale l'axe de la nouvelle construction, à tel point que cet axe correspond au mur septentrional de la nef. Les détracteurs de la cathédrale de Toulouse auraient dû comprendre qu'une pareille anomalie n'était pas voulue, qu'elle n'était pas destinée à rester, mais à disparaître, lors de la construction d'une nef nouvelle qui ne put être exécutée.

Évidemment, le prélat était décidé à doter sa ville épiscopale d'une église complète, et s'il parvint à peine à commencer le chœur, c'est que la basilique demeura son œuvre personnelle. Le temps des grandes cathédrales était déjà passé dans le Nord; dans le Midi, il n'exista jamais à proprement parler, car les villes y étaient moins généreuses et les diocèses en général moins vastes. Il y avait pourtant une exception pour le diocèse de Toulouse, un des plus étendus de la France et qui assurait à ses chefs d'immenses revenus. De plus, la population toulousaine, justement glorieuse de son passé,

avait à soutenir son rang et sa renommée. Tout cela n'assura pas l'avenir de l'œuvre entreprise en 1272 ; la prospérité du diocèse finit même par tourner au détriment de la cathédrale. Il faut tenir compte aussi des difficultés particulières que soulevait la construction d'une église de style gothique pur dans une région où la brique était généralement usitée et où la pierre était rare. Il fallait pourtant répudier la brique si l'on voulait imiter Saint-Just de Narbonne, et faire venir à grands frais de la pierre ; cette circonstance est une de celles qui expliquent le mieux pourquoi cette dernière cathédrale, élevée dans une ville où la pierre est abondante et fort bonne, fut plus heureuse que Saint-Étienne et vit au moins terminer sa moitié orientale. Au XII<sup>e</sup> siècle, les congrégations religieuses et les populations se seraient prêtées avec zèle à l'extraction et au transport des matériaux convenables ; les mœurs et le zèle avaient notablement changé sous saint Louis et Philippe-le-Bel. Il est aisé de s'apercevoir de cette différence à Toulouse même, où les édifices antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle renferment beaucoup plus de pierre que les édifices postérieurs, dont quelques-uns en sont presque totalement dépourvus. La chose est très palpable à Saint-Sernin : la pierre domine dans le chœur, bâti durant la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, et elle devient de plus en plus rare à mesure qu'on avance vers le fond de la nef, terminée seulement au XIV<sup>e</sup> siècle. Il est au sud et à l'est de Toulouse des localités où l'on ne bâtissait qu'en pierre à l'époque romane et où la brique ne s'introduisit qu'avec le style ogival.

Trois causes mirent donc obstacle à la construction de Saint-Étienne : la nécessité d'employer la pierre, le refroidissement du zèle religieux et la prospérité du

diocèse; ce dernier point demande un éclaircissement.

J'ai dit que l'œuvre restait un peu personnelle à Bertrand de l'Ile. En effet, il l'entreprit à ses risques et périls, sans être soutenu par les fidèles et sans se préoccuper des dispositions de ses successeurs. Il comptait trop sur les reveuus du diocèse, et, je le répète, ces revenus étaient énormes et permettaient aux prélats de mener un train de monarque. On peut s'en convaincre en lisant le testament de Bertrand de l'Ile, pièce dont j'ai reproduit les dispositions principales dans mon *Viollet-le-Duc et son système archéologique,* p. 321, et à la page 135 de mon *Histoire monumentale de la France.*

Bertrand, mort en 1286, n'oublia pas la cathédrale dans son testament, mais le meilleur de sa fortune passa à d'autres œuvres pies, et ses successeurs portèrent ailleurs leur sollicitude. Hugues Mascaron, qui siégea dix ans (1286-1296), dut se contenter de dépenser le legs de son prédécesseur; saint Louis d'Anjou et Arnaud-Roger de Comminges ne firent que passer; le cardinal de Taillefer (1298-1305) et Gaillard de Prayssac (1305-1317) aimèrent mieux, comme Hugues Mascaron, vivre en grands seigneurs, entourés de pages et de meutes de chiens, que de s'astreindre à surveiller la construction d'une église et surtout à en payer les frais. Gaillard de Prayssac se montra d'une telle insouciance que, honteux de son inaction, ses chanoines, en 1306, durent vite profiter d'un de ses voyages pour demander furtivement quelques aumônes aux paroisses du diocèse. Celles-ci ne se crurent pas obligées de se montrer plus dévouées que leur pasteur, dont l'opulence et la prodigalité leur étaient bien connues, et les travaux de la cathédrale continuèrent à souffrir. Enfin le pape Jean XXII, voulant faire cesser les causes de ces richesses excessives

qui n'étaient la source que de scandales, et suivant en cela la pensée de ses prédécesseurs, démembra le diocèse de Toulouse, en 1317 ; la bulle exprime nettement le motif ou le prétexte de ce remaniement territorial :

« Attendentes etiam, quod licet Tholosanus episcopatus redditibus abundaret immensis, non tamen superat hujusque memoria, quod ex suorum opulentia copiosa reddituum aliquid in ecclesia vel diœcesi Tholosana provenisset in divini cultus augmentum : imo sic ex adipe prodierat et prodibat iniquitas, ut multo jam tempore luxus circa carnis desideria, evectionum pompa clientelæ, immoderata disfluxio in parentes, sumptus enormes aut usus extraordinarii sibi vindicassent ibidem quasi totum patrimonium Crucifixi : et verendum erat ne præsul unicus Tholosanus, incrassatus et dilatatus, et excessivis hujusmodi opibus alias superbus, periculose recalcitrans, Deum factorem relinqueret, et a suo salutari recedens, perniciosum exemplum in subditos derivaret. »

Alors furent retranchés les trois quarts de la circonscription épiscopale de Toulouse pour former les quatre nouveaux diocèses de Montauban, de Lombez, de Rieux et de Saint-Papoul. Déjà, en 1296, un évêché avait été créé à Pamiers, parce que, selon Boniface VIII, le diocèse de Toulouse était trop vaste pour être administré avec soin, et que ses revenus suffisaient à l'entretien convenable de deux ou trois évêques. Par une sorte de compensation honorifique, les évêques de Toulouse furent élevés à la dignité archiépiscopale ; mais un simple titre pouvait-il faire pour Saint-Étienne ce qu'eussent fait les richesses de simples évêques, si elles eussent été bien employées? Évidemment non ; aussi un simple plafond fut-il jeté sur le chœur, à la hauteur

des voûtes du rond-point, et les travaux abandonnés. Ils ne devaient être repris que deux et trois cents ans plus tard, par le cardinal d'Orléans, au commencement du XVI^e siècle, et par le cardinal de Joyeuse vers 1610. De ces deux nouvelles campagnes, il ne résulta que des voûtes assez basses, des contre-forts tronqués et un mur destiné à relier le chœur à la nef de Raymond VI, qu'on renonçait désormais à remplacer.

Le plan tracé en 1272 comprend sept travées rectangulaires, avec bas-côtés et chapelles, et un rond-point à sept divisions. Toutes les chapelles, aussi bien dans la partie rectangulaire qu'autour du chevet, sont en demi-hexagone, et il est probable que, comme à Saint-Just, cette disposition devait se continuer le long de la nef. Comme à Narbonne aussi, les arcatures dont sont ornées ces chapelles laissent un passage qui permet de circuler directement de l'une à l'autre (à Narbonne, pour parler plus exactement, ces arcades de circulation n'existent qu'au nord). Là ne s'arrête pas la ressemblance : le dessin des arcatures est le même dans les deux édifices; les profils sont identiques; les gros piliers sont flanqués de colonnettes prismatiques ou plutôt de nervures qui en laissent ressortir la forme cylindrique; les réseaux des fenêtres basses, celles des chapelles, sont d'un style rayonnant très avancé et parfois visent au flamboyant. Ces réseaux, à Narbonne et à Toulouse, paraissent avoir été placés après coup.

Les contre-forts qui séparent les chapelles accusent franchement le XV^e siècle dans leur partie moyenne, revêtue assez arbitrairement de bandes prismatiques se croisant à angle droit, et qui, dans la partie supérieure, auraient formé des arcatures si ces contre-forts eussent été achevés tels qu'ils avaient été conçus,

A l'intérieur, le triforium est aussi de style flamboyant et d'une ordonnance assez inusitée qui le rapproche de la partie similaire de l'église lyonnaise de Saint-Nizier. Ici toute communauté de style avec la cathédrale de Narbonne cesse complètement. A Saint-Just, le triforium, fort simple et peu apparent, est encadré par les allèges des fenêtres, et les contre-forts sont reliés non seulement avec les voûtes, mais encore entre eux par un système d'arcades qui, complété par des créneaux, des échauguettes et des chemins de ronde, faisait de ce chœur la vraie continuation de l'enceinte urbaine.

Le nouveau plafond qui couvrit, pendant un siècle, le sanctuaire de Saint-Étienne, fut détruit avec les toitures en 1608, par un violent incendie. Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse, la ville et les fidèles s'imposèrent de grands sacrifices pour réparer le désastre et en rendre le retour difficile par l'achèvement du chœur. On conserva le style gothique, tel qu'on était encore capable de le comprendre à cette époque, mais les projets primitifs, dont on avait alors sans doute connaissance, furent singulièrement restreints. De grêles arcs-boutants se superposèrent aux énormes contre-forts de Bertrand de l'Ile et du cardinal d'Orléans; les cylindres des gros piliers intérieurs allèrent se continuer pour apparaître extérieurement, on ne sait pourquoi, entre les fenêtres du clerestory, et se terminer disgracieusement sous un toit sans corniche et sans balustrade. La hauteur des grandes voûtes, et par conséquent du clerestory, fut considérablement réduite. Parmi les réseaux flamboyants des fenêtres supérieures, il y en a trois qui forment la fleur de lis telle à peu près qu'on l'avait pratiquée sous Louis XI, et telle que nous la retrouvons encore dans les parties de Saint-Eustache, à Paris, exé-

cutées au milieu et dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Les petites tourelles cylindriques à dômes qui couronnent les contre-forts ou renferment les escaliers rappellent seules le style en vigueur à la fin du règne d'Henri IV.

M. Roschach, conservateur du musée archéologique de Toulouse, a découvert le nom de l'auteur des travaux d'achèvement du chœur de Saint-Étienne : ce fut un architecte orléanais, Pierre Lenesville, qui, d'une construction gothique, passa, en 1613, à une construction de la Renaissance, le Capitole de Toulouse, où il fut occupé quelques années.

Par une coïncidence à noter, au moment où Pierre Lenesville faisait du gothique, à Toulouse, on plaçait dans sa patrie les premières assises d'une grande cathédrale entièrement conçue dans le style ogival.

Lorsque le cardinal d'Orléans, sous Louis XII, construisit le premier pilier du chœur, à droite, pilier qui porte son nom et se distingue par un plus fort volume, et lorsque le même prélat raccorda tant bien que mal le chœur de Bertrand de l'Ile à la nef de Raymond VI, il ne fit que consacrer un ordre de choses déjà accepté depuis au moins soixante ans. Dès 1445 environ, Pierre Dumoulin ou du Moulin, s'occupant de sa cathédrale, songeait si peu à terminer le chœur et à sacrifier la nef, qu'il fit refaire; sur des données assez grandioses, la porte occidentale. On a prétendu quelquefois que cette porte devait servir au bas-côté droit lorsque la cathédrale aurait été achevée; mais elle ne répond nullement à l'axe des bas-côtés, pas plus qu'elle se trouve sur la ligne de la grande rose du XIII^e siècle qui la surmonte (1).

(1) Pareille discordance dans les axes existe entre la porte et

Cette sorte de dualisme, qui constitue la cathédrale de Toulouse, est regrettable assurément, et les Toulousains perdent beaucoup pour leur gloire en ne possédant qu'une œuvre si incomplète. Viollet-le-Duc s'en consolait toutefois, et, dans une certaine mesure, on peut partager son admiration pour une nef, qui, sans égaler celle que projetait Bertrand de l'Ile, a une valeur réelle pour l'archéologie et même pour l'art. Ce vaisseau, sans collatéraux ni chapelles, se compose de trois travées dont la largeur dépasse vingt et un mètres et la portée, dans le sens longitudinal, quinze mètres pour chacune. Les voûtes sont les plus hardies que l'on ait construites au commencement de l'époque ogivale; les nervures croisées, les formerets et les arcs doubleaux sont à vive arête et reposent sur des massifs carrés formant contreforts intérieurs. Ces massifs ont trompé Viollet-le-Duc, qui ne les a pas observés d'assez près et n'a pas vu qu'ils sont une enveloppe assez récente recouvrant des groupes de quatre colonnes dont les chapiteaux sont toujours apparents. Il faut noter aussi qu'il n'y a pas de berceaux reliant longitudinalement les piliers, que les nervures prennent à l'angle des murs et des piliers, qui, eux, ne supportent que les arcs doubleaux, dont ils diminuent légèrement la portée. Aussi n'y avait-il pas lieu d'aller chercher dans les basiliques romanes provençales, comme Notre-Dame des Doms, le type originaire de la nef de Saint-Étienne, j'aurais plutôt pardonné à Viollet-le-Duc de rattacher cette nef aux églises à coupoles du Quercy et du Périgord.

L'une ou l'autre parenté s'expliquerait au point de

la grande rose du croisillon nord, à Saint-Nazaire de Carcassonne (XIVe siècle).

vue des relations, puisque Avignon et Cahors appartenaient à Raymond VI ; mais rien dans le caractère de l'architecture ne vient suffisamment la confirmer. Il serait peut-être plus sûr de voir, dans la cathédrale de Toulouse bâtie en 1211, et dans une autre église trop peu connue, celle de Montsaunès, élevée par les Templiers, près de Salies-sur-Salat, les plus anciens spécimens d'une classe d'édifices qui devait dominer dans tout le Midi pendant les XIVe et XVe siècles, c'est-à-dire des grandes et larges églises à une seule nef.

Les moulures et la sculpture sont encore franchement romanes dans la nef de Saint-Étienne. Des deux côtés de la rose, trois ou quatre petites arcades, absolument romanes et dignes du XIe siècle, tapissent la paroi intérieure du mur de façade; à l'extérieur, les deux arcades qui leur correspondent sont moulurées d'une manière tout à fait différente et rappelant le XIIIe siècle. Quant à la rose elle-même, qui doit dater de Raymond VII (1222-1249), elle est d'un style ogival pur, sauf l'exécution un peu gauche et un peu grossière. Les deux rangs de meneaux rayonnants, profilés à pans coupés, se terminent à des chapiteaux rudimentaires et à des arcs trilobés d'un galbe peu correct.

Les baies qui éclairent latéralement la nef sont petites et à plein-cintre, sans décoration. On peut les qualifier de romanes, mais il s'en est fait de semblables, dans le Midi, jusqu'à la fin du XIVe siècle. Par exception, à gauche de la troisième travée s'ouvre une assez large fenêtre ogivale à épaisse embrasure et à meneau central supportant deux ogives secondaires avec un oculus à seize lobes; l'aspect général de cette fenêtre rappelle assez la cathédrale de Reims.

La cathédrale de Toulouse n'eut pas de clocher avant

le cardinal d'Orléans, qui dressa, à gauche de la façade, une massive tour barlongue et la termina en 1531. La partie supérieure de cette tour, comme, en général, l'extérieur de Saint-Étienne, reproduit singulièrement la physionomie des cathédrales espagnoles.

Avant de quitter Saint-Étienne, je demande au lecteur la permission de mettre ici sous les yeux une note que j'avais déjà rédigée en 1872 et qui a été insérée par Adolphe Joanne dans son *Guide de Bordeaux à Toulouse et à Cette* :

« Il a été question, dans ce siècle, de reconstruire la cathédrale de Toulouse, ou du moins d'en harmoniser les parties. Deux projets principaux ont été présentés, mais l'exécution en est, soit artistiquement, soit pécuniairement impossible. Plusieurs archéologues, Viollet-le-Duc en tête, auraient voulu conserver la nef; et, comme le mur de gauche correspond assez bien à l'axe du chœur, ils le convertiraient en grandes arcades, et bâtiraient au delà une nef semblable et parallèle à celle de Raymond VI. Outre l'aspect bizarre et disgracieux que produirait ce double vaisseau, plus large que long, la difficulté d'y faire entendre la voix d'un prédicateur et d'y accomplir les cérémonies liturgiques, on aurait encore beaucoup de peine à le raccorder élégamment au chœur ogival, et à orner convenablement un mur de façade long de près de 50 mètres. Le second projet, le plus rationnel, entraînerait malheureusement d'énormes dépenses, et devient par là aussi impraticable, sinon plus, que pendant le moyen âge. Il s'agirait de prolonger le chœur par une nef de même style, précédée d'une façade à deux tours.

« Pour exécuter sérieusement ce plan, il faudrait d'abord refaire les parties supérieures du chœur, en les

élevant, et donner à toute la nef la hauteur du chœur, c'est-à dire au moins 35 mètres sous voûte. Toutes les chapelles devraient être polygonales ; la façade appellerait sur elle l'ornementation compliquée en usage à la fin du XIII^e siècle, et il serait difficile de donner aux tours moins de 90 ou 100 mètres. Et la pierre, toujours si chère dans le pays toulousain, prendrait nécessairement la place de la brique. Ainsi terminée, Saint-Étienne serait la reine des cathédrales du Midi, et n'aurait rien à envier à celles du Nord ; mais cette espérance est une chimère. Du reste, les évènements politiques de ces dernières années ont fait renoncer pour longtemps à toute pensée de reconstruction ; les quelques ressources qui avaient été réunies seront affectées à des travaux peu importants, mais encore suffisants pour les absorber. »

## II. — DE TOULOUSE A TARBES.

Le trajet de Toulouse à Tarbes serait peu intéressant pour l'archéologue qui ne voudrait pas s'écarter de la voie ferrée. Je m'abstiendrai de ces détours, laissant notamment à gauche Rieux, Montsaunès, Saint-Lizier et Saint-Bertrand-de-Comminges, à droite Bonnefont et le château de Mauvezin. Je ne m'attarderai pas à décrire le clocher de Muret, qui n'est qu'une grossière contrefaçon de ceux des Jacobins et de Saint-Sernin de Toulouse; je ne dirai rien de la singulière église de Cazères, qui a été trop remaniée, et du nouveau clocher de Martres, imitation douteuse de l'ancien; je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit, dans le *Bulletin monumental*, il y a quelque vingt ans, sur les ruines de Roque-

fort, de Montpezat, de Montespan, et sur la pile romaine de Labarthe. Je m'arrêterai seulement à Saint-Gaudens, dans la localité la plus digne d'une visite, et celle dont je me suis le moins occupé dans mes précédents travaux.

L'église de Saint-Gaudens, depuis longtemps classée parmi les monuments historiques, a dû à cette opération un peu de notoriété, qu'elle expie en ce moment par une restauration complète. L'auteur de cette restauration, M. Laffolye, est généralement modéré; mais le courant auquel cèdent volontiers la plupart de ses confrères l'entraîne lui aussi quelquefois, et il est certainement allé trop loin dans ce qu'il a voulu faire pour l'ancienne capitale du Nébouzan.

Je ne discuterai pas l'appendice dont on a surmonté le mur terminal du chœur, et qui, je crois, est l'œuvre d'un prédécesseur de M. Laffolye. Une colonne placée en encorbellement contre ce mur, au-dessus de l'abside centrale, devait supporter un ouvrage quelconque, se rapprochant plus ou moins de ce qui a été exécuté de nos jours. On a peut-être eu le tort de vouloir trop deviner et l'on a complété par une conception douteuse le rôle de cette colonne qu'il eût sans doute mieux valu laisser sans emploi. Mais où la faute est palpable, c'est dans la superposion de deux étages de fenêtres et d'une flèche à la tour, qui ne devait être et ne fut jamais qu'un donjon.

L'église de Saint-Gaudens dut être une église fortifiée : ses fenêtres, exagérément petites, sont la seule partie de l'église qui ne se ressente pas de l'influence directe de Saint-Sernin, où toutes les baies sont larges. Les escaliers et les passages pratiqués dans les diverses parties supérieures du chœur présentent des disposi-

tions stratégiques évidentes auxquelles pouvait bien se rattacher l'appendice dont nous venons de parler. Sous la tour était percée une porte à tympans et colonnettes, mais fort étroite et qui ne fut jamais l'entrée principale. Quant à la tour elle-même, il n'est pas possible de juger de ce qu'elle était avant le XVIe siècle. Tout fait supposer qu'elle était avant tout un édifice militaire et qu'elle dut à ce caractère les horribles mutilations qu'elle subit alors. Deux pans en furent tant bien que mal reconstruits en pierre et les deux autres en bois. La vanité locale et les simples convenances demandaient qu'on remplaçât cette pauvre masure ; mais il était plus que hardi d'aller percer dans les deux étages nouveaux des baies à colonnettes et surtout une flèche dont l'unique modèle dans tout le Midi se trouve, je crois, à Saint-Étienne de Puissalicon, dans le département de l'Hérault. Or, les exceptions ne se présument pas, et ce serait encore une autre exception qu'une flèche sur la tour occidentale d'une église dont le corps principal est fortifié. M. Laffolye est en train de commettre la même faute à Saint-Bertrand, et rien ne l'excuse ici, car la tour, exactement semblable aux donjons de nos châteaux pyrénéens, avait conservé jusqu'à ses hourds de bois ; à Saint-Bertrand, la flèche sera une véritable caricature, un vrai bonnet de coton.

L'église de Saint-Gaudens comprend cinq travées avec collatéraux, en avant des trois absides. La grande voûte est en berceau plein-cintre, celles des bas-côtés en demi-berceau, d'après le système commun aux églises toulousaines et auvergnates, système qu'on retrouve à Valcabrère, à la première travée de la cathédrale de Saint-Bertrand, dans les églises d'Aulon, de Marignac et de Saint-Béat, toujours dans l'arrondisse-

ment de Saint-Gaudens. Les deux dernières travées des collatéraux ont, sous leurs voûtes en quart de cercle, une voûte inférieure en simples arêtes, de manière à laisser entre les deux voûtes l'espace d'une tribune dont les deux côtés communiquent au moyen d'un passage ménagé en retour d'équerre sur l'arc d'entrée de la grande abside.

Il y a à Saint-Gaudens une voûte à nervures : elle est au rez-de-chaussée de la tour. Les arcs diagonaux, sans aucune moulure, ne paraissent avoir eu là d'autre but que de porter le grand oculus qui servait au passage des cloches et peut-être aussi des munitions en temps de siège.

L'entrée principale de l'église est au nord de la nef. Bien que de style ogival flamboyant, cette porte pourrait bien avoir été faite après les ravages de Montgommery en 1569, pour remplacer l'ancienne trop mutilée. Des débris de celle-ci furent employés pour restaurer le cloître et le mur sud de la nef, où j'ai retrouvé une grande sculpture (la Tentation du Christ) provenant incontestablement d'un jambage de porte romane. On veut, m'a-t-on dit, rétablir toute la porte romane au moyen de ce jambage, mettre cette porte en lieu et place de la porte actuelle et transporter celle-ci au midi. Cette combinaison serait coûteuse, inutile, et dénaturerait complètement l'histoire de l'église, puisque la présence d'une grande entrée du côté où se trouvaient les bâtiments conventuels est absolument incompatible avec le souvenir de l'ancien monastère. Je disais que cette porte au sud serait inutile, et j'ajoute ridicule, car ce côté de l'église, récemment dégagé, donne sur l'extérieur de la ville et n'est abordé que par la minime partie des fidèles.

Il reste pourtant de la collégiale de Saint-Gaudens un souvenir qui ne périra pas : c'est une salle capitulaire qui sert de sacristie et dont j'ai longtemps ignoré l'existence. Les travaux de dégagement dont je viens de parler m'en ont fait soupçonner la valeur, car ils en ont mis à jour les trois grandes arcades extérieures donnant autrefois sur le cloître. Ces trois arcades à colonnes de marbre sont une promesse fidèlement tenue, car, à l'intérieur, on peut observer une belle voûte à six compartiments, soutenue par deux colonnes centrales ; ce qui m'intéresse surtout, c'est le mélange du style gothique déjà avancé avec des profils et des ornements en partie romans : cette salle est, en effet, du XIII[e] siècle, c'est-à-dire de cent ans au moins postérieure à l'église.

Les archéologues qui, sans avoir le temps de visiter Bonnefont, s'intéressent à cet important monastère, en trouveront de riches épaves dans la ville même de Saint-Gaudens. Et d'abord, sur la route d'Aurignac, une large porte en plein-cintre qui a dû être celle de la salle capitulaire, et qu'il faut aller chercher dans la cour d'un ancien établissement de bains. Ce sont ensuite, dans un jardin du boulevard du Midi, des arcades à ogives qui donnent pour la date du cloître le milieu ou la fin du XIII[e] siècle. Comme on le voit aux Jacobins de Toulouse, à Flaran et ailleurs, les chapiteaux doubles, qui couronnent les doubles colonnes monolithes de ce cloître, sont taillés dans un même bloc et reliés, non seulement par les tailloirs, mais encore, à la hauteur des astragales, par une moulure à jour qui continue le profil de ces mêmes astragales (1).

(1) On trouve d'autres épaves intéressantes de Bonnefont à la gendarmerie de Saint-Martory, ornée d'arcades en

Tarbes, le but de notre voyage, ne nous arrêtera pas longtemps. La cathédrale est une des moins intéressantes du Midi, malgré les trois fenêtres romanes de son abside, son transept de transition remanié au XIV^e siècle, sa coupole sur trompes de cette dernière époque, sa nef, encore du XIV^e siècle, et la rose du XIII^e, réduction de celle de la cathédrale de Toulouse, qui éclaire le croisillon nord.

Le clocher octogonal de l'ancienne église des Carmes, avec sa flèche dentelée, appartient à un type dérivé de Toulouse et qu'on retrouve, au nord de Tarbes, à Auriébat, à Marciac et à Manciet.

Au musée, on peut étudier de beaux chapiteaux provenant des cloîtres détruits de Saint-Pé et de Larreule.

## III. — EN GASCOGNE.

Tarbes et Saint-Gaudens nous avaient déjà introduits dans la Gascogne ; nous allons maintenant pénétrer dans le cœur de ce pays en visitant la partie septentrionale de l'ancien comté de Bigorre.

Nous trouvons d'abord, à l'ouest de Tarbes, l'église d'Ibos, dont Viollet-le-Duc n'aurait pas manqué, s'il l'avait connue, de rattacher la nef aux églises vauclusiennes. Cette nef, précédée au centre d'une tour carrée

plein-cintre et en ogive, à l'église de Saint-Martory, dont la porte romane ressemble à celle qui est conservée à Saint-Gaudens, et dans la nouvelle église de Touille, canton de Salies, dont la porte et les trois fenêtres en plein-cintre sont celles de la façade de l'ancienne église abbatiale, porte et fenêtres que j'ai vues encore en place et dessinées en 1865.

de dimensions raisonnables, est beaucoup plus large que cette tour et s'élargit encore par ses chapelles dont les voûtes en berceau reposent sur des contre-forts intérieurs. Les voûtes centrales sont à croisées d'ogives et reposent sur des impostes en saillie sur le nu des murs. Tous les arcs sont à simples biseaux et passablement lourds ; le galbe des voûtes se ressent du système des voûtes d'arêtes romaines, bien que toute l'église date du XIV[e] ou du XV[e] siècle. Les fenêtres de la nef et de ses chapelles sont encore de vraies fenêtres romanes. L'abside est en réalité plus large que la nef, parce que sa voûte franchit la ligne des contre-forts intérieurs, supprimés ici, et va reposer sur le mur extérieur. Cette abside, plantée sur le dodécagone, est, à l'extérieur comme à l'intérieur, plus élevée que la nef, comme on le voit à Notre-Dame-du-Bourg, de Rabastens-sur-Tarn, et comme on le voyait aux Cordeliers de Toulouse avant leur destruction par un incendie. Chacun des sept pans est éclairé par une fenêtre à deux divisions dont le réseau se compose de quatre quatre-feuilles inscrits dans autant de cercles, le tout surmonté d'un trèfle inscrit remplissant l'ogive principale. La fenêtre de l'axe est plus large que les autres, suivant une tradition pyrénéenne qui paraît remonter à l'époque romane, à en juger par la cathédrale de Tarbes, l'église de Flaran, etc. Elle a trois divisions et son vaste réseau comprend uniquement trois rangées verticales de quatre-feuilles inscrits, tracés sans égard à l'ogive principale, qui coupe ceux qu'elle n'a pu contenir en entier. La tour de l'église d'Ibos, soutenue par deux contre-forts plantés en diagonale, a servi de défense au XVI[e] siècle.

Sur le chemin de fer de Tarbes à Auch, nous trouvons Rabastens, bastide fondée en 1306, et qui conserve son

plan régulier. Son nom lui vient de Rabastens-sur-Tarn, localité incomparablement plus ancienne ; il fut donné à la nouvelle ville, probablement parce qu'un membre de la famille noble dite de Rabastens eut, directement ou indirectement, part à la création de la bastide bigorraise.

Rabastens n'a d'à peu près intéressant que son église à trois nefs presque égales en hauteur et séparées par des piliers octogonaux assez sveltes ; ce monument du XIVe siècle a été remanié de nos jours extérieurement et complété par un clocher octogonal.

On ne doit visiter l'église de Rabastens qu'en passant; il ne faut descendre dans cette ville que pour y louer une voiture à l'hôtel Trouette et se faire conduire à Saint-Sever-de-Rustan, village bâti autour d'un monastère bénédictin que fonda, au VIe siècle, le saint prêtre Sévère ou Sever, et qui se maintint assez florissant jusqu'au siècle dernier, à en juger par les bâtiments de cette époque, vastes et empreints d'un grand caractère d'architecture. L'église, sans bas-côtés ni transept, est romane, mais altérée par des restaurations du XVIe et du XVIIe siècle. La porte principale est au sud, comme dans les églises, que nous allons décrire, de Larreule, de Maubourguet et de Mazères. Une coupole, rendue informe par des remaniements successifs, s'arrondit à l'entrée du chœur, mais elle ne correspond pas au clocher, tour centrale décapitée et dépourvue de caractère. Près de ce clocher, un contre-fort du mur méridional est bizarrement soutenu en encorbellement par l'encadrement d'une jolie fenêtre.

Mais le grand intérêt de Saint-Sever-de-Rustan est dans son cloître, dont les quatre galeries d'arcades, comme dans toutes les Pyrénées, reposent sur des groupes

de deux colonnes isolées, de marbre, à chapiteaux doubles. Malgré leur date, qui ne peut être antérieure à la fin du XIVe siècle, ces chapiteaux sont historiés : on y voit des écussons armoriés, des tours à mâchicoulis, des fenêtres à croix de pierre et des costumes qui sont bien ceux du temps de Charles VI.

Les galeries perpendiculaires à l'église, celles de l'est et de l'ouest, sont les plus remarquables. La première est consacrée à la vie du Sauveur, en voici les sujets : 1° le Christ tenté par le diable, en trois tableaux; 2° l'Ensevelissement et la Résurrection de Lazare; 3° l'Entrée à Jérusalem; 4° la Cène; 5° le Christ devant Pilate; 6° le Portement de la Croix; 7° la Descente de Croix; 8° l'Ensevelissement et la Résurrection; 9° la Descente aux Enfers et l'Apparition à Madeleine; 10° l'Ascension et la Pentecôte. Parmi les sujets de la galerie de l'ouest, j'ai pu distinguer le Martyre de saint Sébastien, saint Georges terrassant le dragon, que ramène la jeune fille délivrée, et plusieurs scènes de la vie d'Élie et d'Élisée. On sait que ces deux prophètes ont longtemps passé auprès des religieux carmes pour être les fondateurs de leur ordre, et qu'une telle prétention fut vivement combattue, dès le XIVe siècle, sans beaucoup de succès. Le choix d'Élie et d'Élisée, seuls personnages de l'Ancien Testament figurés à Saint-Sever, y marque évidemment une adhésion à cette croyance, et il est vraiment étonnant, pour qui connaît les mœurs du moyen âge, de voir une congrégation monastique rendre ainsi un éclatant hommage à une congrégation rivale ou du moins de tendances complètement différentes. Je ne me serais certainement pas expliqué cette énigme si je n'avais su déjà que le cloître de Saint-Sever-de-Rustan n'a pas été construit par des Bénédictins, mais pré-

cisément par des Carmes, et qu'il se trouvait primitivement à Trie. Le monastère de Saint-Sever ayant été presque tout entier détruit par les Huguenots, en 1573, les religieux, rentrés trois ans plus tard, au lieu de reconstruire le cloître, trouvèrent plus simple d'acheter celui des Carmes de Trie, épargné par les iconoclastes, et de le transporter chez eux. Les hommages rendus à Élie n'offusquèrent pas trop les nouveaux propriétaires, et ils les ont laissé subsister, donnant une nouvelle preuve de cet esprit de tolérance qui a toujours distingué leur institut.

Saint-Sever est à 15 kilomètres à l'est de Trie. Cette dernière ville est, comme Rabastens, une bastide régulière; si j'en connaissais mieux l'histoire, je pourrais décider si ce nom de Trie a quelque affinité avec le nom de la ville de Troyes.

Cela n'aurait rien d'étonnant dans le Midi, où nous avons déjà Beaucaire, Beauvais, Boulogne, Cadix, Cahors, Cologne, Cordoue, Cordes, Barcelonne, Craon, (Créon), Florence (Fleurance), Grenade, Milan (Miélan), Pampelune (Pampelonne), Pavie, Plaisance, Solignac, Tournay, Tournon, Valence, même Damiette et Hastings. Une église ruinée du XVe siècle, qu'on voit encore à Trie, est peut-être celle de l'ancien couvent des Carmes. L'église paroissiale n'est aucunement belle, surtout depuis la construction du nouveau clocher, mais elle offre quelques particularités à relever. La nef ressemble assez à celle d'Ibos, avec ses chapelles basses, voûtées en berceau. Il y a ici un transept, mais fort peu développé, et heureusement complété par deux chapelles, en forme d'hexagones très oblongs, qui prolongent chaque croisillon. La chapelle de droite, voûtée à liernes et tiercerons, avait des clefs historiées très

mutilées aujourd'hui. Le chœur est moderne, comme le clocher.

J'ai vu dans l'église de Trie, que je visitais en 1881, trois chapiteaux historiés et une belle cloche, qui gisait au fond de la nef, attendant, pour être remise en place, l'achèvement du clocher. On y lit l'inscription suivante : *ihs m^a mentem sanctam spontaneam honorem deo patrie et liberacionem aso se ec a trya là m ccccc viii g de trya.* Il faut lire *et patriæ liberationem* à la fin de la phrase latine, qui se retrouve sur d'autres cloches des XV^e et XVI^e siècles, et marque combien le sentiment de l'unité nationale avait fait de progrès à cette époque. Les mots : *aso se ec a trya* se traduisent littéralement par : « ceci s'est fait à Trie » ; c'est l'idiome du pays tel qu'il est encore parlé aujourd'hui. Quant aux chapiteaux historiés, ils proviennent d'un cloître du XIV^e siècle, un peu plus ancien probablement que celui de Saint-Sever, et ils sont en beau marbre blanc ; ils sont doubles tous les trois. L'un représente une Descente de Croix, l'autre le Portement de Croix ; le troisième, le moins bien conservé, cinq personnages, dont celui du centre est pris au collet par deux de ses compagnons, tandis qu'à ses pieds gît un sixième personnage, sans nimbe comme tous les autres ; l'explication de ce dernier sujet ne s'est pas encore présentée à mon esprit.

Les lignes ferrées de Tarbes à Auch et de Tarbes à Dax se séparent à Vic-Bigorre, dont l'église ogivale avait autrefois un clocher assez bizarre, qui a déplu de nos jours, comme tout ce qui est bien caractérisé, et qui a été détruit pour être remplacé par une construction plus conforme à la banalité moderne.

Mais on pourra visiter, au nord-ouest de cette ville, les ruines d'une ancienne forteresse de Gaston-Phœbus,

le château de Montaner, sentinelle avancée du Béarn vers le Bigorre et l'Armagnac. L'enceinte principale, composée de vingt et un côtés inégaux, sans compter la face occupée par le donjon, offre assez bien la figure générale d'un cercle; chacun des angles est caché et soutenu par un contre-fort d'une saillie assez considérable. La porte de l'enceinte s'ouvre à l'opposé du donjon, entre deux des contre-forts; une porte plus petite et un peu plus moderne, en arc Tudor, est percée à côté du donjon, presque sous l'escalier en arc-boutant qui conduisait de la cour au chemin de ronde. Le donjon est une belle tour carrée de treize mètres soixante-dix centimètres de côté, hors œuvre; l'épaisseur des murs est de deux mètres quatre-vingt-quatre centimètres; son entrée primitive était au premier étage et communiquait avec le chemin de ronde, comme au château de Mauvezin, dans le Bigorre, bâti par le même Gaston-Phœbus.

De Vic, en descendant le cours de l'Échez, dont la vallée se confond avec celle de l'Adour, on laisse à gauche Larreule, à moins qu'on ne prenne, pour traverser ce village, le chemin vicinal parallèle à la route nationale et au chemin de fer. L'église abbatiale de Larreule a dû être fort belle avant les guerres de religion. L'abside est aussi large que la nef et presque partout les murs sont d'un petit appareil bien caractérisé. Les fenêtres sont percées très haut comme dans les églises carlovingiennes; elles sont au nombre de quatre dans l'abside; mais, à un niveau plus bas, il y en a trois autres percées dans les contre-forts eux-mêmes. A l'intérieur, de belles arcades encadrent ces fenêtres. La porte principale est au sud, avec un tympan figurant le Tétramorphe. Au nord s'étendait le cloître, dont quelques

épaves sont au musée de Tarbes. Le nom de Larreule, comme celui de la Réole, vient de *Regula*, parce que les fondateurs se piquaient sans doute d'y faire fleurir la *règle* monastique dans toute sa vigueur.

Larreule dépend du canton de Maubourguet, dont le chef-lieu renferme une église trop peu connue. Les trois nefs romanes, dont les gros piliers monocylindriques ont de simples impostes, remontent en partie au commencement du XIe siècle tout au moins; la porte au sud est romane et grossière, de même que les trois absides, avec fenêtres percées gauchement dans les contre-forts. La tour centrale, intéressante à un autre titre, est octogone et forme lanterne, comme Saint-Sauveur de Castelsarrazin. Le premier étage, ainsi que les trompes d'encorbellement, ensemble de la fin du XIIe siècle, décèlent une influence étrangère que je serais tenté d'attribuer à l'Anjou. Le second étage est du XIVe siècle.

En continuant de descendre l'Adour, on trouve un autre chef-lieu de canton, Castelnau-Rivière-Basse, perché sur une haute colline dont on peut se dispenser de faire l'ascension. On n'y verrait qu'une mauvaise église du XVe siècle et un pan de mur, assez beau pourtant, d'un donjon contemporain des premières croisades. Il vaut mieux rester dans la vallée, en vue de la ville, et se faire prêter la clef de l'église abandonnée de Mazères, simple rectangle, mais ornée au chevet, intérieurement, de belles arcades romanes. La porte, au sud, est ornée de colonettes et d'un tympan où est sculpté le Tétramorphe, sujet dominant dans le Midi, à cette place, durant les XIe, XIIe et XIIIe siècles. Le mur occidental, flanqué de tourelles, n'est que du XVe siècle; le contre-fort qui le divise en deux parties égales m'aurait porté à croire que l'église avait deux nefs, si de nom-

breux exemples ne m'avaient montré combien il faut se défier de telles apparences : le vaisseau, en effet, n'a qu'une nef. On y visite une châsse ou sarcophage en pierre, reposant sur des colonnettes fort courtes du XIIIe siècle et renfermant les reliques d'une sainte du pays.

De Maubourguet, nous pouvons nous introduire dans le département du Gers par Marciac. Il faut pour cela franchir deux crêtes, sur l'une desquelles, avant de quitter les Hautes-Pyrénées, on laisse à droite Auriébat. Le clocher de ce village mérite qu'on en approche pour l'examiner : c'est une tour octogonale d'encolure hardie, terminée par une flèche dentelée de galbe un peu bombé; le tout, du règne de Charles VI ou à peu près. La Commission des monuments historiques en a fait figurer un dessin au Salon de 1882.

A Marciac, nous nous trouvons dans un des petits pays qui gravitaient au moyen âge autour du puissant comté d'Armagnac, et ont la plupart suivi ses destinées. Nous sommes ici dans le Pardiac, dont les comtes eurent sans doute la principale part à la fondation de la ville, en 1298. Marciac est une des bastides les mieux caractérisées qu'on puisse voir, mais ses maisons conservent à peine quelques traces du XIVe siècle. La nouvelle ville a dû rapidement prospérer, car, cinquante ans environ après sa création, elle put jeter les fondements d'une vaste église à trois nefs et d'un haut clocher que couronna, au XVe siècle, une flèche en pierre et en briques portant son coq à plus de soixante mètres au-dessus du sol.

La nef centrale est près de quatre fois plus large que chacun des bas-côtés; ceux-ci, du reste, interrompus çà et là par des murs de refend, ne sont en réalité que

de très longues chapelles. Les bas-côtés ont six travées, tandis que la grande voûte n'en forme que trois. Celle-ci, à liernes et à tiercerons, est moderne, de même que les roses à meneaux percées en guise de clerestory sous les formerets. Cette restauration est justifiée en partie par les sommiers des voûtes retrouvées en place et par des exemples analogues trouvés dans le Midi ; elle fait partie des grands travaux d'embellissement et de remaniement exécutés par le curé actuel sous la direction du savant chanoine Canéto, et qui, malgré certaines additions décoratives insuffisamment motivées, ont laissé à l'ensemble de l'édifice tout son caractère.

On entre aujourd'hui dans l'église par deux portes latérales qui se font face, surmontées de gâbles à pointe mousse d'un dessin peu correct. Avant le XVI[e] siècle, la tour avançait de toute sa largeur sur le milieu de la nef et reposait sur deux piles isolées, donnant un porche ouvert de trois côtés. La porte intérieure, qui servait d'entrée principale, avait un trumeau et un tympan sculptés, avec de riches voussures. On reconnaît encore parmi les sujets le Christ en Croix, la Résurrection et quelques épisodes du Jugement dernier. Au XVI[e] siècle, peut-être à l'époque des réparations qui suivirent les ravages des Huguenots, on agrandit latéralement ce porche par deux chapelles qui ne laissèrent libres que l'arcade antérieure, ouverte en face de la porte : cette arcade, sans caractère, est aujourd'hui accostée de deux colonnes romanes provenant de l'abbaye de Lacaze-Dieu, et close par une grille enlevée d'un monument civil et portant la signature : *Amaré serrurié* (sic) *à Tarbes*, 1789. Le corps de la tour, carré, est largement ouvert à l'étage du beffroi. La flèche, rétablie de nos jours conformément aux assises infé-

rieures, repose sur un petit tambour octogonal; c'est un exemple, assez rare dans le Midi, d'une pyramide à huit pans reposant sur une tour quadrangulaire; rare aussi est la combinaison d'une flèche et de larges ouverture saves les dispositions stratégiques, dont témoignent, à Marciac, les chemins de ronde, et, dans l'intérieur de l'église, un puits qui existe au fond de la nef.

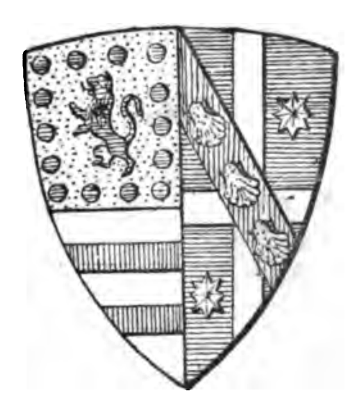
La partie orientale de l'église est formée de trois absides, qui, réunies, égalent la largeur de la grande nef. Les piliers qui supportent les arcs d'entrée de ces absides offrent un caractère très prononcé que j'ai retrouvé également dans plusieurs piliers de la nef: la forme des faisceaux, des bases, de certains profils, et la présence de sujets historiés rappellent l'époque romane, mais ceux qui connaissent l'histoire de l'art méridional ne se laissent pas entraîner par ces réminiscences trompeuses: ces piliers sont du XIV[e] siècle, et un examen attentif y fait ressortir maint autre détail qui trahit le plein de l'architecture gothique. Passons du reste aux Augustins, dont le cloître est une des preuves les plus palpables de la persistance des traditions romanes dans la région pyrénéenne.

Des Augustins de Marciac, il reste encore la chapelle entière, avec ses cinquante-huit stalles sculptées, sa chaire en pierre, sa voûte en bois, son élégant clocher octogonal avec flèche en maçonnerie, et une galerie de son cloître. Celle-ci, bien que du XV[e] siècle comme tout le reste, a de doubles colonnes de marbre avec chapiteaux historiés, et comme pour mieux dater cet ouvrage, l'artiste a eu soin d'encadrer les arcades par des gâbles en accolade. A défaut de cet indice décisif, les profils des bases, des tailloirs, les costumes des per-

# ARMES

DU

# CARDINAL ARNAUD DE VIA



Parti; au premier, coupé en chef d'or au lion d'azur, et une bordure de tourteaux du même, en pointe : d'argent à deux fasces de gueules ; au deuxième d'azur à la croix d'argent accompagné de deux étoiles à huit rais du même placées en barre ; à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or brochant sur le tout. (1)

(1) Ainsi sculptées sur le mur de la chapelle de Jean XXII à l'église Notre-Dame des Doms, et sous l'entrée du cloître de l'ancien chapitre de Villeneuve-lez-Avignon. — Manuscrit, Massilian, Ciaconius. Le blason donné par Duchesne est erroné.

sonnages et le faire même de la sculpture suffiraient à marquer la dernière période ogivale.

Avant la fondation de Marciac, les comtes de Pardiac avaient pour capitale, ou plutôt pour résidence, le château de Montlezun, situé au sud-est de Marciac, au sommet d'une colline dominant d'assez haut la rive gauche du Bouès. Le mur d'enceinte de cette forteresse ruinée est soutenu par des contre-forts que relient de grandes arcades en ogive servant de mâchicoulis. Le donjon s'élève au-dessus de l'entrée. Par la disposition de ce donjon, le château de Montlezun m'a paru une sorte de transition entre le vieux type primitif des forteresses pyrénéennes et un nouveau type que nous trouverons au Tauzia et qui tend à grouper dans le plus petit espace possible tous les ouvrages de défense. Il n'est pas sûr que ce château ait été abandonné en 1298, date de la fondation de Marciac; les fortifications actuelles pourraient bien n'être que du XIV[e] siècle.

Si, de Montlezun, on doit aller prendre à la station de Miélan le chemin de fer de Tarbes à Agen, on trouvera sur sa route les deux belles tours de Tillac, qui servaient à ce village de portes fortifiées. L'église de Tillac, vaisseau large, mais bas, du XV[e] siècle, n'est pas non plus sans intérêt.

Si l'on quitte Marciac en descendant la vallée du Bouès au lieu de la remonter, on trouve sur une hauteur, à droite avant de rejoindre l'Arros, la petite bastide de Beaumarchès, fondée ou reconstruite en 1301. L'église de ce village, plus intéressante et mieux proportionnée que celle de Tillac, est surtout remarquable par sa tour-forteresse, postée en avant de la nef et dont le chemin de ronde est soutenu par une série de têtes grimaçantes de la plus belle exécution. A l'inté-

rieur de l'église, à droite, est gravée une longue inscription que j'ai eu le regret de ne pouvoir lire, cachée qu'elle était à mon passage par un énorme tas de chaises.

L'Arros passe à Plaisance, autre bastide qui n'a conservé d'ancien que des traces nombreuses de son plan primitif. Depuis sa fondation, la ville s'est beaucoup étendue vers le nord.

ANTHYME SAINT-PAUL.

(*A continuer.*)

# PEINTURES

DE

# LA CHAPELLE SAINT-MICHEL

## A DOUARNENEZ (FINISTÈRE)

---

La chapelle Saint-Michel, à Douarnenez, n'offre rien de remarquable en ce qui regarde la construction. Elle présente seulement cette particularité que, à la différence des autres sanctuaires dédiés au prince de la milice céleste et qui sont élevés généralement sur des hauteurs, elle est, au contraire, assise dans la partie la plus basse de la ville, sur le bord de la rivière de Port-Ru.

En plan elle se compose d'une nef, de deux bras de croix terminés en hémicycle, et d'une abside de même forme. Dans cette abside est un autel surmonté d'un retable à colonnes torses orné de trois statues en bois : saint Michel terrassant le dragon, la sainte Vierge et sainte Anne. Au sommet se trouve un groupe de la sainte Trinité.

Ce qu'il y a de réellement remarquable dans cette chapelle, ce sont les peintures qui ornent la voûte en bois ou lambris en berceau.

Cette voûte est divisée en panneaux par des nervures ou couvre-joints moulurés, et chaque panneau com-

prend un sujet différent. Tous ne sont pas de la même main, et ceux de la nef semblent plus imparfaits que les autres. On pourrait être autorisé à croire que ces peintures ont été exécutées pour se conformer à l'esprit et au mode d'enseignemcnt de Dom Michel le Nobletz, saint missionnaire breton qui évangélisa cette ville de 1615 à 1631. En effet, pour mettre son enseignement à la portée des simples et des ignorants, il avait recours à des tableaux énigmatiques et symboliques, au moyen desquels il expliquait les vertus et les vices, les moyens de se corriger et de devenir meilleur. Les tableaux de Saint-Michel, exécutés dans la chapelle de son saint patron, en 1675, c'est-à-dire quarante-quatre ans après son départ de Douarnenez, pourraient fort bien être un souvenir ou une continuation de sa méthode d'enseignement. Je vais en donner une idée en reproduisant les textes qui se trouvent au bas de chaque panneau, et en donnant au besoin quelques mots d'explication sur la façon dont le sujet est représenté.

Au fond de l'abside on voit, placés en regard, les quatre Évangélistes et les quatre grands Docteurs d'Occident.

1. Saint Marc.
2. Saint Mathieu.
3. Saint Luc.
4. Saint Jean.
5. Saint Hiérosme.
6. Saint Ambroise.
7. Saint Augustin.
8. Saint Grégoire.

Maintenant on peut reprendre les sujets à partir de saint Marc, du côté de l'épître, et les suivre en faisant

le tour de la chapelle, c'est l'ordre le plus commode pour éviter toute confusion.

1. La conception de la Vierge. — Sainte Anne et saint Joachim sont à genoux, en adoration devant la Vierge immaculée qui paraît dans les nuages, couronnée de douze étoiles. Au-dessus plane le Père éternel bénissant, la main gauche posée sur le globe, la tête parée du nimbe triangulaire.

2. Nativité de la sainte Vierge. — Une femme porte des gâteaux dans un plat, d'après un usage encore en vigueur au pays breton.

3. Présentation de la sainte Vierge.

4. Annonciation.— Dans ce panneau se trouve l'ange Gabriel seul; de l'autre côté, en face, se voit la sainte Vierge.

Ensuite, dans le transept nord, arrive une suite de panneaux retraçant les différentes fonctions des anges.

5. Lange nous aime.— Un ange donne une croix à un enfant, le diable le menace de sa fourche.

6. Lange nous anseigne. — Un petit enfant écrivant, l'ange lui montre un livre.

7. Lange qui nous esclaire.— Il tient un flambeau allumé.

8. Lange de dévotion. — Il tient un gros chapelet.

9. Lange de paix. — Couronne et palme.

10. Lange chef de larmée de léternel.—Tient un glaive.

11. Lange gardien. — Conduisant un enfant.

12. L'ange tient Satan enchaisné.

13. Lange envoié pour nous défandre. — Il porte un bâton et un glaive.

14. L'ange porte cierge bénist.

15. Lange qui donne lo contre le diable. — Il tient un bénitier et un goupillon.

16. Lange nous mène à la pénitance.— Il conduit un enfant vers un confessionnal.

17. Lange nous mène à la sainte communion.

18. Lange nous assiste à la mort.— Il exhorte un moribond ; le démon s'enfuit.

19. La salutation de lange.

20. La résurrection de Nostre-Seigneur.

21. Lascention de Nostre-Seigneur.

22. La descente du Saint-Esprit sur les Apostres.

23. Le mariage de la sainte Vierge.

24. Saint-Michel chassant Lucifer du paradis.

25. La mort du juste.

26. Les anges montent et descendent dans l'échel de Jacob.

27. Lapparition de Saint-Michel. — Taureau réfugié dans la grotte du mon Gargan, berger lui lançant une flèche.

28. Le Sauveur Jésus crucifié.

29. Jésus portant sa croix.

30. Jésus est couronné d'épines.

31. La flagellation du Sauveur.

32. La prière au jardin.

33. Nostre-Seigneur disputant.

34. Nostre-Seigneur est adoré de trois rois.

35. Nostre-Seigneur est né à Bethléem.

36. Prens la ✠ (croix) Jésus-Christ, si tu veux être couronné. — Ange tenant une croix.

37. Saint Paul.

38. Dom Michel Noblez Prestre. — Il est représenté en surplis et portant l'étole, les mains jointes.

39. Mère de Dieu P. P. N. (priez pour nous). — La sainte Vierge les mains jointes.

40. Sauveur du monde, A. P. D. N. (ayez pitié de nous).

41. Saint Michel.

42. Saint Pierre.

43. Si tu veux une couronne de gloire. — Ange portant une couronne de roses.

44. La Vierge est couronnée Reyne des anges et des hommes.

45. La Vierge est ensevelie par les Apostres.

46. Le trépassement de la Vierge. — La Sainte Vierge sur son séant, entourée des apôtres dont l'un porte la croix, et un autre un cierge.

47. La visitation de la Vierge.

48. La purification de la Vierge.

49. Lassomption de la Vierge.

Près de la clef que forment les nervures, à la croisée des transepts, se trouvent huit cartouches renfermant des inscriptions et des dates.

1. N. H. (noble homme) Lanlarch, gouverneur, 1647.
2. Mre Guillaume Paillart, recteur. 1675.
3. Peint par le sieur de Pratanbars. 1675.
4. Me Michel Conan Poullaouec, curé.
5. V. et discret Guillaume Paillart, docteur. 1672.
6. H. H. Alain Savidan, an. gouverneur. 1675.
7. Messire Jan Coulloch, curé. 1675.
8. Messire Hiérosme Paillart. 1667

Au fond du transept sud est un tableau sur toile représentant une apparition de la sainte Vierge à Michel le Nobletz. Le missionnaire est à genoux, en surplis, un lys à ses pieds. L'enfant Jésus lui présente une triple couronne. Au bas du tableau on lit cette inscription : Le Révérend Père Michel Nobletz, mort en 1652, âgé de 75 ans.

Cette toile ne porte pas de signature ; serait-elle de Lebrun? Elle est du moins presque en tous points

semblable à une gravure signée *C. le Brun. in. - I. Boulanger fecit,* qui se trouve en tête d'une vie du saint prêtre breton, publiée en 1666 par François de la Noüe, avocat au parlement de Paris, et expéditionnaire en cour de Rome.

J.-M. Abgrall, *prêtre.*

---

# CHRONIQUE

**Les arènes de Paris.** — Une partie du sol sur lequel se trouvent les arènes de Paris a été acheté récemment par le conseil municipal. Les travaux de déblayement sont même commencés, et déjà on peut se faire une idée de la grande entrée, longue d'environ 35 mètres, large de 6, qui descend par une pente assez prononcée vers l'arène. Les restes des murs encore debout sont imposants et atteignent une hauteur de 3 à 4 mètres.

Il s'agit maintenant de procéder au déblayement de l'arène et des gradins. Il y a là une quantité énorme de terre provenant des tranchées ouvertes précédemment, sans compter une épaisseur de 6 mètres environ de terrain rapporté. Le travail sera long et coûteux.

On peut dès maintenant se rendre compte de l'effet que produira l'aspect des ruines. La grande entrée forme un couloir imposant par lequel le visiteur descendra dans l'arène. A gauche, il aura les débris des gradins s'étageant vers le niveau supérieur du sol de la rue Monge; devant lui, le demi-cercle formé par le mur enceignant l'arène (*podium*), et à droite, dans la direction du Jardin des Plantes, le plan de la scène rendu très saisissable par les substructions. Sous la scène passe le canal souterrain qui recueillait les eaux pluviales et les versait au dehors de l'édifice et de ses dépendances.

Il sera facile, au moyen des dispositions du square à créer, de rendre ces ruines à la fois instructives et pittoresques. En attendant que la ville de Paris songe à acqué-

rir l'autre moitié des arènes, conservée et enfouie sous le terrain voisin appartenant à la Compagnie des Omnibus, le visiteur aura sous les yeux les restes d'une moitié de l'édifice parfaitement symétrique, et la moitié visible sera l'exacte reproduction de la moitié cachée. En plaçant dans le square les chapiteaux, les fûts de colonnes, les divers débris de sculpture provenant des Arènes et conservées au musée Carnavalet, on achèvera de donner une idée du monument le plus ancien que nous connaissions à Paris, puisqu'il date du temps d'Hadrien.

Les fouilles n'ont produit aucune trouvaille d'antiquités qui mérite d'être signalée. On a recueilli en grand nombre des ossements qui seront déterminés : parmi ces débris on reconnaît des os de mouton, de bœuf, des dents de cheval, de sanglier. Il ne serait pas étonnant qu'on y retrouvât des restes de fauves qui servaient aux spectacles.

En dégageant la grande entrée sur le terrain qu'occupait le jardin d'un couvent, on a découvert le squelette qui a été reconnu pour celui d'un jeune homme. Mais, chose singulière, ce n'était qu'une moitié de squelette auquel manquaient les os du bassin et ceux des membres inférieurs. Nous livrons le fait aux amateurs de conjectures.

La commission va s'occuper d'établir un plan et un devis pour les fouilles et les déblayements qui restent à opérer. On espère que le sol des arènes fournira des antiquités intéressantes.

**La pierre tombale de l'église de Saint-Aubin de Scellon.** — L'église de Saint-Aubin de Scellon (1) a été presque entièrement reconstruite en 1864, à la suite de la chute de la tour et du clocher. Quelques parties du chœur, qui ont pu être conservées, accusent la fin du XI[e] siècle. Des colonnes trapues à chapiteaux bizarres, portant une arcature

(1) Saint-Aubin de Scellon, canton de Thiberville, arrondissement de Bernay (Eure).

romane ornée de chevrons brisés ou de grosses moulures toriques, forment, à l'intérieur du chœur, une ornementation des plus curieuses. C'est à peu près tout ce qu'il y a d'intéressant dans cette église au point de vue architectural. L'autel, qui pouvait dater du XVIIIe siècle, a été remplacé, et c'est à cette occasion que l'on a retrouvé dessous, et fort heureusement la face tournée du côté du sol, une magnifique dalle tumulaire du XIIIe siècle, que l'architecte s'empressa de faire dresser contre l'une des murailles de la nef. C'était la sépulture d'un bourgeois du lieu, Richard Le Frère, mort en 1285, que l'on avait utilisée comme marchepied d'autel.

Cette dalle de pierre de liais, qui mesure 2m47 de longueur sur 1m09 de largeur, est ornée, dans sa partie supérieure, d'un pignon triangulaire dont les rampants, garnis de crossettes, ont pour amortissement un chou entr'ouvert. Deux bras émergeant des nuages agitent des encensoirs.

Sous l'arcade ogivale inscrite dans le pignon se détache, gravée au trait, la figure de Richard Le Frère, représenté de grandeur naturelle. Les traits sont énergiquement caractérisés ; les rides du front et des joues indiquent un homme d'un âge déjà avancé ; ses cheveux sont serrés dans une petite coiffe nouée sous le menton. Il a les mains jointes.

Son costume se compose d'une longue cotte ou tunique à capuchon avec d'amples manches ouvertes d'où sortent les bras enserrés dans un vêtement de dessous. Les chaussures sont celles en usage au XIIIe siècle, des brodequins montant à la cheville et s'agrafant sur le côté.

Une longue inscription en français, en lettres majuscules, règne autour de la pierre et relate le nom du trépassé, la date de sa mort et celle de son inhumation. Elle est suivie d'un distique, sentence funèbre que l'on rencontre souvent sous une forme ou sous une autre.



Voici cette inscription :

ICI · GIST · RICHART · LE FRERE · Q[V]I ·
TRESPASSA · EN · LEN · DE · GRACE · M · CC · IIII.XX V ·
EN · SAMEDI · APRES · LA · SAINCT · IAQVE · APOSTRE ·
E LA SAINT · CXSTOFLE · E FV ENTERE · LE
DYEMENCHE · APRES · SAME · SOIT · EN · REPOVS ·
PERDVRABLE · AMEN ·

STA · COM · TRANSIENS · ET · SC[RI]PTVM · PERLEGE · V[ER]SVM
VILLE · CADAVER · SVM · VILLE · CADAVER · ERIS ·

Nous n'avons pas trouvé de renseignements sur ce Richard Le Frère auquel sa famille érigea un tombeau comme s'il se fût agi d'un seigneur ou d'un abbé.

Les pierres tombales du XIIIe siècle sont assez rares dans le département de l'Eure et même ailleurs. Celle de Saint-Aubin de Scellon, fort bien conservée du reste, est remarquable au point de vue du costume, de l'épigraphie et de l'imagerie au XIIIe siècle : à ce titre, elle nous a paru mériter d'être signalée aux lecteurs du *Bulletin monumental*.

L'abbé Porée,

*Inspecteur de la Société française d'Archéologie.*

**Le mobilier des églises.** — Nous avons souvent appelé l'attention sur la disparition presque journalière d'objets précieux appartenant aux églises. Le gouvernement, paraît-il, de son côté, s'est ému de cet état de choses, et voici un extrait de la circulaire qui vient d'être adressée aux préfets par le Ministre des Cultes :

« Les objets qui garnissaient les édifices religieux au moment du Concordat, comme ceux qui sont venus s'y joindre par voie d'acquisition, de donation ou de prêt, qu'ils soient la propriété des communes, de l'Etat ou des fabriques, sont confiés, par le décret du 30 septembre 1809,

à la garde du conseil de fabrique, dont la responsabilité collective est assurée administrativement par l'article 5 de l'ordonnance du 12 janvier 1825 et judiciairement par les dispositions du Code civil (art. 1383, 1992 et 2121).

« La responsabilité du conseil municipal, pour être subsidiaire, n'en est pas moins réelle, et là encore vous devez trouver le moyen d'empêcher des aliénations inutiles, souvent consenties à vil prix. Le maire, comme membre des deux assemblées, a un double devoir à remplir, et par suite, une double responsabilité.

Aux termes de l'article 55 du décret du 30 décembre 1809, il doit être fait un inventaire général et un récolement annuel de tous les objets mobiliers contenus dans l'édifice religieux, et aucun objet figurant sur cet inventaire ne peut être aliéné sans un accord préalable des assemblées fabricienne et communale et une autorisation du gouvernement ou de son délégué. Vous devrez veiller à ce qu'un double de cet inventaire, dont je vous adresse ci-joint un modèle, soit déposé à la mairie en même temps que le compte.

« Si vous appreniez qu'une aliénation a été consentie en violation de ces règles, vous auriez à mettre le conseil de fabrique en demeure d'intenter immédiatement une action en revendication contre les détenteurs des objets soustraits, et vous inviteriez le conseil municipal à s'associer à cette action, réserve faite de l'action en responsabilité que les prêteurs, donateurs ou propriétaires, État, département, communes ou particuliers, pourraient ultérieurement introduire contre les membres du conseil de fabrique *ut singuli*.

« Si l'une ou l'autre de ces assemblées manquait à ses devoirs et, au lieu de poursuivre les détenteurs des objets aliénés, prêtait la main à ces aliénations ou se montrait négligente à en poursuivre les auteurs, vos auuriez à m'en avertir d'urgence et je m'entendrais avec mon collègue chargé des monuments historiques et des beaux-arts pour

que l'État intervienne au besoin. Les tribunaux ont déjà reconnu plusieurs fois que les objets mobiliers ou immeubles par destination qui se trouvaient dans les églises lorsqu'elles ont été rendues au culte, ainsi que tous les objets d'art qui ont été affectés ultérieurement à leur décoration, font partie du domaine public, et que les fabriques, à qui la garde en a été remise par la loi, n'en ont la disposition qu'au point de vue de l'usage auquel ils sont affectés.

« Quant aux notaires, commissaires-priseurs et autres officiers ministériels qui prêteraient leur concours à des échanges, cessions ou ventes non autorisés, ils tombent sous le coup de la prohibition contenue dans l'article 2 de l'ordonnance du 11 janvier 1831, et il y aurait lieu de les dénoncer à leurs supérieurs hiérarchiques, de même que les amateurs, marchands d'antiquités et autres personnes qui traiteraient de gré à gré avec des incapables, devraient être signalés au parquet et poursuivis correctionnellement. »

**Fouilles à Gennes** (Maine-et-Loire). — La commune de Gennes-sur-Loire est depuis longtemps connue pour ses monuments romains. M. de Caumont a décrit son amphithéâtre, situé sur un coteau à huit cents mètres environ de l'église. Il cite également « un fragment de bains », qu'il avait fait dessiner, dans une petite propriété située sur le bord d'un ruisseau, tout près de l'église Saint-Vétérin, où l'on voit encore des traces d'architecture à petit appareil, et où saint Vétérin fut enterré au VIe siècle.

C'est dans cette propriété, nommée Mardron, que M. Charles d'Achon, propriétaire, et moi, avons fait quelques fouilles en janvier 1882. On voyait en dehors du sol une pile de maçonnerie isolée, haute de trois mètres, et un demi-cercle plus ou moins élevé, ayant jadis été utilisé pour une volaillerie. Cette construction était adossée à des carrières de tuf coupées à pic, et d'une élévation de près de 8 mètres, dans lesquelles se trouvent, à droite seulement,

des caves sans aucun caractère d'ancienneté. Le sol va en montant, et les terres en tombant de plus haut ont facilement rempli le court espace, 3 ou 4 mètres, qui sépare le monument du tuf; il a été de la sorte préservé de la ruine, si bien que la partie du fond a encore la même hauteur que la pile.

Nous avons creusé à deux mètres de profondeur près de la pile de gauche, et suivi sur le tuf un demi-cercle bien régulier de 3m94 de rayon, et terminé par deux piles saillantes situées face à face, mais placées en deçà du demi-cercle. Le mur, bien parementé, repose directement sur le tuf par trois rangs de moellons superposés. A 1m05 de hauteur, il y a un petit retrait de 0m13, et de distance en distance, à 1m67 d'intervalle, six petits piliers à double retrait; puis le mur s'arrête pour reprendre à un mètre plus loin. Il est impossible de voir comment était le dessus de cette partie, peut-être pourrait-on y voir un creux central, trace d'un conduit??? Ce mur a lui-même 0m80 de hauteur; jusque-là les moellons de grès, appareillés et noyés dans de larges joints de ciments, étaient destinés sans doute à être recouverts d'un enduit quelconque, car ce n'est qu'au-dessus que l'on trouve des moellons de tuf bien mieux appareillés et jointoyés. A cette hauteur, après un cordon de cinq rangs de briques, se voient des arrachements dont il est difficile de se rendre compte. Il semble que des briques adossées en chevron ont formé une sorte de voûte saillante s'appuyant au centre sur deux briques superposées, à droite et à gauche desquelles deux trous de 0m10 sur tous sens ont été soigneusement ménagés. Au-dessus de cette voûte, on voit les restes d'une niche dont on ne peut indiquer la hauteur. A ce même niveau, sur chaque petit pilier se trouve une fenêtre à linteau droit, formée de briques posées sur champ, et ayant à l'intérieur deux petites marches aussi en briques. Il est à remarquer que les murs parementés et les briques, dans toute la hauteur de la fenêtre, vont en avançant d'une largeur inconnue sur l'ou-

verture, de telle sorte que, de l'intérieur, la fenêtre paraissait moins grande que de l'extérieur.

Les fenêtres de chaque pile étaient remplacées par des sortes de couloirs, que l'on ne peut reconstituer intégralement. On voit aussi dans la pile de droite les traces d'une niche répétée comme entre les fenêtres. Les murs ont en dehors des piles $1^{m}70$ d'épaisseur au niveau du tuf. La hauteur totale des constructions peut être évaluée seulement à 5 mètres. Il est impossible de se rendre compte de ce qui existait, même au niveau du haut des fenêtres, tant cette partie est ruinée. Le creux de la niche paraît avoir dû monter bien plus haut.

La pile de gauche, presque rasée, a sur le côté opposé au cercle un petit retrait bien parementé, à partir duquel se voient des arrachements informes qui n'ont pu être déterminés. A une distance de 2 mètres de ce parement, on n'a rien trouvé. La pile de droite, bien plus élevée (c'est celle que M. de Caumont a donnée), montre au-dessus du tuf une arcade en plein cintre, parfaitement appareillée à 15 rangs de briques séparées par des joints de ciment formés en tête de diamant, et surmontées de deux autres briques.

Cette entrée donne accès à un canal qui se prolonge sous une très grande partie de la masse servant de base à la salle; il est garni, à partir du deuxième conduit, d'un rebord de chaque côté, pour faciliter l'écoulement des eaux, sa pente vient de l'extrémité opposée à l'entrée. Le fond est formé de grandes briques juxtaposées, jadis couvertes de ciment. Les petits canaux sont irrégulièrement placés, de grandeur très variable, les plus petits sont recouverts d'une simple brique, les plus grands par deux formant saillie.

Voici leurs dimensions: 1° haut. $0^{m}20$ sur $0^{m}16$ à $0^{m}33$ au-dessus du niveau du canal; 2° $0^{m}16$ sur $0^{m}30$, au niveau du canal; 3° $0^{m}20$ sur $0^{m}21$ à $0^{m}33$ au-dessus; 4° $0^{m}18$ sur $0^{m}27$, de niveau avec le rebord; 5° $0^{m}20$ sur $0^{m}21$, id.

6° 0m39 sur 0m25; 7° 0m17 sur 0m16; 8° 0m36 sur 0m32, descend au niveau du canal; 9° 0m21 sur 0m18 id; 10° 0m35 sur 0m28. Les parements latéraux sont semblables à celui du mur extérieur, les briques du haut sont un peu saillantes pour recevoir un grand pavé de grès qui forme la couverture. Il est à remarquer que le rebord du conduit pour l'eau tourne autour au bout du canal qui ne se termine pas par un conduit. Ce canal était entièrement vide; à peine s'il y avait une petite couche de terre tamisée par les eaux qui suintent. Il mesure près de 15 mètres de longueur. Près de l'entrée se trouve encore un autre canal, traversant la pile en biais et allant dans une direction presque parallèle à l'autre. Au ras de la pile, la voûte s'est effondrée, mais à une faible distance on retrouve le grand pavé de la couverture, la voûte qui séparait les deux canaux est bien plus basse. Le peu de temps n'a permis que de constater près de cette pile des arrachements recouverts d'une sorte d'aire. Les deux cintres intérieurs des deux canaux sont semblables à celui de l'extérieur, mais du côté effondré les briques étaient saillantes.

Quelle était la destination de cette salle? On sait qu'un aqueduc, passant contre l'amphithéâtre, venait dans cette direction, mais on n'en a pas trouvé la jonction.

L'eau devait arriver par un niveau trop inférieur pour être répandue partout. Peut-être les tuyaux de plomb trouvés en creusant une maison à 200 mètres de l'autre côté amenaient-ils l'eau dans cette direction? La nature du sol et la proximité du tuf sembleraient indiquer que le monument auquel cette salle se rattachait se prolongeait plutôt à gauche que par devant. C'est ce qu'indiqueraient des fouilles plus étendues.

En creusant le pourtour de la salle, après 0m80 de terre végétale, on trouve partout, sauf à l'orifice du canal qui était rempli de cendres, un amoncellement de briques à rebord et autres brisées, isolées ou noyées dans un bain de ciment, des moellons appareillés, etc., le tout sans cohésion

et laissant des vides que la terre n'a pas toujours comblés. Cette masse de débris de plus d'un mètre de hauteur semble indiquer que la salle était haute, et provient sans doute de l'effondrement de la voûte. On a trouvé aux endroits indiqués, et sur le tuf, différents fragments de marbres, de tuf, mais jusqu'ici on n'a rencontré aucune trace de métal ni de poterie romaine. Les principaux objets de marbre sont :

1° Un fragment en marbre blanc très fin, d'un bras de femme brisé au pli du coude à la partie inférieure du bas. Longueur 0m08, diamètre 0m08 et 0m07 ;

2° Un fragment de revêtissement de colonne cannelée. Marbre blanc veiné de gris laiteux et aussi veiné de gris plus foncé ;

3° Une petite moulure de marbre rosâtre et gris à petites veines de 0m035 de largeur sur 0m028 ; côtés parementés ;

4° Marbre blanc veiné de gris très foncé, de plus de 0m03 d'épaisseur, absolument brut par en dessus ;

5° Marbre gris blanc 0m02 d'épaisseur, un morceau de porte, un trou de rivet ;

6° Marbre blanc, 0m01 d'épaisseur ;

7° Marbre veiné de vert jaunâtre et laiteux blanc, très tendre et détérioré. Tous ces marbres ont été d'un côté noyés dans un bain de ciment ;

8° Deux briques paraissant vernissées gris et garnies de cannelures creuses ; la pâte est grossière et irrégulière ;

9° Enfin un fragment et un socle de tuf.

P. de Farcy.

# BIBLIOGRAPHIE.

E. Muntz e A. L. Frothingham. **Il tesoro della basilica di S. Pietro in Vaticano dal XIII al XV secolo con una scelta d'inventari inediti**, Rome, in-8 de 139 pages.

La publication de cet ouvrage est un véritable événement pour les archéologues qui se sont voués à l'étude des inventaires. Il en contient cinq, datés de 1294-1303, 1361, 1436, 1454, 1489. Je ne ferai que deux reproches aux éditeurs : ne pas avoir numéroté les articles, ce qui est indispensable pour les citations, et s'être borné à quelques notes historiques, quand il y aurait eu tout profit pour la science à les multiplier, au point de vue de la liturgie et de l'archéologie. Ils ont donné le trésor tel qu'il fut au moyen âge, d'après les textes; je l'ai fait connaître, tel qu'il existe actuellement, dans une brochure intitulée *Les souterrains et le trésor de Saint-Pierre à Rome*, Rome, 1866, petit in-8 de 91 pages. Il y aurait intérêt à comparer les richesses d'autrefois avec les épaves d'aujourd'hui.

Page 87, l'inventaire de 1454 inscrit : « Tabernaculum argenteum, ubi est guttur sancti Blasii cum duobus angelis. » Ce reliquaire, en argent émaillé et armorié, est d'une forme très originale : je regrette que le chapitre se soit obstinément refusé à me le laisser photographier, ainsi que d'autres objets non moins précieux. Les pommes à chauffer les mains, « duo poma erea deaurata ad calefaciendum », page 91, existent encore, rares spécimens d'un ustensile liturgique autrefois très usité.

Un pareil livre ne s'analyse pas. Cependant, pour montrer quel parti on peut en tirer pour l'augmentation de nos connaissances, je vais lui faire quelques emprunts, qui compléteront le *Glossaire archéologique*, en me restreignant à la lettre B.

Babouin. « Item dalmatica et tunicella de dyaspero albo,

laborat. ad basiliscos et babuynos et arbores de auro per totum. » (*Inv. de* 1361.) M. Molinier nous aide à remonter plus haut : « Item, unum calicem de auro, cum patena de opere simplici, cum vj rotulis de esmaltis azurinis, in pomo ad imagines babugniarum. » (*Inv. de Boniface VIII*, 1295, n° 459.) — Le babouin n'est pas un *monstre*, mais une espèce de singe, que l'on voit sculpté à une fontaine, qui a donné son nom à une des principales rues de Rome, la *Via del babuino*. Les sculptures des XIII<sup></sup>e et XIV<sup></sup>e siècles fournissent de nombreux exemples de babouins.

BAUDEQUIN. Voici une des formes de ce nom en latin : « Dorsale aliud de balacchino deaurato. » (*Inv. de* 1454.)

BALOTTA. « Calix argenteus deauratus, cum pomo in medio cum smaltis, in quibus est figura crucifixi et beate Virginis et S. Johannis et arma in campo aureo cum quinque balottis. » On nomme encore *ballotes* les petits ballons ou balles avec lesquels jouent les enfants, et ici le meuble héraldique a de l'analogie avec les *palle* des Médicis, que les sculpteurs figurent toujours en Italie sous la forme de petites boules.

On lit dans les statuts de la corporation des peintres de Rome, en 1478 : « Et de ipsa (bussola) extrahatur una balotta, ex qua eliciuntur duo consules.... Item quod si in extractione dictæ bussolæ balota evenerit alicui existenti extra civitatem Romanam. » (Muntz, *Les arts à la cour des papes*, t. III, p. 105.)

BALZANA. « Palliottum in campo violaceo, cum armis Sixti (IV) pontificis, cum floronibus aureis, cum balzana viridi. » (*Inv. de* 1489.)

BAMACINUS, BAMBIX. « Item duo paria tobaliarum, de panno lineo, ad listas sericas et bamacinas. Item septem paria tobaliarum de panno lineo, cum listis amplis et strictis de bambice nigro. » (*Invent. de* 1361.)

BAS. « Dialmatica una cum avibus ex auro basso in albo. — Planeta, dialmatica et tunicella cum imaginibus angelorum ex auro basso. — Planeta brocchati bassi in rubeo. »

(*Inv. de* 1489.) Il s'agit évidemment d'or à titre bas ou inférieur.

Baton. » Unum pluviale rubeum ad bastones, domini de Ursinis, cum armis suis. Una planeta rubea ad bastones, domini de Ursinis, cum armis suis. » (*Inv. de* 1454.) « Pluviale de veluto carmusino rubeo figurato et cum bastonis aureis, cum quibusdam foliis de serico viridi. Planeta alia ex velluto rubeo, cum armis cardinalis Ursinorum et baculis pampinis aureis involutis. Pluviale etiam ex velluto rubeo, cum baculis pampinis ex auro involutis. » (*Inv. de* 1489.)

Voir le mot *bâtonnet* dans l'Inventaire de Charles V, publié par Labarte.

« 1472. Similiter solvi faciatis..... prudenti viro Anthonio Thomæ pictori, florenos de camera pro XVI baculis, pro parafrenariis sanctissimi domini nostri Papæ, quos depinxit auro fino. » (Muntz, *Les arts à la cour des Papes*, t. III, p. 98.) Les cardinaux, quand ils officient pontificalement hors de Rome, se font précéder de leurs valets de pied, tenant de grands bâtons dorés et armoriés.

Bis, couleur différente du noir, puisque, une ligne plus haut, le même inventaire emploie le mot *niger*. « Una coperta pro cruce ex damaschino biso, cum facie Salvatoris in summitate. » (*Inv. de* 1489.) — « Gremiale album cum rethibus a lateribus et frangiis albis et bisis. » (*Ibid.*)

Breve, rouleau, phylactère. « Una planeta alba cum brevibus, antiqua. Una alia planeta alba antiqua ad usum beneficiatorum, cum dalmatica et tunicella, cum brevibus.» (*Inv. de* 1454.) « Item, deux autres chasubles d'une serge d'Ilande azurée, à ij petis orfrois de serge blanche, semez de rolleaux et de rosettes. Item, un autre chasuble d'un bocassin blanc et noir, et j petit orfrois de mesme, semé de rolleaux et de rosettes. » (*Inv. du Saint-Sépulcre de Paris*, 1379, nos 185, 186 (1).

(1) « Item, alium manipulum de cirico rubeo, brocatum de auro cum rollis.» (*Inv. de l'arch. d'Aix*, 1443, n° 118.) M. Albanès lit « *cum rallis*, avec des

Les éditeurs ont oublié de mentionner que j'avais déjà fait imprimer l'inventaire de 1294-1303, à Oxford, en 1864, pour M. Henri Parker.

X. Barbier de Montault.

I. — **Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV**, publiés par M. Jules Guiffrey, tome Ier, 1664-1680, in-4°, dans la collection des *Documents inédits de l'histoire de France.*

Les « bâtiments du roi » comprenaient les palais et châteaux dépendant de la couronne et constituant, au xviie siècle, un véritable ministère, dont la direction suprême appartenait à Colbert, sous les ordres duquel travaillaient trois trésoriers chargés d'ordonnancer les sommes nécessaires aux dépenses, trois intendants des bâtiments, jardins, tapisseries et manufactures, et trois contrôleurs généraux. Après ces principaux fonctionnaires venaient le premier architecte, le premier peintre, le premier sculpteur du roi, puis les entrepreneurs et les gens de métier, enfin les officiers d'ordre inférieur, jusqu'aux concierges et aux garde-clefs, tous nommés par brevet.

On peut maintenant apprécier exactement les travaux et les dépenses effectuées dans « les bâtiments du roi », à l'aide des comptes officiels qui existent aux archives nationales et qui viennent d'être publiés. Le Louvre et les Tuileries y occupent la première place et ils la conservèrent jusqu'en 1681, époque où Versailles devint le favori exclusif de Louis XIV. Colbert lutta toute sa vie contre cette préférence, dont il avait pu constater l'envahissante tendance dès l'année 1665. Le 28 septembre, il en écrivait vivement au roi : « Si vostre Majesté veut bien chercher dans Versailles, où sont plus de

raies, en provençal *raillos.* » Je ne pense pas que ce soit le vrai sens, car, au n° 102, on a « mathalacium bonum, totum listatum listis persis et albis barreis. » Ce sont plutôt des *rôles* de phylactères, *rollis* étant pour *rotulis.*

500,000 écus qui y ont esté dépensés depuis deux ans, elle aura assurément peine à les trouver. Si elle veut tenir réflexion que l'on verra à jamais, dans les comptes du trésorier de ses bastiments, que, pendant le temps qu'elle a dépensé de si grandes sommes en cette maison, elle a négligé le Louvre, qui est assurément le plus superbe palais qu'il y ait au monde et le plus digne de la grandeur de votre Majesté, etc.» Colbert triompha en partie : du moins empêcha-t-il l'abandon immédiat du Louvre : Bernin fut même appelé d'Italie pour dresser des plans, mais on connaît les détails de cette comédie : l'illustre architecte fut comblé de caresses, mais il dut assez promptement repartir sans avoir pu faire accepter un seul de ses projets, par la bonne raison qu'on ne voulait pas les trouver bons. Les Perrault menaient cette petite conspiration, et ils furent assez habiles pour que le dernier mot resta à Charles, qui put faire exécuter sa fameuse colonnade. Vers 1671, le Louvre commença à être délaissé et on lui consacre à peine 50,000 livres par an ; à ce moment, la colonnade était terminée : il y avait cependant encore beaucoup à faire, quoique on y eût dépensé plus de 2,400,000 livres : les nouvelles constructions n'avaient pas de toit, et pendant plus d'un siècle les vastes bâtiments du Louvre devaient conserver cet aspect d'édifice inachevé. En même temps on travailla, quoique plus modestement, aux Tuileries, qui n'exigèrent pas d'ailleurs d'aussi importants travaux. Les comptes publiés par M. Guiffrey renferment un grand nombre de noms d'ouvriers et d'artistes, aujourd'hui parfaitement oubliés : Mazières et Bergeron, comme maçons ; Cliquin et le Bastard, comme charpentiers ; les Yvon, comme couvreurs ; le Roy et Allain, comme plombiers ; Doyart et Duchesne, comme serruriers ; Viarey, Lorget, Jacquot, comme vitriers ; Dionis, Danglebert, Chevalier, Barbier, comme menuisiers. Nous citons ces noms parce qu'ils désignent évidemment des ouvriers les plus notables de Paris. En même temps paraît un homme qui a obtenu une supériorité tout à fait supérieure, André-Charles Boulle, occupé tantôt à la

confection d'une estrade et d'un cabinet d'orgues en marqueterie, tantôt à la réparation d'un parquet. Mentionnons encore les ébénistes Golle, Macé, Combord, Armand, Poitou, Sommer ; les marbriers Mesnard, Misson, Pasquier, Derbais et Hanuche.

Après ces ouvriers, inconnus aujourd'hui, viennent les véritables artistes qui travaillèrent indistinctement au Louvre et à Versailles ; la liste en est longue et la plupart des noms sont devenus notables: les sculpteurs de Marsy, Girardon, Poissant, Regnauldin, Buyster, Grenoble ; les peintres Borzone, le Hongre, Coypel, Mignard, Beaubrun, Nocret, Yvart, Cruchet, Benoist ; les doreurs Dufaux, la Baronnière ; les ciseleurs Cucci, Tubi, Caffieri, etc.

Les jardins occupèrent une place considérable dans les travaux de cette époque. Grâce à la passion du roi pour les fleurs, l'horticulture fit de grands progrès sous son règne : on aimait les fabriques, les rocailles, les parterres curieusement disposés. A cette époque, le jardin des Tuileries, planté, taillé et entretenu avec un soin particulier, présentait des palissades de grenadiers et de jasmins, des allées de mûriers blancs, de marronniers, arbre encore très rare, des parterres décorés en buis capricieusement taillés ; on y plantait en pleine terre des orangers munis pour l'hiver d'un vitrage mobile. Le Nôtre avait la direction des jardins royaux : sous lui travaillaient les Mollet, se succédant de père en fils aux Tuileries et au Louvre, Bouticourt au Palais-Royal, la Lande à Saint-Germain, Desbouts, Nivelon, Dorchemer à Fontainebleau. Colbert songea même un instant à entourer le Louvre, pour lequel il avait une constante prédilection, de grandes avenues en le débarrassant des constructions parasites qui l'enveloppaient, mais il se heurta aux résistances du roi, et à dater de 1680, on ne consacra plus que 20 à 30,000 livres par an pour l'entretien du vieux séjour de la Monarchie française.

C'est alors que les dépenses de Versailles prirent une marche ascendante dont le sage ministre s'alarmait avec

raison ; depuis 1677, elles dépassent cinq millions annuellement. Les comptes fournissent les plus minutieux détails : pendant les dix-sept annuités que M. Guiffrey vient de publier, le total s'élève à plus de 25 millions, dont neuf seulement pour la maçonnerie, deux pour la sculpture et la marbrerie, presque autant pour la peinture, un pour le jardinage. On suit, à travers ces curieux documents, l'avancement graduel des travaux. En 1667, le palais se composait d'un bâtiment carré, flanqué de quatre pavillons d'angle avec une grille fermant la porte d'entrée ; en avant deux corps de logis avancés pour les écuries et les logements des officiers. Sept ans plus tard de nouveaux bâtiments entourent le château de Louis XIII sur les trois faces du jardin et englobent les tourelles d'angle ; deux cours intérieures éclairent les appartements ; les deux bâtiments avancés sont rattachés au corps central ; le jardin était terminé et on y voyait le grand canal, la pièce d'Apollon, les fontaines de la Pyramide, de Latone, des Quatre-Saisons, le grand Bosquet, etc. En 1678 commencent les travaux de la grande aile du côté de l'orangerie, sous la direction de Mansart ; ceux des deux ailes avancées de la cour des Ministres reliant les quatre pavillons carrés élevés en 1671 par Le Vau. En même temps la décoration intérieure avançait activement ; la ménagerie s'élevait ainsi que les murs du parc. On comptait aussi de nombreux ouvriers à Marly, à Trianon, à Clagny ; souvent, pour complaire à l'impatience du roi, des escouades d'ouvriers venaient pour la nuit relever ceux du jour. Louis XIV se faisait, en effet, rendre minutieusement compte de tout ce qui se faisait, même à l'avance, et exigeait des rapports fréquents sur l'état d'avancement des travaux. En 1679, l'aile du Midi était terminée ; en 1680, on commençait celle du Nord avec les grands communs qui devaient permettre d'éloigner les cuisines des appartements royaux. Tout était fini, sauf la chapelle, en 1685.

Au point de vue des détails artistiques, les comptes ne laissent rien ignorer : nous y apprenons la date de l'exé-

cution de tous les groupes de statues et leur prix. Nous y constatons que la plupart des figures en bronze encore existantes, étaient anciennement dorées. Notons les détails sur la flotte en miniature qui voguait sur le grand canal, réunissant les types de la marine de chaque pays avec des matelots de chaque nationalité, amenés à grands frais à Versailles. Le chapitre des travaux hydrauliques donnerait lieu à de bien curieuses remarques jusqu'à la fameuse machine de Marly, due à Arnold Deville et au charpentier liégeois, Rennequin Sualem. Les travaux eurent en outre l'avantage de développer sur de larges proportions l'étude de la mécanique : il en fut de même pour le progrès de la culture des arbres, des plantes et même des légumes, grâce au savoir du directeur du potager royal, Jean de la Quintinie. L'introduction du figuier, dont le roi aimait passionnément les fruits, date de cette époque. La création de ces jardins fut activement continuée; il y eut non seulement à lutter contre l'aridité d'un sol sablonneux, mais aussi contre la multiplicité extraordinaire des taupes : les comptes mentionnent de fréquentes sommes payées aux frères Liard, « taupiers ordinaires du roi ». Mais Louis XIV ne s'en tenait pas à Versailles et à ses dépendances, Trianon, Clagny et Marly ; il faisait faire d'importants travaux à Saint-Germain, pour plus de quatre millions; à Fontainebleau, pour plus de deux millions et demi; à Vincennes, pendant quelques années seulement; à Chambord et à Blois, mais en restant toujours, au grand regret de Colbert, au-dessous des besoins les plus stricts. Quelques milliers de livres étaient seulement allouées à Madrid, à Saint Léger, à Amboise, à Monceaux, à Compiègne et à la Bastille. Saint-Germain était donc le mieux traité; Louis XIV y résidait assez souvent à cause des chasses d'automne, et il fallut nécessairement y faire de nouvelles constructions pour permettre d'y caser la cour à peu près convenablement. Le compte de 1665 révèle un détail assez piquant, le logement presque contigu de M^mes de la Vallière et de Montespan.

Une somme de 3,000 livres est payée à Jean Marot « à compte des ouvrages de rocailles qu'il a faits aux appartemens de Madame la duchesse de la Vallière et la marquise de Montespan à Saint-Germain ». Toutes deux avaient commandé, en même temps, deux grottes d'appartement, auxquelles elles devaient contribuer chacune pour moitié. C'est alors qu'on installa de vastes écuries, le chenil, le manège, le parc aux lièvres, au bout de la grande terrasse; que Le Nôtre et Mollet arrangèrent les jardins, que l'on reconstruisit plus largement le Val, en y établissant les potagers et les vergers.

Voltaire a toujours reproché à Louis XIV d'avoir dissipé à Versailles des millions avec lesquels il aurait pu transformer Paris. Ce reproche, pour être fondé, n'en est pas moins exagéré, car, grâce à Colbert, on fit beaucoup pour la capitale : des sommes considérables furent consacrées à l'Observatoire, aux Invalides, au Val-de-Grâce, au Jardin Royal, aux Gobelins, l'une des plus belles créations du règne. Dans cette célèbre manufacture, on ne fabriquait pas seulement ces admirables tapisseries dont le secret, heureusement, n'a pas été perdu; on y faisait aussi de superbes meubles en or et en argent : c'est de là que sortirent les deux cabinets dits d'Apollon et de Diane, dus à Cucci, des lampadaires, le buffet du roi, des caisses d'oranger en argent; mais en 1689, les plus grandes pièces d'orfèvrerie avaient pris le chemin de l'hôtel de la Monnaie.

Tout en portant un grand intérêt aux industries somptuaires, à tous les travaux d'art pouvant contribuer à la magnificence de la demeure du souverain, Colbert ne négligeait rien de ce qui pouvait profiter aussi à la masse de la nation. Il cherchait avant tout à décharger son pays du joug de l'industrie étrangère. C'est dans ce but qu'il fit venir de Venise des ouvriers pour établir une manufacture de glaces : il chercha à faire de même pour la belle dentelle fabriquée dans cette ville. Il fit rechercher dans le Midi les carrières de marbre. Rien ne lui coûta pour doter la France d'une industrie nouvelle.

Si nous pouvions examiner longuement ces volumineux comptes, nous y trouverions une suite d'indications précieuses, et qu'on ne croirait jamais rencontrer dans des documents en apparence aussi arides. C'est surtout sous la rubrique « dépenses diverses », qui termine chaque année, que l'on trouve les détails les plus intéressants. C'est là que l'on entasse pêle-mêle les dépenses relatives aux feux d'artifices, aux illuminations, à l'entretien des cygnes de la Seine, aux fleurs odorantes, qu'on fait venir pour Trianon et Versailles, aux oiseaux et aux animaux des pays lointains, destinés à la ménagerie, aux tableaux anciens et modernes qui viennent prendre place dans le cabinet du roi. C'est sous cette rubrique qu'il faut venir chercher des détails sur les peintures représentant les maisons royales, auxquelles Pierre Patel travailla durant des années, sur les tableaux en broderies et les tapisseries de peinture en teinture sur moire de soie ou gros de Naples, commandées à François Bonnemer, sur les miniatures de Bailly pour le livre du carrousel ou celui des tapisseries du roi, sur l'armée d'argent destinée à l'amusement du Dauphin, sur les peaux de maroquin qu'on fait venir du Levant pour la reliure des volumes de la bibliothèque du roi, sur les jetons d'argent de l'Académie française, les pendules de l'Académie des sciences, les pépinières d'ormes de Sceaux, les indemnités pour dégats causés par la chasse, l'entretien des remises à gibier de la plaine Saint-Denis, les portraits du roi, de la reine et du dauphin, la Monnaie du Louvre, les carreaux et vases de faïence pour le Trianon de porcelaine, les achats de terre de Hollande, le May de l'Ascension, les dessins de Silvestre, les métamorphoses d'Ovide en rondeaux par Benserade, les émaux de la machine des fables d'Esope ou du Labyrinthe, les filles envoyées en Amérique, les épicéas et autres arbres transportés à grands frais des forêts voisines ou des provinces lointaines, dans les parcs royaux, les acquisitions de tapisseries et d'objets de curiosité à des ventes après décès, notamment à l'inven-

taire du roi de Pologne, enfin sur les réparations et le ramonage des cheminées.

Des tableaux exactement tenus permettent de recomposer le total des dépenses faites de 1664 à 1680, dans les châteaux que nous venons d'énumérer, avec le gage des employés et les gratifications faites aux académiciens, comprises alors dans le même budget. Pendant ces dix années, ce total s'élève à 73,977,265 livres 15 sols 1 denier.

Tel est, en quelques pages, le résumé de la première partie du travail entrepris par M. Guiffrey, pour la collection des documents inédits, publiés par le gouvernement. Nous n'avons pas besoin d'insister sur son intérêt et sa variété. C'est un chapitre demeuré inconnu de l'histoire du règne de Louis XIV.

C^te^ E. DE BARTHÉLEMY.

**Mythologie figurée de la Grèce**, par M. MAX. COLLIGNON. A. Quantin, éditeur. — M. Collignon n'est pas un nom complètement nouveau pour les lecteurs du *Bulletin*. Déjà l'an passé nous avons rendu compte de son ouvrage intitulé *l'Archéologie grecque* (p. 477-482), où il est traité de l'architecture, de la sculpture, de tous les arts enfin cultivés par le peuple le mieux doué de la terre. Aujourd'hui c'est de la *Mythologie figurée de la Grèce* qu'il est question, et ce nouvel ouvrage, nous aimons à le dire, est conçu dans le même esprit d'érudition simple, claire et attrayante que le précédent.

Vainement jusqu'à ce jour, le collégien, qui traduisait Homère et Virgile, Hérodote et Tite-Live, s'étonnait des incessantes contradictions que lui offrait le spectacle des divinités grecques et romaines ; vainement l'artiste et l'amateur s'efforçaient de se rendre compte de la diversité des types offerts sous un petit nombre de noms à l'admiration de la postérité par l'antiquité classique ; il n'y avait pas de livre pour répondre à leurs interrogations, pour éclairer leurs doutes et instruire leurs ignorances ; il fallait ou se

résigner à ne rien comprendre à la diversité sans cesse changeante de l'olympe païen, ou se plonger, pour chaque question, dans des traités spéciaux, écrits par des savants pour leurs confrères, inabordables à l'immense majorité du grand public.

La lacune est désormais comblée; M. Collignon nous donne un résumé définitif de l'histoire des types mythologiques dans l'art de la Grèce, où il a su ne rien omettre d'essentiel, tout en évitant de s'engager dans les digressions de détail. Après avoir indiqué sommairement les conditions générales qui ont présidé à la formation des types figurés, il montre par quelles phases ont passé la plupart d'entre eux jusqu'au moment où ils sont fixés par la tradition artistique; il suit ainsi les changements apportés dans les conceptions populaires par les modifications survenues dans les idées et les mœurs et nous montre les développements des types divins subissant les lois générales auxquelles sont soumis l'art et la civilisation.

Divinités du ciel, puis des eaux, de la terre, de la mort et de l'enfer, enfin, divinités de la vie humaine et héros, il passe successivement en revue tous les types divins de ce monde hellénique, qui peut en avoir emprunté quelques-uns à l'Orient, mais qui sur tous a mis la marque et comme l'empreinte de son génie.

Nous le disions en commençant; le nouveau volume de M. Collignon est la suite et le complément de son Archéologie grecque; il est destiné à rendre les mêmes services, et nous ne doutons pas qu'il soit appelé au même succès.

**Monnaies et Médailles,** par M. François Lenormant, membre de l'Institut. A. Quantin, éditeur.

Nul mieux que M. Lenormant n'était préparé à publier le livre dont nous venons de transcrire le titre. Son *Histoire de la monnaie dans l'antiquité*, dont il a été rendu compte ici même en 1878 (p. 180-190), sous la plume de M. de Laurière,

est un ouvrage justement apprécié et l'on peut dire que tout ce qui touche à la numismatique lui est depuis longtemps familier. Nous n'exagérons donc pas en disant que le nouveau volume du savant professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale est à la fois intéressant et nouveau au premier chef.

On sait quelle place considérable occupe la numismatique dans l'étude de l'antiquité ; les deux mots *Monnaies* et *Médailles* se confondaient alors, et sauf de bien rares exceptions, les anciens ne connurent que la monnaie, destinée à la circulation et aux échanges ; cette monnaie, si variée dans ses types et incessamment renouvelée, est demeurée une source inépuisable de renseignements, non seulement pour l'artiste, mais pour tout ce qui touche au costume, aux mœurs, aux religions, en un mot, pour l'historien, à quelque point de vue qu'il se place.

L'Italie au xv[e] siècle, au contraire, a commencé à concevoir les médailles comme une œuvre d'art en soi, comme un monument commémoratif ayant sa destination en dehors des espèces monétaires circulantes. C'est la tradition qui s'est continuée jusqu'à nos jours, où les monnaies, pour des raisons d'utilité pratique qu'explique l'auteur, n'ont pour ainsi dire plus d'intérêt artistique.

On comprend donc que la numismatique ait donné lieu à des travaux multipliés, dont la seule liste remplirait des volumes ; mais le sujet est si vaste et si complexe qu'entre toutes ces études spéciales et toutes ces monographies éparses, personne n'a encore tenté d'écrire un résumé synthétique de la question. Aussi, est-ce une véritable lacune que vient combler aujourd'hui le volume de M. Lenormant, qui a cherché à réunir dans une même vue d'ensemble l'histoire de l'art monétaire aux diverses époques, depuis ses origines jusqu'à nos jours : étude des métaux, revue des types, procédés de fabrication anciens et modernes, histoire des ateliers et des gravures d'Athènes et de Rome, liste des médailleurs italiens et français depuis la Renaissance, il

n'a omis aucune partie de son sujet, laissant de côté les détails accessoires pour demeurer fidèle au plan synthétique qu'il s'était tracé, sachant se mettre à la portée des moins érudits, dissimulant une science profonde sous les dehors d'une clarté attrayante.

Riche d'informations pour les spécialistes, le nouveau volume de M. Lenormant, que complète plus de 150 gravures inédites, est donc appelé à rendre d'immenses services à tous ceux qui ne sont pas encore initiés à l'une des branches les plus difficiles de l'archéologie.

## NÉCROLOGIE.

**M. Victor Micault.** — Les études archéologiques en Bretagne viennent de faire une perte irréparable en la personne de M. Victor Micault, mort à Saint-Brieuc en août dernier.

Ancien procureur de la République, il descendit, il y a quelques années, du siège qu'il occupait à Saint-Brieuc, en emportant les regrets de tous.

Il se consacra depuis avec ardeur aux études qui lui étaient chères, la minéralogie et l'archéologie. Il apporta dans tous les sujets qu'il traita une honnêteté et une étude approfondie qui ont fait de ses monographies des documents précieux et universellement estimés.

La mort vient de l'enlever à 47 ans, alors que nous avions encore tant à attendre de sa vaste érudition.

Nous tous, qui, en Bretagne, nous occupons d'archéologie, savons avec quelle bienveillance il mettait son savoir à la disposition de chacun, aussi laisse-t-il après lui d'unanimes regrets.

Il prit part aux travaux du Congrès de Vannes, où il sut conquérir les sympathies de tous, et, depuis, il faisait partie de la Société française d'archéologie, où, hélas, il n'aura fait que passer.

P. du Chatelier.

*Le directeur-gérant :*
Léon Palustre.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

# LE TRÉSOR

DE

# LA BASILIQUE ROYALE

# DE MONZA

*(Suite.)*

---

## DEUXIEME PARTIE

## II

### TAPISSERIES

(XVIe SIÈCLE).

1. Ces tapisseries, malgré leur incontestable valeur artistique, ne sont pas connues des amateurs. Frisi n'en a dit qu'un mot et aucun archéologue, que je sache, ne les a ni signalées, ni décrites, ni dessinées, ce qui est regrettable. Il importe donc de combler cette lacune dans l'histoire de l'art de la tapisserie en Italie, tant par un texte exact que par de bonnes photographies (1).

Je ne puis taire cependant qu'elles ont, au siècle der-

(1) Nous avons inutilement tenté d'avoir une photographie ou un dessin pour accompagner ce chapitre.

nier, attiré l'attention d'un chanoine de la basilique, qui a laissé aux archives capitulaires un mémoire dont j'ai fait prendre copie par M. Varisco et qui a pour titre : *Descrizione degli arazzi*. C'est un chapitre détaché d'une *Descrizione dell' insigne real basilica collegiata di San Giovanni Battista di Monza*, entreprise, en 1767, par le chanoine Maurice Campini. La place de chaque pièce est indiquée dans l'église : on continue encore le même mode de suspension, auquel je crois inutile de m'arrêter. « Sono questi nove gran pezzi di numero, che si sospendono ed attacano a regge di ferro appoggiate su i capitelli delle colonne, distesi dalla porta maggiore sino alle cantorie.... Comincieremo dal primo pezzo a sinistra di chi entra dalla porta principale. » Ces tentures sont donc faites pour orner la nef. Je ne les ai pas vues suspendues, à mon grand regret, car j'aurais ainsi mieux jugé de l'effet qu'elles peuvent produire. Pour les étudier à loisir, j'ai dû les faire déployer à terre dans le préau de la *canonica*, et, pendant que j'en observais les détails multiples, M. Georges Callier avait la complaisance d'écrire le résultat de mon examen minutieux.

Je me suis attaché surtout à la détermination iconographique des sujets, n'oubliant pas les dimensions, pour satisfaire à un désir exprimé par M. Darcel, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. VI, p. 96.

Les neuf pièces se suivent dans cet ordre, à commencer par le côté nord, puis revenant au midi :

2. *Apparition de l'ange à Zacharie* (1). (Haut. : 4m50; larg. : 7m40.) A la bordure, guirlandes de fruits attachées par des rubans rouges.

(1) S. Luc., I, 5-22.

Le prêtre Zacharie se tient debout à la porte du temple. Il a la mitre en tête et l'encensoir en main : son costume se compose d'une tunique d'un jaune rouge et d'un manteau or et rouge, doublé d'azur et bordé de blanc.

L'autel qu'il va parfumer est garni de deux chandeliers d'or allumés et d'un parement rouge, comme les autels du XVIe siècle. Il répond à l'ange Gabriel qui lui a parlé du haut des nuages et lui a annoncé la naissance miraculeuse de saint Jean.

En dehors du temple de Jérusalem, deux lévites agenouillés regardent avec étonnement l'apparition. Leur vêtement est celui des diacres, c'est-à-dire qu'ils ont le collier rouge gemmé et la dalmatique blanche à reflets bleus, avec les quatre pièces d'étoffe rouge, rapportées aux poignets, à la poitrine et à la partie inférieure. Assistent encore comme témoins à cette scène un cavalier, un soldat et un juif.

Le prêtre, après la vision, raconte à sa femme ce qui s'est passé et, pour mieux la convaincre, lui montre au ciel, en présence de deux juifs, l'ange qui n'a pas encore disparu.

Le tableau est égayé par une femme qui file sa quenouille à la porte de sa maison, par un rocher qui surplombe et que couvrent des habitations, avec une tour inachevée au sommet, et, au second plan, par une rivière encaissée entre des rochers et chargée de bateaux à voile.

Le sujet représenté est précisé par cette inscription italienne, qui dénote incontestablement que la tenture n'a pas été fabriquée à l'étranger. Elle se lit au bas du tableau, en majuscules romaines : il est fâcheux que des inscriptions analogues n'élucident pas les autres

sujets, quoique, à la rigueur, il n'en soit pas besoin, la vie de saint Jean étant très connue.

FV · ANVCIATO · A · ZACA
RIA · DAL · ANGELO ·
COMO · HABERE (1) · VNO
FIGLIOLO · EL · QVALE
FV · SAN · IOHĀ · BAPTĪS ·

3. *Naissance de saint Jean.* (Haut.: 4m50; larg.: 7m55.) A la partie supérieure pendent des bouquets de fruits.

Comme précédemment, la scène n'est pas unique: elle se fractionne en trois, qui sont la Visitation (2), la Naissance ou Nativité, suivant le style liturgique, la Circoncision (3).

En avant et au milieu du tableau, Marie rend visite à sa cousine Élisabeth. Les deux mères s'embrassent. La Vierge est accompagnée de deux suivantes, vierges comme elle, ainsi que le veut la tradition. La scène se passe dans une campagne, où l'on remarque un piver pratiquant un trou avec son bec dans un tronc d'arbre.

A l'intérieur d'une maison, dont la façade est de style dorique, on aperçoit sainte Élisabeth couchée dans un lit. Ses parentes s'empressent de lui donner les premiers soins après l'enfantement. Elle est occupée à boire un œuf à la coque, tandis qu'on s'apprête à lui couper un morceau de pain, ou à lui présenter un verre et une

(1) Il faudrait ici, pour la correction du langage, *come haverebbe* et, plus loin, *il* au lieu de *el*.

(2) S. Luc., I, 39-56.

(3) S. Luc., I, 59.

écuelle avec une cuiller sur un plateau. La vie intime se constate à un chat grimpé sur une colonne et à un épagneul qui gambade au-dessous de lui. La sage-femme se met en mesure de laver le nouveau-né, qu'un peu plus loin, le grand-prêtre circoncit avec un couteau, pendant que ses parents le tiennent sur un autel.

En dehors de la maison, une femme, un raisin en main (ce qui est prématuré pour la saison), dirige avec un bâton des cannetons qui barbotent dans une mare. En perspective, voici deux chiens poursuivant un lièvre, une rivière ombragée d'arbres, une ville fortifiée et des montagnes à l'horizon.

4. *Baptême de Notre-Seigneur* (1). (Haut. : 4m50 ; larg. : 7m60.)

Cette pièce, une des plus belles comme coloris, dessin et conservation, comprend aussi, outre une scène principale, deux traits accessoires, mais se reliant par l'histoire à celui qui est le plus en évidence. Saint Jean prêche sur la rive du Jourdain ; il est suivi de quelques disciples, pendant que ses auditeurs se massent à l'autre bord. Plus haut, sur la pente d'une colline, verte et boisée, où un lièvre trottine tranquillement dans le sentier, il marche en priant.

Debout sur le rivage, vêtu d'une courte tunique en poil de chameau, il verse de l'eau avec un vase sur la tête du Sauveur, plongé à mi-jambe dans le Jourdain. Trois anges, debout sur la rive opposée, tiennent les vêtements du Christ (2), dont la tête est illuminée, au

(1) S. Luc., III, 21-22.

(2) Bède assure que, de son temps, une église recouvrait l'endroit où avaient été déposés les vêtements du Sauveur pendant son baptême : « In extrema fluminis parte quadrata

sommet et aux tempes, par trois rayons divergents. Au-dessus de lui plane la colombe divine et, issant des nuages, le Père éternel, vieillard vénérable, tend les bras vers celui qu'une banderole proclame son fils bien-aimé : HIC EST FILIVS MEVS DILECTVS IN QVO MICHI COMPLAQVI (1). Notons en passant cette forme italianisée de *complaqui* et l'orthographe moyen âge du *michi*, qui s'écrit comme le prononcent les Italiens.

Les disciples du précurseur contemplent la scène, à l'abri d'un bois d'orangers.

5. *Prédication* (2). (Haut. : 4m30; larg. : 7m30.)

Les trois scènes ici exprimées sont : saint Jean, au milieu d'une campagne plantée d'arbres, montrant le Christ qui gravit une colline; debout sous un citronnier, sur les bords du Jourdain, prêchant la foule attentive, dont une partie est assise; enfin le Christ montant lentement, après sa retraite, la pente qui conduit à Jérusalem.

L'attention est étrangement distraite par un cavalier habillé à la hongroise et que précèdent un épagneul et un enfant mordant dans du pain (3).

ecclesia, quatuor lapideis cancris super posita est, coctili creta de super tecta, ubi vestimenta Domini, cum baptizaretur, servata esse dicuntur.» (*De loc. sanct.*, lib. II, cap. XIII.)

(1) S. Matth., III, 17.

(2) S. Matth., III, 1-6.

(3) La réflexion de M. Muntz sur les tapisseries du XVe siècle s'applique aussi, on le voit, à celles du XVIe : « On remarquera que les Italiens de cette époque, d'accord sur ce point avec les Flamands, se plaisent à prodiguer des motifs sans lien avec le sujet principal, mais qui, en charmant la vue, remplissent la première mission de l'art décoratif. De ce nombre sont les oiseaux, les quadrupèdes, les fleurs qui,

D'après Campini, cette pièce viendrait la quatrième dans la série d'exposition. Je pense, au contraire, qu'elle devrait être tendue avant le baptême, car saint Jean a montré le Christ avant de le baptiser. J'en dis autant du panneau suivant, qui doit être le cinquième dans l'ordre chronologique.

6. *Prédication et retraite.* (Haut. : 4m60; larg. : 7m40.)

Nous avons toujours trois sujets distincts : saint Jean catéchisant les soldats, retiré dans une grotte et administrant le baptême. Une troupe de soldats, armés de lances et de hallebardes, sort d'une porte de ville : l'officier qui les commande est monté sur un cheval blanc. Saint Jean les harangue : son nimbe est vu en perspective.

Plus haut, la croix en main, il se tient à l'entrée d'une grotte couverte d'arbres : là encore il parle à la foule qu'un prêtre, aidé d'un soldat, cherche en vain à exciter contre lui (1). Campini voit là l' « ambasciata del sinedrio », ce qui me paraît très contestable, puisque l'attitude de l'envoyé est loin de témoigner du respect.

Les pieds dans l'eau, une écuelle à la main, il va baptiser les hommes et les femmes qui commencent par quitter leurs vêtements. Son nimbe est plein, comme à la première scène de la même pièce. Le Jourdain coule en cascades, et les lignes rouges et roses de l'horizon sont les signes précurseurs du lever du soleil.

Ce panneau, d'un genre tout à fait différent des autres, tant pour le carton que sous le rapport de l'exé-

dans un si grand nombre de tentures, occupent le premier plan et comme la place d'honneur. » (Muntz, *la Tapisserie*, p. 172.)

(1) S. Matth., III, 7-9.

cution matérielle, doit être attribué à d'autres artistes peintres et tapissiers. La bordure, à fond rouge, est tapissée de feuillages et de fruits, avec des masques aux angles.

7. *Comparution devant Hérode*. (Haut. : 4m50; larg.: 7m60.) Sur la bordure bleue courent d'élégants rinceaux.

Saint Jean, vêtu de la peau de chameau (1), reproche à Hérode sa vie incestueuse (2). Le roi a le sceptre en main, la couronne en tête, et la chaîne d'or au cou ; une troupe de femmes et de soldats armés lui fait escorte ; la reine, couronnée, est assise à sa gauche. Près du palais, un singe, attaché par le cou à un boulet, déchire une pastèque avec ses griffes.

Des soldats s'avancent pour saisir saint Jean, que ses disciples fidèles n'ont pas abandonné. Un peu plus loin, on le conduit en prison.

Un grand cèdre occupe le milieu du tableau et fournit ainsi prétexte à deux compartiments distincts. Au premier plan, une cigogne s'abat sur un cerisier et, à l'horizon, deux châteaux se dressent à la cime d'une haute colline.

8. *Emprisonnement*. (Haut. : 4m50 ; larg. ; 7m30.) La bordure est analogue à celle de la pièce précédente. Les figures sont très expressives et la laine nuancée attire surtout les regards par un rouge très vif.

Saint Jean, détenu dans un château fort, donne mission, par une fenêtre grillée, à deux de ses disciples, de se rendre auprès du Christ pour l'interroger. De l'index il leur montre le Messie opérant des miracles : un mort

(1) S. Matth., III, 4.
(2) S. Marc., VI, 17-18.

ressuscite, un paralytique est amené sur une brouette, une mère indique la cécité de son fils; le démon, sous la forme d'un dragon ailé, sort de la bouche d'une possédée. Les spectateurs sont nombreux. Le Christ, accompagné de ses apôtres, nimbé d'une croix rouge fleurdelisée, de la droite désigne les malades qu'il guérit, et de la gauche reproche à deux pharisiens leurs invectives (1).

Le sol est agréablement tapissé de fleurs variées et, dans la perspective, on observe de grands arbres, des oiseaux qui volent dans les airs, des montagnes bleuâtres et une forteresse dont la porte est gardée par un hallebardier.

9. *Décollation*. (Haut. : 4m40; larg.: 7m50.)

La salle du festin est décorée de festons de fleurs et de fruits. Salomé danse devant Hérode, assis et entouré de joyeux convives (2). Les musiciens sont placés aux fenêtres dans la partie supérieure du palais. Un chat ronge un os sous la table du banquet, abondamment servie de mets.

La prison de saint Jean est une tour élevée, garnie de mâchicoulis. Le corps, à moitié sorti par la porte, git à terre ensanglanté. Un soldat emporte la tête sur un plat et le bourreau remet au fourreau son malchus rouge de sang (3).

Au milieu du tableau se dresse un grand hallebardier, dont les manches sont pendantes, comme on les voit à la *soprana* des ecclésiastiques dans le Milanais. Conseillé par sa mère Hérodiade, Salomé pré-

(1) S. Luc., VII, 16-23.
(2) S. Marc., VI, 21-22.
(3) S. Marc., VI, 27-28.

sente la tête du décapité à Hérode, qui se trouble.

A gauche, au sommet d'une colline, la jeune fille apporte à sa mère la tête qu'elle a convoitée (1). Celle-ci est assise sur un trône et couronnée.

Quatre disciples déposent dans un sarcophage de marbre le corps de leur maître (2), et trois autres, après avoir creusé un trou au pied d'un arbre, y cachent la tête.

Le fond du paysage est animé par des barques voguant sur une rivière, des fortifications et une chaîne de montagnes.

10. *Sépulture et profanation du corps.* (Haut. : $4^{m}50$; larg. : $7^{m}50$.)

Cette pièce, ajoutée après coup, puisqu'on y répète inutilement l'ensevelissement, diffère complètement des précédentes : elle est mal dessinée et ne présente que des formes ou exagérées ou heurtées. Les autres sont, au contraire, d'un style noble et digne.

A droite, cinq disciples attristés ensevelissent dans un sarcophage de marbre rouge le corps de saint Jean, dont l'âme est conduite aux limbes par trois anges.

Les limbes sont creusés dans les flancs d'un rocher, en manière de grotte, d'où jaillissent des tourbillons de flammes. Le précurseur, continuant sa mission outre-tombe, annonce leur délivrance prochaine aux patriarches par la venue du Messie. Adam et Ève sont en tête du groupe. Les démons irrités se sentent impuissants à modérer la joie de leurs captifs : l'un d'eux, semblable à un chien, vomit; un autre brandit sa fourche.

Julien l'Apostat, couronné de laurier, la masse d'armes

(1) S. Marc., VI, 28.
(2) S. Marc., VI, 29.

en main, assis sous un citronnier où perchent des perroquets, donne l'ordre à ses soldats de brûler le corps de saint Jean. Après l'avoir retiré d'une espèce de puits, on le jette dans un brasier ardent (1).

Des religieux (2) recueillent dans des paniers d'osier la terre couverte du sang de saint Jean. Trois soldats

(1) « Ossa sancti Johannis in Sebaste civitate ab infidelibus combusta fuerunt. » (*Leg. aur.*, p. 364.) Rufin racontait le fait, quarante ans après qu'il eut lieu : « Juliani temporibus....., accidit ut apud Sebasten, Palestinæ urbem, sepulcrum Joannis mente rabida et funestis manibus invaderent, ossa dispergerent atque ea rursum collata igni cremarent et sanctos cineres pulveri immixtos per agros et rura dispergerent... Inter eos qui ossa ad exurendum legebant mixti (monachi), diligentius congregantes, furtim se vel stupentibus vel insanientibus subtraxere. » (Lib. XII, cap. XXVIII.)

(2) Denis le Petit se porte garant du fait : « Sed gratia Christi..... monachos quosdam ab Hierosolymis ibidem (à Sébaste), causa orationis adduxerat; qui videntes tam scelestum facinus (la combustion des ossements et leur dispersion) ab impiis perpetrari, stupentibus ipsis gentilibus, easdem venerandas reliquias transtulerunt. » (*Bolland.*, p. 722.)

« Les païens qui habitaient alors Sébaste (361), excités par la haine que l'empereur portait aux chrétiens, violèrent le tombeau de saint Jean-Baptiste et jetèrent ses ossements au loin; puis ils les mêlèrent à des os d'animaux, les brûlèrent et en répandirent les cendres dans les champs..... Des religieux, venus de Jérusalem pour les vénérer, s'exposèrent à la mort afin d'en conserver une partie. Ils se mêlèrent aux profanateurs, et ayant réussi à recueillir quelques-uns de ces précieux restes, ils les apportèrent à la ville sainte et les remirent à leur supérieur, nommé Philippe. Celui-ci les envoya à saint Athanase. » (Fr. Liévin, *Guide indicat. de Terre sainte*, t. III, p. 58.)

armés, les cheveux hérissés, irrités de cette audace, se disposent à les molester : un d'eux a déjà pris un des paniers à son bras pour le soustraire à la dévotion des pieux fidèles.

11. Deux petites pièces, destinées à parer les deux tribunes de l'orgue et des musiciens, complètent la série. Elles sont hautes de 2 mètres et larges de 1m20. La bordure est bleue, avec rinceaux jaunes. Le sol est fleuri et planté d'arbres, où gazouillent des oiseaux; dans le lointain coule une rivière, s'étale une bourgade et se dresse une montagne.

Saint Jean se tient debout au premier plan. Son nimbe consiste en un double filet jaune, ses cheveux et sa barbe sont incultes; une ceinture rouge, nouée en avant, retient à la taille son vêtement en peau de chameau, dont le poil est tourné à l'intérieur. De l'index de la main droite il montre l'agneau divin, couché sur un livre, comme l'agneau apocalyptique, et arborant une croix gemmée, à laquelle flotte une banderole blanche. De la gauche, il appuie sur son épaule une croix d'or pommetée, à la hampe de laquelle est attachée une banderole inscrite à ces mots tirés de l'Évangile : ECCE | AGNVS | DEI | QVI | TOLIT | PECCATA | MVNDI.

Au-dessus du Précurseur, sur un fond damassé, s'ouvre un livre de chœur, muni de deux fermoirs et où pendent des signets bleus et jaunes. Ce livre contient, sur ses deux pages, un motet en l'honneur de saint Jean, écrit en notes musicales sur une portée de cinq lignes; il précise parfaitement la destination des deux pièces, où reparaît le même motif, sans aucune variante.

12. Jugées au point de vue de l'esthétique, ces onze pièces de tapisserie offrent de sérieuses qualités à côté

de défauts graves. L'aspect général en est gai et séduisant, car le coloris plaît par sa vivacité ou ses nuances harmonieuses, et le dessin est généralement correct et habile. Les perspectives surtout sont traitées avec une entente parfaite de la nature et des dégradations successives des divers plans. Malheureusement, depuis que Raphaël avait donné, par ses tapisseries du Vatican, l'exemple de l'exagération dans les formes, on paraît avoir voulu copier le maître : aussi les personnages sont-ils presque tous dessinés dans des dimensions hors de proportion avec le cadre qu'ils doivent remplir. Sans doute ce défaut doit être atténué à distance, les tapisseries étant faites pour être suspendues à quelque hauteur et non vues au niveau de l'œil. Mais alors se présente cet autre inconvénient que les scènes secondaires sont trop rapetissées et deviennent presque insaisissables. Il y a tant de choses dans un si petit espace, qu'il y règne quelque confusion, malgré la précaution prise de distinguer les scènes les unes des autres en les juxtaposant ou en les superposant, comme dans une évolution normale. Puis, certains détails, inutiles ou ridicules, détonnent dans une composition qui doit être aussi sévère que religieuse.

Le chanoine Campini n'a donné aucun nom d'artiste et rien ne vient aider l'archéologue dans ses investigations, ni le moindre monogramme, ni la plus petite signature à la lisière. Il n'est pas dans le vrai quand il dit : « Soggiungono li intelligenti che fral numero di tutti scorgonsi alcune figure et lineamenti delle rinomate scuole di Rafaello, del Possino, di Luca Giordano e di Paolo Veronese, sicome disegni di piu maestri e travagliati da vari artifici. » Pour ce dernier membre de phrase, notre auteur a raison ; au style on

reconnaît plusieurs mains différentes, quoiqu'on ignore le nom des dessinateurs des cartons et des ouvriers tapissiers. Il ajoute ailleurs, avec non moins de fondement : « Non sembrano tutti d'una stessa età e d'uno stesso artefice, et molto meno copie tratte da egualmente insigni originali, ma eseguiti in diverse stagioni e da diverse mani. » Sans doute, on n'a pas reproduit des tableaux de maîtres connus, ce qui permet d'affirmer que les cartons ont été faits en vue de la tapisserie elle-même; ces peintres n'en sont pas moins des artistes de mérite, appartenant à la bonne école milanaise ou lombarde, qui avaient fait des études non superficielles sur l'anatomie, la perspective ou la nature, mais à qui l'archéologie n'était nullement familière, car la plupart des costumes sont ceux du XVIe siècle (1).

Ces tapisseries sont bien toutes de la même époque, qui est le milieu de ce siècle. Elles sont certainement antérieures à 1569, puisque saint Charles les mentionnait à cette date et affirmait qu'on s'en était déjà servi depuis quelque temps. Mais il est évident que l'unité de style faisant défaut, on peut en conclure que l'œuvre

(1) Je ne relèverai qu'un seul détail : il s'agit d'aiguillettes rattachant le haut de chausses au pourpoint dans le costume d'un soldat. Voir sur les aiguillettes le *Glossaire archéologique*, p. 17. Molière s'en est ainsi moqué dans sa comédie de l'*Avare;* Harpagon dit à Cléanthe, qui est un prodigue : « Je voudrais bien savoir... à quoi servent tous ces rubans dont vous voilà lardé depuis les pieds jusqu'à la tête, et si une demi-douzaine d'aiguillettes ne suffit pas pour attacher un haut-de-chausses » Les aiguillettes, rattachant les chausses aux braies, ont été constatées par M. Darcel, dès le XIVe siècle, sur le manuscrit des *Mestiers de Paris* (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2e pér., t. XI, p. 172).

marcha lentement, suivant les ressources dont disposait la fabrique. On ne fit pas tout d'une fois les cartons et les tapisseries; mais on peignit un carton, puis on le mit aussitôt en œuvre, ce qui amène du premier au dernier carton un laps peut-être d'une dizaine d'années. Cette lenteur se remarque jusque dans l'exécution, qui ne se soutient pas et languit vers la fin.

Où était situé l'atelier de fabrication? Nous le savons par Campini, qui a recueilli sur ce point la tradition. C'était à Treviglio : « Travagliati (gli arazzi), come porta certa tradizione, in Trivillio. » Or Treviglio est un chef-lieu d'arrondissement, situé dans le Milanais, à deux lieues de Bergame et à neuf de Milan. M. Muntz, qui a écrit l'histoire de la tapisserie en Italie, ignorait cet atelier: je suis heureux, en le lui signalant, de lui fournir l'occasion de compléter ses consciencieuses et utiles recherches.

13. Le catalogue décrit ainsi les tapisseries : « Onze pièces de tapisserie, exécutées, au milieu du XVI[e] siècle, à Treviglio, dans le Milanais, et représentant la vie de saint Jean-Baptiste: 1. Apparition de l'ange Gabriel à Zacharie. 2. Naissance de saint Jean. 3. Baptême du Christ. 4 et 5. Prédication et baptême. 6. Reproches adressés à Hérode. 7. Emprisonnement. 8. Décollation. 9. Ensevelissement et profanation du corps. 10 et 11. Glorification par la musique (1). »

(1) Il existe, au château de Pau, une tapisserie fort curieuse, du XV[e] siècle, historiée de la vie de saint Jean-Baptiste. Le *Bulletin monumental*, 1880, p. 132, signale à Reims deux tentures de la même vie : l'une, donnée à saint Remi par l'abbé Jean Canart, au commencement du XV[e] siècle (peut-être faut-il plutôt dire XVI[e]); l'autre au XVII[e] siècle, à la Com-

## III.

### FRESQUES ET TABLEAUX

### (XVIe-XVIIe SIÈCLES.)

1. La vie du précurseur, peinte à fresque, occupe tout le fond du transsept septentrional, du rez-de-chaussée (à la hauteur de la porte de la sacristie) à la voûte qui est légèrement en ogive. Les sujets, au nombre de quinze, s'étagent sur quatre rangs inégaux et se lisent de haut en bas et de gauche à droite.

Les tableaux sont régulièrement encadrés par des motifs architectoniques en stuc, colorié et doré. Le registre supérieur, le plus réduit de tous, occupe la *lunette*, comme on dit en Italie, ou mieux, le tympan de l'arc. Le cadre du milieu, avec fronton, soubassement et contreforts en S, est flanqué de médaillons en quatre-feuilles singulièrement déformés.

Le second rang se développe sous la corniche. Les tableaux extrêmes sont délimités par des cariatides qui se prolongent en gaîne cannelée. Une large frise ou architrave sépare cette partie de la suivante, dont elle est comme l'attique. Deux pilastres corinthiens, s'appuyant sur un soubassement strigilé, partagent les troisième et quatrième zones, dont les tableaux, à l'entrecolonnement, sont divisés eux-mêmes par une torsade qu'égaie un fleuron cruciforme au point de rencontre.

manderie du temple. — « Tenture, l'Histoire de saint Jean-Baptiste, or, quatre pièces, estimation : 750 livres. » (*Invent. du surintend. Fouquet*, 1661.)

La hauteur totale de cette vaste composition est de 12 mètres sur $9^{m}50$ de largeur. Les douze panneaux inférieurs mesurent 2 mètres de largeur sur $2^{m}20$ d'élévation.

1. Visitation. 2. Naissance de saint Jean; sainte Élisabeth est couchée, des femmes l'entourent, on lave l'enfant. 3. Présentation de saint Jean à son père Zacharie, qui écrit son nom sur un grand livre que soutient un enfant. 4. Vie de saint Jean au désert, foule dans le lointain. 5. Prédication de saint Jean : parmi ses auditeurs, un soldat et un vieux roi couronné, à manteau d'hermine. 6. Baptême de Notre-Seigneur, sur qui plane la colombe divine envoyée par le Père éternel : deux anges sur le rivage, tenant les vêtements. 7. Baptême donné par saint Jean au peuple : nombreux soldats. 8. Prédication à la foule, où se mêlent des soldats. 9. Reproches adressés à Hérode, assis sur un trône près d'Hérodiade. 10. Capture de saint Jean, lié de cordes et emmené en prison par des soldats. 11. Banquet, auquel assistent un roi et une reine : la fille d'Hérodiade danse. 12. Décollation de saint Jean sous un portique, par un bourreau à longue épée : la tête est emportée par un valet sur un plat. 13. Descente do saint Jean aux limbes : il se tient à l'entrée et parle aux patriarches, presque nus; en tête sont Adam et Ève, reconnaissables aux feuilles de figuier qui les recouvrent. Le démon observe du haut d'une tour et grince des dents, car sa proie lui échappe. 14. Ensevelissement du corps, moins la tête, dans un tombeau de marbre gris; douleur des assistants. 15. Ce même corps est déposé sur un gril pour être brûlé.

L'auteur de ces fresques remarquables est Joseph de Meda, ou le chevalier Meda, dont le nom se retrouve,

en 1560, parmi les architectes du dôme de Milan (Carlo Romussi, *Milano nei suoi monumenti*, Milan, 1875, p. 271). Meda est un bourg d'environ 3,000 habitants, distant de 15 kilomètres de Monza, vers le nord-ouest.

Le *Status materialis ecclesiæ S. Johannis Baptistæ Modoetiæ, confectus a cardinali Fœderico Boromæo in personali visitatione anni* 1621, se contente d'une brève mention de ces fresques : « A latere evangelii, ubi ostium sacristiæ est, vita et mors sancti Johannis Baptiste exprimitur, » sans se préoccuper de l'auteur ni de la date d'exécution, qui est le milieu du XVI[e] siècle. Une restauration eut lieu en 1715, aux frais de l'archiprêtre Jean Lezzeno.

2. Une seconde vie a été peinte dans le chœur, en 1652, par Carlo Cane da Gallarate, qui a fait les figures, et Francesco Villa, qui s'est chargé de l'ornementation. Ces fresques sont justement estimées : elles forment cinq grands tableaux. 1. L'ange Gabriel annonce à Zacharie, offrant l'encens dans le temple, la naissance de saint Jean (haut. : 6 mètres ; larg. : 2[m]80). 2. Naissance de saint Jean (haut. : 6 mètres ; larg. : 3[m]40). Ce tableau porte la signature du maître, sous forme de rébus, un chien. 3. Saint Jean montre dans le lointain, aux envoyés du Sanhédrin, le vrai Messie. 4. Prédication de saint Jean (haut. : 3 mètres ; larg. : 3[m]80). 5. Baptême administré aux Juifs.

Au-dessous de ces panneaux, Francesco Villa a peint, couleur bronze, sur des piédestaux de marbre, huit prophètes, hauts de 2[m]50, qui annoncent la venue de saint Jean. Ce sont : Daniel, Ézéchiel, Isaïe, Samuel, David, Jérémie, Habacuc et Malachie.

## IV.

### SCEAU DE LA FABRIQUE

### (XIVe SIÈCLE).

1. Ce sceau, peut-être en raison de sa forme gothique, ne servait déjà plus au siècle dernier, puisque nous le voyons dans le trésor enfermé dans un vase d'argent (1). Depuis, on l'avait relégué aux archives, où il demeurait invisible; je l'ai réintégré dans le trésor, afin qu'en profitent ceux qui s'occupent de sigillographie. D'ailleurs, comme il est en argent, il ne fera pas mauvaise figure à côté des autres objets du trésor. Pour qu'on puisse l'étudier plus facilement, j'ai cru nécessaire de l'accompagner d'une empreinte en plâtre. Au point de vue artistique, il est d'une bonne exécution et présente même un type assez remarquable.

J'ai eu soin d'en prendre de bonnes empreintes en cire, et c'est d'après elles que je procède à sa description.

Le sceau et le contre-sceau sont unis ensemble par la poignée, qui adhère au sceau par un fleuron; le dessous du contre-sceau est orné d'une rose.

Millin le signale, d'après Frisi (*Voyage dans le Milanais*, t. I, p. 372), copie exactement la légende, mais ne semble pas se préoccuper de la date qui se perd dans cette vague désignation : « Les anciens sceaux du chapitre. »

2. Le sceau, de forme elliptique, représente, sur un

(1) « Un vaso d'argento, lavorato al di fuori..... entro cui si conserva un sigillo d'argento antico con l'impronta di S. Gio. Battista » (*Inv. de* 1768, n° 88).

champ couvert de rinceaux, comme pour rappeler la vie pénitente au désert, saint Jean-Baptiste, debout, nimbé, vêtu jusqu'à mi-jambe d'une peau de chameau serrée à la taille et de l'index montrant, sur un livre qu'il tient de la main gauche, l'agneau pascal, avec le nimbe et l'étendard de résurrection. La légende, en gothique ronde, se développe sur deux lignes. La première complète le sujet par un texte de l'Évangile: + · ECCE · AIGNVS · DEI · ECCE · QVI · TOLIT · PECCATA · MONDI. L'exergue extérieur indique l'usage du sceau : + : S : FABRICE : ECLEXIE : SANCTI : IOHVANIS : DE : MODOETIA : *fleuron*.



Le contre-sceau est circulaire. On y voit le buste de saint Jean, nimbé et portant une tunique poilue. On

lit en exergue : + : S : S : IOHVANIS • D • MODOETIA : • :




Le sceau et le contre-sceau, qui datent de la fin du XIV[e] siècle, sont gravés dans Frisi, t. II, p. V.

3. La légende est fortement empreinte d'italianisme : son latin altéré tourne évidemment au langage populaire, ou plutôt l'on écrit comme l'on prononce. Nous avions déjà remarqué ces mêmes défauts dans les inventaires, ce qui ne présentait aucun inconvénient ; mais c'est un peu trop de négligence sur une pièce officielle et destinée à authentiquer les actes de la fabrique de saint Jean. Sur le paliotto, à la même époque, l'x, son dur, est substitué à l's, son adouci, comme ici *eclexie* est pour *ecclesie*. En Italie, l'*u* se dit *ou*, excepté dans le Milanais, où on le prononce à la française. Il n'en était pas ainsi toujours au XIV[e] siècle : on lui donnait parfois le son de *o*, comme dans le mot *mondi*. *Aignus,* pour *agnus*, est encore une de ces altérations par intercalation d'une lettre ; au siècle suivant, on écrira *angnus*, ce qui est beaucoup plus dur, ainsi qu'on peut le voir sur une plaquette de la collection de M. Bonnaffé, à Paris. Dans le mot IOHVANIS, l'*h* est évidemment inutile, puisque l'aspiration ne se fait pas sentir, mais on pressent déjà la forme italienne qui introduit une consonne entre deux voyelles pour les empêcher de se heurter. Un peu plus tard, l'initiale sera doublée d'une guttu-

rale, afin d'en faciliter la prononciation. Par suite de ces deux additions de consonnes, se trouve formé le mot *Giovanni*, que garde encore la langue italienne.

4. Dès lors que la légende porte *fabrice* et non pas *capituli*, c'est le sceau de la fabrique, de l'*opera*. suivant l'expression usitée en Italie. Il n'échappera à personne que le sceau est de l'époque même où fut érigée la façade et où d'autres travaux importants furent exécutés à l'intérieur. Il a donc servi, à n'en pas douter, à tous les contrats et actes en forme que nécessitait cette restauration générale.

Enfin, tout le monde sait que l'S est l'équivalent de *Sigillum*, presque toujours figuré par la seule initiale, afin d'abréger le mot, faute de place suffisante pour le développement intégral de l'exergue, qui oblige aussi, dans le contre-sceau, à contracter *sancti* et *de*, en ne donnant que leur première lettre.

5. J'ai inscrit ce curieux objet dans le catalogue: « Sceau et contre-sceau, en argent, de la fabrique de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Monza; l'un et l'autre sont à l'effigie du titulaire (XIVᵉ siècle). »

X. BARBIER DE MONTAULT.

# L'ANCIENNE CATHÉDRALE

## DE RENNES

### SON ÉTAT AU MILIEU DU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

(*Fin*) (1).

---

Avenant le vendredi treisiesme jour de février au dit an mil sept cent cinquante six, Nous Commissaire susdit, accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportez sur les huit heures et demie du matin dans l'église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons fait fouiller dans la partie de la nef qui avoit été cy-devant démolie, au haut du cavot que l'on a construit par arrêt du Conseil, nous n'avons trouvé que des ossemens presque tous pourris.

A l'endroit, Monsieur l'abbé Romilley, chanoine et syndic du Chapitre, nous a déclaré que lors de la fouille pour fonder le dit cavot ordonné par l'arrêt du Conseil en datte du vingt-trois may mil sept cent cinquante-cinq, il fut trouvé deux tombeaux d'évêque dans l'endroit où est actuellement construit l'escalier

(1) *Bull. Mon.* 1877, p. 166, 242 et 538 ; 1878, p. 729 ; 1880, p. 551 ; 1882, p. 345 et 526 ; 1883, 504-540.

dudit cavot, l'un au milieu de la partie de neffe démolïe, lequel étoit formé d'une seule pierre de grain créusée à un pied et demi de profondeur, laquelle avoit cinq pieds six pouces de longueur, un pied et demi et un pied de largeur et étoit recouvert par des pierres ardoisines ; que l'on avoit trouvé dans ce tombeau des ossemens presque pourris, plusieurs fragmens de vêtemens ou ornemens pontificaux sur lesquels il y avoit encore quelques petits galons, entre autres deux morceaux de gans sur l'un desquels étoient ces mots : AGNUS DEI et sur l'autre DEXTERA DEI (1); une crosse en bois toute pourrie et un sceau biffé en plusieurs endroits que mondit sieur l'abbé de Romilly nous a représenté ; ce sceau est de métail rouge, au milieu est la figure d'un évêque assis tenant sa crosse de la main gauche et donnant la bénédiction avec la droitte et autour sont ces mots :

S. STEPH. RED. EP. ET REGIS AÆ CAPELLANI qui signifient. SIGILLUM STEPHANI RHEDONENSIS EPISCOPI ET REGIS ANGLIÆ CAPELLLANI (2).

Que l'autre tombeau étoit à quatre pieds de distance du précédent, en tirant du costé de l'Epître ; qu'il étoit construit en maçonnerie de pierre de Taillebourg de six pieds de longueur sur un pied et demi et dix

(1) Les mêmes mots se lisent sur les deux plaques de gants découvertes à Cahors en 1872 (*Bull. Mon.* XLII, 787). Seulement ici il s'agit d'une broderie comme pour les gants conservés à la cathédrale de Troyes, qui proviennent d'un tombeau du XIII[e] siècle, fouillé en 1845. (*id.* 781).

(2) Étienne de Fougères, chapelain de Henri II, roi d'Angleterre, fut évêque de Rennes, de 1168 à 1178. C'était un prélat distingué, adonné aux belles-lettres et à la poésie.

pouces de largeur, recouvert par des pierres ardoisines à même profondeur en terre que le précédent.

Que l'on a trouvé dans ce tombeau des cendres, un morceau de crosse en bois et un sceau de métail rouge au milieu duquel est la figure d'un évêque et autour sont ces mots en lettres gothiques :

Sigillum Alani Rhedonensis Episcopi (1).

Il ne s'est trouvé rien de plus dans ces deux tombeaux. Nous Commissaire susdit avons mis aux mains de Messieurs les députez du Chapitre ces deux sceaux pour les représenter lorsqu'ils en seront requis.

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, Nous Commissaire susdit nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain samedy quatorsiesme jour dudit mois de février, au dit an, après l'avoir arresté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le samedy quatorziesme jour dudit mois de février au dit an mil sept cent cinquante-six, nous sommes transportés sur les huit heures et demie du matin dans l'église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons continué de faire faire la fouille de la partie de la neffe qui avait été retranchée, afin de rapporter ce que nous avons vu et examiné.

Il n'y avoit dans toute cette partie de la neffe démo-

(1) Alain Ier, dont nous ignorons le nom de famille, occupa le siège de Rennes de 1141 à 1157.

lie aucune pierre tomballe, ayant été toutes enlevées lorsque l'on avoit démoli les murs et la charpente de cette partie (1). Nous avons fait fouiller des deux côtés du cavot nouvellement construit, et au bas, vers les tours, jusques à sept et huit pieds de profondeur en terre, où nous avons trouvé des ossemens sans aucun intersigne qui pût désigner quelque chose d'intéressant.

Après quoy nous avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal jusques après que la démolition de l'autel nommé de Saint-Sébastien soit finie, et nous l'avons arresté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le vendredy vingt-six de mars, audit an mil sept cent cinquante-six, sur les trois heures de l'après-midy, Nous Pierre-Jean-Baptiste Nivet, subdélégué de l'intendant de Bretagne au département de Rennes, ayant eu avis que l'autel de Saint-Sébastien étoit totallement démoly, Nous nous sommes transportés en compagnie du sieur Chocat de Grandmaison, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Curé, commissaire de police de cette ville de Rennes et Aufray, notre adjoint, dans l'église cathédralle Saint-Pierre de Rennes, pour continuer la fouille des tombeaux qui sont tant derrière que sous l'autel et autour d'icelluy et avons pris de nouveau le serment dudit sieur Aufray de se comporter fidellement dans l'état et office de notre adjoint, ce qu'il a promis la main-levée. Nous y avons trouvé Monsieur Le Moyne de La Borderie, official et grand vicaire général de Monseigneur l'évêque de Rennes, Messieurs les

(1) Toute la nef avait été démolie, aux frais des états de Bretagne, plusieurs années auparavant.

abbez Picault de La Pommeraye et Hervagaut, chanoines et députés du chapitre, M. Garnier, recteur de la paroisse de Saint-Martin de cette ville et promoteur; Messieurs les dignités et chanoines de ladite église, lesquels étoient revêtus de leurs surplis et habits de chœur, le sieur Chevalier, greffier de l'officialité, le sieur Soulâtre, appariteur; les Révérends Pères Dubot, prieur, et Le Breton, sous-prieur des religieux de l'ordre de Saint-Dominique de cette ville; Messire Marie-Joseph Grignard, chevalier, seigneur de Champsavoye, commissaire des États de Bretagne; messire Pierre-Jean-François de Kermel, chevalier, seigneur des Aulnays; M. Dutertre, connétable de cette ville; M. de La Morlaix des Prés, procureur syndic de ladite ville, tous deux commissaires des États de Bretagne; M. de Châteaubriand, recteur de la paroisse de Saint-Étienne; M. de La Rousselière du Chastelet, avocat au Parlement de Rennes et un très grand nombre d'autres personnes, tant ecclésiastiques que séculières, et avant d'ouvrir le tombeau de M. Yves Mayeuc, évêque de Rennes, nous avons envoyé avertir Monsieur Le Bret, intendant en Bretagne, qui avoit été invité par Messieurs du Chapitre à se trouver à l'ouverture du tombeau. M. Le Bret étant arrivé environ les quatre heures de l'après-midy, aussitôt M. le Promoteur a requis qu'on démolît le tombeau de Monsieur Yves Mayeuc, qui s'est trouvé derrière l'autel de Saint-Sébastien.

Nous avons trouvé une arcade dans le mur, sous le grand vitrail du bras de la croix de l'église, vers midy, construite en Taillebourg de sept pieds de large sur même hauteur, de dedans en dedans, les piédroits, pilastres et contours de cette arcade ornés de trophées de la Passion sculptés, peints et dorés; dans laquelle

arcade est un tombeau en maçonnerie de quatre pieds de hauteur, recouvert par une pierre de grain de sept pieds de longueur, sur deux pieds et demi de largeur, avec moulures dans le devant et aux extrémitez, le devant de ce tombeau en pierre de Taillebourg sculpté et peint de même que le contour de ladite arcade (1);

(1) Il est très facile à voir d'après cette description que le tombeau était en style de la Renaissance ; ce qui, du reste, n'a pas lieu d'étonner, Yves Mayeuc étant mort le 20 septembre 1541.

M. de La Bigne-Villeneuve (*Mélanges d'histoire et d'Archéologie bretonnes*, I, 192-194) a tiré des registres capitulaires un curieux récit des obsèques de ce prélat, considéré de son vivant comme un saint, et sur le tombeau duquel s'opérèrent, dit-on, des miracles, aussitôt après sa mort.

« Le vendredi 23 septembre 1541, le corps de Révérend père en Dieu, Messire Yves, évêque de Rennes, apporté avec tous les honneurs requis, à Rennes, de son manoir de Bruz, en costume pontifical, dans une litière attelée de deux chevaux couverts de housses noires traînantes jusqu'à terre, fut deposé au Manoir épiscopal. A la porte de Toussaint, se présentèrent les seigneurs chanoines de l'église de Rennes auxquels s'étaient réunis le clergé des paroisses de la ville et des faubourgs, les religieux de St-Melaine et des couvents, les corps judiciaires et les officiers, tant ecclésiastiques que civils, et une foule de citoyens, venus à la rencontre du convoi pour lui former un honorable et solennel cortège.

« Ce jour-là on laissa le corps exposé dans la grande cour du Manoir pour que l'immense affluence du peuple pût satisfaire son avidité de contempler les traits du saint prélat.

« Le samedi suivant, au matin, on transporta avec peine le corps dans la nef de la cathédrale, où il resta toute la journée, et à l'issue des vêpres, on procéda à une ample

au milieu est sculpté un écusson portant *d'argent à trois hermines de sable, deux et une, au chef cousu d'or, chargé de trois couronnes d'épines de sinople*, ou au naturel (1); ledit écu surmonté d'une crosse et d'une mytre d'évêque, ainsi que nous l'avons blasonné et fait dessiner en marge de notre premier procès-verbal des mois de février et mars mil sept cent cinquante-cinq et tel qu'on le voit dessiné dans cet endroit (2).

Des deux côtés de cet écusson sont deux petits trophées aussi en sculpture, sur chacun desquels sont ces mots : IHS. MARIA. DNICUS. (3).

Ce tombeau ayant été démoli par ordonnance de Monsieur Le Moyne de La Borderie, official et sur le réquisitoire de Monsieur le Promoteur, Nous avons

information et examen au sujet des signes merveilleux de la croix, trouvés sur la poitrine et l'estomac du vénérable défunt.

« Enfin le dimanche suivant, après la grand messe, en observant toutes les cérémonies et les solennités canoniques, on l'enterra dans la travée de la dite église, du côté où l'on voit la statue de saint Sébastien, au ras du mur de la grande vitre, vers midi. »

(1) « En souvenir de la Passion de Notre-Seigneur, dit Le Grand, dans ses *Vies des saints de Bretagne*, Yves Mayeuc blasonna son écu *d'argent à trois hermines enlevées de sable* 2 *et* 1, *au chef de gueules* (lisez *d'or*) *chargé de trois couronnes d'épines de sinople*, et entoura le dit écu d'une grande couronne d'épines de même. »

(2) Voir le n° 30 de nos planches d'armoiries, XLVI, p. 562.

(3) C'est à dire *Dominicus*, en souvenir de la profession religieuse d'Yves Mayeuc. Seulement il parait assez singulier de voir saint Dominique placé sur le même rang que Jésus et Marie.

trouvé dessous un cavot de sept pieds de longueur, deux pieds quatre pouces de largeur et deux pieds six pouces de profondeur en terre, construit en maçonnerie de brique, chaux et ciment, recouvert par une grande pierre de grain de sept pieds dix pouces de longueur sur trois pieds de largeur, laquelle étoit de niveau avec le sol du pavé de l'église cathédralle et sur la partie extérieure et apparente de laquelle il ne s'est trouvé aucune inscription ny écusson, mais dans le dessous est gravée une figure de chanoine avec une inscription en lettres gothiques contenant ces mots :

Cy gist vénérable et discret homme Me R. le Comte, licencié-ès-loys, jadis chanoine et official de Rennes, qui décéda le 11e jour de febvrier, l'an MCCCCXXXV (1).

Et aux deux côtés de la tête de ladite figure deux écussons pareils sur chacun desquels sont *trois croissants*,

(1) M. l'abbé Luco, dans son ouvrage intitulé : *Organisation de l'ancien personnel d'un diocèse*, donne sur les fonctions remplies par Robert Lecomte, les détails suivants :

« Chargé de l'exercice de la juridiction contentieuse, l'official était, comme le grand vicaire, nommé par l'évêque et révocable par lui. A lui étaient dévolus les jugements en matière criminelle et la répression des délits. Il était président du tribunal connu sous le nom d'officialité et y rendait des sentences dont il n'y avait point appel à l'évêque. Pour l'assister, mais non pour juger avec lui, il avait des *assesseurs* dont les conseils étaient destinés à l'éclairer. L'exercice de cette juridiction n'était pas quotidien, il ne pouvait absolument absorber son titulaire : c'est pourquoi l'Official était bien souvent pris dans la classe des recteurs, ce qui était encore une économie pour la manse épiscopale. Enfin pour leur cessation, ces pouvoirs sui-

le champ de l'écu et les pièces ne sont pas marqués pour pouvoir être blasonnés. Cette pierre a été cassée par les coins pour l'assujétir aux dimensions de l'arcade dans laquelle est le tombeau, de façon que les lettres sont rompues dans les deux encognures, et il est évidant qu'elle avoit été tirée de quelqu'endroit de l'église pour en couvrir ce cavot (1), dans lequel nous avons trouvé un cercueil de plomb de six pieds de longueur

vaient exactement la condition faite à ceux du vicaire général.

« Auprès du tribunal de l'officialité il y avait un autre magistrat qui jouait un rôle assez important; c'était le *promoteur*, nommé également par l'évêque, et dont les attributions étaient analogues à celles qu'exercent les procureurs auprès des tribunaux civils. Il évoquait devant le juge les causes criminelles et requérait contre les coupables l'application des pénalités édictées par les sacrés canons, les lois et les règlements de l'Église.

« Pour instruire les causes, avant d'en saisir le tribunal, et pour recevoir la déposition des témoins, le promoteur avait sous ses ordres des *auditeurs* qui devaient dresser et lui remettre leurs rapports. En cas de procédures trop nombreuses ou trop considérables, il pouvait, avec le consentement de l'évêque, s'adjoindre un *avocat fiscal*. A côté et au-dessous de ces principaux membres de l'officialité se trouvait une foule d'autres officiers tels que greffiers, huissiers, notaires, avocats. Un de ces derniers portait le titre d'*avocat des pauvres* et devait d'office plaider pour ceux qui n'avaient pas les moyens de payer un défenseur de leur choix. »

(1) On voit par là quels bouleversements s'étaient produits antérieurement dans la cathédrale. En 1541 on n'hésite pas à prendre la pierre tombale d'un chanoine, mort depuis cent ans à peine, pour fermer le caveau d'Yves Mayeuc.

sur dix-huit pouces de largeur vers la tête, un pied de largeur au bas et un pied de hauteur, de forme ronde par le dessus, autour duquel cercueil étaient cinq planches de bois de chesne et un morceau de planche à chaque bout, sans aucun assemblage, ce qui formoit un double cercueil, lesquelles planches se sont trouvées à moitié pourries; ensuitte de quoy M. Le Moyne de La Borderie, official et grand vicaire, a ordonné sur le requisitoire de M. le promoteur que ledit cercueil de plomb fut transporté dans la seconde sacristie pour être sur le champ ficellé et cacheté, attendu qu'il étoit impossible de l'ouvrir, étant sept heures du soir et que d'ailleurs la grande affluence du monde de tous les états, que l'ouverture dudit tombeau avoit attiré, ne le permettoit pas (1). Et en l'endroit Monsieur l'abbé Le Moyne de La Borderie, sur le requisitoire de Monsieur le Promoteur, a fait ficeller ledit cercüeil en notre présence et y a fait apposer quatre scellés, scavoir deux aux armes de Monseigneur l'évêque de Rennes (2), et deux autres du Chapitre, *sede vacante* (3), vû que le

(1) Cette affluence était due à la réputation de sainteté du prélat.

(2) Louis-Guy Guérapin de Vauréal, évêque de Rennes depuis le 24 août 1732.

Il portait: *d'argent au lion de sable, tenant une hache de gueules, à la bordure d'azur semée de fleurs de lis d'or.*

(3) Douët d'Arcq (*Collection des sceaux de France*) donne le sceau suivant du Chapitre de Rennes, pendant la vacance du siège épiscopal, en 1686. Ovale: *Saint Pierre vêtu en pape, assis, la tiare en tête, bénissant de la main droite et tenant ses clefs de la gauche : au-dessus de lui s'élève une seconde tiare avec ses fanons flottants.* Légende : ✝ SIGILLVM CAPITVLI REDONENSIS SEDE VACANTE.

greffier du Chapitre étoit saisi du sceau ordinaire et ne se retrouva pas pour le représenter, et ensuitte l'on a fermé la porte de la ditte sacristie, et Monsieur l'abbé de La Borderie s'est saisi de la clef et sur la serrure il a été apposé les mêmes sceaux.

Le présent arresté sous notre seing et ceux de Messieurs, etc.

Avenant le samedy vingt-septième jour dudit mois de mars mil sept cent cinquante-six, aux neuf heures du matin, Nous, commissaire susdit, nous sommes

En temps ordinaire le chapitre blasonnait : *d'azur à deux clefs d'argent passées en sautoir, les gardes en bas.*

M. l'abbé Guillotin de Corson, dans son *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* (t. Ier, p. 190), donne la description de plusieurs sceaux anciens :

1153. Ogival en cuvette : *Saint Pierre en costume d'évêque, vu de face, à mi-corps, bénissant de la main droite et tenant ses clefs de la gauche.* Légende : † SIGILLVM CAPITVLI SCI PETRI REDONENSIS.

1314. Ogival : *Saint Pierre assis, revêtu d'un costume épiscopal, avec une mitre pointue, vu de face, bénissant de la main droite et tenant ses clefs adossées de la gauche.* Légende : † S. CAPITVLI BEATI PETRI REDONENSIS.

1381. Ogival : *Saint Pierre debout, tourné de trois quarts à droite, tenant ses clefs sur l'épaule gauche et ayant un livre à la main droite.* Légende : † S. CAPITVLI REDON. AD CAS (ad causas).

XVIe siècle. Ogival : *Saint Pierre assis dans sa chaire, tenant de la main gauche deux clefs adossées, et bénissant de la main droite.* Légende : † SIGILLVM CAPITVLI B. PETRI REDONENSIS.

transportés en compagnie des sieurs Chocat de Grandmaison, ingénieur, Curé et Aufray, notre adjoint dans l'église cathédralle de Saint-Pierre de Rennes, où nous avons trouvé Messieurs les abbez Picault de la Pommeraye et Hervagaut, chanoines et députez du Chapitre, Messieurs les dignitez et chanoines de la ditte église cathédralle, les Révérends pères Dubot, prieur, et Le Breton, sous-prieur des religieux de l'ordre de Saint-Dominique de cette ville, Messire Marie-Joseph Grignard, chevalier, seigneur de Champsavoye, commissaire des États de Bretagne, Messire Pierre-Jean-François de Kermel, chevalier seigneur dudit lieu, M. Le Voyer, chevalier seigneur des Aulnays, M. du Tertre, connétable de cette ville, M. de La Morlaix des Prés, procureur-syndic de la ditte ville, tous les deux commissaires des États de Bretagne, M. de Châteaubriand, recteur de la paroisse Saint-Étienne, M. d'Outremer, recteur de la paroisse de Saint-Sauveur, M. de la Rousselière du Chastelet, avocat au Parlement de Rennes, et un très grand nombre d'autres personnes, tant ecclésiastiques que séculiers; aussitôt sont arrivés M. Le Bret, intendant en la province de Bretagne, Monsieur l'abbé Le Moyne de La Borderie, official et vicaire général de Monseigneur l'évêque de Rennes, M. Garnier, promoteur, et les sieurs Chevalier, greffier de l'officialité, et Soulatre, apariteur (1).

Ensuitte M. le Promoteur a requis que les scellés apposés le jour d'hier sur la porte de la seconde sacristie fussent levés, après en avoir fait la vérification ce qui

(1) Si le nombre des personnes présentes est ici considérablement augmenté, c'est qu'il s'agissait du corps d'un prélat en grande vénération dans toute la ville de Rennes.

a été fait par ordonnance de M. l'official, et la porte étant ouverte, Nous avons tous entrés dans la ditte sacristie; alors M. le Promoteur a pareillement requis que les quatre scellés apposés sur le cercueil de plomb fussent levés, vérification faitte au préalable, si les dits scellés étoient sains et entiers et les ayant trouvés en bon état, M. l'official en a ordonné la levée et que le cercüeil fut ouvert pour voir en quel état se trouveroit le corps de Monsieur Yves Mayeuc, et pour cet effet, l'on a mandé le sieur Ducloyer, plombier, lequel ayant presté serment, la main levée, de se comporter fidèlement, a fait l'ouverture dudit cercueil, quoi faisant il nous a fait remarquer différentes soudures mises après coup et différents morceaux de plomb rapportés pour rejoindre le dessus dudit cercüeil avec son contour, ce qui fait préjuger que le cercüeil avoit été cy-devant ouvert et ressoudé, ce que le dit Ducloyer nous a même déclaré en nous faisant remarquer qu'il avoit été mis en dedans quatre demi-cercles de fer, pour en supporter le dessus, un de ceux du milieu s'est trouvé rompu en deux (1); il nous a fait aussi observer que le dit cercueil étoit totalement pourri en dessous, même dans les costés de distance en distance, à la hauteur de trois et quatre doigts, et qu'il ne tenoit que par son contour, et que la planche qui s'est trouvée dessous, quoiqu'à demi pourrie a empêché de tomber à terre une partie de ce que le dit cercüeil contenoit. Après quoy M. le Promoteur a requis qu'il fut appellé un médecin et des chirurgiens pour constater l'état où se trouveroit le corps de Monsieur Yves Mayeuc; le sieur

(1) Une première ouverture du cercueil avait été faite en 1596.

Main de la Boujardière, doyen des médecins de cette ville et médecin du Parlement de cette province, et les sieurs Cornu et Clairet, chirurgiens jurés, ayant été mandés par Monsieur l'official, ont les uns et les autres presté serment, la main levée, de se comporter fidellement dans leur rapport, et après avoir fait un sérieux examen, ils nous ont déclaré qu'il n'y avoit plus qu'une partie du corps humain, sans aucune odeur d'aromate ny de fœtidité, que les os du crâne et de la face étoient presque consommés, n'en ayant trouvé que quatre morceaux de la grandeur d'un écu, auxquels il s'est trouvé des cheveux encore attachés et plusieurs autres petits morceaux extrêmement mous, le reste en cendre; ils nous ont pareillement fait voir que les vertèbres du cou étoient consommées, égallement que celles du dos à l'exception de deux, le sternum et les costes, qu'il y a une portion considérable des costes attachée à la pleure (1) et muscles intercostaux du costé droit, le tout de la largeur de la main avec la peau. Ils nous ont aussi fait voir les deux humerus, séparés de leurs têtes, et quelques portions du radius, de la clavicule et du carpe, étant très mous et presque consommés, à l'égard des vertèbres et des lombes, il s'en est trouvé six entiers et en leur scittuation naturelle, et la peau du dos n'étant pas entièrement consommée, y en ayant des morceaux environ de la largeur de la main, les capacitez de la poitrine et ventre inférieur se sont trouvées remplies d'une matière noirastre à peu près comme du

(1) Mot employé quelquefois pour *plèvre*, membrane séreuse, diaphane et perspirable, qui revêt intérieurement chaque côte et se réfléchit de là sur l'un et l'autre poumon.

bois pourry et sans aucune odeur. A l'égard des parties inférieures, ils nous ont fait remarquer l'un et l'autre os des isles et de l'ischion dans leur scittuation, également que l'os sacrum dans son entier, l'un et l'autre fœmur en leur scittuation naturelle, mais les deux tibias presque sans leurs apophises, un astragal et plusieurs osselets des extrémitez plus qu'à demy consommés et très molasses, et quelques restes de phalanges, tant des mains que des pieds, de petits restes égallement des perronez, le surplus ne pouvant se distinguer, étant presque totallement consommé; de tout quoy, le sieur Main de La Boujardière, médecin, et les sieurs Cornu et Clairet, chirurgiens, ont, sur le réquisitoire de Monsieur le Promotteur, rapporté leur procès-verbal qu'ils ont remis, en notre présence, aux mains de Monsieur l'official, pour être joint au sien (1).

Après quoy monsieur le Promoteur a requis qu'il eut été rapporté procès-verbal des vêtemens et ornemens qui se trouverroient dans le dit cercueil et qui n'étoient pas encore consommés, ce qui a été fait sur le champ ; il s'est trouvé plusieurs oreillers ou petits matelas d'étoffe de laine dont on ne peut distinguer la couleur, remplis de bourre de veau ou filasse dont le dessous est presque pourry , lesquels supportaient tout le corps de M. Yves Mayeuc, une mytre de taffetas (2) et un ca-

(1) Précédemment le corps avait été trouvé exempt de corruption ; il est vrai que cent cinquante-neuf ans s'étaient écoulés depuis cette époque.

(2) Cette mitre, dont la couleur n'est pas indiquée, devait être blanche, sans galons, avec une frange de soie rouge aux fanons.

mail en soye, (1) le tout en petits morceaux, une calotte d'étoffe de laine noire et doublée d'autre étoffe de laine blanche qui a pris une couleur jaunâtre (2), une partie de la tunicelle, du scapulaire et de la robe en laine blanche, telle que portent les religieux de Saint-Dominique (3), on y a aussi trouvé quantité de petits morceaux en soye des tunicelles que portent les évêques, le tout ayant pris une couleur jaunâtre (4). Il s'est aussi trouvé quelques lambeaux des souliers, dont les semelles sont de liège et de cuir, et la doublure des dits souliers de laine de couleur jaunâtre, une crosse de bois en plusieurs morceaux et presque pourris (5).

(1) Le camail violet remonte à une date éloignée ; c'était probablement la couleur de celui indiqué ici.

(2) Du temps d'Yves Mayeuc, et plus de deux siècles après encore, les évêques portaient sous la mitre une calotte noire, en drap pour l'hiver, en soie pour l'été. La calotte violette n'a été autorisée, si nous ne nous trompons, que dans les premières années du règne de Pie IX, bien que les évêques, depuis longues années, ne se gênassent pas à ce sujet.

(3) Suivant l'habitude, Yves Mayeuc avait conservé son costume de religieux après son élévation à l'épiscopat.

(4) Les tunicelles sont au nombre de deux ; elles se portent sous la chasuble et affectent la forme, l'une de la tunique du sous-diacre, et l'autre, de la dalmatique du diacre. Leur couleur varie suivant la solennité du jour. L'évêque, en revêtant des tunicelles, rappelle par les formes qui leur sont propres, les deux ordres qu'il a reçus autrefois, le sous-diaconat et le diaconat.

(5) La crosse de bois n'est requise, croyons-nous, que pour les trappistes. Peut-être en 1596, lors de la première ouverture du tombeau, avait-on changé cet insigne épiscopal.

un anneau d'or avec une pierre de cornaline gravée, portant une teste, dont nous avons fait mettre une empreinte en cire rouge en marge du présent procès-verbal. (1)

Et sur le requisitoire de M. le Promoteur M. l'official a ordonné que le dit anneau serait remis aux mains de Messieurs les dignitez et chanoines du chapitre, pour être par eux représenté toutes les fois qu'ils en seront requis, ce qui a été fait en notre présence entre les mains de Messieurs les abbés Picaud de La Pommeraye et Hervagaut, chanoines et députés du chapitre.

Et sur ce que le cercüeil de plomb où sont renfermés les ossemens, cendres et habillemens de Monsieur Yves Mayeuc, évesque de Rennes, est totalement pourry par le dessous et par les côtés et hors d'état de pouvoir conserver ce qui en reste, monsieur le Promoteur a requis qu'il fût fait un autre cercüeil de plomb pour les y déposer, ce qui a été ordonné sur le champ par Monsieur l'official, et vû que le sieur Ducloyer, plombier, a déclaré ne pouvoir fournir le cercüeil nouveau que dans huit à dix jours, Nous continuerons en attendant de faire la foüille dans la chapelle de Saint-Sébastien, et avons renvoyé à lundy prochain, vingt-neuf du présent mois de mars, aux huit heures du matin, après avoir arresté le présent sous notre seing et ceux de M. etc.

Avenant le lundy vingt-neuvième jour du dit mois de mars, au dit an mil sept cent cinquante-six, Nous,

(1) Cette pierre, très probablement antique, ne présente aucun intérêt, aussi n'avons-nous pas cru devoir la faire graver.

commissaire susdit, accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés dans l'église cathédrale de Saint-Pierre de Rennes, sur les huit heures et demie du matin où nous avons trouvé, etc.

Nous nous sommes tous rendus dans la chapelle de SAINT-SEBASTIEN, pour en faire continuer la foüille et après avoir fait démolir beaucoup de maçonnerie dans l'emplacement où étoit l'autel de Saint-Sébastien, nous avons trouvé une pierre tomballe de six pieds et demi de longueur sur trois pieds de largeur, au haut de laquelle est gravé un écusson portant écartelé au premier et quatrième *vairé d'or et d'azur*, *au chef de gueules chargé d'un lyon léopardé d'argent*, au second et troisième *d'azur à la face d'argent chargée de trois hures de sanglier de sable*, *accompagnée de trois étoilles d'or, deux en chef et une pointe*, un écu sur le tout *d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux dragons d'or*. Le dit écusson surmonté d'une crosse et d'une mytre d'évêque. Ces armoiries ont été blasonnées et dessinées en marge de notre premier procès-verbal, à l'article de la ditte chapelle de Saint-Sébastien et de l'épitaphe d'Aymar Hennequin, évêque de Rennes, c'est pourquoi nous ne les ferons pas dessiner en marge de celuy-cy (1).

Au dessous dudit écusson sont ces mots :

REVERENDI IN CHRISTO PATRIS AC DÑI
DOMINI ÆMARI HENNEQVINI REDONENSIS
EPISCOPI CORPVS SVB HOC LAPIDE CONDITNM
IACET, OBIIT DIE 12 JANNVARII 1596.

(1) Voir le nº 6 de nos planches d'armoiries, XLIII, p. 176. A la page 354 du même volume, sont données des explications sur les diverses alliances indiquées par cet écusson.

Il s'est trouvé sous cette pierre tomballe un cavot de sept pieds et demi de longeur sur trois pieds de largeur et trois pieds et demi d'élévation, voûté en maçonnerie de moellons, chaux et ciment ; ce cavot ne renfermait que des ossements, quelques morceaux de cercüeil en bois et plusieurs morceaux de vêtements en soye.

Nous avons ensuitte fait foüiller à six pieds de profondeur en terre autour dudit caveau et nous y avons trouvé beaucoup d'ossemens, mais sans ordre ny aucun intersigne.

La nuit étant survenue, Nous, Commissaire susdit nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain, trentiesme jour dudit mois de mars, au dit an, vers les huit heures et demie du matin, après l'avoir arresté sous notre seing et ceux, etc.

Avenant le mardy trentième jour dudit mois de mars audit an mil sept cent cinquante-six, sur les huit heures et demie du matin, Nous, Commissaire susdit accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés dans l'église cathédrale de Saint-Pierre de Rennes où nous avons trouvé, etc.

Nous avons tous entrés dans la ditte chapelle de Saint-Sébastien pour continuer d'en faire faire la foüille en notre présence, afin de raporter ce que nous aurons trouvé, vû et examiné.

Nous avons fait lever la pierre tomballe qui est à l'entrée de la chapelle Saint-Sébastien, laquelle est de sept pieds de longueur sur trois pieds et demi de largeur ; l'on ne découvre sur cette pierre aucune figure



ny inscription, mais ayant été renversée, nous avons remarqué dans le dessous deux figures de chanoines en buste à costé l'une de l'autre, sans aucune inscription ny écusson (1); il ne s'est trouvé sous cette pierre tombale que des ossemens à quatre pieds de profondeur en terre; ayant pareillement fait fouiller dans la partie de la ditte chapelle du costé de l'Évangile, jusques à six pieds de profondeur, il ne s'est trouvé que des ossemens parsemés çà et là dans la terre, sans aucun ordre. Il ny avait dans toute cette partie aucune pierre tomballe.

Le jour cessant d'éclairer dans la ditte église cathédrale, Nous, Commissaire susdit, nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain mercredy, trente-uniesme jour de mars au dit an sur les huit heures et demie du matin, après l'avoir arresté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le mercredy trente-uniesme jour dudit mois de mars, au dit an mil sept cent cinquante-six, Nous Commissaire susdit, accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés sur les huit heures et demie du matin dans l'église cathédrale de Saint-Pierre de Rennes, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons fait lever la pierre tomballe qui était encore dans la ditte chapelle de SAINT-SÉBASTIEN, du costé de l'Épitre sur laquelle il n'y avoit aucune inscription dans le dessus. Il ne s'en est pareillement trouvé aucune dans le dessous ny autour; ayant fait foüiller à

(1) Preuve nouvelle du peu de respect avec lequel plusieurs monuments avaient été traités.

cinq et six pieds de profondeur, tant sous cette pierre tomballe que dans toute la partie de la ditte chapelle du costé de l'Épitre, nous n'avons trouvé que des ossemens et quelques morceaux de bois pourry.

Après quoy, Monsieur Le Moyne de La Borderie, official et vicaire général de Monseigneur l'évêque de Rennes, a ordonné que tous les ossemens qui se sont trouvés dans la foüille de la ditte église seroient transportez dans le caveau que nous avons cy-devant trouvé construit dans la chapelle du Vœu ou de Cornulier, ce qui a été fait en notre présence, à l'exception des ossemens de Messeigneurs les évêques de Rennes, qui avoient été mis à part dans la sacristie de la ditte église cathédralle, lesquels il a déclaré vouloir être mis dans le cavot construit pour la sépulture de Messieurs du chapitre, en exécution de l'arrest du conseil du vingt-trois mai, mil sept cent cinquante-cinq.

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, nous commissaire susdit, avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal jusques à ce que le cercueil de plomb, dont la construction a esté ordonnée par Monsieur l'official, soit fait, après l'avoir arresté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le jeudy huitième jour du mois d'avril au dit an, mil sept cent cinquante-six, aux deux heures de l'après-midy, nous Pierre-Jean-Baptiste Nivet, subdélégué de l'intendant de Bretagne au département de Rennes, ayant été averti le matin de ce jour par Monsieur l'abbé Le Moyne de La Borderie, official et vicaire général de Monseigneur l'évêque de Rennes, qu'on devoit ôter les ossemens, les cendres et tous les

vêtemens de Monsieur Yves Mayeuc, qui se sont trouvés dans son cercüeil, suivant le procès-verbal qui en a été rapporté le vingt-sept mars dernier, pour les dits ossemens, cendres et vêtemens être remis dans le nouveau cercüeil de plomb qui a été fait en exécution de son ordonnance rendüe sur le réquisitoire de Monsieur le Promoteur, nous sommes transportés dans l'église cathédralle de Saint-Pierre de Rennes, en compagnie du sieur Chocat de Grandmaison, ingénieur, du sieur Curé et du sieur Aufray, notre adjoint, duquel nous avons pris de nouveau le serment, après luy avoir fait lever la main. Nous y avons trouvé Monsieur l'abbé Le Moyne de La Borderie, official et vicaire général de mon dit seigneur évesque de Rennes, Monsieur l'abbé Picault de La Pommeraye, chanoine et seul des députez du chapitre, attendu la maladie de Monsieur l'abbé Hervagault, autre député, Monsieur l'abbé de Rommilley, chanoine et syndic dudit chapitre; Monsieur Garnier, recteur de Saint-Martin de cette ville de Rennes et promoteur, le sieur Guillaume-René Bislange, commis au greffe de l'officialité, auquel Monsieur l'Official, sur le réquisitoire de Monsieur le Promoteur, a fait prêter serment, la main-levée, de se fidellement comporter dans l'état et office de son adjoint, attendu l'absence du sieur Chevalier, greffier de la juridiction de la ditte officialité, le sieur Main de La Boujardière, doyen des médecins de cette ville de Rennes et médecin du Parlement de cette province, et les sieurs Cornu et Clairet, chirurgiens jurés, les tous demeurans dans cette ville, auxquels Monsieur l'Official a aussi fait prester serment, la main-levée, de se comporter fidellement dans leur état, après quoy ils ont mis les parties distinguables et osseuses dans du cotton, ils les ont envelop-

pées de papier et liées avec rubans de soie blanche, et en ont formé huit paquets sur chacun desquels il a été apposé le cachet de Monseigneur l'évesque de Rennes et celuy de Messieurs du chapitre.

Dans le premier paquet, il a été renfermé plusieurs morceaux de la peau du dos et sur le dit paquet sont écrits ces mots : CORIUM DORSALE.

Sur le second paquet qui renferme une portion de la peau des costes, muscles intercostaux, de la pleure, est écrit : CORIUM COSTÆ, CUM PLEURA ET MUSCULIS INTERCOSTALIBUS.

Sur le troisième paquet, contenant plusieurs petits os du crasne, de la clavicule et du carpe, est écrit : OSSICULA CRANII, CLAVICULÆ ET CARPORUM.

Sur le quatrième paquet, contenant six vertèbres des lombes et deux du dos, est écrit : SEX VERTEBRÆ LUMBORUM, DUÆ DORSALES.

Sur le cinquiesme paquet, qui renferme un humerus, les têtes des humerus et petits os du radius, est écrit : HUMERUS, CAPITA HUMERORUM, OSSICULA RADIORUM.

Sur le sixiesme paquet, contenant les os les plus considérables du crasne avec des cheveux et de la mâchoire supérieure, est écrit : RELIQUIÆ CRANII ET MAXILLÆ SUPERIORIS.

Sur le septième paquet, contenant les deux ischions et des isles, l'os sacrum en entier, est écrit : UTRUMQUE OS ISCHIUM ET OS SACRUM.

Sur le huitième paquet, qui renferme les deux fémurs ou os des cuisses, les tibias et plusieurs osselets des extrémités inférieures, est écrit : DUO FŒMORA, TIBIÆ OSSICULA PLURIMA EXTREMITATUM.

Ces huit paquets ont été en notre présence remis dans le nouveau cercüeil de plomb qui est de la longueur de

cinq pieds trois pouces et de huit pouces de hauteur; à l'égard des cendres, vêtemens et ornemens, ils ont été pareillement renfermés dans le même cercüeil, avec les quatre demi-cercles de fer et tous les morceaux de l'ancien cercüeil de plomb qui s'en sont trouvés détachés. Ensuite Monsieur le promoteur a requis que les dits sieur Main de la Boujardière, doyen des médecins, Cornu et Clairet, chirurgiens, eussent rapporté leur procès-verbal, ce qu'ils ont fait sur le champ et l'ont remis aux mains de Monsieur l'Official pour être joint au sien.

Et attendu qu'il est plus de sept heures du soir et qu'il est nécessaire de faire souder le nouveau cercüeil, Monsieur l'Official, sur le réquisitoire de Monsieur le Promoteur, a fait ficeller le dit cercüeil sur lequel il a fait apposer deux cachets, l'un aux armes de Monseigneur l'évêque de Rennes, et l'autre à celles du chapitre et a envoyé la continuation à demain vendredy neuf avril aux huit heures et demie du matin ; en conséquence nous nous sommes retirés après avoir arresté le présent sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le vendredy neuvième jour du mois d'avril au dit an, mil sept cent cinquante-six, aux huit heures et demie du matin, nous subdélégué suadit, nous sommes transportés dans l'église cathédralle de Rennes, en compagnie, etc. Nous sommes entrés dans la seconde sacristie, alors Monsieur le Promoteur a requis que les deux scellés apposés le jour d'hier sur le nouveau cercüeil de de Monsieur Yves Mayeuc eussent été levés, vérification faitte au préalable, si les dits scellés étoient sains et entiers, et les ayant trouvés en bon état, Monsieur

l'official en a ordonné la levée, après quoy Monsieur le Promoteur a réquis que le dit cercueil fut sur-le-champ soudé, ce qui a été exécuté en notre présence, en conséquence de l'ordonnance de Monsieur l'Official, par le sieur Ducloyer, plombier, et sur les soudures, Monsieur l'Official a fait apposer le cachet de Monseigneur l'évêque de Rennes à la teste, aux pieds et aux deux costés dudit cercueil, égallement que le cachet de Messieurs du chapitre et sur le cercüeil sont gravés ces mots:

HIC OSSA ET CINERES YVONIS MAYEUC,
ARMORICI DIŒCESIS LEONENSIS, ORDINIS
PRÆDICATORUM, D. D. EPISCOPI RHEDONENSIS,
VIRI VIRTUTIBUS HEROICIS NOMINATISSIMI,
ETIAM ET MIRACULIS, DE QUIBUS INQUISITIO
SOLEMNIS AD SEDEM APOSTOLICAM TRANSMISSA
EST, EXPECTANT UT RELIQUIS BEATORUM
ANNUMERANTUR. OBIIT ANNO DOMINI 1541,
DIE 28a SEPTEMBRIS, EFFOSSUS EST LOCULUS PRIOR
DIE 26 MARTII ANNI 1756, COLLABENTE PER
VETUSTATEM ECCLESIAM SANCTI PETRI REDO-
NENSIS ET IN PRÆSENTEM MUTATUS DIE NONA
APRILIS EJUSDEM ANNI.

Sont aussi gravées au haut dudit cercüeil les armes trouvées au devant du tombeau de Monsieur Yves Mayeuc, scavoir un écusson portant *d'argent à trois hermines de sable, deux et une, au chef cousu d'or chargé de trois couronnes d'épines de sinople*, ou au naturel, avec une mytre et crosse d'évêque, ainsi qu'il est rapporté dans notre procès-verbal du 26 mars dernier.

Après quoy Monsieur le Promoteur a requis qu'il eut été sur le champ fait un boëte de bois de longueur et

largeur convenable pour enfermer l'ancien cercüeil de plomb de Monsieur Yves Mayeuc, égallement que le nouveau cercüeil, ce qu'ayant été fait en exécution de l'ordonnance de Monsieur l'official, on a mis, en notre présence, dans la ditte boëte de bois, l'ancien cercüeil, dans lequel l'on a placé le nouveau, à laquelle boëte il a été placé une serrure et sur le champ M. l'Official, sur le réquisitoire de M. le Promoteur, l'a fait placer dans le cavot qui a été construit pour la sépulture de Messieurs du chapitre.

Ensuitte Monsieur l'Official a ordonné que tous les cercueils de plomb trouvés lors de la fouille des tombeaux et de l'église et mentionnés dans notre procès-verbal, fussent ouverts pour voir si les corps y renfermés étoient consommés, ce qui a été fait en notre présence; le corps de Monsieur de Cornullier, évêque de Rennes, celuy de Monsieur de Breteuil, aussi évêque, ceux renfermés dans les deux cercüeils trouvés dans la chapelle de SAINT-NICOLAS, et celui de Monsieur de Coëtlogon, n'étant pas entièrement consommés, on a refermé les dits cercüeils, et on les a transportés dans le même cavot par ordonnance de Monsieur l'Official; à l'égard du cercueil trouvé dans la chapelle DE RILLÉ, ny ayant que quelques ossemens très secs, Monsieur l'Official a fait mettre dans le même cercueil tous les ossemens de Messieurs les évêques qui se sont trouvés sous leurs tombeaux, et a fait transporter le dit cercüeil dans le mesme caveau, après y avoir mis ces mots : OSSEMENTS DE M. L'ABBÉ DE RILLÉ ET DE MM. LES ÉVÊQUES.

Monsieur l'Official a pareillement fait placer dans le mesme cavot, la boëte de plomb dans laquelle sont renfermés les ossemens de la princesse Isabelle de Bretagne; le cœur trouvé sous la pierre tombale de

M. Marigné de la Chesnaye, égallement que le cercüeil en pierre qui contient le cœur de Monsieur le duc de Brissac et son inscription sur une plaque de plomb, ainsi que nous l'avons describée dans notre présent procès-verbal.

Messieurs du Chapitre ayant désiré que les ossemens trouvés sous le tombeau de feu Monsieur de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes, eussent été renfermés dans une boëte de plomb, séparément des ossemens de Messieurs les autres évêques, Monsieur l'official l'ayant ainsi ordonné, on les y a renfermés en notre présence et on y a inscrit sur le dessus de la ditte boëte ces mots :

HIC OSSA ILLUSMI ET REVERMI D.D. JOANNIS-BAPTISTÆ DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN EPISCOPI RHEDONENSIS, EXIMIÆ PIETATIS VIRI, DE ECCLESIA OPTIME MERITI, IN SPEM GLORIÆ REQUIESCUNT. RUINAS AGENTE VETERI ECCLESIA TEMPLO EFFOSSA SUNT ET SEDULO COLLECTA, ANNO 1756, ET HIC DEPOSITA. IN TESTIMONIUM REVERENTIÆ SINGULARIS ET GRATITUDINIS CAPITULI ET CANONICORUM. OBIIT ANNO DOMINI 1711.

Après quoy on a remis la boëte dans le même cavot ; à l'égard du cercueil de plomb qui étoit sous le jubé, ainsi que nous l'avons rapporté cy-devant et sur lequel il ny avoit aucune pierre tomballe ny inscription, Monsieur l'Official l'ayant fait ouvrir, il s'est trouvé dedans un corps tout entier et si bien embaumé, que la chemise et les linges qui ont servi à l'ensevelir ne paroissent en aucune façon pourris, mais l'odeur en est si insuportable, même infectante, quoique

le cercüeil ait été recouvert, que Messieurs le député et sindic du Chapitre, ont requis Monsieur l'Official de faire mettre ce cercüeil dans le cavot où tous les ossemens trouvés dans la fouille de la ditte église ont été déposés, ce qui a été fait en notre présence en exécution de son ordonnance.

Fait et conclu notre présent procès-verbal, le dit jour, neuf avril, au dit an mil sept cent cinquante-six environ les sept heures du soir, et arresté sous notre seing et ceux de Monsieur l'abbé le Moyne de La Borderi, official et grand-vicaire, de M. l'abbé Picault de la Pommeraye, chanoine et seul des députés du Chapitre, attendu la maladie de M. l'abbé Hervagaut, autre député, de Monsieur l'abbé de Romilley, chanoine et sindic du Chapitre, de Monsieur Garnier, recteur de Saint-Martin et promoteur, du sieur Chocat de Grandmaison, ingénieur, du sieur Curé et du sieur Aufray, notre adjoint. Signé : Nivet, Le Moyne de La Borderie, Garnier, promoteur, Picault de la Pommeraye, chanoine; de Romilley, Curé. Chocat de Grandmaison, Aufray.

# RESTAURATION DES VITRAUX

DE

## L'ÉGLISE DE SOLRE - LE - CHATEAU

(NORD)

---

L'église de Solre-le-Château (Nord) est un grand vaisseau, aux proportions remarquables, et qui doit son appropriation actuelle à plusieurs générations de seigneurs riches et amis des arts, notamment à Philippe de Lannoy, sire de Molembais, Tourcoing et Solre, et à noble dame Françoise de Barbençon, 1501 à 1553.

Le chœur de l'église est percé de trois verrières à deux lancettes, composées chacune de vingt panneaux, dont dix superposés ; les panneaux ont de 0m56 à 0m60 de hauteur sur autant de largeur.

Ces trois fenêtres étaient garnies, depuis longtemps, de trois magnifiques verrières peintes dans ce style grandiose et savant qui rappelle les plus belles œuvres flamandes.

La date de ces peintures n'était pas difficile à fixer ; deux cartouches, insérés dans l'ornementation latérale, portaient la date 1532.

Il y avait juste trente ans que Philippe de Lannoy détenait la seigneurie de Solre.

Disons tout de suite, qu'ayant trouvé ces trois fenê-

tres occupées par les trois verrières, nous les y avons laissées, malgré le singulier effet qui résulte de leur fractionnement. Qu'on se figure nos deux grandes scènes, qui paraissent si habilement agencées dans notre gravure, partagées par la moitié, et placées contre toute raison, dans les verrières 1 et 3. La fenêtre absidale n° 2 étant occupée par le Jugement dernier.

De sorte que l'une des verrières ne se compose réellement que des personnages extrêmes des deux scènes de l'*Ecce homo* et du *Jugement de Pilate*, qui sont ainsi inexplicables; tandis que la seconde fenêtre représente les deux lancettes du milieu de la composition, en supposant, ce qui est inexact, que les deux scènes de l'*Ecce homo* et du *Jugement de Pilate* aient jamais été réduites à deux lancettes.

Tout prouve, au contraire, que ces verrières étaient primitivement à quatre baies; mais alors on ne voit dans l'église de Solre que les deux fenêtres du grand transept (côté de l'épitre), qui aient pu être appropriées pour recevoir des verrières d'une telle dimension.

Les surfaces de ces deux grandes fenêtres à quatre travées sont respectivement de 17m23 et de 20m30.

J'avais proposé de rétablir nos vitraux dans l'une ou l'autre de ces deux grandes baies, mais M. le prince de Croy, qui a si généreusement alloué les fonds pour leur restauration, a préféré les laisser à la place qu'ils occupent actuellement dans l'église, où ils décorent, d'une manière splendide, les trois fenêtres de l'abside, et peut-être a-t-il eu raison, puisque nous n'avions aucune certitude sur le placement primitif de nos quatre lancettes et que d'ailleurs leur distribution actuelle remonte à une époque très reculée.

Hâtons-nous de dire qu'il manquait peu de chose à

nos vitraux, généralement bien conservés; on ne peut sur place juger de l'ordonnance de nos deux scènes; mais notre dessin effectué au pantographe, et réduit par la photographie, donne une idée très complète de l'ensemble et des détails, jusques et y compris la facture, et les airs de tête des personnages. Nous ne parlons pas de l'ornementation, reproduite aussi fidèlement qu'il est permis de le demander.

La scène du haut est la dernière en suivant l'ordre chronologique : elle représente l'*Ecce homo*. Jésus vient d'être flagellé; son corps et ses membres sont tout sanglants; Pilate le montre au peuple. Un bourreau, placé derrière, enlève le manteau de poupre qui couvrait ses épaules meurtries. Un personnage en habit militaire, très orné, portant une lance à la main gauche, lève la droite en gesticulant; peut-être est-ce Longin qui joue toujours un grand rôle dans les drames liturgiques du moyen âge; un chien l'accompagne.

Une grande foule de soldats et de docteurs de la loi l'entoure avec des gestes véhéments. Les trois personnages principaux, Jésus, Pilate et le bourreau, sont placés sur une espèce de tambour qui les exhausse ; cette tribune est elle-même entourée d'une balustrade qui éloigne le peuple, c'est-à-dire les docteurs de la loi, les scribes, etc., des soldats.

Un charmant paysage, avec construction, occupe le fond de la scène.

Tout ce tableau, très mouvementé, est serti par une ornementation du temps, offrant au centre une tribune avec encorbellements, et de chaque côté, un ordre savant d'architecture décoré de guirlandes qui brochent en vigueur sur l'ensemble brunâtre de l'architecture.

On distingue dans les mille détails de cette belle composition, deux cariatides (femmes), deux têtes d'empereur romain, six anges portant des boucliers ou des guirlandes. Enfin, le haut d'un palais en perspective ; c'est dans les deux piédroits qui soutiennent cette architecture aux formes multiples, que se trouve deux fois répétée la date 1532, qui est évidemment celle de la confection de ce vitrail.

Si nous poursuivons l'examen de l'œuvre, nous trouvons au bas la comparution de Notre-Seigneur devant Pilate, qui se lave les mains et, par un geste énergique, semble dire aux soldats qui amènent Jésus qu'il veut rester étranger à cette affaire dont il entend se désintéresser ; on aperçoit derrière Pilate, sa femme Claudia Procula, qui pose sa main sur sa poitrine et exprime son adhésion à l'action de Pilate. L'aiguière d'où l'eau s'échappe est soutenue par un jeune page qui occupe là sa place traditionnelle. Sur le premier plan est un seigneur de la cour de Pilate, en riche costume. Le texte dit : « Sedente autem illo pro tribunali, *misit ad eum* uxor ejus, dicens : Nihil tibi et justo illi ; multa enim passa sum hodiè per visum propter eum. » Seulement le peintre a représenté Claudia Procula, elle-même, au lieu du messager envoyé. C'est à la suite de cette scène que Jésus fut condamné à être fouetté, par le faible Pilate.

Le personnage le plus mouvementé et le plus original de la scène est un soldat portant à la main gauche une lanterne et un bâton courbé et s'efforçant de faire approcher Notre-Seigneur du tribunal de Pilate.

Le chef de la bande paraît être un homme d'armes avec casque, gorgerin et bouclier assez vaste, placé tout à fait à droite et resté comme en dehors du tribu-

nál. Les fonds sont toujours très habilement traités.

Au-dessus du siège de Pilate est un baldaquin avec guirlandes et œuf d'autruche qui se marie très heureusement avec l'ornementation d'entourage. On voit dans cette ornementation un arc surbaissé sur lequel quatre anges ou génies soutiennent des guirlandes qui coupent d'une manière favorable le fond gris de l'architecture.

Du reste, il ne faudrait pas se défier de la froideur présumée de ces tons de pierre. Le peintre a prodigué partout les ors et les marbres qui donnent leur note chaude et colorée à cette architecture et la mettent au ton du reste du vitrail.

C'est même là le côté saillant et remarquable de ce beau vitrail, qui est tellement agencé qu'on ne trouverait pas à mettre le doigt sur une parcelle de verre non ornementée.

Maintenant que nous avons décrit sommairement le vitrail de Solre tel qu'il a été primitivement conçu, est-il nécessaire de dire que l'arrangement du tympan, ou des tympans, est purement arbitraire; la surface que nous présentons dans notre gravure, comme remplissant une baie unique, est actuellement partagée en deux verrières, dont les tympans plus petits ont dû rester garnis de sujets, les instruments de la Passion, qui n'étaient peut-être pas dans la verrière primitive; toutefois, ayant trouvé ces motifs en place, nous les y avons laissés en les complétant; nous avons de plus maintenu l'ange porteur de la couronne d'épines qui est ancien, mais figurait sans doute dans la baie primitive.

Nous avons peu parlé jusqu'ici du vitrail n° 2, placé entre les deux précédents, et cependant ces verrières se rattachent intimement entre elles, et surtout celle n° 2, qui représente le Jugement dernier, donne, très pro-

bablement, le nom des donateurs de nos vitraux de la Passion, que nous représentons aujourd'hui pour la première fois.

C'est un blason, comme presque toujours, qui indique le nom des donateurs. Ce blason que nous avons dessiné et gravé avec grand soin, représente les armes de femme des Barbençon, c'est-à-dire des armes en losange avec cordelière. Une autre remarque intéressante est à faire à leur égard. La partition senestre, c'est-à-dire placée dans le losange, à la droite du spectateur, est supprimée; le demi-losange est vide et remplacé par un petit blason en abîme, jeté au milieu du blason du mari.

Cela n'empêche pas de reconnaître ici les armes de Françoise de Barbençon qui, mariée le 18 février 1516 à Philippe de Lannoy, vécut jusqu'en 1555, c'est-à-dire douze ans après la mort de son mari, arrivée en 1543.

En effet, ce blason est, comme je l'ai dit, un losange mi-parti et la partition à dextre est positivement le blason des Lannoy-Molembais, c'est-à-dire *d'argent à trois lions de sinople, couronnés, armés et lampassés d'or.*

On pourrait objecter, de la forme losangée du blason, que Philippe de Lannoy était mort lorsque le vitrail du Jugement a été peint et offert par les ordres de sa veuve, par conséquent que les vitraux de la Passion, datés de 1532, sont un peu plus anciens que celui du Jugement dernier. Mais il faudrait prouver que, du vivant de leur mari, les femmes ne portaient point, en Flandre et ailleurs, l'écu en losange.

Il existe précisément, aux archives de Lille, un blason de femme en losange dont la partition dextre est restée sans armoiries; c'est celui de Marguerite d'Autriche,

fille de Maximilien Ier, qui était veuve en 1510, date de la charte à laquelle ce sceau est appendu, de Philibert le Beau, duc de Savoie; or, dans ce sceau, le blason de ce dernier qui devait être à dextre, est absolument vide.

Ne nous étonnons donc pas trop de voir, sur notre écusson, la partition senestre manquer, et les armes de la donatrice reportées simplement en petites dimensions au cœur du blason de son mari, d'autant qu'en 1532 ce dernier vivait toujours et que Françoise de Barbençon semble avoir cherché à s'abriter sous le couvert des armes de son mari; la griffe du diable pouvant lui paraître trop rapprochée de ses armes, si celles-ci avaient été peintes *in extenso*, à leur véritable place.

Les armes de Barbençon étaient d'argent à trois lions de gueules, couronnés, armés et lampassés d'or; ce sont celles du petit écu placé en abîme.

La figure du diable a sa raison d'être; il est littéralement terrassé et foulé aux pieds par l'archange saint Michel placé au-dessus (1).

Ajoutons tout de suite, pour enlever le lecteur à l'impression répugnante causée par la vue du diable sur la figure et les membres de qui l'artiste semble avoir épuisé tous les stygmates de la laideur et de l'incorrection, ajoutons que la figure de saint Michel rayonne d'une beauté souveraine. Il est impossible de voir plus de grâce, d'énergie et de mâle beauté, accumulées sur ce personnage divin; nous dirons même que cette figure

(1) Au-dessous du démon terrassé et du blason de la dame de Barbençon, on lit en gothique allemande, très ornée :

Tovtz; Souviengne : dv Christ · dv · son grant. Jugement.

Les mots *du son grand Jugement* annoncent un artiste flamand peu familier avec le français.

de saint Michel l'emporte en beauté physique et en perfection de dessin sur les personnages de nos vitraux



(Partie inférieure du vitrail du Jugeme

de la Passion. Dans le lointain, on voit, comme dans certaines gravures de Callot, les scènes du Jugement

dernier notamment, les damnés entourés par les lacs, tendus par des esprits infernaux qui les prennent comme



le l'église de Solre-le-Château (Nord).

au piège. Dans le haut, le ciel avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, saint Pierre, saint Paul, etc.

Nous avons dû entrer dans quelques détails à l'égard de ce vitrail du Jugement dernier, afin que nos lecteurs se rendent mieux compte de l'impression qu'il peut produire sur le spectateur, entouré de ces quatre lancettes de la Passion, et surtout que l'identité de facture et de costume des deux vitraux soit bien constatée, quoiqu'il s'agisse de sujets si différents. La date 1532, d'une part, et le blason des Lannoy-Barbençon de l'autre, ne laissent aucun doute sur les noms des donateurs.

Philippe de Lannoy et sa femme, Françoise Barbençon, firent de nombreux dons à l'église et au couvent de Solre-le-Château; le vitrail de la Passion, daté de 1532, n'appartient donc pas à Philippe de Lannoy seul, son mariage avec Françoise remontant au 18 février 1516. D'ailleurs c'était une coutume en France que les femmes prissent une grande part, sinon l'initiative, dans les dons faits aux églises; c'est sans doute cet usage religieux qui a fait mettre le blason de Françoise au bas du Jugement dernier, car nous croyons tous ces vitraux contemporains, et nous pensons que c'est la même main habile et distinguée qui a peint ces remarquables scènes, les plus belles au point de vue de la science et de la correction du dessin que nous ayons vues depuis plus de trente ans que nous nous occupons de vitraux. Les têtes et les mains sont délicieusement traitées. On ne peut mettre plus d'élégance, dans un trait exécuté au pinceau mou, sur une matière glissante comme le verre.

Les de Lannoy furent seigneurs de Solre depuis 1474 jusqu'à 1603. A cette époque, la famille de Croy leur succéda, Yolande de Lannoy ayant épousé, en 1560, Jacques de Croy.

La terre de Solre fut érigée en comté en 1590.

C'est ici le lieu d'exprimer à M. le prince de Croy la

reconnaissance de tous les amis des arts pour le don qu'il a fait à l'église de Solre des fonds nécessaires à la restauration dont nous rendons compte. M. l'abbé Échevin, le zélé curé de Solre-le-Château, qui a contribué, dans une grande proportion, à la restauration des autres verrières de l'église, a droit aussi à toute notre gratitude.

L'abbé Dehaisnes, archiviste à Lille, a bien voulu nous fournir quelques renseignements précieux sur l'histoire des seigneurs de Solre.

Les uns et les autres ont bien mérité du pays.

Que de vitraux anciens, en Bretagne et ailleurs, attendent qu'une volonté bienfaitrice s'exerce à leur égard ; ce sont pourtant, avec les miniatures, les seuls incunables de la peinture française.

E. Hucher.

# CHRONIQUE

**Congrès archéologique de Caen.** — La cinquantième session du Congrès de la Société Française d'Archéologie a eu lieu cette année à Caen, du 16 au 21 juillet, et a été suivie d'une excursion à l'île de Jersey accomplie sous les gracieux auspices de la Société Jersiaise. Préparée par les soins multipliés de son dévoué secrétaire général, M. Eugène de Beaurepaire, cette session avait attiré des départements de la Normandie, d'autres points de la France et de l'étranger, un grand nombre d'adhérents qui ont pris part aux séances et aux excursions avec une assiduité constante. On remarquait, parmi les membres présents, MM. de Glanville, président de l'Association normande, Alf. Garovaglio, de Milan, président de la Commission archéologique de Lecco, en Lombardie, E. de Beaurepaire, Georges Bouet, comte de Marsy, A. de Dion, B. Ledain, l'abbé Porée, Gaugain, Le Breton, conservateur du Musée céramique de Rouen, Quénault, Julien Travers, G. Villers, Emile Travers, Doucet, l'abbé Charles, de Bonnechose, de Baillancourt, Bertot, de Rampan, Le Féron de Longcamp, l'abbé Lefournier, de Formigny de la Londe, Méresse, l'abbé Pigeon, Albert Levé, E. Anquetil, Tavigny du Long-Prey, comte Charles Lair, Triger, Piet-Lataudrie, Pic-Paris, Fleury, Raulin, baron Pinoteau, J. Duval, Gaston Du Manoir, Joseph Douin, Henri de Chanterenne, Eug. La Perche, Léon Dassy, Depallières, etc.

L'absence de M. le comte Du Manoir de Juaye, retenu par un récent deuil de famille, a excité les plus sympathiques

regrets, ainsi que celle de M. Campion, secrétaire du conseil de la Société, éloigné du Congrès pour une raison semblable.

Plusieurs dames, comme aux Congrès précédents, avaient bien voulu honorer les séances et les excursions de leur présence.

Les réunions tenues au local des Sociétés savantes, connu à Caen sous le nom du *Pavillon*, ont été successivement présidées par MM. Léon Palustre, directeur de la Société Française d'Archéologie, comte de Marsy, Ledain, l'abbé Porée, inspecteurs de la Société, et E. de Beaurepaire, secrétaire général.

En raison de l'importance tout à fait exceptionnelle des églises et hôtels particuliers appartenant à diverses époques, dont la ville de Caen est si riche, une part très large dans l'emploi du temps devait être consacrée à l'examen de ces monuments. Aussi une seule séance avait-elle lieu chaque jour, précédée et suivie de visites aux édifices ou aux Musées.

Comme on le sait, la ville de Caen est le lieu d'origine de la Société Française d'Archéologie. Aussi, en s'y réunissant pour tenir son cinquantième Congrès, après un demi-siècle d'existence, la Société avait été inspirée par la pensée de rendre un respectueux hommage à la mémoire de son illustre fondateur, Arcisse de Caumont. Cette pensée, dans l'excellent discours que M. Palustre a prononcé à l'ouverture de la première séance, a été interprétée avec une grande élévation d'idées qui ont attiré les chaleureux applaudissements de l'auditoire. La longueur de ce discours ne nous permet pas de le reproduire ici, mais on le trouvera en entier au Compte-rendu général du Congrès.

La ville de Caen ne saurait faire remonter ses origines à l'époque romaine et personne ne songe à lui en faire un reproche. C'est à Vieux qu'il faut aller chercher le centre romain le plus rapproché et le plus important de la région ; mais aujourd'hui son sol ne laisse plus voir aucun vestige

d'antiquité ; il est entièrement livré à la culture. Pour donner une idée de son ancienne importance, il suffit de rappeler le célèbre monument épigraphique, dit le *Marbre de Thorigny*, conservé à Saint-Lô, qui fut trouvé à Vieux au siècle dernier et servait autrefois de piédestal à la statue de Titus Sennius Solennis, prêtre de Mars. L'érection de cette statue fut autorisée dans l'une des réunions tenues par les députés de la Gaule à l'autel d'Auguste et Lyon. Mais, pour en revenir aux origines de Caen, elles ne sont sérieusement établies qu'à partir du XI^e^ siècle, sous les auspices de Guillaume le Conquérant. Le sol de la ville même n'a donc rien de gallo-romain à offrir à l'examen des visiteurs. Cependant, d'autres points du département sont riches en antiquités des époques romaine et mérovingienne, et, dans un exposé, sous forme d'attrayante causerie, M. de Beaurepaire, à la première séance du Congrès, a passé en revue les dernières découvertes de ces époques faites dans le Calvados et en partie déposées au Musée des Antiquaires de Normandie. Pour l'époque gauloise les localités de Port-en-Vexin, de Condé-sur-Noireau, ont fourni une abondante récolte d'objets en bronze, hachettes, ustensiles et anneaux. Il faut surtout signaler les squelettes découverts à Mondeville et remarquables par des anneaux en bois reliés entre eux par des liens de fer que ces squelettes portaient aux jambes.

La belle tête de satyre, en marbre, trouvée à Lisieux, en 1874, le beau vase en bronze découvert à Urville, rappellent avec éclat l'époque gallo-romaine dans ces localités.

L'époque mérovingienne s'est aussi révélée sur plusieurs points, particulièrement à Valmeray, dans des fouilles de cimetières qui ont produit des bijoux d'or et d'argent. A propos de quelques-unes de ces découvertes, M. de Beaurepaire a voulu signaler les services qu'ont rendus à l'archéologie M. l'ingénieur en chef Boreux et M. Le Tourneur d'Isord.

La question des *voies romaines*, devenue obligatoire pour tout programme de Congrès, a suggéré à M. l'abbé Pigeon,

de Coutances, un mémoire sur la direction de la voie d'*Alauna* (Valognes), à *Condate* (Rennes), avec ses points intermédiaires *Cosedia*, *Fanum Martis* et *Ad Fines* que l'auteur identifie avec Coutances, Avranches et Romazy, conclusions sur lesquelles M. de Baillancourt a formulé des réserves.

Pour en finir avec l'époque romaine en Normandie, M. Doucet a entretenu le Congrès de la découverte récente des Thermes de Bayeux qui devaient être visités pendant l'excursion du lendemain. Ces vestiges, d'une importance relative, n'ont pu être conservés sur toute leur étendue, mais, grâce aux soins intelligents de la municipalité bayeusaine, une partie en sera maintenue sous la nouvelle construction, un hôtel des postes et télégraphes, que l'on édifie en ce moment. Le zèle éclairé de MM. Doucet et G. Villers, qui ont publié une notice sur ces fouilles, a grandement contribué à amener cet heureux résultat et le Congrès s'est empressé d'en féliciter ces deux archéologues, que l'on sait si dévoués aux choses de la science et de l'histoire dans la ville qu'ils habitent.

Au point de vue des monuments religieux du moyen-âge, la ville de Caen peut être considérée comme un imposant musée. Nulle autre cité, en France, n'offre, à l'œil de l'étranger, un aspect plus saisissant de clochers, de flèches, de tours et de nefs d'églises. La vaste basilique de Saint-Etienne, visitée par le Congrès, sous la direction de M. Bouet, a rappelé l'étude (1) dont ce monument a été l'objet de la part du savant archéologue qui a bien voulu en donner, sur place, une nouvelle analyse avec la compétence si précise qu'on lui connaît. Les limites de ces notes ne nous permettent pas de nous étendre plus longuement sur les détails du grandiose édifice, l'un des plus beaux types romans de la Normandie. Rappelons seulement que l'église fut fondée

(1) *Bulletin monumental*, 1865, t. XXXI, *Analyse architecturale de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen.*

vers 1070 par Lanfranc, premier abbé de Saint-Etienne, sous Guillaume le Conquérant, et que la dédicace en fut faite en 1077. Trois styles différents dominent dans l'ensemble. La façade, les tours jusqu'à la corniche du toit, la nef et les transepts sont du XIe siècle. Le chœur, bâti par l'architecte Guillaume, dont le nom se trouve gravé sur le mur extérieur, appartient au commencement du XIIIe, du moins il en a les caractères. L'église primitive avait trois absides, sans prolongement de collatéraux autour du chœur ; la nef et les transepts n'étaient point voûtés et les galeries supérieures étaient moins élevées.

L'église de la Trinité ou de l'*Abbaye aux Dames* est plus complète, plus homogène que la précédente, entièrement romane, sauf quelques adjonctions peu importantes. Fondée en 1062 par la reine Mathilde, elle a conservé le tombeau de cette princesse. Une crypte du plus grand intérêt pour ses chapiteaux règne sous le chœur. L'église Saint-Nicolas, transformée en magasin à fourrages, terminée en 1096, est aussi un magnifique type d'architecture romano-normande conservé dans sa pureté primitive. L'église Saint-Etienne-le-Vieux, aujourd'hui supprimée, remontant au XIe siècle, est remarquable par la diversité de ses styles enchevêtrés. L'église Saint-Gilles, du XIVe siècle et remaniée au XVe, est munie d'un petit porche latéral de la transition du gothique à la Renaissance, œuvre de l'architecte Blaise Le Prêtre. L'église Saint-Pierre lance dans les airs, du milieu de la ville, sa flèche harmonieuse et étale, à la suite de sa nef gothique, sa splendide abside où la Renaissance a répandu ses merveilleuses décorations mêlées à de tardives traditions du style flamboyant. — Au faubourg de Vaucelles, l'église Saint-Michel, rebâtie au XVIe siècle, a conservé une belle tour romane sur le côté sud et présente l'intérêt de curieuses peintures du temps de François Ier, récemment découvertes à la voûte et restaurées par M. Chifflet, de Caen. Faut-il aussi rappeler Saint-Jean avec sa belle lanterne centrale et l'église Saint-Sauveur qui viennent, avec d'autres encore,

augmenter la série de ces édifices religieux, d'un intérêt si varié pour l'histoire de l'art monumental dans la ville de Caen ?

Les œuvres de la Renaissance ne le cèdent en rien, si toutefois elles ne les dépassent, à celles du moyen âge. En effet, trouverait-on en France une ville où l'art français du XVIe siècle ait produit un aussi riche épanouissement ? L'abside de Saint-Pierre, l'hôtel d'Ecoville, le manoir dit « la Maison des Gendarmes, » l'hôtel Mondrainville, l'hôtel de Than, l'hôtel de la Monnaie, d'autres encore et grand nombre de maisons de la même époque sont l'éclatant témoignage de ce fécond et brillant mouvement artistique.

Et, hors de Caen, presque à ses portes, la magnificence du château de Fontaine-Henry semble rayonner au-dessus de toutes ces œuvres que nous venons de rappeler avec la délicatesse de ses frises, de ses médaillons, les silhouettes de ses lucarnes, l'agencement de ses tourelles et de ses pavillons. Empressons-nous de renouveler nos remercîments à M. le marquis de Cornulier qui, dans la journée du 20 juillet, non-seulement a permis au Congrès l'accès de son château, mais aussi a eu la gracieuseté de lui en faire les honneurs. Remercions aussi M. le marquis de Montalembert qui, un peu plus loin, a bien voulu permettre la visite de son château de Lasson, autre joyau de la Renaissance aux plus fines décorations.

L'admiration que tous les visiteurs ont emportée de ces deux manoirs trouvait, quelques jours après, un harmonieux écho, au delà des Alpes, dans la *Perseveranza* de Milan, sous la signature de son érudit correspondant, notre confrère, M. Garovaglio, qui a bien voulu publier dans ce journal un rapport en cinq lettres sur les faits et gestes du Congrès (1).

(1) Nous pensons qu'on lira avec intérêt le passage relatif aux châteaux ci-dessus désignés :

..... A 13 chilometri da Caen siamo alle cancellate del parco del Castello Fontaine-Henri, nome che gli rimase tutto dì, dall'antico signore Henry de Tilly, fino dal XIII secolo. Lo si ha, sia nell'assieme che nei dettagli, per un

Nous remercions M. Garovaglio de la haute marque de sympathie qu'il a donnée à la réunion en la faisant ainsi connaître dans son pays.

Les monuments que nous venons d'indiquer ont été, sur place et dans les séances, les sujets d'intéressantes dissertations de la part de MM. de Beaurepaire, Bouet, Palustre, de Marsy, l'abbé Porée, Douin, Émile Travers, Le Breton, de Farcy. Au cours de ces dissertations, on a beaucoup applaudi M. de Beaurepaire lorsqu'il a constaté qu'aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, la ville de Caen était le centre d'une école de sculpture importante, que font revivre aujourd'hui des artistes de talent tels que M. Douin et M. Jacquier.

Dans l'examen des monuments de la Renaissance, MM. de Beaurepaire et Palustre ont particulièrement insisté sur le mérite des architectes normands, dont les œuvres ont jeté un si brillant éclat sur la ville de Caen et qui s'appelaient Blaise Le Prêtre, Abel Le Prêtre et Hector Sohier. Avec la compétence qu'il s'est acquise dans son grand travail sur la *Renaissance en France*, M. Palustre étendant le cercle de

perfetto modello d'architettura dei tempi. Fu fabbricato in due epoche diverse; l'ala di destra rimonta al XV secolo e quella di manca è accertata da un cartellino che sta soppra di una finestra e porta l'anno 1537. È posto in mezzo a lussuregiante vegetazione : giganteschi faggi, pioppi, tigli incorniciano per bene il bel monumento e ne accrescono la maestà, il fascino. In quella solitudine l'innalzarsi di quelle torri, di queğli altissimi acuminati tetti ricoperti di nere ardesie, fiancheggiati da non meno alti camini, le linee orizontali delle fascie rotte da molti lucernari, ed ornamenti ricchissimi, svelti, slanciati, e gli spazii tra le finestre e le porte, ed i balconi lavorati a fogliaggi traforati, svariati, finiti, sempre eleganti, trasportano come per sogno in epoca tutta arte, tutta gusto.....

Ad un cinque chilometri più presso Caen, nel mezzo di un vastissimo e rigogliosissimo Parco, è l'altro Castello detto di *Lasson*..... La costruzione n'è della epoca di re Francesco I. Riccamente ornato in ogni parte, dalle mura alle finestre, ai lucernari, agli alti camini; cio che lo fa specialmente interessante, e per alcuni dei miei colleghi più dell'altro, si è una camera con alta caminiera, soffitta ad oro e pitture, tutto dell'epoca stessa. (*Perseveranza*, 16 agosto 1883.)

Voir les n<sup>os</sup> des 24 juillet, 12, 16 août, 4 septembre, 24 octobre.

son examen en dehors de la Normandie, dans une attachante conférence, a fait ressortir le caractère éminemment national de nos monuments du XVIe siècle, en restituant dans son vrai jour la part qui revient aux artistes français trop souvent méconnus, au profit, indûment usurpé, d'artistes étrangers. C'est ainsi qu'en terminant et à la suite d'autres exemples, il a fait connaître, d'après ses récentes découvertes, dans la personne de Pierre Lemercier, né à Pontoise, le véritable architecte de l'église Saint-Eustache de Paris, faussement attribuée à un Italien, au Boccador.

L'art de la céramique a des branches essentiellement normandes. Dire que le Congrès avait la bonne fortune de posséder M. Le Breton, c'est assez dire que les questions du programme relatives à la céramique ont été traitées avec une magistrale compétence et un chaleureux entrain. Dans une rapide esquisse de l'histoire de cet art industriel, il a, entre autres faits élucidés par lui, revendiqué pour la ville de Rouen la gloire d'avoir inauguré la fabrication de la porcelaine pâte tendre et de la porcelaine pâte dure. M. Le Breton a excité le plus vif intérêt dans son auditoire en constatant qu'un grand nombre de carrelages émaillés, jusqu'ici attribués à des Italiens, sont de fabrication rouennaise. Il a, par exemple, acquis la certitude de ce fait, jusqu'alors à l'état de présomption, que le carrelage du château d'Écouen est véritablement l'œuvre de Masseot-Abaquesne, dont le nom avait été déjà trouvé par H. Pottier dans une liste des notables de Rouen, datée de 1549, avec le titre modeste de *Figulus*. Cette présomption se trouve justifiée par une quittance relative à un carrelage découvert par M. Gosselin, conservateur des archives du palais de justice de Rouen. Depuis, M. Le Breton a fourni des preuves témoignant que les magnifiques carrelages de Polisy, de Langres, des châteaux de La Bâtie-en-Forez, sont du même céramiste Abaquesne et de son fils Laurent, qui travaillait avec son père. Tout l'auditoire a partagé l'enthousiasme de l'orateur lorsque celui-ci a annoncé que, dans l'excursion de

Bayeux, il avait été assez heureux pour découvrir à l'hôtel-Dieu une pièce de premier mérite, un splendide vase à pharmacie, œuvre de Laurent Abaquesne, dont elle porte le monogramme.

Les curieux carreaux vernissés à figures et à dessins que le Congrès a examinés à l'exposition rétrospective de Caen, et qui, sortis de la fabrique du Mollay, proviennent de la tombe d'un abbé de Hambye, du milieu du XIVe siècle, ont fourni à M. de Beaurepaire et à M. de Farcy le sujet de dissertations spéciales sur l'industrie et l'histoire des carrelages tumulaires, des plaques de revêtement et des carreaux de pavage. MM. Le Breton, de Marsy, Lair, Levé, Méresse, Travers, sont venus, par plusieurs communications relatives au même sujet, augmenter l'intérêt de cette importante question.

L'art de la peinture sur verre en Normandie est un sujet d'étude inépuisable, tant cette province contient d'œuvres remarquables de ce genre. Dans une brillante improvisation, M. Palustre a signalé et caractérisé les différentes écoles de ces œuvres. Qui ne connaît, au moins de réputation, les beaux vitraux de l'église Sainte-Foy de Conches? M. l'abbé Porée s'est attaché à décrire et à expliquer l'une de ces verrières représentant le triomphe de la sainte Vierge. Cette verrière, datée de 1551, est la copie fidèle d'une grande planche figurant le même sujet et gravée par Geoffroy Tory, dans son livre d'heures de 1531, et dont la collection de M. de Rothschild conserve un exemplaire, à Paris. M. Palustre a complété ces détails en ajoutant que le vitrail de Conches, comme celui de Saint-Vincent de Rouen, représentant également un triomphe de la sainte Vierge, a été exécuté par Jean Le Prince.

On a dû aussi à M. l'abbé Porée une autre communication d'un grand intérêt artistique sur la découverte qu'il a faite à La Londe, près d'Elbeuf, d'une statue en marbre, formée de trois tronçons, d'une hauteur de 3m30, qui représente Hercule terrassant l'hydre de Lerne. Il croit que cette statue

est une œuvre du Puget, et la possibilité de cette attribution a été admise par M. le marquis de Chennevières, sur le vu d'une photographie de ce marbre.

Mentionnons également une notice très étudiée de M. l'abbé Blanquart sur un tombeau placé au-dessus d'un chancel, à Notre-Dame des Andelys. Cette œuvre, de la fin du XVIe siècle, avait été faite pour la famille Le Picard de Radeval.

Comme nous l'avons déjà dit, le Congrès a fait une excursion aux châteaux de Fontaine-Henri et de Lasson. Dans cette course, sur sa route, il a visité, au fond d'un vallon pittoresque, l'ancienne église abandonnée de Thaon, très curieux type d'architecture du XIe siècle.

Mais l'excursion capitale a été celle de Bayeux, accomplie dans la journée du 18 juillet. Entre deux trains, on s'est arrêté à Norrey, dont l'église, bien que simple paroisse rurale, est l'une des plus remarquables du département. Elle dépendait de l'abbaye de Saint-Ouen, ce qui explique son importance, la magnificence de sa tour centrale, la belle ordonnance de ses absides et les élégantes sculptures qui s'épanouissent à profusion dans les chapelles du chœur. Le XIIIe siècle et le commencement du XIVe caractérisent ces constructions. L'une des absides est surmontée, comme à Saint-Nicolas de Caen, d'une sorte de demi-tour pyramidale appuyée sur une face verticale plus large que les autres et tournée vers la nef. L'examen intérieur qui a été fait de cette tour a constaté qu'elle était un colombier, particularité assez singulière pour être signalée.

A onze heures cinquante minutes, les membres du Congrès descendaient à la gare de Bayeux, où plusieurs membres de la Société d'Agriculture de cette ville, ayant à leur tête M. Georges Villers, secrétaire général, M. Bertot, président de section, MM. Doucet et Anquetil, secrétaires, avaient bien voulu venir les recevoir. M. Bertot leur a souhaité la plus gracieuse bienvenue, et M. le directeur de la Société française d'Archéologie lui a répondu dans les termes les plus courtois.

L'amour, tout légitime et tout à leur honneur, des habitants de Bayeux pour la tour de leur cathédrale est pour ainsi dire proverbial. On sait qu'ils doivent la conservation de ce bel édifice à deux éminents ingénieurs, MM. Flachat et de Dion, dont les hardis travaux ont réussi à maintenir la tour intacte, par une reprise en sous-œuvre, après les essais compromettants des architectes officiels qui n'avaient trouvé, dans leurs tentatives de restauration, que l'occasion de faire éclater leur impuissance. Aussi, dans la réception qui était faite au Congrès, à la gare, la reconnaissance des Bayeusains pour le souvenir pieusement gardé de l'éclatant service rendu à leur ville par ces deux hommes de cœur et de génie, s'est manifestée par la présentation d'un magnifique bouquet de fleurs que M. G. Villers a offert, au nom de ses concitoyens, à Mme de Dion, membre de l'excursion, veuve de l'ingénieur dont le nom est si intimement lié à l'œuvre merveilleuse dont nous venons de parler. Les paroles gracieuses, et du tact le plus exquis, par lesquelles M. G. Villers a interprété son hommage, ont profondément touché l'assistance en excitant le plus vif sentiment de respectueuse sympathie. Tous se félicitaient aussi dans ce moment de la présence de M. Ad. de Dion, frère de l'éminent ingénieur.

Mais l'importance des monuments de Bayeux fournirait, à elle seule, le sujet de tout un congrès ; sa cathédrale avec ses dépendances, sa crypte, ses objets d'art, son magnifique autel en bronze doré du XVIIIe siècle, son trésor ; le musée de la ville, la célèbre *tapisserie* (*la telle du conquest d'Angleterre*), monument unique ; les thermes romains, décrits par MM. Doucet et G. Villers ; la chapelle du XIIIe siècle du séminaire ; les maisons du XVIe siècle !

Puis, Bayeux est la ville natale d'Arcisse de Caumont, dont la statue s'élève, depuis 1876, sur le square de la Mairie. Aussi, après avoir reçu, dans le grand salon de l'hôtel-de-ville, l'accueil le plus courtois de M. Niobey, maire de Bayeux, accompagné de M. le sous-préfet et de MM. les adjoints, le Congrès a eu à cœur de se rendre devant la

statue de l'illustre fondateur de la Société française d'archéologie, pour déposer à ses pieds une couronne de fleurs et rendre un respectueux hommage au Maître dont le souvenir est cher à ses disciples.

Dans l'après-midi a eu lieu la visite des monuments de la ville. Nous ne pouvons, ici, entrer dans plus de détails, et nous rappellerons que cette intéressante journée a donné lieu à un rapport complet de M. Doucet, publié le lendemain dans l'*Echo Bayeusain*, et distribué gracieusement en brochure, par l'auteur, aux membres du Congrès. Nous emprunterons seulement à ce rapport les paroles que M. Le Breton, à la fin de l'excursion, adressa à M. le maire de Bayeux, au moment où l'honorable magistrat se séparait du cortège des visiteurs :

« Monsieur le Maire, a dit M. Le Breton, la Société Fran-« çaise d'Archéologie réclame de vous, par ma voix, une « promesse, celle de faire placer, sur la façade extérieure « de la maison où est né M. de Caumont, une plaque com-« mémorative ; tout à l'heure, en descendant dans la rue où « se trouve cette maison, si le guide qui nous accompagnait « ne nous avait signalé tout l'intérêt qu'elle avait pour « nous, nous ne l'aurions pas soupçonnée et nous serions « passés sans nous découvrir, en signe de respect, devant « le berceau d'un homme dont nous sommes fiers d'être « les élèves.

« Nous vous prierons aussi, Monsieur le Maire, de faire « donner à cette rue, si cela est possible, le nom du fils de « votre cité qui a popularisé si puissamment l'étude de « l'archéologie. »

« Ce petit discours a été couvert d'applaudissements, ainsi que la réponse de M. le Maire promettant qu'il sera fait selon le désir de la Société. »

Renouvelons ici tous nos remerciements à M. le Maire de Bayeux qui, dans cette journée, a donné à la Société un nouveau témoignage de sa bienveillante sympathie, comme il l'avait fait, en 1876, lors de l'érection de la statue d'Ar-

cisse de Caumont. Remercions aussi MM. les membres du bureau de la Société d'Agriculture de Bayeux, M. Villers, M. Bertot. M. Doucet. M. Anquetil, qui ont été les guides obligeants du Congrès, et comprenons aussi, dans l'expression de notre gratitude, M. l'abbé Reverony, vicaire général, représentant de Mgr l'évêque de Bayeux, et M. l'abbé Fierville, qui ont si gracieusement fait au Congrès les honneurs de la cathédrale.

Le lendemain de cette journée si bien remplie, le Congrès continuait l'exploration de la ville de Caen et reprenait le cours de ses séances. Il a visité le Musée de peinture où il a eu l'honneur d'être reçu par M. le maire et M. le conservateur de ce riche établissement. Faut-il rappeler que la visite du Musée de Caen s'impose à tout ami des arts, ne serait-ce qu'en raison de son magnifique tableau du Pérugin, *les Fiançailles de la Vierge*, dont la mystique composition a inspiré à Raphaël son *Sposalizio*, traité d'une façon à peu près identique et qui est conservé à la galerie Brera, à Milan. Mais il est regrettable que la pièce capitale du Musée de Caen soit installée dans la salle la plus obscure et la moins bien aménagée du local. Espérons que l'administration saura bientôt donner à cette œuvre si précieuse une place plus digne d'elle.

Caen, comme tant d'autres villes de par l'Europe, se trouvait en possession d'une exposition rétrospective au moment du Congrès. Il va sans dire qu'elle contenait un peu de tous les spécimens des arts industriels depuis les silex dits préhistoriques jusqu'aux plus fins bijoux du XVIII$^e$ siècle. Grâce aux explications données par M. de Beaurepaire, avec son obligeance habituelle, les membres du Congrès ont pu apprécier l'intérêt de cette exhibition spécialement normande.

N'oublions pas non plus la visite qui a été faite au château de Caen, situé au nord de la ville, auquel se rattache le souvenir de son fondateur Guillaume le Conquérant. Malgré les transformations de cette ancienne citadelle convertie en casernes, l'archéologue y retrouve encore quelques vestiges

intéressants et, entre autres, la porte cintrée d'un édifice du XI^e siècle reconnu pour le lieu où siégeait l'Échiquier des causes.

Dans ce rapide aperçu du Congrès, nous devons ajouter, qu'en outre du caractère particulièrement normand qu'il a présenté, il a aussi reçu d'intéressantes communications sur différents sujets étrangers à la Normandie, de la part de membres soit présents à la réunion, soit empêchés d'y assister.

M. Rivett Carnac, d'ancienne origine bretonne, mais fixé aux Indes anglaises, a envoyé de Calcutta un précieux témoignage de sympathie sous forme de brochures, dont il est l'auteur, et relatives aux études des monuments mégalithiques de ces lointains parages. Les observations qu'il a constatées, à la suite de fouilles faites à plus 400 dolmens des environs de Calcutta, sont du plus haut intérêt pour la comparaison à établir entre ces monuments et leurs similaires de l'Europe. Ainsi, l'absence complète, dans ces fouilles, d'objets en jade et en jadéite semble confirmer l'opinion de certains archéologues de la Bretagne qui soutenaient que les *celtæ* en jade trouvées en Bretagne ne venaient pas de l'Inde, mais que ces matières avaient des gisements en Europe, même en Bretagne.

M. l'abbé Luco, de Vannes, dont le nom est si intimement lié à celui de feu James Miln dans les explorations du Morbihan, a communiqué au Congrès un important mémoire sur des monuments quadrilatères découverts par James Miln aux lieux dits *Mane-Pochat-en-uien*, *Mané-Clud-er-yer* et *Mané-Tyeo*. Cette étude fait suite à celle des monuments circulaires explorés par les mêmes archéologues et que M. Luco fit connaître au Congrès de Vannes. Disons seulement que ces monuments quadrilatères auraient une corrélation étroite avec les dolmens qui les avoisinent et sembleraient avoir servi de lieu de crémation pour les sépultures déposées dans ces dolmens.

Un autre explorateur du Morbihan, M. Gaillard de

Plouharnel, a voulu, lui aussi, dans un rapport très détaillé et clairement développé, faire connaître au Congrès l'état actuel des monuments mégalithiques, dolmens, menhirs, allées couvertes, nouvellement acquis par l'Etat, qui en a fait opérer la restauration en relevant les pierres renversées et en remettant autant que possible ces monuments en leur état primitif. Nous savons que plusieurs de ces opérations ont été faites avec l'intelligent et dévoué concours de M. Gaillard, qui n'en était pas pour la première fois à bien mériter de l'archéologie mégalithique.

M. l'abbé Thiercelin a bien voulu, à l'une des séances, exposer l'importante découverte qu'il a eu la bonne fortune de faire de l'amphithéâtre romain de Meaux, que la Société archéologique de cette ville avait, il y a quelques années, vainement cherché. Grâce à la clairvoyante persévérance de M. l'abbé Tiercelin, ce monument a revu le jour avec quelques-uns de ses gradins et une porte de trois mètres de largeur s'ouvrant dans la direction du grand axe, au devant d'une voie romaine.

M. de Farcy a également fait connaître le résultat des fouilles qu'il a opérées à Gennes, dans le département de Maine-et-Loire. Une construction demi-circulaire, qui semble avoir été une salle de bains, a été mise entièrement à découvert. On a retrouvé également l'aqueduc qui se dirigeait vers cet édifice.

M. l'abbé Mourot, à Monthureux (Vosges), a signalé la découverte plus ou moins récente, à Grand, près de Neufchâteau, d'une mosaïque en *opus Alexandrinum* à dessins géométriques, avec fragments de personnages qui se trouvait dans une salle rectangulaire terminée par une abside.

M. Delord de Montluçon, l'un des heureux fouilleurs du centre de la France, outre diverses communications relatives à des objets en bronze, agrafes, bagues, etc., de l'époque mérovingienne, a envoyé aussi l'estampage de l'inscription chrétienne suivante, nouvellement trouvée à

Montluçon, et que la formule FAMVLA DEI, autorise à rapporter de 449 à 552 (Ed. Le Blant, *Inscript. chrét. g.*, t. I, p. x).



M. le colonel Gazan et M. le docteur Mougins ont fait parvenir un érudit mémoire avec estampage, sur une autre inscription trouvée à Antibes, mais malheureusement incomplète. Elle fait connaître pour la première fois dans le nom d'ETHVCOLIS, celui d'une divinité ethnique. Voici ce texte.

.....AC·FCARINA<br>
.....INICASACER<br>
.....AETHVCOLIS<br>
.....AMENTOF·I

Du Portugal est arrivé également, comme un sympathique souvenir, une communication de M. Estaccio da Veiga, l'éminent archéologue dont le nom rappelle à Caen la notice nécrologique consacrée, en 1873, en langue portugaise à M. de Caumont, sous le titre : *O principe dos archeologos.*

M. da Veiga entretient le Congrès d'une question d'un intérêt général pour l'étude de l'archéologie, celle de la confection des cartes archéologiques des époques histo-

riques, faisant suite aux cartes des époques dites préhistoriques. De même qu'il existe des signes adoptés aujourd'hui dans tous les pays pour la représentation des divers spécimens des monuments et objets des époques dites préhistoriques, il serait utile d'établir une convention générale de signes, destinés à représenter dans les différents pays, les monuments des temps historiques du même genre et des mêmes périodes. M. da Veiga provoque la création d'une commission internationale, pour arriver à cet heureux résultat.

Le Congrès a décidé qu'une commission formée de quelques-uns de ses membres s'occuperait de cette importante question pour ce qui concerne les monuments de la France.

Comme trait d'union entre la Normandie et l'île de Jersey, où le Congrès devait se rendre, après les séances de Caen, M. le comte de Marsy, à la séance de clôture, a donné l'analyse d'une notice détaillée sur les églises de Jersey, envoyée par M. W. L. de Gruchy, membre de la Société Jersiaise.

Cette séance a eu lieu dans la matinée du samedi 21 juillet, après une visite au musée de la Société des Antiquaires de Normandie et à celui de la Société française d'Archéologie. Elle a été en grande partie remplie par la lecture d'un extrait d'une étude très considérable de M. de Beaurepaire, dans laquelle l'auteur trace la biographie d'Arcisse de Caumont, d'après des documents inédits, et fait l'historique de la Société que l'éminent archéologue a fondée. Cette lecture donne lieu à un échange d'observations, de la part de plusieurs assistants, sur la façon déplorable qui préside à certaines restaurations de nos grands monuments historiques dont le caractère n'est que trop souvent altéré par la malencontreuse préoccupation de ramener l'édifice à sa soi-disant unité primitive. Les membres du Congrès trouveront in-extenso dans le volume du compte rendu le travail de leur sympathique secrétaire général, M. de Beaurepaire, et garderont assurément, avec la plus vive gratitude, le souvenir de la large part qui revient à son zèle infatigable, à son érudition

toujours en éveil et à sa gracieuse courtoisie dans tout ce que cette session a présenté d'instructif et d'agréable.

Avant la clôture du Congrès, prononcée à dix heures, a été faite la proclamation des récompenses accordées par la Société française d'Archéologie. puis M. le Directeur a remercié MM. les organisateurs du Congrès et annoncé que la prochaine session aurait lieu, en 1884, au mois de juin, dans le département de l'Ariège.

Les séances de Caen étaient closes; mais restait encore à accomplir la partie du programme qui devait être le complément du Congrès. Donc une trentaine de ses membres partaient le samedi, à une heure cinquante, pour Coutances, première étape de l'attrayante excursion à l'île de Jersey.

En arrivant à la station de Coutances, les excursionnistes ont le plaisir de retrouver leur confrère des jours précédents, M. Levé, accompagné de MM. les adjoints au Maire, et de M. l'abbé Pigeon. Ces Messieurs ont la gracieuseté de venir recevoir le Congrès, et veulent bien lui servir de guide.

Déjà la soirée s'avance et l'on se dirige immédiatement vers la cathédrale, dont la silhouette se dresse au sommet de la ville, aussi majestueuse qu'élégante. Une première visite du monument a lieu jusqu'à la tombée de la nuit. Mais elle a pu se prolonger le lendemain, et se concilier facilement avec les offices du dimanche, d'autant mieux que la cathédrale de Coutances n'est pas église paroissiale.

L'examen de cette cathédrale, au point de vue de l'analyse architectonique, doit spécialement chercher à discerner dans le monument actuel les parties qui peuvent subsister encore de la cathédrale bâtie au XIe siècle par l'évêque Geoffroy de Montbray, et qui fut absorbée par la reconstruction du XIIIe siècle. Cette recherche exige de longues allées et venues sur les combles, dans les nefs et les galeries de l'intérieur, des excursions renouvelées aux étages des tours, sans parler d'une ascension aérienne à la magnifique lanterne centrale; toutes choses qui ont été exécutées sans peine, grâce à la

direction de nos guides empressés, M. Levé et M. l'abbé Pigeon, devant qui s'ouvraient toutes les portes.

Cet examen est des plus intéressants. Il permet de constater des traces de reprises aux murs des nefs et dans d'autres endroits, des parties romanes conservées dans la façade, et, détail fort important, dans la tour du sud, des chambres dont les murs intérieurs ont été, au XIII<sup>e</sup> siècle, non pas édifiés, mais enveloppés par la grande construction gothique visible de l'extérieur. C'est donc dans ces parties que nous trouvons les vestiges du monument consacré en 1056, par Geoffroy de Montbray, et renouvelé au XIII<sup>e</sup>, dans le splendide édifice que nous voyons aujourd'hui, l'un des spécimens les plus purs du style gothique de cette époque.

On se félicitera de trouver au compte-rendu général du Congrès, une analyse de ces constructions, due à la compétence bien connue de M. Ad. de Dion, qui assistait à la visite du monument.

Au sortir de la cathédrale, une rapide visite a été faite au musée de la ville, où l'art et l'archéologie sont représentés par des œuvres non sans mérite, et des monuments de diverses époques qui offrent un intérêt local. On y a revu le buste en bronze, provenant de Vieux, qui figura à l'exposition rétrospective du Trocadéro et dont le *Bulletin monumental* de 1877 a donné une gravure. Aujourd'hui son attribution à Hadrien, due à une vague tradition, ne saurait être admise, et il faut se contenter de voir dans ce bronze, retouché par une main moderne, un personnage probablement contemporain de cet empereur, en tout cas du second siècle de notre ère.

Signalons aussi un monument d'un autre genre, intéressant pour l'histoire de la cathédrale. C'est l'inscription sur plaque de marbre, qui se trouvait à gauche de l'entrée de la chapelle de la Vierge, lorsqu'elle a été publiée par M. Renault, en 1872, dans le *Bulletin Monumental*. Nous la répétons ici, d'après la copie qu'en a prise M. Léon Germain :

ANTOINE DV PARC [*escuyer*] ORIGIN^E^
DE LORRAINE NATIF DE MARSEILLE
SCVLPTEVR ET ARCHITECTE A DON
NÉ LE DESSEIN, CONSTRVIT ET FAIT
PLACER L'AVTEL PRINCIPAL DE CETTE
EGLISE EN MARBRE. IL EST MORT LE
19 D'AVRIL 1755 SANS AVOIR FAIT LES
QVATRE ANGES QVI SONT PLACÉS SVR
L'AVTEL. SON FILS RAPHAEL DVPA
[*rc escuyer*] LES A FAITS : LES DEVX
GRANDS SVR LE MODELE DE SON PERE, LES
DEVX PETITS SVR SES PROPRES
DESSEINS ET MODELES ET LES
A FINIS AV MOIS D'AVRIL 1757
AGÉ DE VINGT ET VN AN

La qualification d'*escuyer* laissée en blanc dans le texte de M. Renault, a été martelée sur le marbre.

Espérons que M. Germain, si familiarisé avec l'histoire de l'art lorrain, saura trouver des renseignements nouveaux sur la famille ou les œuvres du sculpteur architecte désigné dans cette inscription.

Coutances possède, dans un vallon, au bas de la ville, sinon un monument, du moins les restes d'un monument qui a droit à la visite de tout archéologue, en raison de son extrême rareté en France. Ce sont les arcades d'un aqueduc construit au XIII^e^ et au XVI^e^ siècles, en remplacement d'un aqueduc romain. Mais les touffes de lierre qui les recouvrent sont plus favorables à son effet pittoresque qu'à l'étude qu'on voudrait faire de ces curieux débris.

Au retour de cette petite course suburbaine, quelques instants ont été consacrés à l'examen de l'église Saint-Pierre, surmontée elle aussi d'une belle lanterne octogone et qui, même après la visite de la cathédrale, offre un intérêt réel, dans son mélange de constructions des XIV, XV et XVI^e^ siècles.

M. l'abbé Pigeon a réuni une nombreuse collection d'antiquités de différents pays, d'objets du moyen âge et de la

renaissance. Les excursionnistes conserveront le meilleur souvenir de la bonne grâce avec laquelle ils ont été admis à les visiter.

Pour compléter son séjour à Coutances, le Congrès s'est réuni à deux heures, en séance publique, à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Palustre, en présence d'un nombreux auditoire. On remarquait au bureau, près de M. le Président, M. Quesnault, inspecteur de la Société française d'Archéologie, M. l'abbé Lecanu et plusieurs autres notabilités.

Dans un rapport verbal sur les récentes visites de la cathédrale, M. Palustre a signalé les parties du XIe siècle, conservées dans le monument, comme nous l'avons établi plus haut, et comme du reste l'avaient constaté précédemment divers archéologues des plus autorisés, notamment M. Bouet, dans le *Bulletin monumental*, de 1865, tome XXXI, p. 421 et 509. Ces attributions ont amené, entre plusieurs membres de la réunion, un échange d'observations, dont quelques-unes contradictoires, et, il faut bien le dire, grande a été la surprise des membres étrangers à Coutances, d'apprendre qu'il existait encore des partisans, attardés et chaleureux, d'un système qui fit grand bruit, il y a quelque quarante ans, et d'après lequel le monument, tel que nous le voyons aujourd'hui, avec ses formes gothiques si parfaites, serait la cathédrale même du XIe siècle, bâtie par Geoffroy de Montbray. Les objections les plus simples que l'on peut apporter à ces prétentions, si contraires au développement de l'histoire de l'architecture, tombent devant cet argument, aussi indiscutable qu'inattendu, mais éminemment patriotique, que la Normandie, et surtout Coutances, était, dans l'art de bâtir, en avance de deux siècles sur le reste de la France.

D'un autre côté, la curiosité des habitants de Coutances et de tout l'auditoire n'a pas été moins excitée, lorsque, après ces débats animés, M. le comte de Marsy a lu le récit du voyage à cheval, fait en 1485, de Compiègne à Coutances,

par deux sergents royaux que la ville de Compiègne, imagina, ne trouvant rien de mieux, d'envoyer à Coutances, pour recouvrer sur un bourgeois de cette ville, Nicolas Le Cappellain, une somme importante dont la dite ville de Compiègne était débitrice envers le roi. pour sa contribution dans la cotisation assignée aux villes du Nord et de la Champagne, pour le rétablissement d'Arras. Plus heureux que les deux sergents royaux qui ne trouvèrent pas tout ce qu'ils cherchaient, M. de Marsy a mis la main sur un vrai trésor, sur les documents réunis par le valet de la ville, chargé d'accompagner les deux émissaires. Ces documents, vrai *journal de voyage*, relatent en détail, étape par étape, les différents épisodes de cette longue chevauchée, accidents de grands chemins, aventures et mécomptes d'hôtelleries, le séjour à Coutances, les ruses employées pour s'emparer de Le Cappellain et l'amener à reconnaître sa dette, l'adjudication de ses biens et le résultat produit, qui n'aboutit à ne toucher que des sommes insignifiantes, si bien que la ville dut les compléter pour payer les frais de cette expédition, sans avoir amorti sa dette envers le Roi.

Le récit plein d'entrain de toutes ces aventures, emprunte un intérêt et un charme de plus à la finesse des commentaires dont l'érudit narrateur l'accompagne. Inutile de dire que ce bouquet final de la séance est accueilli par les applaudissements les plus sympathiques, qui redoublent encore quand M. de Marsy ajoute en terminant que, si la prescription n'était acquise pour cette dette, les Compiégnois présents au Congrès de Coutances seraient heureux, en souvenir de l'accueil si aimable et si gracieux qui leur est fait en ce jour, de donner quittance aux héritiers de Le Cappellain.

M. le Président remercie M. de Marsy de son intéressante lecture, lui demande de vouloir bien destiner son manuscrit au volume du compte rendu général, et exprime sa gratitude pour l'accueil sympathique que le Congrès a trouvé dans la ville de Coutances.

La séance est levée à trois heures trente minutes, et quelques instants après, les excursionnistes partaient pour Granville.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

**Monographie de la cathédrale de Nancy**, par Ed. Auguin, 1 vol. in-4 de 438 pages. Nombreuses planches dans et hors texte. Nancy, Berger-Levrault.

Nous ne cacherons pas que la publication du livre de M. Auguin nous a causé d'abord quelque surprise. Avant d'avoir ouvert ce gros in-quarto, nous nous demandions comment l'auteur avait bien pu parvenir à remplir tant de pages sans sortir du sujet qu'il avait choisi, car enfin la cathédrale de Nancy n'est pas un de ces édifices extraordinaires qui frappent l'imagination des voyageurs. Elle passe même pour assez laide dans le monde des archéologues trop exclusifs qui n'admettent pas qu'une église puisse être bâtie autrement qu'en style gothique.

Mais il suffit de parcourir l'ouvrage pour voir tomber toute prévention; non seulement, si nous en jugeons par le nombre des planches, qui sont au nombre de vingt et une, la matière ne manquait pas, mais encore il faut bien convenir que rarement on a la bonne fortune de voir traiter à la fois tant de sujets différents. C'est d'abord une construction du XVIII^e^ siècle, qui n'est pas sans beauté et dont toutes les parties sont analysées avec un soin patient. Puis nous passons en revue un mobilier considérable où figurent, tant en sculptures qu'en peintures, d'excellentes œuvres de l'école nancéienne. Mais tout cela s'efface devant la richesse du trésor qui possède des objets d'une importance capitale, tels que les ornements et vases sacrés de saint Gauzelin, entrés à la cathédrale en 1801, après avoir chappé au vandalisme révolutionnaire qui avait jeté au

creuset le plus grand nombre des pièces d'orfèvrerie provenant de l'abbaye de Bouxières, aux environs de Frouard.

L'idée de fonder un évêché à Nancy remonte à Charles III, le plus illustre prince de la Lorraine, qui mourut en 1608. Frappé des inconvénients que pouvait avoir la dépendance, au point de vue religieux, dans laquelle se trouvaient ses États vis à vis de la France, depuis la prise de Toul par Henri II, il multiplia les démarches auprès du pape pour obtenir un nouveau siège qui serait placé dans sa capitale. Mais Clément VIII, devant les remontrances du cardinal d'Ossat, ambassadeur de Henri IV, n'osa se rendre à ce désir et, pour couper court à toutes les difficultés, d'un commun accord, il fut décidé que Nancy, sans posséder à proprement parler un évêque, n'aurait pas besoin de recourir à ses voisins relativement aux fonctions épiscopales. Sous le nom de *Primatie*, on créa alors un état de choses mixte qui n'avait d'analogue nulle part. Une autorité purement honorifique jusqu'alors devint tout à coup et pour ce cas seulement, un degré distinct de la hiérarchie ecclésiastique.

« On ne connaissait point encore, dit M. Auguin, de primat qui ne fût archevêque, comme l'étaient celui de Lyon, primat des Gaules, celui de Bourges, primat des Aquitaines, celui de Sens, primat de Germanie, celui de Rouen, primat de Normandie. Jusqu'alors les primats avaient eu des archevêchés et des diocèses. On leur reconnaissait supériorité sur les évêques. Pour la première fois on créait, sous le nom de *Primatie de Nancy*, une sorte d'épiscopat honoraire, destiné bien plus à prémunir le pouvoir des ducs lorrains contre les intentions des évêques français, qu'à exercer par lui-même une autorité ecclésiastique étendue. En fait le primat officiait pontificalement, portait à l'église et en public, la mitre, la crosse, l'anneau, les sandales; donnait la bénédiction solennelle au peuple et était investi de toutes les autres prérogatives de l'évêque. Il pouvait bénir tous les ornements « sauf ceux où l'on pouvoit appliquer la sainte huile. » Il pouvait réconcilier les églises polluées et jouissait de tous les

priviléges particuliers aux collégiales. Il connaissait des actions des chanoines, vicaires et autres ministres de l'Église, et punissait les délinquants. Il était le chef du chapitre auquel il était incorporé. Nul ne pouvait être investi de cette dignité que sur la présentation des ducs de Lorraine, et le pape lui-même ne devait point pourvoir à cette présentation et à ce patronage sous quelque cause dérogatoire et sous quelque prétexte que ce fût. Le primat était astreint à résider en personne à Nancy. Comme tous les chanoines, il devait avoir vingt et un ans accomplis et était tenu de recevoir l'ordre de la prêtrise dans sa vingt-cinquième année. »

Tant que la Lorraine eut une existence indépendante, rien ne fut changé à cette organisation ; mais, à la mort du bon roi Stanislas, le duché étant devenu terre française, les opposants d'autrefois se firent solliciteurs à leur tour et le pape ne voyant plus d'obstacle à la reprise du projet de Charles III, par bulle du 19 novembre 1777, érigea la Primatie de Nancy en *Évêché*. Peu de mois après, le 28 mars 1778, Mgr La Tour-du-Pin-Montauban prit possession du nouveau siège qui ne compta que trois prélats jusqu'à la Révolution.

On n'avait pas attendu les événements dont nous venons de parler pour jeter les fondations d'une cathédrale. Du reste le compromis auquel le pape et Charles III s'étaient arrêtés dans le but de ne pas déplaire trop ouvertement à la France, entraînait à cet égard les mêmes obligations. Sans plus tarder on se mit donc à l'œuvre le 4 juillet 1607 et, en dépit d'un changement opéré, trois ans plus tard, dans l'orientation de l'édifice, à la demande du cardinal de Lenoncourt, les murs atteignaient déjà, en 1618, la hauteur de quinze pieds lorsque vint à éclater la guerre de Trente ans. Ce fut le signal de l'abandon des travaux qui ne purent malheureusement être repris que bien longtemps après, en 1703, sous le gouvernement du duc Léopold I^er^. Mais au sujet de cette dernière et définitive campagne, laissons encore un fois la parole à M. Auguin, qui va nous indiquer une foule de dates intéressantes à retenir.

« Les murs, élevés hors du rez-de-chaussée en 1708, dit-il, furent montés jusqu'à la hauteur des impostes des arcades de la nef, et, en 1709, jusqu'au dessous de l'entablement de l'ordre corinthien à l'intérieur. Les travaux furent ensuite interrompus jusqu'en 1716, époque de la mort du prince Charles, sixième primat de Lorraine. Le duc Léopold demanda que la charge de primat demeurât vacante, pour employer les revenus de la dignité à ces constructions qui, en 1717, furent reprises et poussées jusqu'au dessus de l'entablement destiné à recevoir la charpente de l'extrados. En 1720, on posa les arcs-doubleaux, et les voûtes furent achevées en totalité.

« L'église était à ce point d'avancement lorsqu'un conflit survint. Quelques-uns se prirent à douter que l'état des fondations permît l'érection d'un dôme, question qui fut résolue négativement.

« La même année 1720, on entreprit et acheva la charpente de la coupole, et Claude Jacquard soumissionna l'entreprise de la grande peinture qui décore l'intérieur. Cette fresque lui coûta trois ans de travail. Les premiers ornements furent taillés par divers sculpteurs, en 1709 ; mais la décoration ne fut achevée qu'en 1738. Les principaux travaux de menuiserie entrepris en 1718, furent terminés en 1739 ; la serrurerie, commencée à la même époque, occupa les ouvriers jusque vers 1730. Les vitraux furent posés de 1724 à 1728. Le dallage, commencé en 1727, demanda six ans. On employa quatre ans de 1718 à 1722 à mettre la toiture en place. Les tours, dont les premiers ordres ne s'élevèrent qu'en 1717, reçurent la dernière main en 1734 et 1735.

« La suppression du dôme entraîna celle de la première façade à obélisque, imaginée par Boffrand, et donna naissance à plusieurs projets de frontons supplémentaires. Le projet adopté fut celui de l'horloger Barbe. Il fut exécuté de 1734 à 1738 et coûta 18,000 livres. En 1735, on sculpta le fronton du 3e ordre et on posa l'horloge. Les années qui

suivirent furent employées à des aménagements intérieurs jusqu'au 31 octobre 1742, où eut lieu, devant les deux chapitres de Saint-Georges et de Notre-Dame réunis, la prise de possession de la nouvelle église. »

M. Auguin, avec beaucoup de raison, s'est demandé quel pouvait bien avoir été l'architecte de la cathédrale de Nancy, et ses recherches l'ont amené à croire que le duc Léopold s'était adressé à Jules Hardouin-Mansard, dont un voyage en Lorraine est constaté à la date de 1700. Cette opinion n'a que la valeur d'une hypothèse et nous ne voyons pas qu'elle s'appuie sur des arguments bien sérieux. D'ailleurs, comment Mansard aurait-il pu, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, donner le plan d'un édifice qui avait déjà atteint quinze pieds de hauteur plus de quatre-vingts ans auparavant?

Il aurait fallu d'abord établir que bénévolement on se priva, des ressources représentées par une masse assez considérable de maçonnerie. En général ce n'est pas ainsi que l'on agit et la nécessité où fut le duc Léopold, peu de temps après, de mettre en réserve les revenus destinés au primat prouvent surabondamment que les choses furent conduites avec plus de prudence. Que Mansard ait donné des conseils sur la manière de reprendre les travaux, nous le voulons bien; mais à cela a dû se borner une participation regardée à tort comme primant tout le reste.

En second lieu, M. Auguin nous parle de Germain Boffrand qui aurait bâti les tours de la façade. Un dessin, en effet, signé du maître et daté de 1729, semble donner raison à cette manière de voir. De plus, nous savons par un document certain que le célèbre architecte qui depuis assez longtemps résidait à Nancy, avait été consulté quelques années auparavant, lors des difficultés soulevées au sujet de la future coupole. Rien d'étonnant donc à ce que le besoin d'un nouvel architecte se faisant sentir, on ait eu recours à son talent. Mais suivant toutes probabilités, il succéda dans la direction des travaux à quelque homme du pays, et nous

croyons qu'il faut accorder plus d'importance aux Gabory, aux Guesnon et aux Révérend dont il est question dans les *Comptes*.

Certes, on ne saurait reprocher à un auteur de se passionner pour son sujet ; à cette condition seulement on peut faire œuvre sérieuse. Mais M. Auguin ne va-t-il pas un peu loin, lorsqu'il trouve des beautés jusque dans les moindres parties de la cathédrale de Nancy. De ce que les tours bâties par Boffrand ne ressemblent point à des « poivrières Pompadour », ainsi que les qualifiait Victor Hugo, il y a près d'un demi-siècle, s'ensuit-il qu'elles soient des chefs-d'œuvre? Nous avons peine à l'admettre. Il y a toujours danger à répondre à une exagération par une autre, et l'on court risque, en agissant de la sorte, d'indisposer quelque peu le lecteur impartial.

La monographie de la cathédrale de Nancy n'aurait pas été complète sans l'étude du mobilier qu'elle renferme. Tableaux et statues ont, en effet, leur histoire comme les monuments, et l'on s'intéresse avec raison aux questions de date et d'origine. Si M. Auguin n'a pas précisément découvert que le tableau de la *Vierge aux rosaires* était de Jean de Wayembourg, au moins a-t-il donné de curieux détails à ce sujet. De même, recommandons-nous les pages où il parle longuement de la famille des Ligier et de celle des Drouin. C'est bénéfice pour chacun de trouver ainsi réuni tout ce que l'on a appris jusqu'ici de ces vaillants artistes, et nul ne se plaindra, pensons-nous, de digressions qui ne sont point des hors-d'œuvre.

Les lecteurs du *Bulletin* connaissent depuis longtemps les précieux objets que la tradition fait remonter à saint Gauzelin, c'est-à-dire au x[e] siècle (XII[e] volume, 1846, p. 506-522, et XXVII[e] volume, 1861, p. 280-283). Leur importance est telle, que M. Auguin n'a pas hésité à leur consacrer le tiers environ de sa belle publication. Mieux encore, pour les reproduire aussi exactement que possible, il a fait appel aux procédés les plus perfectionnés. C'est ainsi que d'une

part la phototypie nous donne le calice, la patène et le peigne liturgique, tandis que, de l'autre, on a réservé pour la couverture de l'évangéliaire les merveilles de la photochromie. L'exactitude et le luxe ne sauraient aller plus loin. Enfin, dans le texte même, nous avons, en couleur, des spécimens de lettres ornées, qui ne laissent rien à désirer. Sans sortir de chez soi, on peut donc étudier les pièces principales d'un trésor qu'envieraient les plus célèbres églises.

Que dirons-nous maintenant des savantes dissertations qui servent de commentaire à chaque planche? Au point de vue historique, comme au point de vue archéologique, bien peu d'erreurs sont à relever. Telle est, néanmoins, la durée assignée, page 271, à l'épiscopat de saint Gauzelin. Ce prélat occupa le siège de Toul non pas durant quarante-quatre ans, mais durant quarante ans seulement. En outre, sa mort eut lieu en 962 et non pas en 972. Mais nous ne faisons pas grande attention à cette dernière faute, qui peut être le résultat d'une mauvaise correction d'épreuve. Au contraire, dans les explications données de certains termes relatifs à la peinture, employés par un évêque du IXe siècle (1), c'est bien le véritable sentiment de M. Auguin que nous trouvons exprimé. Il s'agit de savoir ce que l'on doit entendre par *auripigmentum, folium indicum, minium, lazur, prasinum* et *vivum argentum*. Que le premier mot corresponde à ce que l'on appelle, en chimie, de l'*orpiment*, c'est-à-dire du sulfure d'arsenic de couleur jaune, la chose n'est pas douteuse. Mais faut-il voir dans le *folium indicum* une plante indienne, destinée à obtenir une matière colorante analogue à la précédente? Nous ne le pensons pas. *Misce auripigmentum cum indico*, dit le moine Théophile dans le chapitre où il traite du mélange des différentes couleurs dans les draperies des images faites sur parche-

(1) Lettre de Frothaire, évêque de Toul, au moine Aglémar. Duchesne, *Historiae Francorum scriptores*, tome II, p. 716.

mini. Donc il ne saurait être question de deux substances absolument semblables; quant à l'effet produit. D'ailleurs, n'avons-nous pas, dans la langue française, un mot qui, par son origine, éclaire le point qui nous occupe. *Indigo*, est synonyme de couleur bleue, et le nom de cette matière si universellement employée, vient de ce que la plante dont on l'extrait se rencontre principalement dans les Indes. En outre, il est bon de faire remarquer que le texte, pour plus de clarté, dit *folium indicum* et non *indicum* tout court. Or, c'est en faisant fermenter les feuilles de l'indigotier, et en les traitant par l'eau de chaux, que l'on obtient la substance désirée. Aussi le moine Théophile que l'on ne saurait trop citer, dans la plupart des cas, se contente-t-il du mot *folium*. Pour lui, quand il s'agit de matières colorantes, il n'y a pas d'autre *feuille*, à proprement parler, que celle donnant la belle couleur bleue, dont le mélange avec l'orpiment produisait un vert d'une grande intensité.

Outre les objets provenant de l'abbaye de Bouxières, la cathédrale de Nancy possède encore un fragment de diptyque de la fin du VIIIe siècle, une croix émaillée du XIIIe, l'étole de saint Charles Borromée, la croix pastorale de saint François de Sales, etc. etc. Nous ne nous arrêterons que sur le diptyque, jadis placé dans trésor de Toul, et entré dans celui de Nancy, en 1858 seulement. C'est une pièce de grande valeur, divisée en deux zones et représentant, en même temps que la Crucifixion, les saintes femmes au tombeau de Jésus. Au sujet de cette dernière scène, M. Auguin se livre à des considérations fort intéressantes, d'où il découlerait, suivant lui, que nous sommes en présence d'un œuvre de l'école de Metz, voire même du moine Tutilo. Mais en revanche, une distraction lui a fait prendre pour des anges les figures en buste du soleil et de la lune, qui se voient au-dessus des bras de la croix, à la partie supérieure.

Ce compte-rendu, déjà bien long, est loin d'avoir épuisé toutes les remarques que nous pourrions faire. Mais il faut

savoir s'arrêter, et, d'ailleurs, n'est-il pas temps de féliciter, en terminant, le vaillant éditeur qui a permis à M. Auguin de publier, avec un luxe exceptionnel, le fruit de ses consciencieuses études. Sous tous les rapports, c'est donc un livre qui restera, et il serait à souhaiter que chaque cathédrale de France devint avant peu l'objet d'une publication aussi érudite et aussi magnifiquement illustrée.

LÉON PALUSTRE.

**Histoire monumentale de la France**, par Anthyme Saint-Paul, 1 vol. gr. in-8, de 304 pages. Nombreuses gravures dans le texte. Paris, Hachette.

M. Anthyme Saint-Paul est trop connu des lecteurs du *Bulletin* pour que nous ayons besoin de faire son éloge. Tous savent qu'il s'est créé une place à part parmi les hommes qui, à cette heure, peuvent parler avec le plus de compétence de l'architecture du moyen âge. Sa belle étude sur Viollet-le-Duc a été admirée même par les architectes, qui généralement ne sont pas tendres envers ceux dont les écrits touchent à un point quelconque de leur art. Aussi le choix de la maison Hachette était-il tout indiqué, lorsque l'idée lui est venue de publier une histoire monumentale de la France. Pour faire un livre clair et précis, M. Saint-Paul n'avait qu'à recueillir ses souvenirs. Comme il a vu par lui-même à peu près tous les monuments de la France, il se trouvait admirablement placé pour juger du mérite de chacun d'eux, établir des classifications et dire le dernier mot sur cette question des écoles, si souvent traitée sans être jamais résolue, qui a peut être chez nous plus d'importance que partout ailleurs.

On n'a pas oublié probablement les longs débats auxquels ont donné lieu les prétentions de nos voisins du nord et de l'est, cherchant à nous disputer l'honneur d'avoir créé l'architecture dite gothique. Nos droits, il est vrai, furent vail-

lamment défendus par Didron, Lassus, Viollet-le-Duc, Félix de Verneilh et Montalembert, mais les Boisserée, les Zwirner, les Reichensperger mirent tout leur amour-propre à ne pas se laisser convaincre. La bataille, à proprement parler, a duré jusqu'à nos jours, d'un côté tout au moins, ainsi que M. Saint-Paul nous le fait connaître.

« Si l'Angleterre, dit-il, a cessé de revendiquer la création du style gothique, l'Allemagne est plus tenace dans ses prétentions. Nous entendons ici l'Allemagne artistique du moyen âge, qui embrasse la plus grande partie de la Suisse et des Pays-Bas. Cependant une vive polémique soutenue par plusieurs journaux germaniques, à la fin de 1882, a amené une des principales feuilles de Berlin, le *Tagblatt*, a reconnaître les droits de la France; et de nombreux savants, convertis par les arguments de ce journal, ne nous disputent plus l'honneur d'avoir créé un style dont les Allemands se sont bornés à tirer le plus heureux parti. Ces arguments, qui du reste n'auraient rien de bien nouveau, si nos compatriotes avaient su plus tôt les faire valoir, se bornent en réalité à trois points. D'abord, on construisait, sur les bords du Rhin, dans un style roman à peine altéré par quelques tiers-points, en 1225 ou 1230, alors qu'en France le style gothique, créé depuis près d'un siècle, arrivait à sa maturité. En second lieu, les églises allemandes qui, construites à cette époque et jusqu'à la fin du XIIIe siècle, offrent le style gothique, procédent d'édifices français qu'il est presque toujours possible de déterminer. Les cathédrales de Noyon et de Laon sont les prototypes évidents des cathédrales de Lausanne, de Limbourg et d'une partie de celle de Bamberg. Le dom de Cologne, le légitime orgueil des populations rhénanes, terminé à grands frais de nos jours par le gouvernement prussien, n'est, dans son chœur entrepris en 1248, qu'une habile compilation de nos cathédrales d'Amiens et de Beauvais, faite par un artiste ayant vécu en Picardie. En dernier lieu, un document allemand du XIIIe siècle constate de la façon la plus expresse l'importation française de l'art

ogival, en le désignant par ces termes fort clairs : *Opus francigenum,* « système français. »

Avant de parler du moyen âge qui tient naturellement dans le volume une place considérable, M. Saint-Paul a consacré quelques pages aux monuments élevés durant l'occupation romaine. Théâtres, amphithéâtres, cirques, temples, bains, ponts et arcs-de-triomphe, tout est passé en revue. L'auteur n'a même pas oublié « les petites tours que les savants désignent sous le nom de *piles romaines.* » Seulement, suivant lui, ces édicules en forme de tours carrées, consacrés aux *dii viales* ou dieux des chemins, notamment à Mercure, et échelonnés le long des voies principales, rappellent les *montjoies* de certaines contrées, c'est-à-dire les massifs de maçonnerie dans lesquels on a pratiqué une niche pour recevoir une statue. Et M. Saint-Paul ajoute : « Il est à croire cependant que ces piles et les statues qu'elles abritaient n'étaient pas de simples objets de dévotion; elles permettaient de retrouver la voie en temps de neige et pendant la nuit. Pour ce dernier cas elles étaient surmontées d'un phare, ce qu'indique le nom de *fanal*, donné à la pile d'*Ebéon*, et celui de l'*Estelle* ou l'*Estélou* (étoile), porté dans la région pyrénéenne, par trois localités qui possédaient des piles romaines, récemment détruites. »

Si tout ce qu'avance M. Saint-Paul est exact, il faut avouer que les Romains faisaient grandement les choses, car certaines piles atteignent des hauteurs considérables, et l'on se demande comment il était besoin d'un monument de vingt mètres et même davantage parfois, comme à Cinq-Mars en Touraine, pour aider les voyageurs à retrouver leur chemin en temps de neige. De plus, toutes les piles ne présentent pas de niches pour recevoir une divinité, et il faut avouer que leur destination religieuse est fort sujette à controverse. Pour nous ces monuments rentreraient plutôt dans la catégorie de ceux que les Égyptiens nommaient *migdol*, ou tours triomphales. Les bas reliefs de Karnak, de Louqsor, du Ramesséum et de Médinet-Abou

sont très instructifs à ce sujet, et c'est là peut être que l'on peut trouver la véritable solution d'un problème agité depuis si longtemps.

En terminant nous relèverons certaines fautes typographiques qui ont une réelle importance, car elles portent sur des noms propres qu'il est indispensable de donner exactement. L'architecte du château de Chambord ne s'appelle pas Pierre Traucault, mais Pierre Nepveu dit Trinqueau; parmi les artistes qui ont travaillé à Gaillon, ne figure pas Guillaume Venant, mais Guillaume Senault. Comme le livre de M. Saint-Paul est de ceux qui sont appelés à avoir plusieurs éditions, nous espérons bientôt voir disparaître des altérations de noms regrettables, et c'est pour cela que nous nous empressons de les signaler.

L. P.

**Notice historique sur les cloches**, par Ferdinand Farnier. 1 vol. in-12 de 85 pages.

Petit livre très intéressant dans lequel il est donné sur les cloches des notions précises, d'après les auteurs les plus savants et les plus dignes de foi. Nous recommandons surtout les chapitres intitulés *Historique de l'art* et *les Cloches au point de vue archéologique*.

M. Farnier, qui est du métier, n'a pas négligé avec raison les considérations techniques, et grâce à lui nous sommes renseignés exactement tant sur la composition du bronze que sur les proportions à garder pour obtenir certaines vibrations. Enfin une liste de cent cinquante-cinq fondeurs, depuis Dagée, au VI^e^ siècle, jusqu'à Bricard, à la fin du XVIII^e^ siècle, termine l'ouvrage. Cette liste est suivie des réflexions suivantes que nous sommes heureux de reproduire :

« La Lorraine est la patrie de presque tous les plus célèbres fondeurs de cloches ; les familles se sont répandues dans toute l'Europe : une ancienne cloche de la tour penchée de Pise a été fondue par un Lorrain. Les fondeurs de maîtrise

avaient le droit de porter l'épée. La commune de Brenvannes (Haute-Marne), a fourni les plus célèbres fondeurs pendant plusieurs siècles. Les Brocard, les Bollée, les Mutiel, les Monteau, ont rempli pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles les quatre coins de la France de leurs produits. Les cloches fondues par les Brocard sont presque toutes des chefs-d'œuvre. Comme les Brocard, les Aubert de Lisieux, les Buret de Rouen, les Cavillier de Carpuis, remontent au XVI^e siècle.

« La famille des Cavillier existe depuis 1548. Un de ses membres, Philippe Cavillier, a composé un manuscrit précieux pour l'instruction de ses enfants qui existe encore chez un de ses descendants, M. Cavillier, fondeur, à Solente (Oise). Les Petitfour, les Robert, les Antoine, se sont aussi distingués comme fondeurs de cloches. Les Robert étaient établis à Robécourt (Vosges), vers 1550 ; de cette commune sont aussi partis les Antoine, les Mesmann et les Loiseau. »

LÉON PALUSTRE.

---

*Le Directeur gérant :* LÉON PALUSTRE.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

# PEINTURES DU XVI^E^ SIÈCLE

## NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES

# DANS L'ÉGLISE SAINT-MICHEL DE VAUCELLES

## A CAEN

---

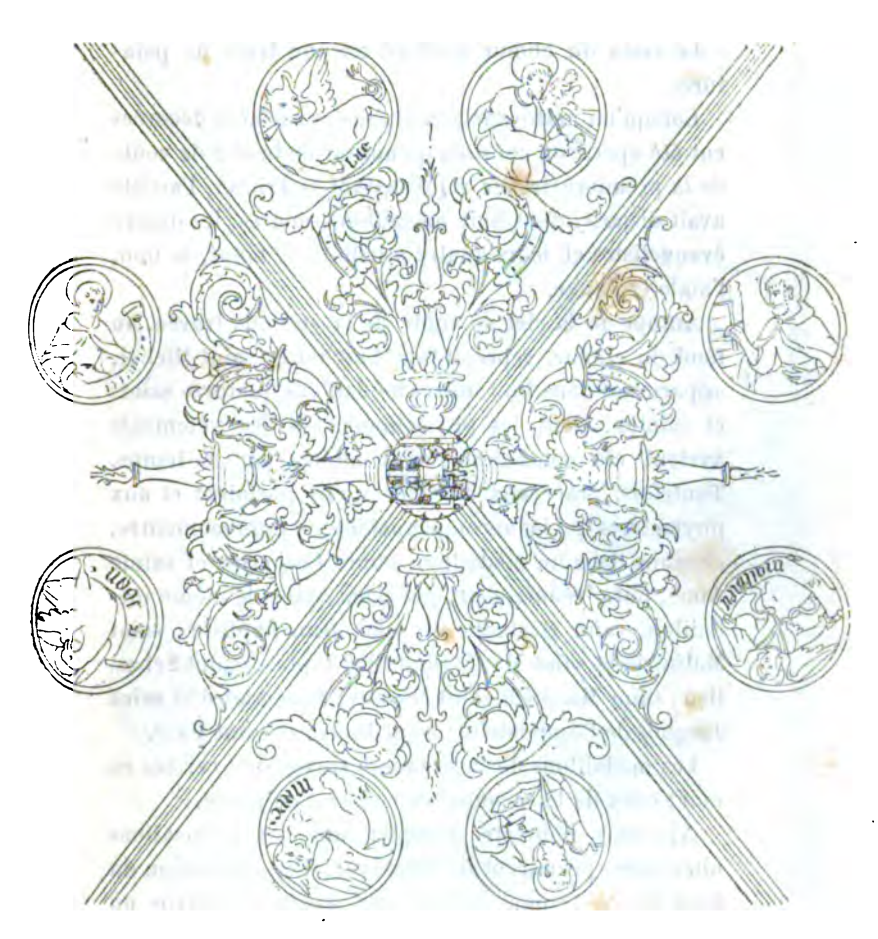
Le faubourg de Vaucelles, séparé de la ville de Caen par le cours de l'Orne, formait autrefois une localité distincte et indépendante. C'était le siège d'un doyenné important qui ne comprenait pas moins de trente-quatre paroisses. L'église, située à l'extrémité supérieure du côteau, a conservé quelques parties qui ne sont pas indignes d'attention. Dans le collatéral du midi se trouve enclavée une tour romane, de la fin du XI^e^ siècle, ou du commencement du XII^e^, très bien conservée et de l'effet le plus pittoresque; sur le côté nord, une porte formant saillie, aujourd'hui masquée et très délicatement travaillée, représente le XVI^e^ siècle. Décrite par M. de Caumont dans sa statistique monumentale du Calvados, elle a été gravée dans le grand ouvrage de Pugin. La façade principale et la tour à coupole qui la surmontent sont beaucoup plus modernes. Elles furent construites en 1780, par les soins de Robert Fauvel,

curé de la paroisse. Ce travail correct, et qui répondait au goût du jour, fut très favorablement apprécié au moment de son achèvement. Les détails curieux d'ornementation que l'on remarque à l'intérieur, clefs de voûte, armoiries, inscriptions, ont été en outre successivement étudiés par beaucoup d'archéologues distingués, au nombre desquels nous devons citer, au premier rang, Raymond Bordeaux et notre laborieux et savant confrère, Georges Bouet.

Tout semblait avoir été dit sur cette église lorsque des travaux de restauration entrepris par M. le curé amenèrent la découverte, sur la voûte du chœur, de peintures dont rien jusque-là n'avait fait soupçonner l'existence. Au mois de janvier 1882, ayant à placer des vitraux aux fenêtres supérieures, M. l'abbé Rohée crut devoir profiter de cette circonstance pour rétablir les meneaux qui les garnissaient autrefois et pour raviver les couleurs entièrement effacées de deux magnifiques clefs de voûte représentant, l'une saint Michel terrassant le dragon, l'autre la sainte Trinité.

MM. Francis et Aimé Jacquier furent chargés de ce double travail. La restauration des deux clefs de voûte fut confiée par eux à l'habile décorateur de leur maison, M. Chifflé. Aucun choix ne pouvait être plus heureux. Artiste consciencieux et perspicace, M. Chifflé, au moment où il attaquait la première clef de voûte, n'eut pas de peine à constater, sous les éraillures de l'enduit, la présence d'enroulements et d'arabesques qui se prolongeaient au-delà. MM. Jacquier furent avertis et, en faisant tomber avec précaution le badigeon qui recouvrait la voûte, ils s'aperçurent que c'étaient là des décorations accessoires, d'un beau caractère, destinées à relier huit médaillons, de forme circulaire, à la clef de

voûte, formant tout à la fois le centre de la travée et de la composition picturale.



En poursuivant leurs recherches, ils reconnurent également que la travée en avant avait reçu une ornementation analogue formée de huit médaillons et d'enrou-

lements présentant quelques différences dans le dessin, mais appartenant, en définitive, à la même époque et au même style.

Le reste du chœur n'offrait aucune trace de peintures.

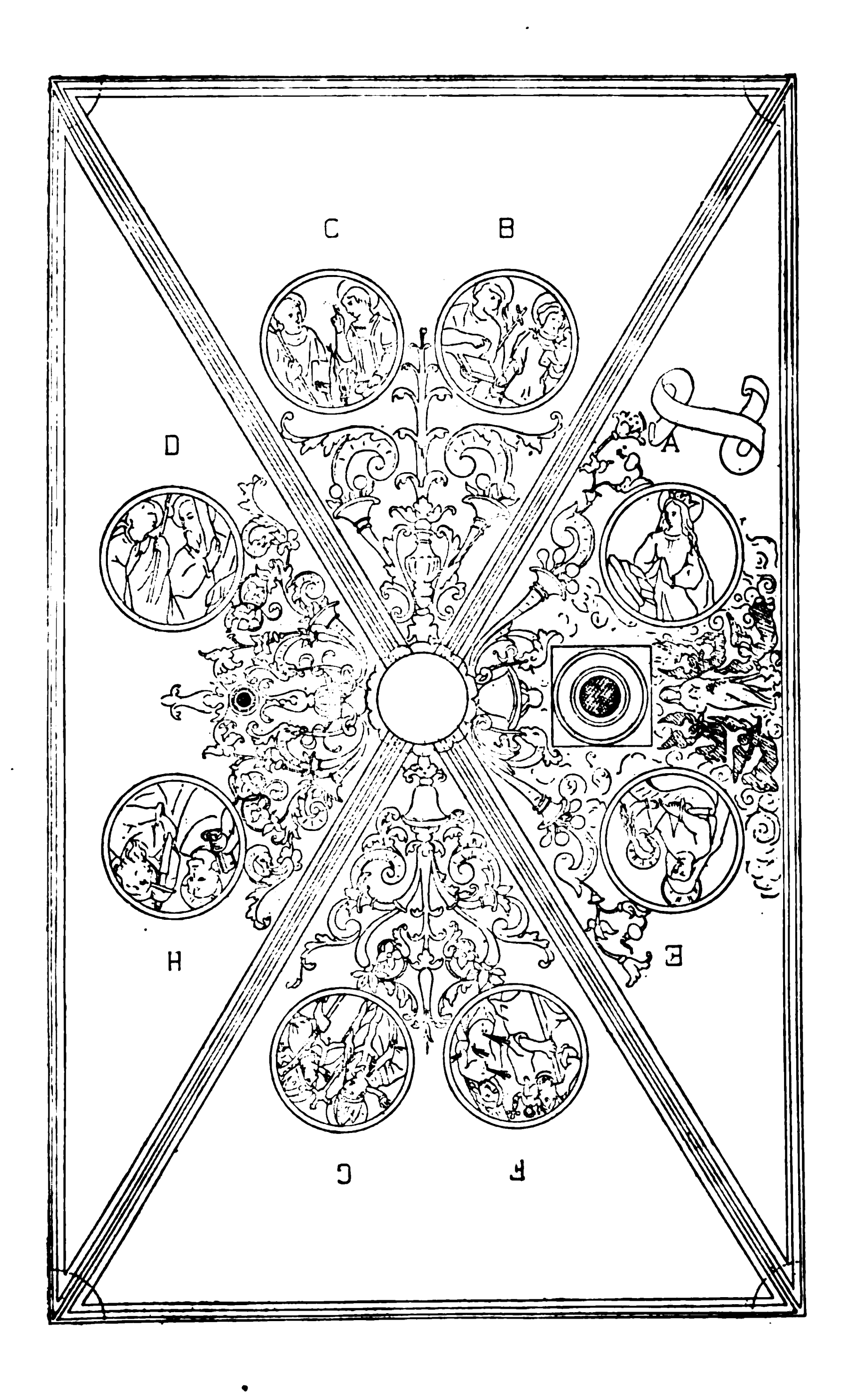
Lorsqu'un nettoyage sommaire des surfaces décorées eut été opéré, on constata qu'autour de la clef de voûte de la première travée représentant la Trinité, l'artiste avait disposé, dans huit médaillons séparés, les quatre évangélistes et leurs quatre attributs, le bœuf, le lion, l'aigle et l'ange.

Autour de la clef de voûte de la seconde travée, au fond du chœur, représentant l'archange saint Michel, apparurent dans huit autres médaillons quatorze saints et saintes, dont les physionomies et les vêtements avaient été considérablement altérés par le temps. Toutefois, grâce aux attributs qu'ils portaient et aux phylactères qui les accompagnaient, on put reconnaître, chacune dans un médaillon, sainte Catherine et sainte Anne, puis, réunis, deux par deux, dans le même médaillon, saint Eustache et saint Jean-Baptiste ; saint Mathurin et saint Maur; saint Christophe et saint Sébastien ; saint Martin et saint Nicolas ; saint André et saint Jacques de Compostelle ; saint Pierre et saint Paul.

Les médaillons de la première travée sont cerclés en noir ; ceux de la seconde sont cerclés en jaune.

Ajoutons, pour être complet, que des vérifications ultérieures permirent de retrouver, dans la section du fond de la seconde travée, une *Assomption*, dans un médaillon en amande, qui avait tout d'abord échappé aux investigations.

Toutes ces peintures ont été exécutées à la détrempe, avec une habileté remarquable. Le saint Sébastien et le


C
B
D
A
H
E
G
F

saint Christophe, notamment, hardiment dessinées, révèlent la main d'un artiste expérimenté. Malgré la pauvreté de sa palette et la simplicité de son procédé, son œuvre, dans laquelle les contours sont tracés au



trait et les couleurs étendues en teintes plates, sans dégradation et sans ombres, produit à l'œil le plus heureux effet. Au point de vue décoratif, cet ensemble ori-

ginal, dans lequel des entrelacs élégants et d'un bon style accompagnent les médaillons et rompent la monotonie de leur disposition symétrique, nous paraît supérieur à beaucoup d'autres compositions moins sobres et plus ambitieuses.

Quant à la date de ces peintures, elle est facile à déterminer. Le caractère des figures, l'agencement des draperies, et surtout le dessin général des enroulements indiquent nettement le XVIe siècle. Sans aller chercher ailleurs, on peut retrouver les mêmes motifs, ou des motifs analogues, dans l'abside de l'église Saint-Pierre de Caen qui date de cette époque.

Il est un autre détail qui nous permet d'être plus précis. La clef de voûte de la première travée nous offre, au pied de la représentation de la Trinité, un écusson qui peut se blasonner ainsi :

« D'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre clefs d'argent. »

Ces armoiries, qui ont été signalées pour la première fois par MM. Bordeaux et Bouet, sont celles de la famille La Longny, qui avait des propriétés dans le faubourg de Vaucelles. Un La Longny acheta, en 1575, la grande terre d'Urville, et son fils Adam fit reconstruire plus tard, en 1604, l'église de cette paroisse; il y fut d'ailleurs inhumé, avec ses deux femmes et son frère, dans une chapelle latérale, près du chœur, où l'on voyait encore, il y a quelques années, leurs quatre statues en pierre blanche.

C'est à la même famille que devait appartenir Pierre La Longny, professeur ès-droits, recteur de l'Université de Caen, curé de Quilly et de Vaucelles en 1525. Le curé de Vaucelles, dont l'abbé de La Rue place la mort en 1554, était poète à ses heures : il composa notamment

quelques vers satiriques contre les *Lansquenets*, q sont arrivés jusqu'à nous.

Il eut pour successeur un de ses parents, Gilles La Longny, professeur ès-droits en l'Université et curé de Vaucelles en 1554. Nous ignorons l'époque de son décès.

Sans vouloir insister autrement, il nous suffira de faire remarquer que l'écusson que nous avons décrit indique, par le fait même de son apposition, que les peintures de la voûte du chœur de l'église ont été exécutées sous l'administration de l'un de ces deux La Longny, Gilles ou Pierre, c'est-à-dire vers le milieu du XVI[e] siècle.

A quel artiste maintenant pourrions-nous les attribuer? Dans la première *Centurie de ses Éloges*, Jacques de Cahaignes nous donne une nomenclature fort précieuse des citoyens illustres de la ville de Caen à cette époque. A côté de magistrats, de financiers, d'administrateurs et d'hommes de guerre, on y voir figurer, avec une réelle satisfaction, des musiciens comme *Baril*, des architectes comme *Hector Sohier* et les deux *Le Prestre*, des fabricants de toile ouvrée ou *belluée*, et de bourses tissées d'or et d'argent comme *Graindorge* et *Jacques Le Bouteiller*.

Chose remarquable, le même annaliste a fait aussi dans son ouvrage une petite place à la peinture, et au n° 40, nous le voyons mentionner un certain *Simon Le Pelletier, ornemaniste habile et d'une rare fécondité.* Il délayait ses couleurs dans de l'eau gommée et peignait sur bois, ainsi qu'on pouvait le voir aux panneaux de l'orgue de Saint-Pierre et aux tableaux de la chapelle des Reliques de la même église; il enluminait merveilleusement les manuscrits, il réusissait passable-

ment le portrait et, particularité notable, il couvrait les murs des édifices de peintures à fresque ou à la détrempe. Au dire toujours du même Cahaignes, ce genre particulier de peinture ne fut plus pratiqué à Caen, après la mort de Le Pelletier (1).

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble voir dans ces lignes une indication qui mérite d'être recueillie, et peut-être ne serait-il pas téméraire d'attribuer à cet artiste caennais ces peintures d'un faire large, facile, un peu lâché, mais en définitive expressives et d'un bon effet. A défaut de certitude absolue, la conjecture que nous émettons présente, tout au moins, un caractère plausible.

En dehors de leur valeur artistique et des questions d'attribution et de date qu'elles soulèvent, les fresques de Vaucelles ont pour nous un autre genre d'intérêt que nous tenons à signaler. Elles se rattachent, en effet, pour le tout, ou pour une notable partie, à l'histoire d'une confrérie ou charité qui eut, à un certain moment, une importance et une vogue incontestables. Nous voulons parler de la confrérie de Saint-Michel. En ce qui concerne les peintures de la seconde travée, au centre de laquelle apparaît le saint archange, la situation est nette et aucun doute, si léger qu'il soit, ne peut s'élever : aussi croyons-nous utile d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

Il serait difficile de dire à quelle époque précise fut établie, dans l'église Saint-Michel de Vaucelles, une confrérie en l'honneur de ce saint patron. Ce que nous

(1) *Éloges des citoyens de la ville de Caen, première Centurie,* par Jacques de Cahaignes. *Traduction d'un curieux,* p. 175.

savons, c'est que, le 16 juillet 1446, le curé, Me Jehan Allaire, jugea à propos de fondre dans une seule association plusieurs charités « de pièça establies en son église », au nombre desquelles figurait en première ligne celle de « Monsieur Saint-Michiel, archange ».

L'acte d'union et les ordonnances qui le complètent nous ont été conservés et constituent un document du plus haut intérêt, en ce sens qu'il participe tout à la fois des statuts des associations de dévotion et des règlements des sociétés de secours mutuels (1).

Ces constitutions primitives furent profondément modifiées le 15 janvier 1515. Un petit livret, publié à la fin du siècle dernier, par G. Le Roy, imprimeur et libraire, à Caen, contient, pour la même confrérie, de nouveaux statuts du 25 mars 1625, approuvés par l'official du diocèse, le 23 octobre 1628, et suivis de règlements aux dates du 24 septembre 1652 et du 28 mai 1772.

A cette époque, à la veille même de la Révolution, les revenus de la confrérie se montaient encore à 998 livres 16 sous 6 deniers, comprenant des fermages pour 715 livres et des rentes pour 133 livres 16 sous 6 deniers. *Les Calendres* des confrères atteignaient en moyenne la somme de 120 livres.

Malgré les transformations successives qu'elle avait subies, la charité était encore entourée d'un certain prestige. L'institution, toutefois, nous ne saurions le dissi-

(1) Archives du Calvados, Fonds des confréries. Collection Moncel, manuscrit no 126. Nous tenons à remercier ici le savant archiviste du Calvados, M. Chatel, et M. Charles du Plessis, de l'obligeance avec laquelle ils nous ont communiqué les documents qui pouvaient faciliter notre travail.

muler, avait reçu de graves atteintes et l'activité des confrères et des échevins se dépensait le plus souvent en vaines querelles sur des questions de préséance ou d'administration intérieure. La meilleure intelligence ne régnait d'ailleurs pas toujours entre les membres associés et les chapelains. Nous n'en voudrions pour preuve que la requête présentée par ces derniers à l'évêque de Bayeux, Mgr de Rochechouart, pour arriver à une réglementation plus équitable des messes et des fondations.

Les sept chapelains de la confrérie, au nombre desquels était le curé, exposaient notamment que tous les fonds possédés par la confrérie lui avaient été aumônés pour messes et fondations, mais que les honoraires fixés pour leur acquit étaient devenus si modiques que les suppliants se voyaient forcés de demander l'augmentation de l'honoraire ou la réduction du nombre des offices.

Ramenée à ces termes, qui expliquait suffisamment la diminution de la valeur de l'argent, la réclamation des chapelains était parfaitement fondée. Elle éveilla cependant de telles susceptibilités, qu'au moment où les intéressés furent appelés à en prendre connaissance et à délibérer, il se produisit dans l'assemblée une si vive émotion que la séance dut être levée et que le registre ne put être signé.

« Estant prests de signer, nous dit le procès-verbal, « il s'est élevé un si grand tumulte par les frères ser- « vants et par une quantité d'hommes et de femmes, « qu'on a été obligé de se retirer, ce qui est certifié vé- « ritable par les soussignés :

« Fauvel, curé de Vaucelles,
« Hébert, échevin, Grandjouan, etc. »

La confrérie prolongea son existence pendant une partie de la Révolution. Elle dut la tolérance dont elle fut l'objet à cette circonstance que, dans certains cas déterminés, elle vaquait à l'ensevelissement et à l'inhumation des morts.

Pendant l'épidémie de 1584 qui, au dire de Bourgueville, fit à Caen plus de 10,000 victimes, on la vit se dévouer, de la façon la plus méritoire, à cet office charitable. Les comptes de cette année portent en effet la mention suivante : « a esté donné par le conseil des « gens d'église, aux frères de la charité qui portent les « corps morts de la contagion, afin de les encourager « de persévérer, 18 sous 6 deniers. »

Les mêmes errements étaient encore suivis par la confrérie à la fin du XVIIIe siècle, et c'est pour cela qu'à la date du 1er février 1792, le curé de la paroisse, Hébert, grand-vicaire de Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, essaya de la soutenir en la réorganisant sur de nouvelles bases. Le fait est attesté par une sorte d'arrangement, écrit sur papier marqué, qui nous a été communiqué par M. Simon, et qui nous paraît intéressant, et par sa date et par les énonciations qu'il renferme :

« Nous, frères servants de la ci-devant charité de Vaucelles, demandant à être et à continuer à être utiles pour la sépulture des morts en ladite paroisse et à procurer à Dieu toute l'édification qui dépendra de nous de donner aux paroissiens, pour le bien de la religion et de nous sacrifier, comme auparavant, au bien public, consentons à reprendre nos fonctions, selon les statuts qui nous seront donnés par le sieur curé que nous accepterons et signerons, promettant de les observer dans toute leur teneur, et selon toutes les conditions

qui nous seront imposées par luy et par ses statuts, les anciens estant abolis et les regardant comme source de chicanne dont nostre église a été affligée depuis grand nombre d'années et les abandonnant absolument et entièrement, voulant vivre dans la paix et dans l'édification, ce que nous avons signé au presbytère et ce que ledit curé a signé après nous, ce 1er febvrier 1792 :

« Signé : VALETTE, MARTIN, TACHAUX, Jean CINGAL, Joseph PINCHARD, LECOMTE, J. JOUIN, HÉBERT, curé. »

Pendant tout le temps de son existence, la société eut son siège dans la chapelle Saint-Raphaël, sise dans le collatéral nord de l'église. C'est là que les frères se tenaient et que se trouvait *la table à coffrets* de la charité. A raison de cette affectation, la chapelle était, dans une très large mesure, entretenue aux frais de la confrérie. En 1613, elle paie 36 livres au maçon pour faire l'autel de Saint-Raphaël et de Sainte-Barbe ; 15 livres à Crespin Got, pour avoir peint les deux images qui sont sur ledit autel et qui sont saint Raphaël et sainte Barbe, et 54 livres au même peintre, pour avoir fait le tableau qui est dans ledit autel, et qui est l'histoire de Tobie, et pour avoir peint et doré l'autel. Remarquons en passant que Crespin cumulait la profession de peintre de sujets religieux et celle de peintre-décorateur. Il ne devait pas se mêler de sculpture, car les deux statues qu'il enlumina avaient été taillées par un Rouennais, M. Pierre Bremontier, lequel reçut 12 livres pour son travail, 30 sous pour le transport des statues à quai, par bateau, et 12 sous 6 deniers pour le transport des mêmes statues du quai aux Meules à l'église de Vaucelles, lieu de leur destination.

Comme aux termes de ses statuts, la confrérie faisait célébrer ses messes hautes et basses et ses services au grand autel, elle contribua aussi aux frais de la décoration, non seulement de cet autel, mais du chœur tout entier. Elle fit plus: pour loger ses deux cloches, ou tout au moins l'une d'elles, elle établit sur le chœur un clocheton en bois qui a été supprimé depuis et qui avait une certaine élévation. En 1638, pour cet objet, elle paye différentes sommes au couvreur et au charpentier. Le dernier, à lui seul, reçoit 115 livres *pour reliquat de compte, à raison de son travail pour l'érection de la tour.*

Les peintures du chœur attestent la générosité des confrères et leur zèle pour l'embellissement de l'église, mais elles constatent aussi une sorte de main-mise sur le chœur, au profit de l'association. Ces décorations étaient, après tout, une attestation catégorique, sous une forme pittoresque, du droit qui leur avait été reconnu de faire célébrer au grand autel la messe de fondation et les services solennels réglés par les statuts.

Quant aux saints représentés, tant à la clef de voûte que sur les huit médaillons, ce sont tous, est-il besoin de le dire, les patrons reconnus de la confrérie. Les statuts de 1446 les désignent en ces termes : « C'est à scavoir, monsieur S. Michel Archange, monsieur S. Jehan Baptiste, messieurs S. Pierre et S. Paul, messieurs S. Jacques et S. Christophe, monsieur S. Mor, monsieur S. Martin, monsieur S. Mathurin, monsieur S. Eustache, madame S. Catherine, monsieur S. Andrien, monsieur S. Nicolas, monsieur S. Sébastien et madame S. Anne. »

L'énumération par laquelle débutent les statuts de 1625 est conçue en termes à peu près identiques :

« En laquelle charité fondée au nom et titre de

S. Michel en la dite église et paroisse de Vaucelles sont unies et conjointes les confrairies des bienheureux saints et saintes dont les noms ensuivent à savoir du-dit S. Michel Archange qui se célèbre le 29e jour de septembre et le 16e jour d'octobre et le 8e jour de mai; messieurs S. Jean-Baptiste qui se célèbre le 24 juin, S. Pierre et S. Paul le 29e jour du dit mois, S. Jacques et S. Christophe le 25e jour de juillet; madame S. Anne qui se célèbre le 26e jour du dit mois, S. Eustache le vingt de septembre, S. Martin l'onzième de novembre, madame sainte Catherine le 25 du dit mois, S. André le 30 du dit mois de novembre, S. Nicolas le sixième de décembre, S. Maur le 15e jour de janvier, S. Sébastien le 20e du mois de mai, S. Mathurin, confesseur, le 10 du dit mois de mai. »

Le peintre s'est conformé religieusement à ces indications et sa composition nous offre, dans un ordre un peu différent, tous les saints dont les noms sont mentionnés dans les statuts de 1446 et de 1628.

On avait d'abord pensé que les peintures de la première travée, représentant la Sainte Trinité, au milieu des Évangélistes, se rattachaient à la confrérie de la *Sainte Trinité pour la Rédemption des captifs* qui avait aussi son siège dans l'église de Vaucelles. Après y avoir réfléchi, nous ne croyons pas devoir adopter cette manière de voir.

Aucun document ne nous autorise à reporter à la fin du XVIe siècle la date de l'érection de cette confrérie dans l'église de Vaucelles. D'un autre côté la représentation de la Sainte Trinité, entourée des évangélistes, telle que nous les voyons figurer sur la voûte, ne nous offre rien qui se réfère spécialement à cette confrérie qui avait sa physionomie spéciale et son cachet bien déterminé.

On n'y aperçoit, en effet, ni les deux patriarches de l'ordre, *Jean de Matha* et *Félix de Valois*, ni *l'Ange et les deux captifs*, ni *les Religieux et les captifs martyrisés auprès de la croix*. L'absence de ces détails est d'autant plus anormale, que l'apposition de ces sujets ou de ces figures sur les tableaux et sur les bannières de la confrérie était prescrite formellement par les statuts de l'Association.

« Premièrement, il faut désigner le grand autel ou chapelle en leur église, non occupée d'une autre confrérie, à l'honneur de *la Très Sainte Trinité et des SS. Jean et Félix*, patriarches de l'Ordre en faveur de la Rédemption et des captifs, y mettant un tableau en la manière qu'est l'image gravée au commencement du dit livre, et faire une bannière blanche de tafetas pour porter à la procession représentant, d'un côté la très sainte Trinité et de l'autre *l'Ange et deux captifs avec les deux SS. Patriarches*, gravés dans ladite planche..., puis un tronc, au-dessus duquel il y aura *l'image de la Rédemption et de plusieurs autres religieux et captifs martyrisés* (1). »

Dans la notice, plus récente et beaucoup plus abrégée, composée, ou tout au moins éditée, par le libraire Poisson, nous lisons encore les mêmes recommandations.

« On portera une bannière qui représentera, d'un côté la Sainte Trinité, et de l'autre un ange vêtu de blanc, portant sur sa poitrine une croix rouge et bleue et tenant deux esclaves à ses côtés (2). »

(1) La confrérie de la Très Sainte Trinité et Rédemption des captifs. P. 50. Voir également le frontispice gravé.

(2) Id., 91.

Pourquoi d'ailleurs évoquer le souvenir d'une seconde confrérie pour l'interprétation de ces fresques? N'est-il pas certain que la Sainte Trinité et la Vierge Marie sont les patrons d'honneur, s'il est pérmis de parler ainsi, de toutes les confréries sans exception. C'est ce qu'expriment tous les actes constitutifs de ces associations, et c'est notamment ce que nous trouvons formellement énoncé dans les statuts de la charité de l'archange saint Michel.

« En honneur et révérence *de Dieu, notre créateur, de la glorieuse Vierge Marie*, de Monsieur saint Michel et des autres glorieux saints et saintes, en l'honneur desquels icelle charité a été érigée et constituée (1). »

Si ce point de vue est exact, il n'est plus besoin d'attribuer à deux confréries les peintures que nous avons décrites. Cette composition, qui forme un ensemble et qui a été exécutée par le même peintre dans toutes ses parties, se rattache aussi à une seule et même confrérie, celle de l'archange saint Michel. L'artiste, il est vrai, a réuni aux patrons de la Charité la Vierge placée dans la seconde travée, la Sainte Trinité dans la première, mais en le faisant il s'est conformé aux idées du temps, à l'esprit général des statuts de ces associations, aux saines traditions liturgiques.

Bien qu'aucune pièce comptable ne l'établisse, il est pour nous hors de doute que les peintures du chœur ont été exécutées aux frais de la confrérie. Ces largesses étaient au surplus dans ses habitudes et, à différentes reprises, les chapelains, maigrement rémunérés, élevèrent la voix et se plaignirent amèrement de ce qu'ils considéraient comme des dépenses abusives. On pourra

(1) Statuts de 1515. Archives du Calvados.

# EPITAPHE CHRÉTIENNE DE BASILIA

## A ANGOULÊME

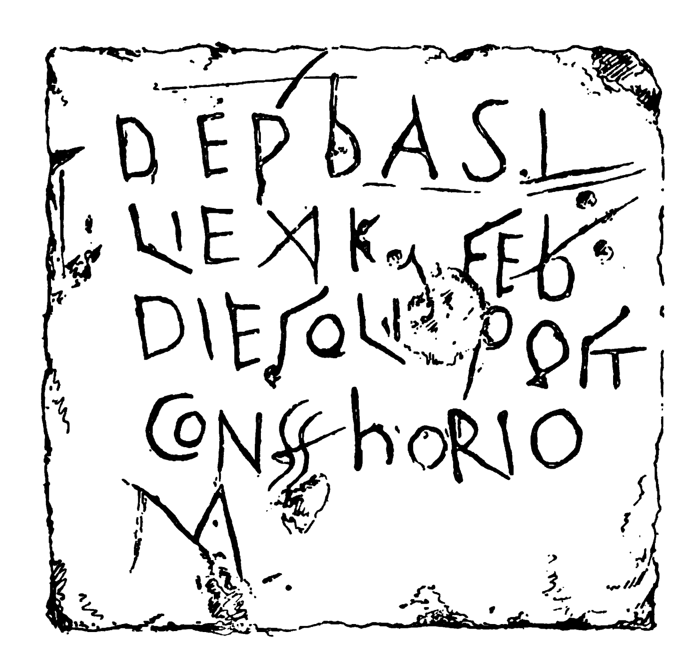
---

Le musée de la Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême, possède une inscription chrétienne qui a été trouvée en 1882, au nord-est et sous les murs de la ville, près du *Chemin de la Colonne*. Elle est gravée à la pointe en manière de graffites sur un carreau de terre cuite de 0m30 de largeur, 0m28 de hauteur et 0m05 d'épaisseur. Ce carreau se trouvait posé verticalement derrière la tête d'un squelette dans une sépulture. Il a été offert au musée par M. Fleurat, architecte.

Voici le *fac-simile* de cette inscription, d'après un estampage que nous avons pu en prendre, au mois de septembre dernier, grâce à l'obligeance de M. Biais, conservateur du musée, auquel nous adressons ici tous nos remerciements.

Remarquons les signes abréviatifs. Le P du premier mot est surmonté d'un trait oblique qui coupe un autre trait horizontal placé au-dessus des quatre premières lettres. Au-dessous de l'A, deux petits traits horizontaux correspondent au K et au fragment de l'L qui précèdent *Feb*. Deux autres traits parallèles s'étendent au-

dessous de l'I de la première ligne et en même temps au-dessus de *Feb*, tandis qu'une autre trait oblique de gauche à droite s'échappe du milieu du *b* du même *Feb*.



Le dernier *s* de *Solis* a disparu dans une avarie que la terre cuite a subie en cet endroit (1). Nous lisons :

« *Dep(ositio) Basilie XI K(a)l(endas) Feb(ruarias) Die Soli(s) post conss (Consulatum) Ho(no)riom.* »

La calligraphie de ce texte est, comme on le voit,

(1) Le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, année 1882, paru en octobre 1883, a simplement publié, p. xxxv, le texte de cette inscription en caractères majuscules.

très grossière et très défectueuse. Nous remarquons trois sortes d's parmi lesquels l's dit en *gamma*. La formule finale contient un énorme barbarisme et une orthographe vicieuse, *post consulatum Horiom*, c'est-à-dire *Honorium* pour *Honorii*, *après le postconsulat d'Honorius*.

Quoi qu'il en soit, l'inscription porte la date d'un mois, le 11 des kalendes de février (22 janvier), le nom d'un jour de la semaine, *die solis*, *un dimanche*, le tout jusqu'ici clairement indiqué, plus la mention d'un postconsulat d'Honorius non désigné et qu'il s'agit de trouver.

Honorius a exercé la dignité du consulat treize fois avec différents collègues, depuis 386, alors qu'il est qualifié de *Puer Nobilis*, jusqu'à 422. Deux de ces consulats, le XIe, 417, et le XIIe, 418, ont été successifs. Tous les autres ont été séparés par un nombre d'années plus ou moins long.

Des calculs chronologiques prenant pour points de départ des dates certaines, identifiées avec des jours de la semaine, et, d'autre part, concordant exactement avec les calendriers de l'*Art de vérifier les dates*, nous indiquent les années 394, 400, 405, 411, 422, correspondant à des postconsulats d'Honorius, commençant toutes par un dimanche, et par conséquent ayant toutes *un dimanche au 22 janvier*, condition exigée par l'épitaphe de Basilia.

En effet, en 394, le jour de Pâques tombait le 2 avril qui, nécessairement était un dimanche, ce qui amène un dimanche au 1er et 22 janvier de la même année, ainsi qu'au 31 décembre, puisque l'année non bissextile finit par le même jour de la semaine qu'elle commence. Cette chronologie se trouve parfaitement d'accord avec

la date d'une importante inscription de l'année 395, commentée par le commandeur de Rossi (*Bulletin d'Arch. chrét.*, 1874, p. 29, édit. fr.), où il est dit que le *die lunae*, *lundi*, est le 21 mai, ce qui donne également un lundi pour le 1er janvier qui suit le dimanche 31 décembre précédent.

L'inscription souvent publiée (1), trouvée au siècle dernier, près de l'église Saint-Sébastien, à Rome : DEPOSITA CONSTANTIA VI KAL IVLIAS HONORIO AVG. VI CONSVLE DIE DOMINICA..... datée du dimanche, le sixième jour des kalendes de juillet, sous le sixième consulat d'Honorius, c'est-à-dire du 26 juin de l'année bissextile 404, nous permet de reconnaître que ce 26 juin étant un dimanche, le dernier jour de cette même année est un samedi et par conséquent que le 1er et le 22 janvier de l'année suivante, 405, tombent un dimanche. On arrive au même résultat en partant, mais en sens inverse, du dimanche de Pâques qui, cette année 405, était le 2 avril.

Pour l'année 411, l'inscription : TARRESES REQVIESCIT IN PACE..... DEPOSITVS NONVKALOCT DIE SATVRNI ORA PRIMA DN FL THEODOSIO AVG IIII CONS (Rossi, *Inscrip. christ.*, n° 596), nous apprend que le neuvième jour des kalendes d'octobre, c'est-à-dire le 23 septembre, était un samedi, et la chronologie de l'*Art de vérifier les dates* établit que le dimanche de Pâques était le 26 mars. Il est facile de constater avec ces données qu'un dimanche tombait aussi le 1er et le 22 janvier de cette même année 411.

De même, en 422, Pâques étant le 26 mars, le 1er et le 22 janvier étaient un dimanche.

(1) Ant. Lupi. *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severæ martyris epitaphium.* MDCCXXXIV, p. 22. — Rossi, *Inscriptiones Christianæ*, n° 528.

Mais en présence de ces cinq postconsulats d'Honorius, réunissant toutes les conditions énoncées dans l'inscription, est-il possible de fixer d'une manière certaine celui auquel ce texte se rapporte? Nous nous bornerons à prétendre que de ces cinq postconsulats celui de l'année 405, le sixième, est le plus probable.

Nous tirons la raison de cette probabilité de l'omission dans notre texte du nom du deuxième consul Aristaenetus, collègue d'Honorius pour l'Orient, pendant son sixième consulat. Cette omission, en effet, est entièrement conforme à ce que nous savons de la rareté et même de l'absence, dans les textes épigraphiques de l'Occident, du nom de ce collègue d'Honorius. M. de Rossi a fait ressortir cette importante particularité dans sa dissertation sur le n° 528 de ses *Inscript. christ.,* avec nombreux exemples à l'appui, parmi lesquels il a rappelé l'inscription d'Adelfius, trouvée à Bordeaux et publiée par M. Ed. Le Blant (1). Il dit : « Aristaenetus Honorii hoc anno in Oriente collega occidenti parum videtur innotuisse : epitaphia enim quæ proferro Honorium solum consulem constanter nominant. Nec romanæ tantum inscriptiones Aristaeneti nomen silentio premunt; item et in Mediolanensi titulo (neque anni initio sed idibus decembribus) factum animadverto : quin imo ineunte quoque anno 405 unius Honorii sextus consulatus

(1) DEPOSITIO ADELFI.....
ANORVM NIII MENSIVM.....
ET TRIDVO P C DOMNTRI
HONORI AVGVSTI
SEX (monogramme) POSVIT
PATER MAVRVSIVS ET VRSA M? ater?
(T. II, n° 591.)

singulari formula : TRIDVO PC DOMNTRI HONORI AVGVSTI SEX (*Triduo post consulatum domini nostri Honorii augusti sex*) adnotatus est in epitaphio Burdegalensi cujus exemplum habui ab Ed. Le Blant V. C..... Aristaeneti ergo fasces in occidente toto hoc anno pæne ignoti aut neglecti videntur fuisse. »

Toutefois il est à remarquer que le nom d'Aristaenetus, malgré son absence sur les marbres épigraphiques, se retrouve dans les dates de certains textes historiques. « Itaque, ajoute M. de Rossi, dignissimum animadversione est Innocentii I romani pontificis decreta ad Victricium Rhotomagensem missa has temporis notas præferre : *XV kal. Martias Honorio VI et Aristeneto Conss.* »

La notice chronologique pour l'année 404 du *Codex Theodosianus* (t. I^er^, p. CLXII) avait aussi constaté le fait et en avait fourni plusieurs exemples.

D'un autre côté, les autres consulats d'Honorius sont toujours, ou du moins presque toujours, désignés par les noms des deux collègues : Honorius P. N. et Evadius, Arcadius Aug. III et Honorius II, Honorius IV et Euthychianus, Honorius VII et Theodosius II, etc. etc...

Mais, comme nous l'avons dit, la mention de son sixième consulat est particulièrement caractérisée, sur les marbres épigraphiques, par l'absence du nom de son collègue, Aristaenetus, caractère qui distingue notre inscription d'Angoulême. Il y a donc là, croyons-nous, une grande présomption pour attribuer ce texte au sixième postconsulat d'Honorius, à l'année 405, qui a un dimanche au 22 janvier, comme l'exige le texte même, et la seule, des cinq remplissant cette condition, qui suive immédiatement un consulat d'Honorius.

Nous venons de citer l'inscription d'*Adelfius* qui est clairement datée du sixième postconsulat d'Honorius et

de son troisième jour. Ce texte et celui de Basilia se trouveraient contemporains à quelques jours près. Tous deux commencent par la formule *depositio*, suivie du nom au génitif, formule que M. Le Blant ne signalait, en Gaule, que pour les années 334 et 405 (t. I, p. IX), observant, d'autre part, que ce mot est aussi rare en Gaule qu'il est ailleurs fréquemment employé dans les épitaphes chrétiennes (t. II, p. 143, n° 460). C'est aussi cette même inscription d'*Adelfius*, de 405, qui présentait, en Gaule, la première mention d'un postconsulat, mention que nous trouvons également dans celle de Basilia. Ajouterons-nous que ces deux textes proviennent tous les deux de l'Aquitaine, de deux localités qui peuvent être considérées comme appartenant à la même région ?

Quant au mot *depositio*, il est admis par Du Cange, Boldetti, M. Le Blant et d'autres autorités qu'il peut désigner aussi bien le jour de la mort que celui de l'ensevelissement, si toutefois il n'est pas suivi d'une mention distincte qui précise le décès, car dans ce dernier cas il ne saurait y avoir de doute sur son vrai sens. M. Le Blant, par d'érudits rapprochements, a établi que, dans une inscription de Vienne, une *depositio* du VII des ides de mars correspondait exactement au jour du décès du personnage (t. II, n° 438 A).

Le nom du jour de la semaine qui figure dans l'épitaphe de Basilia lui ajoute un intérêt de plus, car ces sortes de mentions dans les inscriptions de la Gaule sont extrêmement rares. M. Le Blant n'en donne qu'un exemple, celui d'un *die veneris*, dans un texte épigraphique de Lyon. L'inscription de Basilia contient l'emploi du *die solis* pour le dimanche, tandis que celle de *Constantia*, de 404, déjà citée, donne l'expression syno-

nyme, *die dominica* qui, d'après Martigny, apparaîtrait pour la première fois, en 404, sur les marbres datés. (*Dict. d'antiq. chrét.*)

Du reste les deux appellations *die solis, die dominica* pour le dimanche, semblent avoir été concurremment en usage sur les marbres chrétiens au v[e] siècle. On trouve *die dominica*, en 404, 451, *die solis* en 443, 449, 457, etc. (1), et l'épitaphe de Basilia donnerait aussi, en Gaule, le *die solis* en 405.

En résumé le sens de l'inscription serait :

Ici repose Basilia morte ou inhumée le dimanche, onzième jour des kalendes de février, l'année après le sixième consulat d'Honorius (22 janvier 405).

Tout en proposant d'attribuer à l'année 405 cette inscription, nous espérons, si ce n'est déjà fait, que les maîtres de l'épigraphie chrétienne trouveront la date mieux précisée de ce nouveau texte, digne assurément de toute leur attention, et nous féliciterons le musée de la Société archéologique de la Charente de s'être enrichi d'un monument si précieux.

J. DE LAURIÈRE.

(1) De Rossi. *Inscrip. christ...* Tab. tert.

On peut consulter avec intérêt sur les expressions *Die solis* ou *Die dominica*, le chapitre XII du savant ouvrage de Lupi, *Dissertatio* et *animadversiones ad nuper inventum Severæ martyris Epitaphium* MDCCXXXIV.

# EXCURSION

DE

# LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

## A L'ILE DE JERSEY

Le lundi 23 juillet 1883, à sept heures du matin, un assez grand nombre de membres du Congrès archéologique de France se trouvaient réunis sur le pont du paquebot anglais le *Griffin*, qui fait le service entre Granville et Saint-Hélier et se préparaient à répondre à la gracieuse invitation de la Société jersiaise d'histoire et d'archéologie (1). Il s'agissait aussi de visiter, non pas

(1) C'étaient MM. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie ; Jules de Laurière, secrétaire général ; Gaugain, trésorier, et Mlle Françoise Gaugain ; le comte de Marsy, inspecteur général ; Anquetil, de Bayeux ; de Bailliencourt, de Mortain ; Bertot, président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts de Bayeux ; Bonfils, de Bayeux ; de Chanterenne, de Bazenville ; la comtesse Henri de Dion, de Versailles ; L. Doucet, de Bayeux ; Jérôme Duval, de Lillebonne ; Georges Gardin de Villers, de Bayeux ; le docteur Garovaglio, de Côme ; le comte Charles Lair, de Blou ; Eugène la Perche, de Tours ; Gaston le Courtois du Manoir et Mme G. le Courtois du Manoir ; Méresse,

seulement en touristes, mais en archéologues, cette île de Jersey aux sites variés, aux campagnes toujours vertes, dont les habitants ont conservé tant de vieux usages et dont les monuments présentent un intérêt tout particulier à ceux qui étudient les antiquités normandes.

Le voyage s'annonçait mal au début. La nuit précédente, une véritable tempête avait sévi sur les côtes de Bretagne et de Normandie ; le vent était violent, la mer presque « démontée » et, à chaque instant, le paquebot embarquait des paquets de mer ou était fouetté par des embruns. Aussi la traversée, qui n'est cependant que de trois heures, parut-elle longue à plusieurs d'entre nous, qui souffrirent cruellement du mal de mer. Heureux ceux qui échappèrent ce jour-là à ce triste fléau ! Ils peuvent se vanter d'avoir le pied marin, sans être assurés pour cela d'être garantis une autre fois d'une indisposition à laquelle les princes de la science n'ont pu trouver de remède et encore moins de préservatif.

La sortie du port de Granville fut assez difficile, et la brume était tellement épaisse que nous pûmes à peine distinguer derrière nous, dans le sud, le Mont-Saint-Michel, qui semblait un grand navire à la voile caché

ancien président de la Société historique de Compiègne ; de Pallières, d'Elbeuf ; Pic-Paris, de Tours ; le baron Pinoteau, de Tours; Raulin, de Caen; Tavigny du Longprey, de Bayeux; Émile Travers, secrétaire de la Société des beaux-arts de Caen; Robert Triger, du Mans, auxquels sont venus se joindre M. et Mme le Féron de Longcamp, arrivés sur leur yacht *le Chevreuil,* avec un de leurs fils et M. le comte F. le Gonidec de Tressan ; enfin M. le comte Régis de l'Estourbeillon, de Nantes, qui n'a pris part qu'à la dernière excursion.

par un rideau de brouillards, puis, dans l'ouest, le groupe des îles Chausey et les rochers désolés des Minquiers, restes dangereux d'une portion de continent disparue. Enfin, vers neuf heures et demie, nous distinguions Jersey et quelques instants plus tard, après avoir rangé les écueils redoutables qui défendent la rade de Saint-Hélier, et laissé à gauche le rocher de l'Ermitage et le château Élisabeth, nous abordions au quai.

A peine avons-nous mis pied à terre que les délégués de la Société jersiaise s'emparent courtoisement de nous (1). MM. le lieutenant-colonel Charles-Th. Le Cornu, adjudant général de la milice royale, président de la Société, le docteur Osborn-Capel Powell, Adolphus Le Couteur, vice-consul de Turquie et de Hollande, Henry-N. Godfray, avocat, connétable de la paroisse

(1) La « Société jersiaise pour l'étude de l'histoire et de la langue du pays, la conservation des antiquités de l'île et la publication de documents historiques, » a été fondée le 28 janvier 1873. Elle comprenait, quelque temps après, quatre-vingts membres souscripteurs et six membres d'honneur; ces nombres sont plus considérables aujourd'hui. Elle publie un bulletin qui paraît à des époques indéterminées et qui jusqu'ici a été consacré principalement à l'impression des *Extentes,* ou titres officiels réglant l'étendue et les limites des droits de la couronne à l'encontre de ses tenants et débiteurs. On connaît cinq extentes de l'île de Jersey depuis 1274; la dernière date de 1680 et est actuellement en vigueur. M. Julien Havet, auquel on doit d'intéressantes études sur *les Gardiens et Seigneurs des îles normandes,* de 1198 à 1461, et sur *les Cours judiciaires des îles,* insérées dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (de 1876 à 1878), a donné dans le même recueil des comptes rendus détaillés des publications de la Société jersiaise.

de Saint-Sauveur, Eugène Dupray, secrétaire honoraire de la Société, et Humphray Godfray, lieutenant de la milice royale (1), nous conduisent à l'hôtel de la *Pomme-d'Or*, où des appartements nous ont été réservés, et nous donnent rendez-vous à deux heures pour nous conduire chez S. E. le lieutenant-gouverneur, et nous accompagner dans une première excursion aux alentours de Saint-Hélier,

Le déjeuner et quelques instants de repos remettent sur pied les malades; le temps devient beau, et tout le monde est prêt lorsque M. Le Cornu vient nous rejoindre. Le zélé président de la Société jersiaise nous souhaite officiellement la bienvenue de la manière la plus cordiale, tandis que ses collègues nous distribuent le programme des visites projetées et ornent nos boutonnières d'une cocarde verte, insigne de la Société dont nous sommes les hôtes.

Quelques instants après nous montons dans les voi-

(1) Aux noms de ces délégués qu'il nous soit permis d'ajouter ceux de MM. le Rév. P.-A. Le Feuvre, vice-recteur de Saint-Hélier, vice-président de la Société, le Rév. Abraham Le Sueur, recteur de Grouville, le Rév. Richard Bellis, le Rév. Thomas Le Neveu, recteur de Saint-Martin, le colonel Wilson, le lieutenant-bailli Edward Mourant, Adolphus-Hilgrove Turner, député aux États, qui ont bien voulu, ainsi qu'un grand nombre de leurs confrères de la Société jersiaise, nous guider dans nos courses et mettre à notre disposition les ressources de leur obligeance à toute épreuve et de l'érudition la plus variée. Nous sommes heureux de pouvoir leur offrir ici, au nom de la Société française d'Archéologie, l'expression de notre vive gratitude pour l'accueil si sympathique qu'ils nous ont fait pendant tout notre séjour dans l'île de Jersey.

tures qui nous attendent; nous traversons au grand trot la charmante ville de Saint-Hélier et nous nous dirigeons par la route de Saint-Sauveur vers la résidence de Son Excellence le lieutenant général Lothian Nicholson, C. B., R. E., « lieutenant-gouverneur et commandant en chef des forces militaires de l'île et de ses châteaux forts, garnisons et dépendances. » Sur notre passage, nous remarquons de nombreux drapeaux tricolores arborés en notre honneur, et l'on nous indique l'ancien Hôtel Impérial, magnifique construction, transformée aujourd'hui en collège par les Jésuites français, qui sont venus chercher la liberté et la tolérance sur une terre étrangère, dans un pays protestant.

M. Le Cornu nous présente à S. E. le lieutenant-gouverneur ainsi qu'à Mme Nicholson, qui ont bien voulu réunir l'élite des habitants de Jersey, et nous font une réception des plus flatteuses. Un *lunch* est servi et des conversations animées s'engagent sur tous les points des salons Il s'établit rapidement entre nos hôtes et nous une affectueuse cordialité.

Parmi nous, les Normands sont en majorité et ils se sentent sur une terre normande.De part et d'autre, gens de l'île et du continent se sont bientôt réciproquement conquis; plusieurs se sont déjà rencontrés,et c'est avec un plaisir ineffable qu'on renoue de vieilles relations et qu'on échange de vigoureux *shake-hands*.

Nous quittons à regret la résidence du lieutenant-gouverneur et nous consacrons le reste de la journée à la visite de l'église de Saint-Sauveur, du collège Victoria, du Musée de la Société jersiaise, de l'église de Saint-Hélier et de la Cohue.

Église de Saint-Sauveur. — L'église de Saint-Sauveur fut, dit-on, consacrée le 30 mars 1154.

Nous devons faire ici, une fois pour toutes, une remarque au sujet de la date de consécration des diverses églises paroissiales de Jersey.

A l'envi, les historiens, les compilateurs de guides ou les touristes qui ont rédigé leurs impressions de voyage, ont donné les dates de fondation des douze paroisses disposées en cercle autour de l'île, et formant au moyen âge le doyenné de Jersey, qui dépendait de l'évêché de Coutances. Ces dates seraient, d'après le *Livre noir* de la cathédrale de Coutances : pour Saint-Brelade, 1111; Saint-Martin, 1116; Saint-Clément, 1117; Saint-Ouen, 1130; Saint-Sauveur, 1154; la Trinité, 1163; Saint-Pierre, 1167; Saint-Laurent, 1199; Saint-Jean, 1204; Sainte-Marie, 1320; Grouville, 1322; Saint-Hélier, 1341. Mais, comme l'ont fait observer M. de Gerville et M. Édouard le Héricher, l'érudit auquel rien de ce qui touche la Basse-Normandie et les îles du Canal n'est étranger, l'original du *Livre noir* de Coutances semble aujourd'hui perdu, et dans aucune des nombreuses copies qui nous sont parvenues de ce précieux document, il n'est question de l'époque de la consécration des églises jersiaises; en outre, l'examen de celles-ci ne permet pas de les attribuer, sauf pour quelques parties de Saint-Ouen, aux époques qui viennent d'être indiquées.

Ajoutons qu'un caractère qui démontre la fausseté ou tout au moins l'inexactitude de ces dates, est la mention d'un certain nombre de personnages et notamment d'évêques de Coutances, qui auraient assisté à ces consécrations et dont les noms ne figurent ni dans

le *Gallia christiana*, ni dans les cartulaires de cette époque (1).

Ces édifices ont été totalement remaniés à diverses époques et notamment au XIVe siècle; il ne reste donc à peu près rien de la période romane proprement dite, et ce que l'on retrouve encore de celle du moyen âge est du gothique prismatique. Les matériaux employés, le granit entre autres, ne se prêtaient pas à la décoration; aussi l'archéologue est-il singulièrement dérouté à l'aspect des monuments religieux de Jersey auxquels, vu l'absence d'ornementation et le manque absolu de renseignements écrits par suite de la destruction des anciennes archives, il est presque impossible d'assigner une date vraisemblable. Ne sait-on pas aussi qu'à cause de l'éloignement des centres où se développait l'art du constructeur, on a, dans certaines parties de l'Europe, et même dans quelques provinces de France, telles que la Bretagne, continué à bâtir d'après des procédés ou des modèles abandonnés ailleurs depuis plusieurs siècles, en même temps que les mœurs, les usages, la langue y conservaient des formes surannées (1)? On ne peut être surpris de constater un semblable état de choses dans les îles du Canal, séparées du continent par un détroit dangereux et plus encore par les guerres qui, depuis la

(1) M. le juré-justicier W.-L. de Gruchy avait envoyé au Congrès un mémoire sommaire sur l'époque de la construction des diverses églises de Jersey et sur leurs dernières restaurations, que l'on trouvera imprimé dans le volume du Congrès et dans lequel nous avons puisé d'utiles indications pour la rédaction de ce compte-rendu.

(1) Julien Havet, *Les Cours royales des îles normandes* (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 1877, p. 70).

conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, n'ont pour ainsi dire cessé de régner entre la France et l'Angleterre jusqu'en 1815. Remarquons enfin que le remaniement subi par toutes les églises de Jersey aux XIV$^e$ et XV$^e$ siècles, a principalement consisté en agrandissements.

En effet, dans la plupart des églises que nous avons visitées et que nous aurons l'occasion de décrire, un collatéral a été ajouté et ce collatéral a souvent des dimensions aussi considérables que la nef principale. Deux causes peuvent avoir nécessité cette addition à l'édifice primitif: une augmentation de population, ou, ce qui est plus probable, l'abandon successif des chapelles rurales, dont la construction était en général antérieure à celle des églises. Ces chapelles étaient au nombre de plus de vingt; de nos jours il n'en reste que quatre: celle des Pêcheurs, celle de la Hougue Bye, celle du manoir de Samarès et celle du manoir de Rozel. Cette dernière est la seule qui soit encore consacrée au culte.

Les églises de Jersey ont à peu près toutes la même disposition. Nous aurons donc à répéter plusieurs fois les mêmes descriptions, mais nous avons ici à faire une sorte de statistique archéologique et à donner avant tout une idée exacte des monuments religieux visités par les membres du Congrès.

Autre observation : toutes les églises paroissiales de Jersey étaient à la nomination d'évêques ou d'abbés de Normandie et de Bretagne, qui figuraient au nombre des francs-tenants de la couronne. L'archipel du Canal, jusqu'à sa cession définitive à l'Angleterre, dépendait du diocèse de Coutances; il fut ensuite rattaché à celui de Winchester. A l'époque de la Réforme, les biens ecclésiastiques, ayant été confisqués, furent incorporés au

domaine de la couronne, dont ils font encore partie; mais la persistance des usages est telle que lorsque des procès concernant les propriétés de cette nature viennent devant les cours, ce sont encore les abbés qui sont cités en justice. On appelle, par exemple : « L'abbé du Mont-Saint-Michel,» et le procureur de la Reine répond : « Sa Majesté (1) ! »

L'église de Saint-Sauveur, dont la cure était à la nomination de l'archidiacre du Val de Vire, se compose d'une nef, d'un chœur, d'un collatéral se développant dans toute la longueur de l'édifice et d'une tour centrale carrée, crénelée, analogue à certains clochers de la Normandie, tels que ceux de Luc, de Lion-sur-Mer, etc., qui, outre leur destination liturgique, servaient de postes de défense et d'observation. La tour est supportée par quatre arcades en tiers-point et présente à l'intérieur quelques motifs d'ornementation architecturale. Le collatéral est séparé de la nef, du côté du chœur, par deux arcades en plein-cintre qui reposent sur de grosses colonnes rondes en granit à chapiteaux unis. La nef est formée de trois travées à arcades cannelées, portées par des colonnes circulaires. Les fenêtres orientales sont en style flamboyant et offrent quelques restes d'anciens vitraux. Au milieu du bas-côté un porche forme la partie méridionale du transept primitif.

A Saint-Sauveur, nous remarquons, comme dans quelques autres des églises de l'île, des drapeaux qui ont appartenu aux régiments de la milice royale de Jersey, dont le nombre a été, depuis peu d'années, réduit de six à trois. La devise des monarques anglais est :

(1) Julien Havet, *Les Cours des îles normandes* (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 1879, p. 199.)

*Dieu et mon droit!* celle de plusieurs familles illustres du Royaume-Uni est, comme autrefois celle de la ville de Caen : *Une foi, un Dieu, un Roi!* Les miliciens jersiais, eux aussi, se sont fait honneur de manifester leurs sentiments religieux, et ils ont pieusement déposé dans les temples les étendards qu'ils avaient défendus avec un courage à toute épreuve et une fidélité inébranlable.

Nous trouvons aussi le long des murailles des monuments funèbres consacrés à la mémoire des familles notables dont les membres y ont été enterrés. Presque toujours, sauf de rares exceptions datant du XIXe siècle, les épitaphes sont en français. Elles donnent de nombreux détails biographiques et généalogiques sur les personnages en l'honneur desquels elles ont été rédigées; mais rarement elles sont antérieures à 1600. A Saint-Sauveur elles sont consacrées aux La Cloche, seigneurs de Longueville (1), aux Durell, aux Poingdextre de Grainville, aux Le Breton, aux Godfray, etc. (2).

(1) L'inscription du monument qui rappelle le souvenir de ces seigneurs débute ainsi : « Dans cette chapelle, place des sépulchres de Longueville, repose, sous ce tombeau, le corps d'honnête et pieux personnage George la Cloche, gentil-homme, le quatrième de sa famille, sieur de Longueville. Il avait pour père Carteret la Cloche, etc. »

(2) Quant aux pierres tombales que l'on trouve dans les cimetières et sur le sol de plusieurs églises de Jersey, elles ne remontent pas au delà du XVIe siècle. Toutes sont en grès et quelques-unes portent des armoiries, mais aucune n'offre de représentation figurée du défunt. Les légendes gravées en grosses lettres, sont le plus souvent en relief sur un fond creusé. Les plus anciennes sont en caractères gothiques, mais la majeure partie, ne datant que du XVIIe et XVIIIe siècle, sont en majuscules romaines.

Pendant l'émigration, plusieurs gentilshommes français furent enterrés dans le cimetière de Saint-Sauveur, où un emplacement spécial leur fut même réservé. Il y y a quelques années, on y voyait encore un certain nombre de sépultures portant les armoiries de familles normandes et bretonnes; citons entre autres celles de Louis-François de Macquart, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis; de Jacques-Marie-Guillaume du Bois des Cours, officier au régiment de la Fère, etc. (1).

M. Villers nous rappelle que c'est là que fut inhumé, le 24 février 1797, Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux. En 1856, la ville de Bayeux voulant rendre un hommage mérité à cet éminent prélat, fit entreprendre des recherches pour découvrir ses restes et les faire transporter dans sa cathédrale; mais la pierre tombale avait disparu depuis longtemps et il fut impossible de mettre à exécution ce louable projet.

De La Croix nous a conservé l'épitaphe que l'amiral prince de Bouillon, des prêtres du diocèse de Bayeux et des habitants de Jersey avaient fait graver sur la sépulture de Mgr de Cheylus (1). Nous reproduisons ici cet

(1) Il serait fort utile de dresser une double liste des émigrés français qui se sont fixés dans les îles anglo-normandes, ou y ont résidé : 1° à la suite de la révocation de l'édit de Nantes; 2° pendant la Révolution. Nous savons que M. Humphray Godfray s'occupe de la première et que le comte Régis de l'Estourbeillon réunit les éléments de la seconde. Nous sommes heureux de féliciter ici ces deux érudits d'avoir entrepris un travail qui présentera un vif intérêt au point de vue de l'histoire des familles et de la société française au XVII$^e$ et au XVIII$^e$ siècle.

(1) De La Croix, *Jersey, ses antiquités, ses institutions, son histoire;* Jersey, 1859-1861, 3 vol. in-8, t. I, p. 370.

honorable témoignage rendu par des étrangers aux vertus et aux mérites de l'illustre évêque :

HIC IN SPEM RESURRECTIONIS
REQUIESCIT
ILLUSTRISS. AC REVERENDISS.
IN CHRISTO PATER
JOS : DOM : DE CHEYLUS, BAJOC. EPISC.
GALLORUM REGIS A CONSILIIS
MILITARIS AC HOSPITALIS MARIÆ ET LAZARI
ORDINIS
E PRIMARIIS UNUS
REGIARUM GALLIÆ PRINCIPISSARUM
ÉLEMOSINARIUS
POST LONGAM IN PATRIA PIIS OFFICIIS NOBILEM
VITAM
CHRISTIANA INTEGRITATE VENERANDUS
DULCI MORUM COMITATE CARUS OMNIBUS
HAC IN REGIONE
DELICTAM VIRTUTI QUIETEM, AMICUM HOSPITIUM
INVENIT
CUM DIRA GALLIAS LACERARET PSEUDO CIVIUM
BARBARIES
REGI SUO FIDES, RELIGIONIS AVORUM INDEFENSUS
CULTOR
PROFUGIS CIVIBUS EXEMPLAR ET SOLAMEN
ERRANTIBUS ADVERSIS NON HOSTIS
CUNCTIS DESIRANDUS.
OBIIT DIE..... MENSIS....... MDCCLXXXXVII
ÆTATIS SUÆ OCTOGESIMO
HOC ET DOLORIS ET SPECIALIS OBSERVANTIÆ
TESTIMONIUM
INSCRIBI VOLUIT

QUEM DEFUNCTO JUNXERAT MUTUUS HONOS
ILLIUS HOSPES ET AMICUS
TURENNII NON DEGENER PROPINQUUS
PRINCEPS BULLIONIS
HAC IN INSULA NAVALIBUS ANGLIÆ COPIIS
SUPREMUS PRÆPOSITIUS
ET
MŒRENTES POSUERE AMICI.

VICTORIA-COLLEGE. — Ce magnifique établissement, construit de 1850 à 1852, et inauguré dans le courant de cette dernière année, est situé dans Bagatelle Road, derrière le fort Régent et sur une colline élevée, au nord de Saint-Hélier. De nombreux élèves, qui tous sont externes, y suivent les cours de l'instruction secondaire jusqu'à l'époque de leur entrée dans les Universités du Royaume-Uni (1).

Victoria-College est entouré d'un vaste parc, dont une partie est aménagée en promenades publiques et d'où l'on jouit d'une vue splendide. Dans le *hall,* on remarque, entre autres portraits, ceux de la Reine et du Prince Consort, par Winterhalter, et celui du Rév. Philippe Falle, auteur d'une histoire de Jersey (2), et

(1) Le cadre de ce travail ne nous permet pas de parler de l'organisation de l'enseignement public dans les îles anglo-normandes. M. Théodore Le Cerf a fait sur ce sujet une importante communication à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1867.

(2) *An Account of the isle of Jersey, the greatest of these islands, that are now the only remainder of the English dominions in France, with a new and accurate map of that Island;* 1694, in-4°. Cet ouvrage a été traduit en français et continué

auquel on doit la fondation de la bibliothèque publique de la ville de Saint-Hélier. Cette dernière toile a été offerte, en 1871, par John de Caen, esquire, à S. M. la reine Victoria, qui en a fait don au collége.

Église de Saint-Hélier. — Rentrés en ville, nous visitons l'église de Saint-Hélier, qui, pendant la période catholique, avait pour patron l'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, lequel nommait à la cure.

Quoique Saint-Hélier soit la plus moderne des églises paroissiales de Jersey, c'est peut-être la plus intéressante au point de vue de la construction et de la disposition. Dans le principe, le plan de l'église a dû être cruciforme. Bâti vers le XIV[e] siècle, ce monument a subi des remaniements considérables et comprend aujourd'hui une nef, un chœur, un collatéral sud, des transepts nord et sud, une chapelle mortuaire située à l'extrémité orientale, et un porche au nord. Au centre de la nef primitive s'élève une tour carrée d'assez petite dimension et surmontée d'une galerie. La nef et le bas-côté communiquent par des arcades en tiers-point. Le collatéral est évidemment une addition du XVI[e] siècle nécessitée par l'accroissement pris peu à peu par la ville de Saint-Hélier qui, de modeste village, s'est élevée au rang de capitale de l'île.

Les arcs-boutants du côté sud ont subi les effets de l'âge, bien plus que ceux du côté nord, quoique parmi ces derniers les deux du centre soient fort détériorés; ils appartenaient sans doute à la chapelle ou à l'aile sud et faisaient ainsi partie de la construction primi-

jusqu'en 1798, sous le titre de : *Césarée, ou l'Histoire générale et Description de l'île de Jersey*; Jersey, Fr. Jeune, 1798, in-8.

... n voit encore la trace de ces derniers arcs-bou... dans la partie ouest du collatéral qui a été ajoutée ...rieurement. La nef et l'aile, lorsque celle-ci a été ..., avaient une égale longueur; à la suite d'une res... ration récente, la dimension de la nef a été augmentée. On remarque, dans tout l'intérieur de cet édifice, les arcades gothiques, que l'on trouve partout dans les églises de Jersey, et qui reposent toujours sur des colonnes en granit aux formes massives et généralement rondes et assez lourdes; à Saint-Hélier toutefois les proportions sont meilleures et les fûts, les chapiteaux et les bases sont octangulaires.

De beaux vitraux modernes, dus à la générosité de divers notables de l'île et représéntant des sujets de l'Ancien et du Nouveau-Testament, ornent de grandes fenêtres gothiques.

Le Révérend P.-A. Le Feuvre, vice-doyen de Saint-Hélier, qui nous faisait les honneurs de son église, avait bien voulu prier un artiste de grand talent, M. Locher, de Berne, de jouer pendant notre visite un morceau de Bach, et nous avons emporté le souvenir du génie du compositeur, du mérite du musicien et de l'excellence de l'instrument dont l'organiste sait tirer un si bon parti.

Dans l'intérieur de l'église de Saint-Hélier est enterré le major Pierson dont nous raconterons bientôt la fin tragique. Ce tombeau en marbre blanc, exécuté à Londres en 1784 par le sculpteur Bacon, a été élevé aux frais des États de Jersey. Il se compose d'un socle à consoles sur lequel est un bas-relief représentant Pierson, blessé à mort et entouré de sujets allégoriques. Une épitaphe en langue anglaise rappelle le nom et la bravoure du jeune officier. En voici la traduction :

A LA MÉMOIRE DU
MAJOR FRANCIS PIERSON.
LORSQUE CETTE ILE FUT ENVAHIE PAR LES FRANÇAIS, IL TOMBA
EN COMBATTANT VAILLAMMENT
A LA TÊTE DES TROUPES ANGLAISES ET DE LA MILICE.
IL MOURUT DANS LA FLEUR DE SA JEUNESSE
ET DANS LE MOMENT DE SA VICTOIRE,
LE SIXIÈME JOUR DE JANVIER 1781, AGÉ DE 24 ANS.
LES ÉTATS DE CETTE ILE,
EN TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE POUR LEUR DÉLIVRANCE,
FIRENT ÉLEVER CE MONUMENT
AUX FRAIS DU PUBLIC.

L'église de Saint-Hélier est au milieu d'un petit cimetière admirablement tenu et entouré d'une fort belle grille. Comme le cimetière de Saint-Sauveur, celui-ci renfermait la sépulture de nombreux émigrés français; mais ici la plupart des monuments qui conservaient leur souvenir ont été détruits, lors de l'élargissement de Church Street et de Mulcaster Street. On ne voit plus que la pierre sépulcrale d'un gentilhomme breton Jean-François de Quisistre, comte de Bavalan.

MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ JERSIAISE. — Nous faisons ensuite une trop courte visite au Musée de la Société jersiaise, établi provisoirement au rez-de-chaussée d'une maison de la Place Royale. Ce musée est fort intéressant, parce que c'est une collection presque exclusivement locale et que tous les objets qu'il renferme ont été découverts, sauf quelques pièces ethnographiques, à Jersey ou dans les îles voisines. Il est divisé en deux séries : l'une d'histoire naturelle, com-

prenant des coquillages ainsi que des animaux et des insectes, réunis pour la plupart par M. Eugène Dupray, secrétaire honoraire de la Société, et préparés d'une manière remarquable; l'autre composée d'armes ou d'instruments en silex et de poteries provenant des tumulus explorés dans l'île, de monnaies gauloises et romaines trouvées en grand nombre à Jersey, principalement au petit hâvre de Rozel (1), de chartes, de sceaux et de monnaies du moyen âge, de calques des peintures de l'église de Saint-Clément et d'objets archéologiques et ethnographiques assez nombreux, provenant de divers pays et principalement de l'Amérique du Nord, etc.

COHUE ROYALE. — En sortant du Musée, plusieurs d'entre nous vont visiter la *Cohue* royale, grande bâtisse moderne sans caractère à l'extérieur, et dont la façade donne sur la Place Royale ou Royal-Square, vis-à-vis de la statue de Georges II. Cette statue de plomb doré a donné lieu à nombre de suppositions :

(1) Nous en avons vu d'autres chez M. le bailli R. Pipon-Marett et chez M. Lemprière, au manoir de Rozel. Les découvertes de monnaies gauloises faites à Jersey sont des plus intéressantes, et notre savant ami M. Anatole de Barthélemy prépare un travail sur ce sujet. Déjà, dans une note publiée dans la *Revue numismatique* de 1873, où il décrit quelques-unes des pièces appartenant à la dernière trouvaille faite en mai 1875, et dont MM. Rollin et Feuardent ont acquis une partie importante, il émet l'opinion que ces trésors sont le produit de butins ramassés dans des incursions sur le continent. M. E. Hucher a publié, dans les *Mélanges de numismatique*, t. I, p. 321, une des pièces provenant de ce dépôt.

les uns voulaient y voir l'effigie de Charles II, au lieu de celle de Georges II, tandis que d'autres soutenaient que c'était un monarque imaginaire destiné à décorer la proue d'un vaisseau; enfin des documents récemment découverts ont établi que c'était bien Georges II, et que cette statue avait été érigée aux frais des États, et inaugurée le 9 juillet 1751.

Mais revenons à la Cohue, nom donné au monument dans lequel siègent les États de l'île ainsi que la Cour royale et les tribunaux inférieurs (1).

(1) Dans son important travail sur les *Cours royales des îles normandes,* que nous avons déjà cité, notre confrère de l'École des Chartes, M. Julien Havet, étudie les différentes juridictions de Jersey, de Guernesey, d'Aurigny et de Serk, qu'il suit depuis leur origine jusqu'à nos jours, en démontrant à chaque page combien est grande encore dans tout l'archipel la persistance des anciens usages. Nous ne saurions trop appeler l'attention des érudits qui s'occupent de l'histoire des institutions judiciaires sur ce remarquable ouvrage, qui est le complément de celui du même auteur sur les *Gardiens et Seigneurs des îles normandes,* que nous avons également eu déjà l'occasion de mentionner.

On consultera également avec fruit sur ce sujet et sur l'organisation des pouvoirs publics à Jersey, *l'Archipel des îles normandes, Jersey, Guernesey, Aurigny, Sark, et dépendances; institutions commerciales, judiciaires, féodales de ces îles,* par M. Th. le Cerf; Paris, Plon, 1863, in-8°, consciencieuse étude dans laquelle nous avons puisé de précieux renseignements.

Citons encore les *Manuscrits de Philippe Le Geyt, écuyer, lieutenant-bailli de l'île de Jersey, sur la constitution, les lois et les usages de cette île;* Jersey, Ph. Falle, 1846, 4 vol. in-8, œuvre capitale sur le droit normand en général et la législation jersiaise, publié sous la surveillance des États, et

Au-dessus de la porte principale sont sculptées les armes de Jersey et celles d'Angleterre.

Au rez-de-chaussée, une salle située à droite sert pour les audiences du tribunal de police et des cours ordinaires ou du nombre inférieur, qui correspondent aux tribunaux français de première instance. A gauche, une vaste pièce fermée par une porte métallique et toute garnie d'armoires de fer renferme les archives judiciaires, dont la pièce la plus ancienne est un registre commencé en 1504. Ce dépôt est admirablement classé et les honneurs nous en ont été faits avec la plus exquise courtoisie par M. Humphray Godfray, fils de l'honorable greffier des États, M. Walter Bertram Godfray, écuyer.

Un large escalier conduit au premier étage, où se trouve une vaste et fort belle salle décorée avec goût. Au haut de cette salle sont deux sièges surmontés d'une sorte de dais en bois sculpté ; celui de droite, qui est le moins élevé, est destiné au lieutenant-gouverneur; celui de gauche est celui du bailli.

Le devant du pupitre du bailli est orné d'un écusson aux armes des Carteret, qui, pendant plus de deux siècles, ont occupé sans interruption cette haute magistrature.

Devant le chef de la justice dans l'île est placée la

précédé d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur, par Robert-Pipon Marett, avocat, et actuellement bailli de Jersey.

Enfin un savant magistrat jersiais, M. le juré justicier T. de Gruchy, dans l'édition luxueuse qu'il a donnée récemment de l'ancienne coutume de Normandie, a signalé avec soin les modifications apportées depuis le XVI[e] siècle, à ce monument législatif qui sert encore de base au droit civil et féodal des îles anglo-normandes.

masse royale, précieux travail d'orfèvrerie, en argent doré et d'une ciselure remarquable. La pomme est décorée des quatre emblèmes des monarques anglais : une rose, un chardon, une harpe et une fleur de lis, et surmontée d'une couronne royale. Cette masse fut donnée, en 1660, aux habitants de Jersey, par le roi Charles II, à l'époque où il ratifia les chartes des privilèges de l'île, comme témoignage de gratitude pour l'accueil qu'ils lui avaient fait à deux reprises pendant la Rébellion, ainsi que le constate la légende latine suivante, qui y est gravée.

« *Tali haud omnes dignantur honore.*

« *Carolus secundus, magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Rex serenissimus, affectum regium erga insulam de Jersey (in qua bis habuit receptum) hocce monumento vere regio posteris consecratum voluit, jussitque ut deinceps balivis præferatur, in perpetuam memoriam fidei, tum augustissimo parenti, Carolo primo, tum Suæ Majestati, sævientibus bellis civilibus servata a viris clarissimis Philippo et Georgio de Carteret, equitibus auratis, hujus insulæ Baliv. et Reg. Præfec* (1). »

(1) L'absence de registres plus anciens que l'on a cherché à expliquer par des incendies ou des soustractions, aurait, d'après M. Havet, une cause beaucoup plus simple : c'est qu'antérieurement au XVIe siècle, la Cour n'aurait pas fait tenir de registres réguliers et que leur rédaction ne remonterait qu'aux prescriptions d'une ordonnance d'Henri VII, de 1495, qui n'aurait été exécutée que quelques années après. Les premières mentions sont, du reste, excessivement courtes et ne portent guère que quelques mots, par exemple : *A. in deffectu adversus B.* (Le Geyt, *op. cit.* t. IV, p. 56).

(1) Le bailli a le droit de faire porter devant lui la masse

Le reste de la salle est occupé par les bancs destinés aux douze jurés justiciers (à droite et à gauche), aux officiers de la couronne (procureur général, vicomte et avocat général), aux avocats, aux écrivains et enfin au public. Les magistrats portent des robes rouges à peu près semblables à celles des membres des cours d'appel françaises, sans perruque et sans coiffure (1).

Tout au fond de la salle, dans une des encoignures, se trouve le *dock*, entouré d'une grille en fer de deux mètres de hauteur, et qui, se retournant à angle droit vers la muraille, forme une espèce de cage d'un mètre de largeur et fermée à clef. Les accusés sont placés dans cette cage au début de l'audience ; lorsque leur cause est

toutes les fois qu'il lui convient et dans toutes les parties de l'île. Mais cet usage, qui n'était déjà plus guère suivi du temps de Le Geyt, est, croyons-nous, abandonné, et cet emblême ne figure plus qu'aux assemblées des États et aux Cours ordinaires. Le Geyt (*op. cit.*, t. IV, p. 54.) énumère les circonstances solennelles dans lesquelles les baillis ou, à leur défaut, leurs lieutenants se firent précéder de la masse. Il rappelle que le chevalier Edo de Carteret la fit même porter deux ou trois fois à l'église Saint-Hélier, le dimanche.

(1) C'est au XVII[e] siècle seulement que le bailli Hérault porta la robe sur le siège. « Elle était de pourpre, dit Le Geyt (*op. cit.*, t. IV, p. 65.), auquel nous empruntons encore ces détails, à l'imitation des grands juges d'Angleterre. Ses successeurs n'ont porté que la robe courte, sauf Ph. de Carteret, qui prit la robe noire de chancelier. » Le Geyt regrette que les baillis n'aient pas conservé l'ancien costume militaire, puis il ajoute : « Depuis peu, toute la justice s'est avisée de porter de longs manteaux rouges galonnés, mais d'une manière non uniforme et peu convenable, ce me semble, à leur état et profession. »

appelée, on les en fait sortir et ils se présentent à la barre, libres devant les juges.

Les murs sont ornés de quelques tableaux dus à des peintres de talent. On remarque, entre autres, le portrait de Georges III, par un amateur de Jersey, Philip Jean, et celui du général Conway, gouverneur, qui a laissé dans l'île un nom regretté, par le célèbre Gainsborough. Enfin, une autre toile est une copie faite par M. Holyoake, d'un tableau de sir David Copley, qui fait partie de la Galerie nationale de Londres. Elle représente la mort du major Pierson, à la bataille de Jersey.

Cette salle sert également aux séances des États.

Les États de Jersey se composent du bailli ou chef de justice, auquel appartient la présidence; des douze jurés justiciers; des douze recteurs des paroisses (du culte anglican) et des douze connétables ou maires. A ces membres de droit sont adjoints, depuis 1856, quatorze députés élus par les paroisses, celle de Saint-Hélier en nommant trois et les autres chacune un.

Bien que placées sous la souveraineté de la couronne d'Angleterre et comprises dans le *dominion*, les îles normandes ne font point partie du royaume (*realm*) proprement dit. Elles sont régies par d'anciennes coutumes qui, dès le temps du roi Édouard II, étaient qualifiées d'« immémoriales ». Nous sommes ici dans un pays de *self government* par excellence. Les monarques anglais n'y sont guère que les successeurs des ducs de Normandie, et pour s'assurer la fidélité de ces îles situées aux portes de la France et si importantes au point de vue stratégique, ils ont à l'envi concédé aux habitants non seulement les mêmes droits qu'a tout sujet britannique, mais encore certains privilèges spéciaux. De là une constante prospérité dans cet archipel qui jouit de tous

les bienfaits de la liberté tempérée par une sage législation, laquelle assure d'une manière parfaite un ordre matériel et moral, que de plus grands pays peuvent lui envier.

A deux reprises déjà le nom du major Pierson est revenu sous notre plume. C'est ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur le fait d'armes connu sous le nom de bataille de Jersey.

Pendant la guerre de l'Indépendance américaine, Dumouriez, alors commandant de place à Cherbourg, avait conçu le plan d'un débarquement en Angleterre, ou tout au moins de la prise de possession des îles normandes. Il poursuivit avec une infatigable persévérance la réalisation de ce projet auprès du maréchal duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie; mais le ministre de la marine Sartines, au lieu d'adopter les plans prudemment combinés du futur vainqueur de Jemmapes, préféra favoriser des expéditions dirigées par des aventuriers et dont le succès paraissait douteux.

Le 18 avril 1779, le prince de Nassau, sorte de condottiere, qui servit tour à tour la France, l'Espagne et la Russie, fit voile pour Jersey avec neuf navires montés par 1,500 hommes. Une tempête ne lui permit pas d'aborder, avant le 1er mai, dans la baie de Saint-Ouen; le mauvais temps empêcha le débarquement, et les Français durent se retirer, après avoir échangé quelques coups de canon avec les forts de la côte.

Une tentative plus sérieuse fut dirigée contre Jersey quelque temps après. C'est un des épisodes les plus intéressants de l'histoire de l'île que cet audacieux coup de main du baron de Rullecourt (1), qui faillit se rendre

(1) Félix Macquart, baron de Rullecourt, avait été, en

maître de l'île. On a écrit de nombreux récits de l'expédition de Rullecourt; ils sont loin de concorder entre eux, mais il résulte de l'aveu de tous qu'il y eut autant de bravoure du côté des Français que de patriotisme chez les Jersiais. Un habitant de l'île, M. Durell, en a fait une narration dans laquelle on remarque à un rare degré les qualités d'exactitude et d'impartialité que l'on doit exiger de l'historien (1). C'est ce récit fort détaillé que nous allons abréger ici.

Pendant la nuit de Noël 1780, une sentinelle remarqua que des signaux étaient échangés entre les hauteurs de Rozel et la côte de France. Le lendemain, le baron de Rullecourt partait de Granville avec une flotille formée de petites barques, à bord desquelles se trouvaient un millier de volontaires pris dans différents corps, deux pièces de campagne et deux obusiers. Le mauvais état de la mer le contraignit de relâcher à Chausey, jusqu'au 5 janvier 1781, d'où il fit voile sur Jersey qu'il atteignit le même jour, vers onze heures du soir. Le débarquement dans la baie de la Roque fut difficile, et 700 hommes seulement purent mettre pied à terre. Rullecourt se dirigea de nuit, à travers la campagne, vers la ville de Saint-Hélier, où il arriva à la pointe du jour avec sa

1744, colonel d'une légion au service de la Pologne, puis major de cavalerie en France et chevalier de l'ordre de Saint-Lazare. Rullecourt était un véritable aventurier, peu scrupuleux sur les moyens, mais d'une bravoure incontestable.

(1) Ce récit a été traduit par M. Auguste Luchet, dans ses *Souvenirs de Jersey*.— Voir aussi, sur cet évènement, Éd. le Héricher, *Expéditions des Français contre les îles normandes, d'après les nouveaux documents*. (S. d., extrait de *l'Avranchin*, in-8 de 27 p.)

petite troupe. Parvenus sans résistance à la place Royale, les Français arrêtèrent le major Moïse Corbet, lieutenant-gouverneur, le connétable de Saint-Hélier, et plusieurs autorités de l'île, qui furent conduits prisonniers à la Cohue. Rullecourt leur représenta que toute résistance était inutile, qu'il était débarqué avec 4,000 hommes et qu'il était déjà maître d'une partie de l'île. La ville était dans la consternation. Le commandant français lança une proclamation par laquelle il promettait aux habitants de Jersey sécurité pour leurs personnes et leurs biens, ainsi que la confirmation de tous leurs droits et privilèges.

Corbet, trompé par les déclarations de Rullecourt et de ses officiers, eut la faiblesse de signer une capitulation dont le dernier article portait reddition de l'île au roi de France, avec ses châteaux, forteresses et dépendances; mais le procureur général, le connétable La Cloche et plusieurs fonctionnaires refusèrent opiniâtrement de ratifier cet acte. Toutefois, à partir de ce moment, le gouverneur ne fut plus qu'un instrument docile entre les mains du baron de Rullecourt et envoya aux troupes placées sous son commandement l'ordre de ne point quitter leurs casernes. Les officiers anglais, qui n'étaient pas au courant de ce qui s'était passé, obéirent d'abord à cette injonction.

Rullecourt avait produit une commission du roi de France qui l'élevait au rang de général et le nommait gouverneur de Jersey. Jusque-là tout lui avait réussi et il croyait le succès de son entreprise définitivement assuré. Cependant la milice s'assemblait de toutes parts et se préparait à résister aux envahisseurs, tandis que les régiments, mieux informés de la situation, allaient se joindre aux Highlanders du capitaine Lumsden, ou

Lumsdale, qui occupait Gallow-Hill (le Mont-Patibulaire). De son côté, le capitaine Mulcaster, du corps du génie, organisait la défense du château Élisabeth, malgré les ordres réitérés envoyés par Corbet d'avoir à livrer cette forteresse. Le général français, repoussé sur ce point, dut songer à se défendre sur la place Royale, occupée par ses soldats et d'où il pouvait commander les principales rues de Saint-Hélier. Bientôt, en effet, il reçut l'avis que les troupes de ligne et les milices marchaient sur la ville. Elles étaient commandées par le major Francis Peirson ou Pierson, du 95e régiment, qui, quoique fort jeune, se trouva être le plus ancien officier. La situation des Français devenait critique. Aux parlementaires envoyés par Rullecourt, le major Pierson répondit que ni les milices ni les troupes ne se rendraient à aucune condition; puis, dès qu'il eût la certitude que Corbet était prisonnier, il prit sur lui la responsabilité de l'attaque. Par ses ordres les compagnies légères des 78e et 95e régiments et deux régiments de la milice occupèrent le Mont-de-la-Ville, où s'élève aujourd'hui le fort Régent. Le major massa ensuite en une seule colonne toutes les forces dont il disposait, pénétra dans Saint-Hélier et s'avança dans King Street, tandis que le capitaine Lumsdale occupait Broad Street avec le 78e régiment et une pièce de campagne. La lutte commença et fut, de part et d'autre, des plus acharnées. Bravant les décharges de mousqueterie qui pleuvaient dans toutes les directions, Corbet s'élança au milieu de la mêlée avec un officier français, afin de parlementer; il fut contraint de se retirer. Le major Peirson, malgré la résistance de l'ennemi, s'était avancé rapidement avec sa colonne; mais, en arrivant près de Royal-Square, il fut frappé par une balle qui l'atteignit en

pleine poitrine. Renversé de cheval, il tomba sans vie entre les bras de ses grenadiers. C'est cet instant du combat que représente le tableau de sir David Copley. Les troupes anglaises, terrifiées par la mort de leur commandant, reculèrent jusqu'à l'entrée de Don Street; mais elles furent bientôt ralliées par M. Philippe Dumaresq, officier subalterne des régiments de milice, et reprirent intrépidement l'offensive.

Il était environ midi quand le vaillant major périt. Une demi-heure après, tandis que le combat continuait avec acharnement, le baron de Rullecourt sortit de la Cohue, en donnant le bras à Corbet, soit pour animer ses soldats par sa présence, soit pour faire cesser les hostilités. Des cris de mort retentirent contre le malheureux gouverneur et un détachement du 78e régiment fit feu. Une balle, après avoir traversé le chapeau de Corbet, frappa le général français et lui emporta une partie de la mâchoire. Tous deux rentrèrent aussitôt dans la Cohue, mais la blessure de Rullecourt était mortelle. Il fut porté dans une maison voisine; des gouttes de sang tombèrent sur le plancher et les traces en sont, dit-on, encore visibles. Le baron de Rullecourt ne recouvra pas la parole et il expira le même jour à onze heures du soir, vingt-quatre heures après avoir débarqué dans l'île.

Dès que leur chef fut tombé, les Français, qui avaient l'infériorité du nombre et le désavantage du terrain, demandèrent à capituler. Ils furent faits prisonniers de guerre et transportés en Angleterre, au nombre de plus de cinq cents.

Le major Pierson fut enterré solennellement dans l'église de Saint-Hélier, ainsi que nous l'avons dit, et le corps du baron de Rullecourt, après avoir reçu les

honneurs militaires, fut déposé dans le cimetière de la même paroisse. Il y a quelques années, lisons-nous dans M. Th. Le Cerf, on voyait une pyramide destinée à perpétuer le souvenir de ce hardi coup de main, comme un utile enseignement et comme un appel constant à la vigilance des Jersiais.

Sur ce petit monument était gravée l'inscription suivante :

CY GIT

LE CORPS DE M. RULLECOURT,

OFFICIER GÉNÉRAL FRANÇAIS,

*Qui dans la nuit du 5 janvier envahit cette île à la tête de 1,200 hommes, surprit le gouverneur et les magistrats et les fit prisonniers de guerre.*

*Mais au point du jour, les Français, attaqués par la garnison et la milice, aux ordres du major Piersson, qui perdit la vie dans ce glorieux combat, furent totalement mis en déroute.*

*Le gouverneur et les magistrats recouvrèrent leur liberté et l'île fut délivrée par la destruction et la captivité des envahisseurs.*

*L ebaron de Rullecourt succomba.*

*Cette pyramide est moins le monument d'un ennemi qu'elle n'est, ô Jersiais ! un avertissement pour vous et pour vos enfants de donner à l'avenir plus d'attention à votre sûreté.*

L'alarme avait été chaude et le gouvernement anglais s'émut vivement à la nouvelle de la bataille de Jersey. De sérieuses précautions furent prises pour mettre l'île à l'abri contre toute nouvelle attaque.

Quant au major Corbet il fut, dès le 25 janvier, traduit devant une cour martiale pour négligence et pour avoir failli à son devoir, et condamné à la perte de son grade.

(*A suivre.*)

COMTE DE MARSY ET ÉMILE TRAVERS.

# CHRONIQUE

---

**Mouvement de la Société française d'Archéologie.** — Dans la séance du vendredi 30 novembre le comité permanent a nommé M. l'abbé Thiercelin, aumônier de l'hospice de Meaux, inspecteur du département de Seine-et-Marne.

Ont été également nommés membres de la Société :

MM.

1. Pic-Pâris, conseiller de préfecture, à Tours.

Présenté par M. Léon Palustre.

2.Méresse, à Compiègne,

Présenté par M. le comte de Marsy.

3. Miquel, chef de bureau à la mairie de Montluçon (Allier),

Présenté par M. Delort.

4. L'abbé Lescarret, curé de Lüe, par Labouheyre (Landes),

Présenté par M. Taillebois.

5. L'abbé Lécaudé, curé de Hogues, par Lyons-la-Forêt (Eure),

Présenté par M. l'abbé Porée.

6. Léon Braquehais, conservateur-adjoint à la bibliothèque publique du Havre (Seine-Inférieure),

Présenté par M. Letellier.

**Question.** — Pourrait-on nous dire où M. Boismen, l'architecte chargé de restaurer la cathédrale de Nantes, a puisé l'idée des lucarnes en pierre qui règnent un peu partout à la base des toits? D'ordinaire, semblable parti est réservé pour les constructions civiles et cela se comprend facilement. Dans un château, dans un hôtel de ville, dans un bâtiment quelconque destiné à être occupé d'une façon permanente, on a besoin de logements, et les lucarnes en pierre, tout en étant un ornement, permettent d'utiliser en partie la hauteur des toitures. Mais on n'a pas encore pris l'habitude, que nous sachions, d'établir des bureaux ou des chambres à coucher au sommet des cathédrales. Les lucarnes de M. Boismen ne peuvent non plus avoir pour but de faciliter au personnel de l'église la vue des passants. A tous égards donc on ne saurait excuser une innovation que rien ne réclamait. Les architectes du moyen âge étaient accoutumés à plus de logique dans leur manière de faire, et il est fâcheux que ceux de notre temps, lorsqu'ils ont à compléter un ancien édifice, ne se fassent pas un devoir de les imiter sur ce point.

L. P.

**Note sur le cardinal Arnaud de Via.** — M. Duhamel, dans son intéressante et complète étude sur Arnaud de Via, a démontré péremptoirement qu'il n'avait jamais occupé le siège d'Avignon. Me permettra-t-il de lui en fournir deux preuves *intrinsèques*, comme disent les Italiens? Elles ont pu lui échapper, mais sont de ma compétence en tant que tirées des usages mêmes de la cour pontificale.

La statue funèbre représente Arnaud de Via, coiffé de la *mitre simple* et vêtu de la *dalmatique*, qui sont les deux *insignes* ordinaires des *cardinaux-diacres*, quand ils sont *parés*.

Si ce cardinal-diacre eût été en même temps évêque d'Avignon, ce qui n'est pas absolument impossible en droit,

l'*ordre* eût passé avant la *dignité* dans la représentation funèbre. Le défunt serait alors habillé pontificalement : sandales, dalmatique, chasuble, gants, mitre précieuse.

Jean XXII, en 1318, et Benoît XII, en 1334, écrivent : « Dilecto filio Arnaldo, Sancti Eustachii diacono cardinali. » (*Bull. mon.*, 1883, p. 423, 426), ce qui est la formule adoptée pour les cardinaux. Mais si le cardinal est en même temps évêque, les mots *dilecto filio* se changent en *venerabili fratri*. C'est ainsi, en effet, que débute la bulle adressée par Urbain V, en 1364, à Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon, les évêques étant, en vertu de l'ordre reçu, les *frères* de l'*évêque de Rome* : « Urbanus, episcopus, servus servorum dei, venerabili fratri Anglico, Avinionensi episcopo. » (*Ibid.*, p. 429.)

X. B. de M.

**Destruction du château de Châtillon en Vendelais** (Ille-et-Vilaine). — Encore un château qui va disparaître. Châtillon-en-Vendelais avait conservé jusqu'à cette heure la vieille demeure de Gui II, sire de Laval et de Vitré, qui accompagna saint Louis à la Terre-Sainte; mais son possesseur actuel est en marché, dit-on, pour vendre ses matériaux à un entrepreneur de chemin de fer, qui les convertira en ballast. Il ne faudrait pourtant qu'une somme de 1,000 fr, pour sauver ces ruines, mais il est bien à craindre qu'on ne la trouve pas. S'il s'agissait d'un bibelot, ce serait bien différent, on se le disputerait au poids de l'or.

Le château de Châtillon-en-Vendelais rappelle un terrible épisode des guerres de la Ligue. En 1591, il fut surpris par les troupes du duc de Mercœur qui, peu après, se rendirent au prieur de Daoulas. Mais ce dernier, au mépris de la foi jurée, fit massacrer presque tous les malheureux soldats.

L'état dans lequel se trouve la vieille forteresse date de Henri IV. C'est ce prince, dit-on, qui la fit démanteler. On admirait surtout une salle dont la voûte reposait sur une seule colonne au centre.

**Colossal anneau d'or découvert en Portugal.** — M. le chevalier da Silva nous écrit de Lisbonne (12 décembre 1883), qu'on vient de découvrir à Penella, province d'Estramadure, un anneau d'or dont le poids s'élève à 2,011 grammes, soit un peu plus de 2 kilos. Les dimensions n'en sont pas partout égales et tantôt il mesure 21 millimètres d'épaisseur, tantôt 16 seulement. Son diamètre intérieur est de 11 centimètres.

Notre zélé correspondant se demande, avec raison, si un pareil anneau a jamais pu servir d'objet de parure. Quel guerrier eût voulu porter à son cou un aussi lourd fardeau! Cependant, on ne s'explique pas pourquoi, s'il s'agit d'un anneau votif, la partie la moins épaisse présente une section mobile qui laisse une ouverture de 7 centimètres environ. Peut-être avons-nous sous les yeux un torques destiné à une statue d'assez petite dimension.

Outre son poids extraordinaire, l'anneau dont parle M. da Silva se fait remarquer par de curieux dessins géométriques qui se rattachent à deux systèmes différents. Le losangé y alterne avec le chevronné et chacune des divisions principales est accusée à ses deux extrémités par un faisceau de six raies transversales qui simulent une série de liens. Enfin des hachures analogues à celles qu'emploient les héraldistes pour indiquer le *sable* ou couleur noire, font ressortir cette ornementation qui ne produirait pas grand effet si on se fût borné à de simples traits.

L'anneau découvert à Penella mérite donc, sous bien des rapports, d'attirer l'attention, et nous remercions M. da Silva d'avoir donné au *Bulletin* la primeur d'une aussi importante communication.

L. P.

**L'église de Saint-Julien de Vouvantes** (Loire-Inférieure). — On nous écrit de Nantes:

« On se prépare plus que jamais à détruire l'intéressante

église de Saint-Julien de Vouvantes, qui fit, il y a un an, l'admiration des membres du Congrès de l'Association bretonne, réunis à Châteaubriant. La démolition de cette belle église sera un nouvel acte de vandalisme, et tant qu'il en est temps encore, je considère comme un devoir de vous envoyer sur elle quelques notes et de faire tous nos efforts pour tâcher de sauver un des plus curieux monuments du xv$^{e}$ siècle, qui existe dans notre département. Il serait peut-être bon que vous les insériez au *Bulletin monumental*, où vos lecteurs, je n'en doute pas, seront heureux d'en prendre connaissance. Mais n'ayant pu séjourner qu'une demi-journée à Saint-Julien, et par un temps déplorable, qui ne me permit pas d'étudier son église à fond, je laisserai la parole à un ancien vicaire de la paroisse, qui m'adressait l'année dernière, quelque temps avant le Congrès, les renseignements que je vous transmets. »

L'un des monuments religieux les plus intéressants des environs de Châteaubriant est la vieille église de Saint-Julien de Vouvantes, qui nous est restée comme un des rares témoins des belles œuvres de la fin du moyen âge dans la contrée. Le bourg de Vouvantes, gracieusement assis au bord d'un ruisseau qui le cerne à moitié, montre avec une noble fierté sa vieille église, qui est son plus beau joyau.

La date de sa construction nous est révélée par des caractères particuliers; l'abside est de la fin du xv$^{e}$ siècle, les nefs pourraient être de quelques années plus tard; c'est une espèce de compromis entre le gothique et la Renaissance.

L'église s'annonce par un porche voûté, orné sur les côtés de trois piliers avec de belles moulures et de riches sculptures. La raison de ces vastes porches nous est révélée par les usages des derniers siècles du moyen âge; c'est là que les populations amenaient leur bétail à des jours déterminés pour certaines bénédictions.

Au-dessus de l'arcature d'entrée du porche, on voit trois blasons groupés ensemble, ils sont frustes. On sait que le

plus élevé, supporté par des anges et surmonté d'une couronne est celui de Bretagne, le même que celui de la clef de voûte; le second est celui de Françoise de Dinan, le troisième celui de Châteaubriant. L'œil est attristé par la vue du clocher s'appuyant sur ce porche et l'écrasant; il n'a été placé là qu'en l'année 1693, primitivement il s'élevait au-dessus du transsept de la nef méridionale.

L'église est composée de trois nefs d'assez belles dimensions pour une population de 2,000 âmes; l'élévation de la voûte principale est remarquable; les colonnes qui la supportent sont élégantes et fortes à la fois, elles offrent cette particularité que celles du côté gauche portent des chapiteaux tandis que celles du côté droit en sont dépourvues; des écussons en saillie sur le fût ornent encore quelques colonnes; les piliers du transsept sont plus massifs, primitivement ils supportaient le clocher, leurs chapiteaux méritent la plus grande attention.

De la grande nef on communique aux nefs collatérales par quatre grandes arcades aux nombreuses et vigoureuses moulures. La charpente des basses nefs est un petit chef-d'œuvre plein d'originalité. L'église ayant quatre travées, pour la régularité, il eût fallu quatre fenêtres. L'architecte-charpentier avait donc une véritable difficulté à vaincre, il l'a fait avec bonheur, il s'est même complu à ornementer avec luxe ces petites voûtes; de petits bandeaux multipliés galonnent la jointure des planchettes du lambris, les brisures elles-mêmes sont marquées par de petits fleurons de l'époque.

La basse nef du midi se prolongeait dans le principe le long de l'abside. Ce prolongement formait une chapelle portant le nom de Saint-Martin, c'est là que se réunissait le général de la paroisse pour ses délibérations. Une grande ouverture à plein-cintre, qui y donnait accès, a été fermée en 1739.

Les ouvertures des bas-côtés sont belles dans leur simplicité, elles sont toutes semblables ou à peu près, le tym-

pan est orné de deux cœurs flamboyants en supportant un troisième.

Ces fenêtres ont été ornées de verrières peintes, il en reste à peine quelques fragments aujourd'hui. Néanmoins, la fenêtre à droite en entrant a conservé le blason avec ses couleurs de Robert Guibé, évêque de Trégnier, de Rennes, de Vannes et enfin de Nantes, lequel pendant ce temps était recteur de Saint-Julien, où cependant il ne résida jamais.

Au pignon extérieur, en trois endroits, une litre aux mêmes armoiries, timbrée d'une mitre et d'une crosse tournée à droite, passée derrière l'écu, rappelle le droit de présentation de l'évêque Guibé à cette église. Saint-Julien est une des rares églises du diocèse qui ait les insignes d'un évêque sur ses murs!

Un écusson, peint sur bois, est attaché au lambris de la chapelle du Rosaire, c'est celui de la famille de Vigré, plus connue en Anjou sous le nom de la Devançais; elle avait succédé, en 1680, aux Colin dans la possession de la Bryais. En l'année 1694, elle fit une dépense considérable pour la réédification de l'autel Saint-Jean, lequel avait été écrasé par la chute du clocher, puis plaça son blason à la voûte de cette chapelle.

Ce qui existe encore de fort intéressant dans cette église, ce sont les tombeaux. Ogée, dans son *Dictionnaire*, fait mention d'une pierre tumulaire avec épitaphe et inscription, placée dans la chapelle de Sainte-Catherine; c'était celle de M. Colin de la Biochaie, fondateur de ladite chapelle. Elle était située au-dessus d'une maçonnerie en pierre, de la hauteur d'un pied; elle a été transportée dans le chœur où elle sert de dallage un peu en avant du maître-autel. L'épitaphe a entièrement disparu.

Près du pilier du transsept du midi, on voit une autre pierre tombale mutilée; c'est là qu'ont été enterrés successivement différents propriétaires de la Bryais. Une plaque de cuivre avec inscription appliquée contre le pilier rappelait les jours des décès.

Toutes les murailles intérieures de ce monument ont été décorées de peintures à une certaine époque, le badigeon a tout fait disparaître.

Malgré l'intérêt historique et archéologique que présentent les nefs de ce monument, la partie vraiment monumentale est l'abside; l'architecture en est sévère, pure, magnifique; là abondent d'incontestables beautés, là sont de véritables richesses.

Une voûte, tout en pierre, vient, par ses belles nervures, se reposer sur six colonnes élégantes.

Les colonnes des angles présentent chacune, dans leur chapiteau, l'emblème de l'un des évangélistes enlacé d'une banderolle sur laquelle est gravé son nom latin; sans doute il y avait là une pensée, ces quatre colonnes de la doctrine deviennent les colonnes du sanctuaire de Celui qui est la Vérité.

A côté de celles-ci, quatre autres petites colonnes sont reçues par de bizarres consoles où l'on distingue des mains unies, des têtes monstrueuses à la figure grotesque, un espèce de nain courbé sous le fardeau qui lui est confié.

Deux autres colonnes au milieu de l'abside, et les deux situées à l'entrée du chœur sont couronnées de blasons et de feuillages.

Auprès des quatre chapiteaux aux symboles des évangélistes sont gravés en beaux caractères gothiques quatre noms, le premier est celui de J. Legentilhomme, le second celui de G. Chesnel, le troisième celui de P. Debries, le quatrième nom commence par un P, les autres lettres sont cachées sous le badigeon. Ce sont les noms des bienfaiteurs prêtres de la paroisse; à l'époque de la construction de ce monument, les prêtres étaient très-nombreux, ils tenaient à faire construire eux-mêmes le chœur des églises, abandonnant le transsept et les nefs à la noblesse et aux fidèles. C'est précisément ce qui a eu lieu ici; tant il est vrai que les monuments sont un véritable témoignage historique. C'est ainsi que P. Debries fonda, en 1501, la chapellenie de la

Garenne dans l'église de Saint-Julien, qu'il donna pour l'entretien du chapelain une de ses trois maisons avec jardin et terres dans le bourg ; à cette époque P. Debries était curé de Freigné, paroisse alors du diocèse de Nantes.

A la clef de voûte, au fond du sanctuaire, comme dans d'autres églises de pèlerinage, on voit l'écu de France un peu effacé, mais néanmoins portant l'empreinte de ses fleurs de lis ; puis à la première clef de voûte l'écu de Bretagne, ce qui est fort naturel sur ce sol armoricain, puis, enfin, au milieu d'un écusson, le chiffre de saint Julien en caractères gothiques du xv[e] siècle, très bien formés, comme aux chapiteaux correspondants.

Trois magnifiques fenêtres décorent l'abside, une cathédrale en serait fière ; celle du chevet donnerait un grand jour au chœur sans la présence malencontreuse d'un immense retable renaissance. Six meneaux partagent cette ouverture, le tympan est tout symbolique avec sa riche broderie de pierre, c'est l'étoile d'Orient avec des rayonnements de cœurs autour d'elle, accompagnée de nombreux ornements de roses, de quatre-feuilles et de trèfles.

Cette fenêtre était ornée autrefois de vitraux peints; quelques morceaux de verre retenus dans le plomb font regretter l'absence de ces tableaux si soignés.

Deux blasons retirés des fenêtres des nefs ont été exposés là par un homme qui a le sentiment de la beauté et de la conservation de son église. Le premier est aux 1 et 4 de gueules aux 4 fusées d'hermines en fasce, accompagnées de six besants de même et aux 2 et 3 de gueules, semé de fleurs de lis d'or. Le deuxième est d'argent aux 4 jumelles de gueules, accompagnées chacune de quatre mouchetures de sable.

La seconde fenêtre, celle du midi, offre quatre divisions dans la largeur de son jour, le tympan présente des dessins différents de ceux de la fenêtre du chevet, l'ornementation consiste dans des rosaces, des quatre-feuilles et des arcades du xv[e] siècle. Là, reste encore attaché aux plombs de la ver-

rière un blason : écartelé aux 1 et 4 d'or à la fasce de gueules, aux 2 et 4 fascé d'argent et de gueules de 6 pièces.

La fenêtre du nord diffère un peu des deux premières; elle se distingue par les belles proportions de ses divers éléments et la pureté de ses lignes; elle a trois meneaux; le haut de la baie est décoré par une moitié de fleur de lis, ornement que l'on trouve assez rarement découpé dans la pierre; néanmoins les nervures sont de la même époque que celles des autres fenêtres; nous ne croyons pas à une reprise.

A l'entrée de l'abside, à gauche, dans l'épaisseur du mur, se trouve un placard ou enfoncement en pierre, appelé revestiaire; c'est là que les ecclésiastiques ramassaient les objets précieux du culte, calices, croix, livres pour la récitation de l'office, etc.; ils avaient chacun une clef.

La porte de la sacristie donnait autrefois sous un porche; c'est à lui qu'elle doit son parfait état de conservation ; elle se termine par l'anse de panier que chérit le xv$^{e}$ siècle, et est couronnée de l'archivolte en accolade également usitée alors. Pour cette porte, comme, du reste, pour les ornementations de l'abside, on a fait appel au ciseau d'hommes habiles.

Si ce ciseau ne produit pas toutes les perfections de l'art, ses œuvres n'en sont pas moins des richesses. Les plantes sortent un peu timidement de la pierre, elles manquent d'un peu de mouvement, cependant le chardon, le choux frisé, et mille fantaisies s'étalent avec une grande liberté.

Du même côté de l'abside, presque sous la fenêtre, se trouve un enfeu ; l'ornementation de l'arcade tumulaire est de la même époque que l'édifice. Ce petit monument a-t-il été fait pour le fondateur seulement, ou pour tous les curés de la paroisse? L'histoire ne nous a rien appris de positif; nous savons néanmoins qu'un curé de Saint-Julien, du nom d'Hamel, fut inhumé en cet endroit le 25 novembre 1769.

C'est probablement la pierre tumulaire de ce curé qui forme le dallage du chœur, sous l'arcature de l'enfeu; elle

était autrefois sur une maçonnerie d'un pied de haut, un peu en avant, à l'abri alors de la dégradation. Cette pierre représente, autant qu'on peut en juger aujourd'hui, un prêtre en bas-relief, revêtu d'une chape, il tient à la main un calice, la tête repose sur un oreiller, lequel est soutenu par des anges ; les lettres et les inscriptions n'existent plus. Avant peu, si on ne prend garde de relever cette pierre, le pied du pèlerin en aura fait disparaître les ornements.

L'extérieur de cette partie du monument a de quoi, lui aussi, satisfaire l'œil d'un archéologue ; le faîte du toit dépasse en hauteur celui de la nef principale ; les murs sont soutenus par de solides contre-forts en pierre dure, la maçonnerie est régulière ; elle gagnerait peut-être à être recouverte d'un crépissage.

Il est regrettable que cette abside ne soit pas dégagée davantage d'une maison qui masque la belle fenêtre du chevet et empêche de jouir de la vue complète du monument.

Un autre intérêt de cette église est l'antiquité du pèlerinage qui s'y accomplit encore chaque année.

La statue quasi miraculeuse de saint Julien, homme de guerre et martyr, se voit dans le retable du côté gauche. Il n'y a aucun doute aujourd'hui que saint Julien, honoré à Vouvantes, est bien saint Julien martyrisé à Brioude en Auvergne. Un curé de la paroisse, M. Desprès n'a pas craint de faire le voyage à cheval de Saint-Julien de Vouvantes à Brioude, en l'année 1710, pour s'assurer de ce fait et rapporter des reliques authentiques du saint martyr.

Aux pieds de la statue, on conserve avec soin une paire de menottes ; c'est un fac-simile des véritables menottes tombées des mains d'un galérien, par miracle, à son passage en cette localité.

Si le miracle des chaînes du galérien n'a pas été l'origine du pèlerinage, il commença du moins une ère nouvelle de prospérité. Pendant trois siècles on comptait par milliers le nombre des pèlerins venant chaque année des provinces voi-

sines de l'Anjou, du Maine, de la Normandie, de la Bretagnè surtout.

Le pèlerinage de Saint-Julien a eu ses médailles. M. Hucher en possède une qui a les caractères de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. M. le marquis de Vernon a retrouvé des matrices ayant servi à fondre les plombs de ce pèlerinage.

A une dévotion si populaire, il fallait des fontaines : elles existent au nombre de trois ; la plus importante est appelée *Fontaine de Saint-Julien*, la seconde est celle *des Aveugles*, la troisième est la *Fontaine des Goutteux* ou *des Galeux*.

L'époque de la plus grande prospérité du pèlerinage fut le xvi<sup>e</sup> siècle ; c'est alors que fut bâti l'hôpital.

Dans les siècles suivants cette forme de dévotion se ralentit ; néanmoins, chaque année, sans parler du jour solennel où se fait la procession des reliques, de nombreux cultivateurs des paroisses voisines et au delà viennent faire un voyage à Saint-Julien et chercher aux pieds du saint la semence bénie qu'ils veulent confier à la terre ; dans l'idée populaire, saint Julien est considéré dans la région comme *Patron de l'agriculture*.

Puisse cette courte étude faire naître au cœur des archéologues et de tous les amis de l'art un vif désir de voir conservé un des plus vénérables et des plus beaux monuments de l'ancien comté nantais !

Comte Régis de l'Estourbeillon.

**L'ancien monastère de Saint-Donat (Basses-Alpes).** — Le point d'histoire locale que nous allons aborder est enveloppé d'une obscurité complète. Aucun auteur que nous sachions, de Provence ou d'ailleurs, ne l'a mentionné ; d'autre part nous ne connaissons ni titre, ni écrit quelconque qui en parle. C'est-à-dire qu'on ne devra pas s'étonner, si nous n'apportons pas dans cette question toute la lumière désirable ; du reste, notre but aujourd'hui n'est

pas de traiter le sujet à fond, nous voulons plutôt le signaler à l'attention des savants archéologues et historiens, dans l'espoir qu'ils voudront bien nous prêter le concours de leurs connaissances.

Le vieux monastère qui fait l'objet de cette note se trouvait sur le terroir actuel de Montfort (Basses-Alpes), dans le bois qui domine, du côté du levant, la belle chapelle romane encore existante de Saint-Donat, à quatre kilomètres du village. Voici ce qui en reste :

Sur le haut d'une colline abrupte qui sert de contre-fort à une autre plus élevée, et au pied de laquelle passait la voie romaine d'Embrun à Apt, il existe une excavation de près de 100 mètres de tour sur une profondeur moyenne de 5 à 6 mètres. Le bord en est irrégulier et escarpé à cause de la nature et de l'émiettement de la roche, qui est un grès assez dur ; un peu plus bas le grès passe à la marne. La stratification des couches est presque horizontale. Aux flancs du rocher grimpe le lierre ; dans le fond du creux croissent pêle-mêle le sureau, le figuier, le chêne, l'aubépine, l'érable et la vigne. A travers cette végétation, on aperçoit deux masures dont l'une a conservé quelques marches d'un escalier en limaçon comblé par les décombres, sur l'un des côtés apparaît la naissance d'une voûte. L'autre masure montre quelques assises de pierres disposées en feuille de fougère, comme l'*opus spicatum* des Romains.

En dehors de l'excavation, sur le bord, un pan de mur resté debout. A sa forme circulaire, aux traces de peinture qu'il a conservées, on reconnaît sans peine une partie d'un chevet d'église. L'axe de l'édifice était dans la direction nord. Sur d'autres points, particulièrement au midi, existent plusieurs petites élévations de terrain, qui, par leurs irrégularités, font soupçonner les vestiges de maçonnerie qu'elles cachent sous une maigre végétation.

Tel était l'aspect des lieux avant les fouilles que nous avons entreprises. Ajoutons seulement que, de tradition, cet endroit est appelé *le couvent*, et que plus bas on peut

voir les traces d'un pont jeté autrefois sur le Mardarie et appelé *ou pont dei mounjès* (le pont des moines).

Maintenant nous allons passer en revue les découvertes qu'ont amenées les travaux exécutés. Mais d'abord nous voulons remercier M. Marcel Eysseric, inspecteur de la Société archéologique de France pour les Basses-Alpes, du sympathique intérêt qu'il nous a témoigné en cette circonstance : nous devons le succès de nos recherches à sa libéralité autant qu'à son amour de la science.

Sur les bords de l'excavation, du côté du midi, a été mis à jour une construction, ou plutôt les fondements d'une construction dont il ne nous est pas possible, jusqu'à présent, de fixer la destination. Murs compris, elle n'occupait pas plus de 30 mètres carrés. Cet édicule devait avoir une certaine importance, au moins par son usage, si l'on en juge par les angles, qui sont montés en pierres choisies et taillées avec soin. D'autre part, on s'explique difficilement une choquante irrégularité qui ne paraissait pas commandée par l'emplacement. L'hémicycle n'est pas au milieu, à égale distance des murs latéraux ; ce qui rendait l'un des côtés un peu étroit, inconvénient auquel on semble avoir voulu remédier en remplaçant un angle par une courbe rentrante.

Autour de cette construction, et à l'extérieur, à une profondeur de 1 mètre à 1m50, nous avons trouvé un certain nombre de pierres ouvragées portant des ornements très variés. Malheureusement la plupart sont ou brisées ou mutilées. Les ornements choisis sont : des denticules, des figures géométriques, des rinceaux de feuillage, des fleurs de lis séparées par des calices. Il y a aussi un mufle et un mascaron. Tous ces sujets, excepté les deux derniers, sont sculptés en bas-relief sur un côté de la pierre taillée en biseau. L'exécution en est très grossière ; ainsi, pour la figure humaine, il a suffi à l'artiste (!) de trois coups de ciseau pour faire les yeux et la bouche. D'autres pierres de forme carrée, mesurant 0m35 sur 0m15

d'épaisseur, portent sur deux de leurs côtés également taillés en biseau : les unes, deux personnages, et les autres, deux animaux. Les personnages sont nus, le genou à demi ployé, la main levée à la hauteur du visage ; peut-être a-t-on voulu leur donner la pose de la prière. Sur une pierre seulement ils ont la barbe. La tête, de prime abord, semble couverte d'une coiffure ; nous croyons que c'est la chevelure, qui a été grossièrement représentée comme tout le reste.

Nous avons trouvé aussi beaucoup de tombes, quelques tronçons de colonnettes, très peu de poterie. La disposition des tombes était on ne peut plus simple : deux rangées de pierres posées de champ en forme de cercueil et des dalles par-dessus. Deux ou trois seulement s'écartaient de cette simplicité : elles étaient couvertes de trois dalles superposées et séparées par deux couches de maçonnerie de $0^{m}15$ à $0^{m}20$. Les corps avaient été placés invariablement de manière à regarder le levant ; à moins, cas fort rare, que l'emplacement n'eût pas permis d'orienter la tombe. Il y en avait une qui en supportait deux autres plus petites et juxtaposées ; celles-ci renfermaient des ossements d'enfants.

Les fouilles exécutées dans l'excavation n'offrent pas moins d'intérêt ; mais, comme elles présentent plus de difficulté, elles sont à peine commencées. Le peu qui a été fait nous a révélé l'existence d'une couche de décombres atteignant l'épaisseur énorme de 5 mètres. A l'endroit où les recherches ont été faites, la paroi du rocher est revêtue d'un mur de petit appareil, à assises très régulières. Au-dessus, le rocher surplombe de $1^{m}20$. Au fond, les décombres sont mêlés de cendres et de charbon. Nous y avons trouvé une pierre travaillée, qui se distingue des autres en ce que l'ornement, au lieu d'être sur le côté, est sur la face.

Ce qui constitue une particularité remarquable dans l'ensemble du monument, c'est qu'il y avait 10 mètres de

construction en sous-sol ; au-dessus, s'élevaient la chapelle, et, apparemment, d'autres constructions. Cet immense sous-sol devait être divisé en deux étages voutés, ce qui explique la présence de nombreux blocs de voûtes parmi les décombres. Nous avions rencontré une partie de la voûte inférieure encore debout; elle mesure 5 mètres de hauteur et $0^{m}60$ d'épaisseur.

Là se sont arrêtées nos recherches. Nous regrettons vivement de n'avoir pu les pousser plus avant, malgré l'intérêt de plus en plus saisissant qu'elles offraient. Elles sont à peine commencées, et pourtant les résultats déjà obtenus nous paraissent être de quelque valeur. Or, ce qui a été fait n'est rien en comparaison de ce qui reste à faire. Il y a certainement encore de précieux trésors archéologiques enfouis dans les 2,000 mètres cubes de décombres qui restent à fouiller. En seront-ils retirés ? Oui, si l'on vient à notre aide, et c'est notre espoir.

L'abbé Andrieu.

**Réflexions sur le dernier numéro.** — D. Achille Varisco écrit à Mgr Barbier de Montault :

« Le meilleur accueil a été fait ici à votre ouvrage sur le *Trésor de Monza*, et la *Perseveranza*, de Milan, en a rendu compte d'une manière élogieuse.

« J'ai fait pour les visiteurs le catalogue sommaire que nous avions projeté, mais il n'est pas encore imprimé.

« Les autres modifications indiquées par vous ont été toutes faites, surtout les cadres à double vitre pour les étoffes, qui ont reçu l'approbation de tout le monde et de la reine en particulier.

« Le transport du *Trésor* dans une salle supérieure a été ajourné ; la fabrique trouve le projet difficile et coûteux, puis l'endroit paraît moins commode pour les visiteurs et moins sûr.

« Le mois dernier, un professeur allemand, ayant su par

César Cantù que nous possédions des papyrus, a écrit à l'archiprêtre pour savoir au juste ce qu'est celui que j'ai découvert et que vous avez publié. Il le trouve très intéressant et, comme il s'occupe depuis une dizaine d'années des papyrus pontificaux, il déclare que celui de saint Grégoire est actuellement le plus ancien papyrus papal connu.

« J'ai publié dans l'*Ateneo* de Turin un article sur les antiquités romaines qui ont été découvertes, il y a près d'un an, dans la parc royal de Monza.

« Dans le *Bulletin monumental*, 1883, p. 580, vous indiquez le mot *balzana* dont vous semblez ne pas connaître le sens. Vous parlez d'un « palliottum violaceum cum balzana viridi, » ce qui veut dire « un pallio avente abbasso sovrapposta una fascia verde, » comme renfort ou ornement, ainsi qu'on en voit parfois chez nous, même avec une frange d'or appliquée à l'extrémité inférieure. Dans notre dialecte, nous nommons *balzana*, et les Florentins *pedana*, un renfort en drap ou en étoffe plus ordinaire que l'on coud tout autour et au bas de la partie intérieure des vêtements de femme. Par similitude, nous appelons *balzanetta* une espèce de large ruban que l'on coud au bas des soutanes des prêtres et des enfants de chœur; dans certains diocèses ce renfort est rouge ou vert. Nous le portons noir, parce que saint Charles a défendu que le clergé ait, dans n'importe quelle partie de ses vêtements, une autre couleur que le noir. »

Mgr Barbier de Montault, de son côté, nous écrit de Poitiers :

« Le dernier numéro du *Bulletin* a appelé particulièrement mon attention sur deux points que je voudrais élucider.

« Pages 629-630 est racontée l'ouverture du tombeau d'Yves Mayeuc. Les évêques doivent être, selon la règle, enterrés avec les *pontificaux*, qui sont leurs insignes propres. Ici nous avons la *crosse*, la *mitre* et les *tunicelles*. Il n'est pas question des *gants*, qui seraient nécessaires, ni de la *chasuble*, qui est indispensable. La crosse en bois ne m'étonne

pas, c'est une de ces crosses sépulcrales qu'on substituait dans le tombeau à la crosse portée par le défunt et qui était en métal précieux, ce qui motivait sa conservation. La calotte sous la mitre est un fait constant au moyen âge et à la renaissance : elle était spéciale pour cet usage, saint Charles en parle dans ses instructions. Les *tunicelles*, au XVIe siècle comme précédemment, accompagnaient non seulement la *chasuble*, mais aussi la *chape*. Il est inouï qu'elles soient couvertes par un *camail*, qui est un *habit de chœur*. Or, le camail, à cette époque, était en *laine*, comme il doit être encore, la soie étant interdite aux évêques. Cette *soye en petits morceaux* me paraît être le débris d'une chasuble, non d'un camail. Je sais bien que certain vitrail moderne, représentant un évêque en pèlerinage à Lourdes, associe le camail violet à la chape, mais je ne puis voir là qu'une fantaisie du peintre, car il est absurde de supposer qu'en dépit de la rubrique et du bon sens, un évêque se soit ainsi costumé. Le camail appelle le *rochet*, comme la chasuble l'*aube* : aucun vêtement de lin n'est mentionné. Les vêtements ordinaires du prélat sont sa *robe en laine blanche* et son *scapulaire* de dominicain, mais pourquoi y ajouter *une partie de la tunicelle?* Je ne vois pas quel peut être son emploi. Je conclus que l'examen, malgré la présence de hauts dignitaires, aurait pu être fait plus scrupuleusement et surtout plus scientifiquement.

« Page 640, il est question d'un blason en losange, avec cordelière autour, qui figure sur un vitrail. La forme en losange est propre aux filles nobles, aux abbesses, aux religieuses; la veuve le reprend après la mort de son mari, mais elle y ajoute, comme pour les abbesses, une cordelière, car, disent les héraldistes, le *corps* est *délié*. Telle est la règle générale : pourquoi y serait-il fait exception à Solre? La seule difficulté consiste dans la partition laissée vide, ce serait à étudier d'après des similaires et plutôt de la compétence des héraldistes que des archéologues. Qu'ils nous donnent donc leur avis motivé.

X. Barbier de Montault.

## BIBLIOGRAPHIE.

**La Messe, études archéologiques sur ses monuments,** par Charles Rohault de Fleury, auteur du *Mémoire sur les instruments de la Passion,* continuées par son fils. — 1er volume. Paris, 1883. Ve A. Morel, in-4°. Planches et gravures dans le texte.

Ce titre explique assez par lui-même l'étendue du sujet dont l'ouvrage que nous allons analyser est le développement. Le rappeler, c'est assez dire que cette étude embrasse les conceptions les plus élevées et les plus intimes de l'art chrétien. Nul, par de précédents ouvrages, par le privilège d'une érudition spéciale, par l'heureuse alliance dans les mêmes mains du crayon de l'artiste et de la plume de l'écrivain, nul, dis-je, n'était mieux préparé à entreprendre et à mener à bonne fin une pareille œuvre que feu M. Charles Rohault de Fleury, continué par son fils, le pieux et dévoué collaborateur de ses travaux. Ces noms ne rappellent-ils pas, en effet, avec une imposante autorité, les publications des mêmes auteurs, *les Évangiles*, *l'Iconographie de la Sainte-Vierge*, *le Latran au moyen âge* et, plus particulièrement encore, le *Mémoire sur les instruments de la Passion*, qui n'était en quelque sorte que le précurseur du grand ouvrage dont M. Georges Rohault de Fleury nous livre aujourd'hui le premier volume?

Ce premier volume de 150 pages, à deux colonnes, orné de dessins dans le texte et suivi de 89 planches gravées sur cuivre, est nécessairement consacré à l'histoire archéologique de l'autel, car l'autel, « l'objet capital du saint sacrifice », est par excellence le premier des monuments liturgiques. Il est pour l'art chrétien le centre du rayonnement qui commande dans l'Église à toutes les distributions; c'est de lui que part la vie mystique qui anime le temple.

Mais avant de nous exposer l'iconographie de l'autel con-

sidéré isolément, voici l'iconographie de la cérémonie elle-même de la Messe, où l'on voit les ustensiles du sacrifice réunis dans l'acte proprement dit. Cette étude, comme les suivantes, s'étend depuis les premiers temps du christianisme jusqu'au commencement du XIII$^{e}$ siècle, limite où la liturgie conserve encore, sans altération profonde, le sens de ses traditions symboliques. Toutefois, si les représentations réelles de la Messe font défaut pour les premiers siècles, on les retrouve dans celles, souvent répétées, de symboles empruntés aux figures de la Bible, tels que les sacrifices d'Abel, de Melchisédech, d'Abraham et de Josué.

Les peintures cimétériales de Rome, les sculptures des sarcophages d'Italie et de France fournissent de nombreux exemples de ces représentations.

Au VI$^{e}$ siècle, les mosaïques de Ravenne, si elles n'ont pu s'affranchir complètement du symbolisme, en rendent du moins le voile de plus en plus transparent. C'est ainsi que dans la forme liturgique de l'autel, surmonté du calice, orné de son parement, dans la figure de Melchisédech vêtu de la chasuble, qui représente le prêtre, et dans celle d'Abel, avec l'agneau, qui représente les fidèles, on reconnaît plus clairement une image du Saint-Sacrifice.

A partir du IX$^{e}$ siècle, les *Sacramentaires*, surtout celui de Drogon, de la Bibliothèque nationale, les missels, les émaux, les ivoires, les peintures murales, sont pour les auteurs une source féconde de représentations de la Messe, expliquées dans leur texte, reproduites dans leurs planches.

Remontant aux origines de l'autel chrétien, MM. de Fleury le considèrent dans les rapports qu'il peut avoir avec l'autel païen et l'autel des juifs. En sa qualité de pierre d'immolation en même temps que de table pour l'aliment divin, ils le rapprochent de la *table de proposition* des juifs; « notre sacrifice n'étant plus sanglant, l'autel a pris surtout l'aspect d'une table, *mensa mystica.* »

Aux temps apostoliques les autels ont été de simples tables domestiques. L'autel de Saint-Jean-de-Latran, que les tra-

ditions font remonter à saint Pierre, et une autre relique d'autel de saint Pierre, conservée à Sainte-Pudentienne, à Rome, représentent les monuments de cette période.



Lettre ornée du sacramentaire de Drogon.

A l'époque où les cimetières souterrains prennent une plus grande extension, les autels *portatifs*, les *isolés*, les *adossés* et les *arcosolia* se propagent à la faveur de la sécurité dont les chrétiens jouissaient dans les cimetières « que la loi et les usages considérèrent toujours comme sacrés et que la police impériale n'osait pas violer.»

Durant l'ère des grandes basiliques, aux IVe et Ve siècles, les cippes païens sont souvent transformés eux-mêmes en autels, ou en fournissent des types fréquents. On y conserve même la formule D. M. qui pouvait être interprétée *Deo Maximo*.

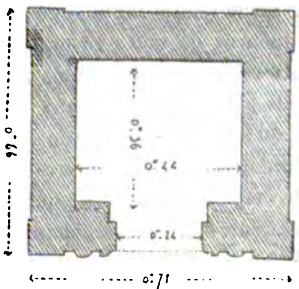
Ces formes antiques semblent persister aux VIe et VIIe siècles dans l'érection de toute une famille d'autels dont les spécimens se retrouvent encore, particulièrement à Ravenne, à Torcello, à Parenzo. « Leurs dimensions, dit M. Rohault de Fleury, leurs épigraphes, leurs niches pour l'insertion des reliques offrent des analogies frappantes (avec ces monuments païens). La confession ou la petite chambre à reliques qu'on y réserva est empruntée aux sépultures antiques dont les portes basses semblent attendre, pour s'ouvrir, la résurrection du mort enfermé derrière leurs vantaux. Seulement au lieu de cendres vulgaires, la confession reçut les ossements des saints (p. 141). »

Nous ne pouvons suivre ici jusqu'au XIIIe siècle les auteurs dans leur examen des autels qui deviennent des monuments plus riches, plus ornés, sous l'influence de la renaissance carlovingienne. Mais à propos du *marbre circulaire* de Besançon, dans lequel M. G. Rohault de Fleury a vu une table d'autel, nous rappellerons que les lecteurs du *Bulletin monumental* ont eu la primeur de la notice consacrée à ce monument. L'auteur avait bien voulu la détacher de son manuscrit encore inédit. Nous le rappelons pour lui adresser de nouveaux remerciements au nom de cette revue.

Du reste, cet ouvrage est un de ceux qui ne s'analysent pas, et l'on voudrait en faire des citations à pleines pages. Son intérêt est double, qu'on l'étudie, soit dans le texte, soit dans les magnifiques planches qui l'accompagnent. De toute façon, le lecteur est ébloui par l'étendue, la variété des recherches auxquelles les auteurs se sont livrés, et qui leur leur ont été facilitées, il faut bien le dire aussi, par l'empressement des nombreux et sympathiques correspondants de M. G. de Fleury en Europe et en Orient.

Contentons-nous d'attirer encore l'attention du lecteur sur le chapitre qui traite de l'abus de la multiplicité des autels, à partir du VIIIe siècle, sur les pages et les planches où sont décrits et figurés:

Les autels *pédiculés* et *monolithes*, parmi lesquels nous




Autel d'Eufrasius, à Parenzo.

trouvons ceux de Sainte-Marthe, à Tarascon, de Saint-Yves-des-Bretons, à Rome, de Vienne en Dauphiné, des Saints-Vincent-et-Anastase, à Rome; — les autels *à table creuse portant des inscriptions grafittes* de Minerve (Aude), de Vouneuil-sous-Biard, de Saint-Félix-d'Amont; — les autels *ornés de colombes et autres sujets symboliques* de Saint-Victor de Marseille, d'Auriol, de Saint-Marcel (Ardèche), de Vaison, de l'Henchir-el-Beguer (Afrique); — les autels à *moulures* de Vénasque et à *lobes* de Sauvian, de Capestang, de Toulouse; — les autels *pleins* de Bagnols (Gard), de la Madonna Empensole, à Narni; de Saint-Oreste, près de Narni, de Maguelonne et de Saint-Martin de Londres (Hérault); les autels *en œuvre d'orfèvrerie* de Saint-Ambroise de Milan, de Bâle (musée de Cluny), d'Aix-la-Chapelle, de Città di Castello, de Stroddetorp, de Lisbjerg en Danemark; — le *Paliotto* en ivoire de la cathédrale de Salerne.

Comme nous l'avons dit, cette étude s'arrête au commencement du XIIIe siècle. « Plus loin, dit M. G. de Fleury, dans son résumé, nous verrions l'abandon presque général et définitif des antiques formes liturgiques. Les Carlovingiens et presque toute l'époque romane avaient maintenu le principe de l'orientation primitive de l'autel; que l'évêque alors fut assis sur son trône, ou debout devant la table sacrée, il faisait toujours face aux assistants, il pouvait, sans se retourner, les exhorter à la prière et leur adresser ses homélies; le chœur alors était tout entier visible et, sauf pendant l'élévation, où l'autel s'enveloppait sous les voiles du ciborium, les fidèles pouvaient suivre des yeux toutes les phases du saint sacrifice. Au XIIIe siècle l'autel fut changé de front. On comprend les conséquences de cette révolution monumentale dans l'architecture religieuse; désormais il dut être relégué au fond de l'abside et céder la place aux nouveaux chœurs garnis, en avant, du trône épiscopal et de nombreuses stalles; dans cet éloignement, disparaissant presque aux yeux, on comprit le vice de cette nouveauté, et pour y remédier, pour lui rendre sa grandeur, on se mit à exhausser le retable qui

servait de dossier, on le couronna de clochetons; des fleurons gothiques s'élancèrent avec une sève impétueuse dans l'abside comme pour abriter l'autel et le désigner de loin aux regards. Leurs tiges s'entrelacèrent bientôt dans un fouillis inextricable; des multitudes de personnages, des villes entières surgirent sous leur ombre. — Quand cette végétation sculpturale eût été flétrie sous le souffle d'un mauvais goût excessif, elle fut remplacée par la peinture. A la Renaissance, en Italie surtout, chaque autel eut son tableau qu'on encadra de plus en plus richement, jusqu'au jour où l'ornementation délirante des xvii[e] et xviii[e] siècle, inonda l'abside de rayons d'or, de nuages peuplés d'anges, de transparents lumineux, appareil décoratif plus digne d'un théâtre que d'une église et qui reçut le nom trop usurpé de « gloire. »

« ... Parmi ces vicissitudes n'est-on pas frappé de trouver une idée fixe à laquelle se soumettent les monuments de tous les temps? L'autel chrétien est une table et un tombeau, double réminiscence du Cénacle et du Calvaire qui forme sa grande signification, double destination devant laquelle s'inclinent tous les caprices de la mode. Les fossoyeurs des catacombes en creusant les arcosolia pour les sarcophages, ou les architectes de Louis XV, en imitant les cuves funéraires sous leurs autels, obéissent à cette pensée constante. Depuis l'autel de Sainte-Sophie jusqu'à l'autel du Jésus, à Rome, on trouve toujours également des autels en forme de table. La pensée dogmatique de l'Église se dégage ainsi des monuments de tous les temps.... »

Après ce premier volume consacré à l'histoire de l'autel, en viendra un second qui comprendra les retables, les ciboria, les tabernacles eucharistiques, les *Confessions* gardiennes des reliques, les chaires, les ambons, les clôtures du chœur, etc... Le chœur lui-même qui renferme ces divers monuments sera le sujet d'une étude particulière, et un essai de restauration de la basilique de Nola donnera le type d'une église réunissant tous les *monuments fixes* qui concourent à la célébration du saint sacrifice.

L'étude des *monuments portatifs* ou *mobiles*, calices, custodes, pyxides, missels, encensoirs, *flabella*, vêtements sacerdotaux, etc., formera le sujet d'un troisième volume. — C'est donc, comme on le voit, l'ensemble de tous les monuments de la liturgie qui convergent vers l'autel.

M. de Fleury n'a pas attendu d'avoir terminé l'impression de son second volume pour en publier, sous forme d'extrait, l'*Histoire des chaires*. Ses lecteurs ne sauraient que le remercier de l'empressement qu'il a mis à donner une première satisfaction à leur impatience.

Si l'autel est le trône de Dieu dans l'église, la chaire est le siège de l'évêque, dépositaire de sa parole. C'était le siège, *cathedra*, sur lequel il était assis lorsqu'il présidait l'assemblée des fidèles et qu'il lui faisait entendre la parole de Vérité. Elle a donné son nom aux cathédrales.

Aux temps apostoliques, il en fut des chaires comme des autels. Les premières chaires liturgiques furent des meubles domestiques. Le plus ancien de ces meubles, la chaire de saint Pierre, celle sur laquelle l'Apôtre se serait assis dans la maison du sénateur Pudens, existe encore ; elle est conservée à Rome, au fond de la Basilique Vaticane, sous une riche enveloppe de bronze. Les reproductions photographiques, les dissertations de M. de Rossi et du P. Garucci, ont contribué, dans ces derniers temps, à vulgariser la forme et l'histoire de ce vénérable siège de bois, orné de plaques d'ivoire représentant des sujets mythologiques, les travaux d'Hercule. Il existe aussi à Venise un siège de granit qui provient d'Alexandrie d'Égypte et qui passe pour le siège de l'évangéliste saint Marc. Plus tard, une petite chambre à reliques fut pratiquée dans son socle, et il reçut, sur les faces latérales et sur le dossier, des ornements sculptés en relief. L'habile crayon de M. G. de Fleury nous donne la restitution de ces deux meubles liturgiques des temps apostoliques.

A l'un, à la chaire de saint Pierre, il rétablit ce qui lui manque dans l'état actuel, et à l'autre il enlève toute son

ornementation postérieure pour le ramener à sa simplicité primitive, mais présumée.

La chaire ou siège de la statue de saint Hippolyte, trouvée en 1515 près de Saint-Laurent-hors-les-Murs, et qui se voit au musée de Latran, à Rome, est un type des chaires du IIIe siècle. L'authenticité de l'époque est déduite de la présence des longues inscriptions qu'elle porte et qui font honneur à ce saint et savant personnage de la réforme du calendrier astronomique qu'il avait été chargé d'établir par le pape Victor. Or, il fut reconnu, quelques années après la mort du saint, que les calculs, base de cette réforme, étaient inexacts, si bien que cette soi-disant réforme dut être abandonnée. Si la chaire et la statue eussent été postérieures au temps de saint Hippolyte, comme l'avaient cru quelques auteurs, on n'aurait pas rappelé un acte qui se serait trouvé en désaccord avec l'honneur qu'on voulait rendre à la science du personnage.

Plus tard, après la paix de l'Église, on utilisa des chaires antiques provenant d'édifices profanes. Le siège de saint Grégoire, conservé à Rome, en est un magnifique exemple. Nous regrettons que le format de cette revue ne se prête pas à la reproduction de la belle planche que M. de Fleury a consacrée à ce monument.

Les visiteurs de l'attachante ville de Ravenne conservent l'éblouissant souvenir de la chaire d'ivoire de l'évêque Maximien. Deux splendides gravures de M. de Fleury remettent sous les yeux du lecteur cette merveille incomparable du VIe siècle, avec ses panneaux à personnages et ses frises ornées de feuillages et d'oiseaux.

Les mosaïques de Ravenne fournissent aussi de précieux types de chaires ou sièges liturgiques et servent de point de départ à une intéressante digression sur les chaires dites *gemmées* que nous montrent des mosaïques de Rome et de Palerme.

Les chaires exhaussées sur le banc presbytéral sont particulièrement étudiées dans celles de Torcello et de Grado.

Les auteurs poursuivent leur exploration à travers les VIIIe et IXe siècles, et nous mettent en présence d'une nouvelle série de chaires dues à la Renaissance carlovingienne et imitées, pour la plupart, des formes antiques. Les unes sont figurées dans les manuscrits, sur les ivoires; les autres sont encore en place ou conservées comme de précieux débris. Parmi ces dernières figure un siège de marbre déposé dans l'atrium du dôme de Parenzo, et que M. G. Rohault de Fleury attribue au IXe siècle.

Le XIe siècle nous montre les célèbres chaires des églises de l'Italie méridionale à Canosa, à Bari, à Sant'-Angelo et d'autres à Véronne, à Pise, etc...

Au XIIe siècle, nous voyons à Rome les chaires des basiliques de Saint-Clément, de Sainte-Marie au Transtévère, de San-Lorenzo in Lucina, à Milan la chaire du chœur de Saint-Ambroise, à Avignon le siège épiscopal de Notre-Dame-des-Doms.

Au XIIIe siècle, une nouvelle voie s'ouvre pour la décoration des chaires, avec l'école mosaïste des Cosmati. Pendant que les unes s'ornent d'élégantes et « joyeuses » incrustations, comme les chaires de Saint-Césarée, des Saints-Nérée-et-Achillée, de Saint-Laurent-hors-les-Murs, d'autres conservent la simplicité des formes anciennes, comme la chaire de la crypte de Sainte-Martine, à Rome, comme le siège majestueux, couvert de son ciborium, à l'église de Saint-François-d'Assises.

Avons-nous besoin d'ajouter que cet examen, qui s'étend jusqu'aux extrémités les plus opposées de la chrétienté, depuis les sanctuaires des Cophtes de l'Égypte jusqu'aux églises de la Norvège, n'a pas seulement pour but de considérer tous ces monuments liturgiques au simple point de vue de l'art ou de l'archéologie? On comprendra que les auteurs visent plus haut et qu'ils s'attachent à dégager de ces monuments le sens dogmatique qu'ils renferment et qui les unit à l'autel. La chaire de vérité étant par excellence le symbole de la tradition chrétienne, « tous ces monuments,



objets de ces études, malgré leurs changements de forme et leurs déplacements, nous offrent le souvenir matériel de la parole apostolique, transmise de chaire en chaire jusqu'à nos jours. »

Qu'on nous permette encore un mot. Cet ouvrage, médité et éclos dans le recueillement de pensées qui se mettent au-dessus des agitations de notre époque, fait le plus grand honneur aux éditeurs qui ont su le prendre sous leurs auspices, et l'on ne saurait trop féliciter la maison Morel de lui avoir accordé son intelligent patronage.

J. DE LAURIÈRE.

*P.-S.* Au moment où ces lignes sont mises à l'impression, nous apprenons que les II[e] et III[e] volumes de *La Messe* sont complets et ont paru. Ainsi se trouve terminée l'étude de tous les *monuments fixes* de la Messe. Nous reviendrons à un autre moment sur l'intérêt toujours soutenu et varié que présentent les diverses séries de cette œuvre magistrale, dont quelques-unes, comme les *Iconostases* et les *Ciboria*, contituaient, dans le domaine de l'archéologie religieuse, des sujets jusqu'à présent insuffisamment connus.

Un IV[e] volume, comprenant l'étude des monuments portatifs, commencera une nouvelle série. J. L.

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

## PLANCHES ET BOIS

# TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEUR

# TABLE METHODIQUE

## I

### TEMPS PRÉHISTORIQUES.



## II

### ÉPOQUE ROMAINE.



## III

### MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

## IV

### VARIA.



## V

### BIBLIOGRAPHIE.

VI

NÉCROLOGIE.



---

*Le Directeur-Gérant :* Léon Palustre.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

# BULLETIN
# MONUMENTAL

OU

## RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

*Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques*

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

---

*5e Série, Tome 11e, 49e de la Collection,* N° 1.



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1883

# TABLE DES MATIÈRES

## DU NUMÉRO 1



## PLANCHES ET BOIS

## ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. Pour paraître en mai prochain: *La Renaissance en France*, par Léon Palustre. IXe livraison: *Normandie*, 1re partie. Planches hors texte: Façade de l'église de Gisors (Eure); Église de Longni (Orne); Chœur de l'église de Saint-Pierre à Caen, extérieur; id. intérieur; Château de Chanteloup (Manche). Gravures dans le texte: Le monument de Saint-Romain à Rouen; Église de Valmont, intérieur de la nef; Église Saint-Germain d'Argentan, vue intérieure; id. vue extérieure; Maison des Gendarmes à Caen; Château de Lasson; Porche de Falaise; Lanterne de Saint-Pierre, à Coutances; Détails de Saint-Pierre de Caen. Paris, A. Quantin, in-fol. Prix · 25 fr.
2. *Châlon-sur-Saône pittoresque et démoli*, par Jules Chevrier. 1 vol. in-4 de 214 pages. Ouvrage tiré à petit nombre. Quarante planches à l'eau-forte hors texte; nombreux dessins dans le texte. Paris, A Quantin. Prix : 60 fr.
3. *Histoire d'un vieux château de France. Monographie du château de Montataire*, par le baron de Condé. 1 vol in-8 de 484 pages. Nombreuses planches dans et hors texte. Paris. Alphonse Picard. Prix : 10 fr.
4. *L'art en Saintonge et en Aunis*, par M. l'abbé Julien-Laferrière avec la collaboratton de Georges Musset. IXe livraison. (Église de Chadenac, église Saint-Pallais-lez-Saintes), in-fol. Toulouse, Hébrail. Neuf planches en photogravure.

---

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

---

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

# BULLETIN

# MONUMEN

OU

## RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉ

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

*Société française d'Archéologie pour*
*des monuments historique*

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUST

---

*5e Série, Tome 11e, 49e de la Col*




PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

T
PAUL
IMP

1883

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

---

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

# BULLETIN MONUMENTAL

OU

## RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

*Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques*

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

---

*5e Série, Tome 11e, 49e de la Collection, N° 5.*




PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1883

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

---

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

# BULLETIN MONUMENTAL

OU

## RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

*Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques*

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

---

*5e Série, Tome 11e, 49e de la Collection, N° 7.*



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1883



# TABLE DES MATIÈRES

## DU NUMÉRO 7



---

## PLANCHES ET BOIS

## ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

I. *La Renaissance en France*, par Léon Palustre, 1re partie : Nord (Flandre, Artois, Picardie, Ile-de-France et Normandie). Deux volumes in-folio, enrichis de 160 eaux-fortes dans et hors texte. Paris, A. Quantin. Prix : 250 fr.

II. *L'art en Saintonge et en Aunis*, par M. l'abbé Julien-Laferrière, Xe livraison. Toulouse, Hébreuil. Prix : 6 fr.

III. *Notice historique sur les cloches*, par Ferdinand Farnier, in-12. Prix : 1 fr. 80.

IV. *Les châteaux historiques de la France*, par Paul Perret. 3e volume, 2e livraison : Pau et Hautefort. Nombreuses eaux-fortes dans et hors texte, par E. Sadoux. Paris et Poitiers, H. Oudin. Prix : 20 fr.

V. *Un drame au logis de la Lycorne. Récit du XVIe siècle*, par J.-L. de la Marsonnière. 1 vol. in-12 de 628 pages. Paris et Poitiers, H. Oudin.

---

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

# BULLETIN
# MONUMENTAL

OU

## RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

*Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques*

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

---

*5e Série, Tome 11e, 49e de la Collection, No 8.*



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1883

# TABLE DES MATIÈRES

DU NUMÉRO 8



---

PLANCHES ET BOIS



